This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc 4825.5.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY

FROM THE
George Schünemann Jackson
FUND
FOR THE PURCHASE OF BOOKS ON
SOCIAL WELFARE & MORAL PHILOSOPHY

GIVEN IN HONOR OF HIS PARENTS, THEIR SIMPLICITY
SINCERITY AND FEARLESSNESS

2e CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ŒUVRES
ET
INSTITUTIONS FÉMININES

TENU

Au Palais des Congrès de l'Exposition Universelle de 1900

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. LÉON BOURGEOIS

Et sous la présidence de

Mademoiselle SARAH MONOD

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

PAR

Madame PÉGARD

Chevalier de la Légion d'honneur

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CONGRÈS

TOME TROISIÈME

PARIS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE CHARLES BLOT

7, RUE BLEUE, 7

1902

2e CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ŒUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES

2e CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ŒUVRES
ET
INSTITUTIONS FÉMININES

TENU

Au Palais des Congrès de l'Exposition Universelle de 1900

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. LÉON BOURGEOIS

Et sous la présidence de

Mademoiselle SARAH MONOD

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

PAR

Madame PÉGARD

Chevalier de la Légion d'honneur

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CONGRÈS

TOME TROISIÈME

PARIS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE CHARLES BLOT

7, RUE BLEUE, 7

1902

Soc 4825.5.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JACKSON FUND
June 11, 1936

PROGRAMME DU CONGRÈS

PROGRAMME DU CONGRÈS

La Commission d'organisation—persuadée que, pour être efficaces, les travaux du Congrès doivent se concentrer sur un certain nombre de questions pratiques, plutôt que sur les problèmes théoriques de la situation des femmes — a décidé d'inscrire à son programme les sujets suivants, pris parmi ceux dont l'étude s'impose à l'heure présente.

1re Section. — **Philanthropie et Économie sociale.**

1° Rôle de la femme dans les œuvres d'assistance et de prévoyance, depuis cinquante ans.
2° Assistance par le travail. — Ses résultats économiques et moraux.
3° Collaboration de la femme dans la lutte antialcoolique.
4 Action de la femme sur le rapprochement des classes.
5° Œuvres de préservation et de relèvement. — Du régime des prisons et des maisons d'éducation correctionnelle.

2e Section. — **Législation et Morale.**

1° De l'administration des biens de la femme dans le mariage.
2° Droits égaux du père et de la mère vis-à-vis des enfants.
3° De la tutelle :
   a. Égalité du droit du père et de la mère dans la tutelle legale.
   b. Accès des femmes à la tutelle dative et aux conseils de famille.
4° Responsabilité pécuniaire de l'homme vis-à-vis de la femme et de l'enfant, en dehors du mariage.
5° Abrogation de toutes les mesures d'exception à l'égard de la femme, en matière de mœurs.
6° Répression légale des excitations au désordre des mœurs.

3e Section. — **Éducation individuelle. — Éducation sociale. Pédagogie.**

1° De l'éducation identique de l'homme et de la femme.
Ses avantages, ses inconvénients.
2° De l'éducation pratique complémentaire.
3° Du rôle des patronages et des associations mutuelles dans l'éducation des femmes.
4° Du rôle de la femme dans l'éducation des garçons.
5° De la préparation pratique au professorat.
6° De la place de la femme dans l'enseignement, l'inspection et l'administration des établissements scolaires, à tous les degrés.

4e Section. — **Travail.**

1° Liberté du travail de la femme.
2° Raisons économiques de l'avilissement du salaire de la femme.
3° Des moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique.
4° Sociétés coopératives de production.
5° Utilité de développer l'enseignement agricole pour les femmes.
Moyens pratiques : Ecoles d'agriculture et d'horticulture.
Fermes-écoles. Ecoles de demi-temps.

5e Section. — **Arts. — Lettres. — Sciences.**

1° Du rôle de la femme dans les arts depuis cinquante ans :
Sa situation, son influence.
2° La femme dans l'art appliqué à l'industrie et à la décoration.
3° Du rôle de la femme dans la littérature depuis cinquante ans :
Sa situation, son influence.
4° Accès des femmes aux emplois de bibliothécaires, conservateurs de musées, etc.
5° De la situation actuelle de la femme dans les sciences : mathématiques, astronomie, physique, chimie, histoire naturelle, médecine, etc.
6° Moyens pratiques d'enseigner aux femmes, dans les villes et dans les campagnes, l'hygiène de la famille et de l'enfant.

TRAVAUX DES SECTIONS

(Suite)

Dans chaque Section, tous les rapports qui, lus ou résumés en séance, n'ont fait l'objet d'aucune discussion et n'ont pas été suivis d'un vœu, sont reportés à la fin de la séance à laquelle ils ont été présentés.

(*N. de la R.*)

TROISIÈME SECTION

TROISIÈME SECTION

ÉDUCATION INDIVIDUELLE — ÉDUCATION SOCIALE

PÉDAGOGIE

Présidente : Mme P. KERGOMARD

Inspectrice générale des Écoles Maternelles

PROGRAMME DES TRAVAUX

1° De l'éducation identique de l'homme et de la femme. Ses avantages, ses inconvénients.

2° De l'éducation pratique complémentaire.

3° Du rôle des Patronages et des Associations mutuelles dans l'éducation des femmes.

4° Du rôle de la femme dans l'éducation des garçons.

5° De la préparation pratique au professorat.

6° De la place de la femme dans l'enseignement, l'inspection et l'administration des établissements scolaires, à tous les degrés.

TROISIÈME SECTION

SÉANCE DU MARDI 19 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme P. KERGOMARD.

ORDRE DU JOUR. — 1re Question : *De l'éducation identique de l'homme et de la femme. Ses avantages, ses inconvénients.*

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

Mme Kergomard, *Présidente :*

MESDAMES, MESSIEURS,

La question mise en tête du programme de notre Section est celle de l'éducation identique de l'homme et de la femme. C'est donc par elle que nous allons commencer nos travaux.

M. Dietz, professeur de rhétorique au lycée Buffon, a bien voulu nous faire un rapport sur cette question, qui soulève à notre époque de très vives controverses. M. Dietz nous dira ce qu'il pense des avantages et des inconvénients, s'il en voit, qu'il y aurait à donner aux jeunes filles le même enseignement qu'aux jeunes gens. Le travail de M. le Rapporteur fera la base d'une discussion à laquelle j'invite les personnes qui auront une opinion arrêtée sur ce sujet, à vouloir bien prendre part.

La parole est à M. Dietz.

ÉDUCATION IDENTIQUE DE L'HOMME

ET DE LA FEMME

Rapport de **M. H. DIETZ**,

Professeur de Rhétorique au Lycée Buffon.

Mesdames,

Ai-je besoin de vous rappeler les causes multiples qui, en hâtant le développement de l'instruction féminine, devaient aboutir à faire poser la question qui nous est soumise, celle de l'éducation identique pour les deux sexes ? Les psychologues, les moralistes libéraux ne pouvaient manquer de la soulever, quand ils revendiquaient pour la femme l'épanouissement complet de sa personnalité ; les sociologues, au nom d'intérêts plus pratiques, en réclamant pour la femme l'accès aux carrières intellectuelles, soutenaient implicitement la même thèse. L'esprit d'unification, enfin, auquel l'Administration est en proie, devait, semble-t-il, incliner la pédagogie dans le même sens, et recommander pour les filles et les garçons, sinon la communauté d'enseignement qui ne paraît guère réalisable chez nous, du moins l'identité des méthodes et des programmes.

Spécieuse au premier abord, estimable en son principe, cette doctrine nous paraîtrait dangereuse, à l'appliquer dans toute sa rigueur : elle comporte des réserves, des tempéraments : s'il est en effet paradoxal aujourd'hui de contester l'égalité des esprits, et de voir l'intelligence prépondérante du côté de la barbe, il ne le serait pas, sans doute, de contester la diversité de ces intelligences mêmes. C'est un lieu commun de conversation de reconnaître que la femme résiste avec plus d'intensité à la douleur physique. En induit-on qu'elle soit absolument plus forte que l'homme? Il en va de même des qualités intellectuelles, et c'est précisément au nom de l'égalité, afin que les qualités féminines se développent tout entières par un regime qui y soit conforme, que nous estimons qu'il y a lieu de tenir compte de ces diversités organiques et d'y adapter des programmes délicatement nuancés, des méthodes variées avec souplesse.

1° *Education physique.* — Les féministes les plus fanatiques, les plus fougueux à dépouiller la femme de son caractère originel, éprou-

vent ici des scrupules à proposer une gymnastique identique: j'aurais donc mauvaise grâce à insister, et je passe, mais non sans constater l'insuffisance déplorable des exercices de cet ordre dans l'éducation des filles. Même dans celle des garçons, il est permis de trouver que la place n'y est pas faite assez large; or de bons juges estiment que, sans devoir être la même, la gymnastique féminine devrait retenir sa clientèle plus d'heures encore. Ajoutons qu'il conviendrait, sans doute, de s'y inspirer davantage des traditions de la gymnastique masculine et d'accorder au mouvement et à l'effort musculaire une part plus considérable.

2° *Education morale.* — Si l'on est d'accord aujourd'hui à proclamer que la pédagogie scolaire est, pour les garçons comme pour les filles, en dépit de quelques progrès accomplis, trop peu soucieuse encore de l'éducation du caractère, il ne s'ensuit pas qu'on doive donner aux deux sexes la même direction : les différences natives de complexion, les fins diverses de l'homme et de la femme dans la famille et la société imposent à l'éducateur intelligent le devoir d'y être très attentif. A vrai dire, chaque individu réclame, plus encore pour la formation de son être moral que pour celle de son intelligence, un maniement tout personnel, et il y aurait lieu de parodier, en cette matière, un mot fameux de Pascal, de reconnaître que la vraie pédagogie se moque de la pédagogie, nous voulons dire de la pédagogie livresque, stéréotypée, uniforme ; mais, à ne considérer que les traits les plus généraux, les plus communs, n'est-il pas évident, à première vue, que la sensibilité et la volonté féminines ne sauraient s'accommoder du régime que comportent d'ordinaire les mêmes facultés dans les écoles de garçons ? Elever, c'est tour à tour combattre les tendances fâcheuses d'un naturel et en fortifier les aspirations fécondes : il ne se trouvera pas de pédagogue pour soutenir qu'à envisager la généralité des cas, ces aspirations et ces tendances sont analogues d'un sexe à l'autre.

3° *Education intellectuelle.* — L'identité de discipline, au sens complet que donne à ce mot la pédagogie allemande, n'offrirait pas de moindres inconvénients. Ç'a été longtemps, c'est encore aujourd'hui un préjugé assez répandu qu'il faut refréner l'imagination des jeunes filles et développer chez elles les facultés de raisonnement. Nous estimons, au contraire, qu'une sensibilité trop vive, en les repliant sur elles-mêmes, ne leur permet guère de voir au dehors, d'imaginer, et, les faisant vivre d'une vie trop abstraite, les porte d'ordinaire à raisonner à outrance, et nous voudrions que les programmes et les méthodes, que les matières de leur enseignement et l'esprit dans lequel il leur fût donné, se préoccupassent davantage de cette lacune et de cet excès, de combler l'une, de corriger l'autre. Quoiqu'il en soit, et quelque psychologie qu'on adopte, qu'on se défie du lit de Procuste. Couler des intelligences dans

un moule qui n'est point fait pour elles, qui ne s'adapte point à leurs formes, est un attentat à la nature.

Est-ce à dire que nous protestions absolument contre une tendance, en somme légitime, généreuse même et féconde à tant d'égards, qui entraîne maints théoriciens à rapprocher les deux sexes en de communes études et à espérer de ce rapprochement des esprits plus d'union, d'égalité, de fraternité morale ? Nous ne sommes pas insensibles à ces avantages ; nous n'ignorons pas non plus que dans l'état actuel des sociétés et pour longtemps sans doute encore, il serait téméraire de rêver l'organisation d'un enseignement supérieur spécialement ouvert aux femmes. Or, c'est l'enseignement secondaire qui prépare aux Universités, aux examens qui en permettent l'accès. De là découle l'obligation pour les jeunes filles de se soumettre à une initiation parallèle à celle des futurs étudiants. Des raisons d'ordre pratique, en un mot, nous engagent à chercher, à ébaucher une sorte de compromis entre l'indépendance, l'autonomie de l'éducation féminine que nous recommandons au nom des principes et l'identification de cette éducation avec celle des jeunes gens que les nécessités présentes paraissent partiellement imposer.

Pour sortir des abstractions et aborder les réalités, indiquons à grands traits dans les trois degrés de l'enseignement public, ce qui pourrait être tenté pour établir le parallélisme — nous n'allons pas jusqu'à dire l'assimilation — entre la culture des jeunes filles et celle des garçons.

1° *Instruction primaire.* — Par sa nature même, sa définition, ce premier enseignement vise à outiller l'intelligence des notions élémentaires, indispensables aux exigences de la vie dans une société démocratique. Cette définition n'exclut pas sans doute quelque désintéressement, elle ne confine pas l'instruction primaire à l'utile : l'esprit vient y animer la lettre; et nous savons tous les progrès qui se sont accomplis dans ce sens, en notre génération. Il n'en reste pas moins que ces études sont d'abord pratiques ; on n'apprend pas à apprendre, à cette école, on y apprend le nécessaire. La conséquence en est que l'écart ici ne saurait être sensible entre les programmes, qu'il n'y aurait pas grand dommage à les assimiler tout à fait; et la vérité est qu'en pratique, ils sont très voisins les uns des autres et coïncident à peu près.

Pour les raisons toutefois d'ordre général, de psychologie que nous signalions plus haut, il conviendrait peut-être de réduire dans les programmes féminins, la part des exercices de mémoire au profit du travail, de l'observation, de l'imagination, la part même des exercices de raisonnement pur, d'arithmétique, au profit des activités qui con-

tribuent davantage au développement de la personnalité. C'est là la fin même de toute éducation bien entendue, de l'éducation des filles en particulier; l'instruction primaire dans la mesure que lui permettent le temps et les moyens qu'elle a à son service, n'y doit pas être indifférente.

2° *Instruction secondaire.* — Voilà longtemps — plus de deux générations, — que des voix autorisées réclament pour les garçons des types plus variés d'études; il paraît monstrueux à nombre de bons esprits, en l'an de grâce où nous sommes, que le lycée ou le collège n'offrent à leur clientèle que deux modes d'enseignement, le classique et le moderne, et qu'à ces deux modes d'enseignement il ne soit pas accordé des sanctions égales. L'idéal serait évidemment que chaque enfant, disposant des ressources, des loisirs surtout qu'implique la culture secondaire, après avoir reçu le fonds de notions que comporte toute éducation libérale, greffât sur cette tige commune les spécialités pour lesquelles il semble avoir plus de goût ou de vocation. Le temps n'est pas loin, sans doute, où cet idéal se réalisera, dans la mesure restreinte du moins où l'école publique peut le réaliser.

Ce jour-là, quand il sera permis aux intelligences, suivant leurs complexions diverses, d'opter entre quatre ou cinq programmes différents, nous ne serons pas loin d'admettre l'identité complète des matières d'études entre les deux sexes, avec cette réserve toujours que le tact des maîtres variera, nuancera les méthodes d'après ces diversités essentielles, foncières, que nous avons indiquées d'un mot. Quel inconvénient y aurait-il, par exemple, à ce que les jeunes filles, quand elles seront heureusement douées du sens de l'abstraction, grâce à la patience au travail, grâce à la mémoire qu'elles ont presque toujours en partage, pussent consacrer aux études classiques, — nous entendons l'étude du latin et du grec, — ces années que leurs frères, pressés d'ordinaire par les exigences de la vie pratique, ne peuvent plus guère y donner. Les langues vivantes toutefois, — car pourquoi ne tirerait-on pas des langues vivantes, outre le profit de les savoir et de les parler, les mêmes avantages de développement intellectuel que des langues mortes? — l'histoire, les sciences physiques, les arts, tout ce qui concourt à fortifier le sens des réalités concrètes, tels sont, à notre avis, les éléments qui devraient être prépondérants dans l'enseignement secondaire féminin.

3° *Enseignement supérieur.* — Sur ce terrain, plus encore que sur celui des études primaires, l'identité qui nous occupe — outre qu'il serait singulièrement difficile, impossible même à l'heure présente de l'éviter, d'instituer des cours spéciaux pour les étudiantes — cette identité ne nous paraît offrir aucun danger. Les Universités, en effet, ont

d'abord pour fin d'initier l'esprit aux méthodes par lesquelles la science s'élabore, se construit : or la science est une. En second lieu, et chez nous peut-être avec quelques excès, les Universités préparent à des examens professionnels. Or il ne saurait être question — cela va sans dire, et les femmes elles-mêmes n'y consentiraient pas, protesteraient — d'établir des examens à leur usage. Elles veulent être médecins, ou avocats au même titre, et avec des grades identiques à ceux de leurs confrères.

Nous concluons donc qu'en théorie l'éducation féminine ne saurait impunément coïncider ni pour la gymnastique du corps, ni pour celle de l'entendement, ni pour la formation de la personnalité morale, avec celle que nous donnons à nos fils; qu'il y a lieu toutefois, au nom de l'égalité des esprits, dans leur diversité même, de l'en rapprocher davantage; qu'à peu près identique dans l'instruction primaire, cette éducation devra, dans les études secondaires, tenir plus de compte des différences psychologiques que la nature a mises entre les deux sexes ; mais qu'il conviendrait néanmoins d'accorder à cet enseignement secondaire approprié aux besoins et aux dispositions de l'intelligence féminine, les mêmes sanctions qu'à celui des garçons, afin que l'enseignement supérieur s'ouvrît ensuite, également large, également hospitalier, à sa double clientèle.

(*Applaudissements.*)

Mme Jean Brunhes. — Je demande la parole, si personne ne la prend, pour approuver l'idée émise par M. le Rapporteur. Cependant, il est un point sur lequel je me sépare de lui, c'est qu'il n'y a pas identité absolue entre l'homme et la femme; cela est une idée fausse en soi, qui diminuerait la femme, et qui lui créerait en quelque sorte une infériorité, car il est des points sur lesquels l'homme lui sera toujours supérieur : d'abord, il y a entre eux des différences d'organisation physique, ensuite des diversités dans l'intelligence. Mais, par ailleurs, il faut laisser la liberté complète à chacun, et je suis d'avis que, si une femme a des dispositions très grandes pour les sciences ou pour tout autre travail compatible avec son sexe, il faut lui laisser la liberté complète de s'y livrer entièrement. Je crois d'ailleurs que ce sera toujours là un cas exceptionnel.

Maintenant, il sera bon que quelques-unes de ces dames veuillent bien nous dire leur sentiment sur cette question qui présente le plus grand intérêt.

Mme Kergomard. — Vous avez toutes le devoir de parler.

Mme Jean Brunhes. — Je n'assistais pas au début du rapport, aussi je ne sais si je dois me permettre...

Mme Kergomard. — Au contraire, parlez.

Mme Jean Brunhes. — En ce qui concerne l'enseignement physique, il est certain que, dans la situation actuelle, nous ne pouvons donner aux filles tout le développement physique qui leur serait nécessaire, car nous n'avons pas assez développé cet enseignement. Puis, nous ne leur faisons pas faire assez de promenades et d'exercice, et c'est la cause d'un certain manque d'équilibre chez les jeunes filles qui travaillent trop intellectuellement; on devrait faire de grands efforts pour développer l'activité et l'énergie physiques, qui leur manquent. On reproche aux femmes beaucoup de choses, leur nervosité par exemple, elle disparaîtrait si on leur faisait faire beaucoup plus de gymnastique. Il faut bien admettre que ce qui est nécessaire pour les garçons l'est également pour les filles, que le développement physique doit se faire pour les uns et les autres dans les meilleures conditions.

Je crois que l'instruction égale pour les garçons et pour les filles est loin d'être indispensable pour tout le monde; mais je pense qu'elle doit être possible pour un certain nombre de femmes. On parle du foyer, c'est charmant, et la plupart des femmes préfèrent avoir un foyer; mais combien n'ont pas le choix de leur vie, et ne peuvent se marier! Il vaut donc mieux que la femme soit guidée vers des intérêts supérieurs, et qu'elle puisse s'adonner aux choses élevées, si elle le désire. Mais alors, il lui faut une éducation supérieure à celle qu'elle reçoit aujourd'hui. Il faut donc développer l'esprit et le corps de la femme, moralement et physiquement, et lui donner la possibilité de poursuivre des études supérieures.

Mme Kergomard. — Mais, en ce moment, il s'agit de l'identité absolue de l'éducation.

Mlle Bignon. — De l'identité toujours ?...

Mme Kergomard. — Oui; Mlle Bignon pense qu'on arriverait

plus facilement à l'identité, en permettant aux filles de faire ce que font les garçons en dehors des classes?...

Mme Paringaux, Directrice de l'Ecole Normale de Rodez. — Je trouve que physiologiquement, la femme étant différente de l'homme, il y a pour elle des exercices physiques qui seraient extrêmement nuisibles, et j'ai vu des jeunes filles qui, abusant de tels exercices, se faisaient mal, comme elles se feraient mal en se servant trop longtemps de la machine à coudre. La nature a imposé à l'homme et à la femme une différence dont nous devons tenir compte. Quand nous aurons dit que nous sommes fort intelligentes, que nous avons les mêmes idées, et pouvons aspirer à la même destinée, il n'en sera pas moins vrai que nous sommes placées par la nature dans des conditions différentes et qu'il y aura toujours un moment où nous ne pourrons...

Mme Coignet. — Toutes les théories ne détruiront pas ce fait, que les femmes sont destinées à mettre les enfants au monde et à les élever. La maternité domine la vie de la femme et y met une grandeur ; cette idée doit prévaloir dans l'enseignement secondaire. En dehors du mariage elle peut chercher, si tel est son goût, un développement plus viril.

Mme Marchicot. — Je crois très bon, au point de vue de l'amélioration générale, de développer, plus qu'on ne l'a fait, le côté physique, je crois que le côté moral y gagnerait beaucoup; et il faut commencer de bonne heure pour les jeunes filles. Vous ne pouvez vous figurer le mal que l'on a à faire promener les petites filles: pour ma part, je ne puis obtenir de leur faire faire un exercice quelconque; il faudrait donc commencer l'enseignement physique très tôt.

Mme Coignet. — Vous admettez certains ménagements? Vous ne voulez pas identifier l'homme et la femme?

Mme Marchicot. — Je crois que les ménagements viendraient d'eux-mêmes s'il y avait une certaine liberté.

Mme Kergomard. — Qui veut me donner la parole?

(*Rires et approbations.*)

Pour ce qui est de l'école des filles, il faut dire qu'en France, ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire, ni dans l'enseignement supérieur, personne, au point de vue féminin, ne fait d'exercices. La jeune fille est rebutée, et on trouve inconvenant pour une petite fille de faire des exercices de corps, comme un garçon. Il est incontestable qu'on doit choisir les exercices à faire faire à la jeune fille, de même qu'on les choisit pour les garçons, quand certains d'entre eux ne sont pas aussi forts que les autres. Il serait donc naturel que pour la jeune fille, on fît choix aussi de l'exercice qu'il lui faudrait. Les filles du peuple, même les Parisiennes, ne savent pas marcher.

Il y a quelques années, j'ai installé dans un arrondissement de Paris, dans le 3e, des garderies de vacances qui étaient destinées à préserver moralement les enfants, pour ne pas leur laisser, dès leur sortie, l'idée de bêtiser: je voulais leur faire faire des promenades; vous ne pouvez vous figurer ce que ces petites filles du peuple avaient de mal à marcher et, pour aller de la Place de la Bastille au Jardin des Plantes, on était obligé de les traîner. Ainsi donc, en France, à Paris surtout, et cependant la Parisienne est réputée dans le monde entier pour avoir la marche alerte et gracieuse, les petites filles ne peuvent pas marcher. Il y a là beaucoup du préjugé catholique... (*Approbations.*) La religion enseigne aux jeunes filles quelque chose qu'on appelle la modestie, la retenue. Cette modestie et cette retenue doivent consister beaucoup à s'ankyloser. (*Rires.*) Je suis convaincue que, le jour où l'on voudra bien comprendre que le petit corps de la petite fille a le même droit à se développer que celui du jeune garçon, les jeunes filles se porteront déjà mieux.

Maintenant, pour ce qui est demandé par certaines de ces dames, et qui évidemment n'existe pas dans l'enseignement primaire, c'est-à-dire dans les écoles de filles, exercer le raisonnement des petites filles comme celui des petits garçons, il est évident que jusqu'à présent, on n'y a pas beaucoup pensé; c'est encore un peu subversif de demander aux petites filles de raisonner.

Mais, puisque Monsieur le Rapporteur accepte l'enseignement supérieur identique, je me demande comment nous pourrions arriver à l'identité dans l'enseignement supérieur, s'il y avait un écart aussi considérable entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur.

Je ne crois pas que l'enseignement secondaire, pour les garçons, soit encore l'idéal; je crois que les lycées de garçons fatiguent assez nos fils et que, si l'on pouvait arriver à établir pour nos garçons un enseignement secondaire qui fût aussi bon pour la partie intellectuelle que pour la partie physique, nos fils pourraient en profiter.

D'autre part, il me paraît difficile qu'à l'âge de vingt ans, une jeune fille, voyant qu'elle ne se mariera pas, soit qu'elle ne le veuille pas ou ne trouve pas l'homme qu'elle espérait, se dise : Je veux faire des études de médecine... S'il y a un trou entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, il nous paraît difficile de suivre le cours de l'enseignement supérieur, si on n'a pas eu le moyen de procéder par une gradation ascendante. Je sais que vous le reconnaissez, mais avec des tempéraments tellement modérés...

Tout le monde sait que je suis féministe irréductible; cependant mon féminisme irréductible va jusqu'à penser que nous devons essayer de fortifier et de restaurer la famille. Il est évident que la France sera ou ne sera pas, et qu'elle ne sera pas, si la famille est désorganisée. Je crois que le féminisme qui consisterait à faire quoi que ce soit, aboutissant à une modification de la famille, dans un sens par trop large, c'est-à-dire en enlevant les liens qui doivent exister entre les membres de la famille, ce féminisme-là commettrait une mauvaise action.

(*Vive approbation et applaudissements.*)

Seulement, je crois que, pour être mère de famille, il faudrait aussi avoir une certaine culture, et que, si c'est joli d'être la mère matérielle de ses enfants, on aimerait aussi à en être la mère morale et la mère intellectuelle. Les mères de mon âge, c'est-à-dire celles de « dans le temps », même celles qui ont eu beaucoup de chance — c'est-à-dire la chance de vivre dans un certain milieu qui les a développées intellectuellement — ces mères ont eu à traverser un moment excessivement douloureux, quand elles ont été obligées de s'arrêter dans l'éducation intellectuelle de leur fils ; c'est arrivé pour moi, lorsque mes fils ont fait du grec; je n'ai plus pu les suivre, et dès ce jour-là, il y a eu quelque chose qui s'est brisé... (*Mouvement d'approbation.*)

Je crois donc en somme que toutes les femmes seront mères ou au moins désireront l'être. Il faudrait donc élever nos jeunes filles avec cette idée qu'il n'y a pas seulement la maternité maté-

rielle, mais encore que, pour être véritable mère, on doit être et la mère intellectuelle et la mère matérielle de ses enfants. Et, quoique les procédés que nous conseillons soient critiquables, je ne crois pas évidemment qu'on puisse les contester.

Mme Paringaux. — Si on élève les jeunes filles comme les hommes, elles se marieront de moins en moins, parce qu'elles trouveront plus difficilement des hommes qui soient leurs égaux. C'est déjà ce qui se produit dans les Ecoles normales : beaucoup de jeunes filles ne se marient pas, parce qu'elles ne trouvent pas de jeunes gens suffisamment distingués.

Or, malgré toutes les satisfactions que donne une forte culture intellectuelle, elle ne remplace pas la famille; la vraie mission de la femme, son vrai bonheur est d'être mère.

Mme Coignet. — Il y a un mot que je n'admets pas : l'infériorité de la femme; sa fonction diffère de celle de l'homme sans être inférieure; elle s'exerce au dedans, celle de l'homme au dehors; toutes deux sont également nécessaires.

L'homme peut être supérieur dans le métier; il reconnaîtra lui-même la supériorité de la femme, par exemple, dans l'éducation des enfants et dans bien d'autres cas encore.

Un Congressiste. — Il est à craindre que l'instruction donnée de plus en plus aux femmes, particulièrement dans le peuple, ne les détourne du mariage. Elles finiront par se croire plus instruites que les hommes et éprouveront pour ceux de leur classe quelque dédain.

Mme Paringaux. — Mais cela n'arrivera pas si on les élève de la même façon!

Le même Congressiste. — Je crois l'objection que je viens de soulever très juste; mais vous avez raison, Madame, la solution en pourra être dans l'identification des programmes; les garçons et les filles recevant le même enseignement, n'auront plus aucun droit de se trouver, les uns ou les autres, une supériorité.

Ce qui serait désirable, surtout, c'est la coéducation; elle offre de bien grands avantages, mais... arriverons-nous, en France, à convaincre tant d'esprits prévenus ?

Mme Kergomard. — La question de la coéducation sera traitée tout à l'heure dans un rapport de M. Gaufrès.

Mme Coignet. — Je crois que l'inconvénient signalé n'existera pas si vous identifiez l'éducation. Je vois ce qui se passe dans certaines campagnes : les jeunes filles ne veulent pas se marier aussitôt qu'elles sont un peu développées intellectuellement et, d'autre part, un homme un peu supérieur ne trouve plus de femme, ce qui amène beaucoup de désordres, parce que l'homme se satisfait d'une autre manière.

Mme Louise Debor. — Je tiens à faire une observation : la culture intellectuelle doit certainement être la même pour les deux sexes ; l'homme et la femme ont un droit égal au développement de leurs facultés supérieures identiques ; le cerveau n'a pas de sexe.

Mais l'éducation pratique, la préparation à la vie, ne saurait être absolument semblable pour les deux sexes. La raison, sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister, c'est que le rôle physiologique et par suite le rôle social de la femme diffère du rôle de l'homme. Il y aura toujours, quoi qu'on fasse — et les féministes irréductibles sont forcés d'en convenir — une partie spécialement féminine de l'éducation des filles.

Mme Jean Bruhnes. — Qu'appelez-vous partie féminine ?

Mme Louise Debor. — J'entends par là tout ce qui concerne la fonction naturelle et la fonction sociale de la femme : la science domestique, la science maternelle, la science économique sous sa forme pratique.

Mme Jean Bruhnes. — Nous sommes d'accord.

Mme Kergomard. — Si personne ne demande plus la parole, c'est Monsieur le Rapporteur qui l'aura.

M. Dietz. — Je voudrais ajouter deux mots au rapport même et essayer de dissiper une impression qu'il me paraît avoir laissée.

Personne n'est plus convaincu que je ne le suis de l'égalité complète, ce qui n'exclut pas la diversité, mais je dis de l'égalité

complète de l'intelligence féminine et de la nôtre, de la plus complète égalité.

J'ajoute, avec l'expérience que je puis avoir de l'enseignement féminin, que j'ai régulièrement observé une facilité de progrès, beaucoup plus considérable chez les jeunes filles qui, en beaucoup moins de temps, obtiennent des résultats au moins égaux à ceux constatés chez les jeunes gens.

C'est parce que je crois à cette égalité que je n'ai pas beaucoup insisté sur l'enseignement secondaire que vous me reprochez d'avoir escamoté.

Mme Kergomard. — Je n'ai pas dit le mot.

M. Dietz. — Je n'en ai presque pas parlé, parce que, convaincu de cette égalité, qu'aucun esprit judicieux ne saurait du reste contester, et convaincu aussi qu'il n'y a aucune raison pour refuser aux femmes l'accès des Universités, il va de soi que je ne puis supprimer tout l'intermédiaire nécessaire.

Il y a longtemps que je demande un enseignement secondaire féminin, comportant l'exercice de l'analyse, par l'étude des langues vivantes enseignées comme nous enseignons les langues anciennes, enseignement qui développerait bien autrement l'intelligence et la personnalité des jeunes filles en les laissant vivre dans le milieu de la vie moderne. Car enfin, l'étude des sociétés antiques, malgré les leçons profitables que les femmes pourraient en tirer, ne me paraît pas adaptée aux besoins de la vie morale d'une femme moderne, et je veux cet enseignement secondaire très fortement organisé, quoique un peu différent — dans l'intérêt de l'égalité — de celui des garçons. Il est évident que l'enseignement des garçons aura, par la force des choses, un programme excessivement chargé; et il est évident aussi que, de plus en plus, l'enseignement donné aux garçons devient un enseignement primaire intégral; la surcharge des matières empêche trop souvent le professeur universitaire de s'occuper de l'éducation intellectuelle, qui, lorsqu'elle est bien entendue, se confond avec l'éducation morale.

Je ne veux pas vous voir déduire de ce rapport que le Rapporteur n'est pas partisan de l'égalité la plus complète; encore une fois, c'est au service de cette égalité qu'il s'est permis de combattre l'identité qui lui paraissait chimérique.

Mme Kergomard. — Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Rapporteur, et je vous demande de travailler pour les garçons, comme vous travaillez pour les filles. Je me demande pourquoi nous continuerons à avoir pour les garçons une instruction qui empêche l'éducation de l'esprit. On a assassiné nos fils depuis longtemps, il faudrait bien penser un peu à eux.

(*Rires et applaudissements.*)

Nous allons, si vous le voulez bien, voter sur les conclusions du rapport de M. Dietz.

« Le Congrès émet le vœu :

« 1° Qu'une entière égalité de culture intellectuelle soit donnée à l'école primaire, aux garçons et aux filles, admettant même l'identité des programmes dans cet ordre d'enseignement.

« 2° Qu'il soit donné dans l'enseignement secondaire des filles, plus encore que dans celui des garçons, une culture qui développe surtout la personnalité.

« 3° Que tous les cours des Universités et Ecoles supérieures et tous les examens et concours auxquels prépare le haut enseignement, soient ouverts aux femmes. »

M. Dietz. — Je propose de voter l'égalité dans l'instruction primaire.

Mme Coignet. — Est-ce qu'elle n'existe pas ?

Mme Kergomard. — A l'Ecole normale, centre de la vie pour l'enseignement primaire, elle existe; les examens sont les mêmes.

Mme Paringaux. — Oui, avec beaucoup de mathématiques et de géométrie pour les garçons, et beaucoup trop de chimie pour les filles.

Je voudrais voir simplifier ce programme, l'identité est trop grande, il ne faut jamais oublier que nous élevons des femmes et non pas des hommes.

Mme Kergomard. — Et je dirai encore que ce n'est pas pendant le temps qu'elles passent à l'Ecole normale qu'elles peuvent obtenir des résultats satisfaisants ; il y a là des jeunes filles qui ont seulement leur brevet simple, c'est-à-dire qui ne font pas plus

de cinq fautes dans une dictée, et qui savent répondre à une question posée, mais cela ne veut pas dire du tout qu'elles aient une culture intellectuelle développée; en sorte que durant ces trois années pendant lesquelles il faut que vous en fassiez des institutrices, vous n'avez pas le temps, et vous êtes comme des écureuils tournant dans une cage; vous n'avez jamais le temps de vous reposer.

Mais en ce moment, nous parlons de l'identité absolue dans l'enseignement primaire; elle existe, et la preuve c'est que, pour le certificat d'études primaires, les examens sont identiques pour les uns et pour les autres, puisque les enfants des deux sexes le passent ensemble. Pour le brevet simple et le brevet supérieur, les examens sont aussi identiques; nous ne pouvons dire par conséquent que l'enseignement primaire n'est pas le même pour les deux sexes.

Mme Louise Debor. — Je voudrais qu'on constituât une section féminine.

Mme Kergomard. — Ceci est très juste.

Mme Coignet. — Le programme comprend la chimie. Or, quel intérêt peut présenter la chimie quand on ne va pas au laboratoire faire des expériences? Cette étude consiste alors à apprendre des mots et des formules qui ne représentent rien à l'esprit.

M. Dietz. — Il faut que de cette délibération sorte un vœu, adressé à l'Administration supérieure, qui en fera ce qu'elle voudra; mais il faut que ce vœu soit rédigé dans un sens libéral; nous avons fait des restrictions, mais il importe cependant que cette délibération fasse ressortir très nettement une tendance libérale vers le progrès, et puisque aussi bien la question a été posée, sous une forme un peu étroite et étriquée : « de l'éducation identique de l'homme et de la femme », et que nous avons à respecter la lettre du programme, il faut que par la formule que nous allons trouver, nous affirmions que sous le mot « identité », nous comprenons l'égalité, et que nous sommes tous d'accord.

Mme Kergomard. — Ne pensez-vous pas qu'il y a des matières

qui doivent être absolument identiques, ce qu'on appelait autrefois les matières obligatoires ? Il y aurait donc une partie du programme qui serait identique et obligatoire. Mais, de même qu'il y a des matières dites supplémentaires pour les garçons, il est tout naturel que pour les filles, il y ait dans les écoles des travaux manuels, des travaux de ménage. Du reste, remarquez que même l'Administration tend... elle y tend si bien... bon, voilà que je vais défendre l'Administration... (*Rires.*)

Oui, on a créé à Paris et dans d'autres villes, des écoles ménagères; et dans les villes où l'on ne pouvait avoir d'écoles ménagères, on a créé des cours supplémentaires. On a donc fait un mouvement dans ce sens ; il n'est pas parfait, mais on y a pensé, et il faut espérer qu'il se développera.

M. Dietz. — Nous voulons l'égalité intellectuelle, l'égalité obtenue par des moyens...

Mme Coignet. — Et l'égalité morale surtout.

M. Dietz. — Nous sommes ici pour travailler dans ce sens.

Une Congressiste. — Nous pouvons nous permettre quelques critiques, vis-à-vis de l'Administration.

Mme Coignet. — Mais nous sommes absolument libres, nous ne sommes pas un Congrès d'État.

Mme Kergomard. — Au contraire.

Mlle Ditaron. — Je suis d'avis que l'éducation primaire des jeunes filles doit être identique à celle des garçons, avec cette différence, qu'il doit y avoir deux sections complémentaires, pour le travail manuel des garçons et l'éducation ménagère des jeunes filles. Mais, en même temps, l'école primaire doit être mixte.

Mme Kergomard. — La question viendra à l'étude demain, et vous nous ferez grand plaisir si vous voulez prendre part à la discussion.

M. Dietz. — « Le Congrès émet le vœu :

« Qu'une entière égalité de culture intellectuelle soit donnée à

l'école primaire aux garçons et aux filles, en admettant même l'identité des programmes dans cet ordre d'enseignement. »

Mme Coignet. — Et morale, je vous en prie ; on donnera, je pense, quelques principes de moralité aux garçons.

M. Dietz. — Mais par des moyens appropriés.

Mme Coignet. — Pas identiques.

M. Dietz. — Je dis : une égalité de culture intellectuelle.

Mme Kergomard. — Appropriés à quoi ?

Mme Coignet. — Il y a des distinctions à faire.

M. Dietz. — Est-ce bien nécessaire?

« Le Congrès émet le vœu :

« Qu'une entière égalité de culture intellectuelle et morale soit donnée à l'école primaire aux garçons et aux filles, mais par des moyens appropriés. »

Mme Kergomard. — D'abord je ne mettrais pas « mais » ; je mettrais « virgule », par des moyens appropriés.

Mlle Hubert. — Dans l'enseignement primaire, les écoles de filles sont dirigées par des femmes, les écoles de garçons, par des hommes. Malgré l'identité du programme, il s'ensuit que l'éducation des filles est un peu différente de celle des garçons, parce que la femme avec ses qualités propres, ses qualités féminines, forme l'esprit des filles, tandis que l'homme étant chargé de l'éducation des garçons, la dirige, selon ses facultés. De sorte que, même lorsque les élèves, garçons et filles, sortent de l'école primaire, il y a déjà une différence entre eux ; les garçons ont été formés en vue de la destinée qui les attend dans la vie, et les filles en vue de la leur.

Je trouve que dans l'enseignement primaire, nous n'avons pas assez de temps à donner à l'enseignement du ménage et de l'économie domestique. C'est excessivement difficile de trouver à

la fois assez de temps pour la culture intellectuelle et pour l'enseignement de l'économie domestique; c'est pourquoi on n'a jamais enseigné cette dernière que d'une manière superficielle, quand on ne l'a pas supprimée tout à fait. A ce point de vue, je crois qu'on fait beaucoup mieux en donnant plutôt l'éducation ménagère que l'instruction ménagère; c'est-à-dire qu'au lieu de faire faire des exercices de ménage suivant un programme déterminé, il faudrait habituer les jeunes filles à travailler, à raccommoder leurs effets, etc., plutôt que de leur faire suivre un programme dont la marche est toujours ascendante.

Dans un autre ordre d'idées, il y aurait par exemple à développer l'exercice de la charité, de l'esprit de tolérance, qui n'est pas souvent appliqué parmi les femmes, de sorte que, en sortant de l'école primaire, les garçons et les filles présenteraient moins de différence dans leur éducation.

C'est une digression que je me permets, mais il me semble que, par suite de la différence de culture intellectuelle et morale des deux sexes, il y a aussi une différence dans les résultats de l'éducation de la jeunesse française.

Une Congressiste. — L'éducation identique de l'homme et de la femme aurait l'avantage de faire disparaître certains préjugés ridicules — celui entre autres de l'infériorité intellectuelle de la femme. En recevant une culture égale à celle de l'homme, les facultés de la femme se développeront et au lieu de ne voir en elle que la créature destinée à parfaire le bien-être de sa vie, l'homme sh'abituera à la considérer comme sa compagne, son amie, son aide, et toujours son soutien. Dès sa jeunesse, il apprendra à respecter la personnalité de la femme et son indépendance ; de là beaucoup plus de moralité dans les rapports sociaux entre les deux sexes.

Mme Kergomard. — Quel que soit le programme, même avec des professeurs femmes, il ne donnera pas absolument les mêmes résultats. Vous avez parfaitement raison, mais revenons-en à la rédaction proposée. Je crois que la Section est d'avis de l'égalité absolue de culture intellectuelle, pour les garçons et pour les filles...

Mme Paringaux. — Obtenue par des procédés non identiques.

Mme Kergomard. — Il faut enseigner aux enfants à parler leur langue ; or il n'y a pas deux manières d'apprendre aux petits garçons de sept ans à parler le français. Que les petits garçons lisent une chose et les petites filles une autre, c'est toujours le même enseignement que vous leur donnez, de sorte que je ne vois pas que nous devions avoir des programmes différents.

Mme Paringaux. — A l'école primaire, mais tout l'enseignement primaire, dès l'école primaire, ne devrait pas être identique.

Mme Kergomard. — Mais nous parlons de l'enseignement primaire qui va jusqu'à treize ans.

Mme Paringaux. — Alors il faut ajouter : élémentaire.

Mme Coignet. — Mais, est-ce qu'on n'ajoutera pas une phrase complémentaire qui en ferait la distinction ?

Mme Kergomard. — Remarquez que cela existe déjà dans toutes les écoles, car on fait du travail manuel chez les garçons : le bois, le fer, etc., et pour les filles, la couture. On le fait mal parce qu'on n'a pas le temps et que les parents se figurent que leurs enfants perdent leur temps, s'ils ne font pas de la copie, mais enfin, ce travail existe, et nous enfonçons une porte ouverte.

— Voulez-vous que nous émettions un vœu... Mme Coignet parlait de la chimie ; je ne crois pas que la chimie qui serait autre qu'une nomenclature, serait mauvaise pour les jeunes filles ; tout dépend de la façon dont on enseigne les choses, mais nous en avons trop à enseigner à nos enfants. Vous avez parfaitement raison, seulement tout ce qui est expérimental est bon pour les jeunes filles.

Mme Paringaux. — On ne peut faire de la chimie expérimentale parce qu'on n'a pas le temps.

Mme Louise Debor. — Dès à présent, un vœu qui sous-entendrait la réforme des programmes et serait assez général pour réunir l'opinion des congressistes...

Mme Kergomard. — Mais je suis à la disposition de la Section; le vœu peut être assez général. Avez-vous une rédaction?

Mme Louise Debor. — Par exemple : « Donner, dès l'école primaire l'enseignement le plus apte à développer les facultés intellectuelles et morales communes aux deux sexes, » ou « Donner, dès l'école primaire, un enseignement complémentaire aux deux sexes, et approprié à chacun d'eux ».

Mlle Bignon. — Ne pourrait-on aussi ajouter l'éducation physique?

Mme Coignet. — Nous disons culture intellectuelle et morale pour les deux sexes, avec toutes les variétés que comportent l'enseignement de la femme et l'enseignement de l'homme:

Une Congressiste. — Et avec toute l'initiative que peuvent prendre les hommes et les femmes.

Une autre Congressiste. — Je crois que ce que Mlle Bignon a dit était parfait, car le développement de la culture intellectuelle et morale ne comprend pas le développement du corps, et cette addition me semble indispensable, justement parce qu'elle est un peu oubliée, ou encore parce qu'elle a été exagérée parfois, et je crois que la culture totale de l'être humain s'impose, dans la rédaction du vœu.

Mme Kergomard. — Pensez-vous que nous puissions la demander absolument identique pour les garçons et pour les filles?

Une Congressiste. — Identique est un mot qui n'a pas grand sens.

Mme Kergomard. — Nous avons admis l'éducation pratique complémentaire, nous cherchons une rédaction qui donne l'égalité pour tout ce qui peut être égal; M. le rapporteur demande donc si la Section veut, oui ou non, sortir de la lettre de l'énoncé : de l'éducation identique de l'homme et de la femme, ses avantages, ses inconvénients.

Ceci, c'est l'éducation individuelle. Nous avons également l'éducation sociale, et la pédagogie. Voici le texte de la 1re question : « De l'éducation identique de l'homme et de la femme, ses avantages, ses inconvénients. » M. le Rapporteur, étant tout à fait convaincu de l'égalité complète entre l'homme et la femme, demande l'égalité de culture ; seulement, je crois que M. le Rapporteur, comme une grande partie des membres de la Section, croit qu'il doit y avoir des tempéraments dans cette égalité absolue de culture intellectuelle et morale. On pourrait ajouter que, pour certaines matières, les uns apprendront telle chose, les autres telle autre ; par exemple, chez les garçons, on travaillerait le fer et, chez les filles, la couture.

M. Dietz. — Je relis la rédaction proposée. Le Congrès émet le vœu :

« 1° Qu'une entière égalité de culture intellectuelle et morale, soit donnée à l'école primaire aux garçons et aux filles, admettant même l'identité des programmes, dans cet ordre d'enseignement. »

Une voix. — A l'école primaire ?

Mme Kergomard. — Si vous le voulez, nous allons voter pour ou contre cette première partie ; nous ne pouvons être les esclaves d'une rédaction. Nous allons commencer par mettre aux voix la première partie. Il n'y a pas d'avis contraire ?

(Adopté.)

M. Dietz. — Pour l'enseignement secondaire des filles, le Congrès émet le vœu...

Mme Kergomard. — Nous allons encore diviser.

M. Dietz. — Pour l'enseignement secondaire, le Congrès émet le vœu d'une culture qui développe, plus encore que pour les garçons, la personnalité.

Mme Henri Marion, Directrice de l'École Normale supérieure d'enseignement secondaire, à Sèvres. — C'est à peu près ce qu'on voudrait ; il faudrait adapter les programmes à cette fin.

Mme Louise Debor. — Les garçons ont moins besoin encore de leur personnalité que les filles.

Une Congressiste. — Celles d'entre nous qui ont des sœurs dans les lycées de filles, se plaignent que leur personnalité est trop développée. (*Rires et protestations.*)

Mme Louise Debor. — Je ne peux pas le croire.

Mme Kauffmann. — Je pense qu'il ne faudrait même pas demander d'exceptions favorables, parce qu'on ne fera aucune exception, et qu'on dira que nous voulons intervertir les rôles. L'éducation égale impliquera le développement de toutes les facultés, sans exception, même favorable.

Mme Kergomard. — C'est très vrai. Il y a longtemps qu'on nous parle de l'éducation intégrale, du développement de toutes les facultés, et, quand même, nous sommes obligés de rappeler les points faibles.

Mme Kauffmann. — Il n'y a que cette façon de demander la réforme absolue des programmes.

M. Dietz. — Il faut faire une concession à Mme Marion et dire : « qui adapte de plus en plus les programmes ». Je parle pour l'enseignement secondaire.

« 2° Qu'il soit donné dans l'enseignement secondaire des filles une culture qui développe surtout la personnalité, et qui adapte de plus en plus les programmes, par les additions et les sacrifices nécessaires à cette fin dominante. »

Mme Kergomard. — Cela touche le programme, il a du plomb dans l'aile, c'est très bien. (*Rires.*)

Je mets aux voix.

(Adopté.)

M. Dietz. — Pour l'enseignement supérieur :

« 3° Que tous les cours des Universités et Ecoles supérieures, et tous les examens et concours, auxquels prépare le haut enseignement, soient ouverts aux femmes. »

Mme Coignet. — Même Saint-Cyr et Polytechnique ?

(*Rires et protestations.*)

Mme Kergomard. — Une femme qui voudrait aller à Saint-Cyr ou à Polytechnique, serait envoyée à Charenton.

Mme Coignet. — Mais enfin, si une femme voulait faire la préparation désintéressée de l'Ecole polytechnique, irait-elle à l'Ecole polytechnique ?

Mme Kergomard. — J'espère pour elle que non.

M. Dietz. — Ma rédaction est faite pour répondre à une question qui se pose, en Allemagne, particulièrement, pour l'accès des universités.

Mme Coignet. — Par exemple, l'école de pharmacie?

Mme Kergomard. — Surtout celle-là, ne craignez rien, il n'y a pas besoin de restreindre.

Sur l'ensemble des conclusions de M. Dietz, il nous faut voter, maintenant.

Le Congrès émet le vœu :

« *1° Qu'une entière égalité de culture intellectuelle et morale soit donnée à l'école primaire, aux garçons et aux filles, admettant même l'identité des programmes, dans cet ordre d'enseignement.*

« *2° Qu'il soit donné, dans l'enseignement secondaire des filles, une culture qui développe surtout la personnalité et qui adapte de plus en plus les programmes, par les additions et les sacrifices nécessaires, à cette fin dominante.*

« *3° Que tous les concours des universités et écoles supérieures et tous les examens et concours, auxquels prépare le haut enseignement, soient ouverts aux femmes.* »

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Nous vous remercions bien de votre bon concours, Monsieur le rapporteur.

Je donne la parole à Mlle Irma de Strécaloff, Déléguée du Comité

des Cours des Hautes Etudes pour les femmes, à Saint-Pétersbourg, pour nous lire le rapport de Mlle Ducreux.

Mlle Ducreux. — Rapport sur :

Les femmes et l'enseignement supérieur en Russie.

(Lire page 55.)

Mme Kergomard. — Nous vous remercions, Mademoiselle, de ce très intéressant rapport ; la Section certainement s'unit à moi pour souhaiter :

Que, dans tous les Etats et surtout en France, l'initiative privée suive le bon exemple de l'initiative russe et dote les écoles libres préparant aux universités. (Applaudissements.)

Mme Kergomard. — Nous avons encore, sur les Cours d'enseignement supérieur en Russie, un autre très remarquable rapport de Mmes Netchaëff et Tarnowsky qu'on lira tout entier avec grand profit. Mme Kergomard résume le rapport de :

Mmes Netchaëff et Tarnowski. — Rapport sur :

Les Cours supérieurs pour femmes en Russie.

(Lire page 73.)

Une Congressiste. — Ces cours sont une Université par eux-même, et si vous me permettez d'ajouter un mot, je dirai qu'il y a une Ecole de médecine à Saint-Pétersbourg, qui comprend 600 jeunes filles.

Mme Kergomard. — Je fais donner lecture de deux intéressants rapports, l'un de M. Schramchenko, et l'autre de Mme von Stein, ce dernier sur *Un gymnase classique de jeunes filles* à Moscou; ce gymnase est unique, on y enseigne le latin et le grec, et l'instruction y est identique, à de très légères modifications près.

M. Schramchenko, Directeur des gymnases de demoiselles de Moscou. — Rapport sur :

Les Gymnases de demoiselles de Moscou.

(Lire page 88.)

Mme von Stein. — Rapport sur :
Un gymnase classique de jeunes filles à Moscou.
(Lire page 91.)

Mme Kergomard. — Mme Stoïounine veut-elle nous donner lecture de son rapport ?

Mme Marie Stoïounine, Directrice d'un Gymnase de jeunes filles, à Saint-Pétersbourg. — Je viens, au nom des gymnases de Russie, témoigner que les femmes russes travaillent beaucoup à rendre l'éducation de la femme plus sérieuse et plus pratique.

Rapport sur :
Les Gymnases de jeunes filles à Saint-Pétersbourg :
(Lire page 93.)

Mme Kergomard. — Nous allons entendre le rapport de M. Gaufrès, sur la coéducation des sexes. M. Gaufrès est malade, et il lui sera impossible d'assister aux travaux du Congrès; je propose donc de lire son travail et de le discuter, malgré son absence.

LA COÉDUCATION DES DEUX SEXES

Rapport de M. GAUFRÈS,

Ancien membre du Conseil municipal de Paris.

La théorie et la pratique de l'éducation en commun des deux sexes s'appuient sur trois principes : la nature des choses, les nécessités financières, l'amour du progrès.

Je déclare de suite que je les trouve ainsi bien fondés et que la coéducation doit se réaliser progressivement en observant dans la pratique quelques faciles précautions. Les bonnes mœurs lui sont favorables et elle favorise les bonnes mœurs.

I. — La coéducation se fait forcément dans la famille d'abord; sous le rapport des idées morales que celle-ci professe en pratique; puis aussi pour les études. Quand il s'agit de leçons de lecture, d'écriture,

d'histoire, de calcul, nul n'a l'idée de séparer les frères et les sœurs. Impossible d'aller contre cette nécessité élémentaire.

II. — Celle de l'économie oblige à l'éducation en commun des deux sexes partout où la population est peu dense et peu riche. Il en est ainsi notamment en France et cela de par la loi. Les statistiques montrent que le quart des écoles de village, toutes celles des localités de moins de cinq cents âmes, sont des écoles mixtes. Tout récemment, sur 81.990 écoles publiques, il y en avait 20.032 de mixtes; et le nombre tend à s'en accroître car l'émigration des campagnes rend chaque jour plus nombreuses les communes où il n'est pas obligatoire d'établir des écoles spéciales pour les filles.

La théorie de la séparation des sexes à l'école a beau avoir cours, elle ne peut prévaloir contre l'insuffisance des ressources. Comment ouvrir des écoles pour quelques enfants seulement? Et à quoi bon d'ailleurs? A la campagne, les rapports de camaraderie entre enfants des deux sexes sont de règle : garçons et filles voisinent librement, se rencontrent partout, sans que nul s'en étonne ou s'y oppose, sans qu'il en résulte d'inconvénient à l'âge scolaire. A quoi bon séparer quelques heures à l'école, des enfants libres de se fréquenter le reste de la journée?

Ce qui se passe en France se passe également dans les autres pays : en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Amérique. Partout, dans les conditions ci-dessus, la coéducation s'impose; seulement les pays favorables à la coéducation l'admettent dans une plus large mesure. Elle s'impose de même dans l'enseignement supérieur, dans les facultés de sciences et de lettres, de droit et de médecine où le nombre restreint des étudiantes rendrait ridicule la création d'établissements pour elles. Ainsi, aux deux points extrêmes de notre système d'enseignement, à l'université et à l'école primaire, sans parler même de l'école maternelle, la coéducation est admise dans notre pays.

Aussi n'est-ce pas sur ce cas inévitable et général que les discussions se sont élevées; c'est à l'occasion d'élèves plus âgés, ceux de l'enseignement du second degré, des lycées ou des écoles primaires supérieures, surtout quand ils sont soumis au régime de l'internat.

III. — Ainsi étendue, la question de la coéducation s'est posée depuis longtemps. On s'imagine qu'elle est née pour les temps modernes en Amérique il y a cinquante ans; c'est une erreur. Au commencement de ce siècle, le philosophe Fichte en proclamait la nécessité morale. Dans les célèbres *Discours à la nation allemande* où il proposait une réforme complète du système d'éducation en usage, il demandait que les enfants fussent élevés à la campagne dans des sortes de colonies ou institutions agricoles, loin de la société corrompue et égoïste des adultes, mais avec mélange des garçons et des filles et il en donnait ces raisons que l'on n'a fait depuis que reproduire :

« Les deux sexes doivent être élevés de la même manière. En faisant des écoles distinctes pour filles et garçons, on irait contre le but qu'on se propose et l'on détruirait plusieurs des principes fondamentaux de l'éducation d'un homme normal. Les matières d'enseignement sont les mêmes pour les deux sexes; les différences de travaux manuels peuvent être aisément maintenues, même en mêlant le reste de l'éducation.

« La petite société au sein de laquelle l'homme est formé doit, comme la grande dans laquelle il entrera un jour, se composer des deux sexes. Ces deux sexes doivent, dès le début, apprendre à connaître et à aimer l'un dans l'autre l'humanité; à se faire des amis et des amies avant que leur attention ne se fixe sur les différences de sexe et qu'ils ne deviennent des époux et des épouses.

« Les rapports des sexes, c'est-à-dire la protection forte d'une part et l'aide pleine d'amour de l'autre, doivent avoir leur place dans la nouvelle éducation et les élèves doivent les apprendre. »

On voit que la pensée de Fichte est surtout dominée par le point de vue moral qui, entendu dans son sens le plus large, est ici le principal à considérer. Fichte ne fut que théoricien; il fallut un pays neuf pour appliquer sa théorie. Dès 1835 le collège d'Oberlin fut fondé dans l'Ohio, alors peu peuplé et tout agricole, sur le principe de la coéducation. Il est vrai que cet établissement d'enseignement secondaire et supérieur subissait pour sa part une nécessité économique. Il n'avait d'ailleurs pas d'internat. Dix-huit ans plus tard (1853) Horace Mann fondait dans les mêmes conditions et dans le même État d'Ohio le collège d'Antioche et se prononçait explicitement, pour des raisons morales, en faveur de la coéducation. Le collège était un externat, mais flanqué à droite et à gauche de deux pensionnats, un de garçons, un de filles, celui-ci surveillé par une matrone qui avait d'ailleurs rang officiel dans la Faculté. Tout l'enseignement était commun, beaucoup d'exercices préparatoires l'étaient aussi, ainsi que des matinées, des fêtes, des repas où les sexes se mêlaient pour le plus grand bien de tous.

Horace Mann s'était acquis dans le Massachusetts, comme surintendant des ecoles, une célébrité qui achalanda aussitôt le nouveau collège et fut un coup de cloche pour la théorie qui nous occupe. Dans son discours d'inauguration, il aborda de front la question; il soutint la nécessité d'élever l'éducation des filles au niveau de celle des garçons sans instituer des collèges à part pour elles; il vanta les bienfaits de relations amicales, surveillées d'ailleurs, entre condisciples de sexe différent. C'était à ses yeux la préparation la plus appropriée, la plus morale à leurs futures relations de société et de famille.

En résulterait-il des mariages? Ce serait plutôt heureux, étant entendu d'ailleurs que le règlement du collège obligerait à les ajourner après les études. « Que si nos mœurs, ajoutait-il, s'opposent à un ré-

gime aussi bienfaisant et aussi naturel, que l'on se hâte alors de corriger l'impureté de nos mœurs! »

Depuis lors, la question de la coéducation est devenue une question américaine. Il est entendu par tous, aux Etats-Unis, que l'école primaire doit être mixte, mais on discute encore sur la convenance d'étendre la coéducation à toutes les écoles du second degré.

Qu'on me laisse insister encore un moment sur l'historique de la question en Amérique, car c'est là que se sont successivement produites toutes les raisons pour et contre la coéducation scolaire et l'histoire se trouve ainsi être un raisonnement suivi et logique.

En 1862, le gouvernement fédéral ayant assigné les revenus de dix millions d'acres de terre à l'entretien des collèges, le public estima que les filles devaient profiter aussi bien que les garçons de cette libéralité nationale. Pour les en faire bénéficier, on fonda dans l'Ouest un certain nombre de collèges à coéducation; circonstance qui souleva la question de principe : Convenait-il de donner aux deux sexes, la même éducation supérieure?

Un médecin, le Dr Clarke se prononça pour la négative dans un livre qui fit grand bruit : *Le Sexe en éducation.* Il y soutenait par des raisons d'ordre physiologique l'impossibilité pour la femme de donner sans danger la même somme de travail cérébral que l'homme, et il s'efforçait de prévoir par des raisons sociologiques que la destination de la femme ne comporte pas la même préparation à la vie. Ses arguments, éloquemment développés, parurent trop théoriques aux pédagogues qui y répondirent en invoquant l'expérience.

Sous le même titre : *Le Sexe en Education* ou sous des titres analogues, ils publièrent des séries d'essais où ils montraient que les jeunes filles, élèves des écoles supérieures ou des collèges, ne se portaient pas plus mal que les autres. Les statistiques alléguées parurent unanimes dans ce sens.

Il est très réel, en effet, que la physiologie constate une sorte de dégénérescence de la constitution féminine en Amérique, et c'est ce qui avait ajouté à l'impression produite par l'argumentation du Dr Clarke; mais cet affaiblissement atteignant les femmes qui n'étudient pas aussi bien que les autres, c'est par d'autres causes, par l'influence du climat sans doute, qu'il faut l'expliquer. Quoi qu'il en soit, la discussion de 1862 et des années suivantes, fit entrer dans le débat un nouvel élément: pédagogique et morale jusqu'alors, la question devint aussi physiologique.

Le débat s'est rallumé plusieurs fois depuis lors, en 1877, en 1880 et en 1892; il a donné lieu à des enquêtes dont le résultat a été consigné dans les *Rapports du Bureau d'Education de Washington*. Nous en résumons en quelques mots les conclusions :

Les collèges mixtes aux États-Unis deviennent chaque jour plus nombreux;

Beaucoup de collèges de garçons ont été ouverts aux filles ces dernières années;

Presque toutes les écoles normales sont mixtes;

Ce ne sont pas seulement les établissements qui sont mixtes, mais les classes aussi qui contiennent des élèves des deux sexes;

La plupart des grandes villes pratiquent la coéducation dans leurs collèges; sur cinquante, dix seulement maintiennent plus ou moins la séparation des sexes; Boston est dans ce cas, et cela tient aux anciennes habitudes de la population. La coéducation triomphe dans toutes les villes nouvellement fondées;

Mixtes sont aussi les écoles des races de couleur; mixtes enfin les établissements privés et payants, ce qui ne laisse aucun doute sur les dispositions de l'esprit public.

La grande majorité des membres du corps enseignant s'est ainsi prononcée en faveur de la coéducation; ceux des professeurs ou instituteurs qui sont du sentiment contraire sont en très petit nombre et ce nombre diminue chaque jour.

Le parti conservateur a-t-il cédé? Non évidemment, il résiste encore en perdant du terrain, mais il abandonne peu à peu le domaine de la physiologie pour se tenir sur celui de la morale. Il cite çà et là certains faits qui montrent qu'il y a quelque danger dans le rapprochement des deux sexes à l'école supérieure et il demande instamment qu'on écarte ce danger.

Les « coéducateurs » répondent que rien n'y réussit mieux que l'adoption de leur système. Quelques abus, disent-ils, ne prouvent rien. Il y en a partout. La séparation des sexes en a de plus grands; elle ne fait qu'ajouter aux préoccupations sexuelles des jeunes gens et elle prépare de gros inconvénients pour l'avenir. Que de mauvais ménages, que de malheurs nés de l'esprit romanesque des filles, de la hardiesse inconsidérée des garçons. Autres auraient été les dispositions des uns et des autres, s'ils avaient eu l'occasion de se connaître, de s'apprécier, de se juger à la juste mesure dans le travail des classes et les relations comme condisciples. On a pu dire, et cela est vrai, que la coéducation est la *désexualisation* des écoles: j'en connais pour ma part nombre d'exemples absolument probants.

En dehors de cet avantage capital, les Américains en reconnaissent d'autres au nouveau système. Le ton moral dans une classe mixte est beaucoup plus élevé, la discipline beaucoup plus facile, l'esprit général infiniment supérieur. La présence de deux garçons ou de deux filles tient en respect et en sagesse dix élèves de l'autre sexe. On est en classe comme frères et sœurs, et quand des frères et des sœurs de la même famille s'y rencontrent effectivement ils y trouvent une occasion de plus de développer leurs sentiments réciproques d'affection.

Les points faibles d'un sexe se corrigent par l'autre; le garçon gagne en finesse, la fille en force; la rudesse de l'un est atténuée comme la frivolité de l'autre. L'un a honte de sa grossièreté, l'autre n'ose se montrer pleurnicheuse. Bref, les avantages moraux de la coéducation l'emportent de beaucoup sur ses inconvénients : tel est le dernier mot de l'expérience américaine.

Cette conclusion n'a rien d'étonnant dans un pays où la femme occupe une situation sociale au moins égale à celle de l'homme: elle y jouit des mêmes avantages et ne se laisse rien retrancher de son droit. On l'a vu plus haut à l'occasion des revenus terriens affectés aux collèges. Confiner les filles dans des écoles que les garçons trouveraient insuffisantes pour eux, serait chose choquante aux yeux de toute la population féminine. L'école ne peut, dans ces conditions qu'être mixte; aux États-Unis 6 0/0 seulement des écoles élémentaires admettent la séparation des sexes. Aux autres pays de voir s'il leur convient d'avoir des écoles séparées selon les sexes.

Un Américain dont le nom fait autorité en pédagogie, M. Harris, a exposé une théorie qui tend à rendre la coéducation applicable dans tous les pays civilisés. La préparation de la femme à la vie qui l'attend varie selon le caractère de cette vie elle-même, or ce caractère change selon les diverses périodes de l'histoire.

On peut distinguer trois de ces périodes : la barbarie, durant laquelle l'insécurité générale oblige l'homme à se conserver tout entier à la défense de la communauté; l'homme alors se bat, est soldat; la femme fait tout le travail domestique et social. Vient ensuite l'époque de l'industrie naissante; l'homme à ce moment travaille au dehors et la femme au foyer. A ces deux premières périodes l'éducation de l'homme et celle de la femme doivent être différentes. Une troisième période, celle où nous sommes aujourd'hui, est celle de l'industrie mécanique où le travail humain ne consiste plus qu'à diriger; la femme y est aussi apte que l'homme; il faut donc aux deux sexes la même préparation, la même éducation; il faut en un mot la coéducation.

Voyons donc comment la coéducation se comporte en dehors de l'Amérique.

Le Royaume-Uni suit l'Amérique d'assez près pour les écoles élémentaires : elles sont mixtes dans la proportion de 51 0/0 en Irlande, de 65 0/0 en Angleterre, de 97 0/0 en Écosse. Au second degré les écoles sont plutôt séparées, mais la Commission royale d'éducation réclame l'extension du régime mixte. En ce qui concerne les Universités, la question est vivement débattue. Le Sénat de Cambridge a voté il y a quelques années contre l'admission des femmes dans ses collèges et dans ceux d'Oxford ; mais les Universités fondées depuis 1868, celle de Londres notamment, leur sont ouvertes. Les Universités d'Écosse les

admettent depuis 1889 et celle d'Oxford a englobé le Collège de la Reine Marguerite qui n'est destiné qu'aux femmes. Partout donc en Angleterre la coéducation règne ou est en marche.

En Allemagne, pays de militarisme, le progrès est lent. Cependant en Prusse les deux tiers des écoles de village et le tiers de celles des villes sont mixtes. Les Universités sont ouvertes aux femmes. Il en est de même en Autriche-Hongrie et de même encore à Athènes depuis 1890. En Suisse, un dixième de la population universitaire est composé de femmes, la plupart étrangères. Les écoles élémentaires sont généralement mixtes. J'en ai vu un exemple dans un petit village du canton de Vaud. Il s'y trouve deux écoles dans le même bâtiment, l'une tenue par un instituteur, l'autre par une institutrice; mais l'un et l'autre ont également garçons et filles; d'un côté sont les élèves des premières classes, de l'autre, ceux des classes plus avancées. On trouve que la division du travail est ainsi mieux observée. Si dans la totalité des classes, il fallait enseigner toutes les matières, les mêmes leçons se répéteraient sur toute la ligne et ce serait du temps perdu.

Il est superflu de chercher la coéducation dans les pays méridionaux de l'Europe. Je tiens pourtant à signaler ce qui se passe en Italie. A Turin, Milan, Florence, etc., l'école primaire reçoit tous les enfants, même ceux des familles aisées. Filles et garçons sont généralement dans des classes séparées, mais après l'école élémentaire le garçon peut entrer au gymnase (classes de grammaire de nos lycées), puis au lycée (classes supérieures). Gymnases et lycées n'existant pas pour les filles, celles-ci ont réclamé et celles qui ont voulu ont été admises dans les gymnases et lycées de garçons. Dans toutes les classes, il y a donc quelques jeunes filles. On les place aux premiers rangs de la salle; on les fait entrer et sortir les premières et j'ai eu l'occasion de remarquer que leur présence en classe et dans les mouvements d'entrée et de sortie ne cause ni étonnement ni abus d'aucune sorte. Il n'y a pas de raison de douter qu'il n'en fût de même chez nous, du moins dans les lycées dont la population n'est pas trop nombreuse.

Mais il y a des pays où l'expérience s'est faite plus en grand et avec un plein succès, les pays Scandinaves et la Finlande. Celle-ci mérite une mention à part, car elle est au point de vue de la coéducation une Amérique européenne. Mme Lucina Halgan, Directrice d'un collège mixte en Finlande, a rendu compte de ses expériences personnelles au Congrès féministe de Stockholm en 1897 et la *Revue de Morale Sociale* en a donné le résumé au mois de mars 1899.

Il résulte de ces renseignements très précis que les premières tentatives de coéducation en Finlande remontent à 1883. Ce sont les établissements privés qui en ont pris l'initiative. Elles ont été accueillies par un déluge de critiques, par une opposition très marquée du public et du Gouvernement. Mais l'entreprise a été poursuivie bravement. Au

bout de quinze ans, tout était changé ; il y avait dans un pays de deux millions quatre cent mille habitants, trente collèges mixtes avec 2.890 élèves et le nombre ne fait que s'en accroître. L'État, par exemple leur est avare de ses subventions, mais les familles y amènent leurs enfants avec empressement sans s'arrêter aux objections des opposants et des timides. Ces objections visent, comme aux Etats-Unis, la santé des jeunes filles qui, assure-t-on, ne sauraient supporter la fatigue imposée aux garçons; infériorité des filles au point de vue intellectuel; enfin le danger moral qui résulte du rapprochement des sexes. Les réponses que font à ces objections les éducateurs finlandais ne sont pas moins catégoriques que celles que nous avons recueillies en Amérique.

Sur le premier point, la question de santé, Mme Halgan ayant fait elle-même son enquête a constaté que, moyennant une bonne hygiène et ce qu'il faut de précautions, la santé de ses élèves était supérieure à celle des jeunes filles dans leurs familles, dans les collèges non mixtes, dans la société ordinaire.

Quant à la prétendue infériorité intellectuelle des jeunes filles, Mme Halgan n'a pas eu l'occasion de la vérifier; elle a plutôt trouvé le contraire. La série des notes données à ses élèves à l'occasion de leurs tâches, varie de 1 à 10. Or, en laissant de côté les notes relatives aux exercices spéciaux à chaque sexe, jeux athlétiques pour les garçons, travaux d'aiguille pour les filles, et en s'en tenant aux exercices communs, elle a obtenu les moyennes suivantes : garçons 7, 10; filles, 7,89.

On a prétendu, il est vrai, que cette supériorité des jeunes filles tenait non à leur intelligence, mais à leur application plus suivie, à leur travail plus patient et plus persévérant.

Et quand cela serait? Quand il serait démontré que la valeur mentale des jeunes filles a sa source dans leur valeur morale, qu'aurait-on prouvé? Le génie est-il moins le génie, s'il est, comme l'assure Buffon, le fruit d'une longue patience ?

Mais Mme Halgan entre dans le détail des notes obtenues par chaque sexe, soit dans les classes, soit aux examens du baccalauréat où l'impartialité est absolue. Or il se trouve que, pour les mathématiques, les aptitudes des deux sexes sont sensiblement égales; qu'il en est de même pour l'histoire; que pour les langues, les filles l'emportent, notamment en ce qui touche la prononciation et l'accent.

Et quand on suit de près l'éducation commune des garçons et des filles, on reconnaît que dans les deux sexes, il y a en proportions égales des esprits bien doués et d'autres rétifs pour les mathématiques; que, pour la solution des problèmes, ce sont tantôt les garçons, tantôt les filles qui sont les premières à trouver. D'ailleurs la différence de leurs qualités naturelles leur est réciproquement profitable, les filles prenant un caractère mieux équilibré et plus harmonique, les garçons ne per-

dant rien, au contraire, de leur hardiesse à affronter les difficultés de la vie. L'esprit des jeunes garçons, plus critique, moins porté à s'incliner devant l'autorité du maître, se communique aux filles qu'il rend plus judicieuses. Elles se montrent supérieures dans l'appréciation des choses morales, dans les jugements à porter sur les œuvres littéraires et sur les événements de l'histoire. En somme, ceux qui ont pratiqué la coéducation n'y voudraient à aucun prix renoncer; ils ont conscience de collaborer à une éducation supérieure de l'espèce humaine.

Mais les mœurs? répond-on, les mœurs ne sont-elles pas en éducation le point principal et si les mœurs périclitent par le mélange des sexes, que valent les autres avantages qu'on lui attribue? Or les mœurs, on l'a entrevu déjà sur plusieurs points, sont améliorées par l'éducation en commun des filles et des garçons. Le gros danger qu'on y redoute, est précisément celui qui n'existe pas. Il n'y a pas de *flirtation* dans un collège à coéducation. Les jeunes gens de sexe différent se connaissent, se jugent comme condisciples, s'apprécient comme intelligence et comme caractère; ils rivalisent pour la conquête des notes et des places; il n'y a pas place en eux pour d'autres sentiments. Le danger qu'on ne craint pas dans le système de la séparation des sexes à l'école est précisément le vrai et sérieux danger, celui de l'inconnu, de l'idéal, de l'être charmant et parfait qui, chez les filles surtout, met en émoi cœurs et cervelles. C'est ce danger qui fait des ravages redoutables dans notre société et l'éducation commune l'aurait conjuré.

Une ère nouvelle et meilleure s'ouvrira quand le principe de la coéducation sera adopté et réalisera tous ses bienfaits. Une meilleure morale sociale sera alors inaugurée. Il est aisé d'entrevoir quelques-uns des avantages qu'elle nous réserve. Moins de mauvais ménages, car l'expérience n'est pas favorable aux unions formées sur des qualités imaginaires et le coup de foudre n'est pas nécessairement un heureux présage. Par conséquent moins de divorces, moins d'enfants malheureux et mal élevés dans leurs familles. Moins d'étonnement et de mécontentement à voir les femmes occuper des emplois pour lesquels on les saura tout aussi qualifiées que les hommes; plus de considération et de respect pour leurs idées et leurs sentiments qu'on saura justifiés. Sans doute encore moins de crédulité dans l'esprit des femmes et aussi des enfants, moins de superstitions dans la société. — Surtout plus d'altruisme, moins de force brutale dans le milieu humain. Le vrai trésor social, la meilleure richesse d'un peuple, c'est cet ensemble de sentiments élevés, généreux qui inspirent la pitié pour le faible, la volonté de soulager les misères, l'esprit de solidarité et de justice. Une nation vaut en proportion de l'importance de ce fonds moral, et non par la seule intelligence de ses membres ou par la seule force de ses institutions militaires. Comme un homme vaut surtout par les sentiments,

le cœur, le caractère, une nation vaut de même par les sentiments qui règnent chez elle, par la bonté secourable qu'elle développe, par la solidarité et la fraternité qu'elle pratique. Un sociologue éminent a écrit : « La prospérité des nations a pour fondement la pureté de la vie domestique, la probité, l'élévation morale privée et publique, le courage et une certaine simplicité de jugement qui vient autant du caractère que de l'intelligence. Voulez-vous prévoir l'avenir d'une nation ? examinez si ces qualités sont en progrès ou en décadence; regardez surtout quelles sont les qualités qui comptent dans la vie publique. C'est en observant ce courant moral que vous pourrez le mieux tirer l'horoscope d'une nation. » Si cela est vrai, et c'est l'évidence même pour tous ceux qui y ont réfléchi, la part que peut apporter à la vie sociale l'influence de l'esprit et du cœur des femmes ne saurait être prisée trop haut.

Sans doute les nations qui s'appliquent à élever le niveau intellectuel et moral de leurs femmes et qui recueillent de la pratique de la coéducation des fruits abondants de moralité et d'altruisme ne sont pas pour cela parfaites. Et tandis que les œuvres privées de philanthropie se multiplient d'une façon merveilleuse ; qu'en Angleterre, par exemple, ces œuvres disposent d'un budget de 125 millions, on voit leurs Gouvernements commettre des actes d'égoïsme collectif et d'injustice qui affligent l'humanité et feraient douter du progrès moral. Mais qu'est-ce à dire, sinon que les sentiments altruistes, qui jaillissent surtout du cœur des femmes, n'ont pas encore suffisamment pénétré ces nations, n'ont pas transformé l'égoïsme brutal et combatif qui est leur substance première. Les gouvernements sont en général le miroir qui réfléchit exactement le visage et l'âme des peuples; ils les réfléchissent quand cette âme est grossière, ambitieuse ou méchante; ils les réfléchiront aussi, on peut l'espérer, quand cette âme se sera adoucie, civilisée, pénétrée de pureté et de bonté.

Travaillons donc avec confiance à l'avènement de cette meilleure civilisation. La coéducation y contribuera. Je ne demande pourtant pas qu'elle s'introduise brusquement dans nos mœurs, qu'elle fasse dans nos habitudes une entrée triomphale. Pas de révolution : la marche de la nature est évolutive. Il y a deux choses à faire : recommander l'idée, presque inconnue chez nous, et en faire des applications prudemment progressives.

L'opinion n'est pas seulement ignorante, elle est prévenue. Il s'est fait en France peu d'essais de coéducation et l'un d'eux a echoué avec éclat; mais le public s'est mépris sur le caractère et la cause de l'insuccès. L'enquête officielle faite sur ce qu'on peut appeler l'incident de Cempuis a pu relever des fautes, des étrangetés dans l'administration de l'établissement, elle n'a rien eu à mettre au compte de la coéducation ou d'abus en provenant. De ce côté, nul désordre, nul scandale.

C'est même là un fait remarquable et tout à l'honneur du système que nous recommandons : une fois de plus la coéducation avait désexualisé l'école.

Il n'y a donc pas là d'obstacle à notre propagande en faveur de l'idée. Quant à la pratique à en organiser, il faut la faire profiter de toutes les occasions. Les petites classes des écoles et des lycées pourraient l'admettre, les cours libres surtout, qui ont mission d'initiative. Les familles seront favorables et le sont déjà. Quant aux écoles primaires, il faut s'appliquer à consoler les petits villages d'être réduits à la coéducation et leur faire comprendre que c'est là un avantage, un privilège, à la condition peut-être que la Directrice de l'école soit une institutrice, plutôt qu'un instituteur. Une femme comprendra mieux les garçons qu'un homme, les jeunes filles. Dans les localités où la coéducation est en vigueur, un délégué cantonal, une déléguée cantonale surtout; un inspecteur primaire, surtout une inspectrice primaire, pourraient aider à mettre l'école au niveau qu'elle doit atteindre. Il y a toujours autour d'une école, quelques personnes bienveillantes, capables de contribuer à son succès, ne fût-ce qu'en participant aux œuvres post-scolaires en patronnant les enfants pauvres et délaissés.

Les circonstances nous aideront : le recrutement des instituteurs devient difficile; il le deviendra de plus en plus, surtout si le service militaire, réduit à deux ans, ne comporte plus d'atténuation en faveur des maîtres. Il faudra bien alors s'adresser aux maîtresses, et la coéducation se répandra par elles.

Il n'y a qu'un danger qui la menace, et ce danger est, hélas! considérable : le développement des vices généraux qui attristent notre fin de siècle, l'alcoolisme et la dissipation qu'il favorise. Ces vices et leur retentissement dans l'organisme ont pour effet de briser le ressort de la volonté, d'en annuler le contrôle sur les passions. Or, la coéducation suppose ce contrôle et ne peut s'en passer. C'est donc travailler pour la coéducation et ses fruits moraux, que de combattre le vice, d'en demander la répression quand il s'affiche, de protéger contre ses atteintes l'enfance et la jeunesse, de le combattre sous toutes ses formes. La coéducation dans la famille n'est possible que par les vertus de la famille; pour qu'elle s'établisse et soit acceptée dans la cité, il faut qu'elle s'appuie sur les vertus de la cité. Car si la coéducation est le meilleur des systèmes et même le système idéal, elle ne peut être d'autre part le système que des nations où le foyer est respecté et les mœurs honorées.

(*Vifs applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Quelqu'un veut-il prendre la parole, pour ou contre le principe de la coéducation des sexes, à l'école primaire d'abord?

Mme Madreque. — Nous avons la coéducation dans les écoles primaires déjà, et elle donne de très bons résultats; mais pour les écoles qui préparent aux Universités, la santé des jeunes filles est souvent en défaut.

Mme Kergomard. — L'enseignement primaire est donc mixte, et l'enseignement secondaire qui prépare à l'enseignement supérieur est un enseignement séparé.

Mme Madreque. — Il est mixte aussi, mais toutes les jeunes filles ne peuvent le suivre parce qu'il y a là une raison de santé.

Une voix. — Mais qui a constaté cet obstacle de la santé? Est-ce que ce sont des médecins hommes?... La prévention s'étend aussi bien aux médecins qu'aux autres hommes.

Mme Madreque. — Ce n'est pas là un prétexte pour évincer les femmes, ce sont les Directrices des écoles elles-mêmes...

Mme Louise Debor. — Parce qu'on a constaté que la santé de toutes les jeunes filles ne s'accommodait pas de la coéducation, le principe de la coéducation n'en est pas ruiné pour cela; s'il y a des femmes qui ne peuvent se faire à la coéducation, eh bien! il y a des établissements spéciaux pour les femmes, mais il peut aussi y avoir à côté des établissements mixtes.

Mme Kergomard. — Remarquez que ceci irait contre ce que nous avons voté tout à l'heure; nous avons la culture identique.

Mme Louise Debor. — Mais cela ne touche pas au principe.

Une Congressiste. — Nous sommes d'accord sur le principe de la coéducation; ce que nous n'admettons pas, c'est la cohabitation et l'internat.

(*Vives approbations.*)

Mme Henri Marion. — Je crois que j'admettrais la coéducation, mais à l'école primaire, et seulement pendant les premières années et à la condition que l'enseignement soit confié à des femmes.

Mme Kergomard. — Donnez-nous vos raisons.

Mme Henri Marion. — Je me fonde sur les rapports des enfants entre eux. Comme j'ai pu le voir, la coéducation est trop éloignée de la vie de famille pour qu'on puisse l'accepter sans danger; dans une famille, on peut « éduquer » ensemble des enfants de sexes différents, mais autre part, il y a des inconvénients.

Mme Kergomard. — Voulez-vous avoir l'obligeance de les énumérer? Est-ce que vous pensez que c'est au point de vue de l'éducation morale ou seulement au point de vue de l'éducation des mœurs? Vous craignez des habitudes plus ou moins correctes ou vicieuses?

Mme Henri Marion. — Oui, je les crains, à un âge où la crise de croissance peut provoquer des troubles sérieux et où un contact trop fréquent aurait des inconvénients; il faudrait pour cette période, surtout dans nos pays, une surveillance attentive impossible à réaliser hors de la famille.

Une Congressiste. — J'ai été jusqu'à seize ans dans une école où venaient de jeunes garçons, et cela marchait très bien; c'est une preuve que l'instruction secondaire peut être donnée en même temps aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Mme Paringaux. — L'expérience n'a pas été faite chez nous; mais, d'après les renseignements qui m'ont été donnés par des mères de famille, j'ai pu constater chez des jeunes filles, ayant été élevées avec des garçons et les ayant longtemps fréquentés, beaucoup plus de sincérité et de franchise, moins de coquetterie. Un homme est pour elles un homme, ce n'est pas un être mystérieux, troublant qui fait palpiter...

(*Vives approbations.*)

Mme Kergomard. — Il y a une chose excessivement intéressante, c'est que le pays qui se défend le plus contre la coéducation, c'est la France. Dans tous les pays catholiques, la coéducation est regardée comme l'abomination de la désolation.

Une voix. — Et le Catéchisme?

Mme Kergomard. — Evidemment, mais en France, on est totalement ignorant de la question. Il y a des écoles mixtes, sans qu'on ait l'air de le savoir et sans cependant qu'il soit rien arrivé qui puisse prouver que la coéducation est une chose abominable... Dans toutes les communes de 500 habitants, l'école est mixte, seulement on ne le sait pas. Il y a eu l'affaire de Cempuis. J'en parle savamment, car c'est moi qui ait fait l'enquête dans l'affaire de Cempuis. Il a été prouvé que rien, rien ne s'était produit entre les enfants. Or, on a prétendu que c'était une « porcherie » : il faudrait s'entendre, cependant. A l'école de Cempuis, les dortoirs n'étaient pas mixtes. Cempuis est une grande propriété qui contient un certain nombre de maisons. Il y a la maison d'école, et puis, à une certaine distance, la maison des filles. Alors le matin, les petites filles vont à l'école, où elles trouvent les garçons ; les repas, en effet ont lieu en commun, ainsi que les récréations, de même que dans toutes les écoles mixtes de France et probablement de l'étranger. On a voulu faire croire que c'était un internat, c'est ce qui a mis le feu aux poudres, et on a raconté des choses abominables.

En réalité, la coéducation existe en France ; par conséquent, nous n'avons pas, dirai-je, le droit de mettre le principe en discussion ; il est appliqué, il existe aussi pour l'enseignement supérieur, puisqu'à la Sorbonne, les étudiantes suivent les mêmes cours que les hommes. Il s'agirait alors de savoir si la coéducation doit être appliquée à l'enseignement secondaire, car elle l'est déjà à l'enseignement primaire et à l'enseignement supérieur. C'est donc l'enseignement secondaire seul qui est en question et pour lequel on pourrait discuter.

Une Congressiste. — Un fait, qu'il ne faut pas oublier, c'est que, chez les jeunes filles, un changement s'opère lorsqu'elles se forment physiologiquement. Il ne faut, à ce moment-là, ni les forcer ni les contraindre à faire quelque chose de trop difficile. Si elles font alors de trop grands efforts intellectuels, elles en souffrent. Il ne faudrait pas, à ce moment, les séparer complètement, mais il faudrait leur laisser un peu de repos.

Mme Kergomard. — Mais votre objection est faite au point de vue de la fatigue physique et non au point de vue de la moralité. Je crois que nous sommes tous du même avis.

Une autre Congressiste. — Madame vient de faire allusion à la crise de la puberté pour les jeunes filles; cette crise est plus sérieuse encore chez les garçons et donne chez eux des signes plus caractéristiques; les études leur deviennent plus difficiles et ils éprouvent une diminution de force musculaire. Chez les jeunes filles, c'est plutôt une fatigue physique, tandis que chez les jeunes hommes, c'est l'intellectualité qui se trouve atteinte plus vivement et qui les met dans des conditions plus grandes d'infériorité. Il ne faut pas envisager les deux sexes séparément, mais regarder l'homme parallèlement avec la femme, et la question sera alors plus intéressante et plus générale.

Mme Kergomard. — Je crois que nous allons pouvoir voter sur la question. Dans un Congrès comme le nôtre, il ne peut être établi de réglementation absolue ; nous aurions beau décider une éducation mixte, on aura toujours le droit de faire élever ses enfants dans des maisons qui ne seront pas mixtes, en sorte que, les crises auxquelles vous faites allusion l'une et l'autre, Mesdames, pourront parfaitement être sauvegardées par des parents intelligents.

Cela n'empêchera pas l'éducation mixte, mais il est à propos d'étudier les deux côtés de la question.

Si vous le voulez bien, nous allons la mettre aux voix.

Miss Addams. — Aux Etats-Unis, nous avons des Universités mixtes; par exemple, Columbia College, à New-York, Burnard College, etc... Ce sont des maisons pour des dames quelquefois âgées.

Mme Kergomard. — Le Congrès émet le vœu :

Que le système de la coéducation soit appliqué dans les externats de tous les ordres d'enseignement.

Adopté à l'unanimité, moins une voix, celle de Mme Marion.

Mme Kergomard. — Il est entendu que c'est la coéducation d'externat. Il ne faut pas du tout qu'il y ait d'erreur à ce sujet, ni qu'on vienne dire demain dans les journaux, que le *Congrès des Œuvres et Institutions féminines* a déclaré qu'on aurait des internats mixtes.

Je dois vous dire, qu'il y a un mois, j'étais en inspection et me trouvais dans une école mixte ; des petits garçons s'amusaient d'un côté et des petites filles de l'autre. J'ai demandé pourquoi ils ne s'amusaient pas en commun, d'autant qu'ils n'étaient pas nombreux. La Directrice m'a fait quelques objections et a fini par celle-ci, qui aurait dû me tuer : « Mais, Madame, j'ai des garçons et des filles, je n'ai jamais eu l'idée de les faire coucher ensemble (*Rires et protestations.*)

J'ai répondu : « Ni moi non plus, Madame. » (*Rires.*)

Il est donc évident que nous parlons ici d'externat. Donc pour l'enseignement primaire, nous votons ce principe de la coéducation, qui du reste est accepté dans tous les pays et même en France puisqu'il y a 20.000 écoles mixtes en province.

Pour l'enseignement secondaire, nous l'avons voté également. et pour l'enseignement supérieur, c'est déjà entendu la coéducation existe. De sorte que le Congrès a émis le vœu que « désormais les établissements d'éducation et d'enseignement soient « mixtes, mais seulement pour l'externat, car j'espère bien que « nous finirons par détruire complètement l'internat. »

Mlle Strécaloff, Russie. — Cette question est spécialement étudiée en Russie ; elle est recommandée à nos études.

Mme Kergomard. — Remarquez que dans la première question mise à l'ordre du jour ce matin, « *De l'éducation identique de l'homme et de la femme* », nous avons admis des tempéraments, et voté la culture intellectuelle et morale, absolument égale pour les deux sexes : mais nous avons admis qu'il y aurait des différences entre les garçons et les filles, pour ce qui concerne les travaux manuels, et que, si la santé des jeunes filles demande des ménagements, il soit fait attention à ces cas spéciaux.

Mme Louise Debor. — Naturellement, en élevant ensemble des garçons et des filles, il y aura des différences de santé entre eux.

La séance est levée à midi.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU MARDI MATIN

LES FEMMES ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN RUSSIE

Rapport de Mlle C. DUCREUX (1).

Sous nos yeux, dans tous les pays de l'Europe, une même question se pose avec plus ou moins de bonheur et de sagesse : la question de l'émancipation « universitaire » de la femme.

Comment et par quelles initiatives cette question a-t-elle été posée en Russie? Quelles sont les solutions qu'elle y a reçues déjà ou qu'elle attend encore?

C'est ce que nous voudrions, en quelques pages, examiner ici. Mais cette étude risquerait d'être incomplète, si nous ne la faisions précéder d'un examen sommaire de ce qu'est actuellement la condition sociale et intellectuelle des femmes en Russie.

I

Ce serait mal connaître la Russie que de la connaître seulement par la lettre de ses lois. On sait le mot de Kant : « Cela peut être vrai en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien. » S'il est un pays où cette maxime serve de règle, c'est assurément la Russie.

Nulle part, de façon plus évidente, ne se manifeste contraste plus frappant entre la loi et les mœurs : d'un côté, rigorisme, raideur officielle, entraves de tout genre, inquisition constante; de l'autre, esprit d'indépendance et de liberté, simplicité, bonté facile, insouciance, laisser aller sans mesure; et comme corollaire, des contradictions flagrantes, des inconséquences parfois inexplicables entre les maximes du Gouvernement et les actes de ses agents. « Nous avons toujours une loi sur les épaules, disent souvent les Russes. — Elles sont si nombreuses, nos lois ! Quoi que nous fassions, toujours l'une ou l'autre

(1) Voir page 38.

nous menace. » — Mais ils ajoutent aussitôt : « force nous est de les tourner; » et, bien souvent en effet, sans grande difficulté, parfois sous couleur de les observer, on les tourne, ces lois rigoureuses. L'esprit tracassier de l'autorité, l'esprit de tolérance du public sont également satisfaits.

Naturellement les femmes sont les premières à bénéficier de cet ordre de choses, de ce double aspect de la vie et du tempérament russes. Tandis que les hommes en place (et les fonctionnaires sont nombreux en Russie) voient s'amoindrir, dans les contacts hiérarchiques de leurs situations officielles, l'indépendance de leur caractère, l'énergie de leur volonté, les femmes ne connaissent aucune barrière, ne rencontrent aucun obstacle au libre développement de leur indépendance naturelle. C'est chez elles que les instincts fondamentaux de l'esprit russe, le penchant de cet esprit pour les hardiesses théoriques, sa curiosité des thèses nouvelles, son mépris des préjugés, son goût pour les réformes sociales — ont acquis tout leur développement. Et le mouvement en faveur de l'émancipation des femmes, ou mieux de l'indépendance des femmes, est une conséquence logique de ces instincts.

Par son intelligence et sa volonté, comme par l'étendue de ses connaissances et le rang qu'elle occupe dans la famille, peut-être bien aussi grâce à un effacement voulu et chevaleresque de la part des hommes, la femme, non seulement est devenue l'égale de l'homme, mais parfois lui est ou lui semble supérieure. Tous ceux qui ont écrit sur la Russie ont noté cette particularité, cette anomalie si l'on veut, qui, réelle ou seulement apparente, est si différente de ce que nous montrent les autres pays : « Dans cette race, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, on dirait par moments que, entre les deux sexes, les différences psychologiques sont moins accusées, l'intervalle moral ou intellectuel moins tranché. Entre l'homme et la femme slaves, il n'est pas rare de trouver une sorte d'échange et comme d'interversion de qualités ou de facultés(1). » — « La femme russe, dans la société cultivée, dit à son tour M. J. Legras est beaucoup plus près que la française d'être l'égale de son mari; le despotisme intellectuel qui fleurit dans nos familles les plus tendrement unies s'observe ici bien rarement. Une femme russe, quand elle est intelligente, a ses idées à elle et les exprime sous une forme qui lui appartient, sans songer le moins du monde à se modeler sur les opinions de son mari (2). »

Tout naturellement cette femme, si souvent l'égale de l'homme au point de vue intellectuel, a été amenée à revendiquer avec ses avantages

(1) Anatole Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. I., 3e édit., p. 204.

(2) Jules Legras, *Au Pays russe*, p. 232.

et ses inconvénients, une égalité complète : égalité devant l'enseignement et le travail, égalité de droits, égalité de devoir.

Il n'est que juste de remarquer que les hommes, tout les premiers, avec un désintéressement qu'on ne saurait trop louer, désintéressement dont on chercherait vainement un exemple chez nous et qui, probablement, y serait taxé de faiblesse, ont soutenu et favorisé ces revendications. « Ils s'indignent, dit encore M. Jules Legras, si vous leur soutenez qu'il est dans les choses intellectuelles tout un domaine où les femmes n'ont que faire, ou bien si vous voulez limiter l'action des femmes au cercle que leur imposent les habitudes de l'Occident. Ils admettent volontiers qu'une femme intelligente est l'égale de l'homme et que le ménage, par exemple, est moins une hiérarchie qu'une fédération (1). »

Remarquons en passant qu'il ne s'agit ici que de la femme des classes cultivées et non pas de la femme du peuple. Dans le peuple, chez le marchand, chez le paysan, il en va tout autrement : « Nulle part ne se manifeste plus clairement le dualisme moral encore sensible entre la Russie des successeurs de Pierre le Grand et la vieille Moscovie. Le peuple a gardé les idées, les habitudes de l'ancienne Russie et c'est, par ce côté surtout, qu'il se ressent des mœurs asiatiques ou byzantines... L'abaissement de la femme, dont la situation inférieure est le plus mauvais côté de la vie populaire en Russie, le mépris du sexe est une des choses qui ont le plus frappé les voyageurs étrangers du seizième au dix-huitième siècle (2). » Et maintenant encore, c'est un spectacle étrange que cette situation de la femme, si différente aux deux pôles de la société : supériorité intellectuelle, indépendance dans les classes cultivées, infériorité, servitude dans le peuple (3). Aucun exemple ne saurait mieux montrer les contrastes qui sont comme le trait original de cette nation composée de deux peuples superposés l'un à l'autre, vivant côte à côte sans se confondre : en haut, une civilisation toute semblable à la nôtre, à la nôtre dont elle n'est que le reflet; en bas, un peuple de serfs affranchis qui n'a encore pris conscience ni de sa dignité, ni de sa force, ni de son avenir.

Au point de vue légal la situation de la femme russe n'est pas moins avantageuse (il est bien entendu que c'est de la femme des classes cultivées que nous parlons ici). Si les mœurs de son pays la laissent plus libre et plus indépendante que la française, elle est également plus fa-

(1) Jules Legras, *Au Pays russe*, p. 291-292.

(2) Anatole Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. 1, p. 506.

(3) A cet égard, il serait intéressant de consulter les nombreux recueils de chansons populaires; un poète presque contemporain, Nekrassov, s'est complu à peindre les souffrances de la vie populaire : on peut ajouter foi à son témoignage.

vorisée par la loi. En Russie, la femme mariée n'est jamais une mineure sous la tutelle du mari. Toujours la législation lui réserve, du vivant même du mari, la jouissance pleine et entière, la libre administration de ses biens. Ce droit, elle le possède depuis longtemps; elle le possédait bien avant que l'Anglo-Saxonne ne l'eût conquis. Il en est de même pour la question du salaire. La femme mariée qui a une profession, qui exerce une industrie ou s'adonne à un travail quelconque, a tout droit sur le salaire particulier gagné par son tuteur personnel. Cette question, pendante encore chez nous, tandis que de l'autre bout de l'Europe elle est résolue depuis longtemps et dans un sens parfaitement conforme à l'équité, est l'une de celles qui passionnent le plus les femmes russes. « Comment, disent-elles, en France, dans la France généreuse et libérale, la femme qui travaille n'a pas le droit de recueillir le fruit de sa peine? Mais de quel côté sont donc la civilisation et la justice? de quel côté, les restes de barbarie et de servitude? »

Par contre la loi russe sur les partages et les successions est moins large, moins égalitaire que la loi française : la fille n'a droit qu'à une part minime de l'héritage paternel, la quatorzième partie des immeubles. En réalité la femme n'a de titre ni sur l'avoir de la famille de son père, ni sur l'avoir de celle de son mari. « L'épouse, même dans la demeure conjugale dont elle a la direction intérieure, n'est pas la copropriétaire du fonds commun. Si parfois la veuve obtient une part dans les partages, si elle remplit même les fonctions de chef de maison, c'est d'ordinaire comme représentante de ses enfants non mariés (1). » Mais cette apparente injustice est corrigée par la liberté des dotations. Le père donne à la fille la dot qu'il veut, aussi élevée qu'il lui plaît, et, comme nous l'avons vu déjà, cette dot, devenue le bien personnel de la femme, reste, dans le mariage, sa propriété indépendante absolue.

Dans le domaine des Institutions politiques et administratives, la femme russe, en de certaines circonstances, jouit du droit de suffrage. Les femmes propriétaires et contribuables votent par délégation pour les Conseils municipaux (*gorodskaïa douma*) et les Assemblées provinciales (*Zemstvo*). Dans les villages, la veuve d'un chef de famille a souvent la gestion des affaires de la maison ; dans les partages annuels faits par la commune, elle reçoit sa part de terres labourables ; dans les Assemblées communales (*mir*), elle remplace le mari mort ou absent.

Après cet exposé forcément très succint, de la situation sociale et légale de la femme russe, nous comprendrons mieux cette passion pour l'instruction, pour la science qui vers le milieu du siècle, a soulevé la jeunesse féminine des classes cultivées, l'a poussée aux cours, aux gymnases, aux universités. Il nous reste à voir ce que le Gouvernement

(1) Anatole Leroy-Beaulieu. *L'Empire des Tsars et les Russes*, I, p. 497.

et la société ont fait pour répondre à cette impulsion générale, soit pour l'encourager, soit pour la retenir ou l'enrayer.

Ce qui a été fait pour l'enseignement secondaire a été lumineusement exposé par M. Alfred Rambaud dans son article sur l'origine et la fondation des gymnases de filles en Russie. (Revue des Deux-Mondes, 1873). Qu'il nous soit permis de renvoyer à cet article.

C'est dès 1855, l'année même où Alexandre II, le Tsar libérateur des serfs montait sur le trône, que sa femme l'Impératrice Marie Alexandrovna se voua, par la rénovation de l'enseignement féminin, à une autre œuvre d'émancipation.

Jusqu'alors les filles de la noblesse avaient été élevées dans les « Instituts » grands internats aristocratiques dont étaient exclues les enfants des autres classes. Le premier avait été fondé par la Grande Catherine. L'Impératrice Marie Féodorovna, femme de Paul Ier, avait consacré des sommes considérables à la création d'autres maisons semblables, dépendant d'une administration spéciale : *le Département de l'Impératrice Marie*. Cependant, au milieu de notre siècle, l'insuffisance des Instituts était universellement reconnue.

Marie Alexandrovna résolut de faire pour la bourgeoisie ou mieux pour toutes les femmes russes, sans distinction de classes, ce que Marie Féodorovna avait fait pour la noblesse seulement.

Les modèles de ces nouvelles écoles (on les appelle gymnases en Russie ; nous les appellerions lycées en France), furent pris en Allemagne et en Suisse, à Berne notamment où dès 1836 s'était ouvert un des plus beaux types d'école de filles (*Tochter Schule*) sous le nom d'école pour les filles de la ville « Einwohner-Mädchen-Schule. » Frœhlich en avait pris la direction vers 1840, et il la complétait bientôt par une « *Ecole de perfectionnement,* » sorte de petite école normale pour former des maîtresses (1).

Six gymnases, qui portèrent d'abord le nom *d'École pour les jeunes filles externes*, furent fondés. Les programmes en étaient à peu près identiques à ceux des gymnases de garçons. L'enseignement était donné presque exclusivement par des hommes. Plus tard, et peu à peu, les professeurs hommes furent en partie remplacés par des femmes, à mesure que de bonnes institutrices étaient formées.

Ces six gymnases dépendaient du « Département de l'Impératrice Marie. » A son tour le Ministère de l'Instruction publique s'émut du mouvement national qui réclamait si haut le droit au savoir pour les femmes. Il ne voulut pas rester en arrière et, de son côté, s'occupa de créer de nouveaux gymnases. Après le règlement du 24 mai 1870, le

(1) Pour tous les détails relatifs à l'origine et à la fondation des gymnases de filles en Russie, v. l'art. de M. A. Rambaud dans la *Revue des Deux mondes*, 1873.

nombre des gymnases s'éleva à 54, celui des progymnases (1) à 108. Enfin l'essor donné prit un tel développement d'année en année qu'actuellement on ne compte pas en Russie moins de 350 maisons d'éducation officielles pour l'enseignement secondaire des filles.

Mais une institution aussi démocratique que celle des gymnases, institution fondée sur le principe de l'externat et qui admettait toutes les filles, sans distinction de classe sociale ni de religion, ne pouvait manquer au début de soulever quelque inquiétude parmi les esprits timorés. Cette inquiétude toutefois fut impuissante à entraver le grand mouvement en faveur de la création des gymnases de filles. Que l'on se rappelle les tempêtes soulevées en France, vers 1882, lors de la création de nos premiers lycées de filles, et l'on est forcé de reconnaître que la faveur générale qui, en Russie et bien des années auparavant, avait accueilli la fondation des gymnases de filles, est tout à l'honneur du bon sens et de l'esprit libéral de la société russe.

Si nous examinons maintenant ce qui fut fait en Russie pour l'enseignement supérieur, nous voyons que le Gouvernement se montra d'abord, beaucoup plus froid. C'est grâce seulement aux instances de l'initiative privée qu'après des années de luttes et d'efforts, les autorités académiques ont consenti à créer l'enseignement supérieur pour les femmes tel qu'il existe aujourd'hui. La Russie, il ne faut pas l'oublier, est une des terres classiques où fleurit dans toute son originalité et sa vigueur, l'initiative individuelle. La fondation des Cours supérieurs de femmes, plus tard celle de l'Institut de médecine en sont une nouvelle et indiscutable preuve.

Dès l'époque de la fondation des gymnases, on avait organisé des écoles pédagogiques destinées à former de futures maîtresses; mais ces écoles ne tardèrent pas à être absolument insuffisantes. De 1867 à 1868, de nombreuses suppliques furent adressées au Ministère de l'Instruction publique pour demander la création de cours supérieurs de physique, de mathématiques, d'histoire... En 1869, le Ministre décida l'ouverture de cours mixtes publics, cours payants qui avaient lieu le soir. Ces cours, ouverts le 20 janvier 1870, subirent d'innombrables transformations. Transférés dans divers établissements, leur nom fut modifié à chaque transfert. Finalement en 1874, ils furent installés dans un gymnase de femmes et seules les femmes, ainsi qu'il avait été demandé tout d'abord, eurent le droit d'y assister. Mais sous cette nouvelle forme, l'existence n'en fut pas de plus longue durée. Dès 1875, le manque d'unité dans les programmes, les difficultés matérielles en déterminaient la suppression.

Il serait trop long de faire l'historique de toutes les tentatives infructueuses, des essais inachevés, des hésitations, des tâtonnements

(1) Ils diffèrent des gymnases en ce qu'ils n'ont pas les classes supérieures.

auxquels donna lieu la création des cours supérieurs de femmes. Des fondations particulières n'étaient autorisées que pour être bientôt défendues. Les Universités dont l'accès, depuis 1862, était interdit aux femmes, quelquefois par exception entr'ouvraient leurs portes, mais pour les refermer aussitôt. Tant de difficultés loin de la lasser, stimulèrent l'initiative privée. Deux des hommes qui honoraient le plus l'enseignement public, le professeur Bestoujev-Rioumine de Saint-Pétersbourg et le professeur Guerrier de Moscou, ouvrirent des cours d'enseignement privé supérieur pour les femmes. Le succès fut considérable et immédiat : dans l'espace de quelques années à peine, ces cours formèrent de véritables Universités féminines. Bientôt, malheureusement, la politique réactionnaire du Gouvernement s'effraya de l'activité de ces centres intellectuels. En 1886, à Saint-Pétersbourg, comme à Moscou, les cours furent fermés. Les longs efforts de « l'intelligence russe » ne devaient pourtant pas demeurer vains. Après que certaines modifications eussent été consenties, le Gouvernement rouvrit les cours Bestoujev à Saint-Pétersbourg, les cours Guerrier restant définitivement suspendus. Les cours Guerrier, on le sait, n'ont vu lever que tout récemment l'interdit qui, près de quinze ans, les a tenus fermés. L'autorisation officielle de réouverture ne date que de quelques semaines. Devenus officiels, les cours Bestoujev prirent le nom de *Cours Supérieurs de femmes*. L'accès en était rendu plus difficile, le nombre des différentes sections — des facultés, allais-je dire, — réduit de trois à deux : section des sciences historiques et philologiques, section des sciences physiques et mathématiques (1). Quant au but général que se proposaient les Cours supérieurs de femmes, il était nettement formulé dans cette règle édictée par le Comité d'administration : « L'enseignement supérieur des femmes ne doit poursuivre aucun but spécial professionnel (2). » En conséquence aucun diplôme, aucun grade ne devait être conféré à l'élève ayant terminé les cours.

Cette règle est particulièrement intéressante en ce qu'elle résume très clairement la pensée de ceux qui ont organisé les Cours supérieurs de femmes. Avant tout, ces cours devaient être un moyen d'élever très haut le niveau des connaissances générales de la femme et non pas de la préparer immédiatement à une carrière spéciale. Les Cours supérieurs de femmes de Saint-Pétersbourg et de Moscou sont donc très différents de nos Ecoles de Sèvres et de Fontenay que tout d'abord on serait tenté de leur comparer. Par leur but, par leur système d'admis-

(1) Voir *l'Historique des Cours Supérieurs de femmes à Saint-Pétersbourg*, Saint-Péters., 1896., plaquette de 37 pages. Les cours de physiologie et d'histoire naturelle furent supprimés, ces sciences étant considérées comme devant faire partie du programme d'enseignement de l'Institut de médecine alors en projet ; cet Institut ne fut pourtant ouvert que huit ans plus tard.

(2) *Historique des Cours Supérieurs de femmes*, p. 17.

sion au concours, par le nombre infiniment restreint des élèves admises, ces écoles sont de véritables écoles spéciales et professionnelles. Rien de pareil à Saint-Pétersbourg et à Moscou.

On se demandera peut-être quelles sont les raisons qui poussent les jeunes filles russes à entreprendre des études supérieures dont ni le but n'est très précis, ni l'application immédiatement pratique.

A cela la réponse est facile :

Outre cette curiosité inhérente à l'esprit russe, et dont nous avons déjà parlé, — curiosité de tout savoir, de tout voir, de tout pénétrer, — nous pouvons relever encore deux autres mobiles très puissants qui poussent la femme dans la voie des hautes études : un motif d'ordre économique, un autre plus désintéressé et plus caractéristique tout à la fois.

L'émancipation des serfs, en 1861, ne s'est pas réalisée sans apporter des perturbations énormes dans les fortunes. Les ruines totales ou partielles des familles nobles (et l'on sait combien sont larges les cadres de la noblesse russe), les difficultés grandissantes de l'établissement des jeunes filles font souvent une obligation à celles-ci de se chercher une carrière, ou tout au moins de se mettre en état d'en prendre une un jour. L'indépendance de leurs goûts, la fierté de leur caractère s'accommodent facilement de cette obligation. Et ici encore se remarque une différence tranchée entre le caractère russe et le caractère français. Tandis qu'en France, pour la jeune fille des hautes classes, gagner de l'argent est toujours plus ou moins considéré comme une sorte de déchéance, presque une nécessité douloureuse qu'il faut cacher à tout prix, en Russie ce mobile est hautement avoué. Celles pour qui l'argent gagné n'est pas le nécessaire mais le superflu, y mettent une sorte de coquetterie. Elles ont l'orgueil de leur droit au travail et à la rétribution méritée ; elles n'en sont pas plus humiliées que le fonctionnaire qui reçoit ses appointements de l'Etat.

Un autre mobile et non pas le moins fort ni le moins fréquent, c'est le désir de travailler pour les autres, pour la société, *dlia obchtchestvo*. L'instruction supérieure donnant à la femme les mêmes armes qu'à l'homme dans la lutte pour la civilisation, celle-ci veut, à son tour, en faire usage et travailler au bien général. Peu de femmes, qu'elles soient mariées ou qu'elles ne le soient pas, croient leur tâche bornée à l'accomplissement des devoirs d'intérieur et de famille. A tort ou à raison, elles se sentent obligées à un devoir de charité sociale envers le peuple, envers la patrie, à un devoir de citoyenne, pourrait-on dire. Et ce devoir ne serait point accompli à leurs yeux par l'action collective et inconsciente qu'exerce la femme sur les mœurs de son pays. Il leur faut une action directe, un rôle précis, personnel, immédiat, concret. Les femmes russes sont comme des abeilles : toutes butinent et veulent apporter quelque chose à la ruche. Bon nombre se trompent et ne recueillent que d'inutiles parfums ; mais il y en a

d'autres aussi qui apportent le tribut vivifiant et généreux de leurs peines et de leur labeur (1). Il est d'ailleurs à noter que cette tendance des femmes russes n'a rien de commun avec un sentiment qui lui semble pareil dans ses œuvres extérieures, mais qui n'en est pas moins très différent au fond. Je veux parler de l'esprit de religion, du sentiment de charité qui inspire de si beaux dévouements, qui prend des vies entières pour les vouer au soulagement des autres. Très répandu en France, ce sentiment qui crée la religieuse, est beaucoup plus rare sinon totalement inconnu en Russie. La Russe n'abdique pas volontiers sa personnalité. Les raisons de son action sont également éloignées d'un motif d'ordre surnaturel et d'un motif d'égoïste vanité. M. Jules Legras a très heureusement mis en relief ce trait du caractère russe plus justement sensible encore chez les femmes que chez les hommes. « Les Russes, écrit-il, voient ou rêvent des moyens d'agir *personnellement* sur l'ordre de choses établi. Chacun d'eux a le sentiment d'un but à poursuivre, d'un but qui n'est pas borné à l'accomplissement d'un métier, à l'obtention d'une place, mais qui domine l'intérêt personnel pour se fondre dans l'intérêt plus haut d'une société jeune encore, malléable et désireuse de généreux perfectionnements (2) ».

Dirons-nous que si louables tendances n'offrent que des avantages sans entraîner jamais d'abus ? Un tel optimisme ferait douter à bon droit de notre impartialité. La vérité nous oblige à reconnaître que cette hantise de la vocation, de la mission, cette foi dans la superstition de « la carrière libérale », ont poussé à des entreprises hasardées, souvent ridicules — mais les Russes n'ont pas le sentiment du ridicule — bon nombre de femmes dont les aptitudes ne justifiaient en rien les hautaines aspirations. Dans tous les pays de l'Europe, on a pu voir de ces femmes : épouses fidèles, mères dévouées, c'est possible, mais qui n'en quittent pas moins maison, mari, enfants, sous prétexte d'études de science ou d'art indispensables à l'épanouissement d'un talent tardivement éclos et dont on n'aperçoit pas toujours quel sera le bénéfice social. D'autre part la généralisation des études supérieures a créé un type de femmes : étudiante à cheveux courts, employée masculinisée dans son uniforme, type sans grâce, sans charme, aux opinions

(1) Une institution qui correspond très bien à cette tendance russe, c'est l'Institution des Curatelles (*popetchitelstvo*) auprès de la plupart des grands Etablissements de l'Etat, notamment auprès des maisons d'éducation, instituts, gymnases, écoles, etc... Curateurs et curatrices (car les curatelles sont indistinctement confiées aux hommes et aux femmes) appartiennent souvent aux plus hautes familles ; ils exercent sur les établissements dont ils ont la surveillance une sorte de haut protectorat moral, et ce rôle est pris très au sérieux ; il n'est pas rare d'en voir les titulaires consacrer une grande partie de leur temps, de leur force, quelquefois même de leur fortune à l'amélioration de l'établissement commis à leur vigilance.

(2) Jules Legras, *Au Pays russe*, p. 255.

intransigeantes et qui, s'il a renoncé aux ordinaires vanités féminines, n'en est pas moins doué d'un robuste orgueil de son savoir, d'une naïve certitude en la valeur de sa mission. Mais les individus, et non pas les institutions et les mœurs, sont responsables de ces excès; c'est affaire à chacun de les connaître pour s'en garder.

Jusqu'ici, au nombre des cours spécialement créés pour les femmes, nous n'avons pas vu de place réservée à l'étude de la médecine. C'est que l'enseignement de la médecine à l'usage des femmes a eu son histoire particulière — histoire curieuse dans ses alternatives de bonne et de mauvaise fortune et qui, une fois de plus, rend un éclatant hommage à la puissance de l'initiative privée, aux efforts généreux et persévérants des Russes, pour le mieux des intérêts sociaux. Après avoir été autorisé, encouragé même, cet enseignement fut méconnu, entravé, interdit. Toléré de nouveau grâce aux efforts des femmes et à la protection d'un Gouvernement plus libéral, il s'est vu favorisé plus que tout autre par la fondation de l'*Institut de médecine*, — institut qui n'a de similaire ni en France, ni nulle part ailleurs. Et c'est pourquoi nous croyons devoir en expliquer le fonctionnement avec quelques détails.

II

La Russie, nous l'avons dit, avait été le premier pays de l'Europe à consacrer l'égalité de l'homme et de la femme en matière d'enseignement supérieur; et nul n'avait songé à considérer la médecine comme un domaine réservé. Alors qu'il n'y avait encore d'étudiantes ni à Zurich, ni à Genève, ni à Paris, les femmes, en Russie, étaient admises à suivre les cours des Facultés et Ecoles de médecine : recevant un diplôme égal à celui de leurs camarades hommes, elles reçurent, au même titre qu'eux, le droit d'exercice. Mais, quand vinrent les sombres jours de la terreur nihiliste, la surveillance qui pesait sur la jeunesse universitaire se fit plus rigoureuse pour les étudiantes en médecine. C'était l'époque où se manifestaient ces insignifiantes excentricités de costume et de langage qui devaient fournir la matière de plaisanteries trop faciles. Toutes furent rendues responsables des extravagances de quelques-unes : des cheveux courts, des allures quasi-masculines devinrent une cause de suspicion. En chacune, on voulut voir une révolutionnaire, à tout le moins une « propagandiste » comme on disait alors; et dans la fièvre de réaction qui suivit le meurtre d'Alexandre II, le Gouvernement décida de retirer aux femmes le double droit d'étudier et d'exercer la médecine.

Alors commença ce que l'on pourrait appeler « l'exode des étudiantes russes ; » empêchées de commencer ou de poursuivre leurs études dans leur pays natal, nombre de jeunes femmes et de jeunes

filles vinrent s'inscrire aux Facultés de médecine de Suisse et de France, de Suisse surtout. Leurs diplômes étrangers n'auraient aucune valeur en Russie, elles le savaient d'avance : plusieurs s'en consolèrent en changeant de patrie — et ce furent les plus habiles. D'autres, confiantes dans la justice de leur cause, tourmentées du désir de travailler pour le bien public et de mettre leur dévouement au service du peuple des campagnes, retournèrent dans leur pays. La plupart s'établirent dans les villages, s'exposant bravement aux poursuites pour exercice illégal de la médecine.

L'Administration, il faut le dire à son honneur, leur fut assez clémente. La douceur des mœurs corrigea la dureté des lois. Le plus souvent les autorités fermèrent les yeux. On conféra même des médailles d'honneur à celles qui, au cours des différentes épidémies, s'étaient le plus admirablement dévouées. Pendant la guerre de 1877-1878, plusieurs femmes-médecins gagnèrent, comme des soldats, leurs grades sur le champ de bataille. Un peu plus tard, quelques privilégiées, en très petit nombre d'ailleurs, furent autorisées à passer des examens d'équivalence, puis à exercer à titre exceptionnel. Mais la loi de suspicion n'en demeurait pas moins la règle générale : l'exercice aussi bien que l'apprentissage de la médecine étaient interdits aux femmes.

Longtemps sans doute cette interdiction eût été maintenue si, du jour même qu'elle fut prononcée, l'initiative hardie d'hommes et de femmes d'élite ne s'était donné la tâche d'en obtenir le retrait.

C'est une femme, Mme L. A. Schaniavsky, femme de grand cœur et de rare énergie, qui eut le mérite de grouper les bonnes volontés éparses. Son plan de campagne fut à peu près ceci : constituer un capital par souscriptions privées; bâtir une Ecole de médecine avec ses amphithéâtres, ses laboratoires, ses multiples services, assurer le recrutement du personnel enseignant; puis, quand tout serait prêt, aller dire à l'Administration supérieure: « Pour les femmes que vous refusez d'admettre à vos cours universitaires, nous avons bâti une Ecole de médecine où seules les femmes auront accès ; nous vous apportons aujourd'hui les clés de cette Ecole : à vous d'en ouvrir les portes. » Nombreux furent les obstacles. Secondée par son mari, Mme Schaniavsky les surmonta tous. Elle intéressa les particuliers, la Municipalité de Saint-Pétersbourg, les villes de province à l'œuvre dont elle était devenue l'âme; elle rassura, puis désarma les défiances de l'Administration; enfin, en 1895, elle obtint la déclaration d'utilité publique de la *Société pour l'accroissement du capital de fondation de l'Institut de médecine*, société qui, en tête de sa liste de souscription, put inscrire un don de 65.000 roubles pris sur la cassette particulière de S. M. l'Empereur (1).

(1) Premier don que la libéralité du souverain augmenta l'année suivante d'un second don; celui-là de 100.000 roubles.

Après plus de quinze années d'efforts, jamais lassés, le but visé fut atteint : le Gouvernement autorisa l'ouverture des cours de l'*Institut de médecine pour les femmes* et l'inauguration solennelle en eut lieu au mois de septembre 1897.

L'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg est placé sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique, lequel en délègue la surveillance au Curateur de l'arrondissement scolaire (recteur). Le directeur nommé par le Ministre est assisté dans ses fonctions par le Conseil des professeurs, un Comité de direction composé du directeur, de l'inspectrice et de quatre professeurs désignés par le Curateur et un Comité de patronage dont les membres, choisis par le Ministre, doivent assurer la prospérité matérielle de l'établissement. Un internat a été annexé à l'Institut; cet internat est destiné aux élèves dont les parents n'habitent pas Saint-Pétersbourg.

Les conditions générales d'admission à l'Institut sont les suivantes : appartenir à une confession chrétienne ; vingt à trente-cinq ans d'âge; *attestat de maturité* (baccalauréat classique) ou, à tout le moins certificat d'études des gymnases de filles complété par un examen de latin; autorisation écrite des parents ou du tuteur, si la postulante a moins de 21 ans — *du mari si elle est mariée* (sans acception d'âge); certificat de police attestant que la postulante est « bien pensante. » De plus, un arrêté spécial du Conseil de l'Empire a permis l'admission d'élèves non chrétiennes, mais seulement dans la proportion de 5 pour 100 du nombre total des inscriptions, la proportion des israélites ne devant en aucun cas dépasser 3 pour 100 de ce même nombre.

La durée des études est de cinq ans : quatre années d'études théoriques, une année d'études pratiques. Les élèves qui ont subi les examens de façon satisfaisante reçoivent le grade de « femme-médecin » avec des droits à peu près égaux à ceux de leurs confrères hommes. Fixé d'abord à 125, puis à 165, le nombre des élèves admises l'année même de l'ouverture de l'Institut s'est élevé à 188, dont trois juives et deux musulmanes. Il y avait eu plus de cinq cents demandes d'admission.

Ces chiffres montrent que, si élevé que soit le nombre des femmes admises à l'Institut de médecine, il est loin de correspondre aux exigences qui se font jour de toutes parts. Voilà que dans les autres grandes villes de l'Empire, à Moscou, à Kiev, à Odessa, des voix s'élèvent pour réclamer, à côté de l'Université, un Institut de médecine pour les femmes.

Dans un discours prononcé au mois de mars 1898, le directeur de l'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg, le docteur von Anrep, s'est préoccupé de ces désirs hautement exprimés. Actuellement en effet, outre les dons particuliers et le produit des inscriptions des étudiantes dont le chiffre est d'ailleurs assez élevé, la *Société pour l'accrois-*

sement des ressources de l'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg poursuit son œuvre dans la plupart des grandes villes. Or, s'il fallait renoncer aux subsides que les sections de province fournissent au Comité central, cela n'irait pas sans un sérieux détriment pour l'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg.

M. von Anrep a tenu à signaler le danger : « Serait-il juste et prudent, a-t-il demandé, de disperser des ressources déjà si faibles? La conséquence ne serait-elle pas qu'aucun de ces établissements ne saurait être prospère ni répondre à vos justes exigences? » M. von Anrep aborde ensuite le nouveau point de vue sous lequel, suivant lui, se pose désormais la question de l'enseignement supérieur des femmes : « Non, il ne s'agit plus de préparer la fondation de nouveaux Instituts, de nouveaux établissements spéciaux pour l'enseignement supérieur des femmes; il s'agit d'obtenir pour elles le libre accès à nos Universités, d'obtenir que leur droit à l'enseignement et aux grades supérieurs ne soit pas limité à la médecine seule, mais étendu à toutes les autres études spéciales sur un pied d'égalité complète avec les hommes. Car ne voit-on pas à quelle extrémité nous serions réduits : après nos Instituts de médecine pour les femmes, il nous faudrait des Instituts de droit, puis autant d'écoles techniques et d'application... Mais tous les trésors de l'Empire n'y suffiraient pas (1). »

Et, au milieu des applaudissements, l'orateur terminait en émettant le vœu de voir disparaître les derniers vestiges des préjugés qui, tant en « Occident » qu'en Russie se sont opposés si longtemps à la proclamation du droit des femmes à l'enseignement supérieur.

Les portes des Universités russes s'ouvriront-elles toutes grandes aux femmes, ou faudra-t-il recourir encore au système des Instituts spéciaux? Une Ecole de droit spéciale pour les femmes serait assurément une curieuse fondation; mais là n'est pas la question. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'accès à toutes les études, accordé aux femmes russes, entraîne du même coup l'accès à toutes les carrières. Peu importe que les jeunes filles aillent aux Universités ou à des Instituts spéciaux; le principe seul importe, et ce principe, dont les personnalités les plus en vue du haut enseignement russe se font les champions, aura pour conséquence que bientôt on ne comptera pas en Russie moins de femmes juristes, ingénieurs, architectes, que de femmes médecins. Et les Russes ne sont point pour s'effrayer de semblable perspective.

Le fonctionnement prospère de l'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg est assuré; de nombreuses élèves se pressent à ses cours;

(1) Discours prononcé à Moscou le 15 mars 1898, à une réunion de la *Société pour l'accroissement des ressources de l'Institut de médecine de Saint-Pétersbourg*. Voir les *Rousskiia Viedomosti* du 16 mars 1898 (v. s.).

il nous reste à dire un mot des services qu'il est appelé à rendre et du sort réservé à l'étudiante qui le quitte munie de son diplôme.

Quelles que puissent être les différences d'opinion sur l'utilité des femmes médecins en Europe, il est impossible d'en contester sinon l'urgence, du moins l'opportunité en Russie.

Outre les services d'ordre général que la femme médecin peut rendre en Russie comme partout ailleurs — services dont le cadre s'élargit à mesure que l'on pénètre dans les pays de civilisation moins avancée, de population plus pauvre, — la femme médecin en Russie, voit s'ouvrir à son activité un champ spécial qui lui assure un rôle particulièrement bienfaisant.

Elle peut être médecin de Zemstvo (1).

Elle peut exercer en pays musulmans.

On connaît la vaste étendue du pays russe: mais on s'imagine difficilement le manque total de ressources de toutes sortes, plus particulièrement de ressources médicales, qui provient du fait même de cette étendue. Bien que nombreux dans les villes, les médecins ne se résignent qu'exceptionnellement à se fixer au village. Souvent on ne compte qu'un seul médecin pour un territoire plus grand que l'un de nos départements (2).

D'autre part, deux fléaux ravagent les campagnes russes: l'ivrognerie et tout ce qu'elle entraîne de dégénérescence individuelle et de dégénérescence de la race; la mortalité infantile, énorme, effrayante. Pour lutter contre ces deux fléaux, il n'y a que le sorcier et la matrone du village, celle-ci souvent émule de celui-là.

Les Zemstvos se sont émus de cet état de choses. Pour y remédier, ils ont fait de la médecine un service public et gratuit. Mais, comme la plupart des Zemstvos ne peuvent donner qu'une assez faible rétribution aux médecins qu'ils appellent, un très petit nombre seulement de ces derniers, souvent les moins instruits, ont accepté leurs propositions. Dans ces conditions, nombre de postes sont restés vacants : les femmes le savent; elles savent aussi que l'on peut compter sur elles. Moins exigeantes que leurs confrères hommes, aussi travailleuses, parfois plus dévouées, elles pourront trouver là une voie toujours ouverte, humble sans doute mais certainement utile, de la carrière si vaillamment conquise.

En pays musulmans, l'action de la femme médecin sera plus efficace encore. L'on sait combien les musulmans sont nombreux dans l'empire des Tsars. Ce sont des tatars musulmans qui, pour une bonne

(1) *Zemstvo*, Assemblée provinciale qu'on peut assimiler à nos Conseils généraux et à nos Conseils d'arrondissements.

(2) Il est d'usage dans les familles riches d'emmener avec soi un médecin à gages lorsque l'on part pour la campagne.

partie, peuplent le Gouvernement de Kazan, toute la région de la basse Volga, la Crimée, le Caucase. On sait aussi l'invincible répugnance du musulman à appeler auprès de sa femme ou de sa fille malade le « *Dokthours* » comme il désigne le médecin russe; c'est bien rarement que l'on a recours à lui et presque toujours dans les cas désespérés. On devine de combien de souffrances, de maux non secourus aggravés encore par l'absence complète d'hygiène, sont victimes les femmes musulmanes, et quels services pourraient leur rendre des femmes médecins instruites et dont le sexe même désarmerait les plus ombrageuses défiances.

D'ailleurs, l'expérience a été faite déjà des bienfaits réels apportés par la femme médecin aux populations musulmanes : cette expérience a été faite en Bosnie-Herzégovine.

Serbe de race et de langue (et en disant race, nous savons tout ce que ce mot comporte d'incertitude), la population de la Bosnie-Herzégovine se partage, au point de vue confessionnel, en trois groupes d'importance presque égale : orthodoxes, catholiques, musulmans. L'énergique Gouverneur du pays, M. Benjamin de Kallay a compris que des femmes médecins sérieusement instruites, remplaceraient avantageusement, pour le plus grand bien de la population musulmane féminine, les guérisseuses et les sorcières, qui jusqu'ici ont donné leurs soins aux femmes et aux filles des *Begs*. Sans doute aussi, en politique avisé qu'il est, il a escompté l'influence assimilatrice que ne manqueraient pas d'exercer ces missionnaires dont la nationalité austro-hongroise garantirait le loyalisme. Il a donc appelé des femmes médecins en Bosnie-Herzégovine, il leur a assuré un traitement fixe qui les met à l'abri des hasards d'une clientèle problématique. Dans un article de l'*Indépendance belge*, la Ctesse de Kallay a rendu un public hommage au dévouement de ces jeunes femmes et au bien qu'elles ont déjà fait.

Et il ne serait que juste encore de rappeler ici l'exemple de l'Inde anglaise et de l'Afrique française. Tout récemment une de nos compatriotes, médecin, et mariée elle-même à un médecin, a été chargée d'une mission médicale en grande Kabylie. Les résultats de cette mission ont été excellents et l'action personnelle de la femme qui en était chargée, des plus fécondes.

En tout pays musulman soumis à la domination chrétienne, ce sont les mêmes besoins qui se révèlent, ce sont les mêmes services que sont appelées à rendre les femmes médecins. Pour elles, Russes dans les villages musulmans de l'empire des Tsars, Austro-Hongroises en Bosnie et Herzégovine, Anglaises dans l'Inde, Françaises en Algérie et en Tunisie, c'est un rôle généreux à tenir qui doit tenter les plus nobles dévouements.

III

Nous avons dit sous quel aspect particulier se présente en Russie la question des femmes. Nous avons dit tous les efforts qu'a suscités le désir d'élever le niveau de leur culture et comment la fondation de l'Institut de médecine pour les femmes n'est que la suite logique d'un développement depuis longtemps commencé. Nous avons dit enfin quels services en Russie et même ailleurs peuvent rendre les femmes médecins. Après avoir donné un juste tribut d'éloges à l'organisation de l'enseignement supérieur des femmes en Russie, éloges mérités surtout par l'esprit d'initiative qui l'anime, qu'il nous soit permis d'esquisser rapidement en de courtes réflexions la leçon que, suivant nous, des lecteurs français pourraient tirer de ce bref exposé.

Nous ne prétendons pas que l'enseignement supérieur des femme en Russie doive nous servir de modèle en tout. Non. Nous ne sommes pas de ceux qui s'imaginent que tout est mieux à l'étranger qu'en France; nous ne sommes pas davantage de ceux qui croient aveuglément à la supériorité de nos propres institutions sur celles de l'étranger. Nous pensons qu'il est bon de connaître ce qui existe en dehors de chez soi, non pour l'imiter servilement, mais pour assurer à son propre pays, grâce à des modifications raisonnées, le bénéfice des expériences heureuses faites ailleurs.

Si, au point de vue des mœurs et des lois, la situation de la femme en France est notoirement inférieure à ce qu'elle est en Russie et dans plusieurs autres pays de l'Europe (1), dans le domaine de l'enseignement nous n'avons rien à envier à personne.

En France, nous avons autant qu'en Russie; nous avons mieux.

L'Etat français, non pas malheureusement sans quelques arrière-pensées politiques qui ont pu compromettre son œuvre, a créé tout un magnifique ensemble d'enseignement pour les femmes : écoles primaires, écoles secondaires ou lycées, écoles normales primaires et supérieures, École de Fontenay, École de Sèvres; *libre admission aux Universités dans les quatre Facultés des lettres, des sciences, de médecine et de droit;* admission à certaines des écoles supérieures spéciales : Ecole des hautes études, École des langues orientales, École des Beaux-Arts; admission à tous les grades universitaires. Il serait difficile, on le voit, d'imaginer un système plus complet. Les modifications à y introduire ne sauraient porter que sur des questions de détail ou de programme.

Mais les programmes ne sont pas tout. Et quand, parlant du mouvement de l'émancipation des femmes en Russie, M. Anatole Leroy-Beaulieu ajoute : « De ce côté d'où nous attendons si peu d'exemples

(1) Voir la plaquette de Mlle Kaethe Schirmacher, *Le Féminisme*, Paris 1898.

nous viendra peut-être un jour plus d'une leçon », on ne saurait donner complètement raison à l'éminent historien. C'est qu'en effet toutes ces caractéristiques de l'esprit russe qui s'épanouissent particulièrement chez les femmes des classes cultivées, — le goût de la culture supérieure avec ou sans but utilitaire, l'initiative hardie qui pousse à l'action sociale — nous ne le retrouvons pas en France chez les femmes de même condition. Chez nous, les mœurs, les préjugés, secondés par l'opinion masculine, s'accordent pour retenir, entraver, briser parfois le développement de la personnalité féminine, que le libéralisme de l'enseignement, semble-t-il, eût dû favoriser. Les femmes en France ont, moins que partout ailleurs, conscience de leurs justes droits et des avantages qu'elles peuvent retirer de l'enseignement supérieur. Tandis que la femme russe crée de toutes pièces l'établissement scientifique dont elle a besoin et va ensuite en demander l'investiture à son Gouvernement, la femme française considère d'un œil indifférent, dédaigneux parfois, les avantages qui lui sont offerts par l'Etat. Qui profite alors de ces avantages ? Les étrangères surtout. La statistique en fournit la preuve : la plupart des jeunes filles qui prennent leurs grades universitaires à Paris sont des étrangères (1).

A cette indifférence de tant de Françaises des classes cultivées pour les hautes études, il y a une raison de mœurs et de préjugés ; mais il en est une autre aussi qu'on ne saurait passer sous silence. C'est la scission qui s'est produite entre l'enseignement officiel, dont nous avons indiqué les cadres si larges et l'enseignement privé des écoles libres, des couvents.

Pour des motifs que nous n'avons pas à analyser ici, mais qui à tout le moins ont une valeur de fait, une portion considérable de la nation se refuse de participer aux avantages de l'instruction dispensée par les établissements de l'Etat et va la chercher dans ces établissements libres qui, malgré leur bonne volonté, leur supériorité même à certains égards, demeurent, tant au point de vue de la matière que de la forme de l'enseignement, dans un état de lamentable infériorité. Et cette infériorité est si notoire que les personnalités les plus intelligentes de l'enseignement libre féminin se sont inquiétées de l'avenir qui l'attend. On a senti la nécessité d'une campagne pour sa rénovation. En moins de trois ans, deux ouvrages écrits par des femmes d'un rare mérite, ont abordé et serré de près la question : *Nouvelle éducation de la*

(1) La création de l'*Institut de médecine* de Saint-Pétersbourg n'a pas diminué sensiblement le nombre des jeunes filles russes qui viennent à Paris faire leurs études de médecine. Nous avons cité le règlement qui n'autorise l'admission des Juives que dans la proportion de 3 pour 100. Or comme le nombre des Juives qui se destinent à la carrière médicale est considérable, il est certain que nous verrons tout autant d'étudiantes russes dans nos amphithéâtres. Moins de Russes orthodoxes, plus de Russes juives ; il y aura compensation. L'influence française ne peut que bénéficier de l'afflux d'étudiants et d'étudiantes étrangers.

femme dans les classes cultivées par Mme la vicomtesse d'Adhémar (1); *Les Religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat* par Mme Laroche, en religion, Mme Marie du Sacré-Cœur (2). Toutes deux, par des moyens différents, arrivent à la même conclusion : la nécessité de la fondation d'une école ou d'un institut pour la formation du personnel enseignant de l'enseignement libre; en un mot d'une École normale d'institutrices religieuses ou laïques (3). Mais fussent-ils couronnés de succès, ces efforts, craignons-nous, ne supprimeraient pas l'une des causes essentielles de l'infériorité de l'enseignement donné par les couvents, à savoir: l'esprit même de cet enseignement attardé en des traditions respectables sans doute, mais périmées. Ajoutons que l'esprit même de cet enseignement, nettement hostile à l'émancipation de la femme, par suite au développement de sa personnalité et de son initiative, conteste jusqu'à l'utilité d'une culture élevée, supérieure qui les développe (4). Si donc l'on considère qu'une bonne moitié, plus de la moitié peut-être, des jeunes filles françaises sont élevées dans les couvents, on comprendra sans peine l'une des origines de cette apathie, de cette inertie intellectuelle qui, chez un grand nombre d'entre elles, étouffe les qualités natives.

Est-ce à dire qu'il faille souhaiter une « carrière » à chacune des femmes de France? Bien loin de nous la pensée de présenter comme un idéal social ce qui n'est qu'une nécessité sociale. Mais, sans nous dissimuler les ronces du chemin, nous estimons que c'est un devoir de justice de ne pas arrêter par d'artificielles barrières ou même par la négation coupable des âpres conditions de la vie moderne, celles d'entre les femmes de France, qui, pour des raisons économiques très

(1) Perrin 1896.

(2) Rondelet 1898.

(3) Ce projet est en voie de réalisation. On lit dans le *Figaro* du 13 janvier 1899 : « L'obstruction d'un certain nombre d'évêques hostiles aux projets pédagogiques de l'éminente fille de Notre-Dame, n'a pas encore permis à l'Œuvre de prendre racine en France. C'est en Suisse, à Fribourg, à côté de l'Université que la Mère Marie du Sacré-Cœur va fonder avec *l'appui du Gouvernement de Fribourg* et le patronage de Léon XIII son École normale, où seront admises comme élèves les jeunes religieuses de tous pays qui se destinent à l'enseignement secondaire » Il eût été étonnant, en effet, qu'une Œuvre due à l'initiative hardie d'une femme eût pu, sans obstacle, être fondée en France.

(4) Pour ne pas être taxé de parti pris, nous voudrions, au risque de dépasser les limites de cet article, indiquer deux des grands défauts de l'enseignement tel qu'il est donné dans les couvents : cumulation entre les mains d'une même maîtresse des diverses branches de l'enseignement, charge qui, outre ce qu'elle a d'écrasant pour la personne qui la supporte, exigerait un savoir surprenant. Insuffisance des programmes qui ne permettent *jamais* à l'élève ayant terminé la série des classes de se présenter, sans recourir à toute une nouvelle série d'études préparatoires, à un examen quelconque; et non pas seulement au baccalauréat ou au brevet supérieur, mais au simple brevet élémentaire.

simples, après la perte d'une fortune, ou la mort du père, se voient dans la stricte obligation de gagner leur pain quotidien.

Au regard de l'esprit qui règne en maître dans les couvents, il n'est pour la femme, que deux solutions de vie : le mariage ou l'entrée en religion. Et il semble que beaucoup d'hommes partagent cette manière de voir. N'est-ce pas ce que voulait dire récemment dans un article d'ailleurs remarquable sur l'*Enseignement féminin*, le directeur d'une notable revue conservatrice quand il écrivait : « En dehors de la famille, la femme est une héroïne, ou une esclave, ou un monstre, toujours une exception (1). » Ainsi héroïnes, monstres ou esclaves les 300.000 femmes qui, en France, constituent l'excédent de la population féminine sur la masculine ? M. Yves Le Querdec a trop d'esprit pour le croire.

Et si maintenant nous nous reportons au large mouvement d'émancipation féminine dont la Russie orthodoxe, la sainte Russie, a donné l'exemple et auquel tous, Souverain, Gouvernement, Particuliers, dans un élan presque toujours unanime de justice et de générosité, ont tenu à honneur de contribuer dans la mesure de leurs forces, nous ne pouvons nous empêcher de faire un retour attristé sur la différence de nos mœurs. Que M. von Anrep nous envie nos Universités libéralement ouvertes à toutes les bonnes volontés quel qu'en soit le sexe, cela n'est que justice ; mais nous, à notre tour, envions à la Russie, aux femmes russes surtout, cette liberté d'action, cet esprit d'initiative, ce tranquille mépris des préjugés, cette solidarité vraie entre hommes et femmes qui trop souvent nous manquent, au grand dommage peut-être de notre avenir national.

(*Vifs applaudissements.*)

LES COURS SUPÉRIEURS POUR FEMMES

EN RUSSIE

Rapport présenté par Mmes **NETCHAËFF et TARNOWSKY**, de Saint-Pétersbourg (2).

Les *Cours supérieurs d'études pour femmes* furent fondés à Saint-Pétersbourg en 1878. Comme d'autres établissements du même genre, ils doivent leur origine à l'initiative privée, encouragée par le Gouvernement.

(1) V. *La Quinzaine*, n° du 16 août 1898, p. 536.

(2) Lu au Congrès par la Déléguée de la Société des Cours d'études supérieures, Mlle J. de Strécaloff. (Voir page 38.)

Vers 1866-1867, il existait à Saint-Pétersbourg un groupe de dames, qui s'occupait de traductions d'auteurs étrangers en langue russe et à la tête duquel se trouvaient Mmes Troubnikova et Stassova. C'est dans ce cercle que surgit l'idée de fonder un enseignement supérieur pour les femmes.

C'est également à une femme de lettres, Mme Konradi, Rédactrice en chef du journal « Nédélia », qu'appartient l'honneur d'avoir soulevé la question de l'instruction féminine supérieure. En décembre 1867, à l'occasion du premier *Congrès des naturalistes* qui tenait ses assises à Saint-Pétersbourg, Mme Konradi rédigea un mémoire démontrant la nécessité d'organiser des cours réguliers de sciences et de lettres pour les femmes.

Le Congrès approuva ce projet, mais, l'ayant trouvé en dehors de son programme, il ne voulut pas le discuter et refusa d'intervenir en sa faveur auprès du Gouvernement.

Cependant le nombre des partisans de ce projet ne cessait d'augmenter, et, le 11 mai 1868, le mémoire en question, signé par 400 dames de Saint-Pétersbourg fut présenté à M. le professeur Kessler, Recteur de l'Université de Saint-Pétersbourg.

Le recteur et les professeurs s'étant montrés favorables à l'instruction féminine supérieure, une Commission fut nommée pour étudier cette question.

Le bruit qu'on avait l'intention de fonder une Université pour femmes se répandit rapidement. De toutes parts, les dames russes adressèrent au groupe promoteur de ce mouvement, l'expression de leur chaleureuse sympathie.

La réponse du Conseil de l'Université de Saint-Pétersbourg ne se fit pas attendre. Après avoir pris connaissance du rapport de sa Commission, le Conseil exprima son entière approbation à l'idée d'organiser un enseignement supérieur des sciences et des lettres pour femmes, mais il refusa de mettre les salles de l'Université à la disposition de ces cours et il laissa à la charge des pétitionnaires l'organisation matérielle de l'enseignement. Le Conseil se déclara prêt à examiner le projet et à s'occuper de sa réalisation dès que le Ministre de l'Instruction publique aurait autorisé l'ouverture des cours et après que les signataires du mémoire auraient présenté un plan complet, relatif au côté matériel de l'entreprise. En même temps plusieurs membres du corps universitaire consentirent à prendre part à cet enseignement.

Une députation, composée de Mmes Philosophova, Stassova, Voronina et de M. le professeur Békétov, se rendit chez M. le comte Tolstoï, Ministre de l'Instruction publique, pour lui demander l'autorisation de fonder des cours scientifiques pour femmes et pour lui transmettre en même temps le projet de cet enseignement.

Sur ces entrefaites et dans l'attente de la décision du Ministre, un

certain nombre de personnes, pénétrées de l'idée que l'instruction féminine secondaire en Russie était insuffisante pour préparer à des études vraiment scientifiques et agissant indépendamment les unes des autres, organisèrent des cours privés de mathématiques, de sciences naturelles et de littérature russe, destinés aux femmes.

Des professeurs éminents, tels que MM. Békétov, Baxt, Muller, Oussov, Mendéleiév, Herd, Stranolubsky, Evtouchevsky, Kroutitzky, Avramov, prirent une part active, souvent à titre gracieux, à cet enseignement. Des cours de chimie furent faits par M. le professeur Fédorov à l'Académie d'artillerie; par M. Mendéleiév, dans le laboratoire du prince Kotchoubeï ; et par M. Zernov, dans son propre laboratoire.

En outre de ces conférences et cours privés, le Gouvernement autorisa un enseignement analogue dans le cinquième lycée de jeunes gens, près du pont Alartchine (d'où le nom de *Cours d'Alartchine*). On y professait la langue russe, les mathématiques élémentaires, la physique, la chimie, la pédagogie et, plus tard, la botanique, la zoologie, la géographie mathématique et physique.

Le 29 novembre 1869, le Ministre de l'Instruction publique autorisa l'ouverture à Saint-Pétersbourg, des Cours supérieurs de sciences physico-mathématiques et historico-philologiques, mais sous la forme de conférences destinées aux deux sexes. Cette solution n'impliquait aucun changement dans le système d'instruction adopté à cette époque par l'Etat.

Ce genre de cours ne répondait certainement pas aux désirs des dames pétitionnaires qui avaient en vue un enseignement scientifique régulier. Elles entreprirent néanmoins cette Œuvre avec le concours éclairé de plusieurs professeurs de l'Université, de l'Académie médico-chirurgicale et du Président de cette dernière, M. Naranovitch.

Le Ministre de l'Intérieur ayant, par lettre officielle, interdit aux fondatrices d'ouvrir dans les journaux une souscription au profit des cours et d'annoncer que les élèves pouvaient s'inscrire d'avance, on dut avoir recours à une quête parmi les personnes qui sympathisaient à l'Œuvre.

Tels ont été les obstacles sérieux et imprévus contre lesquels il a fallu lutter pendant deux années entières.

Faute de capital, on dut se borner, au début, à quelques branches d'enseignement. Cependant les cours revêtirent d'emblée un caractère rigoureusement scientifique, et, bien qu'il y eût une certaine variation dans le choix des matières, on put professer régulièrement l'histoire et la littérature russes, l'histoire universelle, la botanique, la zoologie, la géologie, l'anatomie et la physiologie humaines, la chimie minérale et la chimie organique. Pendant deux ans, le droit politique et le droit criminel furent enseignés également.

Comme les honoraires du personnel enseignant ne pouvaient

dépendre que du nombre d'élèves inscrites, vu l'absence de tout capital de fond, les professeurs décidèrent à l'unanimité, pour ne pas retarder l'ouverture des cours, d'enseigner à titre gracieux jusqu'au moment où le côté financier de l'entreprise serait complètement élucidé.

Une autre question importante se présentait, celle du local. L'Université ayant refusé de prêter ses amphithéâtres pour des conférences publiques, l'Académie médico-chirurgicale, avec l'assentiment de M. le Comte Miloutine, Ministre de la Guerre (1) offrit ses salles aux organisatrices des cours, et un local fut également mis à leur disposition par M. le Comte Tolstoï, Ministre de l'Instruction publique.

Le 20 janvier 1870, des cours publics furent ouverts dans des salles aménagées à la hâte.

Pour la commodité des professeurs, ainsi que des auditrices, dont la plupart étaient occupées pendant la journée, les cours avaient lieu le soir. Les dimanches et les jours fériés, les professeurs s'occupaient de travaux pratiques avec les auditrices autorisées à travailler dans les laboratoires en l'absence des étudiants de l'Université. Les élèves payaient 25 roubles par semestre ou bien 5 roubles par cours. Le nombre des élèves fut de 900 dès la première année. On se trouvait donc en mesure de ne pas abuser de l'offre généreuse des professeurs, auxquels on put attribuer des honoraires équivalents à ceux qu'ils recevaient dans les écoles supérieures des hommes.

L'administration des cours fut confiée à un groupe de personnes, à la tête duquel se trouvait comme directrice, Mlle Stassova.

Bientôt les cours furent transférés à l'Institut historico-philologique, puis à l'Ecole régionale de la rue Vladimir où ils restèrent deux ans et prirent le nom de *Cours de Vladimir*, nom qu'ils ont conservé longtemps. Enfin, le Directeur général de l'enseignement secondaire des jeunes filles, M. Ossenine, offrit de les transférer dans un lycée de demoiselles, situé à Vassily-Ostrov, à condition qu'ils ne soient fréquentés que par les femmes, ce qui d'ailleurs était conforme au plan primitif des fondatrices. L'autorisation du Ministre ne se fit pas attendre, et les Cours Vladimir, qui de tout temps ont attiré plutôt des femmes que des hommes, perdirent définitivement leur caractère mixte.

Toutefois ces cours étaient fréquentés par un public assez mêlé, composé d'auditrices dont l'âge et le degré d'instruction variaient à l'infini. Les professeurs se trouvaient de la sorte empêchés de donner un caractère véritablement scientifique à leur enseignement qu'ils devaient forcément adapter à cet auditoire hétérogène et essentiellement changeant. Il n'y avait pas de programme fixe et on n'exigeait des élèves

(1) L'Académie médico-chirurgicale se trouvait sous la dépendance du ministère de la Guerre.

aucun certificat d'aptitude; en outre, la durée des études n'était pas déterminée.

Comme il ne pouvait exister de plan général des études, le contrôle officiel du programme de chaque cours en retardait parfois l'ouverture pour plusieurs mois. D'autre part, les ressources matérielles étaient insuffisantes, aucune souscription publique ne pouvant être organisée. Les personnes qui s'intéressaient à l'œuvre finirent par comprendre qu'aucun enseignement véritablement scientifique ne saurait exister dans ces conditions et, convaincues néanmoins de la nécessité et de la possibilité des études supérieures pour femmes, elles décidèrent, en 1875, de fermer temporairement les cours pour élaborer un nouveau projet de réorganisation.

Malgré les défauts qui leur étaient inhérents, les Cours Vladimir ont rendu des services incontestables : ils firent accepter au Gouvernement et à la Société le principe même de l'instruction féminine supérieure et ils procurèrent à un certain nombre d'élèves les connaissances nécessaires pour s'adonner avec fruit à l'étude de la médecine; enfin, ils contribuèrent à abréger la durée des études que beaucoup de femmes se virent obligées de faire à l'étranger.

Cette première tentative fut le germe d'où sortit tout ce qui a été fait depuis pour l'instruction supérieure des femmes en Russie. D'autres villes universitaires, Moscou, Kiev, Kazan, Kharkov, Odessa, Varsovie, suivirent l'exemple de Saint-Pétersbourg. La fermeture des Cours Vladimir ne porta donc pas un coup mortel à l'idée qui les avait fait naître. Tout au contraire, les diverses écoles supérieures pour femmes, qui d'une façon indirecte devaient leur origine aux Cours Vladimir, contribuèrent pour leur part au développement et à l'affirmation de cette idée. L'énergie des personnes qui en poursuivaient la réalisation pratique augmentait même en raison directe des obstacles à surmonter.

Une particularité intéressante qu'on relève dans l'histoire de toutes les institutions d'enseignement supérieur pour femmes de cette époque, c'est l'autonomie administrative de ces établissements. La gestion des Cours Vladimir appartenait à un Comité élu par les fondatrices. Les Cours Alartchine étaient gérés par une délégation des élèves elles-mêmes. Les Cours Loubiansky furent administrés d'abord par leur fondateur M. Korolev qui, en les quittant, en remit la gestion aux mains des élèves. Les dames ont fait preuve en ces circonstances de réelles aptitudes administratives.

Tous ces Cours, bien que dus à l'initiative privée, répondaient aux vues du Gouvernement. Ils constituaient, en effet, un moyen d'éviter l'exode des femmes russes à l'étranger pour y chercher l'instruction supérieure qu'elles ne trouvaient pas dans leur pays. Bien avant la fondation d'établissements de ce genre, l'attention du Gouvernement fut

attirée par le nombre toujours croissant de dames se rendant aux universités étrangères. Sur un ordre de S. M. l'Empereur Alexandre II, une Commission spéciale, composée des Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et du Chef des Institutions de S. M. l'Impératrice Marie, fut chargée d'étudier les moyens de réagir contre cette anomalie. La Commission reconnut la nécessité de fonder en Russie des écoles féminines d'instruction supérieure, car il était évident que dans l'intérêt même de la société, il fallait donner satisfaction à cette aspiration impérieuse des femmes aux études scientifiques.

Le 9 avril 1876, sur la proposition de M. le comte D. A. Tolstoï, S. M. l'Empereur décréta la fondation de Cours d'études supérieures pour dames dans les villes universitaires. Ces Cours furent non seulement reconnus d'utilité publique, mais encore considérés comme indispensables, d'une part, pour enrayer l'affluence des femmes russes aux Universités étrangères et, d'autre part, à l'effet de créer un contingent de professeurs pour les classes supérieures des lycées et des institutions de jeunes filles, en remplacement des professeurs hommes dont le nombre ne suffisait même pas pour les lycées de garçons.

En vertu de ce décret, les Cours supérieurs pour femmes, fermés provisoirement, furent rouverts avec une organisation toute nouvelle, en 1878. Les Cours d'études supérieures pour femmes à Saint-Pétersbourg comprenaient trois sections : celles des lettres, des sciences physico-mathématiques et des mathématiques spéciales. Pour suivre ces cours, les élèves étaient tenues de présenter un diplôme d'études secondaires. On admettait aussi des auditrices libres, mais seulement avec l'autorisation du Curateur de la circonscription scolaire. Les droits d'études se montaient à 50 roubles par an. Les élèves devaient suivre aussi des Cours pratiques et étaient astreintes à subir des examens de fin d'année. Le diplôme de cet établissement ne conférait aucun droit ou privilège particulier.

Sur le désir du Ministre, M. Bestoujev-Rumine, professeur de l'Université de Saint-Pétersbourg consentit à assumer la tâche pénible et la grande responsabilité de fondateur des Cours qu'il dirigea, à titre purement gracieux, jusqu'en 1881, époque où une maladie l'obligea à abandonner ce poste.

Les plus illustres savants de l'Université de Saint-Pétersbourg prirent une part active à cet enseignement. Leurs honoraires étaient d'abord de 300, puis de 250 roubles par leçon hebdomadaire. Beaucoup d'entre eux tenaient des cours supplémentaires gratuits. D'autres abandonnaient au profit de l'Œuvre une partie de leurs émoluments et n'acceptaient aucune rémunération pour les examens ni pour les travaux pratiques, complément nécessaire des cours.

L'histoire de l'instruction supérieure des femmes sera à jamais indissolublement liée aux noms de MM. les professeurs Bestoujev

Rumine, Bauer, Batiouchkov, Vassilevsky, Vesselovsky, Gradovsky, Karinsky, Miller, Pachman, Platonov, de l'archiprêtre Tikhomirof, de Somov, Chébor, Iagitch et Ianson, pour les lettres ; de Békétov, Boutlérov, Bogdanov, Bilibine, Borodine, Borgmann, Wagner, Guéséhus, Imchénetzky, Inostrantzev, Lvov, Mendéleiev, Petrouchevsky, Ovsiannikov, Posse, Sétchénov, Somov et Famintzine, pour les sciences.

Ainsi qu'il a été dit, les Cours comprenaient des travaux pratiques : à la section des lettres, les élèves présentaient des compositions écrites sur différents sujets, et, à la section des sciences, en plus de ces compositions, elles étaient tenues de travailler dans les laboratoires.

Grâce à ces études sérieuses, les connaissances et le niveau intellectuel des auditrices était très élevé à leur sortie de l'établissement. Pour obtenir du Conseil pédagogique un certificat de fin d'études, les élèves étaient tenues de subir des examens, de suivre les travaux pratiques, et de présenter une thèse. Certaines de ces thèses furent très remarquées.

Dès la première promotion, le Conseil pédagogique jugea nécessaire de donner aux élèves les plus douées les moyens de poursuivre leurs études scientifiques sous la direction d'un professeur. En conséquence, certaines d'entre elles furent attachées aux cours comme assistants, chefs de travaux pratiques ou répétiteurs. Tel a été le cas de Mmes Serdobinskaïa (physique), Davydova (chimie), Solomko (minéralogie), Rossyskaia (zoologie), Schepkina (histoire de Russie), Vesselovskaïa (langue latine), Schiff, Velitchko et Belychéva (mathématiques). Ces essais pédagogiques ont donné dès le début d'excellents résultats.

La plupart des dames ayant terminé leurs études supérieures ont obtenu des places dans différents établissements scolaires : écoles municipales, écoles des Zemstvos, cours du soir et du dimanche pour enfants et ouvriers, écoles techniques et professionnelles, écoles normales pour femmes. D'aucunes sont devenues directrices de lycées de jeunes filles; d'autres ont fondé des écoles privées et d'autres encore se sont vouées à l'éducation privée de l'enfance. Les Cours ont même fourni des institutrices pour l'Amérique et pour Jérusalem.

Les cours d'études supérieures ont grandement contribué à développer chez les femmes l'aptitude au travail intellectuel et le goût des études scientifiques.

Nous en voyons la preuve dans le fait que beaucoup d'entre elles se sont vouées à la science. Aussi n'est-il pas rare de voir figurer leurs travaux dans les revues scientifiques russes et étrangères.

Au moment de leur ouverture, les cours supérieurs pour femmes de Saint-Pétersbourg ne disposaient d'aucune somme pour louer un local, et ce n'est que par les soins de M. I. T. Ossinine, Directeur des lycées de jeunes filles, qu'on parvint à les caser dans le lycée Alexandre ou les études devaient avoir lieu le soir. Pour procurer les fonds néces-

saires, on fonda une Société dont les statuts furent approuvés par le Gouvernement, le 4 octobre 1878.

La Société devait se composer de membres des deux sexes et était autorisée à avoir recours à tous les moyens légaux pour augmenter les fonds des Cours. La direction et le contrôle étaient confiés aux Assemblées générales. L'administration se composait d'un Comité de douze membres élus par l'Assemblée générale; il gérait les affaires financières de l'Institution, établissait le budget annuel et s'occupait de tout, sauf de l'enseignement proprement dit. La Société était nantie du droit de posséder des biens mobiliers et immobiliers.

Au point de vue matériel, le résultat a été satisfaisant dès la première année; il était dû à la grande affluence des élèves dont le nombre a dépassé 800 et, aux efforts d'un groupe dévoué qui a su encourager les donateurs.

Le premier Comité fut élu le 5 novembre 1878. Il avait pour présidente Mme A. P. Philosophova, pour vice-présidente Mme O. N. Roukavichnikova, pour secrétaire Mme A. N. Annenskaïa, pour trésorière Mme V. P. Tarnovskaia et pour membres Mmes E. A. Botkina, S. V. Kovalevskaia, O. A. Mordvinova, M. K. Tsébrikova, MM. Bardovsky, Herd et Stranolioubsky. Mme N. V. Stassova, élue Directrice, fut nommée Inspectrice des Cours d'études supérieures pour femmes, par le Ministère de l'Instruction publique.

Les professeurs formaient un Conseil pédagogique qui s'occupait de la direction générale de l'enseignement et dont le Président était considéré comme chef de l'établissement. La surveillance des élèves incombait à l'Inspectrice et à ses aides.

Deux membres du Comité devaient assister aux séances du Conseil et, réciproquement, deux membres du Conseil étaient tenus de prendre part aux délibérations du Comité, mesure qui contribua à resserrer les liens de solidarité entre ces deux organes administratifs.

Les inconvénients du petit local gratuit au Lycée Alexandre s'étant fait sentir dès la première année, le Conseil pédagogique, les examens une fois terminés, déclarait qu'il était nécessaire de se procurer des salles où les études pourraient avoir lieu le jour et non pas la soirée seulement.

En conséquence le Comité s'assura un nouveau local (rue Serguiévskaïa, n° 7), et le travail reprit avec une activité des plus intenses.

La durée des études avait d'abord été fixée à trois ans, mais, dès la seconde année, le Conseil pédagogique proposa de la prolonger jusqu'à quatre années, à l'exemple des Universités. Le Comité appuya énergiquement ce projet qui ne rencontra aucune opposition.

En 1879, une subvention annuelle de trois mille roubles fut accor-

dée aux Cours par le Gouvernement, et, en 1882, la Municipalité de Saint-Pétersbourg leur assignait, de son côté, une somme égale.

Cependant ces subventions et la perception des droits d'études, ne pouvaient suffire aux frais de l'enseignement. Pour combler ce déficit et pour couvrir les dépenses de l'installation, de l'entretien et de l'agrandissement progressif d'une Œuvre de cette importance, il fallait avoir à sa disposition des sommes annuelles considérables, et c'est la Société protectrice des Cours qui se chargea de les procurer. Elle sut non seulement faire face aux frais courants, mais elle éleva aussi l'enseignement au niveau nécessaire. C'est à cette même époque que remontent la fondation de la bibliothèque et l'organisation définitive des laboratoires.

Le budget annuel des Cours ne tarda pas à atteindre 60.000 roubles, somme modique si l'on songe qu'elle était destinée à trois sections d'enseignement supérieur, comprenant chacune quatre années d'études.

Si, malgré l'insuffisance des moyens pécuniaires, les Cours ont prospéré, c'est grâce au désintéressement des professeurs, toujours prêts à enseigner gratuitement et à faire tous les sacrificés matériels pour l'œuvre commune.

Fort de cette sympathie générale et ayant, d'autre part, appris à connaître par six années d'expérience les inconvénients d'un local gratuit ou loué, le Comité décida d'acquérir une maison pour son propre compte. Le Comité après s'être adressé sans succès à la Municipalité de Saint-Pétersbourg parvint à réunir les fonds nécessaires pour l'achat d'un emplacement situé sur la dixième ligne du Vassily-Ostrov, et il y fit construire par M. A. F. Krassovsky architecte-académicien, une maison spacieuse, adaptée à tous les besoins d'une école de hautes études et dont le plan avait été élaboré gratuitement par un groupe de spécialistes distingués.

La distribution intérieure de cette maison (dont la valeur, y compris le terrain, est de 230.000 roubles) est des plus confortables. Les salles, dont quelques-unes construites en amphithéâtre, sont spacieuses. Il y a une bibliothèque, des laboratoires de physique, de botanique, de zoologie, de minéralogie, d'anatomie, de physiologie et de chimie. Ce dernier, particulièrement vaste, est pourvu de tous les perfectionnements modernes; il a été institué aux frais de Mme O. N. Roukavichnikova. Rien n'a été négligé au point de vue des conditions hygiéniques, notamment en ce qui concerne le chauffage et la ventilation.

Des résultats aussi considérables, obtenus en une période relativement courte de six années, ne sauraient, certes, s'expliquer que par la sympathie et le concours actif que la Société a partout rencontrés. Et de fait, on a vu affluer de tous côtés, même des régions les plus lointaines de l'Empire, de la part de diverses Institutions, des Zemstvos et

de simples particuliers, des dons d'argent variant de quelques kopeks à plusieurs milliers de roubles. Il y a lieu d'exprimer ici une reconnaissance toute particulière à MM. A.-M. et I.-M. Sibiriakov et à Mme Vorontzova-Veliaminiva (née Vargounina), qui ont puissamment contribué à l'organisation définitive des Cours par des donations importantes. Nombre d'autres personnes ont mis à la disposition de la Société leur temps et leur travail à titre purement gracieux, comme c'est le cas des architectes et des ingénieurs qui ont rendu, lors de la construction de la maison des Cours, des services précieux et absolument désintéressés.

En 1886, l'admission de nouvelles élèves fut suspendue par ordre du Ministère de l'Instruction publique, en vue des travaux d'une Commission spéciale chargée d'étudier la question de l'instruction féminine supérieure.

Le Comité de la Société protectrice s'empressa de rédiger un mémoire qu'il présenta en novembre à ladite Commission. Ce mémoire précisait les services que les Cours pour l'instruction supérieure des femmes avaient rendus et l'attitude que le Gouvernement, la société russe et les élèves elles-mêmes avaient observée à leur égard.

Comme conclusion, le Comité établissait les principes qui, d'après son expérience de huit années, pouvaient servir de base à l'organisation d'une école supérieure pour femmes. Il estimait que cet enseignement ne devait viser aucun but professionnel, mais devait être au contraire essentiellement scientifique et comprendre les branches principales des sciences historico-philologiques et physico-mathématiques, enseignées par des professeurs autorisés. En somme, il s'agissait dans l'espèce d'un enseignement purement universitaire, comme forme et comme caractère général, et que seules des femmes ayant terminé leurs études secondaires étaient appelées à suivre ; les élèves, ayant terminé avec succès ces études, pouvaient passer des examens (près des Universités) pour un diplôme conférant le droit d'enseigner dans toutes les classes des lycées de jeunes filles.

Ces questions étant encore pendantes, les Cours eurent à traverser une crise grave, qui dura trois ans. Comme on n'admettait plus de nouvelles élèves, on dut supprimer l'une après l'autre les études des premières années, toujours les plus fréquentées, ce qui ruinait le budget au moment même où il fallait faire face à une dette de 126.000 roubles, contractée pour la construction de la maison et dont les intérêts se montaient à 8.500 roubles.

Cependant le Comité sut éviter un déficit, et les élèves purent terminer leurs études, bien que chacune d'elles ait coûté au Cours, pendant la dernière année, 227 roubles, au lieu de 75, comme c'était le cas lors de la période de pleine activité de l'Institution.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'à l'aide d'une économie sé-

vère et grâce surtout à la générosité de certains créanciers qui faisaient abandon de leurs droits sur les intérêts ou bien en ajournaient le paiement. Fait consolant, le nombre des nouveaux adhérents à la Société, loin de diminuer, s'est au contraire accru pendant cette triste période. C'est que dans la partie éclairée du public on ne doutait pas de la régénération prochaine d'une Institution à laquelle étaient indissolublement liées les aspirations les plus nobles de la génération féminine.

Et l'on ne se trompait pas. Le 10 janvier 1889, quelque temps avant les examens de sortie avec lesquels devait coïncider la fermeture des Cours, le Comité adressa une supplique à S. M. l'Empereur Alexandre III demandant l'autorisation d'admettre des élèves pour la nouvelle année, scolaire, ne fût-ce qu'à titre de mesure provisoire et jusqu'à la promulgation de la loi sur l'instruction féminine. Cette démarche fut couronnée de succès. On autorisa l'admission des élèves, mais à la condition d'introduire dans l'organisation des Cours des changements conformes aux principes élaborés par la Commission qui avait été chargée d'étudier la question. En conséquence, M. le Comte Délianov soumit à S. M. l'Empereur son opinion concluant en faveur de l'admission de nouvelles élèves, à la condition toutefois de se conformer aux principes d'organisation indiqués par la Commission.

Voici comment ces principes ont été formulés :

1° La direction générale des Cours doit être confiée à un professeur unique, chargé du choix des autres professeurs, la partie pédagogique proprement dite restant à la charge d'une inspectrice et d'aides, nommées par le Ministre de l'Instruction publique.

2° Un Conseil spécial pourra s'occuper des affaires administratives. Les frais d'entretien des Cours seront couverts, d'une part, par les sommes perçues pour droits d'études et, d'autre part, par les fonds de la Société, mais conformément à un budget établi d'avance et soumis au contrôle du Curateur de l'arrondissement scolaire.

3° Le nombre des élèves est limité.

4° Un plan établi par le Ministre règle les études qui sont réparties en deux sections dont l'une comprend les sciences historico-philologiques et l'autre les sciences physico-mathématiques. La physiologie, les sciences naturelles et l'histologie seront rayées du programme, ces branches devant être enseignées à l'Institut de médecine pour femmes qu'on se propose de fonder prochainement.

5° Les élèves habiteront soit dans leurs familles ou chez des proches parents, soit dans un internat organisé pour la circonstance, mais il leur sera interdit de vivre dans des appartements particuliers.

S. M. l'Empereur a daigné approuver de sa propre main ce projet qui fut accepté à l'unanimité par l'Assemblée générale de la Société.

Enfin, un règlement provisoire de ces Cours fut définitivement établi et contresigné par le Ministre de l'Instruction publique.

C'est dans ces nouvelles conditions que les Cours furent rouverts le 27 septembre 1889 avec 144 élèves de première année, dont 107 à la Faculté des lettres et 37 à celle des sciences physico-mathématiques.

Bien que les Cours ne conférassent aucun droit ni privilège, le nombre de leurs élèves augmentait d'année en année. Au bout de dix ans, il était de 960. Le nombre d'élèves était limité, au début, à 400 dont 2 0/0 d'auditrices libres, mais dès 1895, on le porta à 600. Cependant les demandes d'admission dépassaient de beaucoup ce dernier chiffre. Le Directeur des Cours et le Curateur de l'arrondissement scolaire de Saint-Pétersbourg demandèrent alors au Ministre de l'Instruction publique l'autorisation d'augmenter le nombre des admissions, ce qui fut accordé.

Du 1er septembre 1889 au 1er septembre 1899, on reçut 2.051 élèves et on en refusa 1.253, ce qui représente une proportion de 2/1. Pendant cette période décennale, 574 élèves ont pu terminer leurs études, et 946 élèves ont dû les abandonner.

Le programme de l'enseignement et son application pratique se sont modifiés au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des élèves.

Actuellement les Cours d'études supérieures pour femmes, de Saint-Pétersbourg, sont l'unique établissement d'instruction féminine supérieure en Russie. Par leur caractère et pour leurs méthodes d'enseignement, ils sont analogues aux Universités.

Ces Cours comprennent deux Sections, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences physico-mathématiques. Cette dernière se subdivise à son tour, à partir de la seconde année, en une sous-section de mathématiques et une sous-section de chimie.

Voici quelles sont actuellement les branches d'enseignement aux différentes sections et sous-sections des Cours :

SECTION HISTORICO-PHILOLOGIQUE

Théologie.

Sciences philosophiques : logique, histoire de la philosophie ancienne et moderne, histoire de la pédagogie, théorie de la méthode empirique.

Sciences historiques : histoire de Russie, histoire de l'antiquité, du moyen âge et de l'époque moderne, histoire des peuples slaves.

Histoire de la littérature : littératures latine, italienne, française, allemande et anglaise; histoire de la littérature russe ancienne et moderne ; histoire de la littérature des peuples slaves.

Sciences philologiques : le russe et le slavon au point de vue de la linguistique comparée et leur développement historique ; le latin, certaines langues slaves (le serbe, le bulgare, le polonais, le tchèque), le français et l'allemand.

SECTION PHYSICO-MATHÉMATIQUE

Théologie pour les deux sous-sections.

Sous-section de mathématique :

Introduction à l'analyse.
Géométrie et trigonométrie.
Physique élémentaire et supérieure.
Chimie inorganique.
Théorie des déterminantes, géométrie analytique, calcul différentiel et calcul intégral.
Mécanique.
Géographie, mathématique et astronomie.
Application de l'analyse à la géométrie, algèbre supérieure, théorie des nombres, calcul des probabilités, calcul des variations, fonctions elliptiques.
Langues française, allemande et latine.
Chant choral.
(Le chant choral et le latin ne sont pas obligatoires).

Sous-section de chimie :

Zoologie et botanique.
Physique et chimie physique.
Chimie organique.
Cristallographie et minéralogie.
Géographie physique.
Chimie analytique.
Langues française, allemande et latine.
Chant choral.
(Le chant choral et le latin ne sont pas obligatoires.)

Ce programme d'enseignement sera probablement encore augmenté, car il est question de subdiviser la Section historico-philologique en une sous-Section historique et une sous-Section philologique.

D'après ce même projet, la Section physico-mathématique comprendra trois sous-Sections : sciences mathématiques, sciences naturelles et sciences agronomiques.

L'élargissement du programme d'enseignement a marché de pair

avec l'agrandissement de la bibliothèque et des laboratoires de chimie, de zoologie, de botanique, de minéralogie, de physique et des ateliers consacrés aux arts.

Les laboratoires représentent actuellement une valeur de 50.000 roubles environ. La bibliothèque possède près de 10.000 ouvrages, soit 22.300 volumes et 1820 brochures, ce qui représente une valeur de 50.000 roubles.

Un petit Observatoire astronomique, pourvu de tous les instruments indispensables, a été construit en 1893.

De même que les Universités pour hommes, les Cours d'études supérieures pour femmes jouissent du privilège de se procurer à l'étranger des livres, des manuscrits et des instruments, sans subir la censure ni les frais de douane.

A la tête des Cours se trouve un Directeur auquel, dès 1895, ont été adjoints deux aides, l'un pour la Section des lettres, l'autre pour celle des sciences. Les fonctions de ces Sous-directeurs correspondent à celles des Doyens des Universités.

Le personnel enseignant se compose actuellement (1899-1900) de 47 professeurs, de 3 assistants, de 5 préparateurs et de 3 bibliothécaires. Les femmes figurent au nombre de 2 parmi les professeurs, de 1 parmi les assistants et de 4 parmi les préparateurs. Toutes ces dames ont terminé leurs études à l'Institution même. Les trois bibliothécaires sont des femmes également.

La surveillance des élèves est confiée à une Inspectrice à laquelle sont adjointes quatre aides.

D'après les nouveaux règlements, la Société protectrice des Cours joue un rôle moins important qu'auparavant, mais ses devoirs vis-à-vis de l'Institution restent les mêmes. La Société fournit le local et la majeure partie des fonds nécessaires. C'est au Comité qu'incombe la gestion financière de l'entreprise et c'est également lui qui s'est chargé de l'organisation de l'internat. On comprend que l'absence d'un internat aurait rendu l'instruction supérieure inaccessible à beaucoup de jeunes filles dont les parents habitent la province.

Au début on louait des appartements pour les internes, mais, comme le nombre de ces dernières augmentait rapidement, la Société songea à acquérir une maison mieux appropriée à l'internat que les appartements loués. Cette maison fut construite en 1885, à côté du bâtiment des Cours sur un emplacement qui appartenait déjà à la Société. Elle a trois étages avec 38 chambres, deux grandes salles, un salon de réception, un appartement destiné à l'Inspectrice; 58 élèves peuvent actuellement y vivre. La maison a coûté 160.000 roubles.

Deux ans plus tard, la Société a fait acquisition d'une autre maison pour 75.000 roubles. 125 élèves peuvent actuellement habiter dans ces immeubles.

Le prix de la pension est de 300 roubles par an. Pour cette somme les internes sont logées, nourries, chauffées et blanchies. Comme nourriture elles ont le matin, du thé ou du café, un plat à déjeuner et trois plats à dîner. Le régime est à peu près le même que dans les familles de fortune moyenne. Les élèves des deux dernières années ont des chambres séparées; les élèves de première année ont une chambre pour deux. Le prix de la pension a été calculé de façon à couvrir exactement les frais. A deux reprises différentes, depuis l'existence de l'internat, une partie des sommes payées par les élèves a pu leur être restituée à la fin de l'année. C'était une fois 20 roubles et une autre fois 35 roubles, par personne.

Une femme-médecin est attachée à l'établissement et la surveillance y est exercée par une Inspectrice. Outre les internes, toutes les élèves des Cours ont le droit de prendre leurs repas dans l'internat moyennant une rétribution modique (30, 25 et même 16 kopeks par repas).

L'édifice primitif des Cours étant devenu insuffisant par suite de l'augmentation rapide du nombre des élèves et de l'élargissement des programmes d'enseignement, la Société se vit forcée de l'agrandir. En 1899 cette nouvelle construction était en grande partie terminée. Elle comprend une salle de fêtes spacieuse, pouvant contenir mille personnes, un vaste amphithéâtre pour 500 auditrices, deux autres amphithéâtres pour 200 personnes chacun, une grande bibliothèque, etc.

Le nouveau bâtiment qui occupera une aire de 1640 sagènes (1) carrées, reviendra à 175.000 roubles environ. Il sera terminé dès que la Société aura réuni les fonds nécessaires. On ne saurait douter de la réussite prochaine de cette entreprise, si l'on prend en considération que, durant les quinze dernières années de son existence, la *Société* a pu acquérir quatre maisons, dont la valeur totale est de 600.000 roubles. C'est grâce surtout aux donations de MM. Sibiriakov (70.0000 roubles) et de Mme Vorontzova-Véliaminiva, née Vargounina (500.00 roubles laissés par testament), ainsi qu'à l'affluence continuelle de petits dons ayant formé des sommes importantes, que de pareils résultats ont pu être obtenus.

Cet état de choses et le nombre toujours croissant de ses membres (on en compte actuellement plus de mille) permettent à la *Société protectrice* d'espérer que les moyens ne lui manqueront pas pour agrandir et améliorer encore davantage une œuvre née de l'initiative privée, et qui a toujours trouvé un appui énergique au sein de la société russe.

(*Vifs applaudissements.*)

(1) Mesure de longueur de 0,70 centimètres.

LES GYMNASES DE DEMOISELLES DE MOSCOU

Rapport de M. SCHRAMCHENKO,

Directeur des Gymnases de demoiselles à Moscou (1).

Sa Majesté l'Empereur a daigné donner son auguste sanction à la fondation des gymnases de demoiselles, dans le but de procurer aux jeunes filles externes, sans les séparer de leurs familles, les moyens de recevoir une instruction correspondant à leurs futurs besoins.

Il y a à Moscou, à l'époque actuelle, six gymnases de demoiselles, relevant du departement des *Etablissements de l'Impératrice Marie.*

Le 1er gymnase de Moscou, le 2e et le 3e ont été fondés au mois d'août de l'année 1865. Le 4e gymnase a été ouvert au mois d'octobre 1870 ; le 5e au mois de septembre 1873, et le 6e au mois de septembre 1898.

L'administration des six gymnases de Moscou est confiée depuis leur ouverture à un Curateur, nommé par Sa Majesté l'Empereur, et la gestion immediate à un Directeur, à qui est adjoint en qualité d'aide pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes filles, une Surveillante supérieure pour chaque gymnase. Depuis le mois d'août 1884, un Inspecteur particulier pour chaque gymnase a été nommé comme aide du Directeur, afin de surveiller la marche de l'enseignement.

Pendant l'annee 1899, il y avait dans les gymnases de demoiselles de Moscou 1964 élèves, dont :

429 elèves	ont fréquenté le	1er gymnase,
360 elèves	— le	2e gymnase,
259 elèves	— le	3e gymnase,
337 eleves	— le	4e gymnase,
274 elèves	— le	5e gymnase,
105 eleves	— le	6e gymnase.

Les jeunes filles, qui ont fini tout le cours des etudes, reçoivent, sans être soumises à une épreuve particuliere, le diplôme d'institutrices privées, qui leur donne le droit d'enseigner les matieres pour lesquelles elles ont reçu le nombre de points établi par les statuts des gymnases.

En 1898, sur 43 eleves, qui ont fini leurs etudes au 1er gymnase,

(1) Voir page 38.

3 élèves ont été récompensées par des médailles d'or, 4 élèves par des médailles d'argent et 13 élèves ont reçu des livres pour récompense.

Le nombre des élèves, qui ont fini les études au 2e gymnase a été de 44 : 2 élèves ont reçu des médailles d'or, 4 élèves des médailles d'argent et 13 élèves des livres.

Au 3e gymnase 36 élèves ont reçu : 2 élèves des médailles d'or, 24 élèves des médailles d'argent et 10 élèves des livres.

Au 4e gymnase, sur 51 élèves, qui ont fini leurs études, 3 élèves ont reçu des médailles d'or, 5 élèves des médailles d'argent et 14 élèves des livres.

Sur 21 élèves, au 5e gymnase, 1 élève a reçu une médaille d'or, 2 des médailles d'argent et 6 des livres pour récompense.

Le cours d'études des gymnases de demoiselles comprend les objets suivants : la religion, la langue russe, les langues française et allemande, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les mathématiques, la pédagogie, la calligraphie, le dessin, le chant, la couture et la danse. Outre ces objets obligatoires, les élèves des gymnases peuvent aussi prendre, selon leur désir, des leçons de langue anglaise (théorie et pratique) et de langue française pratique spécialement, moyennant un paiement particulier, ces leçons étant facultatives.

Le cours de chaque enseignement aux gymnases est établi par un programme spécial. En voici le résumé :

La religion : Ancien et Nouveau Testament. Catéchisme orthodoxe. Devoirs du chrétien. Explication du service divin. Aperçu des faits principaux de l'histoire de l'Eglise. Lecture et explication de l'Ecriture Sainte.

La langue russe : Etude détaillée de la langue natale relativement à la grammaire et à la syntaxe. Connaissances importantes de la langue slave. Etude de la poésie et de la prose. Histoire de la littérature russe depuis l'antiquité reculée jusqu'à nos jours. Compositions.

Les langues française et allemande : Etude théorique et pratique de ces langues, commençant par l'alphabet et finissant par la littérature. Lecture et analyse pratique, ouvrages littéraires en entier ou par fragments considérables, qui peuvent, d'une part servir comme modèle d'un discours littérairement pur, et, d'autre part, contribuer à l'éducation logique, esthétique et morale des élèves. Compositions.

L'histoire : Cours moyen de l'histoire universelle et de l'histoire russe.

La géographie : Aperçu détaillé des cinq parties du monde sous les rapports : physique, ethnographique et politique. Etude de l'Empire Russe sous les rapports physique, ethnographique et administratif.

Les sciences naturelles : Botanique descriptive et zoologie, étudiées au moyen de la simple vue. Connaissance élémentaire de la chimie. Etude de la physiologie de l'homme et des plantes.

La physique : Propriétés générales des corps et des phénomènes. Action de la gravité sur les corps compacts, les liquides et les gaz. Etude de la chaleur, de la lumière et du son. Le magnétisme, l'électricité et le galvanisme. Connaissance de la géographie physique et mathématique.

Les mathématiques : Les quatre premières règles de l'arithmétique. Les nombres complexes. Les fractions ordinaires et décimales. Les rapports et les proportions arithmétiques et géométriques. La règle de trois. La règle d'intérêt. Etude de l'algèbre, de la planimétrie et de la stéréométrie.

La pédagogie : L'éducation physique, intellectuelle, religieuse, morale et esthétique. La didactique en application aux objets de l'enseignement qui entrent dans le cercle de l'instruction élémentaire.

Après avoir fini le cours des études au gymnase, beaucoup de jeunes filles, afin de pouvoir exercer plus tard les fonctions pédagogiques, fréquentent des cours spéciaux, où on leur donne tous les moyens de se perfectionner et de se préparer comme institutrices et gouvernantes. Outre cela un grand nombre de jeunes filles deviennent membres de la *Société des femmes scientifiques* pour y acquérir de plus vastes connaissances professionnelles; comme la coupe, la couture, l'art culinaire, l'art du dessin, la tenue des livres, la comptabilité, etc.

Le cours est de huit années; les élèves sont admises à dix ans après un examen.

Division du nombre total (1964) des élèves de tous les gymnases, d'après leur origine :

1	593	Filles de gentilshommes et d'employés,
2	440	— marchands,
3	99	— ecclésiastiques,
4	316	— citoyens honoraires,
5	218	— bourgeois,
6	260	— paysans,
7	38	— divers,

Division du nombre total (1964) des élèves de tous les gymnases d'après la confession de foi :

1820	religion	orthodoxe,
22	—	catholique,
69	—	lutherienne,
69	—	protestante,
2	—	arménienne,
48	—	israélite,
3	—	mahométane.

(*Applaudissements.*)

UN GYMNASE CLASSIQUE DE JEUNES FILLES

A MOSCOU

Rapport de Mme von STEIN (1).

Le *gymnase classique* a été fondé par Mme Fischer en 1872, dans le but de donner aux jeunes filles les connaissances sérieuses nécessaires dans une société cultivée et d'élever leur niveau moral à un degré qui leur permette, comme mères ou comme institutrices, de diriger la jeune génération. L'établissement reçoit des pensionnaires et des externes.

L'idée de donner à la femme une éducation classique *identique à celle que reçoit l'homme* au lycée, fut accueillie favorablement par le Ministère et le Public; le nombre des élèves qui fréquentaient le gymnase en 1872, était de 15; en 1882 de 142 et aujourd'hui il dépasse le nombre de 160.

Le programme des études est de très peu de chose près celui des de garçons, avec les modifications suivantes :

1° Dans l'étude des auteurs latins, l'attention est surtout portée sur les philosophes et les poètes.

2° L'étude des langues vivantes occupe 52 heures par mois, tandis que dans les lycées, on n'y consacre que 38 heures.

Le français et l'allemand sont obligatoires pour tous les élèves; dans les lycées, une seule langue est de rigueur. L'anglais est facultatif.

Les leçons commencent à 8 h. 1/2 et sont réparties ainsi :

1re leçon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 25.
2e leçon, de 9 h. 35 à 10 h. 25.
3e leçon, de 10 h. 35 à 11 h. 30.
4e leçon, de 1 heure à 1 h. 55.
5e leçon, de 2 h. 5 à 3 heures.

De 11 h. 30 à midi : déjeuner; de midi à 1 heure : chant, danse, gymnastique; c'est en même temps un moment de repos et les résultats obtenus sont satisfaisants : les enfants chantent à l'église; la gymnastique et la danse développent leurs forces physiques et leur donnent de l'aisance et du maintien. (La gymnastique se fait d'après les conseils d'un médecin expérimenté et c'est une artiste du théâtre qui donne les leçons de danse.

(1) Voir page 39.

Le reste de la journée est divisé ainsi pour les pensionnaires :

De 3 heures à 4 h. 1/2, promenade.

De 4 h. 1/2 à 6 heures, dîner et repos.

De 6 heures à 8 h. 1/2, préparation des leçons pour les classes du lendemain.

8 h. 1/2, prière du soir chantée en chœur par les élèves.

Toutes les pensionnaires jouent d'un instrument ; quelques-unes, au-dessus de 16 ans prennent des leçons de chant. Ces leçons spéciales sont données dans le courant de la soirée et ne gênent en rien l'ordre des études. Le piano est enseigné par 2 maîtresses, élèves du fameux Rubinstein.

L'enseignement, dans les classes inférieures, a cela de particulier que toutes les leçons s'apprennent pendant la classe, ce qui fait que les 2 h. 1/2 fixées pour la préparation suffisent.

Le cours d'études est de 6 années, avec deux classes complémentaires. Les élèves qui sortent de la 6e classe reçoivent le diplôme de 2e degré et si elles se sont distinguées dans leurs études, celui de 1er degré. Le cours complet de 8 classes donne droit au titre de bachelier.

Celles qui le portent ont le droit d'enseigner dans toutes les classes de tous les gymnases de filles et dans les 4 premières des gymnases de garçons.

Ce type de gymnase est l'unique en Russie.

En 1878, les travaux des élèves en grec et en latin ont été exposés à Paris et ont valu à la fondatrice Mme Fischer le titre et les insignes d'Officier d'académie. Mme Fischer donne de temps en temps des soirées littéraires auxquelles prennent part les pensionnaires.

En 1879, les élèves de la 4e classe ont déclamé en allemand des scènes de *Marie Stuart*; celles de la 8e, des scènes de *Coriolan*, de Shakespeare, en anglais; celles de la 7e, l'*Antigone* de Sophocle, en grec avec les chœurs de Mendelssohn.

En collaboration avec le gymnase de garçons, l'on a représenté les *Troyens* d'Euripide en grec, puis *Iphigénie en Aulide* du même auteur; dans cette dernière, ce sont les élèves du gymnase seules qui ont joué la pièce et exécuté tous les chœurs.

Un an plus tard, c'est l'*Hymne d'Apollon*, trouvée dans les fouilles de Delphes, que déclament ces demoiselles et, en dernier lieu, l'*Athalie* de Racine en français.

Voici un aperçu des travaux des élèves après leur sortie de l'école :

L'une d'elles a traduit du grec et publié un traité sur Saint-Jean Chrysostôme.

Une autre a traduit en vers un drame de Sophocle et un autre d'Euripide, qu'elle a publiés.

Une 3e a continué ses études dans les Cours supérieurs et a publié une traduction d'Aristote, et une autre, de la philosophie de Kant.

Une 4e a traduit des articles du français et de l'allemand pour une revue périodique;

L'une vient de publier la traduction de l'Histoire de la littérature ancienne.

Une autre vient d'achever son cours de médecine à l'Université de Berne.

Une encore est en ce moment à l'Université de Cambrige, où elle étudie avec succès les mathématiques.

Une des anciennes élèves est restée à Paris après avoir achevé ses études en médecine.

Deux autres collaborent à une œuvre de longue haleine ; plusieurs s'occupent de traductions et un grand nombre travaillent à différentes questions.

N'est-ce pas un titre de gloire pour Mme Fischer de voir que ses élèves ont acquis l'amour du travail et la conscience de leur force morale?

(*Applaudissements.*)

LES GYMNASES PRIVÉS A SAINT-PÉTERSBOURG

Rapport de Mme **Marie STOÏOUNINE**,

Directrice d'un gymase de jeunes filles à Saint-Pétersbourg (1).

Dans le premier article du programme de la 3e Section du 2e *Congrès International des Œuvres et Institutions féminines*, figure la question de l'éducation identique de l'homme et de la femme, de ses avantages et de ses inconvénients. Cette question a été soulevée depuis longtemps dans la société russe, non seulement au point de vue théorique mais au point de vue pratique, et les tentatives faites pour la résoudre ont amené des résultats fort instructifs sous beaucoup de rapports.

C'est dans les années 70-71 qu'elle a été posée le plus nettement et le plus consciemment par les établissements scolaires de jeunes filles fondés grâce à l'initiative privée. Comme l'initiative privée a toujours joué et continue à jouer en cette matière un grand rôle en Russie, quelques personnes dirigeant des gymnases privés de jeunes filles à Saint-

(1) Voir page 39.

Pétersbourg ont pensé qu'il serait utile de faire part au Congrès des idées sur lesquelles ils sont basés et une expérience, qui date de longues années.

C'est sous le règne de Catherine II, à la fin du siècle dernier, qu'ont été fondés en Russie les premiers établissements scolaires féminins, qu'on pourrait appeler « moyens », munis d'un système d'instruction et d'éducation nettement formulé. Ils ont trouvé leur expression complète dans les « Instituts de jeunes filles nobles ».

Poursuivant un but exclusivement mondain et non pas scientifique, ces écoles se sont modelées sur le type de l'École de Saint-Cyr, fondée par Mme de Maintenon. Il va sans dire que les écoles de ce genre, où les intérêts de l'instruction générale étaient négligés au profit d'une éducation sentimentale, basée sur une morale étroite, n'avaient rien de commun avec l'idéal que nous nous formons de l'instruction de la femme. Cette morale était, du reste, uniquement fondée sur des principes appris par cœur et qui restaient dans l'esprit des élèves comme un ornement supplémentaire, ne tirant pas à conséquence.

Lorsque, pour la première fois, un appel à l'émancipation individuelle en général, et à celle de la femme en particulier, se fit entendre en Russie, une guerre ardente se déclara pour faire tomber toutes les chaînes séculaires qui paralysaient la femme, son esprit ses sentiments et son activité. Son droit à la liberté individuelle, à l'égal de l'homme, fut proclamé ouvertement. La voix passionnée de George Sand, qui sut éveiller un écho si sympathique dans le cœur de la société russe, ne fut pas sans influence sur ce mouvement. Depuis lors, on entend de plus en plus souvent réclamer une réforme radicale dans la question de l'émancipation de la femme, sous le rapport social et juridique; une réforme non moins radicale dans le domaine de l'instruction de la femme, est exigée comme condition première de son accomplissement. Les esprits les plus éminents, des lettrés et des savants Pouchkine, Granovsky, Bélinsky, Tourguéneff, Gontcharoff ont pris une part active à ce mouvement qui, nous le constatons avec fierté, a remporté, en Russie plutôt qu'ailleurs, la victoire sur les forces adverses.

La conséquence en a été la création de nouveaux types scolaires féminins.

Il est certain que la victoire n'a pas été aisée et que les résultats ont été lents à se produire.

Peu à peu, de nouveaux éléments sont entrés dans l'école en déterminant une organisation plus scientifique et plus nettement définie, et ce n'est que très lentement qu'on s'est rapproché du type de l'instruction de la jeune fille, identique à celle de l'homme. Mais la conviction qu'une pareille école était nécessaire, s'affermissait toujours

davantage. Des travaux dans le domaine de la philosophie, de l'histoire, du *folklor*, dus à des plumes féminines apparaissaient dans la littérature. Il est vrai que ces faits étaient isolés et qu'ils éveillaient aussi souvent la moquerie que l'éloge. Mais en considérant les nouveaux types de femmes qui apparaissent dans la littérature sous la plume de nos grands écrivains, celui d'Olga par exemple dans Oblomoff, de Gontcharoff, (de l'année 49), l'on comprend quelles étaient les tendances de la société russe. Enfin le Gouvernement vint en aide à ces tendances : en 1858, la première école de jeunes filles, appelée plus tard Gymnase Marie, fut fondée à Pétersbourg. A sa suite, une série de gymnases s'élevèrent qui, aujourd'hui encore, sont les principaux foyers de l'instruction moyenne de la jeune fille en Russie. Ils sont fondés sur cette idée que la femme, aussi bien que l'homme, a besoin d'un large développement intellectuel, et que ce développement ne peut lui être donné que par la science.

C'est elle qui devient une garantie des principes moraux.

« La vraie morale n'est forte que quand elle se base sur les convictions de l'être humain, et celles-ci, quand elles sont saines, ne s'élaborent que sur le terrain scientifique. C'est la science qui développe l'esprit de l'homme et c'est d'elle qu'il tire ses idées sur la vie. La science éveille notre sympathie pour tous les intérêts sociaux et humains qui dirigent nos forces morales et font de l'homme un héros, quand cet héroïsme est demandé dans la vie. »

Depuis ce temps, les gymnases russes se multiplièrent. Aujourd'hui nous avons 332 gymnases, à cours complet, et 129.000 jeunes filles y reçoivent leur instruction. En nommant ces écoles « gymnases », nous ne devons pas les confondre avec les gymnases classiques des garçons. Les gymnases de jeunes filles s'appellent aussi les écoles réales avec certaines modifications dans le programme, dont les détails importent peu. C'est l'idée principale qui nous est chère : la conviction que l'instruction féminine doit être élargie et qu'elle doit embrasser, outre les langues et les lettres, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, les mathématiques, modifiant de bien peu le programme des établissements scolaires masculins.

Cependant l'instruction moyenne de la jeune fille ne s'arrêta pas à ce stade de développement atteint déjà en l'année 1860. La société russe progressant rapidement, il fut bientôt question de l'instruction supérieure pour la femme.

En 1864, une Ecole supérieure ayant quelque peu un caractère professionnel (son but étant non pas la science en général, mais la création d'institutrices capables d'enseigner dans les écoles moyennes), fut fondée sous le nom de « Cours pédagogiques ». Peu après s'ouvrit l'Ecole de médecine (Institut médical féminin), qui vient de renaître

à la vie après une fermeture de quelques années. Enfin, en 1878, les Cours supérieurs furent établis : ce fut la première école supérieure modelée sur le type universitaire.

Il va de soi que ces faits dans la vie scolaire pédagogique russe mirent en avant une suite de nouveaux problèmes pour l'enseignement dans les écoles moyennes. Il devint nécessaire de l'organiser de manière à ce qu'elle préparât ses élèves aux études universitaires.

C'est grâce à une étude approfondie de cette question, et l'initiative privée aidant, qu'au commencement de l'année 1870, le type du gymnase de la jeune fille fit un pas de plus dans cette voie. C'est à Mme Spechneff que revient l'honneur de la première tentative qui fut faite en 1869. En 1870, le Gymnase de la Princesse Obolensky, école qui existe encore aujourd'hui, fut fondé; d'autres gymnases privés s'ouvrirent bientôt et à l'heure actuelle presque toutes les grandes villes en comptent plusieurs : Saint-Pétersbourg 10; Moscou 10; Odessa 6; Charkoff 5; Kieff 3; Koursk 1; Orel 1; Voronèje 1. Ces gymnases se trouvent sous le contrôle gouvernemental, jouissent des droits et privilèges des écoles de la couronne du même type et présentent en général un caractère scientifique et humanitaire. Outre les langues et les lettres, l'histoire, la géographie et la cosmographie (branches, dont le programme est en certains points plus large que celui des écoles masculines), on y enseigne encore :

1° L'histoire naturelle, un cours de six années comprenant les éléments généraux de la science, un cours abrégé de zoologie, de physiologie et un cours très succinct de chimie.

2° La physique, cours de trois années, 2 heures par semaine.

3° Les mathématiques dans toutes les classes. Elles comprennent : l'arithmétique, l'algèbre, les logarithmes, la planimétrie, la stéréométrie et la trigonométrie.

Tout ceci constitue un programme absolument analogue à celui des écoles moyennes de garçons, de celles du moins qui n'ont pas un caractère classique rigoureux ?

Il faut noter ici une tentative très intéressante, faite à Moscou, par Mme Fischer, qui essaya d'appliquer à l'éducation de la jeune fille le système strictement classique des écoles de garçons. Cette entreprise a prouvé que ce système était parfaitement applicable à l'éducation de la jeune fille et a donné de très heureux resultats.

Il y a encore d'autres particularités qui éloignent quelques-unes de ces écoles du type normal, comme celles qui poursuivent un but purement artistique ou professionnel. En général, malgré l'égalité des droits, ces gymnases privés ont, suivant leurs tendances, un caractère qui leur est propre. Ces particularités portent surtout sur l'ensemble de

l'éducation proprement dite : elles concernent, par exemple, le côté physique de l'éducation tendant au développement harmonique de toutes les facultés de l'enfant, l'abolition des notes (bonnes et mauvaises), des punitions et des prix; l'essai de remplacer les examens par un système de répétitions, etc., etc. D'autres différences se font sentir dans les programmes des classes supérieures, dans celui de la huitième surtout.

Il faut dire encore que le Gymnase russe comprend sept classes fondamentales, auxquelles s'en est ajoutée depuis longtemps une huitième, complémentaire, dont le but spécial est de former des institutrices pour l'enseignement dans la famille et l'école moyenne.

Cependant, cette huitième classe ne possède pas encore un caractère nettement défini, ni au point de vue du but à atteindre, ni au point de vue du programme. Quelques-uns des gymnases privés considèrent cette classe comme une prolongation du cours fondamental scientifique et comme une préparation aux études universitaires. Ils cherchent à diminuer l'ensemble des questions purement pédagogiques du programme au profit des branches scientifiques afin d'éveiller l'auto-activité scientifique des élèves. D'autres au contraire, voyant dans la préparation des élèves à l'enseignement, le but essentiel de cette classe complémentaire, portent toute leur attention sur ce côté du programme et cherchent autant que possible à lui donner une application pratique.

Certains gymnases ont fondé à cet effet de petites écoles gratuites pour les enfants pauvres, dans lesquelles les élèves de la huitième s'exercent à l'enseignement sous la direction de pédagogues expérimentés. Ceux-ci y donnent des leçons-modèles. Chaque élève de la huitième s'occupe spécialement d'une ou de deux élèves de la petite école; elle étudie de près le microcosme enfantin, prend l'habitude de se rendre compte de ce qui se passe dans l'âme de l'enfant s'exerce à trouver elle-même les moyens de combattre les défauts et les difficultés qu'elle rencontre.

C'est ainsi que se développent chez les élèves l'amour de l'enseignement et une compréhension plus approfondie des problèmes moraux : le caractère des jeunes institutrices en profite sensiblement.

C'est ainsi que la mère et l'éducatrice futures se préparent à leur vocation.

Il ne faut pas croire que les tendances générales en souffrent. L'histoire littéraire russe et celle des littératures étrangères, l'histoire universelle, continuent à être enseignées dans une section, tandis que dans l'autre ce sont les mathématiques dont s'occupent plu spécialement les élèves qui se préparent aux études universitaires.

Mais indépendamment du type auquel tous ces gymnases appar-

tiennent, ils sont tous basés sur cette conviction profonde, affermie par une expérience de longues années, que l'identité de l'instruction féminine et masculine est, non seulement réalisable, mais aussi nécessaire. Nous croyons que seule une instruction sérieuse, basée sur la science, peut élever la femme à la hauteur de sa vocation et lui garantir l'influence nécessaire sur la jeune génération. En même temps cette instruction fera de la femme la gardienne la plus sûre des saintes traditions du foyer et deviendra la base de la morale, prise dans son sens le plus élevé.

(*Applaudissements.*)

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme KERGOMARD.

ORDRE DU JOUR. — 2e Question : *De l'éducation pratique complémentaire.*

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

Mme Kergomard. — Mesdames, Messieurs, en attendant que le public soit plus nombreux et que les discussions puissent devenir plus fructueuses, nous allons, avant d'aborder l'étude de la 2e question, vous donner sinon lecture, du moins un aperçu de certains travaux, qui sont plutôt des communications que des rapports, et sur lesquels par conséquent, il n'y aura vraisemblablement pas de discussion.

Voici une communication sur les Universités populaires à Montpellier.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE MONTPELLIER.

Rapport de Mme M. B.

L'enseignement populaire n'est pas à Montpellier une œuvre féminine. Ce sont quelques étudiants de nos Facultés qui l'ont inauguré, par des Conférences populaires auxquelles ils invitaient des ouvriers dont ils cherchaient à faire la connaissance.

Certains professeurs s'intéressèrent vite à ce mouvement et prirent la chose en mains sans toutefois renoncer au concours des étudiants. Un Comité fut formé dont le Président fut un de nos bibliothécaires

divers amis, sympathiques à l'œuvre, directeur d'Ecole normale, inspecteur primaire, avocats, en firent partie. Plusieurs de nos professeurs les plus distingués, obtinrent un local dans une école laïque et organisèrent deux conférences par semaine pendant l'automne et l'hiver. La chaleur, la période des examens, la dispersion générale pendant les vacances amena nécessairement un temps d'arrêt en été.

Les conférences durent une demi-heure. Elles sont faites par nos professeurs de droit, d'histoire, de philosophie, de sociologie, de littérature, de sciences, sur les divers sujets qui sont du ressort de chacun. Elles sont toujours écoutées et suivies par un nombreux public d'ouvriers, de commis, d'employés, d'instituteurs, — souvent par des familles entières. Les femmes, les jeunes filles, employées, ouvrières, demoiselles de magasin, institutrices y assistent régulièrement. Une conférence sur les éclipses a été faite par un professeur de physique de la Faculté des sciences qui a observé l'éclipse du 28 mai, à Elch, près d'Alicante, où il a été délégué par l'Université de France avec d'autres savants. Une autre sur le féminisme, par un professeur de droit. Une autre sur la philosophie et les philosophes, par un professeur de philosophie. Une sur la politique internationale, une sur les Associations ouvrières, Trades-Unions en Angleterre, etc., etc. Toutes les Conférences ont été suivies de lectures très bien faites, choisies dans l'ordre d'idées du sujet développé devant l'auditoire et parmi les auteurs les plus connus et les plus distingués; la prose et la poésie alternant.

Il est touchant de voir des hommes intelligents et instruits chercher à se mettre à la portée de ceux qui ne pourraient les comprendre sans initiation préalable, s'étudier à être simples, ce à quoi l'on n'arrive pas facilement, la simplicité étant un idéal à atteindre et rarement un point de départ; choisir des termes qui expriment leurs idées en évitant les mots techniques et les expressions vagues. On a voulu faire connaître aux auditeurs ce qu'il y a de meilleur dans les arts aussi bien que dans les lettres et dans les sciences. On leur a fait entendre de la musique non pas insignifiante, légère et bruyante, destinée à les amuser ou à les distraire, mais de la belle musique. Telles femmes de nos professeurs, musiciennes, groupèrent autour d'elles les éléments nécessaires pour former des chœurs soigneusement préparés. Glück, Beethoven, Mozart, Wagner, furent joués et chantés. Un professeur de philosophie, très bien doué pour la musique, expliqua la sonate au clair de lune, l'andante de la 1me symphonie, les chœurs de Glück ou du *Tannhæuser* de Wagner et fit comprendre quels sentiments et quelles idées peuvent jaillir de telles expressions musicales. Puis il lut une belle pièce de vers, une page de prose exprimant ces mêmes sentiments et ces idées. Le public, enchanté, applaudissait énergiquement après avoir fort bien écouté et compris que la belle musique s'écoute religieusement.

Une autre fois, le même professeur apporta un groupe en bronze et expliqua comment, dans l'expression sculpturale, le sculpteur fait passer de la forme au mouvement et à l'idée.

A la salle des concerts, dans le courant de l'hiver, nous avons eu une fête populaire à laquelle assistaient plus d'un millier de personnes. Après une conférence, des lectures, des récitations en provençal et en français, des chœurs avec accompagnement ont suivi des exécutions brillantes sur le piano, le violoncelle ou le violon. Un professeur de Toulouse et sa jeune femme, venus exprès pour la circonstance, ont joué *La Muse et l'Ouvrier*, de Bouchor, ce qui a ravi tout le monde. Le bruit courait dans l'auditoire que la jeune femme était une actrice et cependant c'était la première fois qu'elle récitait en public. Nous ne cherchons pas ailleurs que parmi nos universitaires et nos amis, des capacités, des talents et des bonnes volontés et nous en avons toujours trouvé.

Deux fois déjà des excursions furent organisées. La première a eu pour but un site fort beau à 5 kilom. de Montpellier. Environ 220 personnes se sont rendues à la demeure du peintre Eugène Burnand, château crénelé, moderne, bâti avec art et jeté, comme par hasard, au milieu des bois de pins et des collines. C'est un des endroits les plus beaux de notre campagne montpelliéraine qui a un charme intime et pénétrant, plus qu'éclatant. Les vignes y prospèrent sur les coteaux et dans les petites vallées, le vent si fréquent agite harmonieusement les pins et les fait chanter plus qu'il ne les fait gémir ; c'est une musique sans tristesse. Entre les pins croissent à profusion le romarin, le thym, le genièvre, les sauges, les plantes aux senteurs âpres et fortifiantes. La vue offre des échappées ravissantes : le pic Saint-Loup et les Cévennes d'un côté, et de l'autre, la plaine, la ville, la Méditerranée. L'horizon est borné par les montagnes qui se perdent avec grâce dans la mer, à droite, du côté d'Agde et de Cette ; tandis qu'à gauche, la plaine avec Aigues-Mortes descend vers les étangs et le Grau-du-Roi qui s'élève sur la dune.

On avait invité les auditeurs de l'enseignement populaire à venir voir ce beau paysage et le tableau du peintre, avant qu'il ne quittât son lieu de naissance pour rejoindre à l'Exposition la foule de ses confrères. C'est à la Section suisse qu'on peut aller le contempler et l'admirer. M. Burnand l'a entièrement peint en plein air. Parfois un poêle allumé dehors, empêchait le peintre et ses modèles, souvent peu vêtus, d'avoir trop froid.

Vers trois heures, tous arrivaient en longues files, par les chemins et les sentiers, les uns à pied, dirigés et conduits par plusieurs de nos professeurs qui en prenaient occasion pour faire la connaissance personnelle de nos amis ; les autres, femmes, jeunes filles, familles entières, en omnibus et en chars à bancs.

Le tableau représente la parabole du festin des noces. Il était dehors, exposé à la place où il a été peint et l'on se rangea en demi-cercle de manière à le bien voir.

La parabole écrite et copiée par M. Burnand, était fixée contre un tronc d'arbre où tout le monde pouvait la voir et la lire. Un de nos professeurs expliqua le tableau au point de vue de la peinture et du sujet et nomma Jésus-Christ qui avait recherché le peuple et qui avait passé dans son temps comme il passerait peut-être encore aujourd'hui, pour un révolutionnaire, peut-être pour un anarchiste, etc. M. Burnand dit quelques mots aussi et exprima sa joie de recevoir tant d'amis inconnus qui fortifiaient sa sympathie pour Montpellier. On revint par petites bandes. Nos professeurs discutèrent avec un certain nombre d'ouvriers qu'ils voient souvent après les réunions. Il arrive que, suivant le sujet traité, tel ouvrier prend la parole, questionne, discute ou émet ses idées. Les membres du Comité de l'Enseignement populaire lui répondent, cherchent à le convaincre là où ses idées ne leur paraissent pas justes. Les sujets qui touchent aux questions sociales sont naturellement ceux qui excitent le plus la discussion et les causeries.

Le temps était beau malgré un vent froid. On eut du plaisir à revenir à pied par la campagne, à cueillir des fleurs d'aubépine, à voir les amandiers en fleurs et à respirer l'air libre pendant quelques heures, après la semaine passée dans les ateliers ou les magasins.

Une mère de famille venue à cette excursion, avec son mari et ses enfants, nous rencontrant quelques jours plus tard, nous remercia de lui avoir procuré cette joie et nous dit : « Nous avons été contents de voir ce tableau. Nous ne comprenons pas comme vous, mais nous comprenons que c'est beau. »

En route, le père qui est ferblantier nous avait raconté comment il avait dû renoncer dans sa jeunesse aux voyages qu'il aimait passionnément, pour soutenir sa mère veuve. Il nous parlait de son amour pour la grande nature sauvage et nous contait comment se trouvant surpris par un orage dans les Alpes du Dauphiné, il fut saisi de la grandeur du spectacle et pénétré de la pensée qu'il est insensé de nier Dieu.

Il n'est pas seul à comprendre cette idée, cet homme excellent dont la vie est exemplaire, mais sa conviction simple, née de son admiration et du sentiment de la nature, n'est pas fréquente chez nos amis ouvriers, de l'enseignement populaire, et ceux qui lui ressemblent sont des exceptions.

Cette première excursion a été suivie d'une autre, très réussie, à Saint-Guilhem du Désert, endroit beaucoup plus éloigné qu'on ne peut atteindre à pied, situé dans une vallée latérale à celle de l'Hérault. L'on y partit en chemin de fer et l'on y déjeuna ; quelques femmes seulement y participèrent, la journée devant être prise entièrement.

Enfin, d'autres excursions furent projetées. On y avait pris goût et l'on cherchait surtout à les rendre agréables et instructives.

On peut se demander si ce mouvement n'a pas trop de vivacité pour être durable. Si des hommes occupés comme les membres du Comité pourront continuer à dépenser autant de temps et de peine. Ils y sont bien décidés, mais sentent le besoin d'une organisation qui les absorbe moins et n'empiète pas sur le temps qu'ils doivent consacrer à leurs cours, à leurs travaux personnels, à leurs élèves et à l'avancement des sciences dont ils s'occupent. Et l'expérience montre clairement que ces conférences ne doivent être faites que par des hommes distingués et compétents, capables d'intéresser et d'entraîner. Pour réussir, il faut donner ce qu'il y a de meilleur en intelligence, en savoir, en distinction morale.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Nous nous sommes demandé si ce rapport était à sa place dans notre Section ; en réalité, c'est une communication qui est extrêmement intéressante ; on tâche de faire à Montpellier ce que l'on essaie à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, et dans d'autres villes de France. La personne qui a fait le rapport est très enthousiaste, et je crois que nous n'avons qu'à exprimer le désir, avec l'auteur du rapport, que l'idée fasse son chemin ; je vous propose d'émettre le vœu :

« *Que les Universités populaires se multiplient, de plus en plus, que ce ne soit pas seulement à Marseille, Lyon, Paris, de Bordeaux, Montpellier, qu'il y en ait, mais dans toutes les villes France.* » (Adopté.)

On me fait observer que ce rapport aurait été beaucoup plus intéressant, si on nous avait dit le rôle de la femme dans les Universités populaires.

Or, d'après ce qui se fait à Paris, nous croyons savoir que ce rôle est presque prépondérant.

Voici un rapport de Mme Mauriceau qui, à propos de l'Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes de la Ville de Paris, nous retrace toutes les phases et tous les tâtonnements par lesquels a passé l'enseignement des sourds-muets, avant d'en arriver à l'admirable méthode qui a cessé d'en faire une caste de

malheureux parias. Ce rapport ne se rattache pas précisément à la question que nous allons traiter ce matin, mais cependant il nous fait ressortir l'enseignement ménager qui est donné à l'Institut des filles ; c'est pourquoi nous pouvons l'admettre, sans trop déroger à notre programme.

Mme Mauriceau. — Rapport sur :

L'Institut départemental des sourds-muets et des sourdes-muettes de Paris.

(Lire page 159)

Mme Kergomard. — Je remercie Mme Mauriceau de son intéressant rapport, et nous passons à l'étude de la 2e question, mise à l'ordre du jour.

2e QUESTION :

De l'éducation pratique complémentaire.

La parole est à M. Driessens :

DE L'ÉDUCATION PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE

DE LA FEMME

Rapport de **M. Ch. DRIESSENS**,

Fondateur des Cours d'Economie ménagère, à Paris.

C'est avec l'empressement le plus grand, que j'ai répondu à l'appel que m'a fait l'honneur de m'adresser Mme Pégard, Secrétaire générale du Congrès.

Je suis très sensible à la marque flatteuse d'estime qu'elle veut bien me donner, en demandant mon concours pour une œuvre qui a toutes mes sympathies.

Avant de déterminer ce que doit être l'éducation de la femme, il convient d'abord d'examiner quelle est sa mission dans la société.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, la femme a été considérée comme la gardienne, et l'ange tutélaire du foyer, comme le ministre vigilant et dévoué du père de famille, chargé de son côté de pourvoir aux besoins de tous par un travail productif.

Mais de notre temps, son rôle semble dévier de cette direction qui paraissait logique et nettement déterminée, la femme s'éloignant de plus en plus du foyer familial qui ne peut pourtant pas subsister sans sa présence continuelle.

Le rôle de la femme est-il donc de devenir la concurrente de l'homme au lieu d'être son auxiliaire le plus précieux?

Et tout d'abord, peut-elle bien remplacer l'homme au lieu de le suppléer, de le compléter.

Est-elle appelée à lui nuire au lieu de l'aider ? Non, incontestablement non.

La plus belle mission de la femme, celle à laquelle nous devons la préparer dès sa plus tendre jeunesse, c'est de devenir épouse dévouée, mère éclairée, bonne ménagère.

Avant d'aborder ce sujet, nous devrions tout d'abord vous dire que nous divisons la société, en ce qui concerne la femme, en trois classes :

1° La femme appelée à se faire servir ;

2° La femme qui se servira elle-même ;

3° Celle enfin, qui servira les autres.

Pour la première, on pourrait supposer que l'enseignement ménager ne sera d'aucune utilité, étant donné qu'elle aura un personnel pouvant suppléer à l'insuffisance de ses connaissances en cette matière.

C'est une erreur, et une grave erreur.

En effet, peut-on admettre qu'une femme à qui sa situation élevée imposera des relations étendues, qui sera contrainte d'avoir fréquemment des invités, sera en mesure de diriger avec connaissance de cause son personnel, alors qu'elle sera incapable de se rendre compte des efforts nécessaires pour donner satisfaction à de multiples obligations et assurer la bonne tenue d'une maison de premier ordre.

Quelle sera la situation de cette femme supérieure, qui ayant sous sa direction des inférieures, ne pourra pas dire, le cas échéant : Mon enfant, c'est comme cela que ça se fait.

Il ne suffit pas à une maîtresse de maison d'être aimable, et de recevoir gracieusement qui franchit le seuil de sa demeure, il lui faut aussi des connaissances pratiques sans lesquelles l'économie et l'intelligente direction de son intérieur sont impossibles.

La responsabilité de la femme qui se servira elle-même sera bien

lourde. Il est vrai que le mari pourvoit aux besoins de la famille par son gain, mais c'est à la femme à assurer avec ce gain le bien-être actuel de la famille, sa sécurité future, et c'est là, à mon avis, une tâche aussi difficile, et plus délicate que celle du chef de famille. Si élevé que soit le gain de celui-ci, il est insuffisant, si la femme ne sait pas régler ses dépenses; si minime qu'il soit, il suffit à la femme intelligente et dévouée qui sait. Pour cela, il faut qu'elle soit préparée à son rôle par une sérieuse et solide éducation.

Malheureusement quand elles se marient, combien peu de jeunes filles possèdent les qualités et les connaissances nécessaires à la conduite d'un ménage, même et surtout dans la classe ouvrière, où le besoin de ses connaissances se fait le plus sentir, car la mère de famille y a souvent besoin d'un véritable génie domestique pour défendre contre la misère une nombreuse famille, avec le gain que lui apporte son mari.

On a pourtant toujours reconnu l'utilité d'une éducation ménagère, mais si on ne discute pas l'utilité de la science du ménage, on croit volontiers qu'elle s'apprend toute seule, qu'elle est innée chez la femme, et qu'elle se développe aussitôt que le besoin s'en fait sentir. C'est là une grave erreur qui a de bien funestes conséquences ; sans doute, quelques femmes d'élite parviennent à faire de bonnes ménagères sans l'avoir appris, non sans beaucoup de temps, et après beaucoup d'expériences faites à leurs dépens. Mais combien peu arrivent à ce résultat ; or, toutes, ou presque toutes, peuvent faire plus tard d'excellentes ménagères si on leur enseigne à le devenir.

Où la femme doit-elle recevoir cet enseignement ?

Dans la classe ouvrière, l'enfant, une fois sortie de l'école, entre en apprentissage et n'a plus dès lors un moment de liberté ; il faut donc que l'éducation ménagère lui soit donnée durant le temps de la scolarité, et qu'elle soit confiée à l'école si on veut qu'elle soit efficace et sûre.

Nous arrivons maintenant à cette troisième classe de la société : la femme appelée à servir les autres.

Cette dernière est généralement recrutée dans les campagnes, d'où elle arrive à peine dégrossie et ignorante, presque toujours, de tout ce qu'on voudrait exiger d'elle.

Ce n'est qu'après avoir changé plusieurs fois de place, qu'elle devient ce qu'on est convenu d'appeler une bonne à tout faire, parce qu'elle ne sait en somme rien faire à fond.

Est-ce vraiment la faute de ces femmes, puisqu'à l'école qu'elles ont fréquentée jusqu'à l'âge de douze à treize ans, on n'a jamais songé à les préparer à leur futur rôle.

Si bien qu'au lieu de devenir, comme on pourrait l'attendre, les collaboratrices de leurs maîtres, elles sont forcées de les quitter bientôt,

parce que leur bonne volonté ne suffit pas à suppléer à l'instruction spéciale qui leur fait défaut.

Je répète que ces femmes appelées à servir les autres, pourraient être considérées comme des collaboratrices de la famille où elles sont employées, si par leur éducation elles étaient à la hauteur de leurs obligations.

C'est qu'en effet, ce n'est pas une déchéance d'être servante ou domestique, et toute profession exercée honnêtement, a droit à notre estime, à notre considération.

Nos anciens disaient : « Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens », et ils avaient raison. On ne se dégrade pas en travaillant, on s'honore ; il n'y a en vérité que la paresse qui nous dégrade, parce qu'elle peut nous conduire à tous les désordres.

L'enseignement de l'économie domestique avec la science du ménage est aujourd'hui à l'ordre du jour, et rencontre partout de chaudes sympathies et de précieux appuis.

A tous les degrés de l'échelle sociale, on sent la nécessité de donner une solide instruction aux jeunes filles avec les bienfaits d'une sérieuse éducation. Il faut organiser complètement et dans toutes les écoles l'enseignement de la science du ménage.

La place de la femme est surtout au foyer domestique, c'est là que doit se dépenser sa bienfaisante activité, et régner sa légitime et incontestable influence.

Epouse et mère, bien pénétrée de son rôle dans la famille et dans la société, « instruite de la science du ménage » dès son jeune âge, elle saura créer un intérieur dans lequel son mari, après les fatigues d'un dur labeur, aimera à demeurer en appréciant un bien-être, fruit de l'ordre et de l'économie ; grâce aussi à cet enseignement, vous ferez reculer ce fléau dévastateur de l'alcoolisme qui tue chez l'homme tout sentiment de dignité.

L'ouvrier, heureux au milieu des siens dans un intérieur propre et bien tenu, ne songera plus à ces jours délétères du cabaret et de l'alcool, qui énervent l'énergie, affaiblissent les volontés et conduisent au vice et quelquefois au crime.

L'homme conservera une énergie nouvelle, pour faire face aux charges de l'existence. Pour atteindre ce but, il faut que la science du ménage devienne obligatoire dans toutes les écoles. Il ne faut pas seulement s'en tenir à des leçons de coupe, à des travaux de fantaisie à l'aiguille, l'enseignement doit s'étendre à la cuisine, à la tenue de la maison, au repassage, à la confection et à la réparation des vêtements.

C'est le seul moyen d'arriver avec de modestes traitements, ou de modiques salaires à constituer des foyers dont le luxe sera banni, mais dont une propreté méticuleuse sera le meilleur ornement.

car je m'efforce de faire disparaître le préjugé qui consiste à regarder la femme comme occupée à un emploi inférieur lorsqu'elle s'occupe des soins du ménage. Je voudrais aussi qu'on persuadât aux enfants, dans l'école, qu'il n'y a rien de déshonorant à servir dans une famille. Car enfin, si on veut jouer sur les mots, mon tailleur est mon domestique, et je lui dis : Venez à telle heure. Il s'y conforme, parce qu'il est mon serviteur. J'ai combattu ce préjugé partout où j'ai été en France, et je me suis efforcé de faire entrer dans l'esprit de chacun que le travail manuel ne dégrade personne.

Je formule donc le vœu :

« 1° Que l'enseignement ménager entre dans le programme d'instruction de l'École normale;

« 2° Qu'il soit fondé une École professionnelle d'économie domestique et de cuisine ménagère. »

Mme Bernier. — Au Congrès de 1889, où nous étions près de 800, on a résisté à ma proposition formulée dans le même sens en disant : les programmes officiels sont grevés.

Je fus chargée d'aller au lycée d'Oran pour faire l'organisation du cours ménager et du cours agricole. La directrice mit à ma disposition une belle salle, me reçut comme une princesse, mit deux femmes à mon service, mais quand je voulus organiser mon cours, il se trouvait que les jeunes personnes en savaient assez sur la partie ménagère, mais rien sur la partie agricole et commerciale, de sorte qu'il m'a été impossible d'appliquer mon programme très important, parce que le temps m'a manqué.

En présence de la difficulté qu'il y a à greffer sur l'enseignement officiel les cours pratiques dont nous parlons : ménager, agricole, commercial, industriel; j'ai travaillé silencieusement pendant douze ans, en m'aidant de documents étrangers, et de toutes les Œuvres de ces dames. Mme Kergomard a donné le mouvement, du reste, et je lui rends hommage.

Le plan d'études que je propose aujourd'hui, a pour effet de rectifier le jugement plutôt qu'il n'est une science. Mme Kergomard a planté elle-même l'arbre que je veux faire croître et l'école des sciences pratiques que je veux absolument mettre dans les programmes gouvernementaux, sous n'importe quel régime, est simplement l'arbre de Mme Kergomard. Nous prendrons les enfants à douze ans, les présenterons à l'école des sciences pratiques après

un léger concours, et les classerons, suivant leur intelligence, dans les différents cours ménagers ; nous dirigerons les intelligences supérieures vers le cours commercial, ou le cours agricole, ou le cours industriel.

Mme Kergomard. — Nous sommes à la question de l'enseignement ménager.

Mme Bernier. — Eh bien ! si vous prenez l'enseignement ménager seul, vous n'aboutirez à rien. Je proteste...

Mme Kergomard. — Donnez-nous des conclusions.

Mme Bernier. — Mes conclusions sont de faire une nouvelle école des sciences pratiques, dans laquelle nous assimilerons aux quatre cours proposés ce qui est pratique. Maintenant, un concours...

Mme Kergomard. — Ce que nous avons à voter, ce n'est pas un concours ; nous avons à voter des conclusions.

Mme Bernier. — Demandons à ces dames si elles croient que le programme officiel peut supporter les cours ménager, industriel, agricole et commercial, et puis je parlerai. Je vous demande pardon, je suis franche...

Mme Kergomard. — Vous n'avez pas à vous excuser d'être franche : nous ne sommes pas au théâtre, nous devons dire ce que nous avons dans l'âme, ou ne rien dire du tout. M. Driessens vient de proposer des conclusions sur le cours ménager ; eh bien, je vous demande simplement si vous avez quelques idées à nous soumettre, sur ce que M. Driessens nous a dit, soit pour le combattre, soit pour l'approuver. Il ne s'agit pas d'autre enseignement que de l'enseignement ménager.

Mme Bernier. — Ces dames pensent-elles que le cours ménager peut se greffer sur les cours de l'école normale, de l'école primaire supérieure, ou même de l'école primaire ?

Mme Kergomard. — La question est posée. Mme Bernier

pense que le cours ménager peut se greffer, en pratique, sur les programmes actuels de nos écoles ; mais pour le professeur il faut des spécialistes.

Mme Paraingaux. — Je ne réponds pas, parce que la conclusion du rapport que je lirai tout à l'heure, est en opposition avec la théorie de Mme Bernier.

J'estime que si nous voulons que cet enseignement soit donné dans les écoles primaires, il faut que nos institutrices y soient préparées, et elles ne peuvent l'être que dans les écoles normales. Les personnes de l'Aveyron, par exemple, n'iront pas aux écoles que vous préconisez.

Mme Bernier. — Si nous obtenons du Gouvernement les 4 millions de francs, attribués à l'enseignement primaire supérieur, croyez-vous que, dans une ville de 10.000 âmes, nous n'arriverons pas à créer nos quatre cours et à nous débarrasser de l'enseignement ménager qui nous embarrasse?

Mme Kergomard. — Je demande à l'Assemblée qui peut présenter ses objections sur cette proposition, de faire voter 4 millions de francs par le Parlement, pour créer une Ecole des sciences pratiques.

(*Rires et exclamations.*)

N'oublions pas le vœu de M. Driessens, c'est-à-dire la création de cours ménagers dans les Ecoles normales.

Mme Debray, Directrice de l'Ecole professionnelle de l'Etoile, à Paris. — C'est justement dans l'enseignement professionnel, dont parlait tout à l'heure M. Driessens, que je vois une facilité et en même temps une difficulté à établir des cours ménagers. A Paris, nous aurons beaucoup de mal à former des domestiques : on y arriverait en province beaucoup plus facilement qu'à Paris. Le cours d'économie ménagère sera surtout utile pour une femme qui vivra dans son intérieur. Je dirige une école professionnelle, et n'ai jamais pu obtenir de domestiques ; voilà vingt ans que nous avons des enfants, je n'ai fait qu'une dizaine de domestiques en tout. La Parisienne ne veut pas servir, elle aime beaucoup mieux avoir un métier.

M. Driessens. — Je vous ai dit tout à l'heure que, depuis douze ans, je combattais ce préjugé qui consiste à considérer la femme de ménage comme étant dans une situation inférieure. Les jeunes filles aiment mieux faire n'importe quoi, que d'être domestiques.

Mme Debray. — Oui.

M. Driessens. — J'ai toujours dit, et c'est par là que j'ai commencé à combattre ces préjugés qui sont notre perte, notre ruine : — la femme qui n'est pas bonne ménagère pousse à l'alcoolisme, parce que si la femme ne veut pas s'occuper du ménage, l'homme va au cabaret.

C'est votre sentiment et celui de toutes les femmes qui ont des jeunes filles.

Il faut donc dire aux enfants des écoles, qu'il n'y a rien de dégradant à être une femme d'intérieur, à aller de préférence dans une bonne famille y recevoir de bons exemples, plutôt que de travailler dans les ateliers.

Mme Kergomard. — Je pense que ceci dépend, non plus seulement d'un cours ménager, mais de l'enseignement moral et social qui sera donné dans toute école.

Mme Bernier. — Nos écoles ménagères ont commencé une évolution, mais n'ont pas encore atteint le degré de perfectionnement que nous pourrons leur donner. La femme se trouve désorientée, elle n'a plus de soleil dans son intérieur, elle ne peut pas rayonner au dehors.

M. de Kenenburgh. — Nous devons profiter de l'expérience acquise qui nous a démontré que l'enseignement pratique donné à la jeune fille doit être plutôt ménager que culinaire, et qu'il doit être fait par des femmes se distinguant par une éducation supérieure.

Le contact que l'enseignement ménager crée entre le professeur et l'élève est des plus favorables à la formation de l'esprit d'ordre de celle-ci ; il influence heureusement son amour pour le travail ainsi que son désir d'acquérir les capacités nécessaires pour devenir à son tour bonne mère de famille et bonne éducatrice de ses enfants.

En France, en général, on donne seulement, l'enseignement culinaire ; des chefs de cuisine s'en chargent et je ne comprends pas qu'une femme puisse se préparer d'une manière efficace à être plus tard mère et éducatrice, par le seul fait d'apprendre à confectionner quelques plats de cuisine.

A l'étranger, au contraire, le contact dont j'ai parlé existe, l'enseignement ménager y est fait par des femmes d'une éducation supérieure et les résultats obtenus ont été si importants, qu'en Suisse, le Gouvernement abandonne 35 0/0 des bénéfices réalisés par le monopole de l'alcool aux associations nationales qui ont pris l'enseignement ménager en mains ; en Suède, la Reine a pris de telles associations sous son patronage. Il est à prévoir que les associations qui seront sous peu fondées en Belgique, en Hollande, en Italie, seront aussi sous le patronage des souveraines de ces différents pays.

Notre but ne doit pas être de faire de toutes nos jeunes filles de parfaites cuisinières, mais de bonnes mères de famille capables à leur tour de bien élever leurs enfants.

Mme Paringaux. — J'ai demandé la parole; je voulais justement approuver les conclusions de M. Driessens je crois qu'on ne peut pas réduire l'enseignement ménager au seul enseignement culinaire, mais qu'il faut comprendre sous ce nom de « ménager » tout l'enseignement domestique : par conséquent si nous parlons de l'éducation pratique complémentaire, nous y ferons entrer non seulement la cuisine, partie très importante de l'éducation des femmes, mais aussi l'enseignement de l'hygiène de l'enfance, et même ajouterai-je des arts domestiques, c'est-à-dire l'art de rendre la maison agréable et plaisante.

M. Driessens. — J'apprends à mes enfants à cirer la chaussure, à laver la vaisselle ; c'est moi qui cire les chaussures, avec mes élèves, et si nous entrons dans cette voie, la femme sera relevée. La jeune fille doit apprendre à connaître la valeur des aliments, leurs propriétés, leur emploi et leur conservation. Voilà la véritable science ; je n'ose pas aborder ce programme en entier, parce qu'on dirait que je veux trop obtenir maintenant : mais c'est pour l'avenir.

La femme est le modérateur, l'âme, le bonheur du foyer, quand elle y apporte les qualités qu'elle a acquises à l'école. Il est trop

tard de prendre des élèves de seize ou dix-huit ans : elles ont des idées arrêtées, et il leur semble qu'elles déchoient à leur dignité. Je ne reçois pas ces jeunes filles qui pour la plupart considèrent le travail manuel comme dégradant.

Mme Kergomard. — Nous allons faire voter des conclusions ; ne perdons pas de temps.

M. Driessens. — Je maintiens mes conclusions.

Mme Kergomard. — Nous allons mettre aux voix les conclusions de M. Driessens.

M. Driessens. — Il y a une considération qui peut influencer la détermination de ces dames, c'est l'encombrement du programme. Ces dames institutrices peuvent considérer qu'elles en ont déjà plus qu'elles n'en peuvent faire, et que nous ne devons pas imposer à leur dévouement une tâche qui compliquerait celle qu'elles ont déjà.

Mme Kergomard. — Nous allons mettre aux voix vos conclusions : que des cours ménagers et non pas seulement culinaires, soient organisés dans les Ecoles Normales de jeunes filles.

M. Driessens. — Voici le premier vœu, un peu remanié quant à la rédaction :

« Le Congrès émet le vœu :

1° *Que l'enseignement de l'économie domestique et de la cuisine ménagère soit introduit dans le programme des Écoles Normales et les Écoles professionnelles de jeunes filles.*

2° *Qu'une école spéciale d'économie domestique et ménagère soit créée.*

(Adopté.)

Mme Kergomard — Pour rester dans le même ordre d'idées, je donne la parole à Mme Paringaux.

Mme Bernier. Ce que nous faisons ne sert à rien, nous battons l'eau avec un bâton !

Mme Kergomard. — Je regrette que ce soit votre idée. Si nous nous figurons que nous ne battons pas l'eau avec un bâton, laissez-nous dans cette douce illusion ; et une autre fois, quand vous ferez partie d'un Congrès, adressez-nous votre travail, et vous serez à l'ordre du jour; nous pourrons alors discuter vos propositions.

Mme Bernier. — J'ai passé douze ans à combattre pour une idée qui ne peut pas évoluer, parce que nous luttons contre le mur qui est devant nous.

Mme Kergomard. — Vous avez mis une pierre à ce mur en ne nous envoyant pas votre travail.

Madame Paringaux va nous donner lecture de son rapport que je la prie d'abréger un peu en raison de l'heure déjà avancée.

EDUCATION PRATIQUE DE LA FEMME

Rapport de Mme PARINGAUX,
Directrice de l'Ecole Normale de Rodez (1).

La nécessité de préparer la femme au rôle spécial qu'elle est appelée à jouer, s'impose de plus en plus à tous les bons esprits. Sans doute, elle a droit, comme l'homme, à une culture générale, au développement désintéressé de toutes ses facultés, mais ceux qui lui portent le plus vif intérêt désirent voir se développer en même temps chez elle, des aptitudes à bien tenir un ménage, à acquérir ensuite de l'habileté pratique dans les travaux qui sont de sa compétence et qui peuvent constituer des professions lucratives. Les statistiques accusent un excédent de plus en plus marqué de la population féminine sur la population masculine : il faut donc que les femmes comptent sur elles-mêmes et se donnent les moyens de vivre d'une vie indépendante et digne. Que si, d'ailleurs, quelque chose peut augmenter la proportion des mariages, c'est assurément les qualités d'ordre, d'économie, de sage administration du ménage, qui n'excluent, certes, ni la culture intellectuelle, ni le charme féminin.

(1) Ce rapport est publié *in extenso*.

Cette préoccupation se fait jour en France dans les vœux émis depuis quelques années dans les différents congrès. Le *Congrès des Instituteurs du Havre* (1885) souhaite que, dans les écoles de filles, le travail manuel comprenne, outre les travaux de couture et de coupe, des exercices pratiques relatifs à l'économie domestique et au jardinage. La Chambre de commerce de Paris (Congrès de 1889) réclame la création d'écoles d'apprentissage pour les femmes, l'organisation de cours professionnels du jour, du soir, du dimanche, avec l'adjonction de classes ménagères. Ce vœu est reproduit en termes plus pressants dans les conclusions du *Congrès de la Ligue de l'Enseignement* tenu à Bordeaux en 1896. Il insiste sur la nécessité « de donner à l'enseignement de l'économie domestique, inscrit au programme de l'enseignement primaire, un caractère de plus en plus pratique, et de continuer cette éducation dans les écoles primaires supérieures, les écoles professionnelles et les écoles ménagères ». Le dernier Congrès de la Ligue, tenu à Toulouse au mois de novembre 1899, précise ce vœu en indiquant un des moyens de le réaliser : il demande « que des cours d'économie domestique, théorique et pratique, soient créés à l'Ecole normale supérieure de Fontenay, dans toutes les écoles normales de filles, dans les écoles primaires supérieures et dans les patronages.

Je me hâte d'ajouter que ces desiderata ont été satisfaits, dans une certaine mesure. Sans parler de Paris, où l'enseignement professionnel et ménager est organisé d'une façon complète, Rouen, le Havre, Lyon, Marseille, Reims, Lille et quelques autres grandes villes, possèdent d'excellentes écoles professionnelles et commerciales; mais cela ne suffit pas. Ce qui est une exception heureuse doit devenir la règle commune. A l'école primaire, cet enseignement n'est encore qu'à l'état théorique; la couture seule est pratiquée, et souvent sans aucun principe; le raccommodage, les soins du ménage n'y ont aucune place, et la jeune fille quitte l'école sans être capable d'aider sa mère et de la suppléer au besoin. On la met ensuite en apprentissage: si elle suit les cours d'adultes, si elle fait partie d'une association d'anciennes élèves, elle trouvera dans ces institutions un complément d'instruction, un soutien moral, mais rien ne l'y prépare à son rôle de ménagère et ne lui permet de développer ses aptitudes particulières et d'abréger ainsi son temps d'apprentissage. Dans les écoles rurales, nous ne songeons pas assez que les jeunes filles seront plus tard associées aux travaux de la ferme et tous nos soins semblent être de les en détourner. Quand elles sont intelligentes, nous les poussons vers les écoles primaires supérieures qui les préparent à l'examen du brevet et à celui de l'école normale; nous contribuons ainsi à la dépopulation des campagnes. Les autres nous quittent sans avoir été initiées d'une façon quelconque à la vie qu'elles doivent mener. Et qu'on ne me dise pas qu'elles se formeront par l'exemple et par la pratique: sans doute, elles soigneront la

basse-cour, cultiveront le jardin, mais elles resteront les esclaves des préjugés et de la routine, et elles perpétueront des errements funestes.

Que si nous examinons maintenant les Ecoles primaires supérieures, nous y relevons la même lacune :

« L'Ecole primaire supérieure, lisons-nous dans une circulaire ministérielle de 1893, ne peut qu'orienter ses élèves, du premier jour au dernier, vers les nécessités de la vie pratique qui les attend ; elle ne détournera pas leur esprit de la poursuite d'une profession. »

A part quelques rares exceptions, l'Ecole primaire supérieure ne répond pas à son objet : sans doute elle s'efforce, et la plupart du temps avec succès, d'élever le niveau intellectuel de la femme, mais, trop souvent le but qu'elle poursuit, c'est la réussite à l'Ecole normale ou l'obtention du brevet supérieur. Certes, je suis loin de m'en plaindre, car nos meilleures élèves nous viennent de ces établissements; je regrette toutefois que l'enseignement pratique et professionnel n'y tienne pas une plus grande place, et que les jeunes filles qiu en sortent pensent qu'elles ne pourront trouver de situation honorable que dans l'enseignement. Quelques-unes entrent dans les postes; peu, très peu, se destinent à un métier. Aussi, alors que ces carrières sont encombrées, il est difficile de trouver en province des ouvrières habiles, surtout en ce qui touche la lingerie, la confection et les travaux d'art; ce qui nous rend tributaires des ouvroirs congréganistes, et des grandes villes. Dans les régions industrielles, comme la Haute-Loire et la Loire, les femmes ne reçoivent aucun enseignement technique; elles n'apprennent que par la pratique de l'atelier à tisser le ruban et à faire la dentelle, aussi les beaux dessins se perdent-ils. Les pays de pâturages comme l'Aveyron, l'Auvergne, le Jura, ne préparent pas les jeunes filles aux travaux agricoles et aux soins de la laiterie. Les écoles primaires supérieures du Nord, du Centre, du Midi, de l'Est et de l'Ouest suivent à peu près le même programme et recherchent les mêmes sanctions. Oh! bienfait de la centralisation et de l'habitude de tout attendre de l'Etat !

Les jeunes filles de la bourgeoisie ne sont pas plus favorisées; nulle part, elles ne reçoivent cet enseignement; le couvent produit de la broderie et quelques travaux de luxe, faits en grande partie par les maîtresses; le lycée et le collège n'y pensent même pas ! et une mère prévoyante est fort embarrassée, lorsqu'elle n'habite pas Paris ou une très grande ville, pour donner à sa fille cette éducation pratique, pourtant si nécessaire. Voilà comment la plupart des jeunes filles mènent une vie oisive et inutile ; comment, devenues femmes, elles ne savent pas diriger leur maison, et y faire régner, en même temps que l'ordre et l'économie, un large bien-être et une grâce élégante. Les plus intelligentes souffrent de cette lacune et sont tentées de dire, comme l'héroïne d'Alexandre Dumas : « Je regrette d'être née dans la classe où je

suis. J'aurais voulu être une petite bourgeoise, très occupée, une bonne ménagère. » (Francillon.)

Si nous examinons quelques-uns des pays de l'Europe, nous sommes frappés des efforts considérables qu'ils ont faits pour donner à la femme une éducation pratique. En Allemagne, ce souci se marque par un grand nombre d'œuvres dues à la collaboration de l'Etat, des communes, des associations et des particuliers. Cette union des bonnes volontés laisse aux établissements qu'elle fonde, une souplesse, une diversité qui les rendent essentiellement pratiques et y entretiennent l'émulation et la vie.

Nous y voyons des écoles ménagères comme à Chemnitz, en Saxe, où les élèves les plus âgées des diverses écoles de la ville, viennent à tour de rôle, de 8 heures à midi, s'exercer à la culture du jardin potager, à l'entretien d'un ménage et à la cuisine.

Calsruhe nous présente quatre écoles ménagères et une école normale chargée de former des maîtresses qui sont envoyées, une fois leurs cours terminés, dans les écoles de village pour y répandre la science ménagère.

Berlin nous offre une installation plus modeste, qui n'en rend pas moins de grands services : la section ménagère, installée dans l'école communale en est le complément; elle reçoit, un jour par semaine, les élèves qui doivent quitter l'école communale à la fin de l'année; elle les initie à la théorie et à la pratique de l'économie domestique : science des achats, comptabilité ménagère, cuisine. Dans le Grand duché de Bade et en Bavière, la dernière année de la scolarité est consacrée à cet enseignement : les repas sont préparés pour les maîtresses de l'école ou pour le dehors; parfois, ils sont vendus à des ouvriers pour une très faible somme; excellent moyen de développer chez les jeunes filles le sentiment de la solidarité.

Dans les hautes classes des écoles primaires, l'initiative généreuse des villes a établi presque partout l'enseignement des travaux de femmes. Les écoles de second degré, qui correspondent à peu près à notre enseignement primaire supérieur, nous offrent la même action bienfaisante de l'initiative privée, la même variété féconde. Elles étendent et précisent les connaissances acquises à l'école primaire, en accordant une plus grande importance à l'étude de la langue maternelle et des langues étrangères, et elles préparent en même temps les jeunes filles à exercer une profession.

Enfin, quelques grandes villes nous présentent des écoles où l'enseignement répond à des besoins multiples. Celle de Berlin est fréquentée par 500 jeunes filles qui se divisent en deux sections : la culture générale y est poussée assez loin, ce qui n'empêche pas l'enseignement professionnel d'y tenir une grande place; les jeunes filles s'y livrent aux

travaux du ménage, aux travaux manuels (travaux d'art, dessins de dentelle, de patrons). Elles se spécialisent et peuvent ne suivre que les cours qui ont trait à une profession déterminée.

Leipzig nous offre un établissement remarquable où l'enseignement est très élevé et la préparation professionnelle très complète : les élèves ne se divisent en sections qu'après la première année d'études ; elles se préparent alors, soit à l'enseignement, soit au commerce, soit aux travaux manuels, soit aux travaux d'art et au dessin industriel. Elles sortent avec un diplôme de fin d'études et elles sont très recherchées par les patrons des maisons de commerce et les industriels.

Plusieurs villes possèdent des écoles de perfectionnement : Stuttgard, Hambourg, préparent des dessinatrices, des peintres sur porcelaine, sur émail; d'autres villes forment des ouvrières d'imprimerie, des photographes. Il y a des écoles de rempailleuses de chaises, des écoles de jardinage, des écoles préparant à la gestion d'une ferme, des écoles pour modèles de travaux de dentelles, de broderie, de confection. Tous ces établissements sont payants : mais des bourses sont attribuées aux jeunes filles pauvres : « Le principe des écoles payantes a, en Allemagne, la valeur d'une leçon pratique d'économie sociale, ainsi que me l'expliquait judicieusement un échevin de Berlin, grand organisateur de l'enseignement professionnel dans la capitale de l'Allemagne; nous voulons, par cette mesure, habituer de bonne heure nos jeunes gens à l'épargne en même temps que nous voulons relever à leurs yeux la valeur de l'instruction donnée, et par là même le métier où ils sont entrés déjà, ou entreront demain (1).

Principe qui dénote, en même temps qu'un sens pratique très sûr, une psychologie très fine; nous ferons sagement de nous l'approprier. C'est ce qui fait que ces écoles sont fréquentées par des jeunes filles appartenant à toutes les classes de la société, et ce n'est pas leur moindre avantage. Il m'a semblé utile d'insister sur cette organisation, dont les Allemands sont fiers à bon droit.

La Belgique a parfaitement compris également la nécessité de préparer la femme à sa destination spéciale : l'enseignement ménager y est donné, soit à l'école primaire par les institutrices qui touchent parfois une rémunération, soit dans une section annexée à l'Ecole primaire et fréquentée par les plus grandes élèves, soit dans des établissements spéciaux qui sont très bien organisés et qui préparent en même temps les jeunes filles à une profession. Anvers, Bruxelles nous présentent le type complet de l'Ecole ménagère professionnelle due à l'initiative des particuliers et qui reçoit simplement un subside de l'Etat et de la commune : son organisation rappelle celle des écoles professionnelles Elisa

(1) *Revue des Jeunes Filles* du 5 novembre 1898. — Maurice Wolff.

Lemonnier à Paris. Nous relevons en Belgique la même diversité heureuse qu'en Allemagne : à côté des matières qui sont la base de tout enseignement primaire supérieur, il y est fait une place plus ou moins grande aux travaux du ménage et aux études spéciales qui forment l'apprentissage méthodique d'une profession; ces études varient suivant les besoins de la région. Les objets fabriqués sont tantôt fournis par les élèves et restent alors leur propriété, tantôt fournis par les maîtresses ou les particuliers et les élèves sont rétribuées. Elles subissent en sortant un examen sérieux et difficile, plus directement approprié à une fin utile, que notre Certificat d'Etudes primaires supérieur, et qui leur ouvre l'accès d'un assez grand nombre de carrières. Les Comités d'administration et de patronage s'occupent activement de les placer ou de leur donner du travail, et les patrons des grands magasins les emploient très volontiers. Les Belges n'ont eu garde d'oublier que pour qu'un enseignement se répande, il faut créer un bon personnel enseignant; qu'on ne devient pas du jour au lendemain, maîtresse experte dans la science du ménage et des travaux féminins, et ils ont organisé des cours, à cet effet, dans les Ecoles normales. Tantôt ces cours sont temporaires et ont lieu pendant les vacances, afin de permettre aux institutrices d'y assister; tantôt ils font partie du programme même de l'Ecole normale; le diplôme qui en est le couronnement est celui de « Régente des travaux manuels pour les Ecoles ménagères » et il est fort apprécié. N'y a t-il pas là une précieuse indication dont nous devrions faire notre profit (1)?

Dans les pays scandinaves, nous remarquons le même mouvement. En Suède et en Norvège, l'enseignement des travaux du ménage a pris depuis douze ans une extension considérable. Les jeunes filles recevaient, dans les écoles, une instruction supérieure, mais elles étaient totalement dépourvues des connaissances nécessaires pour bien tenir un ménage; elles dédaignaient ces soins vulgaires; aussi les hommes n'appréciaient-ils que médiocrement l'institution du mariage, qui leur donnait des égales, mais nullement des compagnes habiles en l'art d'ouater leur vie de bien-être et d'agréments positifs. Il suffisait de constater cette lacune pour essayer de la combler et vraiment on y est arrivé avec une rapidité étonnante. Actuellement, toutes les villes de la Scandinavie ont des écoles de cuisine; parfois une école primaire et une école secondaire se réunissent pour l'établir et une seule maîtresse suffit. Le plus souvent elles sont rattachées aux écoles primaires et les communes se chargent de leur entretien. Les jeunes filles de la bourgeoisie reçoivent cet enseignement dans les

(1) Voir les articles si intéressants que Mme Kauber a consacrés à cette question dans la *Revue pédagogique*.

écoles secondaires et supérieures qui, toutes, sont pourvues d'une section ménagère. L'Ecole normale, en Suède, y prépare ses élèves-maîtresses; la durée du séjour dans ces établissements est de quatre ans. Les sociétés de tempérance se félicitent des résultats obtenus; les hommes, en effet, désertent moins leurs foyers; les hygiénistes trouvent que la santé publique a gagné à cette institution; les patrons constatent chez leurs ouvriers des dispositions plus conciliantes, et la statistique nous apprend que le nombre des mariages a augmenté d'une façon sensible. N'est-ce pas le cas de répéter qu'une petite cause produit souvent de grands effets!

Nous avons tous admiré à l'Exposition de 1889, les travaux envoyés par l'*École des arts décoratifs de Copenhague* : il y avait des peintures, des sculptures sur bois, des gravures sur métal d'une grande valeur artistique, et les ouvrages manuels eux-mêmes portaient la marque d'une haute allure.

La Suisse attache aussi un grand prix à l'éducation pratique de la femme : « Si nous voulons, dit si justement M. Gilliéron, le dévoué propagateur de cette idée à Genève, que le travail manuel porte tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre, il doit pénétrer hardiment dans l'école et non plus rester à la porte, en dehors du programme, comme branche facultative; il faut que le travail manuel soit inscrit dans les programmes au même titre que les autres branches d'enseignement. »

M. Genoud, dans son rapport à l'Assemblée générale de la *Société suisse de Berne*, demandait que la pratique du travail manuel commençat dès la première année de l'école primaire, et fût donnée d'une façon régulière par les institutrices elles-mêmes, sans qu'il fût besoin de recourir à des maîtresses spéciales. C'est le seul moyen, en effet, d'accorder à cet enseignement la place qui lui revient dans l'Ecole. Les institutrices se forment dans les écoles ménagères, dans les sections commerciales rattachées aux Ecoles secondaires, à l'Ecole normale de Neuchâtel, dans les Ecoles professionnelles et dans un Cours normal organisé par *la Société Suisse* et qui réunit tous les ans, pendant les vacances, un certain nombre d'institutrices; ils ont lieu dans différentes villes. La Société économique de Berne envoie des professeurs, de ville en ville, faire des leçons de cuisine, théorique et pratique, de comptabilité ménagère, de jardinage et diriger les exercices de fabrication de beurre et de fromage; les municipalités prêtent le local et chaque élève paie une somme modique. Cette Société a fondé, à quelques kilomètres de Berne, une école ménagère très intéressante, où les jeunes filles appartenant à la bourgeoisie aisée, s'initient à tous les travaux du ménage, même au jardinage et à l'entretien de la basse-cour. Le fonctionnement très simple est obtenu par la collaboration de la directrice, d'une seule maîtresse et du médecin de l'école qui fait des cours d'hygiène et de médecine usuelle. Détail digne d'être noté;

il n'y a pas de domestiques, et ces jeunes filles, qui paient un prix de pension assez élevé, assurent elles-mêmes tous les services, sans manifester la moindre répugnance. Bien mieux, l'admission à cette Ecole est très recherchée, et l'on s'inscrit plusieurs années à l'avance. L'âge d'admission est fixé à seize ans. La *Société d'enseignement professionnel pour jeunes filles* est aussi très active : elle vient de fonder, grâce à une cotisation de 3 francs pour chacun de ses membres, une école professionnelle à Neuchâtel. L'école est payante, mais des bourses sont accordées aux élèves qui sont dans le besoin. Le Conseil fédéral insiste de la façon la plus judicieuse sur la nécessité d'accorder ces bourses, non seulement aux jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, mais aussi à celles qui « parachèvent leur éducation professionnelle, en vue d'exercer un métier, » principe très sage que nous ferons bien de méditer.

En Angleterre, l'initiative privée a seule déployé, sous ce rapport, une activité féconde. Dans les grandes villes, et surtout à Londres, fonctionnent un certain nombre d'établissements très utiles : Ecole de cuisine, école de travaux manuels, école d'infirmières; les maîtresses qui en sortent se répandent ensuite dans le pays et y font des cours très suivis et très bien rétribués; les infirmières sont fort recherchées par les familles et par les hôpitaux. Signalons à Paris une tentative heureuse dans ce dernier ordre de faits : la création d'une école d'infirmières, et souhaitons que cette institution, qui répond à un besoin pressant, se répande en province. On commence à enseigner pratiquement l'économie domestique dans les écoles primaires anglaises, et l'opinion réclame la création d'écoles primaires supérieures de filles où seront associées une instruction générale et une préparation professionnelles; c'est le vœu que toutes les nations devraient formuler et réaliser.

Evidemment, si nous nous comparons à quelques-uns des Etats dont je viens de parler, nous nous trouvons peu avancés. La conception que nous avons de l'enseignement primaire à tous ses degrés, qui doit être, pensons-nous, distribué gratuitement, nuit à la diffusion des écoles professionnelles; la gratuité est une conséquence naturelle de l'obligation : mais pourquoi rendre gratuites les écoles primaires supérieures et les écoles normales où l'on entre parce qu'on le veut bien et pour obtenir des avantages déterminés? L'habitude de tout attendre de l'Etat n'est pas un moindre obstacle : l'initiative privée, dont les écoles Elisa Lemonnier, les cours de science ménagère fondés par M. Driessens à Saint-Denis, attestent chez nous, la puissante activité qui ne s'exerce que trop rarement.

Il faudrait par la parole, par le livre, par des démarches réitérées et pressantes, créer un mouvement d'opinion et susciter des bonnes

volontés et des concours pécuniaires; obtenir des subsides des Conseils généraux, des Municipalités, des Chambres de commerce, des particuliers, et ne demander à l'Etat qu'un certain nombre de bourses. Cette première mise de fonds assurée, les écoles fonctionneraient, grâce à leurs propres ressources; prix de pension des élèves, vente des objets fabriquées. A l'école primaire, l'enseignement pratique de l'économie domestique arrive péniblement à se faire une place : « Le temps de la scolarité est trop court; la plupart des enfants nous quittent trop jeunes; les programmes sont trop chargés; les parents ne nous suivraient pas; la mère a la prétention d'enseigner à sa fille tout ce qui concerne le ménage; ce n'est pas pour apprendre la cuisine qu'elle l'envoie à l'école; c'est à peine si nous pouvons exiger que les enfants balaient la classe! Quant au raccommodage des vieux vêtements, il n'y faut pas penser ! si les jeunes filles savent coudre, elles sauront toujours raccommoder, pense la mère; apprenez-leur à faire de jolis points, des petits plis, des ouvrages au crochet. Et en admettant que les parents voient d'un bon œil cette tentative, il faut un matériel ; qui nous le fournira ? » Voilà les réponses auxquelles on se heurte en général, quand on essaie de gagner les institutrices à cette cause.

Quelques essais heureux ont pourtant été tentés, qui prouvent que les difficultés sont surtout apparentes. Dans les Vosges, plusieurs communes ont voté des fonds pour l'enseignement ménager. Certaines institutrices gardent les plus grandes élèves après la classe du soir, pour leur faire préparer soit son repas, soit celui de leur famille; d'autres emploient à ces travaux la matinée du jeudi, et elles les font précéder de causeries sur l'économie domestique, l'hygiène et la médecine usuelle.

Une école primaire de l'Oise y consacre la matinée du mardi; une dame donne cinq francs par mois pour cette œuvre, et chacune des élèves emporte, à tour de rôle, le repas préparé dans sa famille, où il est fort apprécié. Dans le département du Nord, cette pratique est presque générale : plusieurs institutrices réunissent deux fois par mois, le jeudi matin, les élèves les plus âgées, les divisent en groupes, et les initient à toute la science ménagère : achats, cuisine, comptabilité, lavage, repassage; le repas est pris en commun, les élèves dressent la table, l'ornent de leur bouquet si la saison le permet, s'exercent à servir, à découper et à se bien tenir, toutes choses qu'elles ont bien rarement la bonne fortune d'apprendre chez elles. Toutes conservent précieusement le cahier qui renferme les leçons théoriques et les diverses recettes. Le prix de revient pour chaque élève ne dépasse jamais 0 fr. 30. A la campagne, les enfants apportent les légumes, le beurre, ce qui abaisse à 0 fr. 10 le taux de la dépense; une part est toujours prélevée pour les pauvres. Il est évident que cette institution pourrait fonctionner partout : si les municipalités se refusent à pro-

curer l'installation, que l'institutrice prête sa cuisine! En réalité, la seule difficulté vient de ce que les maîtresses ne sont nullement en mesure de donner cet enseignement : l'école primaire supérieure ne les y a pas préparées; l'école normale pas davantage. A qui la faute, me direz-vous? A la surchage des programmes, à la préoccupation de l'examen et à l'amour de l'uniformité. Il est évident que l'Ecole primaire supérieure, sauf de très rares exceptions, ne répond pas aux véritables besoins de la population féminine; elle prépare surtout des brevetées et elle n'a, à aucun degré, un caractère professionnel. A mon sens, après une annee d'études communes, les élèves devraient se spécialiser; les unes continueraient leur instruction générale, les autres recevraient un enseignement technique et feraient l'apprentissage d'un métier. Pendant toutela durée de leur séjour, elles seraient associées aux travaux du ménage, à la pratique d'une langue étrangère et au dessin, avec application à la dentelle et à la broderie. Au lieu de multiplier les écoles professionnelles, nous devrions créer un plus grand nombre d'écoles primaires supérieures et leur donner ainsi qu'à celles qui existent déjà, une orientation pratique, y annexer une section professionnelle et commerciale; nous garder d'y réaliser l'uniformité. « Le devoir des écoles primaires supérieures, dit excellemment M. Compayré, est de s'adapter à la région où elles sont établies. La part une fois faite aux études générales qui doivent être les mêmes partout, l'idéal serait qu'elles se ressemblassent le moins possible, qu'elles eussent chacune son caractère, sa vie propre, sa physionomie originale; que chacune reflétât les mœurs, les besoins particuliers de la ville ou de la contrée. » Dans les grandes villes, où le champ d'activité des femmes est plus vaste, ces écoles prépareraient à un très grand nombre de professions. Dans les centres peu importants, elles formeraient surtout des couturières, des lingères, des repasseuses, des comptables. Les régions industrielles fortifieraient l'enseignement propre à faire prospérer leur industrie : tissage, dentellerie, ganterie, peinture sur émail. Dans les pays de pâturages, l'école devrait posséder une laiterie; nous ne verrions plus alors ce fait se produire : dans un pays, comme l'Aveyron, par exemple, où le lait est de première qualité, on se voit obligé de faire venir le beurre des grandes fermes de Normandie, tant celui de la région est mal fabriqué.

Je vous entends dire : « Voilà un bien vaste programme! Qui fournira les fonds? » Vous, moi, si nous savons nous associer; les Municipalités, si quelque âme convaincue leur communique l'élan et la foi; surtout les élèves elles-mêmes. Et le personnel? Evidemment celui qui existe actuellement, quelque distingué qu'il soit, ne suffirait pas à la tâche. Le certificat d'aptitude au professorat et à la direction assure la bonne tenue des études, mais dispose celles qui le possèdent à trans-

porter à l'École primaire supérieure la méthode et le niveau d'enseignement de l'Ecole normale. Il serait nécessaire de leur adjoindre des maîtresses de travaux de femmes, préparées dans des écoles professionnelles, du genre de celle qui fonctionne depuis peu de temps au Havre. Ici, l'action de l'Etat est indispensable. Pourquoi n'établirait-il pas également à l'Ecole de Fontenay, une section où se formerait ce personnel spécial ? Le voisinage de Paris rendrait cette préparation très facile. Il va de soi que cette réforme aurait pour conséquence la transformation du certificat d'études primaires supérieur. Il comprendrait un ensemble de matières communes, dans lesquelles trouveraient place le dessin, les langues vivantes et l'enseignement ménager, et une partie technique et pratique qui différerait suivant la profession choisie par les candidates ; alors seulement il répondrait à sa destination et offrirait aux industriels, aux commerçants et aux particuliers une garantie suffisante.

Cette éducation pratique, avons-nous dit, doit commencer à l'école primaire, et doit être assurée par l'institutrice elle-même; il faut donc que l'institutrice soit préparée à la donner. L'économie domestique figure bien au programme des écoles normales, mais le plus souvent elle y reste comme une indication heureuse, ou bien elle se réduit à quelques leçons théoriques. Les établissements qui descendent jusqu'à la pratique ne le font que timidement et dans une mesure trop restreinte. Les programmes, en effet, sont si chargés qu'ils absorbent tout notre temps, et c'est à peine si nous pouvons nous souvenir que nous formons des femmes destinées à élever d'autres femmes. Il y a là encore un excès et une grave lacune. Que l'Administration supérieure veuille bien alléger les programmes, qu'elle nous donne ainsi la facilité de présenter nos élèves au brevet à la fin de la deuxième année d'études, et de consacrer la troisième année aux exercices pédagogiques, à l'enseignement des travaux manuels et à la science du ménage. Elles s'ingénieront, une fois leur attention éveillée et leur initiative dirigée dans ce sens, à transporter ces exercices dans leurs écoles et elles viendront à bout des difficultés ; elles sauront aussi faire une place à ces travaux dans les cours d'adultes et dans les associations d'anciennes élèves. L'impulsion doit venir d'en haut ; si elle existe, puissante, elle se transmettra aux plus petits rouages.

En résumé, il nous paraît urgent de faire dans l'éducation féminine une place plus grande aux travaux propres à la femme, et d'orienter davantage l'activité des jeunes filles vers les professions manuelles. Il faut compter, pour y arriver, sur l'action de l'école à tous ses degrés, et sur les œuvres post-scolaires ; de là la nécessité de créer en plus grand nombre des écoles normales professionnelles où se formeront des maîtresses de travaux de femmes; d'établir dans chaque école primaire supérieure une section professionnelle et de transformer dans ce sens,

le Certificat d'études primaires supérieur; de faire appel, pour développer ces institutions, aux Municipalités, aux Associations, aux Chambres de commerce et aux particuliers.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — J'ai eu le très grand regret de demander à Mme Paringaux d'abréger un peu ; cependant c'était tellement intéressant qu'il me semblait, en la priant de faire des coupures, commettre une faute grave envers la Section.

Pour mon excuse, je vous rappellerai que le règlement du Congrès n'autorise chaque personne à prendre la parole que pendant dix minutes au plus. Or, il y a deux heures que nous sommes ici, et nous avons encore d'autres rapports à entendre ; si nous devions continuer ainsi, il faudrait que le Congrès durât un mois. Je demanderai donc instamment aux personnes qui prendront la parole de ne pas être longues, parce qu'il me serait désagréable de leur retirer la parole.

Nous allons, s'il vous plaît, après avoir remercié Mme Paringaux de son rapport (*Applaudissements*), mettre ses conclusions en discussion : les personnes qui ont quelque chose à dire sur son rapport pourront ainsi s'expliquer. Voici la première conclusion :

« 1° Faire dans l'éducation féminine une place plus grande aux travaux propres à la femme, orienter davantage, l'activité des jeunes filles vers les professions manuelles. »

(Adopté.)

M. de Kenenburgh. — Mme Paringaux parle exclusivement pour les jeunes filles?

Mme Paringaux. — Absolument.

Mme Kergomard. — Je crois qu'hier, quand nous avons parlé de programmes identiques, pour les garçons et les filles, nous avons laissé entendre qu'il y aurait des travaux spéciaux aux filles, et également des cours spéciaux.

Il est évident que nous aurions dû faire lire aussi le rapport de M. de Kenenburgh, sur ce point.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce vœu qui tend à faire

dans l'éducation féminine une part plus grande au travail feminin.

Mlle Camilla Theimer, de Vienne (Autriche). — J'avais demandé la parole; j'aimerais à parler de l'éducation autrichienne, mais je ne sais pas à quel moment.

Mme Kergomard. — Vous êtes venue nous demander l'hospitalité, nous essaierons de vous recevoir, comme vous le méritez, mais donnez-nous un peu de temps.

Je mets aux voix les deuxième et troisième paragraphes du vœu de Mme Paringaux :

« 2° Faire appel, pour y arriver, aux établissements primaires et secondaires, à tous leurs degrés et aux œuvres post-scolaires. »

(Adopté.)

« 3° Créer un plus grand nombre d'Ecoles normales professionnelles. »

(Adopté.)

Je dirai qu'en France il n'y a point d'Ecoles normales professionnelles.

Mlle Kulmer. — Ces écoles seraient-elles libres ou subventionnées par l'Etat ?

Mme Kergomard. — Si vous voulez être libre, j'espère qu'on ne vous le défendra pas, mais ce que nous demandons, c'est que d'une part l'initiative privée, et d'autre part l'Etat ou les Municipalités veuillent bien s'entendre pour créer des Ecoles normales professionnelles.

La seconde partie du vœu, c'est qu'on établisse une section professionnelle à l'Ecole Normale de Fontenay-aux-Roses et dans toutes les écoles normales. Quand nous parlons de l'Ecole de Fontenay-aux-Roses, je dois dire cela pour les étrangers, nous parlons de l'Ecole qui forme les professeurs pour les Ecoles normales.

Mme Dernier. — Il serait peut-être bon de déterminer le sens de ce mot « professionnelles », car il pourrait ne semble indiquer que des servantes ou des couturières.

Mme Kergomard. — On ne peut le croire, après le rapport de Mme Paringaux.

Mme Bernier. — Pardon, serait-il utile d'orienter l'enseignement des femmes vers les cours ménager, agricole, industriel et commercial, et ces quatre cours peuvent-ils fusionner ensemble, oui ou non, pour arriver à un résultat?

Mme Kergomard. — Dans le programme de Mme Paringaux, si j'ai bien compris, il est question de toutes les industries locales; dans les pays agricoles, il est question par exemple d'orienter l'instruction de la femme vers l'agriculture; dans les pays où l'on fait de la dentelle, vers l'industrie de la dentelle, etc. Le rapport de Mme Paringaux est absolument complet.

Mme Bernier. — Si nous ne déterminons pas l'enseignement professionnel dans ces quatre branches, nous ferons un grand « four », comme en 1889, où nous avons obtenu des cuisinières incapables.

Mme Kergomard. — Malheureusement il y a un proverbe décourageant pour quelques-uns, encourageant pour tout le monde, c'est que Paris ne s'est pas bâti en un jour. On a essayé depuis 1889...

Mme Bernier. — Nous avons dépensé...

Mme Kergomard. — La discussion est close, vous n'avez pas la parole.

Voulez-vous, Mesdames, voter sur le 4e article?

« 4° Etablir dans toutes les écoles primaires supérieures, une section professionnelle et transformer dans un sens plus pratique le certificat d'études primaires supérieures. »

(Adopté.)

Mme Marion. — Je demande que Mme Paringaux accepte cette addition :

« Que cette éducation professionnelle soit appropriée aux besoins de la région. »

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Et, en France, ceci est peut-être le plus grave :

« 5° Supprimer la gratuité dans les écoles primaires supérieures professionnelles, et susciter l'initiative individuelle au lieu de tout attendre de l'Etat. »

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Je relis le vœu en entier :

1° Faire dans l'éducation féminine une place plus grande aux travaux propres à la femme; orienter davantage l'activité des jeunes filles vers les professions manuelles;

2° Faire appel pour y arriver, aux établissements primaires et secondaires, à tous leurs degrés, et aux œuvres post-scolaires;

3° Créer un plus grand nombre d'Ecoles normales professionnelles;

4° Etablir dans toutes les Ecoles primaires supérieures une section professionnelle et transformer, dans un sens plus pratique, le certificat d'études primaires supérieures, et que cette éducation professionnelle soit appropriée aux besoins de la région;

5° Supprimer la gratuité dans les Ecoles primaires supérieures professionnelles et susciter l'initiative individuelle, au lieu de tout attendre de l'Etat.

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Je vous demande maintenant la permission de donner la parole à deux étrangères qui me l'ont demandée :

Mme de Bézobrazow, émet des vœux, dont le 1er a été adopté hier :

« Que l'unité des lois de l'enseignement existe pour les deux sexes. »

c'est-à-dire que les mêmes lois d'enseignement existent pour les garçons et les filles. Nous l'avons voté hier.

Mme de Bézobrazow. — A tous les degrés, pour ceux qui professent ?

Mme Kergomard. — Oui, Madame. Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres pays, seulement, en ce moment-ci, nous

n'avons pas de professeurs d'enseignement supérieur ; la question n'est pas à poser pour la France ; elle est peut-être à poser pour les pays étrangers :

Je crois que personne ne se refusera à voter ce 2e vœu.

« *Que la femme professeur d'enseignement secondaire ou supérieur ait le même traitement que le professeur homme de l'enseignement secondaire ou supérieur.* »

(Adopté.)

Le 3e vœu a trait au professorat, à l'inspection et à l'administration des établissements scolaires, à tous les degrés. Nous devons avoir vendredi une discussion sur ce sujet; mais Madame de Bézobrazow ne pourra pas revenir, je crois ?

Mme de Bézobrazow. — On peut ce qu'on veut.

Mme Kergomard. — Alors, je vous donne rendez-vous à vendredi ; nous avons, M. l'Inspecteur général Foncin et moi, un rapport à présenter sur ce sujet.

Mlle Camilla Theimer a demandé la parole?

Mlle Camilla Theimer, (de Vienne). — Avant tout, je vous demande pardon de vous avoir priée, Madame, de m'accorder la parole ; mais je trouve qu'on a des idées tellement drôles à l'étranger sur notre éducation que je considère, comme un devoir envers mon pays de dire quelques mots sur l'éducation en Autriche.

Je dirai d'abord, que nous sommes le premier pays de l'univers qui ait inauguré l'éducation obligatoire de la femme; depuis un siècle, l'instruction est obligatoire pour les garçons et pour les filles, jusqu'à l'âge de quatorze ans. C'est une femme qui l'a décidé, c'est l'Impératrice Marie-Thérèse.

Nous avons huit classes, pour les garçons comme pour les filles. Les gymnases, c'est-à-dire les écoles d'humanités du Gouvernement, ne sont pas ouverts aux filles en Autriche, mais il s'est fondé, pour l'extension de l'éducation des femmes, une Association qui a fondé des gymnases, je crois que vous les appelez des lycées...

Mme Kergomard. — Où on fait ses humanités? Ce sont les lycées.

Mlle Camilla Theimer. — Les lycées de garçons sont soutenus par l'Etat, les lycées de filles par les associations féminines. Nous en avons depuis douze ans à Vienne, un à Cracovie, un à Gratz, et on est en train d'en fonder un à Prague. Ces lycées ont donné des résultats brillants, dont on peut parler. Les jeunes filles passent les examens du Gouvernement, pour entrer dans l'Université en sortant du lycée. Eh bien, tous les examens ont été passés brillamment; c'est la preuve que le lycée fonctionne bien.

L'Université n'est ouverte aux femmes que depuis quatre ans; la Faculté de médecine l'est seulement maintenant; et, il y a six semaines, on a voté à l'unanimité l'ouverture de la Faculté de droit, aux femmes; c'est le corps professoral masculin qui a voté cette loi.

Mais nous avons également à Vienne une petite Université privée pour les femmes, où enseignent des professeurs de la grande Université. On n'y passe pas d'examens : elle est à l'usage des femmes riches qui veulent avoir une éducation universitaire.

Je dis que c'est plus théoriquement que pratiquement, car on n'y obtient aucun droit à une carrière quelconque.

Les quatre années d'études du programme ne donnent pas droit à passer des examens, mais on y acquiert une éducation générale solide; cependant, aujourd'hui que les portes de l'Université sont ouvertes aux femmes, le besoin ne s'en fait plus sentir. Il y a en Autriche beaucoup de femmes qui désirent avoir une éducation supérieure.

Depuis trois mois, l'Etat est en train de créer une nouvelle association : c'est l'Athénée des femmes. Elles recevront là, non seulement l'éducation universitaire, mais encore elles y passeront aux études techniques de l'électricité, de la chimie, des sciences « réelles », comme nous les appelons.

Une voix. — C'est l'application des sciences dans l'industrie.

Mlle Camilla Theimer. — Nous n'avons pas d'école de l'Etat, mais nous avons une institution qui a fondé des écoles humanitaires, lesquelles ont obtenu de brillants résultats. Nous avons des écoles pour les servantes, des écoles de cuisine; on y apprend à connaître le mérite des différentes choses...

Mme Kergomard. — La physiologie des denrées.

Mlle Camilla Theimer. — Je ne connais pas l'expression. Nous avons des écoles pour apprendre à tailler des robes, etc. ; ces écoles sont à des prix très modérés, elles ont des bourses. Cet enseignement n'est pas donné dans les écoles du Gouvernement, mais dans les écoles privées d'industrie : nous avons pensé qu'il n'était pas encore suffisant, aussi une Association féminine s'est-elle fondée, pour combler cette lacune et multiplier les écoles. Il y a chaque année à peu près 600 élèves.

L'Ecole des Beaux-Arts n'est pas ouverte aux femmes, en Autriche. Quant à l'Ecole des Arts industriels, ce n'est pas la même que les Beaux-Arts. Il y a cependant là quelques classes où on laisse entrer les femmes ; mais ces classes n'étant pas suffisantes, on a fondé il y a deux ans, avec l'aide de quelques hommes généreux, une Ecole des Beaux-Arts et des Arts industriels, spéciale aux femmes ; elle a débuté avec 16 élèves, et en a actuellement 280. A la suite de la première Exposition, six élèves ont été placées très avantageusement. L'enseignement y est divisé en quatre cours, confiés à nos professeurs les plus éminents.

Le peintre femme le plus célèbre de l'Autriche, Mme Tina Blau, qui a exposé dans notre pavillon officiel, s'est appliquée à instruire ses élèves dans l'art industriel ; et, dès la première année, en a placé plusieurs.

Nous avons une école de broderie, fondée il y a trente ans, par une femme vraiment admirable. C'est la charité privée qui d'abord alimentait cette école ; puis, elle a eu un tel succès que, deux ans après, le Gouvernement l'a prise sous son égide, et maintenant elle est devenue une école gouvernementale ; les élèves y passent quatre années et y apprennent tous les arts de l'aiguille. L'école a exposé, ici à Paris, au pavillon autrichien, et je vous engage, Mesdames, à aller voir cette exposition. Vous y verrez reproduits les « vieux arts » de la broderie à l'aiguille.

On se figure, à l'étranger, que nous sommes arriérés sous le rapport de l'éducation ; vous voyez qu'il n'en est rien.

C'est tout ce que j'avais à dire.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Monsieur de Kenenburgh, voulez-vous donner lecture de votre rapport ?

UNION FRANÇAISE DES MÈRES DE FAMILLE

Rapport de M. B. DE KENENBURGH (Hollande.)

Mesdames,

Lors du *Congrès sur l'Enseignement professionnel* tenu à Amsterdam en 1895, quelques dames qui y assistaient me prièrent de vouloir bien m'intéresser à l'instruction de la jeune fille autant qu'à celle du jeune homme.

Je leur en fis la promesse.

Les études sur la condition économique et sociale de la femme, auxquelles je me suis livré, me firent voir les efforts réels tentés en vue d'améliorer l'instruction scientifique et professionnelle de la jeune fille, mais découvrir en même temps leur insuffisance en ce sens qu'ils ont pour but de lui donner seulement l'érudition et les connaissances exigées pour l'exercice de sa profession ou de son métier, au lieu d'être en outre dirigés en vue de la préparer à l'accomplissement des devoirs qui lui incomberont plus tard comme éducatrice et comme mère de famille. Ces études me firent également reconnaître les résultats déjà obtenus par les Ligues de femmes concernant l'obtention des droits propres à armer la femme pour la défense de ses intérêts et de ceux de ses enfants; regretter cependant l'absence absolue de toute association venant en aide à la mère dans les soucis moraux et matériels qu'engendre l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

J'ai cru accomplir la promesse faite à Amsterdam en signalant ces lacunes et en proposant pour les combler la fondation d'*Unions nationales de mères de famille.*

La brochure parue à cet effet, en 1898 chez Delagrave, me fit recevoir plusieurs demandes de renseignements sur les travaux éventuels de telles associations; j'y répondis en faisant paraître l'année suivante, un plan d'ensemble pour une *Union française des mères de famille*, précédé de l'énumération de quelques-uns des nombreux moyens dont l'application ne peut que faciliter à la femme, l'accomplissement de son double rôle de mère et d'éducatrice (1).

Je suis heureux de voir, Mesdames, que la plupart d'entre eux figurent sur le programme de vos délibérations. Cela me fait espérer

(1) *La Femme Régénérateur*, page 78. (Chez Paul Dupont.)

que vous pourrez prononcer un vœu en faveur de la fondation d'associations destinées à les appliquer.

Ces moyens se divisent en trois catégories : ceux que le Code civil peut offrir afin d'octroyer à la femme les droits civils indispensables à la défense de ses propres intérêts et de ceux de l'enfance, ceux que l'Assistance publique et l'initiative privée peuvent fournir pour que la femme puisse faire ses couches dans les meilleures conditions possibles et se consacrer à l'éducation physique et morale de ses enfants ; enfin les moyens par lesquels l'instruction peut faciliter l'éducation.

Les résultats acquis par les Ligues du Droit des femmes me font prévoir qu'il sera possible d'obtenir les moyens de la première catégorie. Leur application n'offrira aucune difficulté : personne ne refuse de faire usage d'un droit, dès qu'il peut être utile.

Le soutien donné déjà par l'Assistance publique aux Œuvres des crèches, refuges-ouvroirs et autres poursuivant le soulagement du sort de l'enfant et de la mère, me fait espérer que l'application des moyens de la seconde catégorie, spécialement de son ressort, en sera faite dès que les associations proposées seront formées et leur succès prévu. Je cite les secours destinés à toutes les mères élevant leurs enfants elles-mêmes et ceux leur facilitant le repos suffisant avant et après les couches. Cette distribution de secours à toutes les mères entraîne des frais trop considérables pour qu'une association privée puisse les supporter, et il faut qu'elle soit générale, afin que toute recherche sur l'aisance des familles soit évitée. Vous pouvez m'objecter, Mesdames, qu'il est superflu de secourir des mères fortunées ou jouissant d'une aisance suffisante.

Veuillez ne pas oublier que leur nombre est restreint, tandis qu'il y a tant de mères qui, cachant soigneusement leur gêne, ne peuvent être secourues sans une mesure générale.

L'éducation est sérieusement entravée par l'internat et la centralisation de l'enseignement public. Celle-ci demande un programme d'études uniforme, mettant les parents dans l'impossibilité de faire instruire leurs enfants suivant les aptitudes spéciales de chacun d'eux et en vue de sa future carrière.

L'internat met l'élève en dehors de la vie sociale et enlève à son esprit l'occasion de se former librement ; la surveillance continuelle dont il y est l'objet paralyse ses meilleurs élans et le force à une obéissance et à une soumission passives qui lui font perdre peu à peu tout désir d'activité, tout sentiment de responsabilité. L'internat peut former des hommes très érudits, mais non donner à la société des individus pensant librement, agissant selon leur volonté et de leur propre initiative (1).

(1) *La Femme Régénérateur*, page 12.

L'éducation familiale rend heureusement l'internat superflu et les genres d'enseignement adaptés aux différentes carrières libérales et aux diverses industries locales, ne supportent pas l'uniformité

Il est évident que l'Etat ne peut pas appliquer ces différents modes d'enseignement : par la force de la centralisation, ils deviendraint uniformes; l'initiative privée seule peut s'en charger, soit en les établissant elle-même, soit en provoquant leur application par l'autorité communale. L'Etat pourra néanmoins les favoriser par des subsides calculés sur le nombre des élèves ayant satisfait aux examens de fin d'études, mais il ne devra pas s'immiscer dans l'instruction donnée autrement que par des mesures assurant le développement intellectuel de l'élève autant que son érudition, le recrutement de professeurs capables et l'observation stricte du règlement établi en vue de l'hygiène(1).

Une Association nationale, composée des personnes auxquelles incombe spécialement la tâche éducatrice, savoir des mères de famille, pourra éveiller l'initiative privée dans toute commune en réunissant sous son haut patronage, dans des sections communales, les habitants comprenant la nécessité de la décentralisation de l'enseignement et pouvant faire partager leur opinion à leurs concitoyens, grâce à leur supériorité intellectuelle ou à leur position sociale.

La même Association peut seule permettre à l'initiative privée de donner à la femme la possibilité de se consacrer à l'éducation de ses enfants et aux soins domestiques qu'elle exige; ce but ne peut pas être atteint si tous les moyens propres à faciliter la tâche de la mère ne sont pas appliqués d'une manière générale.

La préparation de la jeune fille à sa tâche future de mère et d'éducatrice est de la plus grande importance.

L'enseignement ménager ou plutôt culinaire appliqué jusqu'ici, ne peut évidemment pas suffire à cette préparation. Celle-ci demande l'ouverture de cours et d'écoles où le programme d'études comprendrait toutes les connaissances pouvant être utiles à la femme dans la direction de sa maison et l'éducation physique de ses enfants; où, grâce au contact familier, néanmoins respectueux, créé par cet enseignement entre professeur et élève, une influence réelle serait exercée sur le développement moral de la jeune fille, son sentiment du respect de soi-même, la bonne direction de son intelligence, si nécessaire au développement de la puissance d'observation, de comparaison et de jugement.

L'enseignement ménager fera partie du programme d'études; il servira surtout à provoquer le contact indispensable à l'éducation morale et intellectuelle; ce contact sera d'autant plus précieux, que

(1) *La Femme Régénérateur*, page 78.

l'Association aura possibilité de recruter le personnel enseignant parmi des dames et des demoiselles, se distinguant par une éducation supérieure et qui sont disposées à acquérir, dans une école normale, les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à leur professorat spécial.

En résumé, Mesdames, fonder des Associations nationales de mères de famille, mettant à la disposition de la femme tous les moyens propres à lui faciliter l'accomplissement de sa double tâche de mère et d'éducatrice, tel est mon but.

C'est dans cet esprit que je me permets,de vous soumettre le projet de résolution suivant :

« Considérant qu'il importe de favoriser l'éducation familiale; de soutenir, à cet effet, la femme dans l'exercice de ses droits, et l'accomplissement de ses devoirs comme mère et comme éducatrice :

« Une Association humanitaire dite *Union française des mères de famille*, est fondée en France;

« Des associations nationales, basées sur les mêmes principes que celle proposée pour la France, seront fondées dans les pays étrangers où elles font défaut. »

STATUTS GÉNÉRAUX (1).

(Extrait du projet.)

BUT DE L'ASSOCIATION.

Article 1. — L'*Union française des mères de famille* est une Association humanitaire, fondée dans le but de soutenir la femme dans l'accomplissement de ses devoirs et dans l'exercice de ses droits. A cet effet, elle poursuit le développement intellectuel et moral des diverses classes sociales, en exerçant son influence, sur l'éducation et l'instruction sur l'ennoblissement des sentiments populaires, sur le relèvement de la force de production de la France et sur l'amendement de la vie de famille. Elle provoque également le vote des lois indispensables à la femme pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Son siège est à Paris.

Art. 4. — Sous la réserve des dispositions de l'article 8, l'*Union française* se compose de : Membres fondateurs; Membres actifs ou titulaires; Membre libres ou honoraires; Membres d'honneur.

Art. 8. — Portent le titre de *Membre actif ou titulaire*, les dames

(1) *La Femme Régénérateur*, page 157.

inscrites dans une section et payant la cotisation annuelle fixée par les francs, statuts de leur section...

Art. 9. — Portent le titre de *Membre libre ou honoraire*, toutes les personnes qui, sans être inscrites dans une section, veulent concourir à la prospérité de l'Union; elles paient une cotisation annuelle de dix francs payable à la Caisse centrale de Paris.

Art. 12. — L'Union favorise la création de sections dans les communes et arrondissements urbains où il est possible de réunir 20 membres à cet effet...

Toute association agricole, industrielle ou commerciale, toute union professionnelle ou philanthropique, déjà existante et poursuivant dans un sens quelconque, le but désigné à l'article 1er des présents Statuts généraux, peut être érigée en section de l'Union, sur demande adressée au Conseil central.

Art. 16. — Sous la réserve de l'observation des présents Statuts généraux, la section est indépendante. Elle vote ses propres statuts et règlements, constitue son Comité et élit son bureau.

Elle fixe la cotisation de ses membres, établit son budget, accepte ou refuse dans les formes légales les legs et dons, et décide de leur placement ou de leur affectation.

Elle choisit les moyens qui lui semblent les plus propres à poursuivre, dans son ressort, le but de l'Union. Toutefois, elle est tenue de soumettre ses Statuts, règlements et modifications éventuelles qui pourraient leur être apportées au Conseil central. Un exemplaire de chacun de ces documents est classé aux archives de l'Union.

Art. 17. — Sous sa responsabilité pécuniaire et légale, la section poursuit la propagande de l'Union, par la création de conférences, cours, écoles, pensionnats, externats, maisons maternelles, etc.

Elle...

L'Union peut seconder la section...

D'une façon générale et absolue, l'Union n'est jamais responsable des dettes et obligations contractées par la section sur sa propre initiative.

Une section ne peut en aucun cas engager un professeur ou un conférencier (institutrice ou conférencière) non agréé par l'Union.

Art. 21. — Avant le 1er janvier, chaque section verse à la caisse centrale sa part contributive au budget général de l'Union. Cette part est établie d'après le nombre des membres de la section et à raison de cinquante centimes par membre.

Art. 23. — L'Union est administrée par un Conseil composé de vingt-cinq Conseillers élus pour cinq ans par l'Assemblée des Dele-

guées et renouvelable chaque année par cinquième, d'après l'ordre établi par le sort.

Les Conseillères sont rééligibles. Nulle ne peut être élue Conseillère, si elle n'est Française et ne jouit de ses droits civils.

Art. 24. — Le Conseil élit son Bureau, qui est ainsi composé :

Une Présidente; quatre Vice-Présidentes; une Secrétaire générale : Deux Secrétaires-adjointes ; une Trésorière générale ; deux Trésorières-adjointes.

Art. 60. — Les recettes annuelles de l'Union se composent :

1° Des cotisations des membres libres;

2° De la part collective des sections au budget central ;

3° Des subventions qui pourront lui être accordées;

4° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

5° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Art. 69. — La revision décennale est obligatoire...

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Nous allons mettre aux voix les résolutions de ce rapport très intéressant.

Je demande à M. de Kenenburgh pourquoi, dans un Congrès international, il n'est question que de la France; pourquoi n'est-il pas question des autres pays?

M. de Kenenburgh. — Il en est question après.

Mme Kergomard. — Par politesse pour les étrangères, j'aurais voulu faire voter notre vœu français à la fin. Mais enfin, ce vœu étant d'abord celui d'une Association française, voulez-vous le voter?

1° *Considérant qu'il importe de favoriser l'éducation familiale, de soutenir à cet effet la femme dans l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs comme mère et comme éducatrice, une Association humanitaire dite « Union française des mères de famille » sera fondée en France.*

(Adopté.)

2° « *Des Associations nationales basées sur les mêmes principes que celle proposée pour la France, seront fondées dans les pays étrangers où elles font encore défaut.* »

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Il y a une société qui s'est fondée, dans les Landes, à Dax, sous les auspices d'une professeur femme de l'Ecole Normale, et qui s'intitule : *La Société d'éducation pour les mères.*

Nous avons à entendre maintenant le rapport de M. Ricardou.

L'AVENIR DE L'INSTRUCTION FÉMININE

Rapport de M. RICARDOU,

Professeur de philosophie au Lycée Charlemagne.

Mesdames,

Je ne vous apporte aucune révélation. Je voudrais simplement exprimer sur l'avenir de l'instruction féminine quelques idées communes à tous les esprits sensés. A quoi bon, me direz-vous enfoncer une porte ouverte ? A rien, évidemment. Mais ici la porte n'est qu'entr'ouverte, et il convient de la pousser encore. Les gens sensés — que je qualifie ainsi parce que je partage leurs opinions, — ne sont pas la totalité. Avec eux et par eux, il faut gagner du terrain, en disant toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose. A force d'être redite, une vérité finit par se propager. Assurément, les questions sociales ne se résolvent pas par les Congrès, mais l'idée qu'on y sème peut germer ailleurs. Ma contribution à une cause juste est infiniment humble; mais n'est-ce pas des infiniment petits que tout procède ?

Il serait vain, je crois, de lutter contre l'irrésistible mouvement qui pousse la femme vers un rôle plus large et par suite vers une instruction appropriée à ce rôle. Dès lors n'est-il pas sage de le diriger, au lieu de l'abandonner à ceux qui le discréditent en voulant le précipiter ? Ce mouvement a pour ennemis les partisans de la routine qui paraissent ignorer que l'humanité évolue, mais aussi et surtout certains amis trop

zélés qui oublient que le mieux est parfois l'ennemi du bien. Quant à ceux chez qui la peur de railleries, d'ailleurs sottes, tient en échec les meilleurs arguments, je ne m'en occupe pas. Il me suffit d'être en communion d'idées avec les gens sérieux, sincères, qui, fuyant et la routine et l'utopie, dédaignant les plaisanteries faciles, s'élevant au-dessus des coteries, cherchent la vérité et la justice dans un esprit largement humain

C'est de la nature et du rôle de la femme qu'il faut déduire l'instruction qui lui convient. Or, je le dis sans fausse galanterie, la femme, différente de l'homme, me paraît son égale. Inutile d'élever contre cette opinion la supériorité des découvertes masculines : que prouverait-elle, sinon que l'homme seul a été mis à même de montrer toute sa valeur ? Depuis quelques années seulement, les deux sexes ont pu, prenant part à des examens communs ou analogues, être vraiment comparés ; et l'on a reconnu l'égale valeur intellectuelle des femmes, même en mathématiques. Pour moi, s'il m'est permis d'apporter ici le faible témoignage d'une observation personnelle, j'ai pu constater que, dans la critique philosophique ou littéraire, les jeunes filles dont j'étais le professeur ne le cédaient aucunement aux jeunes gens du même âge. Qu'importe que le cerveau féminin soit plus petit, s'il est aussi bon ? et il paraît que son volume relatif n'est pas inférieur. On me dit que, entre l'esprit féminin et l'esprit masculin, il n'y a pas identité. Mais c'est bien mon avis, et j'en suis charmé : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité. » Je crois seulement qu'il y a équivalence et qu'il faut, non pas identifier, non pas isoler, mais harmoniser des natures qui se valent et ne peuvent que gagner à se compléter tout en restant elles-mêmes.

Comme l'intelligence des femmes, leur mission équivaut à celle des hommes, sans lui être identique. Elles ont, avec une nature particulière, un rôle spécial. Faites surtout pour la vie d'intérieur, pour la vie de famille, elles ont, par cette fonction en apparence modeste, une importance peut-être supérieure à celle des hommes. Elles ne sont pas destinées uniquement à plaire, comme le voulait Rousseau ; et, là surtout où il y a de l'aisance, elles ne doivent pas se borner au rôle d'utiles ménagères. La femme est, ou doit être l'âme de la maison. Elle fait la famille et par celle-ci la société. Sans qu'elle ait besoin de posséder les connaissances spéciales de son mari, elle doit le comprendre assez pour être vraiment sa compagne intellectuelle et parfois l'associée, peut-être même l'inspiratrice, de ses travaux. Surtout, elle est l'éducatrice par excellence, et, pour cela, il faut qu'elle soit instruite. Je rappelle le mot charmant de Jules Simon : « Chaque fois que l'on instruit une femme, c'est une petite école que l'on fonde; » et vous savez quelle influence eut sur notre admirable Lamartine, l'âme éclairée et tendre de sa mère.

Mais si telle est la destination principale de la femme, ce n'est pas sa destination unique. Elle peut ne pas se marier. A mesure que la vie devient plus coûteuse, à mesure que diminuent le revenu de l'argent et celui de la terre, les mariages sont plus difficiles, moins nombreux. Sans famille qui la protège, sans couvent qui la reçoive, la jeune fille doit se suffire. C'est un fait qu'on oublie trop, quand on se figure que toute jeune fille n'a qu'à attendre tranquillement, entre son père et sa mère, l'époux qui assurera son existence. Et puis, mariée, elle peut devenir veuve. Même avant le veuvage, il se peut que, loin de s'appuyer sur la supériorité d'un mari, elle ait à être chef de famille malgré et contre lui...

D'ailleurs, même en vivant surtout au foyer familial, elle peut, elle doit exercer une action sociale bienfaisante. Par son mari d'abord : « Les hommes, dit Rousseau, non sans quelque optimisme, feront toujours ce qu'il plaira aux femmes. Si vous voulez donc qu'ils deviennent grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et vertu. » Puis, par ses enfants; car la société sera ce que la mère les aura faits. Par elle-même enfin : la femme peut être l'ange de la charité : il suffit de citer, parmi tant d'autres, les Petites Sœurs des pauvres. Et la charité n'est pas tout, ou plutôt elle est la forme la plus haute de la justice, elle est la justice réparative.

La Bruyère a dit ces fortes paroles : « Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères. » Oui, la répartition des biens d'ici-bas est souvent d'une iniquité qui révolte. Or, pour en diminuer l'injustice, la femme peut beaucoup; elle a un cœur de mère pour les déshérités, et elle peut atténuer ce que certaines revendications sociales ont de violent, en travaillant à leur faire accorder ce qu'elles ont de légitime.

Cette action de la femme, pour être le plus souvent indirecte, n'en est pas moins grande. Elle rayonne du foyer à la société, de la petite à la grande famille, d'autant plus efficace qu'elle s'exerce, non par des luttes politiques, mais par le charme de la bonté mise au service de la justice.

De la mission de la femme découlent, corrélatifs, son devoir et son droit : le devoir de travailler, le droit de travailler à un développement de ses facultés qui lui permette, dans la mesure départie à chacune, d'assurer sa vie et sa dignité, d'être vraiment épouse et mère, de contribuer au bien public.

J'ai presque honte d'avoir à dire que, comme l'homme, la femme a droit à la vie, donc à ce sans quoi la vie n'est pas possible, donc à l'instruction qu'exige l'accomplissement de sa destinée. Et cependant il faut répéter cette évidence. Les préjugés sont si tenaces! Peut-être s'expliquent-ils par la paresse de certains hommes qui veulent, en refusant l'instruction aux femmes, assurer plus facilement leur supériorité. Il est vrai, ces hommes érigent en idoles, ils déclarent adorables les

femmes auxquelles ils refusent le droit de gagner honorablement leur vie et, tout en les insultant, ils les couvrent de fleurs... La loi civile, elle, n'a pas cette galanterie pour cacher l'égoïsme masculin dont elle s'inspire : je préfère sa brutale franchise.

Mais tournons les yeux vers l'avenir, pour le préparer.

Que doit être l'instruction des femmes ?

Appropriée à leur mission, elle doit en faire surtout des éducatrices. Et elle doit aussi leur donner le moyen de se suffire, si besoin est.

Comment concilier des exigences aussi diverses? Evidemment l'instruction des jeunes filles, comme celle des garçons d'ailleurs, doit varier avec les milieux et avec les conditions, par exemple, être autre à la campagne qu'à la ville; il faut l'approprier aux besoins des pays, aux ressources des familles. Comme celle des garçons, elle gagnerait à ce que ses programmes fussent moins touffus, à ce qu'on la débarrassât de l'érudition inutile et des abstractions inintelligibles, par exemple de certaines chinoiseries de la grammaire française. Comme celle des garçons, elle gagnerait à ce que l'élève fût autre chose qu'un appareil enregistreur, respectueux mais passif, et, par exemple, apprît les langue en les parlant.

Mais ce qui me paraît caractériser particulièrement l'idéal de l'instruction féminine, c'est que, avant tout, elle doit être pratique. Sauf exception, la femme n'a guère à se spécialiser dans telle branche de la science théorique. De quelque temps sans doute, elle ne sera ingénieur de l'Etat. Alors pourquoi l'extraction des racines cubiques, pourquoi l'algèbre...? A mon sens, on doit donner aux jeunes filles du goût pour l'étude plutôt que la science. On doit surtout les habituer à réfléchir, former en elles le jugement, qu'il s'agisse des lettres, des sciences ou des problèmes sociaux dont on les tient, je crois, trop à l'écart. La femme a besoin d'une intelligence pratique plus que de connaissances abstraites. L'instruction féminine doit être un moyen de rectitude intellectuelle plutôt que d'érudition. Elle doit se convertir, pour l'esprit, en valeur éducative.

Moyen d'éducation intellectuelle, l'instruction féminine doit être encore et surtout un moyen d'éducation morale. Pour tous, la moralité est l'essentiel de la vie; pour tous on peut dire, avec Rabelais : « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », et avec Pascal, « la science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale au temps d'affliction; mais la science des mœurs me consolera toujours des choses extérieures ». Mais c'est surtout à la femme qu'est nécessaire l'éducation morale, car elle est l'éducatrice, elle fait, par l'âme des enfants, celle des peuples. J'ajoute, avec une conviction profonde, que l'éducation, pour être pleinement morale, doit être religieuse.

Ainsi la nature et la mission de la femme déterminent le caractère pratique que doit avoir son instruction.

Si nous entrons dans le détail des occupations qui lui conviennent, nous arrivons aux mêmes conclusions.

Que doit, que peut être la femme? D'abord et surtout maîtresse de maison. Pour cela, disent les adeptes de Chrysale, le bon sens suffit. — Assurément le bon sens est la qualité essentielle; mais, s'il était éclairé par une instruction pratique ne produirait-il pas de meilleurs effets? En renonçant aux inutilités dont sont surchargés les programmes, on pourrait consacrer le temps ainsi gagné à un enseignement plus détaillé de la pédagogie, de la physique et de la chimie pratiques, de la législation usuelle, de la comptabilité, surtout de l'économie domestique et de l'hygiène. Ces études compléteraient l'enseignement moral et littéraire nécessaire à l'éducation de l'âme.

D'ailleurs elles varieraient avec les pays et les conditions, et je n'ai pas la prétention de formuler des programmes pour tous les milieux : mon seul but est de dire le caractère pratique qu'elles devraient avoir partout, à la campagne et à la ville, dans une école primaire ou dans un lycée. En un mot, cet enseignement, avec toutes ses variétés, devrait former surtout des femmes utiles.

Dans cette voie, comme en bien d'autres, hélas! les étrangers généralement plus pratiques que les Français, nous ont devancés : l'enseignement ménager, par exemple, est fortement organisé en Suisse, en Hollande, en Autriche, en Allemagne. Sachons nous inspirer de leur exemple: l'instruction féminine doit préparer surtout à la vie de famille.

Mais il faut considérer aussi le cas, de plus en plus fréquent, des femmes qui ont autre chose à faire qu'à administrer sagement leur maison, des femmes qui ont à gagner leur vie et, parfois, la vie des leurs. Elles ont droit à l'instruction qu'exige cette destinée.

Celles-là aussi doivent être détournées de l'enseignement théorique qui ne mène à rien qu'au fonctionnarisme, c'est-à-dire à l'encombrement. Celles-là aussi peuvent être instruites de telle sorte que leur instruction, utile à la maison, crée, s'il en faut sortir pour gagner la vie, un moyen accessible de la gagner. Et c'est toujours l'instruction pratique, professionnelle, qui convient; qu'ils s'agisse de gérantes, de gouvernantes, de garde-malades (celles-ci, admirablement organisées en Angleterre et en Amérique, nous font cruellement défaut); qu'il faille préparer les jeunes filles au commerce, au dessin industriel, aux professions artistiques, ou les orienter vers l'agriculture et même vers la vie coloniale, — et bien entendu, je me borne à citer quelques-unes des nombreuses occupations qui conviennent aux femmes.

Enfin il est des carrières supérieures où les femmes peuvent rendre de grands services, par exemple, l'exercice de la médecine,

l'enseignement. Ici la théorie est nécessaire. Mais ces carrières ne conviennent qu'à une élite.

Je me résume : une instruction, d'abord et toujours morale, une instruction pratique et générale dans un premier cycle; pratique et spécialisée suivant les milieux, surtout professionnelle, dans un second cycle, avec le moins d'abstractions et de théories possible, avec beaucoup de vie et d'exercice au grand air, voilà quel me paraît être, dans ses grandes lignes l'idéal de l'instruction féminine, idéal dont la réalisation varierait, évidemment, avec les besoins et les conditions.

C'est l'idéal de l'instruction féminine; c'en est aussi, je crois, l'avenir, car les idées justes finissent par triompher.

Nombreuses sont les objections. Mais quelle réforme n'a pas été combattue, même par de très bons esprits? Quoique désireux de brièveté, je ne puis les laisser passer sans réponse.

Pourquoi, dit-on, pousser les femmes à l'instruction ? N'y a-t-il pas assez de déclassées, ou plutôt de non classées ? N'y a-t-il pas assez de candidates à l'enseignement, ou aux postes et télégraphes? Manquerions-nous d'avocats ? Pourquoi augmenter l'encombrement dans les carrières féminines, et même empiéter sur les professions des hommes, alors que ceux-ci ne trouvent plus à se placer?

A cette première objection la réponse est facile : s'il y a encombrement dans certaines carrières, il en est d'autres auxquelles les femmes sont aptes et où elles manquent : il conviendrait de les détourner du fonctionnarisme vers les occupations où elles peuvent se rendre utiles. L'encombrement dont on se plaint est imputable, non à l'instruction, mais à son caractère peu pratique, à sa défectueuse orientation. On accuse les femmes d'empiéter sur les métiers masculins; mais elles ont le droit de gagner leur vie tout comme les hommes. Et puis, n'existe-t-il pas des couturiers pour dames?

Mais, dit-on, en poussant la femme à l'instruction, vous lui faites négliger sa maison, vous lui inspirez un sot orgueil, vous l'éloignez de son mari, vous détruisez en elle les qualités familiales, le dévouement aux soins du ménage, vous développez l'esprit critique aux dépens de la foi et par suite de la moralité ; même vous rendez le mariage plus difficile en enlevant aux jeunes filles leur charme poétique, pour en faire des bas-bleus et des pédantes.

L'objection s'inspire d'un sophisme fort répandu : on prétexte les abus de l'instruction féminine pour nier sa légitimité, sa nécessité. Or l'instruction n'exclut pas plus le sérieux et la simplicité que l'ignorance n'est la source de toutes les vertus. Une femme peut être instruite, et faire servir ses connaissances à un meilleur accomplissement de ses multiples devoirs, cela sans rien perdre de son charme, de sa modestie, de ses vertus familiales. Elle peut être instruite sans que sa foi religieuse en souffre : celle-ci n'a rien à craindre d'une critique vraiment

rationnelle. L'instruction n'exclut ni la poésie, ni la valeur morale, et, loin de nuire au mariage, elle le rend plus facile aux jeunes filles sans fortune, en créant, à défaut de capital, un talent, une profession, un moyen de ressources qui, en cas de malheur, seront nécessaires, peut-être au mari lui-même.

Les jugements humains sont parfois bien étranges : on trouve très naturel et tout à fait moral que certaines femmes du monde, sans autre souci que celui de leur vanité ou de leur plaisir, passent toute leur vie en courses dans les magasins ou chez les couturiers, en visites et en fêtes ; et quand des femmes sérieuses, dans le but de s'assurer un gagne-pain honorable, abordent des études qui en feront non des manières d'hommes, mais plus vraiment des femmes, qui leur permettront, si besoin est, de se suffire, à elles et aux leurs, on s'écrie qu'elles sortent de leur rôle : pourquoi tant de sévérité, après tant d'indulgence ?

Mais j'ai confiance en l'avenir : on cessera peu à peu de voir dans l'instruction féminine l'objet d'un engouement passager, un article d'importation américaine et qui ne saurait nous convenir. « Chaque jour, a dit M. Gréard, par le mouvement naturel du progrès des idées sociales, la place de la femme dans la famille et hors de la famille s'élargit et s'élève ». On comprendra mieux que la femme a droit à une vie honorable, donc à l'instruction qui permet cette vie. Ce qui a pu suffire à nos aïeules ne suffit plus. Tout évolue : il faut regarder en avant, être à ce qui vit, à ce qui progresse, préparer l'avenir avec élan et prudence, mettre en harmonie avec les nouvelles conditions d'existence les principes éternels de toute vie morale.

Pour que peu à peu diminuent l'injustice sociale et surtout celle dont souffrent les femmes, pour que soit assurée aux jeunes filles l'instruction nécessaire à l'accomplissement de leur destinée ; ni l'Etat ne suffit, s'il n'est secondé par les initiatives individuelles, ni celles-ci ne sont efficaces, si elles ne s'associent : l'association libre et libérale, fondée sur l'équité, cimentée par le dévouement, tel est bien le grand remède. Et c'est pourquoi, en terminant, je salue d'un hommage respectueux et reconnaissant les femmes d'intelligence, de volonté et de cœur qu'a réunies, dans ce Congrès, en une œuvre commune, un même idéal de justice et de bonté.

(*Vifs applaudissements.*)

CONCLUSIONS

1° *L'instruction de la femme doit être appropriée à sa nature et à sa mission. Egale à l'homme, mais différente, elle a, avec une nature particulière, un rôle spécial.*

Faite surtout pour la vie d'intérieur, éducatrice par excellence, elle peut cependant, célibataire, veuve ou même mariée, avoir à se suffire, à elle et aux siens.

2° *L'instruction qui lui convient, instruction essentiellement morale et pratique, doit être générale en même temps qu'élémentaire dans un premier cycle; dans un deuxième cycle, elle doit être spécialisée suivant les milieux et les conditions, et alors, surtout professionnelle; elle doit faire une très large place à l'économie domestique, à la pédagogie, à l'hygiène, à la médecine usuelle, à l'éducation ménagère, aux métiers féminins.*

Quant à l'enseignement supérieur, qui prépare aux lettres, aux sciences, aux arts, à la médecine, il ne convient qu'à une élite.

Mme Kergomard. — Je mets aux voix les conclusions de M. Ricardou.

(Adoptées.)

DE L'ÉDUCATION PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE

Rapport de **Mme Florence DELEU**,

Régente à l'Ecole normale d'Institutrices de l'Etat, à Bruges.

1° *Les parents abandonnent trop souvent aux maîtres l'éducation de leurs enfants.* — Il fut un temps où les femmes s'occupaient activement de l'éducation. Celle-ci se donnait en famille et les parents, la mère surtout, surveillaient de près les progrès des enfants.

Aujourd'hui, on envoie généralement le plus tôt possible l'enfant à l'école, et on abandonne entièrement aux maîtres le soin de l'élever.

2° *Lacunes qui existent dans l'éducation de l'enfant.* — On ne s'imagine pas que l'école ne peut remplacer la famille; même en supposant qu'elle soit organisée d'une façon toute moderne, de manière à répondre aux nécessités actuelles de la société, il y aurait encore des lacunes à combler.

La formation du caractère de l'enfant ne peut se faire uniquement

à l'école ; il est des situations, des circonstances qui ne se présentent que dans la famille ; il faut donc le concours de celle-ci ; d'autre part, l'autorité des parents est plus grande que celle des maîtres ; elle est doublée d'affection et elle dure plus longtemps. A l'époque actuelle, on ne comprend malheureusement pas toujours le rôle de l'école, le rôle de la famille dans l'*élevage* de l'enfant.

3° *L'éducation proprement dite est négligée à l'école.* — Les établissements d'éducation sont, pour la plupart, devenus des établissements d'instruction. On cherche à instruire et non à former. On oublie que l'instruction n'est qu'un moyen, tandis que l'éducation est le but, et qu'elle doit être intégrale. Il faut en même temps développer le corps, l'intelligence et former la volonté, le caractère.

Dans bien des écoles, on s'occupe uniquement du développement de l'intelligence et, il faut bien le dire, ce développement ne se fait pas toujours d'une manière rationnelle. On exerce certaines facultés (mémoire, imagination) au détriment des autres (réflexion, raisonnement, jugement).

4° *L'école ne prépare pas assez pour la vie.* — D'autre part, on perd de vue les besoins du corps, et au lieu d'agir sur la volonté de l'enfant, on l'étouffe par une discipline sévère qui lui enlève toute initiative, tout désir de bien faire et qui le met souvent dans un état de révolte vis-à-vis de l'autorité. Plus tard, abandonné à lui-même, il ne sait se conduire et glisse souvent sur une mauvaise pente, se rend malheureux lui-même et aussi ceux qui l'entourent. L'école ne l'a pas préparé pour la vie.

5° *L'instruction n'est pas assez pratique.* — Non seulement l'éducation doit mettre l'enfant en état de remplir ses devoirs futurs, mais aussi l'instruction doit lui venir en aide. L'instruction a, à côté du but éducatif, un but utilitaire. Il faut enseigner à l'enfant des choses qui lui seront utiles plus tard. C'est en général le contraire qui se fait. On lui apprend bien des choses inutiles, souvent au-dessus de sa portée et qui ne lui serviront absolument à rien, et on néglige de lui inculquer des connaissances qui lui seront indispensables pour traverser la vie.

L'instruction qu'on donne à l'école n'est pas assez pratique. La jeune fille qui revient du pensionnat a appris l'histoire, la géographie, la musique, la peinture, la broderie, etc., etc., mais elle ignore tout ce qui concerne ses devoirs futurs : hygiène, économie domestique, cuisine, pédagogie, etc.

6° *L'éducation pratique des jeunes filles doit être complétée.* — Voilà certes des lacunes qui doivent être comblées. Il faut compléter l'éducation pratique des jeunes filles, des jeunes femmes ; il faut leur

donner les connaissances qui leur manquent pour diriger un ménage, pour élever des enfants. Elles doivent savoir donner à ces derniers, les soins nécessaires avant la période scolaire, seconder les maîtres pendant la durée des études, et combler les lacunes qui existent dans l'éducation donnée à l'école.

Ligue de l'Education familiale

Tel est le but de la *Ligue de l'Éducation familiale* qui est fondée en Belgique depuis quelques mois. Pour faire comprendre toute l'importance de cette œuvre humanitaire, je donnerai ici les principaux articles du règlement et le programme de cette utile Institution.

Règlement.

Art. 1er. — L'Association dite : *L'Education familiale*, a son siège à Bruxelles.

Art. 2. — Elle a pour but général de répandre dans la famille, et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique intellectuelle et morale des enfants et de suppléer aux lacunes des programmes actuellement suivis dans les maisons d'éducation, en vulgarisant la connaissance pratique des sciences naturelles, économiques et sociales.

Art. 3. — Pour atteindre ce but, l'Association use de tous les moyens qu'elle juge convenables, notamment : l'institution de cours, la création de bibliothèques, l'organisation d'un service de renseignements, la publication de brochures, d'ouvrages, l'organisation d'expositions, de concours, d'examens, etc.

Art. 4. — Les membres de la Ligue sont admis par le Comité central. Ils paient une cotisation annuelle de 10 francs et reçoivent chaque année le rapport et les publications générales de la Ligue. Ils ont droit à une remise de 50 0/0 sur la rétribution des cours et à une remise déterminée par le Comité exécutif sur le prix des publications de l'Association.

Le Comité central peut décerner le titre de *membre bienfaiteur* aux personnes qui, par leurs libéralités, viennent en aide à la Ligue, et de *membre correspondant*, aux personnes qui, par leurs travaux, contribuent au succès de l'œuvre.

Art. 5. — La Ligue est placée sous la haute protection d'un Comité de patronage, composé de personnes qui, par leur influence et leurs conseils, voudront contribuer à sa prospérité.

Art. 6. — La Ligue peut nommer des présidents et des vice-présidents d'honneur.

Art. 7. — La Ligue est administrée par un Comité central, composé de 9 membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, et d'un délégué par Comité local. Les membres élus sont renouvelés par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité central désigne parmi ses membres un président et un Secrétaire.

Art. 8. — Le Comité central se réunit, une fois par trimestre au moins, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la direction et l'administration de la Ligue.

Art. 9. — Le Comité central nomme un Comité exécutif composé de 5 membres. Le Comité exécutif est chargé de l'exécution des décisions du Comité central et de l'expédition des affaires courantes.

Il présente chaque année au Comité central et à l'Assemblée générale le rapport sur la marche de l'Association et le compte-rendu des recettes et des dépenses. Ce Comité exécutif se réunit sur convocation du Président.

Art. 10. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité central : elle comprend tous les membres de la Ligue. L'Assemblée générale élit le Comité central. Elle approuve les comptes et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Comité central.

Art. 11. — Avec l'approbation du Comité central, des Comités locaux pourront être établis dans les localités où l'utilité en sera démontrée.

Les Comités locaux sont chargés de l'organisation matérielle des cours et du recrutement des membres. Sur la proposition du Comité exécutif, le Comité central peut leur allouer un subside.

Art. 12. — Les matières inscrites au programme des cours de l'Association sont divisées en quatre années d'études. L'ordre des cours sera déterminé par le Comité central.

Art. 13. — Ces cours seront organisés au complet, à Bruxelles.

Un ou plusieurs cours pourront être organisés dans une localité, aussitôt que le Comité local aura réuni 20 inscriptions.

Chaque cours comprend dix leçons d'une heure, excepté le cours de langues modernes qui sera soumis à un règlement particulier ; une leçon sera donnée chaque semaine. Après la leçon, le professeur en remettra le résumé autographié à chacun de ses auditeurs. Ce résumé sera aussi envoyé aux personnes inscrites qui ne pourront assister à la leçon.

Art. 14. — Les personnes qui désirent suivre les cours ou en recevoir le résumé doivent payer une rétribution de 10 francs par cours. Deux personnes de la même famille paieront 15 francs pour un cours ; trois personnes de la même famille 20 francs.

Art. 15. — Les professeurs seront agréés par le Comité central sur la proposition des Comités locaux.

Art. 16. — Le Comité exécutif prendra, en s'inspirant des circonstances, les mesures nécessaires pour la création des bibliothèques, l'organisation du service de renseignements et les publications de la Ligue.

Programme.

1° *Cours d'hygiène et de pédagogie fondé sur les révélations de la biologie.*

a) Lois naturelles de l'éducation, transformation des impulsions héréditaires (instincts ou réflexes) en mouvements volontaires, ou soumis à l'empire de la volonté. Transformation des mouvements volontaires en mouvements réflexes ou habitudes par la répétition des exercices (intégration des mouvements).

Lois du balancement organique et fonctionnel. — Etude des tempéraments et de leur transformation par l'exercice, l'alimentation, les milieux. — Tares héréditaires. — Maladies de l'esprit. — Moyens de les combattre par l'hygiène physique et morale.

b) Hygiène de l'enfance et de l'adolescence.

Notions de microbiologie théoriques et pratiques.

Art de prévenir et d'atténuer les maladies contagieuses et les dégénérescences des organes. — L'alcoolisme et la race.

c) Soins à donner en cas d'accidents, blessures, pansements, etc. ; démonstrations pratiques.

2° *Notions théoriques et pratiques de chimie et de physique* appliquées à l'hygiène, à la cuisine et à l'économie domestique.

3° *Notions théoriques et pratiques de sciences naturelles*, botanique, zoologie, paléontologie, physiologie, cosmographie, géologie (excursions, collections, dessins à main levée).

4° *Histoire générale* sur un plan nouveau mettant en lumière l'évolution comparée de l'idée scientifique et de l'idée religieuse à travers les siècles, l'essor donné par le christianisme à la pensée et à la liberté humaine, la transformation des conditions d'existence de l'individu et des sociétés par la science naturelle.

5° *Notions d'économie sociale.* L'individualisme et le collectivisme, dans le passé. — La Révolution française et l'évolution sociale au dix-neuvième siècle. — Mutualités, syndicats, coopération, assurances, crédit, etc.

6° *Cours spécial pour les dames habitant la campagne.* Notions d'agronomie, de zootechnie, de laiterie, d'horticulture, d'aviculture, d'apiculture, de floriculture, etc.

7° *Cours d'esthétique* pour les arts appliqués.

8° *Cours de langues modernes.* Conversation et correspondance allemande et anglaise enseignées d'après une méthode rationnelle et facile.

***

Par ce qui précède, on peut comprendre que le but de l'Education familiale n'est pas, comme le disait fort bien M. Proost (1), « de former des femmes savantes à la façon des « précieuses ridicules » de Molière, mais des femmes précieuses à tous les points de vue, qui sauront gagner leur vie et élever leurs enfants en connaissance de cause, au lieu de femmes vaines et futiles qui ne connaissent que les arts d'agrément et qui deviennent, trop souvent, la proie du vice et de la maladie, par la faute de leurs maîtres, imbus des principes de la pédagogie du passé ! »

a) Parents National Educational Union. — Une Association qui a beaucoup d'analogie avec la Ligue de l'Education familiale et connue sous le nom de *Parents national Educational Union* (2), existe en Angleterre et possède des sections dans la plupart des villes du Royaume-Uni.

b) Associations de Parents en Amérique. — En Amérique, il y a quatorze États, soixante villes qui possèdent des associations de parents, et le nombre des sections locales dépasse 300. Ces sociétés organisent des cours, des conférences, des réunions de parents, créent des bibliothèques spéciales qu'elles mettent à la disposition de leurs membres (2).

c) Union Française des Mères de famille. — La France est également à la veille de posséder une association de ce genre. « L'Union Française des Mères de famille » qui aura pour but de soutenir la femme

(1) [illegible] Ministère de l'Agriculture de Belgique, le père de la « Ligue de l'Education familiale ».

(2) [illegible] 1888 (Chicago).

dans l'accomplissement de ses devoirs et dans l'exercice de ses droits. Comme l'*Education familiale* en Belgique, cette Institution aura pour objet de combler les lacunes qui existent actuellement dans l'éducation des jeunes filles, en les instruisant de tout ce qui doit les mettre à même de remplir leurs devoirs futurs.

CONCLUSIONS

1° *L'éducation à l'école ne pouvant suffire à tous les points de vue, au point de vue pratique surtout, les jeunes filles devraient s'appliquer à compléter l'éducation qu'elles ont reçue dans les écoles, et les jeunes femmes se préparer davantage à se mettre en mesure de combler les lacunes du régime actuel chez leurs enfants.*

Mme Kergomard. — Je pense que la 1re partie de ce vœu signifie tout simplement qu'il doit y avoir des œuvres complémentaires de l'école, pour les jeunes filles, car il ne faut pas considérer l'éducation comme terminée au sortir de l'école, elle doit se compléter après. Nous nous associons à ce vœu.

(Adopté.)

Je mets aux voix la 2e partie, en ajoutant qu'il serait désirable qu'on en supprimât les examens, car il y en a déjà tant que nous devrions bien, au Congrès, ne pas en ajouter un de plus ; si nous en supprimions quelques-uns, nous aurions bien mérité des examinateurs.

2° *Pour arriver à cette fin, le meilleur moyen est d'organiser des sociétés d'éducation, qui auraient des sections dans toutes les villes, et dont les nombreux moyens d'action, cours, conférences, bibliothèques, bulletins périodiques, expositions, concours, examens, etc., auraient pour but de les instruire de tout ce qui leur est nécessaire pour bien remplir leurs devoirs de mères de famille et de maîtresses de maison.*

(Adopté.)

L'ORPHELINAT DES ARTS

Rapport de Mme J. POILPOT, Vice-Présidente.

C'est pour moi une grande joie et un grand honneur, d'avoir été désignée par mes collègues du Comité de l'*Orphelinat des Arts* pour les représenter et vous parler de notre chère Œuvre, œuvre de solidarité et de fraternité artistique, assurant à ceux qui cherchent si noblement l'idéal qui fait la grandeur d'un pays, l'existence et l'avenir de leurs chères petites filles, alors que le sort ne leur a pas été clément.

L'Orphelinat des Arts, fondé en 1880, est non seulement une Œuvre d'assistance, mais *surtout une Ecole professionnelle*. Au *Congrès des Œuvres et Institutions féminines* de 1889, la grande artiste Madame Marie Laurent, notre chère Présidente, vous a parlé de 67 petites filles reçues, c'est-à-dire élevées, instruites, soignées, aimées; ces enfants, orphelines d'artistes morts pauvres, sont adoptées chez nous sans distinction d'art, de religion ni d'état civil. Elles entrent à l'âge de quatre ans et bien souvent nous sommes obligées de les prendre plus jeunes. En 1889, l'Œuvre donnait déjà des résultats importants et 15 de nos filles arrivées à l'âge de 18 ans avaient terminé leur éducation et sortaient armées pour la vie. Aujourd'hui, en 1900, nous avons élevé 150 orphelines — 62 sont présentes dans notre magnifique maison de Courbevoie — 78 sont sorties avec une éducation et une instruction très complètes; elles sont suivies par nous et nous savons où elles sont; 18 ont été placées par les soins de l'Œuvre dans le commerce comptabilité, sténographie, machine à écrire. 6 sont professeurs de dessin, travaillent au dehors et obtiennent constamment des récompenses aux concours, 3 sont à la tête des ateliers de l'Orphelinat : ateliers de broderie, tapisserie, et gagnent honorablement leur vie; 3 sont professeurs de musique, 6 sont institutrices, 7 sont dans la couture, 2 sont gouvernantes à l'étranger, 1 est artiste dramatique, 9 ont été reprises par leurs parents, 4 ont été adoptées, et 19 sont mariées et mères de famille, 16 d'entre elles ont continué leur état et aident à la prospérité de leur ménage.

Avant leur sortie, elles sont dans notre chère Maison sous la direction d'une dame [illegible] qui les soigne physiquement et moralement comme une vraie mère; Mme [illegible] est toute de dévouement, et je profite de l'occasion qui m'est offerte de parler de

notre Œuvre, pour mettre en valeur le nom de cette femme excellente qui donne sa vie pour des orphelines. Quand on nous fait la joie de visiter notre Maison, on est saisi de la gaîté, de la fraternité, du sentiment du devoir qui règne dans notre orphelinat, qui n'est orphelinat que de nom, car nous nous appliquons la Présidente, la Directrice et nous, Dames du Comité à leur servir de mamans.

Nous recevons les enfants à partir de 4 ans; et les gardons jusqu'à 18 ans. Elles reçoivent l'instruction professionnelle, car après le certificat d'études, on leur fait choisir un état et on les guide dans ce choix, selon leur aptitude. Elles cultivent toutes le dessin, qui peut servir à une couturière comme à une artiste, qui développe et affine le goût; celles qui ont des dispositions travaillent le piano, mais toutes étudient le solfège; elles apprennent la couture, la tapisserie d'art, la peinture sur porcelaine, l'aquarelle; toutes sont de service à tour de rôle, à la cuisine, au dortoir et au réfectoire. Nous tenons à en faire des femmes de ménage, nous voulons qu'elles puissent coudre leurs robes, cirer leurs bottines et faire leur lit, nous les voulons vaillantes et honnêtes, et jusqu'à présent nous n'avons eu qu'à nous louer des résultats obtenus; toutes les orphelines sorties de notre maison ont été placées par nos soins et toutes ont rempli leur modeste emploi à la satisfaction des personnes qui les ont accueillies. Nous en avons qui font de la sténographie, d'autres de la peinture sur porcelaine, de la tapisserie, de la retouche de photographie; nous en avons qui sont institutrices, d'autres professeurs de musique, solfège et piano: toutes gagnent leur vie modestement, mais honorablement, et, quand on songe aux difficultés que les femmes éprouvent toujours à se créer des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins, nous pouvons être fières et heureuses du résultat.

Notre éducation est poussée aussi loin que nous le permet l'intelligence de nos enfants. En ce moment, une de nos filles Marie Mouly fait sa 3e année d'École normale et travaille pour entrer à Fontenay, préparer le professorat supérieur. Cette enfant, dans une visite que lui faisait notre chère Présidente, lui a demandé comme suprême récompense de deux années d'un travail parfait (elle avait obtenu les meilleures notes), de venir passer les vacances avec ses compagnes et de les aider à achever les travaux de la vente : peinture, gravure, etc., elle ne désirait rien autre. Voilà le souvenir laissé dans ces jeunes cerveaux par notre maison de Courbevoie.

Nous avons installé 14 chambres pour les élèves, qui ayant atteint la limite d'âge leur 18e année, ne quittent pas la maison et y restent comme professeurs, ouvrières, maîtresses ou monitrices. C'est un pavillon isolé où ces orphelines ont un petit coin à elle; un petit mobilier bien simple, mais elles sont chez elles et peuvent se croire dans

leur famille, car celles-là n'en ont plus. Nous avons été amenées à faire construire ce pavillon, après le refus d'une famille éloignée de reprendre une jeune fille qui lui était alliée. Le dortoir, c'est bien pour un enfant, mais quelle dureté de n'avoir jamais un coin où l'on puisse penser, s'isoler, être chez soi! Aussi, ce pavillon a huit chambres habitées.

Depuis 89, nous avons dû faire construire une infirmerie isolatrice qui peut contenir 16 enfants; elle était à peine terminée que 12 fillettes y étaient soignées ayant la rougeole; sans cette infirmerie, nos 62 orphelines auraient peut-être été contaminées. C'est avec l'aide du Parimutuel que nous avons pu construire ce pavillon si providentiel.

Plusieurs de nos grandes filles suivent les cours des Arts Décoratifs, à l'école d'Art, dirigée par Mlle Mathilde Laurent, encore une vaillante celle-là! Elles ont obtenu trois prix aux concours. Nous avons exposé les travaux de nos enfants dans deux groupes, celui de l'Assistance publique et celui des Manufactures de l'État.

Nous sommes obligées souvent d'enfreindre nos statuts. En 1895, la veuve d'un dessinateur, Mme Cohadon avait depuis 1894 sa fille aînée chez nous, elle y était entrée à l'âge réglementaire: sa seconde fille de 14 mois était en nourrice; la mère, dans une profonde misère n'avait pu payer les mois; la nourrice n'avait plus reçu de nouvelles; devenue veuve elle-même, elle crut l'enfant orpheline ou abandonnée, et alla tout simplement la déposer aux Enfants-assistés. La mère à son retour d'un long voyage, folle de chagrin de ne pouvoir voir sa fille et la retirer de l'hospice des Enfants-trouvés est arrivée en larmes nous expliquer sa détresse.

L'Assistance publique ne voulait pas rendre l'enfant; elle l'avait recueillie, la mère n'ayant aucune situation stable. L'aînée était chez nous soignée, choyée, gâtée et l'autre était en pension chez des nourriciers choisis par l'Assistance; M. Monod nous a posé la question : Est-ce vous, orphelinat, qui la réclamez? si oui, je vous la rends de suite. Le cri général du Comité réuni pour examiner le cas spécial a été : « Oui! nous la réclamons, » et on nous l'a donnée. Elle a aujourd'hui six ans et demi, sa sœur, dix ans; elles sont élevées ensemble, travaillent, sont heureuses. La mère ne sait comment nous exprimer sa reconnaissance, et nous, nous adorons notre chère petite. N'est-ce pas, Mesdames et Messieurs, que nous ne pouvions faire autrement?

C'est un fait qui se renouvelle souvent, aussi avons-nous quatre petites filles plus jeunes que les statuts ne le comportent.

Une enfant est venue voir sa sœur aînée, l'a trouvée si heureuse qu'elle a demandé à rester avec elle. Notre chère Présidente témoin de ce désir de l'enfant a accueilli sa demande et l'a fait ratifier à l'unanimité par le Comité.

En 1889, notre Présidente nous disait le dévouement de nos profes-

seurs venant par tous les temps, de tous les points de Paris, en toutes saisons apporter à nos enfants les bienfaits de leur science, sans aucune rétribution, pour la seule joie de faire le bien.

Depuis dix années, le Comité s'est complété : des femmes d'artistes, de peintres, sculpteurs, architectes, hommes de lettres, etc., sont venues entourer notre chère, vaillante et admirable Présidente pour l'aider dans sa tâche si belle ; nous sommes 26 membres du Comité d'administration qui avons formé un Comité supérieur où les noms des plus grands artistes sont inscrits ; un Comité d'honneur composé de 10 dames venues apporter à notre Œuvre leur précieux concours et un Comité de propagande qui nous aide dans nos travaux de vente et dans tout ce que nous devons faire pour nourrir nos chers enfants ; aucune ne paie, nous devons trouver de 40 à 50.000 francs pour subvenir à leurs besoins.

Notre rêve, c'est qu'élevant les enfants des artistes, les artistes soient tous de notre Œuvre et que toutes les sociétés artistiques, tout ce qui tient à l'art, nous subventionne dans la mesure du possible et que les grands philanthropes ne nous oublient pas dans leurs dons généreux. Car nous ne pouvons diminuer la quantité d'enfants reçus; il faut que tous les artistes puissent se dire que, s'ils succombent avant d'avoir assuré l'avenir de leurs filles, celles-ci ne manqueront de rien, l'Orphelinat est là. Aussi, ils doivent nous aider et les plus riches doivent penser aux camarades pauvres.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Mme Poilpot nous dit que son rêve en élevant les enfants d'artistes est que tous les artistes fassent partie de l'Orphelinat des Arts.

Nous nous associons aux sentiments exprimés par Mme Poilpot et désirons comme elle :

Que les artistes s'intéressent tous à l'Œuvre de l'Orphelinat des Arts, et fondent dans d'autres villes des orphelinats semblables.

(Adopté.)

(**Mme Kergomard** désirant se rendre à la 5e Section, prie Mme Henri Marion de la suppléer à la Présidence).

Mme Henri Marion. — Voici le rapport très intéressant de

Mme Léon Lévy; le temps ne nous permet malheureusement pas de le lire en entier, mais il sera publié.

Mme Léon Lévy. — Rapport sur :

L'Œuvre de moralisation et d'enseignement pratique pour la jeunesse des milieux ouvriers.

(Lire page 167.)

Mme Henri Marion. — Nous avons un autre rapport sur l'introduction d'un cours obligatoire théorique et pratique, de cuisine et de tenue de maison, pour les élèves des degrés supérieurs des écoles primaires et des écoles complémentaires de filles en Suisse. Ce rapport est présenté par le Comité central de la *Société d'utilité publique des Femmes suisses.*

Et un autre rapport encore sur les *Ouvroirs pour enfants en Suède*, sur les travaux manuels qu'on y fait exécuter aux enfants qui y sont recueillis.

Mlle Camille Vidart. — Rapport sur :

La Société d'utilité publique des Femmes suisses.

(Lire page 173.)

Mme Hierta-Retzius. — Rapport sur :

Les Ouvroirs pour enfants en Suède.

(Lire page 176.)

La séance est levée à midi 1/4.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU MERCREDI

L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DES SOURDS-MUETS

ET SOURDES MUETTES DE LA VILLE DE PARIS

Rapport de Mme MAURICEAU (1)

Depuis plus de quinze ans, les sourds-muets de France ne sont plus instruits, dans les écoles publiques par la méthode des signes. Ils apprennent tous à parler, et à lire la parole sur les lèvres de leurs interlocuteurs. Ils sont instruits par la parole, et pour la parole.

L'enseignement de la parole, pour les sourds-muets, n'est pas une chose nouvelle. De tous temps, on a été porté à démutiser les malheureux qui en sont privés. Les organes vocaux du sourd-muet, sont presque toujours intacts, c'est uniquement parce qu'il n'entend pas la parole, qu'il ne peut la reproduire. En disposant convenablement la bouche, la langue, les lèvres du sourd, en lui faisant sentir les vibrations qui déterminent la parole, en fixant son attention, en commençant à lui faire faire des mouvements d'imitation, on parvient avec du temps et de la persévérance, à faire parler les muets.

La science, par une thérapeutique spéciale, une éducation complexe sans doute, mais certaine, dans ses résultats a démontré que le sourd-muet, peut être ramené au niveau physiologique et intellectuel des autres enfants par la restitution, presque intégrale, de la parole.

Vers 1570, un bénédictin espagnol, Pierre de Ponce, avait découvert, pour les trois enfants sourds-muets du connétable de Castelle, l'art de les instruire. Grâce aux dispositions de ses élèves et à sa méthode, il leur avait procuré une instruction fort élevée. On regrette qu'il n'ait laissé aucun livre ni document.

Les premiers écrivains, qui traitèrent de cette question, furent encore des Espagnols, Ramire de Garion, et Jean Paul Bonet. Ce der-

(1) Voir page 104.

nier publia en 1620, un ouvrage, *La Réduction des Lettres*, qui donnait tous les éléments des méthodes employées aujourd'hui, non seulement dans l'instruction des sourds, mais encore dans l'enseignement de la lecture sans épellation, aux entendants parlants.

L'abbé de l'Épée, Heinicke en Allemagne, Amman en Hollande, sans parler de leurs prédécesseurs, firent parler les muets.

Le professeur Péreire présenta, en 1748, deux élèves à l'Académie des Sciences de Paris. Ils répondirent aux questions qui leur furent posées par La Condamine.

L'abbé de l'Épée réunit quelques élèves avec ses modiques ressources, et avec la pension de 6.000 livres que lui accorda Louis XVI, il mit en pratique sa méthode, qui était loin d'être parfaite.

Il essayait de faire entrer par les yeux, dans l'esprit de ses élèves, ce qui entre par l'oreille des autres ; mais en ne se servant que du dessin et de l'alphabet manuel, il ne pouvait leur faire comprendre que la nomenclature et non la syntaxe de la langue.

L'abbé Sicard, continua l'œuvre de l'abbé de l'Epée ; il fit faire un pas immense à l'éducation des sourds-muets, en mettant à leur portée les éléments d'une grammaire générale.

L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui voulait fonder une école de sourds-muets à Bordeaux, l'appela à la direction de cette école.

L'abbé Sicard fixa l'opinion publique par de fréquents examens qu'il faisait passer à ses élèves. A la mort de l'abbé de l'Epée, en 1790, il fut appelé à la tête de l'établissement de Paris.

Le 28 juin 1793, la Convention adopta les sourds-muets comme enfants de la patrie.

« La République, dit le rapporteur Roger Ducos, ne peut tolérer que des enfants, qui ont besoin d'une instruction extraordinaire pour surmonter le tort que la nature leur a fait, en soit privés. »

Le rapporteur demandait que les pères, mères, tuteurs et tous les citoyens ayant des enfants sourds-muets à leur charge, fussent tenus de les confier à l'instruction que la République leur offrait.

Le célèbre docteur Itard travailla, pendant plus de trente ans, à faire introduire dans l'établissement de la rue Saint-Jacques, la culture de l'audition chez les sourds-muets. Il était impossible de mettre dans ses exercices plus de sagacité, d'intelligence, de patience, de courage et d'amour pour les pauvres déshérités.

Le docteur Itard ne fut pas seulement le grand médecin auriste, que tout le monde connaît, il se révéla instituteur de premier ordre.

Voulant assurer l'avenir de son œuvre, il laissa par testament, 8.000 francs de rentes à l'Ecole des sourds-muets pour créer une classe de perfectionnement où l'enseignement devait être donné par la parole et par l'écriture, à l'exclusion des signes mimiques.

Il laissa également une somme de 10.000 francs destinée à l'achat d'outils en faveur des jeunes sourds-muets pauvres qui exerceront le métier de mécanicien.

Le docteur Itard parvint à éveiller et à augmenter la sensibilité de l'ouïe, en la soumettant à une sorte d'éducation méthodique ; il apprit à l'oreille à distinguer et à apprécier les éléments si variés de la parole, puis il exerça les organes de la voix à émettre des sons perçus par l'oreille. Appelant la vue au secours de l'ouïe, il faisait observer à ses élèves le jeu de l'instrument vocal dans l'émission des sons, et leur apprit ainsi l'articulation de la parole et la lecture sur les lèvres.

Le docteur Désiré Ordinaire, directeur de l'Etablissement de la rue Saint-Jacques, fit appliquer, dès 1831, la méthode qui est aujourd'hui en vigueur dans presque toutes les écoles de l'Europe. Il fit paraître un ouvrage : *Essai sur l'Education des sourds-muets.*

En visitant les écoles d'Allemagne, il avait acquis la certitude qu'on pouvait, et par conséquent on devait, faire parler les jeunes sourds-muets.

Élève du docteur Ordinaire, Dubois, sourd-muet depuis l'âge de sept ans, continua l'œuvre de son maître. Il fut attaché à l'Institution des sourds-muets de Paris, en qualité de professeur d'articulation ; il fonda une école où, aidé par sa famille, il instruisit par la parole les malheureux muets.

Léon Vaisse, ancien professeur du temps du docteur Ordinaire, s'adonna à l'enseignement oral, mais il dût résigner ses fonctions sans avoir pu donner à l'enseignement de la parole, l'extension qu'il aurait désirée.

Aujourd'hui, dans presque toutes les écoles de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Groningue en Hollande, les sourds-muets sont instruits par la parole.

Les Ecoles nationales de Paris, Bordeaux, Chambéry, adoptèrent ce système d'enseignement.

L'Allemagne a rendu obligatoire, depuis 1894, l'enseignement des sourds-muets, l'Italie vient de saisir le Parlement d'une loi identique, l'Espagne et d'autres pays s'inspirent et prennent exemple sur l'Institut d'Asnières, pour organiser l'éducation des sourds-muets.

La France possède 3 Ecoles nationales pour les sourds-muets, l'Allemagne 33, les Etats-Unis, plus de 60. Si la loi sur l'enseignement, ne leur est pas rigoureusement appliquée comme en Danemark, nous avons la satisfaction de penser que la grande majorité des déshérités de l'ouïe, trouve asile dans les 70 écoles tant publiques que privées, qui sont réparties en France, et que le sourd-muet sans instruction est aujourd'hui une exception.

A la suite d'études et de savants rapports présentés par M. l'inspecteur Claveau dans divers Congrès, et notamment en 1878, la méthode

d'enseignement orale est devenue la méthode officielle adoptée ; elle est considérée comme la meilleure, car elle marque un pas de plus dans la voie du progrès.

Mais malgré les résultats merveilleux que l'expérience met chaque jour en évidence, la méthode orale rencontre encore quelques adversaires.

Les livres classiques à l'usage des sourds-muets, manquent encore pour la plupart ; à l'Institut d'Asnières, le plus urgent a été fait.

C'est un premier livre de syllabation et de lecture permettant de suivre le travail de démutisation, résumant les leçons orales et fournissant pour les heures d'études des exercices tout préparés. Les livres scolaires pour les classes élevées, seront successivement établis.

L'enseignement se fait par la méthode orale pure, qui a été officiellement introduite et mise en usage, dans toutes les écoles de sourds-muets, en France, depuis 1882.

Cette méthode a l'avantage de permettre aux élèves d'assimiler des connaissances plus vastes, plus étendues, de lire la parole sur les lèvres et d'entrer ainsi en rapport avec les entendants parlants.

Cet enseignement demande, de la part du professeur, des connaissances spéciales et une surveillance attentive de tous les instants. On interdit aux professeurs tout ce qui ressemble à la mimique, on réprime même les gestes, on concentre sur la bouche du maitre toute l'attention de l'élève, on les habitue à regarder la parole.

On exige des sourds-muets qu'ils imitent les mouvements instantanément. Pour exercer leur vue, fixer leur attention, on les oblige à répéter des mouvements de doigts. Après ces premiers exercices, on aborde la gymnastique respiratoire. C'est là un des avantages de la méthode orale pure, elle oblige le sourd-muet à se servir de ses poumons, et par là, lui rend souvent la santé, la plupart des sourds-muets, étant des dégénérés, fils d'alcooliques, de tuberculeux, ou de syphilitiques.

Le Conseil municipal de Paris, et le Comité général de la Seine, sur la proposition de M. Faillet, conseiller municipal du Xe arrondissement de Paris, ont fondé à Asnières l'Institut départemental des sourds-muets, et sourdes-muettes du département de la Seine.

L'augmentation croissante des enfants privés de la parole, a démontré l'urgence et la nécessité d'une Institution destinée à donner une instruction spéciale à ces enfants.

Le Conseil général ne voulut pas faire un établissement d'assistance, il voulut donner aux sourds-muets ce que l'on donnait partout aux entendants. Il décida que les petits sourds-muets seraient admis à l'École de six à treize ans, comme le sont les autres enfants. Il pensa même que ce n'était pas suffisant, et que les quatre années d'enseignement professionnel devaient être ajoutées, afin de permettre aux enfants d'apprendre un métier et de perfectionner leur instruction primaire.

L'Institut a été ouvert en janvier 1894, avec 80 enfants; ce chiffre a été progressant chaque année : en 1895, 133 enfants; en 1896, 144; en 1897, 170; en 1898, 180; et en 1899, 200 dont 80 filles et 120 garçons.

Les élèves sont reçus à partir de l'âge de six ans. Dès leur entrée, une grande partie du temps est consacrée à des exercices de corps ; trois années suffisent à démutiser l'enfant, et autant à le mettre en état de s'exprimer d'une voix artificielle, qui, pour n'être pas semblable à la voix naturelle, a toutefois l'utilité d'être compréhensible.

L'Institut Départemental d'Asnières, reçoit gratuitement les enfants sourds-muets des deux sexes, de nationalité française, et dont les familles sont domiciliées depuis deux ans au moins dans le département de la Seine.

Chaque demande d'inscription doit être accompagnée de l'extrait de naissance, d'un certificat de medecin délivré par le médecin auriste de l'Institut et visé par le directeur, d'un certificat du maire, constatant que les parents ne peuvent subvenir aux frais d'éducation de l'enfant.

L'institut départemental reçoit également des élèves libres qui ont à payer la rétribution annuelle : pour les internes, 1.000 francs, pour les demi-pensionnaires, 600 francs, pour les externes, 400 francs.

Lorsque les élèves ont atteint l'âge de treize à quatorze ans, ils choisissent le métier dont ils veulent faire l'apprentissage.

La durée de l'apprentissage est de quatre années. La Commission de surveillance choisit chaque année les élèves ouvriers qui peuvent être maintenus à l'atelier après les quatre années d'apprentissage.

Nul ne peut rester à l'Institut après l'âge de 21 ans.

Les garçons ont quatre ateliers, le bois, le fer, la cordonnerie et la confection des vêtements : l'emplacement restreint de l'établissement ne permet pas d'établir d'autres ateliers, qui donneraient plus du choix dans les métiers à apprendre.

Tout le matériel neuf et l'entretien nécessaire à la maison, sont faits par les élèves: tables, bancs, chaises, pupitres, armoires, lits de fer, sommiers, grilles, ustensiles de ménage, peinture; toute la serrurerie et l'outillage sont fabriqués dans les ateliers.

Les ateliers de cordonnerie et la confection des vêtements, occupent un grand nombre d'enfants; un maître cordonnier et un coupeur habile, dirigent les travaux, les élèves sont arrivés à un réel perfectionnement dans la coupe et l'assemblage des pièces.

Presque tous les vêtements à leur usage sont coupés, essayés et assemblés par les jeunes apprentis.

L'Institut départemental veut faire des ouvriers, et lorsque les jeunes sourds-muets sont assez perfectionnés dans les divers métiers qu'ils ont appris, le Directeur, M. Baguer, s'occupe de les placer, soit

pour terminer leur apprentissage, soit comme ouvriers. Les patrons qu les occupent se louent de leur bonne volonté, et de leur intelligence.

A la sortie de l'Institut, plusieurs jeunes gens ont été placés; leur salaire a été de 3 fr. 50 à 4 francs par jour.

Quelques-uns, habiles ouvriers, sont arrivés à gagner 6 fr. et 6 fr. 50 par jour.

Plus tard, il leur sera facile de donner une plus grande variété aux métiers enseignés. Ces jeunes enfants montrent une grande aptitude pour le travail manuel.

Les anciens élèves, peuvent revenir à l'Institut; ils y trouvent des encouragements, des conseils, des appuis, et un asile toujours bienveillant.

Nous ne voulons pas, dit M. Laurent Cély, conseiller général, et vice-président de la Commission de surveillance, devenir un hospice, un refuge de désœuvrés, nous voulons rester une école ayant pour but de faire une œuvre éducatrice, de former des travailleurs intelligents, instruits, courageux. Dès qu'un de nos jeunes gens est capable de gagner sa vie, nous sommes très heureux de le placer au dehors; dans l'industrie, pour qu'il fasse à son tour acte de bon citoyen, actif, utile et indépendant.

Les classes, malheureusement trop restreintes, sont garnies de nombreux tableaux, cartes géographiques, ardoises, dessins, ornements; les filles, fraîches et en bonne santé, paraissent très intelligentes; elles répondent aux questions qui leur sont posées, en regardant attentivement le mouvement des lèvres et la physionomie des maîtresses.

Ces classes vont être augmentées, le Conseil général a, dans ce but, décidé la création de nouveaux bâtiments.

Une fillette de 14 ans, a été chargée l'année dernière, lors de la visite de M. le Préfet de la Seine à l'Institut, de présenter un bouquet, et de dire un compliment de bienvenue; elle s'en est fort bien tirée, parlant doucement, distinctement, elle a répondu à propos, aux remerciements qui lui ont été adressés.

La parole des sourds-muets n'est ni agréable, ni harmonieuse, mais lorsque l'enfant fait attention, elle est intelligible.

Les filles sont habituées au ménage, font les lits, nettoient et rangent les dortoirs, elles s'occupent au lavage et repassage du linge. Une fois par semaine, à tour de rôle, elles descendent à la cuisine, aident la cuisinière au rangement et au nettoyage de la cuisine et s'habituent à préparer les mets qui sont servis chaque jour.

C'est un premier apprentissage de la vie ménagère.

Les filles sont initiées de bonne heure à l'apprentissage d'un métier; elles taillent et cousent leurs robes, tabliers, chemises, jupons à l'aide de mannequins, elles ajustent les corsages, les essayent entre elles.

Les travaux de lingerie, broderie, sont exécutés avec une grande

perfection. Le raccommodage tient une large place dans la couture. Elles apprennent intégralement le métier de giletière et culottière; le travail qui sort de leurs mains est très soigné, les boutonnières ne laissent rien à désirer.

Une maîtresse habile leur apprend la coupe et dirige leurs travaux.

En sortant de l'Institut, le directeur, M. Baguer, s'occupe de leur procurer du travail, et sur sa recommandation, elles sont assurées à la Belle Jardinière d'un travail bien rémunéré.

Les apprentis reçoivent tous les ans, à titre de récompenses, des outils qui ne peuvent être fabriqués dans la maison : scies, rabots, pinces, ciseaux, nécessaires à ouvrages pour les filles.

Mme Baguer s'occupe spécialement des cours pour filles de douze à quinze ans; ces enfants ont pour leurs maîtresses une grande affection.

Trois garçons et trois filles ont obtenu le certificat d'études primaires. Ils ont subi les mêmes épreuves écrites que leurs camarades, les entendants parlants des écoles communales, ils ont répondu oralement à toute la Commission d'examen et aux questions qui leur ont été posées.

Les instituteurs et institutrices appartiennent à l'enseignement public, ils en possèdent tous les diplômes et sont soumis au même mode d'avancement.

Ils ont le même traitement, seul le recrutement diffère ; ce n'est qu'après un long stage comme surveillant de dortoirs, que les maîtres et maîtresses peuvent être chargés de diriger une classe quand ils sont suffisamment initiés aux procédés d'enseignement.

Une riche et intéressante bibliothèque est mise à la disposition des maîtres. Elle renferme des ouvrages spéciaux qui ont été publiés sur les enfants anormaux.

Cette collection a été enrichie et complétée par l'achat de l'importante bibliothèque réunie pendant soixante ans, par la famille Valade-Gabel, ces instituteurs qui ont occupé les emplois les plus élevés dans les Ecoles nationales de sourds-muets.

Cet achat, proposé par M. Faillet, permettra à l'Institut d'Asnières de devenir un centre d'études fécondes, pour tout ce qui concerne les enfants anormaux.

L'Institut départemental d'Asnières compte plus de deux cents enfants et n'en peut contenir que cent cinquante. Le nombre de demandes adressées au Directeur est considérable; il se voit forcé, faute d'emplacement, et bien à contre-cœur, de refuser toute nouvelle admission.

Des agrandissements nécessaires s'imposent à bref délai ; l'immeuble possède un vaste jardin, sur lequel il est aisé de construire des bâtiments pour répondre à ces nombreuses demandes et où les sourds-muets de la Seine recevront l'instruction à laquelle ils ont droit.

D'après les rapports présentés par M. Faillet, président de la Commission de surveillance et M. Laurent Cély, conseiller général et vice-président, les deux protecteurs les plus dévoués de l'œuvre, le Conseil général de la Seine a, dans sa séance du 27 décembre 1899, pris la décision suivante :

Une somme de 80.000 francs, sera affectée à l'agrandissement de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Cette somme destinée à commencer les travaux, sera prélevée sur la réserve du budget de 1900.

Le projet comporte la construction de classes, dortoirs, lavabos affectés aux garçons de plus de 9 ans.

Classes, études, dortoirs, lavabos, affectés aux filles et aux garçons de l'école maternelle.

Ateliers et salles de dessin.

Gymnase.

Services généraux, cuisines, réfectoires, lingerie, bibliothèque.

Parloir pour les élèves.

Service médical, consultations, clinique, infirmerie.

Ces constructions seront séparées par des voies d'accès de 5 mètres, afin de les isoler des édifices voisins et leur donner plus d'air et de lumière.

Ce projet est adopté en principe, dans ses dispositions générales, sous la réserve que les plans seront soumis pour chaque bâtiment à un nouvel examen de la Commission.

Le commencement des constructions définitives, marque une phase décisive dans l'évolution de l'Institut d'Asnières, qui est déjà l'égal, et qui deviendra rapidement le plus important des établissements européens, réservés à l'éducation des sourds-muets.

L'Institut départemental ne s'est pas contenté de suivre les procédés déjà employés dans d'autres maisons. Il s'est créé un matériel d'enseignement, il a conçu, rédigé et fait imprimer ses livres scolaires ses albums d'illustrations, et déjà les écoles de province et d'étranger, demandent et emploient la méthode d'Asnières, pour organiser l'éducation des sourds-muets.

C'est le meilleur encouragement qu'on puisse donner à tous fondateurs, directeur, instituteurs, institutrices.

Cette œuvre si grande, si humanitaire, fait honneur à ceux qui y apportent leur concours.

(*Applaudissements.*)

ŒUVRE DE MORALISATION ET D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE

POUR LA JEUNESSE DES MILIEUX OUVRIERS (1).

Rapport de Mme Léon LEVY (2).

On fait depuis plusieurs années des efforts sérieux pour améliorer le sort des travailleurs. Ne serait-il pas essentiel de s'appliquer avant tout à leur élever des femmes telles qu'il leur en faut?

Le métier de femme d'ouvrier est difficile. Plus la tâche est délicate, plus l'apprentissage en est nécessaire.

Il n'est pas douteux que pour lutter contre la misère ou maintenir une aisance médiocre à l'aide de salaires souvent insuffisants, il faut à la mère de famille un véritable talent très complexe.

Que faisons-nous pour que les filles d'ouvriers l'acquièrent?

L'école primaire la rend à sa famille après son certificat d'études, avec un bagage restreint, mais surtout sans une notion pratique, sérieuse, réfléchie de la tenue d'une maison, et des soins intelligents, physiques et moraux qu'exigeront l'éducation de ses enfants.

On prépare dans les écoles diverses à toutes les professions, sauf à la plus répandue, celle de mère de famille. Je sais bien qu'il est convenu d'admettre, en principe, que la femme sait, d'instinct, entretenir son logis, faire cuire les aliments, réparer les vêtements et même soigner les enfants, et on croit si facile de bien tenir un ménage que « cela ne s'apprend pas. »

C'est là une grave erreur.

Pour s'en convaincre, il suffit de pénétrer à l'improviste aux heures où « on n'attend personne, » dans l'intimité d'un ménage ouvrier. Il y a bien des chances pour qu'à 3 heures de l'après-midi les lits ne soient pas même faits et les restes du déjeuner point débarrassés. Non, la science du ménage (car c'en est une) n'est pas déjà si répandue et elle ne s'improvise pas. Il est bon, il est utile de l'enseigner aux jeunes personnes, à toutes, et en particulier à celles que leur situation sociale obligera à tout faire par elles-mêmes. Certes la mère suffirait à transmettre cette science, mais elle ne saurait transmettre ce qu'elle ignore ou néglige; et fût-elle assez expérimentée et soigneuse pour l'appliquer,

(1) A Montluçon.
(2) Voir page 158.

elle se garde de faire « perdre son temps » comme elle vous le dira, à la fillette qui travaille, et rapporte déjà au logis de ce précieux argent vers lequel tout aspire; et alors c'est elle seule qui se charge des menus soins du ménage, et la fillette arrive au jour de son mariage sans avoir cuit un repas, ni fait une lessive, sans une notion des soins physiques qu'exigera son premier enfant. « Il faudra bien qu'elle s'y mette comme les autres, quand elle sera à son compte », vous dira la mère. Hélas! qui donc fera les frais de cet apprentissage? Le mari, les enfants et tout le bonheur présent et futur du jeune ménage peut s'y trouver compromis.

Il me semble qu'on pourrait facilement obvier à ces graves inconvénients.

Pour faire de bonnes ménagères. il faut créer un enseignement ménager pratique. Ce n'est ni coûteux ni compliqué. Cela peut se concilier avec toutes les exigences d'un apprentissage et d'un métier de femme. Il existe déjà en Suède, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

En France il n'est encore qu'à l'état embryonnaire.

L'enseignement de la cuisine et de la tenue du ménage a besoin avant tout d'être pratiqué s'il ne veut pas rester stérile. Un enseignement ménager théorique donné en classe à des fillettes souvent trop jeunes pour s'y intéresser en des recettes dictées, que la mémoire seule, et non le goût doivent faire retenir, est un enseignement vain et factice qui ne laissera guère plus de traces qu'une leçon aride de géographie.

Dans les centres ouvriers, auprès des ouvroirs de jeunes filles, on a de grandes facilités d'exécution et l'on peut arriver rapidement aux meilleurs résultats.

Il faut pour cela s'adresser de préférence aux jeunes personnes qui ont quitté l'école primaire pour fréquenter l'ouvroir. Il faut, par escouade de 8 à 10, les conduire au marché, leur faire choisir les denrées les plus convenables, aux cours les plus avantageux en s'inspirant des ressources, des besoins, de l'âge et de la santé de ceux auxquels elles les destinent. Il faut qu'elles apprennent à préparer les aliments avec soin en y employant le temps nécessaire et pas plus, sans rien gâcher, sans une économie mal comprise. Il faut aussi attirer leur attention sur l'art charmant et beaucoup moins superflu qu'on ne le pense de présenter bien ce que l'on sert. Le soin et la propreté comme une baguette magique donnent un aspect réjouissant et appétissant au plat le plus humble. Il faut enseigner à la femme à faire bien ce qu'elle fait. C'est le précieux « Age quod agis » de la Mère Augustin qui s'applique à tout et à toutes.

Il est faux de croire que l'ouvrier même assez peu raffiné, soit insensible au désordre d'un intérieur mal tenu. Il ne se rend souvent pas compte de ce qui lui manque, de ce qui lui déplait chez lui. Même quand

il paraît s'en contenter, il souffre d'un ordinaire trop négligé; plus que nul autre le travailleur a besoin d'être nourri sainement quoique économiquement. Ces deux conditions ne s'excluent pas, mais il faut s'appliquer pour qu'elles se rencontrent. Il faut que le retour de l'ouvrier à son logis soit un délassement, une détente salutaire. Il ne trouve ni l'un ni l'autre, en rentrant dans des chambres désordonnées, à l'air fétide, aux lits pas faits, encombrées d'enfants malpropres et tracassiers. Il faut que sa compagne comprenne qu'il n'a souvent qu'un court moment de répit, harassé qu'il est par la besogne passée, pressé par celle qui l'attend et que tout dans la maison doit concourir à refaire les forces qu'il dépense pour le bien de tous. L'estomac, donc la santé, et l'humeur d'un mari dépendent presque uniquement de la façon dont sa femme le soigne et le réconforte au retour du labeur. Beaucoup de bons maris se lassent de rapporter intégralement une paie dont on ne le fait pas profiter au mieux de ses intérêts. Souvent sans se plaindre l'homme mal nourri prend l'habitude d'aller combler « son creux » au cabaret; il s'aigrit, témoigne de son mécontentement avec brutalité, devient violent et injuste. Adieu la sérénité et la joie, elles s'enfuient de la maison de la mauvaise ménagère comme le lait sur le feu en répandant une atmosphère âcre et irrespirable.

Je suis si persuadée de ce que j'avance qu'il me semble coupable pour le bien de la famille, de pousser la femme au travail des usines toute la journée hors de chez elle. A vouloir gagner de l'argent comme un homme, à la sueur de son front, la femme est presque toujours sûre de lui rester inférieure. La nature elle-même l'y condamne, par ses rigueurs multipliées et ce n'est qu'en présence d'une misère insurmontable que je conseille à la femme de recourir au travail de l'usine. D'ailleurs les soins du ménage ne sont pas suffisamment absorbants pour être incompatibles avec plusieurs heures d'une occupation lucrative. Mais un intérieur abandonné de 7 heures du matin à 7 heures du soir a bien des chances pour tomber en désuétude de toutes façons et c'est bientôt dans un tonneau sans fond que la femme apporte son salaire si péniblement gagné au dehors.

Je sais bien que passé un certain degré de gêne, devant le trop grand nombre d'enfants et la médiocrité de certains salaires, la femme comme le mari considèrent les soins du ménage et le confort qu'ils entraînent, comme du luxe. Ce qu'il faut en effet, dans ces ménages là, c'est que chacun rapporte le plus vite possible son contingent d'argent et pourtant, même dans ces conditions particulières, il aurait avantage à démontrer à la femme qu'il y a une façon de gagner l'argent qui ne rapporte guère et que ce qu'on comble d'un côté, on le creuse de l'autre.

Voici quelques détails sur l'organisation de notre modeste *École ménagère de Saint-Jacques.*

Il serait facile d'en créer de semblables à côté de tous les ouvroirs.

A côté du nôtre, une grande salle a été aménagée pour le repassage. Quelques tables et des réchauds à gaz en ont fait les frais. Dans le fond, nous avons installé notre cuisine : un buffet, un fourneau, une table, un billot, un évier et c'est tout. Les dépenses d'installation se sont montées (sans la salle) à 225 francs (dont on verra les détails à la fin du rapport). Nous avons là les objets de première nécessité, tels qu'ils conviennent dans un ménage d'ouvrier. Nos tables et nos buffets sont recouverts de toiles cirées claires sur lesquelles nous ne mettons jamais une casserole brûlante ou un objet qui puisse les détériorer. Nous essayons de faire tout soigneusement et notre matériel s'en trouve bien. Nous n'ouvrons pas notre four avec un tablier, mais avec une poignée. Une fois par semaine, le jour du marché, une cuisinière chargée du cours prend huit de nos ouvrières à l'ouvroir, quelques-unes vont au marché faire les achats pour le menu (toujours arrêté d'avance), les autres allument le feu et préparent le couvert. Le repas doit être prêt exactement à midi. J'exige que chacune de nos cuisinières commence par se laver les mains, même si elle juge « qu'elle les avait propres. » Je veille à ce que tout se fasse soigneusement, je défends par exemple qu'on jette les épluchures par terre, ou qu'on pile du sucre sur un morceau de journal, ou qu'on néglige de mettre son tablier, etc... On trouvera ci-joint quelques-uns de nos menus choisis au hasard avec les prix de revient. En général, les vivres étant bon marché à Montluçon, nous pouvons établir un repas copieux pour 8 personnes (un plat de résistance, viande et légumes, et un plat doux) pour 2 francs à 2 fr. 25 sans le pain et le vin. Souvent, pour ce prix, nous pouvons ajouter un petit plat pour « le malade ou pour l'enfant » tel que : l'œuf brouillé, la panade passée, une bouillie, etc... Cela pour donner à nos fillettes la démonstration qu'on peut faire à peu de frais un plat léger et nutritif pour le membre de la famille que son âge ou sa santé empêche de manger « comme les autres. » Nos fillettes ravies de voir ce que l'on peut faire pour si peu d'argent font montre de leur savoir à leur mère. Celle-ci parfois, au début, se méfie ou se moque : « Je ne veux pas faire de ma fille une cuisinière » ou bien « elle saura toujours faire comme moi le rata sans l'avoir appris. » Mais bientôt si la petite insiste et réussit au logis le plat enseigné à l'école, quand elle régale la famille pour 0 fr. 70 d'un bon gâteau de riz ou d'un bon ragoût de veau aux légumes pour 1 fr. 25, la mère finit par dire : « Montre tout de même comment tu t'y prends » et peu à peu l'ordinaire de la famille est tout modifié et amélioré. Il faut bien entendu que la cuisinière qui professe devant les fillettes se mette à leur portée, leur explique clairement les procédés et les laisse ensuite fonctionner elles-mêmes sous ses yeux. En peu de temps elles comprennent et s'approprient les conseils ainsi donnés. Quand le repas est prêt, elles le servent en dé-

coupant et dressant les plats avec soin, puis elles dégustent joyeusement ensemble leur œuvre. Après le repas, elles lavent la vaisselle, et resserrent fidèlement toutes choses, et voilà des apprenties ménagères qui appliqueront certainement plus tard nos principes, sinon en tout, du moins en partie.

Avant de terminer je voudrais dire un mot de notre école de repassage où nous apprenons à nos élèves jusqu'au glaçage des chemises d'hommes. Elles ont sur ma demande vaincu un parti pris fait de fausse honte et apportent à l'école leur petit linge et celui de leur famille. J'ai vu dernièrement deux de nos plus gentilles ouvrières glacer les chemises d'hommes de toute la noce de leur sœur aînée. Le père du marié lui-même en avait sa part, et le cortège était bien fier sous tous ces plastrons reluisants, sur lesquels nos patientes fillettes avaient brodé des semis de fleurettes délicates!

Depuis trois ans que notre école ménagère fonctionne, mes jeunes amies ont toujours accueilli avec le même enthousiasme le jour qui les ramène à notre petit fourneau.

Toutes maintenant sont initiées aux mystères du pot-au-feu, du ragout de mouton, des tartes aux pommes, ou du gâteau de semoule, etc., etc. Elles savent que la panade passée convient aux estomacs débiles des enfants ou des blessés ; et quand il y a un malade chez elles, s'il refuse la soupe aux choux, elles n'en concluent pas « qu'il n'a pas faim, » et s'ingénient à exciter son appétit capricieux à l'aide des petits talents dont elles sont très fières.

Je vois de près beaucoup de ménages d'ouvriers, je sais le bien-être et le charme qu'y apporte une femme travailleuse et entendue; ce qu'elle arrive à faire de presque rien. Je sais la somme de vaillance, de patience journalière (la plus admirable de toutes) que représente pour elle la bonne tenue de son ménage, où les charges, les difficultés renaissantes se dressent à tout venant devant la médiocrité des salaires, les grossesses pénibles et répétées, les maladies, le chômage, etc...

D'autre part, je vois le malaise général qui règne dans les intérieurs où la femme par nonchalance ou ignorance, emploie mal une paie même respectable, et j'en conclus en connaissance de cause : qu'en enseignant aux jeunes filles tout ce qui pourra faire d'elles des ménagères adroites, soigneuses et éclairées, en essayant même de leur apprendre qu'il faut mettre sa grâce de femme autant que possible au service des choses les plus humbles et les plus vulgaires d'apparence ; nous installerons ainsi au foyer de l'ouvrier une source féconde de vrai bonheur qui améliorera le sort du travailleur plus sûrement, plus complètement que tout ce qui lui viendra de l'extérieur.

(*Applaudissements.*)

Dépenses d'installation

Fourneau, évier, etc	125 fr.
Batterie de cuisine	25
Linge, couverts, panier, pendule	25
Meubles de bois	50
Total	225 fr.

Frais généraux par an

Professeur de cuisine, 10 francs par mois	120 fr.
Repas toutes les semaines avec pain et vin	150
Entretien	30
Total	300 fr.

Menus pris au hasard

Octobre 1899. — Ragoût de veau aux légumes.
» Pruneaux cuits (Lait de poule) (1).
Novembre 1899. — Mouton braisé aux lentilles.
» Œufs à la neige (Panade.)
Janvier 1900. — Oie (2) aux pois cassés.
» Pommes au four (Œuf brouillé.)
Février 1900. — Mou de veau purée pommes de terre.
» Compote poires tapées (Lait de poule.)
Juin 1900. — Veau en ragoût aux légumes.
» Compote de cerises (Tapioca au lait).

Détail des dépenses d'avril 1900

4 avril :

Poisson Fr.	1 25
Beurre	0 35
Pommes de terre	0 15
Œufs lait	0 40
Pain	0 40
Total	2 55

25 avril :

Bœuf Fr.	1 10
Légumes	0 25
Farine, lait, beurre	0 45
Sel et pommes	0 20
Pain	0 40
Total	2 40

18 avril :

Veau Fr.	1 25
Pommes de terre	0 15
Œufs, lait	0 45
Sucre	0 15
Pain	0 40
Total	2 40

10 avril :

Bœuf Fr.	1 05
Œufs, lait	0 30
Légumes	0 20
Pain	0 40
Total	1 95

(1) Les plats, entre parenthèses, sont pour le malade ou l'enfant.
(2) L'oie se débite généralement, en saison, au détail.

RÉSUMÉ DU MOIS

4 avril	Fr.	2 55
10 avril		1 95
18 avril		2 40
25 avril		2 40
Total		9 30

LA SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

DES FEMMES SUISSES

Rapport du **Comité Central**,

présenté par **Mlle Camille VIDART.**

C'est un fait généralement reconnu de nos jours que les femmes, appelées à augmenter le revenu de la famille, prennent une part toujours plus grande à l'activité professionnelle et industrielle, et par ce fait même négligent les travaux du ménage, négligence qui amène la ruine du foyer domestique. Les malaises sociaux engendrés par un tel état de choses ne nous laissent point indifférentes, et c'est avec inquiétude que nous voyons diminuer de plus en plus le goût et l'entrain pour les travaux du ménage. Les jeunes filles, à peine ont-elles terminé leurs classes obligatoires, s'adonnent à des professions qui les éloignent de chez elles et obligent même parfois les parents à les remplacer par des aides payées. Certes nous savons que les conditions industrielles de notre pays, de même que la proportion plus forte de sa population féminine, poussent à cet état de choses, et nous n'avons pas l'intention de nous y opposer; mais nous estimons qu'une bonne éducation ménagère est le complément nécessaire de la culture générale de la femme et la base de toute vocation féminine. Si la maison paternelle, où autrefois les jeunes filles devenaient sous la surveillance de la mère d'excellentes femmes de ménage, ne peut plus offrir les mêmes avantages à cause de cette évolution inévitable de l'activité féminine, c'est à nous, femmes suisses, qu'il incombe d'y porter remède.

Bien que, pendant les dix dernières années, plusieurs écoles de cuisine et de tenue de maison aient été fondées dans notre pays par des

(1) Voir page 158.

sociétés d'utilité publique, et qu'elles déploient à l'heure qu'il est une activité bienfaisante, elles sont loin de suffire; car elles ne sont généralement pas fréquentées par les classes auxquelles cet enseignement serait le plus nécessaire.

Et pourtant le bien-être même de la famille dépend du choix judicieux, de la répartition, de la préparation des aliments et de la tenue soignée du ménage; car ceux qui sont bien nourris, et par conséquent bien portants, travaillent avec plus d'entrain et d'énergie que les mal nourris. On a raison d'attribuer la propagation de l'alcoolisme, et par suite la ruine physique, morale et intellectuelle d'un peuple, à une alimentation insuffisante et à la misère d'un intérieur sale et négligé.

Plusieurs villes d'Allemagne ont introduit des cours théoriques et pratiques de tenue de maison et de cuisine, dans le degré supérieur de l'école primaire, et d'après l'opinion unanime, les jeunes filles, même celles qui avaient de la répugnance pour ces travaux, remplissent avec zèle, entrain et intelligence leurs fonctions de ménagère; ce qui plus est, elles y apportent chez elles le même entrain et le même plaisir.

En 1893, la ville de Bâle suivit l'exemple de l'Etat voisin; elle aussi est satisfaite des résultats obtenus, car nous lisons dans le dernier rapport de la Société fondatrice de ces cours les lignes suivantes :

« Nous estimons que la reconnaissance des parents, chez qui nos jeunes filles ont, à ce qu'il paraît mis en pratique de la manière la plus satisfaisante ce qu'elles avaient appris, est le témoignage le plus précieux des bons résultats de ces cours. De plus, si nous prenons en considération ce que ces jeunes filles y gagnent sous le rapport de l'ordre, de la propreté, de l'économie et de l'emploi judicieux des aliments, nous sommes forcés de reconnaître que cet enseignement a une valeur éducative qui ne saurait être trop appréciée. »

La question de la dépense paraît à première vue un obstacle insurmontable à l'introduction générale de cette branche de l'enseignement, car la gratuité est la première des conditions pour mener à bien le projet. Toutefois, les expériences faites jusqu'à ce jour à Cassel, Carlsruhe, Iéna, Heidelberg, Bâle, prouvent bien qu'avec la bonne volonté et les efforts réunis, on arrive à de grands résultats.

La *Confédération* fait depuis plus de dix ans de grands sacrifices pour améliorer l'enseignement industriel et professionnel des jeunes gens, et cela assurément au grand avantage de l'industrie et des métiers. De plus, elle a décidé de s'occuper d'une manière efficace de l'éducation ménagère et professionnelle des jeunes filles, ce qui est aussi juste qu' indispensable, car elles ont, aussi bien que les jeunes gens, droit à une culture industrielle spéciale, si elles veulent faire face, bien armées, aux exigences toujours plus grandes de la vie.

Les *Cantons* ne peuvent méconnaître l'absolue nécessité de subventionner une Institution aussi opportune et progressiste que celle de

l'introduction de l'enseignement de la cuisine et de la tenue de maison, et quel meilleur emploi pourrait-on faire de la dîme de l'alcool qu'en prévenant et guérissant les funestes conséquences de l'alcoolisme ?

L'enseignement obligatoire de la couture est répandu partout dans notre pays, et y est reconnu nécessaire et même indispensable, puisqu'il permet aux jeunes filles de confectionner elles-mêmes leurs vêtements : l'enseignement général de la cuisine, de la tenue de maison amenant à sa suite une amélioration dans le domaine de l'alimentation, ne serait-il pas plus important encore pour la famille? Nous ne nous dissimulons point que les charges de l'Etat sont multiples, mais une innovation d'une si grande importance pour l'économie sociale du pays doit être prise en considération.

Nous savons aussi que le montant de la subvention fédérale dépendra de celles des Cantons; il est donc dans l'intérêt de ceux-ci de subventionner efficacement cette Institution.

Les communes pourront de leur côté, en fondant de simples institutions culinaires, en y facilitant l'enseignement par leur appui moral et matériel, contribuer essentiellement à la réussite de cette Œuvre, selon leurs moyens et leurs besoins. Il est aussi à prévoir que les particuliers soutiendront cette partie pratique de l'enseignement scolaire par des dons en nature et en argent.

Les grands industriels, employant des jeunes filles et leur ôtant ainsi le temps, l'occasion, et souvent même le goût et le plaisir de se perfectionner dans leur vocation naturelle, devront verser annuellement au profit de l'Œuvre une somme déterminée. Notre idéal est donc l'enseignement obligatoire de la tenue de maison, selon l'organisation du système scolaire de chaque canton, soit dans la 8me ou 9me année d'école primaire, soit dans l'école complémentaire obligatoire. Ce ne sera que lorsque cet enseignement aura été rendu obligatoire, qu'il atteindra son but et deviendra accessible aux classes les plus pauvres.

Plan provisoire d'organisation

L'enseignement théorique et pratique de la tenue de maison et de la cuisine pourrait être fait pendant cinq mois, deux fois par semaine, soit trois à quatre heures, et si possible, après les heures de classe.

Le local, la batterie de cuisine, les aliments, tout le matériel nécessaire à cet enseignement serait mis gratuitement à la disposition des élèves sous la direction et la surveillance d'une maîtresse. Les élèves auront le droit de consommer les aliments préparés par elles.

Si le nombre des élèves dépassait le chiffre de vingt-quatre, on pourrait créer des cours supplémentaires.

Dans les petites communes on pourrait instituer selon les besoins un cours tous les deux ans; on pourrait aussi grouper deux ou trois

petites communes en vue de ce cours. La plupart des communes pourraient préparer les maîtresses de couture à cet enseignement.

D'après nos calculs, la dépense, sauf le loyer du local et le traitement de la maîtresse, s'élèverait de 8 à 10 francs par élève.

La *Société d'utilité publique des femmes suisses*, est composée de 3.000 membres environ.

(*Applaudissements.*)

LES OUVROIRS POUR ENFANTS EN SUÈDE

Rapport de Mme Hierta RETZIUS (1).

De toutes parts, de l'Europe comme de l'Amérique et de l'Australie s'élèvent des plaintes sur la dégénérescence morale de la jeunesse. Cette dégénérescence paraît aller en augmentant partout, tant au milieu des grandes nations qu'au milieu des petites, en dépit des sacrifices énormes que s'imposent les peuples civilisés pour élever le niveau de l'instruction de la jeunesse. On fonde des établissements coûteux pour tâcher de ramener les dépravés dans le sentier de la vertu, pourtant, quantité en sont irrémédiablement éloignés et dans les prisons, abondent les jeunes criminels.

Il fut un temps, au milieu du siècle, où les éducateurs du peuple et les philanthropes se flattaient de l'espoir qu'un certain ensemble de connaissances, un enseignement rationnel, en un mot ce qu'on appelait « l'instruction », serait le moyen le plus sûr pour améliorer l'humanité. Partout, on se mit à fonder des écoles aux dépens de l'Etat et de la commune, souvent de vrais palais pour les enfants du peuple; l'enseignement de beaucoup de matières fut obligatoire, des écoles normales pour instituteurs et institutrices furent créées, la pédagogie fut de plus en plus systématisée, l'ouvrage manuel eut sa place sur les programmes de l'enseignement — mais fut aussi soumis à la férule pédagogique — tout paraissait donc bien organisé, bien discipliné. On espérait que le résultat serait l'amélioration des nouvelles générations, tant au physique qu'au moral.

Le resultat attendu a-t-il réellement été atteint ?

A tout considérer, les peuples des pays civilisés ne se sont pas améliorés sous le rapport moral : les vices et les crimes sont à l'ordre du jour, la soif de la jouissance a augmenté d'une façon inquiétante et a

(1) Voir page 158.

fait naître le manque de probité et les malversations. Le nombre, toujours croissant des jeunes criminels, est un symptôme qui ne saurait manquer d'éveiller de sérieuses appréhensions, chez ceux qui avaient rêvé un meilleur avenir pour l'humanité.

On commence à s'apercevoir que le système de l'enseignement suivi jusqu'ici n'est pas suffisant pour combattre le mal. Il faut autre chose qu'une certaine dose de connaissances générales : il faut l'éducation, cette éducation qui ennoblit le caractère, élève le sentiment du devoir, développe la faculté de l'abnégation au lieu d'inspirer la soif du plaisir et de la jouissance, éveille le désir d'être un membre actif et utile de la société, recherche la satisfaction intime dans le travail pour les autres, et non pas exclusivement dans celuifait à son seul profit.

Cependant, ce n'est pas assez pour tâcher de ramener au bien les égarés, de fonder des établissements pour les dépravés. Non, quiconque a l'expérience tant soit peu grande de ces questions, reconnaîtra toujours que ce moyen-là est peu efficace. La plupart des jeunes garçons et des jeunes filles qui se sont engagés dans la voie de la dépravation et du crime, ne s'en laissent guère ramener.

Il est donc beaucoup plus important de prévenir le mal, en inspirant à temps de bonnes tendances à l'esprit des enfants. L'expérience prouve jusqu'à l'évidence que si l'on peut éveiller de bonne heure chez l'enfant l'intérêt pour des travaux utiles, son développement devient régulièrement normal. Donc, il s'agit de lui inspirer l'amour du travail. Mais ce n'est pas le livre et les leçons qui auront cette faculté. C'est le travail pratique, l'ouvrage manuel commencé dès la première enfance. L'instituteur et inspecteur des écoles, l'Américain M. Charles Leland, qui a introduit dans diverses écoles de l'Amérique le travail manuel, a fait cette constatation, fort importante, que tout enfant de sept à quatorze ans, peut arriver à affinir sa faculté d'observation et à acquérir une grande habilté manuelle, mais que, cet âge passé, les difficultés deviennent plus grandes.

Il est encore clairement démontré que le travail pratique, l'ouvrage manuel facilitent, non seulement le développement physique de l'organisme, mais aussi celui de l'intelligence.

Les physiologistes ont prouvé que les exercices du corps en général, ainsi que le travail manuel, l'exercice en plein air et la gymnastique rationnelle, contribuent essentiellement au développement des facultés intellectuelles. Il ressort jusqu'à l'évidence des dernières découvertes du célèbre physiologiste phrénologue, le professeur Angelo Mosso (1) de Turin et de celles du célèbre anatomiste, le professeur J. Kollmann, que, si l'on veut développer les enfants et en faire des êtres tout à fait sains,

(1) Psychic processes and muscular exercise. Discours fait au dixième anniversaire de Clarke University en Amérique en 1899.

vigoureux, capables, intelligents, il faut baser l'éducation, sur d'autres principes déterminants que ceux qui ont cours à présent.

Il faut se rappeler que l'enfant est en croissance, que la formation de son cerveau et de son système nerveux, musculaire et osseux n'est pas encore faite. Selon les lois de la nature, il faut que ce cerveau et ces nerfs si tendres soient ménagés pendant la croissance et non pas surmenés et que les muscles et les os soient fortifiés par l'exercice sagement réglé. Mais comment traite-t-on les enfants de nos jours ?

De 6 jusqu'à 14 ou 19 ans, ils restent sur les bancs de l'école plusieurs heures de suite. Les écoles, aussi hygiéniquement construites soient-elles, ne sont pourtant bien souvent qu'une sorte de prison pour les jeunes. Car il est contraire au naturel des enfants, de rester l'esprit tendu pendant des heures, immobiles, sans remuer ni bras ni jambes. Les choses en sont à ce point que des maîtres ignorants de la physiologie de l'enfant, exigent que leurs élèves restent absolument tranquilles pendant toute la leçon. Un tel maître reçoit des compliments, parce qu'il sait maintenir « une bonne disci pline » dans sa classe.

Après avoir passé la plus belle partie de la journée en classe, souvent dans l'air vicié, il reste encore à l'enfant des devoirs à faire à la maison et bien des fois à veiller le soir ; ajoutez à ceci la tension constante du système nerveux qui est tendre et en pleine formation, occasionnée par la crainte de ne pas savoir les leçons du lendemain et de rester à court de réponse.

Les enfants de nos jours n'ont aucune liberté. L'école est obligatoire, qu'elle ait une bonne ou une mauvaise influence sur la santé et le naturel des enfants. La plupart n'ont le temps ni de penser, ni de sentir ni d'observer; ils deviennent indifférents à leurs devoirs envers la famille, étrangers même à leurs parents, qu'ils s'habituent à regarder comme au-dessous d'eux. Ils ont l'air soucieux ; la gaîté spontanée d'autrefois leur manque; quand ils ont fini leurs classes et passé leurs examens ; ils ne sont pas armés pour la lutte pour l'existence ; ils sont nerveux ou engourdis et souvent même, ils ont perdu le désir de s'instruire davantage, ils n'ont plus ce que Saint-Beuve appelait « la grande curiosité ». Par contre, les enfants qui ne vont pas encore à l'école ont l'esprit d'initiative, ils sont réfléchis, avides de s'instruire et pleins de vie.

Il est donc urgent de rechercher des méthodes d'éducation qui, tout en évitant les inconvénients cités, aient sur l'enfant une salutaire influence physique et psychique.

Une réforme efficace de notre système d'enseignement actuel — réforme qui tôt ou tard devra se faire — n'est certes pas facile à mettre à exécution. L'idée de la nécessité d'une réforme ne semble pas encore s'imposer au public. Mais, en attendant, il faut tâcher de combattre le mal en ayant recours à divers moyens compensateurs.

Parmi les moyens employés à présent dans ce but, il faut d'abord

mentionner toutes les dispositions prises pour améliorer et conserver la santé des enfants : des emplacements pour leurs jeux en plein air; pendant les vacances d'été, les colonies scolaires à la campagne; le séjour au sanatorium et aux bains de mer; l'éveil donné à leurs aptitudes au travail manuel par l'établissement d'ouvroirs où on les occupe, aux heures libres de l'école primaire, à des ouvrages qui, en leur donnant de l'habileté manuelle, affinent leurs facultés d'observation.

Je vais indiquer en quelques mots les bases d'une Institution où ces principes sont appliqués.

Cette Institution, fondée en 1886 par l'initiative privée, reçoit des subventions de la Commune. Le but en est :

1° De prendre soin des enfants les plus pauvres ou de ceux dont les parents, occupés dans les fabriques ou ailleurs, ne peuvent les surveiller. Les enfants sont ainsi sauvés des tentations de la rue et du danger de mendier pendant les heures libres de l'école primaire ;

2° D'inspirer de bonne heure aux enfants l'amour du travail, de leur donner une habileté manuelle, et de leur enseigner des ouvrages qui plus tard leur seront utiles pour gagner leur vie. Comme récompense de leur travail, on leur donne un repas.

L'âge des élèves est de 7 à 14 ans. Les maîtres de l'école primaire choisissent les enfants parmi leurs élèves les plus pauvres ou parmi ceux que leurs parents négligent. Il y a actuellement à Stockholm 12 *Ouvroirs*, 1 à 3 dans chaque paroisse, fréquentés par environ 1.500 enfants. Le nombre des élèves dans chaque Ouvroir, varie de 60 à 200. Les petits de 7 à 10 ans y travaillent de 11 heures à 1 heure et y dînent. Les grands de 10 à 14 ans y viennent de 5 à 7 heures du soir, trois fois par semaine et y soupent. Un certain nombre d'enfants restent à l'Ouvroir de 1 à 7 h. 1/2 du soir. Ils dînent, font leurs devoirs, travaillent aux différents métiers et soupent.

Les Ouvroirs sont dirigés gratuitement par des femmes de la classe aisée, mais il y a aussi des institutrices payées et pour les métiers, des artisans habiles. Frais très modiques : malgré les dépenses pour le salaire des institutrices et des artisans, les dépenses pour les matériaux, pour l'éclairage, le chauffage et la nourriture des enfants, le prix moyen par enfant et par an ne s'élève qu'à 17 fr. 50. Quelques enfants emportent du travail à la maison et on leur paie ce travail; on inscrit ce revenu dans un petit livret d'épargne. Voilà une des meilleures idées de ce genre d'école. L'effet en a été des meilleurs. Les enfants sont fiers et heureux de pouvoir gagner quelque chose.

Les Ouvroirs reçoivent à leur fondation, pour frais d'installation, une somme de 700 à 1.400 francs de l'Institution *à la mémoire de Lars Hierta*. L'entretien est défrayé par des dons et par la vente des ouvrages des élèves. Le Conseil municipal de Stockholm leur alloue ac-

tuellement une somme de 20.000 francs par an, et les Paroisses leur donnent généralement le local gratuitement.

Un Comité central relie entre eux tous les Ouvroirs de Stockholm, mais chaque Ouvroir a son Comité local. Ils travaillent indépendamment les uns des autres ; chacun a son cachet propre et ils se développent en toute liberté. Une bonne émulation existe entre eux, ils cherchent à faire le plus de bien possible.

L'enseignement comprend des ouvrages en copeaux, en raphia, en bois découpé à la scie, en fer, la sculpture sur bois, la couture, le tissage, le raccommodage, la menuiserie, la cordonnerie, etc. Il y a aussi un Ouvroir pour les travaux métalliques.

C'est parce qu'il faut faire concurrence à la rue qui leur offre bien des plaisirs, qu'on enseigne aux enfants, dans les Ouvroirs, des ouvrages qui leur plaisent et qui, en les amusant développent chez eux l'ordre, le goût, la faculté d'observation.

On tâche surtout d'avoir une influence morale sur les enfants. La discipline n'y est pas aussi rigoureuse que dans les écoles primaires (où ils vont tous) et l'on ne néglige aucune occasion de mettre un peu de joie et de soleil dans ces petites vies qui en ont si peu. Il faut que ces enfants se sentent aimés et qu'ils soient heureux pendant le travail, qu'ils obéissent par amour plutôt que par crainte, et qu'ils gardent de l'Ouvroir un doux souvenir.

Le résultat de près de 14 ans d'expérience a prouvé que ces Institutions sont d'une grande valeur sociale pour prévenir la démoralisation des enfants, que tout enfant de 7 à 14 ans (mais pas après cet âge) y acquiert une certaine habileté manuelle, peut même devenir très adroit et y affine sa faculté d'observation. L'intelligence des enfants s'éveille, leur caractère se forme, le travail de l'école devient plus facile. L'aptitude au travail et l'amour du travail, ont sauvé un très grand nombre d'enfants, même parmi ceux dont les parents étaient mauvais.

On a établi des *Ouvroirs* en province dans les villes suivantes :

A *Goteborg* (2), *Jonkoping* (2), *Upsala* (2), *Norrkoping*, *Malmo*, *Lund*, *Landskrona*, *Carlskrona*, *Carlstad*, *Skofde*, *Orebro*, *Vesteras*, *Eskilstuna*, *Nykoping*, *Sodertelge*, *Visby*, *Sundsvall*, *Hernosand* et *Ostersund*, ainsi que dans les grands villages de *Liljeholmen*, *Bollnas* et *Matarengi* (situé au delà du Cercle polaire).

Le nombre total des Ouvroirs s'élève cette année à 38. Partout les résultats sont aussi satisfaisants que dans la Capitale.

(*Applaudissements.*)

SÉANCE DU JEUDI, 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme KERGOMARD.

ORDRE DU JOUR. — 3e Question : *Du rôle des Patronages et des Associations mutuelles, dans l'éducation des femmes.*

4e Question : *Du rôle de la femme dans l'éducation de garçons.*

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

3e QUESTION :

Du rôle des patronages et des associations mutuelles, dans l'éducation des femmes.

Mme Kergomard. — La parole est à M. Henri Mamy.

LA FEMME DANS LA MUTUALITÉ

Rapport de **M. Henry MAMY.**

Directeur de l'Association des Industriels de France, contre les accidents du travail.

La vie humaine, dans sa marche rapide du berceau à la tombe, est exposée à un certain nombre de crises qui frappent indistinctement toutes les catégories sociales. De ces crises, les unes, comme la vieillesse et la mort, sont inévitables; les autres sont possibles, quelque-

fois même probables, à des degrés divers, comme la maladie, l'accident, le chômage, l'invalidité. Leurs conséquences sont plus particulièrement graves et douloureuses lorsqu'elles atteignent celui qui vit de son travail. En supprimant le salaire quotidien, en tarissant les ressources du travailleur et de sa famille, elles créent à ceux-ci une pénible situation de gêne et, parfois, de dénuement.

Ce fardeau de misères et de douleurs pèse lourdement sur l'humanité. La statistique établit, en effet, que tous les ans un travailleur sur trois, en moyenne, est atteint par l'une ou l'autre des crises énumérées plus haut.

Longtemps la grande armée du travail a subi passivement ces souffrances. Mais une évolution s'est faite dans l'esprit public ; on a compris, peu à peu, qu'il n'y avait rien de fatal, rien d'impossible à conjurer dans les épreuves douloureuses trop longtemps supportées ; la volonté d'y trouver des remèdes s'est affirmée de toutes parts ; les intelligences se sont appliquées à cette tâche; les efforts individuels se sont produits; la résignation silencieuse a fait place à une virile énergie, bien résolue à lutter de toutes ses forces contre les cruautés du sort, et décidée à sortir victorieuse de cette lutte.

Dans la multiplicité des bonnes volontés et des efforts, il est naturel que des divergences de vues se soient produites sur les meilleurs moyens à employer pour atteindre le but commun. Suivant la nature des esprits et des caractères, suivant la conception que l'on se fait de la vie sociale, les uns se sont tournés vers l'Etat comme vers une Providence qui leur paraissait seule capable de résoudre un si énorme problème, en imposant à tous et dans un court délai les mesures nécessaires ; les autres, plus confiants dans les résultats que peut obtenir l'action individuelle, l'effort personnel, se sont adressés à l'initiative privée, lui demandant de se grouper, de s'organiser pour lutter en commun, librement et volontairement.

Je n'entrerai pas ici dans l'examen de la valeur comparée de ces deux systèmes. Je me bornerai à l'affirmation de mes préférences personnelles pour l'école de l'initiative individuelle et de la liberté.

Il ne saurait s'agir, bien entendu, de l'initiative privée s'exerçant isolément ; elle serait évidemment impuissante. Elle doit être fécondée par l'association des efforts individuels.

L'*association*, dont les preuves ne sont plus à faire, est la grande force de l'avenir ; elle doit être le plus puissant levier social du siècle qui va commencer.

Parmi les diverses formes qu'elle peut revêtir, la *mutualité* est l'une des plus heureuses et des mieux conçues. Belle et noble dans son principe, puisqu'elle est une œuvre de solidarité, elle est puissante dans son action, féconde dans ses résultats.

Il ne faut donc pas s'étonner du rapide développement qu'ont pris

les *Sociétés de secours mutuels*, bien que, sous ce rapport, la France soit encore loin de l'Angleterre et de l'Amérique. Avant 1848, notre pays comptait à peine quelques centaines de ces Sociétés, ayant presque toutes un caractère corporatif ou amical. En 1852, elles étaient déjà au nombre de 2.438; il y en avait 5.793 en 1872; au 31 décembre 1896, leur nombre s'élevait à 10.960, et les avantages que leur a concédés la loi du 1er avril 1898 donneront encore à leur développement une plus vive impulsion.

A leur début, elles se sont préoccupées surtout de la crise la plus fréquente, en même temps que la plus facile à résoudre, la maladie. Peu à peu elles ont abordé la question des retraites de la vieillesse, de l'indemnité de chômage; et, la loi du 9 avril 1898 leur assigne un rôle dans la réparation des accidents du travail. On peut donc dire qu'aucune des éventualités douloureuses auxquelles le travailleur est exposé ne leur reste étrangère.

Quel a été, en France, le rôle de la femme dans cette marche en avant?

Quelle place a-t-elle prise dans l'armée des mutualistes? C'est ce que nous nous proposons de rechercher.

Le dernier rapport du Ministère de l'Intérieur et des Cultes sur les opérations des Sociétés de secours mutuels est relatif à l'année 1896. C'est à lui que nous empruntons les chiffres qui suivent :

Quelle était, à cette époque, dans l'ensemble des mutualistes, la proportion des femmes?

Au 31 décembre 1896, il y avait 10.960 Sociétés de secours mutuels, approuvées ou autorisées.

Sur ce nombre on comptait :

7.956 sociétés d'hommes seuls;

2.630 sociétés mixtes;

374 sociétés de femmes seules.

Les 7.956 sociétés d'hommes comprenaient 741.083 membres.

Les 2.630 sociétés mixtes se composaient de 448.674 hommes et 193.107 femmes.

Enfin, les 374 sociétés de femmes seules comptaient 48.496 membres.

C'est donc, au total, 241.605 mutualistes femmes, et 1.189.757 mutualistes hommes.

Si l'on ajoute aux nombres donnés plus haut 50.079 enfants qui appartenaient, à ce moment, aux Sociétés de secours mutuels, ce qui donne un total de 1.482.041 participants, on voit que les femmes ne figurent dans ce nombre que pour 16 pour 100, soit à peine 1/6.

Le tableau suivant indique quel a été l'accroissement du nombre des

femmes dans les Sociétés de secours mutuels, depuis l'année 1860 jusqu'en 1896.

Nombre des femmes dans les Sociétés de secours mutuels, de 1860 à 1896 :

Dates	Sociétés approuvées	Sociétés autorisées	Total
Au 31 décembre 1860....	51.165	24.235	75.400
» 1861.. .	53.856	27.010	80.866
» 1862.. .	59.960	26.348	86.308
» 1863....	63.451	28.151	91.602
» 1864....	69.510	27.526	97.036
» 1865.. . .	77.148	28.809	105.957
» 1866....	83.744	30.230	113.974
» 1867....	88.350	32.037	120.387
» 1868....	92.009	33.041	125.050
» 1869....	93.592	32.800	126.392
» 1870....	84.323	22.141	106.464
» 1871.. .	80.952	21.018	101.970
» 1872....	80.702	22.479	103.181
» 1873....	83.014	23.701	106.715
» 1874....	85.507	24.591	110.098
» 1875....	88.446	26.337	114.783
» 1876....	92.813	26.318	119.131
» 1877....	95.183	29.096	124.279
» 1878....	99.376	30.502	129.878
» 1879....	101.643	31.995	133.638
» 1880....	111.991	32.957	144.948
» 1881....	113.349	36.015	149.364
» 1882....	121.213	35.307	156.520
» 1883....	123.559	35.247	158.806
» 1884....	129.752	26.402	156.154
» 1885....	133.202	38.299	171.501
» 1886....	135.274	38.626	173.900
» 1887....	140.079	39.924	180.003
» 1888...	143.537	40.555	184.092
» 1889....	146.335	43.658	189.993
» 1890....	146.796	44.458	191.254
» 1891....	153.062	47.057	200.119
» 1892....	155.458	46.574	202.032
» 1893....	158.486	48.545	207.031
» 1894....	162.066	50.779	212.845
» 1895....	170.574	42.076	212.650
» 1896....	198.365	43.240	241.605

Dans cette période de 36 ans, le nombre des femmes mutualistes a donc passé de 75.400 à 241.605, soit une augmentation de 166.205.

Dans la même période, le nombre des mutualistes hommes a passé de 419.283 à 1.189.757, soit une augmentation de 770.474.

On peut se demander pourquoi les femmes n'ont suivi que de si loin les hommes dans ce grand mouvement vers la mutualité. Quelles sont les causes qui les ont retenues ?

La femme qui veut entrer dans une Société de secours mutuels a le choix entre les Sociétés de femmes seules et les Sociétés mixtes.

Les Sociétés de femmes seules paraissent plus spécialement destinées aux femmes veuves ou célibataires, vivant du produit de leur travail et exerçant une même profession ou des professions analogues. C'est ce lien qui détermine et facilite la création de la Société féminine, comme il a déterminé la création d'un grand nombre de Sociétés d'hommes.

Mais on peut dire que la Société mixte est la règle générale. Elle peut se constituer, en effet, dans bien des circonstances où une Société exclusivement féminine ne trouverait pas les éléments nécessaires de vitalité. D'autre part, la femme mariée qui voudra faire partie d'une Société de secours mutuels préférera généralement s'inscrire, si toutefois on veut bien l'y admettre, dans celle à laquelle appartient son mari, afin de simplifier les rouages et de faciliter les démarches.

Nous rencontrons ici un des premiers obstacles qui ont retardé l'accession des femmes à la Mutualité, et cet obstacle, ce sont les hommes qui l'ont dressé.

Dès l'origine des Sociétés de secours mutuels, les femmes en ont été écartées, de propos délibéré par des objections et surtout par des préjugés. Il a fallu un temps assez long et des efforts persévérants pour que leur admission dans les Sociétés d'hommes devînt possible.

En 1866, la *Société d'étude et d'encouragement de la prévoyance et de la mutualité de la ville de Lyon*, sur le rapport de M. Paul Rougier, décidait que, par tous les moyens en son pouvoir, elle s'efforcerait de propager les principes de l'admission des femmes dans les Sociétés de secours mutuels. Elle émettait le vœu « que les Présidents de toutes les Associations qui les ont exclues jusqu'à ce jour veuillent bien soumettre à leur bureau un projet d'articles additionnels, inaugurant l'admission des femmes dans leur Société. »

Plus tard, dans les différents Congrès de la Mutualité qui se sont tenus à Lyon, à Bordeaux, à Saint-Etienne, etc..., la question a été presque toujours étudiée et résolue par des vœux en faveur de l'admission des femmes.

La loi du 1er avril 1898 a consacré officiellement le principe de cette admission; c'est aux Sociétés elles-mêmes qu'il appartient d'en faciliter

la réalisation pratique, en l'inscrivant dans leurs statuts. N'oublions pas, en effet, qu'au 31 décembre 1896, il y avait 756 sociétés d'hommes seuls, et seulement 2,630 sociétés mixtes.

On peut dire que le principal et même le seul argument que font valoir les adversaires de l'admission des femmes dans les Sociétés de secours mutuels, c'est la question d'argent. On reproche aux femmes d'être plus onéreuses que les hommes, de compromettre la prospérité financière de la Société et d'exposer celle-ci à la ruine. Telle est l'objection, dans sa netteté impitoyable et un peu brutale. On ne saurait méconnaître son importance, car la question financière doit nécessairement tenir une des premières places dans les préoccupations des Sociétés de secours mutuels.

Mais, tout d'abord, il faut observer que cette affirmation d'une dépense plus élevée pour la femme que pour l'homme n'est pas toujours exacte et ne constitue pas une règle générale absolue. Si l'on s'en rapportait aux chiffres fournis par les statistiques officielles, ce serait même l'inverse qui serait vrai. Dans tous les cas, un certain nombre de Sociétés ont déclaré que, chez elles, les femmes n'étaient pas plus coûteuses que les hommes.

Mais, en admettant même que le fait soit généralement exact et que la femme occasionne à la Mutualité une dépense supérieure à celle de l'homme, cet inconvénient se trouve compensé par les avantages qui résultent de l'admission de la femme. Celle-ci, en effet, dans une œuvre de cette nature, est un élément d'ordre et de stabilité. En intéressant personnellement la femme au fonctionnement d'une Société de secours mutuels, on fait bénéficier cette dernière d'une certitude plus grande dans le paiement régulier des cotisations. Ne serait-il pas, d'ailleurs, contraire à l'équité, contraire à l'intérêt familial, contraire à l'intérêt social, de fermer aux femmes la porte des Sociétés de secours mutuels ?

On ne voit pas, en effet, pourquoi la femme serait tenue à cet égard dans un état d'infériorité. Ce n'est pas sur un principe de droit ou de justice que l'on pourrait s'appuyer pour lui refuser le bénéfice d'une œuvre de solidarité. Ne serait-ce pas une Mutualité incomplète, imparfaite, entachée d'un égoïsme condamnable, que celle qui exclurait de son action bienfaisante la moitié de l'humanité? La famille elle-même se verrait divisée, au lieu de se trouver réunie dans une communauté de droits, d'intérêts et de confiance dans l'avenir. Quoi! le mari, lorsque la maladie l'atteindra, recevra les soins du médecin, les remèdes nécessaires, une indemnité de chômage, et lorsque sa compagne sera atteinte à son tour, peut-être d'un mal contracté au chevet de son mari, en le soignant avec dévouement, elle restera sans secours, sans soins, sans assistance! Cette injuste différence de traitement n'est-elle pas en opposition absolue avec le principe même de l'union intime

qui constitue la famille? La Société de secours mutuels ne doit pas être seulement une école d'intérêts bien compris, mais encore une école de devoir moral et de solidarité généreuse.

L'exclusion des femmes ne serait pas moins nuisible aux intérêts de la Société, car la femme privée des secours que lui procurerait la Mutualité, tombera bien souvent à la charge de l'Assistance publique ou privée.

Il faut reconnaître, cependant, que la mauvaise volonté masculine, le peu d'empressement qu'ont mis jusqu'ici les hommes à ouvrir aux femmes l'accès des Sociétés de secours mutuels, n'est pas la seule cause qui ait éloigné de la Mutualité l'élément féminin.

Un obstacle dont l'importance est grande, surtout pour la femme non mariée, réside dans le faible salaire que reçoivent encore les ouvrières, dans la rémunération trop minime de leur travail. De ce salaire, à peine suffisant pour vivre, parfois même incontestablement insuffisant, comment pourraient-elles distraire une partie, si minime fût-elle, pour payer leur cotisation à la Société de secours mutuels ?

D'après l'enquête statistique de l'Office du travail, le salaire moyen journalier des ouvrières en France, qui était de 1 fr. 30 en 1850, n'était encore que de 2 fr. 20 en 1891, tandis que le salaire moyen des hommes était, aux mêmes époques, de 2 fr. 76 et de 4 francs.

C'est peut-être-là une des causes les plus sérieuses qui retiennent les femmes à la porte des Sociétés de secours mutuels.

Faut-il ajouter que l'éducation de la femme, au point de vue qui nous occupe en ce moment, n'a pas été jusqu'ici, pas plus que celle de l'homme d'ailleurs, ce qu'elle aurait dû être. C'est dès l'enfance qu'il faut faire pénétrer dans les jeunes esprits, par l'enseignement et par l'exemple, la connaissance de la Mutualité, de son fonctionnement, des avantages qu'elle présente.

C'est pourquoi l'on ne saurait donner trop d'éloges à l'Œuvre de la *Mutualité scolaire*, dont un homme de grand cœur et de haute intelligence, M. Cavé, a été le créateur et l'ardent apôtre. Grâce à lui, grâce à ses efforts persévérants, les Sociétés mutuelles scolaires prennent en France un développement qui croît de jour en jour. Les jeunes filles entrent à peu près pour moitié dans l'ensemble des membres de ces Sociétés. Plus tard, devenues femmes, elles se trouveront ainsi déjà initiées aux principes de la Mutualité, elles en connaîtront les bienfaits et n'auront pas, à son égard, cette sorte de défiance instinctive qui fait peut-être hésiter aujourd'hui un certain nombre de femmes, en présence d'une œuvre dont le mécanisme leur est inconnu, dont les rouages ne leur sont pas familiers.

De tout ce qui précède, il résulte que la femme est restée, jusqu'ici,

trop étrangère à la Mutualité. Elles se sont refusées l'une à l'autre. Et cependant, la femme n'est-elle pas, en raison même de sa faiblesse, plus encore que l'homme digne d'intérêt et de pitié? N'est-ce pas à elle surtout qu'il convient de tendre une main secourable et compatissante? Il faut donc s'efforcer de vaincre les obstacles qui, jusqu'ici, l'ont écartée des Sociétés mutuelles. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de la femme que cette tâche sera accomplie, c'est aussi dans l'intérêt de la Mutualité elle-même, car rien de vivant, de fécond et de durable ne se fonde sans le concours de la femme.

La conquérir à une Œuvre de cette nature, ce n'est pas la conquérir seule; c'est aussi préparer de nouvelles recrues pour demain, car la femme est l'éducatrice par excellence, l'inspiratrice des pensées élevées et des résolutions généreuses, et lorsqu'elle est imbue profondément d'une idée, nul ne sait mieux qu'elle faire pénétrer dans les esprits la conviction qui l'anime.

En ouvrant largement à la femme les portes de la Mutualité, en l'invitant à y pénétrer, à la bien connaître, à en bénéficier, on travaillera dans l'intérêt de l'harmonie sociale, en même temps que l'on accomplira une œuvre de justice et de solidarité.

Je termine par ce vœu, que je demande à la Section de ratifier :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les Sociétés de Secours mutuels inscrivent dans leurs Statuts le principe de l'admission des femmes;

2° Que l'enseignement de la mutualité, de son fonctionnement, de ses avantages, soit donné dans les écoles de jeunes filles.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la question ?

Une Congressiste. — Je demanderai que M. Mamy veuille bien ajouter à son 1er vœu « toutes les Sociétés de secours mutuels » parce qu'il y en a déjà un certain nombre qui comprennent des femmes.

M. Henri Mamy. — C'est entendu.

Mme Kergomard. — Mme Paule Vigneron voulez-vous bien nous lire votre rapport.

Mme Paule Vigneron. — Rapport sur :

Les femmes dans les sociétés de secours mutuels.

(Lire page 224).

Mme Kergomard — Après avoir entendu les intéressants rapports de M. Mamy et de Mme Paule Vigneron, je mets aux voix le vœu de M. Mamy.

« *1° Que toutes les Sociétés de secours mutuels inscrivent dans leurs Statuts, le principe de l'admission des femmes.* »

« *2° Que l'enseignement de la mutualité, de son fonctionnement, de ses avantages, soit donné dans des écoles de jeunes filles.* »

Le vœu ainsi modifié est adopté.

Mme Kergomard. — Voici maintenant une œuvre intitulée « *La Dotation de la jeunesse de France ;* elle est d'autant plus intéressante qu'elle est une « mutualité féminine »; je donne la parole au Secrétaire général de l'Œuvre, M. Pagès.

L'ŒUVRE DE LA DOTATION DE LA JEUNESSE

DE FRANCE

Rapport de M. René PAGÈS.

En prenant part, au nom de l'œuvre de la *Dotation de la jeunesse de France,* au *Congrès international des Œuvres et Institutions féminines,* c'est dans le but de contribuer à faire connaître à toutes les femmes de cœur qui prendront part à ce Congrès, les espérances que nous concevons des bienfaits de notre Institution pour la préservation de nos jeunes filles.

Nous souvenant qu'au cours de la Révolution, ce furent les femmes qui sauvèrent les Sociétés mutuelles, en s'adressant à l'Assemblée nationale qui croyait y voir le rétablissement des compagnonnages et en s'efforçant d'écarter la politique de ces institutions;

En nous rappelant le concours constant et souvent prépondérant qu'elles ont apporté aux Œuvres d'assistance et de prévoyance, nous croyons que les femmes françaises de 1900 réserveront leur appui

moral et effectif à l'œuvre de Secours mutuels de la Dotation de la Jeunesse de France qui, fondée en 1895, compte actuellement parmi ses 152.000 sociétaires, 91.000 jeunes filles françaises.

Copiée depuis sa naissance, en Belgique et en Italie, elle a eu d'autres buts rentrant également dans le programme de votre Congrès :

1° De préserver les jeunes filles du contact dissolvant de l'hôtel et de la maison meublée, en leur permettant, par la modeste dotation qu'on leur assure à leur majorité, de se constituer un modeste ménage.

2° De leur créer une indépendance relative comme jeunes filles, puisque c'est à elles seules qu'est payée la dot à leur majorité, si elles ne sont pas mariées; que, c'est à elles seules, qu'elle est remise, si elles sont mariées, leur signature de jeune fille étant la seule connue par nous.

3° Que la mère veuve, divorcée, peut dans cette œuvre doter librement ses enfants, sans le concours du père, d'un tuteur ou subrogé-tuteur.

4° Qu'elle facilite l'union légitime des jeunes filles.

5° Qu'enfin, elle a un orphelinat de jeunes filles d'un caractère spécial, situé au Clos de l'Etang à Clamart, où les jeunes orphelines sont gratuitement élevées, où elles ne travaillent pas pour assurer leur existence quotidienne ou pour contribuer à la fortune de cette hospitalière demeure, mais où elles sont élevées, instruites, dans le but d'apprendre ce qui est nécessaire à la profession ou au métier qui rentre le plus dans leurs aptitudes.

Tous ces titres répondent aux résultats que semble avoir pour but de rechercher le Congrès, c'est donc sous les bienveillants auspices de sa Commission d'organisation que nous plaçons l'étude de la Société de Secours mutuels, la Dotation de la Jeunesse de France.

(*Applaudissements.*)

M. René Pagès. — Mesdames, il m'a paru utile pour notre Œuvre, qui compte 91.000 jeunes filles à l'heure actuelle, sur 152.000 sociétaires, de vous signaler les bienfaits que nous attendons de notre Association. J'ai entendu déjà Mlle Monod faire allusion au caractère patriotique de notre Œuvre. On se plaint de la diminution des mariages et par conséquent de la natalité ; on constate que, tandis que la population augmente de 10 en Italie, de 7 en Allemagne, l'augmentation n'est en France que de 0,65. Nous croyons qu'il est bon de favoriser les unions légitimes et de préserver ainsi bien des jeunes filles des dangers qu'on vous a signalés hier.

Mme Kergomard. — L'ordre du jour appelle la 4e question.

4e QUESTION :

Du rôle de la femme dans l'éducation des garçons.

La parole est à M. le Pasteur Wagner.

L'ÉDUCATION DES GARÇONS

Rapport de M. le Pasteur **WAGNER**.

Le degré d'influence qu'un être est capable de subir dépend de son impressionnabilité et de son pouvoir de garder les empreintes reçues. Ces deux capacités se rencontrent dans l'enfance normale à des proportions considérables. Leur état perpétuel d'activité fait enregistrer à l'âme enfantine les moindres contacts. Cette âme est comparable à l'appareil météorologique le plus sensible, tenant compte des plus légères oscillations de la température ou de la pression atmosphérique. Mais l'appareil scientifique est pourvu d'organes indicateurs qui témoignent au dehors de ce qui se passe en lui, avec une netteté entière. L'enfant, lui, reçoit souvent des impressions, sans que rien à l'extérieur n'en révèle la trace.

Toute personne adulte qui traverse, même par exception, la sphère de perception de l'enfant, y produit son effet. Sans doute ces passages échappent au contrôle par leur multitude même. Bien des influences nous atteignent sans qu'il soit possible de préciser ni le moment ni la forme de leur transmission. Mais des observations d'ensemble sont possibles. Elles nous apprennent à mesurer la puissance extraordinaire avec laquelle une personne adulte, même à son insu, peut toucher, faire vibrer, réconforter, blesser un enfant. A l'examen réfléchi, nos moyens d'action nous apparaissent presque toujours trop forts, à moins qu'un tact éclairé ne vienne les accommoder à la délicatesse de l'organisme sur lequel ils sont destinés à agir.

Ce contraste entre la finesse des perceptions du jeune âge et la rudesse ou du moins la véhémence disproportionnée de l'intervention

adulte est une observation indispensable et douloureuse par laquelle il faut éclairer tout problème d'éducation.

Je pense qu'en posant cette question : *Du rôle de la femme dans l'éducation des garçons*, on s'est rendu compte de son étendue, tout en l'envisageant sous une de ses faces principales.

Qu'appelons-nous la femme ? Protée lui même avait moins de formes que ce simple vocable n'éveille en nous d'apparitions différentes et contradictoires. Nombreuses en effet et fort dissemblables sont les influences féminines actives dans une vie de garçon, depuis l'âge où il porte encore la robe et se confond avec les petites filles, jusqu'à celui où il revêt au régiment la livrée de la patrie. Il suffit d'en faire la remarque évocatrice pour que les images, en foule, émergent de nos souvenirs. Et toutes ces figures de femme personnifient des interventions éducatrices, quoique le genre des leçons, des exemples, des inspirations, soit d'une variété rappelant plutôt l'incohérence.

Mais il me semble évident que par « la femme », dans la question posée devant ce Congrès, on a voulu entendre la mère. C'est à son action que nous allons surtout penser, nous bornant çà et là, au hasard des rencontres, à en signaler d'autres.

La brièveté obligée de ce travail nous a déterminé encore à lui donner de préférence un tour positif, sans évidemment renoncer à signaler, à côté de l'idéal, les défectuosités et les ombres que la réalité présente. Qu'il nous soit permis encore de faire observer que fort souvent dans la pratique, ce que nous indiquons ici du rôle de la femme est, en partie du moins, rempli par des hommes. La part des sexes n'est pas strictement délimitée. Et si les malheurs de la vie et les mutilations de la famille ont souvent obligé les mères à suppléer tant bien que mal à l'absence des pères, et réciproquement, il est vrai aussi que le sexe à lui seul ne constitue pas la vraie femme. Et le fait même de la maternité, entouré cependant de tant de grâces d'état, ne transforme pas encore une femme en éducatrice.

Après ces réflexions préalables et d'une certaine utilité, pénétrons au cœur même du sujet.

La première femme que l'homme connaisse, c'est la mère. Il en procède, en est longtemps inséparable, et jusqu'à la fin de ses jours en demeure enveloppé. La mort même ne brise pas ce lien. Lorsque nos mères ne peuvent plus nous entourer de leurs bras, leur esprit nous accompagne et nous environne d'une tendresse immortelle. Pour une vraie mère, le fils n'est jamais mort, elle l'aime pour toujours. Pour un vrai fils, l'amour maternel fait partie de ce qui ne meurt pas.

Au début de la vie, à moins qu'il n'intervienne des circonstances anormales, c'est la mère qui commence l'éducation.

J'insisterai sur la portée incommensurable d'une pareille prérogative.

L'observation scientifique des phénomènes naturels nous a révélé la puissance déterminative du travail embryonnaire par lequel sont arrêtées d'avance les formes ultérieures de la vie. Aux regards superficiels, ce travail échappe totalement. Mais chacun sait que lorsque les phénomènes deviennent visibles, tombent, comme l'on dit, sous le sens, il y a longtemps qu'ils sont virtuellement accomplis. Nous croyons voir un commencement et nous sommes en face de résultats. En éducation, des faits analogues se produisent. Lorsqu'elle commence ostensiblement, il y a beau temps que plusieurs de ses facteurs principaux ont exercé leur action latente.

Les toutes premières impressions, que la mémoire ne garde point, qui échappent à la conscience, se confondent à tel point avec l'être même, qu'elles lui laissent une empreinte ineffaçable. Et ce que l'on appelle souvent le caractère n'est pas tant un ensemble de lignes héréditaires de notre physionomie morale, que de traces initiales de l'éducation au berceau. L'éducateur préoccupé seulement du sujet qu'on met entre ses mains vers la sixième année, et le considérant comme une table rase où il pourra inscrire ce qu'il voudra, commet une lourde erreur. Au moment où commence cette éducation conventionnelle, il y a déjà toute une tradition. La masse d'impressions que nous recueillons avant même de savoir parler et qui toutes laissent leur forte marque sur la cire malléable de notre jeune organisme est tout simplement colossale. Le croirait-on, l'esprit de contentement ou d'exigence, en face de la vie, se détermine souvent chez le nourrisson.

S'il apprend au berceau à patienter, à attendre, à se suffire à lui-même, par quoi j'entends vivre tranquillement couché et ne pas exiger qu'on l'amuse et le porte à tout moment, il y a plusieurs probabilités qu'il soit plus tard un homme calme, peu exigeant, débrouillard. Mais si vous l'habituez dès les premiers jours à satisfaire ses caprices, les besoins factices seront le tourment de sa vie et de la vôtre : il attendra toujours que quelqu'un vienne le tirer d'embarras et il aura en face des événements l'attitude du nourrisson affolé qui réclame le sein ou la bouillie avec des cris d'épileptique.

Au sortir de l'inconscience pouponne, alors que le jour se lève lentement dans l'âme enfantine et qu'elle fait constamment de nouvelles découvertes en elle-même et dans le monde ambiant, l'influence maternelle que nous venons de surprendre dans les premiers plis de l'habitude et les premiers essais de la discipline, se fait sentir dans un domaine peu remarqué, souvent complètement négligé, mais d'une importance de premier ordre. Je veux parler du sens vital, de l'impression d'ensemble que nous procure l'existence. Sauf le cas des enfances chétives, accablées dès les premiers pas du fardeau d'une mauvaise santé, l'effet que nous produit la vie est plutôt heureux dans le principe. L'absence de souci, la fraîcheur des impressions, la plus vive curiosité tenue sans cesse en

éveil et nourrie par de nouvelles trouvailles, transforme cette période de la vie en une sorte de fête perpétuelle. C'est l'époque où l'enfant, même exténué par les innombrables dépenses de force d'une longue journée, se couche à regret le soir comme s'il devait renoncer à vivre. Le matin au contraire si souvent, plus tard, morose, brumeux pour les têtes à moitié endormies où déjà hantées de préoccupations, le matin pour lui est lucide et plein de riantes promesses. Ses yeux s'ouvrent comme se lèvent les étoiles. La joie d'être y brille sans nuage. On y lit la soif d'agir, de connaître, de vivre. Un heureux entrain, une joyeuse ivresse l'emporte. Pourquoi faut-il que nous ignorions que tout ce bonheur a un ennemi terrible, et que cet ennemi c'est nous. Avec nos interventions intempestives, notre sagesse rancie, notre front soucieux. notre incompétence, notre manque de sérieux pour tout ce qui n'appartient pas au monde conventionnel où se meuvent nos intérêts et nos aspirations, nous risquons de ternir la fleur matinale qui s'ouvre près de nous. Une mère peut tuer la joie de ses fils par la façon dont elle entend ce mot : *être sage*... Si, trop irritable, elle se trouve énervée par l'exubérance un peu bruyante qui se manifeste à ses côtés, si elle exige qu'une sourdine soit mise aux voix : adieu les rires éclatants, les cris poussés à pleine poitrine et qui disent en une seule note l'infinie richesse, l'intensité d'émotion du jeune garçon.

Un résultat analogue, funeste lui aussi, est obtenu lorsque la mère, sans contrarier la vie de ses fils, ne la partage pas. L'enfant a besoin d'une compagnie autre encore que celle des joyeux camarades. Il est poussé aux *confidences*. Que la mère soit toujours prête à les recevoir. La vie vous a été dure, votre cœur est endolori ; nous le comprenons. Mais ayez pitié de ce cher petit et donnez-lui le sourire sans lequel son âme subira l'atteinte des tristesses précoces et se flétrira à leur souffle. Il faut de la lumière sur le matin des jours, toute une provision de lumière, pour les futurs combats et les épreuves inévitables. Veillons à l'heure où cette provision se fait, afin qu'elle soit aussi abondante que possible. Les premières impressions qu'on a de la vie, réconfortantes ou déprimantes, nous suivront jusqu'à son déclin. Et quelle chose serait plus importante que l'impression d'ensemble qu'on a de l'existence? Croire à la vie, quelle foi plus indispensable que celle-là? La figure que fait habituellement notre mère et son humeur coutumière peuvent éclairer ou assombrir notre vue sur le monde, fortifier ou ébranler en nous les racines de la foi.

Je demeure tous les jours plus frappé du peu d'efficacité des meilleurs conseils, quand le genre de vie ne les soutient pas. La contagion muette de notre attitude, de notre pensée, de nos intentions profondes, de nos actes, voilà la grande puissance éducatrice. C'est par là que nous suit l'enfant. Nous sommes donc amenés par la précédente remarque à en faire une autre. De tous les fruits d'une bonne éducation, d'une éduca-

tion normale et conforme à notre nature, même considérée dans ses manifestations supérieures, aucun n'est plus précieux que le respect. Le degré d'éducation peut se mesurer au degré du respect.

Le respect est le sens de la valeur des choses. Éveiller ce sens dans un enfant, c'est lui ouvrir les portes de la vie supérieure, car la fleur suprême du respect, c'est la piété. Comment ferons nous pour assurer à nos enfants ce pain de l'âme dont se nourrit tout ce qu'il y a de meilleur en nous? Les paroles ne sont pas à dédaigner, ni les bonnes lectures plus tard, ni les avis des éducateurs de profession, de tous les catéchismes où s'enseigne la bonne vie. Mais que tout cela est peu de choses en comparaison de ce que peut faire la mère par sa façon de vivre et de penser. Le sens du mystérieux, du divin, de tout ce qui est vénérable, la notion du caractère profond et sacré de l'existence, de la douleur comme de la joie, des liens de famille, tout cela dépend bien plus de l'allure morale, du rythme de vie, du tact apporté par notre mère à ses relations avec les personnes et les choses, que de tous les raisonnements survenus plus tard.

Dans nos relations avec les autres hommes, surtout ceux appartenant à d'autres catégories sociales, et principalement à des catégories inférieures, le point qui précède de loin les autres, c'est une bonne volonté préalable déterminant le ton et la qualité de nos paroles comme de nos actes. L'observation sociale, l'étude des rouages du travail humain, le sentiment de cohésion mutuel et la certitude de notre égalité foncière malgré les différences de surface, toute constatation sérieuse, capable de ramener l'homme à une appréciation saine des liens humains contribuent à nourrir cette bienveillance fondamentale. Mais de toutes les causes pouvant rendre l'homme favorable à l'homme, aucune ne peut se comparer à l'influence maternelle. La façon dont notre mère, près de nous, alors qu'à peine nous soupçonnons des distances, aborde les humbles, traite ses domestiques, parle aux ouvriers, aux employés, aux pauvres, aux visiteurs de situation sociale différente, a un écho immédiat dans notre conduite. Et j'en dirai autant pour la bienveillance envers les hommes en général, séparés de nous par des barrières religieuses ou nationales ou tout autre genre de divisions. Au début de la vie, nous ne connaissons pas ces distinctions. Ni petits devant les grands, ni grands devant les petits, nous vivons dans l'indivision, communiquant de plein pied avec chacun, tutoyant tout le monde comme les anciens.

Si l'exemple maternel insiste sur ce qui unit et non-sur ce qui divise le terrain-fraternel se conserve et se consolide ; les sentiers s'aplanissent en nous pour la justice, la tolérance. Mais que le contraire arrive, et bientôt nous serons imbus de préjugés tenaces. L'enfant devant qui on marque des différences sociales, des exclusions de parti, des dédains, et l'esprit sectaire, devient bientôt un disciple pire que le maître.

Grâce à sa jeunesse et à sa facilité de se prendre au sérieux qui lui est propre, il se croira d'une autre pâte que les inférieurs, accentuera les distances avec une dureté implacable et mettra dans ses jugements, sur quiconque pense et croit autrement que son milieu, une assurance dans le mépris qui étonnera ses guides et dont aucune exhortation ne pourra plus le corriger.

La pitié, la tendresse, la douceur, semblent plus naturelles aux jeunes filles qu'aux garcons. Je pense que c'est à ces derniers que pensait La Fontaine lorsqu'il disait :

« Cet âge est sans pitié. »

Et j'avoue que l'apparence et certains faits révoltants de cruauté semblent donner raison au fabuliste. Mais il faut aller au fond des choses et voici ce qu'on y trouve. Les actes d'inhumanité envers les animaux ou envers les camarades, le vandalisme, la tendance à railler les infirmités, ont souvent une racine infiniment moins grave qu'il ne paraît. Une certaine ivresse de vie les explique. La plupart des atrocités commises par les jeunes garçons, sont au fond des gamineries pures. Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. Et surtout ouvrez-leur les yeux, touchez leur cœur. Les garçons ont beaucoup de cœur, il faut seulement en posséder la clef. Qui donc la posséderait si ce n'est la mère ? Sous la rude écorce qu'elle sait apprécier d'ailleurs et qui ne va pas mal aux hommes en herbe, la mère saura démêler et cultiver la fibre délicate de la pitié. Et sans exagérer sa jeune sensibilité ce qui serait le transformer en victime prédestinée, elle fera faire à son fils l'apprentissage de la bonté. Allié à une vitalité exubérante et même à un peu de rudesse de surface, la tendresse humaine n'en a que plus de saveur.

Voisines de la tendresse sont la douceur, la grâce, le sens du beau. Un vrai garçon, surtout sur la limite de l'adolescence, tient un peu du sauvage, si l'on entend par là une sorte de gaucherie timide avec des allures frustes, où perce la conviction que les formes convenues de la société sont des vanités.

Aux mères de doucement lécher cet ours. Je dis doucement, car à donner des coups de langue trop énergiques, elles lui enlèveraient, avec son extérieur un peu broussailleux, l'originalité de la pensée et des allures, trésors trop rares hélas ! Un homme insouciant du décorum et des convenances peut se faire mal juger. L'inconvénient est sérieux et c'est rendre grand service aux jeunes gens que de les instruire de l'importance de quelques bonnes façons. Mais il ne faut pas que pour l'amour d'un nœud de cravate, d'un veston vierge de toute poussière, et d'une tenue fashionable, nous ternissions en eux cette vivacité, cette spontanéité, cette franchise du langage, cette indépendance de l'idée, sans lesquels le plus joli nœud de cravate ne sert qu'à décorer un fruit sec.

L'ordre, une des grandes qualités de la vie, est une vertu d'habitude et demande à être appris en bas âge. La mère, mêlée aux jeux et aux occupations de son fils, peut facilement le plier à la régularité, Qu'elle ne s'en fasse pas la servante, docile à ranger ce qu'il dérange, à ramasser ce qu'il jette, à chercher ce qu'il a perdu. De semblables pratiques sont corruptrices et ouvrent sous les pas de l'enfant l'abîme de désordre où il descendra infailliblement.

Mais quand je parle d'ordre, je n'entends pas ces manies pénibles et méticuleuses, qui font qu'un garçon est plus grondé pour avoir changé de place une serviette ou égaré un couteau que pour avoir manqué à la vérité, ou à la politesse envers un inférieur.

Rappelons-nous qu'il y a certaines façons d'enseigner faites pour dégoûter des maîtres de la science. La vertu elle aussi peut chercher à s'inculquer par des procédés tels que sa figure devient haïssable. Et d'ailleurs, il y a des vertus contrefaites, et si l'ordre est une vertu, certaines mesures excentriques, méticuleuses à outrance, certaines manies tracassières et mesquines décorées de ce beau nom d'ordre, ne sont que des pestes faites pour rendre la vie de famille intolérable. Or, il importe avant tout qu'un garçon, à mesure qu'il grandit, aime mieux la vie d'intérieur. Tout ce qui l'y ramène doit être recherché, tout ce qui l'en détourne et peut l'en dégoûter doit être évité.

Garder le contact avec ses fils, et conserver lorsque l'adolescence arrive, leur confiance première agrandie de toutes les puissances d'une longue et douce habitude; leur rendre le foyer désirable et aimé, c'est se créer des alliances pour les jours périlleux, des intelligences dans la place. Œuvre de longue haleine et qui demande de la prudence et de la persévérance. Pour être l'amie de ses fils quand ils auront 18 à 20 ans, il faut que la mère ait toujours continué à vivre de leur vie. Elle s'apercevrait sans cela que l'herbe a poussé sur le sentier qui mène à leur cœur et verrait avec tristesse augmenter les mystères et diminuer les confidences.

On a toujours besoin de sa mère, mais on en a surtout besoin lorsque vient l'âge de l'amour. L'amour, à ce moment, est la plus grande force pour le bien comme pour le mal. Il importe que la jeunesse connaisse l'amour vrai et que son ardeur, sa sincérité naturelle, sa facilité à s'enflammer ne devienne pas pour elle une source de fautes ou de souillures. Par l'amour nous sommes sauvés ou perdus, guidés ou égarés, enrichis ou dépouillés, guéris ou meurtris. Au milieu des hasards de la vie, des surprises des sens, des conseils contradictoires, du cynisme des uns, de l'hypocrisie des autres, une des seules choses capables de guider un jeune homme : c'est *le respect de la femme*. Ce respect ne s'enseigne pas dans les livres, il s'acquiert ou se perd dans la pratique. Une mère qui est peu à peu devenue l'amie de son fils, sa plus chère

confidente, son refuge sûr, une mère qui n'a pas rendu son cœur inaccessible aux communications souvent délicates qu'un fils peut avoir à lui faire, et dont la sagesse bienveillante, l'indulgence, exempte de basse complaisance, est devenue comme la conscience vivante de son enfant, cette mère préserve son fils. Je ne dis pas qu'elle lui évitera les tentations, les dangers ni même les fautes, mais elle aura mis en lui ce qu'il lui faudra pour se juger soi-même dans le cas où il se laisserait aller à une conduite incompatible avec l'amour de sa mère. L'homme perdu est celui qui, étant sorti du bon et droit chemin, ajoute le sophisme à la faute et érige en règle de conduite son inconduite même. Et celui-là, ayant perdu le respect de la femme, et le respect de lui-même, a flétri dans son cœur la fleur de vie. Scepticisme, vide intérieur, dégradation, voilà son bilan moral. Hélas! que même les meilleures mères aient la douleur de voir leurs fils en arriver là quelquefois, une triste expérience nous l'enseigne. Mais ayant fait ce qu'elles pouvaient, elles n'en ont que plus de droit à notre hommage dans leur malheur, heureusement exceptionnel. La règle, c'est que l'homme qui a sa mère pour amie, s'il lui arrive de commettre des fautes de jeunesse, est bientôt relevé; une lutte s'engage en lui, un bon combat entre son moi inférieur et son moi supérieur, et s'il n'a pas gardé toujours cette virginité extérieure qui, toute désirable qu'elle soit n'est cependant pas, après tout, une preuve de la pureté de l'âme, il retrouve dans la lutte contre lui-même, dans la douleur réparatrice, la faculté d'éprouver la sainteté de l'amour et des liens de famille qui en dérivent. Le monde n'est plus qu'un désert affreux pour quiconque a perdu cette faculté là.

Etre déchu de ses droits civils et politiques est peu de chose en comparaison de la déchéance qui nous exclut du sanctuaire du cœur.

De quel nom faut-il nommer la faute des mères contribuant elles-mêmes à faire perdre à leurs fils le respect de la femme, non point par leur propre infidélité au devoir, mais par une complaisance qu'on pourrait appeler complicité et que pratiquent nombre de mères, honnêtes femmes.

Elles oublient que dans ce rôle, elles cessent de l'être.

La mère qui excuse ou encourage dans ses fils l'égoïsme masculin, l'exploitation de la femme considérée comme un passe-temps; celle qui admet la lâcheté consistant à se créer des obligations quitte à s'y soustraire ensuite, cette mère-là a renié son rôle d'amie de son fils en même temps que sa dignité de femme. Elle collabore à la perte morale de son enfant, à la destruction en lui de cette fraîcheur d'âme sans laquelle un homme n'est plus qu'un fruit rongé; elle déchire le lien de solidarité qui l'attache elle-même à ses sœurs et trahit la cause de la femme. Comment voulez-vous qu'un fils emporté et aveuglé par les passions de la jeunesse garde le respect d'un sexe dont sa

propre mère qui devrait l'ennoblir et le rendre sacré à ses yeux, trouve tout naturel l'esclavage et la spoliation. Je n'hésite pas à dire qu'aucune femme, quel que soit le bas niveau de sa mentalité ou de sa moralité, n'est capable de jouer dans une éducation d'homme un rôle plus néfaste qu'une mère qui sacrifie le droit de la plus humble de ses pareilles au caprice du plus distingué des fils. La femme doit soutenir la femme et ce n'est point là devenir l'ennemi de son propre fils. Dans certains cas, le vrai moyen de prouver son amour aux gens c'est de leur faire opposition. Etre contre eux en ces occasions-là, c'est être vraiment pour eux.

Puisque nous en sommes à considérer le côté négatif du rôle de la femme dans l'éducation des garçons, plaçons ici une autre remarque.

Le grand écueil de l'action éducatrice des mères est la difficulté qu'elles éprouvent à admettre, à préparer l'émancipation de leurs fils. De beaucoup d'entre elles, excellentes, pleines de qualité, on pourra dire : Bonnes mères pour Bébés, mais ne sachant pas laisser se former l'adolescent et l'homme. Il doit y avoir de bien puissantes raisons à cette faiblesse partagée par une foule de pères. Elle tient à l'habitude prise, aux problèmes malaisés à résoudre que présente le passage de l'éducation autoritaire à l'éducation libérale. Enfin la cause la plus active est certainement la nature même de notre amour pour les enfants. La mère surtout les aime avec une tendresse protectrice rappelant la touchante image de la couvée sous l'aile maternelle. Cet amour est légitime mais il est appelé à se transformer. Or le degré d'intensité des sentiments maternels ne rend pas cette modification facile. Comme tout ce qui est puissant, ces sentiments ont une tendance presque invincible à demeurer tels qu'ils sont. Il en résulte que nous aimons nos enfants de la même manière à 13, 15, 16, 18 ans qu'à 5, 8, 10 ans, et même avec une chaleur grandissante. Nous continuons à les couver jusqu'à les pourrir.

Chacun connaît ce cri du cœur des mères en face des jolis garçons joufflus et rieurs qui jouent tout près d'elles et dont beaucoup n'ont jamais passé une nuit loin de Maman : *Oh s'ils pouvaient rester toujours ainsi* ! C'est là qu'est le danger. Je me garderai de jeter la pierre à la tendresse maternelle. Laissez-moi plutôt compatir aux douleurs que l'éducation lui cause, aux dures épreuves qu'elle lui fait subir. L'éducation en effet est une évolution dont chaque pas semble éloigner les enfants de la mère. Chaque jour a sa peine, ayant sa séparation. Elever ses enfants c'est se retirer d'eux progressivement comme on retire pièce à pièce l'échafaudage qui a servi à construire la maison. Rien ne comporte un plus grand esprit de sacrifice ni de plus douloureuses abnégations. Et pourtant le salut est là. Si vous aimez vos fils, ne les étouffez pas sous vos ailes, retirez-les peu à peu ces ailes tendres et tremblantes où tressaille comme un souvenir de l'amour éternel. Acceptez

librement les souffrances que comportent ces abstentions, ces éloignements momentanés, destinés à livrer nos enfants de plus en plus à leurs propres forces. Si vous les faisiez prisonniers de votre amour, l'homme ne pourrait percer sous l'enfant. Vous leur auriez donné le jour pour les étouffer. Aimez-les d'un amour plus impersonnel, diminuez votre étreinte pour que grandisse leur stature. Votre récompense sera de leur part un amour plus conscient et plus élevé que celui du petit garçon, un amour d'homme libre et généreux, sachant gré à sa mère de tout ce qu'elle a consenti à souffrir pour lui permettre de se former. Ajouterai-je que ce genre d'amour est inconnu aux mères gâtant et énervant leurs fils! Pauvres mères! elle font un mauvais calcul : elles élèvent trop souvent des ingrats.

Malgré les quelques ombres que nous venons de signaler, ceux-là nous paraissent vivre dans l'illusion qui pensent que la femme, bonne pour élever les bébés et les petits garçons doive céder la place à l'homme lorsqu'il s'agit d'une jeunesse adolescente. Il n'est pas sage de parler d'éducation féminine et d'éducation virile, comme de deux genres opposés et contradictoires d'éducation. Un homme élevé exclusivement par des hommes souffrirait de profondes lacunes dans son éducation. Et précisément elle ne serait pas virile.

La vie nous enseigne que la nature féminine par ses dons spéciaux, provoque dans l'homme quelques-uns des caractères les plus précieux de la nature virile.

A un certain âge, où l'on n'est ni chair ni poisson, où les raisons ont peu de prise sur nous, à l'âge du collégien de la douzième à la quinzième année, une femme peut avoir une excellente influence sur de jeunes garçons. Dans plusieurs lycées on a confié aux femmes les petites classes. Elles feraient merveille dans les classes plus avancées où je serais d'avis de leur confier certaines branches et en particulier la surveillance des classes d'étude. Les éléments les plus vifs, les plus turbulents, les tempéraments fougueux se montrent infiniment sensibles à leur influence. Il se passe autour d'elles des scènes rappelant Orphée domptant les fauves.

Partout où la femme est supprimée de l'éducation masculine, de telle sorte que ni dans ses études, ni dans ses récréations et ses jeux, ni à table, le jeune garçon ne rencontre de femmes, de nombreux inconvénients surgissent, des signes de grossièreté se manifestent.

La jeunesse masculine de notre pays en particulier n'est pas assez mise en rapport avec la jeunesse féminine de sa société. C'est une de nos misères publiques. Elle se répercute dans nos mœurs, dans notre vie de famille. A un certain moment de son développement, le jeune homme pourrait retirer le plus grand bien du contact avec des camarades recommandables de l'autre sexe. La direction de ses pensées, la place

qu'y tient la femme, l'idée qu'il se fait de celle-ci se modifient favorablement dans la bonne société féminine.

Sous les yeux de la femme, le chevalier en nous s'éveille. On ne saurait évaluer, pour une nation le dommage moral résultant pour la jeunesse masculine de ce seul fait qu'elle ne prend pas habituellement ses plaisirs en compagnie de la jeunesse féminine. Je sais bien qu'il y a sur ce chapitre des idées diverses, des préventions, des craintes dont quelques-unes sont respectables, les autres viles. Je sais aussi que les pratiques maladives compromettent les idées justes. Mais je garde mon opinion affermie au spectacle des faits et, en ce point comme en beaucoup d'autres, je m'inspire d'un principe capable de jeter de la lumière sur bien des obscurités : *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.*

Je demande, en terminant, à dire quelques mots sur l'éducation pour la vaillance, où le rôle de la femme me semble considérable. Selon une certaine conception très superficielle de la vie, le courage est une des qualités masculines. L'homme est censé avoir une âme ferme ; d'aucuns, paraît-il, l'auraient de fer ou d'acier. La femme, au contraire, a pour attribut une vive sensibilité, un esprit craintif, facilement déconcerté par les accidents et les obstacles. Tout cela est de la mythologie.

Le courage, qui d'ailleurs n'est d'aucun sexe, se manifeste sous deux formes, la forme patiente et la forme agissante. La femme les possède toutes deux.

Regardons la vie : c'est par les faits que parle la vérité. Que nous montre la vie ? Que nous disent les faits ? Voici :

La femme sait souffrir. Nous lui voyons supporter avec patience une foule de misères dont l'intensité et la durée useraient la volonté la plus robuste. Elle sait, mieux que personne, s'imposer des privations volontaires et les porter joyeusement.

Elle sait se contenter de si peu que pour l'avoir longtemps vue à l'œuvre, quelques-unes en ont l'âme remplie d'admiration. Elle est faite aux travaux de longue haleine, à la poursuite persévérante, pendant une vie toute entière, du même but que rien ne peut lui faire ni oublier ni renier. Elle connaît la fidélité dans les petites choses, les labeurs oubliés ; mais quand elle aime vraiment, il y a une chose qu'elle ne connaît pas : la fatigue, la crainte, le dégoût ; elle ignore aussi l'impossible.

La vie de la femme est pleine d'obscurs dévouements, n'ayant leur récompense qu'en eux-mêmes. Et pour celui qui s'y connaît, et sait mesurer le degré de force morale, d'endurance, d'invincible énergie qu'il faut mettre dans certains devoirs, la vie de la femme renferme des trésors inépuisables de courage. Je n'ai aucune raison de dénigrer Plutarque et lui laisse volontiers ses grands hommes avec tout leur lustre et leur intégrale valeur. Aucune action ne me laisse froid, que l'homme a su

accomplir en remportant une victoire sur les obstacles supérieurs ou sur son propre cœur. Mais de tout ce que l'énergie humaine me montre de réconfortant et de capable de rallumer en moi la flamme sainte, je ramène avec prédilection, avec vénération mes yeux sur la vie héroïque de tant de femmes, surtout de pauvres femmes dont les épaules fragiles transportent des montagnes. C'est à elles que j'offre, tout imprégné de pitié filiale, la palme de la suprême vaillance. Et j'ambitionne pour tout jeune homme la rencontre de femmes pouvant lui produire cet effet que j'ai ressenti et gardé ineffaçable. Un garçon de cœur, admis ne fut-ce qu'une fois, à jeter un regard sur une semblable existence, se sentira l'âme labourée d'un sillon profond où germera la puissance morale. N'importe quelle femme peut nous rendre ce service. Que dire si celle dont la vaillance rayonne sur nous est en même temps notre mère?

Sa seule figure, son seul souvenir rayonnant tous les matins à travers notre sanctuaire intérieur, y allume une indomptable énergie et tout à la fois nous rend à jamais incapable d'abuser de notre force contre les faibles. Aussi, je ne crains pas de finir par la déclaration suivante, en y ajoutant ce grain de bon sens qui empêche tout jugement d'être insipide et facilement corruptible!

Les hommes sont ce que les font les femmes. Mais quelle importance alors n'acquiert pas, par contre-coup l'éducation des femmes?

L'éducation qu'on peut donner dépend de celle qu'on a reçue. Et le besoin apparaît, le devoir s'impose de donner à l'éducation longtemps négligée des femmes, tous les caractères d'une éducation forte, favorable au développement du caractère, de l'initiative personnelle, de la volonté éclairée.

Comment la femme dressée par une éducation étroite, pusillanime, frivole, la femme maintenue dans une sorte de tutelle indéfinie, réduite à un minimum de droit et de dignité, comment la femme esclave pourrait-elle former des hommes libres?

(Applaudissements prolongés.)

Mme Kergomard. — Vous ne vous en irez pas, Monsieur Wagner, sans que nous vous ayons remercié mille fois de votre admirable rapport.

(Applaudissements unanimes.)

Nous allons maintenant entendre un rapport de M. Godard, sur l'éducation de l'homme par la femme.

LE ROLE DE LA FEMME
DANS L'ÉDUCATION DES GARÇONS

Rapport de **M. GODARD**,
Fondateur de l'École Monge.

La question du rôle de la femme dans l'éducation des garçons est si simple, si claire, qu'il semble qu'on la puisse traiter en deux mots. Ne peut-on pas en effet affirmer, sans crainte de contradiction, que la femme possède des qualités spéciales de patience et de dévouement qui la rendent supérieure à l'homme pour l'éducation des jeunes enfants et partant pour l'éducation des jeunes garçons. Et n'a-t-on pas ainsi traité ce sujet dans ce qu'il a d'essentiel. Cependant il est bon d'insister ; car, si la vérité qui vient d'être énoncée est généralement admise, il est néanmoins certain que l'opinion se préoccupe peu des conséquences qu'on en peut tirer, et que le rôle de la femme dans l'éducation des garçons est loin d'avoir atteint l'ampleur que réclame une saine pédagogie. Il est donc nécessaire d'établir et de proclamer hautement l'importance et l'urgence du progrès à accomplir sur ce point, dans l'état de choses actuel.

Un coup d'œil rapide jeté sur la marche de l'enseignement public mettra facilement en évidence les arguments qui appuient la thèse que nous soutenons. Deux caractères dominants apparaissent d'une façon éclatante et générale. L'enseignement public devient chaque jour plus démocratique et plus laïque. Cette transformation rapide et profonde n'est pas le résultat des méditations des pédagogues ; elle est la conséquence nécessaire de l'épanouissement de la civilisation.

Au début et dans le courant du dix-neuvième siècle, presque toutes les nations conquéraient leur indépendance politique. Cette victoire si ardemment désirée était aussi chèrement achetée. Devenus maîtres de leurs destinées, les peuples sentaient la lourde responsabilité qu'ils avaient assumée. Obligés d'octroyer à tous les citoyens l'égalité civile et politique, ils comprenaient tout le danger qu'il y avait à associer à la gestion des affaires publiques une foule qu'on avait jusqu'alors laissée sans culture. De là un élan général pour créer, au prix des plus lourds sacrifices un enseignement primaire puissant, s'adressant et s'imposant à tous, diffusant la lumière jusque dans les couches les plus profondes, et créant une communauté d'idées et de sentiments que n'avaient pas connues jusqu'alors les sociétés humaines.

L'enseignement secondaire se transformait profondément, s'élargissait, devenait accessible à toutes les intelligences convenablement douées. Cessant de s'absorber dans la rhétorique pure, comprenant l'importance et l'élévation du rôle social qui lui incombait, il poursuivait une culture rationnelle de l'esprit, préoccupé surtout de la recherche, de la critique et du culte de la vérité.

L'enseignement supérieur, brisant ses cadres étroits, a pris, sous l'influence d'une floraison scientifique inouïe, d'immenses développements. Ne se bornant plus aux spéculations abstraites, il a, d'une part abordé résolument l'étude des problèmes sociaux dont les solutions s'imposent impérieusement aux générations présentes, et d'autre part, s'appuyant sur un vaste enseignement technique, qu'il a fallu créer de toutes pièces, il fournit à l'industrie toutes les puissances qui lui sont nécessaires pour soutenir la lutte ardue que la concurrence internationale rend inévitable.

Ainsi tout dans l'instruction, tout dans l'éducation devient de jour en jour plus démocratique, sans acception de classe, sans acception de privilège. L'utilité générale, le bien général sont les seuls buts poursuivis, et tout homme intelligent et énergique trouve gratuitement et largement à sa disposition les moyens de culture qui lui permettent d'atteindre son complet développement. C'est là un phénomène nouveau dont ni l'antiquité, ni les temps modernes jusqu'au début de ce siècle ne nous offrent d'exemple.

Mais c'est aussi un phénomène nouveau que le rôle de la femme dans la société contemporaine. On lui a donné le même enseignement primaire qu'aux garçons. On a créé pour elle un enseignement secondaire. On a organisé des écoles normales supérieures où elle reçoit les leçons des savants les plus éminents. Elle a d'ailleurs si bien profité des moyens d'action mis à sa disposition, qu'elle a réussi à forcer les portes de l'enseignement supérieur qu'on voulait lui fermer, et après avoir brillamment conquis ses grades, elle prétend entrer dans les carrières jusqu'alors réservées aux hommes, et le législateur donne gain de cause à ses réclamations et à ses efforts.

Ainsi quand nous demandons pour les femmes une plus large part dans l'éducation des garçons, nous sommes déjà certains qu'elles peuvent nous fournir en abondance des professeurs dont l'instruction, la largeur et l'élévation des vues ne laissent rien à désirer.

Mais l'enseignement en même temps qu'il devenait démocratique devenait également laïque. Il n'était pas pour cela antireligieux, il restait très respectueux des croyances et des pratiques, mais il s'affranchissait de la tutelle du clergé. Cette indépendance ne fut pas conquise sans une lutte d'ailleurs inévitable. Le clergé catholique avait rendu à la société l'inappréciable service de conserver un foyer intellectuel au

milieu des ténèbres du moyen âge. Il s'était trouvé, pour cette raison, sans aucune contestation, investi, pendant une longue suite de siècles, du monopole de l'instruction et de l'éducation morale de la jeunesse.

Quant à la suite des revendications de l'esprit moderne et de la Révolution française, l'enseignement devint affaire d'Etat et fut confié à des fonctionnaires laïques, le clergé réclama et obtint l'éducation morale. De ce fait l'unité de l'éducation était brisée, et les dissidents se trouvaient opprimés. Des publicistes engagèrent une campagne chaleureuse en faveur de la liberté de conscience, tandis que la philosophie établissait sur des bases solides une morale indépendante de toute confession. L'église combattit énergiquement ces nouveautés. Après une longue lutte, conduite de part et d'autre avec autant de conviction que d'ardeur, le clergé dut, non sans protester, abandonner toutes ses prétentions. Toutefois cette victoire augmentait singulièrement la tâche de l'enseignement public. Ses élèves lui appartenaient entièrement ; mais il avait à assurer leur éducation morale dont jusqu'alors le clergé était responsable.

Or, tandis que la foi diminue et que partout l'action religieuse s'affaiblit, que le développement rapide de la richesse excite de dangereuses convoitises, et que la lutte pour la vie donne plus que jamais carrière aux passions égoïstes, nos sociétés démocratiques seraient en péril si elles n'apportaient pas la plus grande vigilance à assurer le développement moral de la jeunesse. Déjà pour l'enseignement primaire, de grands efforts ont été faits, et de grands résultats ont été obtenus. Pour l'enseignement secondaire, la question est moins avancée et non moins importante.

On ne peut pas compter bien entendu sur un manuel pour assurer et diriger le premier éveil de la conscience. L'enfant reste froid en lisant l'exposé théorique des devoirs qui lui incombent. Mais le maître peut et doit par les exemples que fournissent sa conduite et son attitude, par ses appréciations et ses jugements, par son approbation et son blâme, envelopper d'une chaude atmosphère morale la vie scolaire tout entière. Et à quelle condition cette action, la seule sur laquelle nous puissions compter, produira-t-elle des résultats féconds ? A une condition décisive et qui met bien en évidence le nœud de la question que nous traitons, à la condition que l'élève éprouve pour son maître une vive affection et lui accorde une confiance absolue. Alors le maître se trouve en mesure de faire briller la séduisante lumière qui illumine pour la conscience charmée de l'enfant, les horizons du monde divin, et sa mission s'élève ainsi à la hauteur d'un sacerdoce. Mais cette vive affection que nous réclamons de la part de l'enfant, ne peut évidemment répondre qu'à la vive affection, à l'amour, si vous le voulez, du maître pour l'élève. Or qui de la femme ou de l'homme est plus apte à

mettre en jeu ce sentiment? La réponse n'est pas douteuse. L'homme aime les enfants par devoir, la femme par instinct; l'homme fait sa classe avec conscience, la femme avec dévouement; l'homme s'attache d'autant plus ses élèves qu'ils sont plus âgés, la femme d'autant plus qu'ils sont plus jeunes.

La question est ainsi nettement résolue. Il y a nécessité de confier à la femme l'éducation des jeunes garçons. C'est elle qui doit être l'initiatrice de cette nouvelle et large religion qui embrasse et unit toutes les autres; qui, puisant ses révélations dans la conscience et dans le cœur, engendre de l'amour d'une personne, l'amour du beau, du bien, du juste, qui lie les devoirs sociaux aux devoirs individuels et crée le sentiment de solidarité qui est la condition de stabilité de nos sociétés modernes.

Mais les faits, si l'expérience se faisait, répondraient-ils à notre attente ? Oui, certainement, car l'expérience a déjà été faite, et bien qu'elle n'ait pas été générale, elle est décisive pour un observateur attentif. Depuis très longtemps aux Etats-Unis, où l'initiative est moins entravée par les traditions que dans la vieille Europe, les femmes se sont occupées de l'éducation des garçons, et leur succès a été tel que le nombre des élèves qui leur sont confiés n'a cessé de s'accroître. En France, à la suite de l'expérience faite à l'Ecole Monge, l'Université a, depuis quelques années, confié dans un certain nombre de lycées, les classes élémentaires à des femmes, et les résultats ont été assez satisfaisants pour qu'on songe à généraliser la tentative.

Dès 1872, l'Ecole Monge confiait à une femme une classe de jeunes garçons. Le succès fut complet, et bientôt huit classes, correspondant à quatre années d'études et à un effectif de plus de deux cents élèves, étaient organisées sur le même modèle. L'expérience a duré avec un succès croissant pendant vingt-cinq ans, jusqu'au moment où l'Ecole Monge est devenue un lycée de l'Etat. Cette tentative, nouvelle en France, a excité l'attention de toutes les personnes qui s'intéressaient aux questions d'éducation. Les visites affluèrent, même de l'étranger. Deux Ministres de l'Instruction publique, M. Jules Ferry et M. Léon Bourgeois, voulurent assister à ces classes de dames et ne ménagèrent pas leurs chaleureuses félicitations. Je craindrais en m'étendant sur ce sujet, qu'on m'accusât de faire une apologie. Qu'on me permette cependant d'affirmer que toutes les personnes qui ont étudié avec quelque attention la tentative faite à l'Ecole Monge, n'ont pas hésité à la considérer comme tout à fait probante. C'est principalement sur ces déclarations que se fonde ma conviction qu'on rendrait un réel service à la société si l'on décidait les Pouvoirs publics à confier résolument à la femme l'éducation des jeunes garçons.

(*Vifs applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Mesdames, je vous demande de remercier M. Godard, le créateur de l'Ecole Monge, et de vouloir bien voter, autant que possible à l'unanimité, le vœu qu'il vous présente :

VŒU DE M. GODARD :

« *Que les Pouvoirs publics généralisent les classes de dames, dans tous les établissements d'enseignement secondaire masculins.* »

(Adopté.)

La parole est à Mme Renooz.

DU ROLE DE LA FEMME

DANS L'ÉDUCATION DES GARÇONS

Rapport de Mme RENOOZ.

C'est dire une banalité que d'affirmer que le rôle social de la femme est de remplir sa mission éducatrice.

Tout le monde sait, et accepte, que la femme est désignée par la Nature pour être l'éducatrice de l'enfance. On sait aussi qu'aucun homme ne peut remplacer la mère près de l'enfant, que les soins qu'elle lui donne sont, pour ainsi dire, la continuation de la gestation et de l'allaitement, et en même temps qu'elle lui prodigue les premiers soins, c'est elle qui lui donne les premiers principes de vérité et de justice.

Et ces principes puisés dans l'âme maternelle (la véritable *alma mater*) s'incrustent si bien dans l'esprit de l'enfant qu'il en garde l'empreinte toute sa vie.

Mais à quel âge cette direction de la mère doit-elle s'arrêter.

Dans le système d'éducation actuel on nous répond que lorsque garçon grandit, lorsqu'il arrive à l'âge de la puberté, il faut le livrer aux hommes qui vont lui donner une éducation *virile* : que le laisser entre les mains des femmes serait faire de lui un être *efféminé* et on donne au mot viril une signification ennoblissante parce qu'il représente la Force qui peut braver le Droit, tandis qu'on donne au mot efféminé une signification avilissante parce qu'il représente la faiblesse qui s'appuie sur le droit.

Nous, dans le système d'éducation que nous préconisons, nous disons tout le contraire.

Nous affirmons que c'est justement à l'âge où le jeune garçon entre dans la vie de l'homme qu'il a besoin d'une éducation morale que les professeurs masculins ne lui donneront jamais. Et c'est même à ce moment-là que commence réellement l'éducation, c'est-à-dire la lutte contre les mauvais instincts ; c'est à ce moment que la mère — ou celle qui la remplace — devient la directrice indispensable de la vie morale du jeune homme.

D'abord, qu'est-ce que l'éducation ?

C'est l'effort fait pour assouplir le caractère, pour faire taire les instincts pervers, pour stimuler les bons sentiments, pour habituer les hommes au respect de la personne et des droits des autres. Lorsqu'il s'agit des garçons, l'éducation consiste surtout à leur apprendre les dangers de la vie et les moyens de les éviter. Enfin après lui avoir montré ce qu'il ne doit pas faire, l'éducation lui indique ce qu'il doit faire, et c'est cette partie affirmative qui manque totalement à la génération actuelle — l'homme ignore ses devoirs — il ne connaît même pas la loi naturelle sur laquelle repose la base de toute civilisation : *le respect de la femme*.

Qui peut donner au jeune homme la notion juste de ses devoirs?

Est-ce l'homme, qui possède lui-même les instincts qu'il s'agit de réprimer, les passions qu'il faut enrayer, qui est esclave des traditions qui ont sacrifié la vraie morale à des intérêts particuliers? Est-ce enfin l'homme qui, fût-il le meilleur, ne donnera jamais à l'enfant des principes de vérité absolue et de justice intégrale, puisque le régime masculin qu'il représente est basé sur le privilège d'un sexe et l'abaissement de l'autre.

Non, la femme peut seule être éducatrice :

Parce que c'est elle qui connaît le mieux la nature de l'enfant, qu'elle a observé dans ses premières années.

Parce que c'est elle qui peut le mieux connaître la nature de l'homme, puisqu'elle le juge en témoin de sa vie et non en partie intéressée.

Parce que connaissant la nature de la femme elle peut expliquer au jeune homme comment il doit se comporter vis-à-vis d'elle, lui montrer pourquoi il doit la respecter.

Parce qu'elle a un intérêt profond à ce que l'homme remplisse tous ses devoirs.

Enfin parce que son instinct de femme fait d'elle une éducatrice naturelle, et, qu'en dehors de toute fonction reconnue, elle passe sa vie à redresser les torts, à conseiller le bien, à avertir l'homme du mal qu'il se fait, ou se prépare, à rectifier ses jugements, à lui inspirer des idées de justice, des actions louables.

Et ce qui prouve que seule la femme peut prendre la haute direction morale, c'est que son opinion a bien plus de valeur pour l'homme que celle des autres hommes, sa critique bien plus de poids; son sourire est déjà un encouragement; sa sévérité, un reproche qui arrête les plus pervertis.

L'homme n'est pas éducateur :

1° Parce qu'il ne connaît pas bien sa propre nature; il a trop d'indulgence pour les défauts masculins et une trop haute opinion de son sexe, il donne au jeune homme l'orgueil au lieu de le réprimer.

2° Parce qu'il ne connaît pas la femme et ne peut pas enseigner à l'adolescent les devoirs qu'il aura à remplir dans la société, vis-à-vis de l'autre sexe.

3° Parce qu'il existe entre tous les hommes une solidarité masculine pour le maintien des préjugés qui entravent le progrès moral et prouvent que l'éducateur n'a pas le sens profond du vrai et du juste, base de l'éducation.

Enfin l'homme n'est pas éducateur comme la femme, par instinct; il n'a pas la douceur qui fait accepter la réprimande, ni l'équité qui sait mesurer le châtiment; il met trop de violence dans les formes et trop de sécheresse dans les avertissements. C'est pour cela que dans tous les établissements où l'instruction est donnée par des homme, l'éducation manque.

Il n'existe d'éducation réelle que dans la famille, parce que là seulement il y a des femmes.

Reste à savoir comment il faut élargir le rôle de la femme dans l'éducation des garçons.

Je propose deux réformes pour atteindre ce but :

1° La création d'un nouveau personnel de femmes chargé de faire des cours de morale aux garçons depuis l'âge de sept ans, cours qui seraient annexés aux autres branches de l'enseignement, partout où il y a un groupement de jeunesse masculine. (Je voudrais même que des cours de morale fussent faits dans les casernes, par des femmes.)

2° Que partout où l'on élève des garçons, l'autorité morale de la Mère soit représentée. C'est entre les leçons, pendant les récréations, les heures d'étude, les repas, que je voudrais voir la femme âgée, maternelle, intelligente et bonne auprès de l'enfant ou même du jeune homme qui s'habituerait mieux à la respecter, la voyant investie d'une autorité devant laquelle il doit s'incliner.

Ces Mères remplaceraient avantageusement les pions qui ne sont guère mieux élevés eux-mêmes que les enfants qu'ils sont chargés de surveiller, et qui accomplissent leur tâche avec indifférence ou mauvaise humeur, souvent occupés eux-mêmes d'études supérieures en

vue d'un examen, et toujours dépourvus, vis-à-vis des élèves, de l'autorité morale qui est inhérente à la nature de la femme.

Ces nouvelles fonctions donneraient de l'occupation à une catégorie de femmes toute désignée pour cet emploi : les mères dont les enfants sont mariés, les femmes âgées qui ont des loisirs et de l'expérience, les veuves sans fortune, les femmes du monde ruinées.

***

Quant à l'instruction morale à donner comme base même de l'éducation, c'est un chapitre long à développer, une étude nouvelle qu'il fallait faire, en lui donnant une base scientifique sur laquelle on puisse édifier une morale définitive, qui nous débarrasse des conventions auxquelles on avait donné le nom de morale dans le vieux régime qui nous a régis si longtemps. J'ai fait ce travail qui m'a amenée à étudier comparativement la psychologie de l'homme et de la femme.

L'instruction morale n'est pas donnée aux jeunes gens, parce que jusqu'à ce jour, on n'avait pas formulé une *morale laïque*, c'est-à-dire scientifique. Quelques manuels avaient été proposés, mais ils étaient toujours à côté de la question parce qu'ils étaient écrits par des hommes qui évitaient de parler de la femme et par conséquent ne pouvaient pas préciser les devoirs réciproques des deux sexes.

Une femme seule pouvait définir la loi morale, les hommes ayant toujours cherché à l'enfreindre. Ici une grave question se présente. Quand nous aurons enseigné la vraie morale à l'enfant, il s'apercevra qu'elle est en désacord avec l'histoire qu'on lui fait apprendre; il y aurait donc lieu de faire une revision de l'histoire en même temps, afin de ne pas mettre l'enfant entre deux enseignements contradictoires.

Tant que l'enseignement qu'on lui donnera lui apprendra à glorifier des criminels parce qu'ils ont violé le droit des autres, nous ne pourrons pas donner à l'enfant des notions exactes de justice.

Il faut également reviser les livres classiques pour supprimer les mensonges historiques qui avilissent les femmes, les subtitutions de sexe que nous constatons en lisant certains textes originaux. Enfin il faut introduire dans l'histoire la glorification des grandes femmes au même titre que celle des grands hommes. Pourquoi laisser ignorer aux jeunes hommes que Sophie Germain a remporté un grand prix de Mathématiques? Que lorsqu'ils lisent le nom d'Agnesi dans des ouvrages de géométrie, c'est d'une femme qu'il s'agit? Cette justice rendue à la femme habituerait le jeune homme à reconnaître son génie, et l'on élèverait une nouvelle génération qui ne nous dirait plus comme nous l'entendons à chaque instant : « Qu'est-ce que la femme a produit? »

La lutte de sexe qui règne dans la société actuelle est préparée par

l'éducation donnée aux garçons et entretenue par les préjugés qui en résultent.

Et je termine par ces trois vœux :

« 1° Qu'une part plus grande soit donnée à la femme dans l'éducation des garçons.

« 2° Qu'on supprime de l'histoire la glorification des criminels.

« 3° Que les grandes femmes soient glorifiées au même titre que les grands hommes. »

Mme Kergomard. — Je mets aux voix les

VŒUX DE Mme RENOOZ :

Qu'une part plus grande soit donnée à la femme dans l'éducation des garçons.

(Adopté.)

Qu'on supprime, dans l'histoire, la glorification des criminels.

(Adopté.)

3° Que les grandes femmes soient glorifiées au même titre que les grands hommes.

(Adopté.)

Mm Kergomard. — La parole est à Mme de Schlumberger.

LA FEMME DANS L'ÉDUCATION DES GARÇONS

Rapport de Mme Marguerite DE SCHLUMBERGER

Mesdames, Messieurs,

En commençant à rédiger le travail dont j'ai accepté l'étude pour notre Congrès, je suis tout à coup frappée d'épouvante par l'étendue de la question et l'importance de ses conséquences.

L'éducation des enfants, mais c'est le monde entier ! C'est la vague qui se forme d'un côté de l'océan et dont le sillon silencieux ira glissant

de flot en flot tout autour de la terre, s'il ne rencontre pas un obstacle absolu ! C'est la chaîne des actes qui, selon qu'ils seront bons ou mauvais, agiront héréditairement sur les âmes et la vie des générations succédant aux générations, leur faisant du bien ou leur faisant du mal!

L'éducation des enfants ! quelle tâche grandiose et quelle effrayante responsabilité; et combien je reculerais devant l'étude de cette question, si je ne venais à vous en requérant votre indulgence et en apportant aussi, pour excuser ma hardiesse à aborder un pareil sujet, les expériences d'une mère qui a aimé et élevé cinq fils.

On pouvait se placer à plusieurs points de vue pour étudier « le rôle de la femme dans l'éducation des garçons », j'ai choisi celui de la mère vis-à-vis de ses fils, ou de la personne qui remplace la mère, parce que c'est la situation la plus normale et la plus fréquente.

Pour mettre un certain ordre dans ce travail, je commencerai par étudier le rôle d'éducatrice de la mère pendant la petite enfance de ses fils et je la suivrai dans sa tâche à mesure qu'ils grandiront et que les influences qu'elle aura à exercer seront plus spéciales et plus particulièrement féminines.

Est-il nécessaire de dire que dès le commencement de l'éducation, il est d'une importance capitale que l'entente soit complète entre le père et la mère et que la direction soit uniforme? La femme est souvent le pouvoir exécutif auprès des jeunes enfants et son rôle est tout indiqué, mais si l'enfant s'aperçoit du moindre désaccord entre ses parents (et l en a l'intuition très fine), toute la bonne influence de l'éducation est compromise. Il ne doit donc jamais y avoir discussion devant les enfants.

La femme dont le mari n'attache pas autant d'importance qu'elle aux côtés éleves de l'éducation est bien à plaindre ; mais elle ne devra pas pour cela renoncer au rôle qu'elle a à jouer auprès de ses enfants et aux devoirs sacrés qui lui incombent. Si c'est la femme qui ne comprend pas la responsabilité et la gravite de sa mission, alors c'est toute la maison qui brûle et l'avenir dejà detruit dans son germe.

Pour assurer cet avenir, la mère ne peut pas laisser l'education se derouler au hasard de l'inspiration du moment. Il est d'une impérieuse necessite qu'elle se forme un plan et qu'elle juge à l'avance de l'importance relative des differentes parties de l'education pour leur donner ensuite dans la pratique la place qui leur revient. L'ordonnance de cette classification nécessaire ne varie guère pour l'enfant ou pour l'homme et l'importance relative des choses dans la vie, inculquee aux enfants deviendra comme l'ossature et la base de toute leur existence.

Que la mère donc pose en principe pour elle-même et plus tard pour ses enfants que les devoirs et toutes les obligations morales, religieuses ou autres, passent en premiere ligne, et qu'elles ont le pas sur

tout, même sur la santé, dans le cas où celle-ci pourrait en être menacée, par exemple à l'occasion de maladies contagieuses à soigner. Par contre, la santé si nécessaire à surveiller non seulement pour le développement complet de l'individu et pour son bonheur dans l'existence, mais aussi en raison des services que nous pourrons avoir à rendre dans notre vie, la santé doit avoir la préséance dans le cas où elle serait menacée par des études ou des efforts intellectuels exagérés. La santé de l'esprit, comme celle du corps, est basée sur un sain équilibre, et les facultés de la volonté et de l'activité ont au moins autant de valeur que l'intelligence pure ; le travail scolaire et les études purement intellectuelles ou artistiques ne doivent donc venir qu'en troisième ligne dans l'échelle des préoccupations, malgré le soin qu'ils exigent et le rôle essentiel qu'ils jouent dans le progrès de l'individu et de la société ; car les intérêts de l'âme et du corps, qui font avant tout un homme doivent être considérés en premier. Le corps a droit à tous nos soins pendant la période de sa croissance et de son développement, nous sommes libres plus tard de le traiter en moins grand seigneur ; quant à la morale qui est l'expression de toutes les aspirations de l'âme, elle doit avoir pendant toute la vie la place qu'on s'accorde à lui reconnaître après la mort.

Si *l'instruction* proprement dite ne doit à notre avis être commencée que tard, vers six ans par exemple, *l'éducation* ne commence jamais trop tôt si elle est faite sans pédantisme. L'importance relative des choses dans la vie sera sensible au petit homme avant qu'il ne la comprenne intellectuellement, s'il voit qu'on ne le gronde pas sérieusement pour un objet cassé par étourderie, mais qu'on est intransigeant pour la moindre déviation de la vérité. La vérité, voilà l'une des grandes pierres d'angle de l'éducation et il faut que l'enfant ait non seulement le sentiment qu'on l'exige rigoureusement de lui, mais que jamais, en aucun cas, on n'a cherché à le tromper ou à abuser de sa crédulité. Il s'en aperçoit plus tard, s'il a été incapable d'en juger au moment même.

Est-il nécessaire d'insister sur l'indispensabilité effrayante de l'exemple? Jamais les parents ne doivent être pris en faute sur ce point et ce n'est pas le seul où nos enfants font notre éducation. Oh ! je le sais, certains petits mensonges sont tellement passés dans les mœurs qu'ils semblent presque admissibles à la plupart des gens, mais, Madame, votre cœur était distrait, je pense, le jour où pour la première fois votre petit garçon vous a entendue dire à la domestique : « S'il vient des visites, vous direz que je suis sortie. » Votre cœur était distrait, vous dis-je, sans quoi vous auriez entendu résonner dans le cœur de votre enfant un cri d'épouvante que sa bouche n'a pas laissé passer : « Maman dit cela et elle ne sort pas! » Prenez garde à la fêlure du vase, à ce premier ébranlement de la confiance de votre enfant, non

seulement dans l'absolue nécessité de la véracité, mais en vous ; confiance que vous pleurerez amèrement lorsqu'elle vous sera si nécessaire pour soutenir votre fils dans les moments difficiles de sa vie d'adolescent.

Le cœur droit de l'enfant n'admet pas nos finesses, il n'y a pas pour lui de grand et petit mensonge, l'un vaut l'autre. Si vous aviez dit à la domestique : « Vous direz que je ne reçois pas », l'enfant aurait compris et eût été satisfait.

Il va sans dire que le culte absolu de la vérité n'entraîne en aucune façon la condamnation de l'imagination et de ses productions. Qui n'a gardé un souvenir charmant de la robe « couleur de soleil » et de la robe « couleur de lune » de Peau d'Ane ? Qui n'a frémi avec le Chaperon Rouge et n'a triomphé de l'ogre avec le Petit Poucet ? Les contes de fées ne sont pas à craindre, à condition que l'enfant sache bien que ce sont des contes de fées et qu'on ne s'en serve pas à l'occasion pour l'effrayer. Si vous lui dites qu'il faut être sage pour que le Croquemitaine ne l'emporte pas, le jour où il découvrira qu'il n'y a pas de Croquemitaine, votre petite tromperie peut avoir des conséquences morales auxquelles vous n'avez certes pas songé, vous risquez de voir branler chez lui la notion du devoir que vous aviez associée dans son esprit à un personnage imaginaire destiné à disparaître. Puisque c'était à cause du Croquemitaine qu'il fallait être sage, du moment qu'il n'y a pas de Croquemitaine !.....

L'un des points qui demandent réflexion dans l'éducation des enfants est l'obéissance et la ligne de démarcation à tracer entre l'obéissance passive et les explications qu'il est juste de donner à l'enfant. Dans la mesure du possible, les explications des ordres sont bonnes. Si vous traitez les enfants en êtres raisonnables, ils le deviendront, mais la formule qu'emploient certaines personnes : « briser la volonté d'un enfant », me paraît presque un mot criminel, tant la force de volonté qui est un mobile puissant dans la vie me semble au contraire devoir être cultivée et dirigée, mais jamais brisée.

Faites donc comprendre les ordres autant que vous le pourrez, à condition pourtant que donner des explications ne devienne pas une *obligation*, car il est indispensable qu'à l'occasion l'enfant sache obéir sans discuter, soit lorsqu'il n'a pas admis votre explication, soit lorsqu'il est impossible de la lui donner.

N'excitez pas non plus avec exagération la sensibilité des enfants, en vous adressant à leurs sentiments. C'est une arme sacrée qu'il faut craindre de profaner. Ne dites pas trop souvent : « Fais cela pour me faire plaisir ». C'est un moyen qui s'use vite et je vous dirai même à l'oreille ; c'est un moyen qui les ennuie ! Que feriez-vous si l'enfant vous disait ce que j'ai entendu répondre par une enfant entêtée : « Je ne veux pas te faire plaisir. » « Tu m'as fait de la peine » est une réprimande à n'adresser que dans des cas graves et qui bouleversera votre

enfant si vous n'avez pas inutilement usé des déclarations sentimentales.

Une mère qui élève bien ses enfants doit être constamment à leur disposition, il ne faut pas qu'ils se sentent de trop et qu'ils croient qu'on ne s'intéresse pas à ce qui les occupe. N'oublions pas que leurs petits chagrins, leurs petits intérêts sont pour eux de grands chagrins et de grands intérêts. Il y a telle émotion, telle idée nouvelle qui peut bouleverser leur âme sans que vous vous en doutiez. Tâchez *d'écouter* l'âme de vos enfants, jeunes mères ; lisez dans les yeux tout ce que la bouche ne sait pas dire, si vous l'avez appris auprès des berceaux vous serez plus aptes à le faire pour vos collégiens et puis auprès des tout jeunes hommes.

Je ne voudrais pourtant pas dire qu'il soit bon d'être continuellement avec ses enfants et de les suivre de trop près tout le jour, c'est peut-être la tendance de certaines bonnes mères françaises. Ne soyez pas ce que les enfants appellent: « sur leur dos », vous étoufferiez en eux toute initiative, et l'initiative, l'habitude de la responsabilité est une importante qualité à développer de bonne heure, si l'on veut faire des hommes, et des femmes et non des poupées. Laissez-les sortir seuls aussitôt qu'ils peuvent le faire sans réel danger, s'il n'y en a qu'un peu, il est bon qu'ils apprennent à se tirer d'affaire. Quelques petites expériences sont profitables, ne cherchez pas à les préserver de tout, lorsque le mal n'est pas grave ; s'ils se brûlent un peu les doigts, ils deviendront plus prudents. Ne soyez pas trop effrayée, Madame, si votre fils essaie dans un but utile et non par pur désœuvrement, de raccommoder la pendule de sa salle d'étude qui est arrêtée. Je vous vois frémir pour votre pendule, mais n'oubliez pas que celui qui ne risque rien n'a rien; exigez seulement que l'œuvre entreprise soit achevée et qu'il remonte les pièces qu'il a démontées. Si la pendule arrive à marcher, votre collégien sera fier d'avoir osé essayer et d'avoir réussi ; si son initiative n'a pas eu plein succès il réussira mieux une autre fois, et vous l'y aiderez par une de ces paroles d'encouragement qui sont comme un rayon de soleil dans la vie des enfants. On peut les habituer de très bonne heure à s'occuper utilement, et si toute espèce de vanité est absolument à réprimer, l'assurance est une plante bonne à cultiver et que votre approbation intelligente des efforts tentés, aidera fort à pousser.

Malheureusement, outre les encouragements, les reprimandes sont parfois nécessaires, évitez en ce cas toute espèce de moquerie, elle est généralement très pénible aux enfants. C'est, d'ailleurs, une arme que leurs éducateurs ne devraient jamais employer, car c'est une arme lâche à leur égard, elle les met en état d'infériorité puisqu'ils ne peuvent pas l'employer pour la riposte. La moquerie des camarades est souvent utile et corrige bien des travers, mais celle des « grandes personnes » n'est que nuisible.

Si les enfants doivent trouver leur mère toujours accessible, elle ne doit pourtant jamais les laisser devenir tyrans, ni s'exagérer leur importance dans la famille. La famille est un tout dont le père et la mère sont le centre et les enfants des membres secondaires, membres chéris et réchauffés par une affection de tous les instants, mais pourtant des satellites et non des soleils. Il est malheureusement des familles où cet ordre de choses est renversé pour le plus grand malheur de tous. Il arrive souvent dans ces mêmes familles d'entendre citer devant les enfants eux-mêmes les mots plaisants, les paroles remarquables dont ils ont gratifié notre pauvre planète. Je suis immédiatement dans ce cas prise de l'envie de fuir, car je lis sur le visage des enfants le mal qu'on leur fait. La remarque était peut-être vraiment plaisante, la réplique intelligente, mais il eût mieux valu que le malheureux ne dît rien plutôt que d'être rendu vaniteux par la vanité de ses parents. C'est justement lorsqu'on aime beaucoup les enfants qu'on souffre de leur voir faire du mal par le manque de réflexion de ceux qui ne veulent pourtant que leur bien.

Il semble que je parle beaucoup morale au sujet de l'éducation des enfants et, pourtant, Dieu me garde de faire croire que je leur voudrais une vie austère. Au contraire, il faut qu'ils conservent de leur jeunesse un souvenir joyeux et ensoleillé, si possible. Beaucoup de rires beaucoup d'exercices physiques pour contre-balancer les efforts intellectuels et beaucoup de jeux, surtout des jeux en commun, qui ont une véritable action éducatrice. Les jeux exigent des règles et apprennent aux joueurs à se céder les uns aux autres. Ils assouplissent le caractère et nécessitent en outre une droiture complète. Ce qu'on appelle « un bon joueur » est un enfant qui sait déjà se dominer et ne faire passer son intérêt qu'après celui d'une collectivité qu'il apprend ainsi (point essentiel) à regarder comme plus importante que sa seule personne.

Il m'est impossible, dans une aussi courte étude, d'aborder toutes les parties si complexes et si intéressantes de l'éducation. Je m'aperçois déjà que constamment la matière déborde le cadre.

Le rôle à jouer par la femme est continu, mais c'est à mesure que les garçons grandissent que ce rôle se spécialise davantage et c'est à ce moment que doit se développer l'intimité si douce et si importante de la mère et de ses fils. Cette intimité ne vient pas toute seule et nécessite souvent quelques efforts; l'enfant qui sort de l'enfance éprouve une grande timidité à parler de ses sentiments et les parents, sans s'en rendre compte, ressentent souvent eux-mêmes une sorte de timidité envers leurs enfants. C'est pourtant le rôle de la mère qui a appris à lire dans le cœur de son enfant, qui doit comprendre ce qui s'y passe, de faire pousser cette plante délicate de l'intimité qui se referme au moindre attouchement maladroit. C'est à elle à rechercher la confiance

de ses fils, à la provoquer sans avoir l'air d'insister, avec un tact de tous les instants et surtout avec une intensité d'affection, avec une volonté si ardente de les soutenir et de les aider dans les luttes et les difficultés qu'elle prévoit pour eux, au moment où d'enfants ils se transforment en hommes, qu'il lui semble parfois porter leur cœur dans sa main pour le soutenir et le fortifier de tout son amour et faire passer en lui toute sa propre énergie.

La mère n'a pas dû attendre cette heure tardive pour façonner à ses fils des âmes chevaleresques. C'est tout petits qu'il faut apprendre aux garçons le respect de la femme, et lorsque le père en a constamment donné l'exemple à l'égard de la mère, exemple que lui seul peut donner complètement, elle pourra plus facilement faire respecter la femme dans les sœurs. Si elle défend à celles-ci de prendre de grands airs à propos de la brusquerie des garçons, elle défendra tout aussi sévèrement aux frères la moindre parole méprisante telle que : « C'est bon pour des filles », ou « Tu pleures comme une fille ». Toute mère sage saura faire comprendre que si une petite fille pleure sans raison suffisante, c'est parce qu'elle est une sotte et non parce qu'elle est une fille, cette excuse étant une admission insupportable d'infériorité.

L'éducation mutuelle des frères et des sœurs a une précieuse influence qui ne se remplace guère. Elle est d'une grande utilité pour les filles et est peut-être plus nécessaire encore aux garçons qui grandissent. Ils ont besoin de causer avec la partie féminine de la jeunesse, avec des jeunes filles parfaitement pures et sans qu'aucune sentimentalité vienne troubler la bonne camaraderie. Il leur restera de cette fréquentation une certaine délicatesse et une certaine pureté de pensées qu'ils auraient acquises moins facilement sans leurs sœurs. Celles-ci auront ainsi rempli inconsciemment une partie du rôle de la femme dans l'éducation des garçons. La mère ne peut qu'encourager cette intimité qui aura encore l'avantage de développer le cœur de ses fils. Il est bon, non seulement que les garçons éprouvent de la tendresse pour leur mère et leurs sœurs, mais qu'ils apprennent aussi à la leur témoigner. C'est une grande source de joie et de bonheur pour la vie entière.

Il ne faudrait pas s'imaginer que la question du « respect de la femme » soit un sujet qui puisse être impunément laissé dans l'ombre jusqu'au moment où l'enfant devient homme. Il ne s'agit pas là d'une simple politesse superficielle, qui peut parfaitement recouvrir des sentiments assez grossiers et peu chevaleresques. Il s'agit d'un sentiment tout autrement élevé et profond, d'une idée pure et noble, mais qui n'a rien de morose et qui doit être inculquée de bonne heure pour devenir un de ces principes indiscutés qui sont la base de toute la conduite de la vie, principes qui deviennent un appui dans les moments difficiles.

Les années s'écoulent bien vite et il est tôt arrivé le moment où les

questions de mœurs, où la manière d'envisager les relations entre les sexes deviennent presque les questions les plus importantes de la vie d'un tout jeune homme. De la manière dont il les envisagera, dont vous lui aurez appris à envisager ce côté des problèmes de l'existence, dépendra le plus souvent toute sa vie morale, la pureté et la droiture de sa conduite (car je mets en fait que partout, dans une certaine mesure, les mauvaises mœurs entraînent le mensonge), et aussi sa vie de famille future, et par hérédité celle de ses enfants. Ah ! la terrible conséquence se reproduisant à l'infini, l'épouvantable responsabilité de nos fautes et de nos manquements ! mais aussi quelle force et quel courage ne puisons-nous pas dans la pensée que nos efforts ont leur écho et que leur effet se prolonge au delà de notre vie ?

J'ai dit que la confiance et l'intimité ne naissent pas absolument fortuitement entre la mère et ses fils, entre la mère et *son* fils, devrais-je dire, car il faut que chacun ait bien le sentiment, qu'à un moment donné, c'est son âme et celle de sa mère qui se parlent, non celle d'une éducatrice s'adressant à plusieurs enfants. Cette confiance que désire la mère, elle ne doit pas simplement l'attendre, elle doit la faire naître, et elle ne peut la faire naître qu'en donnant la sienne, en profitant des occasions de tête-à-tête, en causant avec son fils de divers sujets sérieux et intéressants, en discutant son avenir, en le mettant au courant des préoccupations ou des intérêts de la famille, à la confidence desquels il n'avait pas le droit de s'attendre; elle devra en un mot le traiter un peu en ami, sans toutefois lui laisser prendre à cette occasion une présomption ou une suffisance qui n'ont, du reste, guère de chance de se produire.

C'est vers l'âge de quatorze ou quinze ans que je placerai la nécessité du développement de l'intimité maternelle, car c'est à cette époque que toute mère (si elle comprend ses devoirs et ne les esquive pas) a un rôle tout spécial, un véritable sacerdoce à remplir vis-à-vis de son fils, celui de le prévenir des tentations qui l'attendent, d'aborder avec lui le sujet si délicat des relations des sexes et de la conduite morale absolument pure qu'elle attend de lui.

Elle a rempli bien des petits devoirs jusque-là, elle s'est posé bien des questions qu'elle a résolues de son mieux, mais aucun des détails de l'éducation n'était aussi important ni aussi difficile à exécuter que celui-là. Et pourtant, il est temps, ne différez pas davantage, il faut que vous parliez à votre fils avant l'heure où vous n'auriez plus rien à lui apprendre, avant l'heure où les mauvais camarades et les mauvaises lectures auraient faussé la droiture de son âme, et lui auraient fait percevoir ses devoirs et ses obligations vis-à-vis de la femme, sous un angle faux trop souvent admis comme la sagesse humaine.

Je sais que, dans cette exposition de ce que je considère comme l'un des principaux devoirs de la mère dans l'éducation de ses fils, je n'ex-

prime peut-être pas l'avis de tous mes auditeurs, mais je veux croire et suis persuadée que ceux qui ont une opinion contraire n'ont pas encore réfléchi avec toute l'intensité de leur cœur à cette question, et je supplie tous ceux qui ont charge d'âme et de vie d'enfants, d'y apporter toute leur attention.

Ne sentez-vous pas que cette question de la pureté morale et de l'élévation des principes à ce sujet est importante entre toutes pour la vie entière de votre fils ? Nous sommes certes d'accord ! Et, estimez-vous qu'on doive s'occuper de ses enfants, prévoir leurs difficultés dans les petites choses et les abandonner à eux-mêmes dans les grandes ? Trouvez-vous qu'il soit à propos de les préparer de votre mieux à affronter les différents examens des études et de les laisser de gaieté de cœur s'approcher, sans préparation et sans défense, des tentations certaines qui les assailleront plus ou moins fortement à leur sortie de l'enfance? Pauvres enfants qu'on préserve avec soin de la pluie et que l'on expose sans scrupule à la foudre ! Oh ! combien mon cœur de mère voudrait embraser le cœur des mères, qui aiment certes leurs fils, mais qui n'ont pas encore senti monter de leur âme cette flamme divine qui vous enveloppe de sa purifiante et bienfaisante brûlure et qui est la volonté sainte et ardente, l'impérieux besoin de préserver son fils du mal dans toute la mesure de ses forces! Et, pour le préserver, elle refoulera dans son sein d'une main forte ses sentiments de répugnance, de timidité, elle ne cherchera pas à se réfugier derrière son mari, sous prétexte que c'est à lui seul d'aborder avec son fils les sujets délicats. Non, ce n'est pas au père seulement, c'est aussi à la mère qu'incombe ce devoir, et il lui incombe parce que c'est elle qui, en général, dans le commencement, est la plus propre à le remplir; parce que ses délicatesses, ses répugnances mêmes lui feront trouver les expressions les plus fines et les mieux appropriées à l'accomplissement de sa tâche, parce que l'idéal de pureté qui s'associe toujours pour un fils au nom de sa mère, donnent à celle-ci une force qu'elle ne doit pas négliger d'employer pour la préservation de son enfant.

Il faut, qu'une fois au moins dans sa vie, une mère ait parlé cœur à cœur à son fils des tentations qu'elle prévoit pour lui; elle sera presque seule à parler, car, ému et troublé, il ne répondra guère. Il faut qu'elle lui fasse sentir qu'elle sait et comprend tout ce qu'il éprouve ou ce qu'il pourra éprouver plus tard, qu'elle lui dise qu'il ne doit avoir aucune honte des forces, même violentes, qu'il pourra sentir en lui et qui sont des dons de la nature, à la seule condition d'être maîtrisées et dirigées, au lieu de les laisser vous subjuguer. Que la mère le prépare pour les luttes futures en posant devant lui un idéal de pureté auquel elle compte bien qu'il obtiendra, quoi qu'il lui en coûte, et qu'elle lui dise, pour donner un but à ses efforts et un soutien dans les tentations, qu'il est de son devoir, (devoir trop méconnu par beaucoup d'hommes) de se

présenter devant la fiancée que l'avenir lui réserve aussi pur qu'il s'attend à la trouver.

Nous avons, nous autres femmes, une lourde part de responsabilité dans l'inconduite des hommes, car si les femmes, sans aucune fausse pruderie et sans méconnaître la valeur des forces de la nature, savaient continuellement présenter aux hommes, je dirai plus : exiger des hommes un idéal moral plus élevé, les hommes y arriveraient, j'en suis convaincue. J'ai foi en eux; ils sont capables d'atteindre partout où vous serez capables de porter le drapeau! Montez plus haut, et vous verrez bien qu'ils y monteront aussi!

Il n'est ni nécessaire ni désirable de prolonger beaucoup un pareil entretien qui doit laisser au tout jeune homme une impression profonde. La mère, pour le compléter et en maintenir le souvenir, fera bien de donner à son fils un des écrits qui ont été composés dans ce but depuis quelques années, et qu'il pourra relire dans la solitude. Si elle a su s'y prendre, son fils aura compris qu'elle vient de lui donner une grande preuve de confiance et de profonde affection, leur intimité en sera beaucoup augmentée, et cette intimité ne peut être qu'une sauvegarde pour l'avenir. Un fils auquel sa mère a ainsi parlé ne l'oubliera jamais et acceptera plus facilement par la suite la surveillance affectueuse qu'il lui verra exercer et qu'il ne considérera pas comme de la méfiance à son égard.

En dehors de la grave question que je viens d'aborder, il en est une autre qui s'y rattache jusqu'à un certain point, une crise difficile aussi de l'éducation des garçons, surtout si on ne peut les garder toujours auprès de soi, c'est le moment où il faut leur apprendre à se servir de leur liberté et les y accoutumer peu à peu. C'est alors que les habitudes de la première enfance commencent à porter leurs fruits. Si les parents ont cherché de très bonne heure à développer l'initiative de leurs fils, s'ils leur ont accordé de tout temps et graduellement la liberté compatible avec leur âge, tout en insistant à chaque occasion sur leur responsabilité, alors le pas difficile sera franchi sans secousse et vous pourrez sans inconvénient lâcher de plus en plus la bride.

Je crois la correspondance très fréquente entre une mère et ses fils, lorsqu'elle est séparée d'eux, d'une importance capitale. Elle peut les préserver de bien des choses, car une lettre d'elle est un peu d'elle-même et elle doit faire en sorte d'être ainsi toujours présente à leur pensée. Si elle trouve qu'une lettre chaque jour ou tous les deux jours prend beaucoup de temps, qu'elle néglige au besoin un autre devoir, celui-ci est impérieux, car elle ne sait pas si sa lettre n'arrivera pas juste à point pour chasser une mauvaise pensée par le seul fait que cette lettre apporte un peu de l'atmosphère du « home » et de sa pureté.

Malheureusement, en fait de liberté, certains parents oublient qu'on

ne doit pas élever ses enfants pour soi, mais pour eux-mêmes, et qu'il faut avoir pour but, non de les entraver comme des bêtes méchantes, mais de leur apprendre à se conduire, afin qu'ils puissent se passer de vous si vous veniez à leur manquer. Hélas! qui est sûr de son lendemain?

Si vous êtes sage, vous n'attendrez pas que le jeune coursier tire sur les rênes pour lui rendre la main. Il ne faut pas que l'idée lui vienne que son désir est en contradiction avec le vôtre; mais si vous êtes sage, vous n'accorderez pas d'un seul coup une liberté dont vous aurez été trop parcimonieux jusqu'alors. Donnez à mesure à l'enfant toute la liberté dont il est capable de faire bon usage et répétez-lui souvent que vous lui manifestez ainsi une grande confiance. Il faut qu'il sente constamment que vous avez confiance en lui, non pas toujours dans ses forces, mais dans sa bonne volonté et sa droiture. Oh! que le cœur de la mère et son pouvoir de divination lui seront utiles pour discerner les petits bruits de l'âme de son fils, les moments où la liberté doit s'accroître et les moments où certaines indications de faiblesse ou de tentation nécessiteront une surveillance plus grande!

En principe, la surveillance comme moyen coercitif me paraît une chose illusoire; il n'est meilleur gardien de soi que soi-même et telle barrière qui ferme un chemin donne à la jeunesse l'envie folle de la sauter; apprenez à vos fils à diriger leur âme, ils apprendront vite à diriger leur corps et leur vie.

Toute surveillance pourtant n'est pas nuisible, elle peut même être fort utile si elle est éclairée; la finesse et les ressources de l'esprit de la mère trouveront ici matière à s'exercer. Qu'elle agisse seulement toujours en pleine lumière et sans l'ombre d'une cachotterie. La surveillance la plus efficace est celle qui consistera à prévoir les tentations et à les éviter autant que possible. On oublie souvent tout ce qu'il y a à faire de ce côté qui est pourtant celui de la vraie sagesse. Faites donc en sorte que votre surveillance ou celle de vos représentants soit telle *que votre fils se sente assez surveillé pour en être soutenu sans en être blessé, et assez libre pour s'en sentir fier et responsable sans avoir envie d'en abuser.*

Avant d'abandonner cette question de la liberté, il est un point que je ne voudrais pas omettre. Autant il y a lieu de plaider pour l'initiative laissée à la jeunesse, autant, dans certains cas, elle doit faire place à la responsabilité des parents. Il arrive parfois qu'on est très avare de liberté lorsque cette liberté n'a pas grand inconvénient, et que lorsqu'il y a des questions graves à décider, les parents se retirent et laissent une trop lourde charge au jugement de leurs enfants. La vraie responsabilité ne doit pas être éludée; dans les cas graves, l'autorité et la sagesse des parents a un rôle primordial à jouer. Il ne suffit pas toujours d'un conseil, une *pression* peut être nécessaire. Cette pression, cette

direction qu'il sent fermes et raisonnées, seront acceptées par le jeune homme s'il peut se rendre clairement compte que ses parents n'agissent ni par intérêt personnel, ni par égoïsme. L'autorité dont on n'a pas abusé et qu'il sait accompagnée d'affection, aura à ses yeux, lorsqu'elle se manifestera, une valeur devant laquelle il saura s'incliner.

Me voici au bout de la tâche que je m'étais proposée; ce travail présente bien des lacunes, personne n'en est plus convaincu que moi. Il en est une pourtant, qui est une lacune volontaire, un sujet que je n'ai pas voulu effleurer en passant, et en dehors duquel toute éducation forte, élevée et pure me paraît impossible. Je ne dis pas qu'elle *soit* impossible, je ne veux juger des forces et des sentiments de personne; je dis que pour moi, mère chrétienne, elle serait impossible. Vous avez compris que je parle du sentiment religieux et de sa manifestation par la prière.

Telle est la nappe d'eau souterraine qui vivifie toute une contrée et sans laquelle elle se dessèche; tel est le fil de soie qui réunit les perles et sans lequel le collier n'existe pas, malgré la beauté individuelle des perles; tel le sentiment religieux et la prière arrivée à l'état de communion intime avec Dieu me paraissent être les sources indispensables de force et d'élévation où la mère doit puiser continuellement pour pouvoir accomplir sa tâche et qu'elle doit faire connaître à ses enfants. Heureuses celles qui possèdent le trésor des forces spirituelles; heureuses les femmes qui savent prier pour leurs enfants tous les jours, et bien des fois par jour; heureuses les mères qui, dans les moments difficiles de l'éducation, lorsqu'elles se défient de leur sagesse, de leur tact, de leur puissance, savent retrouver des forces nouvelles à la source de toutes les sagesses et de toutes les puissances! Heureux les enfants dont les mères ont prié!

(*Vifs applaudissements.*)

Mme Kergomard. — La 3e Section, qui a entendu le mémoire de M. Wagner et celui de Mme de Schlumberger, peut dire qu'elle est une Section privilégiée.

(*Applaudissements.*)

Je mets aux voix le vœu qui est ainsi conçu :

Vœu de Mme de Schlumberger :

Que toutes les mères prennent envers elles-mêmes le solennel engagement de regarder en face leurs devoirs de mères et de prévenir leurs fils des tentations qui les attendent, ce qui leur permettra de les soutenir et de les fortifier moralement, ce qu'elles

ne pourraient faire en paraissant ignorer ce qu'elles connaissent parfaitement.

(Adopté)

Mme Kergomard. — Le vœu est acclamé et adopté comme il mérite de l'être. Je vais donner lecture d'une « note » remise par Mlle Féry.

Mlle Féry. — « Vouloir le développement de la conscience individuelle et de la volonté chez l'enfant et l'adolescent, c'est parfait !

Mais comment en favoriser l'éclosion par l'enseignement collectif des classes trop nombreuses des écoles.

L'individualité est cultivée forcément dans les classes de dessin et de peinture, mais au prix de quel labeur cérébral de la part du maître ! Voici une classe de trente élèves pour une heure ; deux minutes exactement pour le coup d'œil du maître jugeant les fautes qui déterminent l'explication des théories, et pour tracer la marche à suivre dans le travail futur ! Excepté dans les classes peu nombreuses, la culture de l'individualité repose entièrement dans les mains des parents ; malheureusement ils sont généralement moins expérimentés dans l'étude des facultés morales et intellectuelles. L'échange d'idées entre professeurs et parents atteindrait le but plus facilement.

Aussi pourquoi ne pas établir ce que j'ai vu si bien pratiquer aux Etats-Unis : *l'Ecole des Mères ?*

Pour ne pas froisser la bonne opinion qu'elles ont de l'instinct maternel, on appelle cette réunion de mères : *Mothers' meeting.*

L'ignorance met souvent les parents dans un maladroit antagonisme avec l'éducateur, tandis qu'il a tant besoin d'eux comme auxiliaires. La *Réunion des Mères* offre à celles-ci l'occasion d'épancher à cœur ouvert, dans une causerie, leurs remarques, leurs plaintes mêmes et leur permet ainsi de s'éclairer sur la marche à suivre pour le bien de leurs enfants. La visite éventuelle de la mère au recteur ou à la directrice ne répond pas au même but, il est préférable pour elle d'entendre d'autres mères ayant parfois des opinions différentes ; elle se laisse aussi plus facilement convaincre par des femmes, mères comme elle, et entraîner à la confiance absolue en l'éducatrice dont la tâche devient ainsi plus facile. (*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Nous avons épuisé notre ordre du jour. Si personne n'a rien à dire, et si je n'ai fait tort à personne, en ne lisant pas un rapport ou une note qui m'auraient été remis, je vais lever la séance.

La séance est levée à 11 heures et demie.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU JEUDI MATIN

LES FEMMES

DANS LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Rapport de Mme **Paule VIGNERON** (1).

L'utilité des Associations de Secours mutuels pour la femme n'est plus à démontrer. C'est bien sous cette impression que les Congrès de Bordeaux et de Saint-Etienne ont émis le vœu :

« Que l'admission dans la mutualité soit de règle pour la famille entière.

« Du reste, il y a près de quarante ans déjà que l'un des défenseurs des intérêts de l'ouvrière — et par conséquent de la femme — avait dit ceci : « Dès que l'Association de secours mutuels exclut la femme... elle va contre son but, car elle sépare ceux qu'elle devait unir. »

Comment ce vœu est-il réalisé dans les Sociétés de Lyon et de la région lyonnaise? C'est ce que nous voulons examiner.

Il y a tout d'abord une distinction à faire. Il faut mettre à part la situation de la femme soit isolée, soit mariée, qui exerce une profession à domicile ou chez elle.

Elle a un intérêt manifeste à s'associer avec celles qui, ayant une profession identique ou analogue, sont exposées aux mêmes risques.

D'après le rapport ministériel du 15 novembre 1895, il y avait dans le Rhône, à cette date, 9 sociétés de Secours mutuels de femmes. Ce département, à ce point de vue, n'occupait que le deuxième rang : il était distancé par les départements suivants : l'Isère, comptant 49 Sociétés de femmes; la Gironde, 40; le Var, 40, etc...

A l'heure actuelle, d'après les communications que nous devons à l'obligeance du service des Sociétés de secours mutuels à Lyon, les principales sont les suivantes :

La 146e, ouvrières des manufactures de tabac, approuvée le 21 jan-

(2) Voir page 189.

vier 1859; — la 208e, dames de tous corps d'état, approuvée le 7 janvier 1887; — la 211e, blanchisseuses et repasseuses, approuvée le 4 novembre 1881; — la 259e, institutrices et dames professeurs libres, approuvée le 30 juillet 1892 — et la 229e, demoiselles employées dans le commerce, simplement autorisée en 1877.

Hors de Lyon, nous voyons dans le département : la 52e dite de N.-D. Auxiliaire à Tarare, approuvée le 31 mars 1865; — la 53e, ouvrières de Villefranche, dite de N.-D. des Marais, approuvée le 8 avril 1865; — la 90e dite l'Union des ouvrières à Tarare, approuvée le 11 novembre 1871, — et la 102e, autre Société de femmes, de création récente, à Tarare, Le département du Rhône reste donc inférieur aux départements voisins.

*
* *

L'admission des femmes dans les Sociétés mixtes, c'est-à-dire celles qui assurent les secours complets du médecin et des médicaments aux sociétaires des deux sexes, compensera-t-elle l'infériorité de ce département quant au nombre de sociétés exclusivement composées de femmes?

Nous sommes encore là dans un fâcheux état d'infériorité.

La situation de notre département s'est cependant un peu améliorée depuis 1893; nous constatons aujourd'hui dans le Rhône l'existence de 40 sociétés admettant indistinctement comme membres participants les hommes et les femmes, savoir :

A Lyon :

La 37e, tous arts et métiers — la 52e, marchands bouchers — la 70e, doreurs et sculpteurs sur bois — la 112e, employés de commerce et d'administration — la 219e, tous arts et métiers — la 263e, infirmiers et infirmières des hospices civils, etc.

Dans les autres communes du département :

La 13e, à Fontaines; la 20e, à Montmelas; la 21e, à Vernaison, etc.

A cette énumération, il faut ajouter la 125e de Lyon, ouvriers et ouvrières en soie qui ne figure, ainsi que nous l'avons dit autre part, ni sur les documents préfectoraux, ni dans les rapports annuels du Ministère de l'Intérieur, parce que ayant été fondée et subventionnée par la Chambre de Commerce, elle reste placée sous le patronage du Ministre du Commerce.

Honneur à ces associations mixtes qui répondent au vœu si juste de Jules Simon, et qui ont compris, comme lui, que la mutualité doit assurer la prospérité complète de la famille.

Mais leur nombre est bien faible et il laisse encore notre département à un rang inférieur à celui de beaucoup d'autres, dont la plupart peuvent être considérés comme moins industrieux et moins prospères que le nôtre.

Quelle leçon pour nous !...

La mutualité à Lyon mérite donc des critiques salutaires.

Avant nous, les rapports ministériels ont bien pu l'instruire.

Ils ont souvent fait allusion au témoignage de Jules Simon sur le caractère trop personnel des Associations qui ne se constituent qu'en vue des secours nécessaires aux hommes : « Eh quoi! — écrivait Jules Simon, dès 1861 — le mari recevra pendant sa maladie les visites du médecin, des remèdes en abondance et une indemnité de chômage; et si sa femme qui l'a soigné, qui l'a veillé, qui s'est exténuée pour suffire à tous les besoins de la famille gagne la fièvre à son tour, — elle sera abandonnée dans sa souffrance, seule, sans remèdes... Que devient le mariage dans cette condition? Que devient cette solidarité de plaisirs et de peines qui en fait la sainteté? »

C'est dans cet aspect que les rapports ministériels n'envisagent et ne classent parmi les sociétés mixtes, c'est-à-dire d'hommes et de femmes, que celles qui exigent des femmes une cotisation réelle, sérieuse, qui leur assure en retour des secours complets.

Y a-t-il rien de plus trompeur que la demi-mutualité, l'imparfaite et parcimonieuse assistance qui consiste à donner aux femmes des soins médicaux sans remèdes, ou bien de simples indemnités pécuniaires en cas de maladie ?

« Les femmes privées de remèdes »... Ne voit-on pas combien est illusoire et dès lors dérisoire l'ordonnance du médecin donnée à la femme et que celle-ci n'exécute pas parce que « les remèdes coûtent trop cher. »

. Et si la caisse sociale veut bien lui accorder quelque secours d'argent, sans médecin ni médicament, que devient la somme reçue ? Elle passe dans les frais du ménage. La femme ne l'emploie pas pour elle, elle ne se soigne pas. Le but est manqué.

Que les Sociétés qui agissent ainsi ne viennent pas faire parade de leur sollicitude... Il n'y a de vraie mutualité que celle qui a pour la femme la même prévoyance que pour l'homme. Et il n'y a aucune raison ni aucune situation où la mutualité ne puisse légitimement s'étendre au mari et à la femme.

Il est vrai que par rapport à la maladie, il y a une grosse objection : les femmes coûtent trop ; « elles dépensent plus que les hommes en soins médicaux, en médicaments et en indemnités de maladie. »

A Lyon, nous rencontrons sur ce point un démenti formel à ces assertions dans le dernir compte rendu de la 125e Société (ouvriers en soie) que nous avons citée plus haut et qui peut servir de modèle, sous plusieurs aspects.

D'après cette statistique, la durée moyenne des maladies, la mortalité, l'indemnité de maladie, se balancent à peu près entre les deux sexes, et cependant dans cette Société, les risques devraient être plus onéreux du côté des femmes, en raison de leur grand nombre : 4.500 contre 1.570 hommes.

D'autre part, d'après le même rapport, les femmes dépensent moins que les hommes pour les soins médicaux. Et la moyenne des jours de maladie est à proportion de : 15,95 pour les hommes et seulement de 11,45 pour les femmes.

CONCLUSION.

Il est faux de dire, qu'en principe absolu, les femmes coûtent plus que les hommes.

Il est vrai qu'il peut y avoir des exceptions, mais si l'on étudie la question à fond, on se convaincra sans doute — ce qui a déjà été fait à Lyon — que ces dépenses excessives (qui ont eu lieu parfois) sont une question de règlement intérieur.

En résumé, il est manifeste qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à l'admission des femmes dans les Sociétés de Secours mutuels mixtes, comme à la création de Sociétés de Secours mutuels, pour elles seules.

Il ne s'agirait donc, pour les sociétés mixtes qui leur ont été fermées jusqu'à ce jour, que d'adopter des statuts complémentaires leur en ouvrant l'accès au moyen d'une cotisation modérée.

De plus, la ville de Lyon, si riche en œuvres de toutes sortes, ne devrait-elle pas déjà avoir songé à créer de nombreuses Sociétés de Secours mutuels, annexes *indispensables* de la charité intelligente, où le bien se fait non plus sous le couvert — parfois si douloureux — de l'aumône, mais sous l'influence d'une force éminemment féconde, la Mutualité.

Un modèle de ce genre existe à Lyon, sous la dénomination de la 229e Société de Secours mutuels, pour les demoiselles de magasin, sous le patronage des Religieuses auxiliatrices, et dépendant de leur Maison de famille. Cette Société a, à l'heure actuelle, un patrimoine de 13.862 fr. 90, représentant la réserve conquise en 23 années, dont quelques-unes ont été particulièrement difficiles, même parfois désastreuses. Contre le chômage et la maladie, fléaux si redoutables, ces jeunes filles sont assurées moyennant la minime cotisation de 1 franc par mois. Au titre de sociétaires, elles trouvent le logement gratuit pendant un mois au siège social, et un Comité spécial met tout en œuvre pour leur procurer des emplois ou du travail.

Pour 1899, les recettes ont été ainsi formées :

Cotisations des sociétaires.....	Fr.	1.592 »
Cotisations des Membres honoraires.....		4.125 »
Dons.....		334 50
Intérêts.....		160 »
	Fr.	6 211 50
Les dépenses se sont élevées seulement à	Fr.	2.947 15
Reliquat....	Fr.	3.264 35

Le mécanisme de ces Sociétés de Secours mutuels est très simple à établir, comme on le voit.

Il existe encore à Lyon une antique Confrérie : La Confrérie de Notre-Dame de Grâces, dont le « siège social » est dans l'église de Saint-Nizier. Cette confrérie a gardé quelques vestiges de la mutualité qui caractérisait les Œuvres catholiques du moyen-âge. Elle est placée, ainsi que l'indique son nom, sous le vocable de la Sainte-Vierge; il y a tout un réseau de fêtes patronales spéciales, fêtes religieuses, bien entendu. Chaque associé verse une cotisation de 1 franc par an, entre les mains d'une zélatrice, faisant la cueillette auprès de douze personnes — laquelle zélatrice remet à une zélatrice générale, chargée de recevoir le montant des offrandes de douze zélatrices, soit : 12 × 12 = 144 francs.

La dite confrérie se recrute ainsi dans toute la ville et établit son budget avec une somme recueillie très aisément, par le fait, sans aucuns frais, et s'élevant parfois à 7 ou 8.000 francs.

Ce montant est affecté : 1° A des cartes de Dispensaire donnant droit aux remèdes et au médecin en cas de maladie ; 2° à des droits spéciaux sur une bibliothèque très bien administrée ; 3° à un service funéraire, etc.

Ainsi avec un franc par an, on arrive à une véritable mutualité et les membres honoraires sont ici, ceux à qui leur fortune permet de ne pas avoir recours aux subsides en cas de maladie.

N'y a-t-il pas là un exemple à suivre ?...

L'essentiel serait qu'après un Congrès d'Œuvres féminines, le vœu formulé en faveur des Sociétés de Secours mutuels pour les femmes ne fût pas une vaine parole et que la Mutualité devînt l'annexe obligée soit des syndicats, soit des œuvres groupant un certain nombre d'adhérentes; enfin que l'admission dans la mutualité devînt la règle générale pour les femmes.

(*Applaudissements.*)

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme KERGOMARD, ASSISTÉE DE Mme COIGNET.

ORDRE DU JOUR. — 5e Question : *De la préparation pratique au professorat.* — 6e Question : *De la place de la femme dans l'enseignement, l'inspection et l'administration des établissements scolaires à tous les degrés.*

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

5me QUESTION :

De la préparation pratique au professorat.

Mme Kergomard. — Je suis obligée de me rendre dans une autre Section; je prie Mme Coignet, de vouloir bien me remplacer à la présidence. Je reviendrai du reste au cours de la séance, car l'ordre du jour appelle la 6e question : *De la place de la femme dans l'inspection des établissements scolaires*, sur laquelle je présente un rapport.

PRÉSIDENCE DE Mme COIGNET.

Mme Coignet. — Mlle Baërtschi peut elle nous lire son rapport?

DE LA PRÉPARATION PRATIQUE AU PROFESSORAT

Rapport de Mlle BAËRTSCHI,
Agrégée de l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

Avant d'examiner les moyens d'initier à la pratique de l'enseignement nos jeunes maîtres de tous ordres et de tous degrés, il convient de nous demander si une telle initiation est nécessaire et si elle est possible. Nécessaire ? on en a beaucoup discuté. D'aucuns ont dit et disent encore que toute préparation pratique est illusoire, qu'on ne peut apprendre à enseigner qu'en enseignant, à force d'expériences et de tâtonnements et que, par conséquent, il suffit de donner aux futurs professeurs des connaissances vastes, un sens critique très développé, un bon sens très sûr, un dévouement sincère, moyennant quoi ils se tireront toujours d'affaire.

Les faits, chez nous, semblent confirmer cette opinion. Il n'existe que je sache, pour l'enseignement secondaire, aucune préparation pratique réelle, aucune non plus pour l'enseignement primaire supérieur. Quant à l'enseignement primaire élémentaire, un essai a été tenté dans les écoles normales. Mais l'Administration semble y attacher assez peu d'importance, puisqu'elle accepte chaque année, en très grand nombre des instituteurs et institutrices qui n'ont pas passé par les écoles normales et qui n'ont, par ailleurs, aucune préparation pratique.

Cependant il apparaît à tout esprit sérieux et qui a quelque habitude de l'enseignement, que les qualités énumérées plus haut, pour importantes et indispensables qu'elles soient, ne suffisent pas à faire un « instituteur ». Il y a dans l'enseignement, comme en toute profession, une part d'habitudes pratiques, de savoir-faire, d'habileté, de tact et de doigté pour ainsi dire, qui forment ce qu'on peut appeler la technique u métier et dont on ne saurait se passer. Si le futur maître n'a pas acquis ces aptitudes très spéciales avant qu'une classe lui soit confiée, il est évident qu'il devra les acquérir aux dépens de ses premiers élèves. C'est ainsi que nous voyons journellement des classes sacrifiées pendant des mois, parfois durant une année entière à l'apprentissage du maître débutant. S'il n'y avait là qu'une perte de plusieurs mois, même d'un an, pour les élèves, ce serait déjà chose très grave, car — dans l'enseignement primaire surtout — nous ne disposons pas pour l'éducation de nos enfants, d'un temps si long que nous en puissions gaspiller une partie. Mais le danger est bien plus grave. Comme on a chez nous l'habitude ridicule de confier aux débu-

tants la classe des petits, il résulte, des tâtonnements et des erreurs du maître, que l'éducation de toute une génération d'enfants est compromise, car jamais ces enfants ne se guériront complètement des habitudes défectueuses, des incertitudes, des confusions dont ils seront redevables en leur première année d'école, à l'inexpérience du maître. Eh bien ! il me semble que dans un pays qui a proclamé les droits de l'homme, il conviendrait d'abord de respecter les droits de l'enfant, et la première obligation que nous imposent ces droits, c'est de ne pas faire de nos enfants matière à expérience.

Ajouterai-je d'ailleurs que ces qualités personnelles citées plus haut, savoir : esprit critique, bon sens, dévouement, dont je reconnais moi aussi la très grande valeur, la nécessité même, ne peuvent se trouver pleinement que dans l'instituteur qui sait son métier. Quel est donc le meilleur contrôle, la pierre de touche la plus sûre de nos connaissances, sinon l'enseignement ? J'ai ici pour moi tous les grands pédagogues : Vous avez tous sur les lèvres ce mot de Diestewez : « Voulez-vous apprendre parfaitement ? Enseignez ! » Quant au sens critique, au bon sens, où donc se déploierait, et par conséquent se développerait-il mieux que dans ce travail de transposition, d'adaptation qu'est l'enseignement. Autre chose est de juger une idée pour soi-même, autre chose de la juger pour les autres, surtout quand ces autres sont jeunes et qu'ils attendent de nous la parole de vie. C'est là qu'on acquiert le sens du relatif et le sens de la vie, ces deux fondements de tout jugement droit, de tout esprit sincère et loyal.

Il n'est pas jusqu'au dévouement même dont je ne me défie, tant qu'il n'a pas été à l'épreuve des faits. Pardonnez-moi ce scepticisme ; mais j'en ai tant vu sombrer de ces belles ardeurs, de ces vocations reconnues, que maintenant je me défie. D'ailleurs je n'en veux pas à ces jeunes instituteurs et institutrices que le « feu sacré » abandonne au premier contact avec la réalité. J'en veux seulement à ceux qui les ont jetés sans préparation aux difficultés terribles où ils ont succombé. Non moins que les droits de l'enfant, je veux qu'on respecte les droits du maître, et c'est faire trop bon marché de ces derniers que d'abandonner un être jeune, ardent, enthousiaste, mais sans expérience aucune, dans la besogne la plus pénible, la plus délicate, et souvent aussi, il faut bien le dire, la plus ingrate. Je crois très sincèrement que si nous nous donnions la peine d'initier les jeunes maîtres à la pratique de l'enseignement nous aurions en eux, non seulement des esprits plus sûrs, plus nets, plus habiles, mais aussi des âmes plus vigoureuses et plus résistantes, tout simplement parce que nous leur aurions donné le temps et le moyen d'élever leur courage et leur bonne volonté jusqu'à la hauteur des difficultés.

Qu'une préparation pratique au professorat soit nécessaire, voilà qui me paraît acquis. Est-elle possible ?

Au lieu d'établir un système *à priori* qui malgré toutes ses qualités aurait toujours, comme la jument de Roland, le tort de n'être pas en vie, je voudrais m'appuyer sur ce qui existe.

J'ai dit qu'un essai a été tenté chez nous dans les Écoles normales. Examinons cette tentative. Si les résultats qu'elle a donnés nous paraissaient satisfaisants nous n'aurions qu'à nous rallier aux moyens qu'elle a employés et à les étendre à tous les ordres et degrés de l'enseignement. Si ces résultats nous semblent insuffisants, nous nous demanderons à quoi tient cette insuffisance et s'il n'est pas possible d'y remédier.

Voyons donc d'abord ce qui se fait dans nos Ecoles normales primaires.

Il existe d'abord une préparation indirecte assez lointaine, dont je ne parlerai que pour mémoire. Ce sont les études de psychologie et de pédagogie qu'on fait faire aux élèves maîtresses. Elles donnent à celles-ci une connaissance abstraite de l'enfant en général, appellent leur attention sur les grandes doctrines pédagogiques du passé ou sur les méthodes d'enseignement actuellement employées. Mais encore une fois cette culture pédagogique et psychologique est, pour la question qui nous occupe, assez secondaire, et je viens tout de suite à la préparation pratique directe.

Il faut noter d'abord une première série d'exercices. Ce sont des leçons faites une fois par semaine à des enfants de l'école primaire par une élève-maîtresse, en présence de ses compagnes et de ses professeurs et suivies de critiques faites par les unes et les autres. Cette leçon a toujours quelque chose d'un peu factice, et d'ailleurs le tour de chaque élève-maîtresse ne revient guère plus de deux fois en l'année, elles ont donc en somme assez peu d'influence. Elles valent plutôt par les qualités de critique qu'elles peuvent développer chez les élèves qui y assistent et qui ont ensuite à en dire leur avis.

Le moyen capital par lequel on essaie de préparer les élèves-maîtresses à l'enseignement est la classe faite à l'école primaire annexée à l'école normale. Deux systèmes se présentent : ou bien les élèves-maîtresses font classe durant les trois années qu'elles passent à l'école normale, la première année à l'école maternelle, la deuxième au cours élémentaire de l'école primaire, la troisième au cours supérieur de la même école, ou bien, et c'est le cas le plus général, seules les élèves-maîtresses de deuxième et troisième année font la classe aux écoles annexes. Quant à l'organisation pratique de cet enseignement, on trouve également deux méthodes : ou bien les élèves-maîtresses sont chargées seulement de certains cours pendant un temps plus ou moins long, et alors elles n'ont pas à s'occuper de la direction d'ensemble d'une classe ni de la question de discipline; ou bien — et ceci me paraît de beau-

coup préférable — les élèves-maîtresses sont chargées à tour de rôle pendant une semaine, de faire une classe complète.

Auprès des élèves-maîtresses, à l'école annexe se trouve une Directrice de l'école annexe qui, d'une part donne à l'enseignement de l'école une certaine unité difficile à atteindre d'ailleurs à cause de la succession des maîtresses. Pour empêcher une trop grande diversité, elle indique chaque jour de façon très précise ce qui sera fait le lendemain.

D'autre part, elle donne aux élèves-maîtresses des conseils et signale les fautes commises, enfin elle fait de temps en temps devant les élèves-maîtresses des leçons modèles.

Tel est en gros la préparation pratique tentée dans les écoles normales. Que vaut-elle?

D'une manière générale, le temps employé à cette préparation est trop court pour produire des résultats sérieux : chaque élève-maîtresse passe, par année, trois semaines au plus à l'école annexe. D'ailleurs cette préparation qui se doit mener de front avec les études et la préparation du brevet supérieur, surcharge infiniment les élèves-maîtresses qui voient avec terreur arriver leur semaine de service à l'école annexe. Il en résulte qu'elles se livrent à cette préparation pratique sans goût, sans entrain, comme à une corvée dont elles s'acquittent le plus rapidement et le plus superficiellement possible. Aussi les résultats sont-ils restreints.

L'élève-maîtresse, qui a appris la psychologie qu'on pourrait appeler théorique, n'a pas appris à connaître les enfants ni même à les étudier, ayant trop peu vécu auprès d'eux. Elle n'a d'ailleurs qu'une maturité d'esprit insuffisante : il faut pour étudier un enfant une sûreté de coup d'œil et une puissance d'observation qu'on n'a pas à 17 ou 18 ans.

Notre élève-maîtresse, à l'école annexe, a également appris à parler, elle sait traiter honorablement certains sujets donnés, mais toujours placée sous la surveillance et l'autorité de la Directrice, elle n'ordonne ni ne dirige l'ensemble de son enseignement. Comme elle ne connaît pas les enfants, elle ne sait pas « mettre au point » ce qu'elle leur dit; ses leçons à l'école-annexe ne sont guère que la reproduction des cours qu'elle entend à l'école normale. Enfin quand elle se trouve en face d'une classe où il y a autre chose à faire que de débiter des leçons, elle est perdue : elle ne sait prendre aucune influence sur les enfants ; elle ne sait ni établir, ni maintenir la discipline, elle n'a aucune action sur les caractères.

On pourrait discuter, essayer de prouver qu'il n'en est pas toujours ainsi, qu'il sort, de temps à autre, de nos Ecoles normales une institutrice bien formée; j'aime mieux avouer sincèrement que le succès est l'exception et qu'en général les jeunes filles et jeunes gens qui sortent

des écoles normales n'ont pas, ou peu, de pratique de l'enseignement, et que sur ce terrain ils ont tout à faire dans l'école où ils débutent.

Voilà un résultat qui fait triompher ceux qui disent la préparation pratique impossible. Mais de ce qu'une tentative échoue, il ne s'ensuit pas que l'idée même d'où elle est sortie soit fausse, l'échec tient peut-être beaucoup plus à l'application mauvaise qui fut faite de cette idée. Ainsi en est-il du moins pour la tentative qui nous occupe ici. Tous ceux qui ont vu de près les écoles normales savent bien à quoi tient l'échec de l'école annexe. Le grand défaut de la préparation pratique à l'école normale est de se faire en même temps que la préparation aux examens — et même, aux dépens de cette dernière. Tant que l'élève-maître aura devant lui cet épouvantail qui s'appelle le brevet supérieur, il considérera comme du temps perdu tout le temps qu'il passe à l'école-annexe, et ne donnera à cette école-annexe que ce qu'il ne peut absolument pas lui refuser. On comprend que dans ces conditions le passage à l'école-annexe ne lui serve de rien. D'ailleurs, dans la pratique, rien ne l'attache à l'école-annexe où il ne jouit d'aucune liberté, où nulle initiative ne lui est possible. Mais si l'application est défectueuse, l'idée qui a présidé à la fondation des écoles-annexes me paraît tout à fait juste. Confier à l'élève-maître une classe où il se sente toute responsabilité, mais où il se sente en même temps suivi, conseillé, encouragé par de plus experts que lui, par des maîtres en qui il a confiance, qu'il sait capable de parer ses fautes, de corriger ses erreurs, de le guider jour à jour et pas à pas, tel est, me semble-t-il, le seul moyen pratique et efficace de préparer le jeune instituteur au professorat. Il faut en effet que le jeune maître soit aux prises avec toutes les difficultés de l'enseignement si nous voulons qu'il les connaisse et apprenne à les résoudre : c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Mais d'autre part il faut à la fois sauvegarder les intérêts des élèves à qui l'apprentissage du maître pourrait être nuisible et aussi ménager les forces du maître lui-même, que les tâtonnements aveugles, les obstacles imprévus, les échecs répétés pourraient — et c'est le cas de beaucoup de débutants — épuiser ou décourager. L'école annexe répond à cette double nécessité : elle offre à l'élève-maître le champ d'expériences où il doit opérer ainsi que les conseils, les lumières, le réconfort dont il a besoin pour s'y diriger; et, en même temps, elle évite aux enfants les inconvénients — tout au moins les plus graves — qu'aurait pour eux l'inexpérience du maître.

C'est pourquoi nous voudrions que partout où l'on prétend former des « maîtres » dans toutes les écoles normales, à Fontenay, à Saint-Cloud, à Sèvres, comme à la rue d'Ulm, il se trouvât une école-annexe appropriée où les futurs professeurs vinssent faire leurs premières armes.

Mais aussi nous voudrions que l'école-annexe échappât partout aux maladresses qui, dans les écoles normales ont compromis ses résultats.

Avant tout nous voudrions que la préparation pratique fût absolument délivrée du voisinage de la préparation d'examens, que dans tous les établissements où l'on forme des maîtres, on réservât toujours une dernière année qui serait consacrée à la préparation pratique seule, alors que l'acquisition des connaissances exigées par les programmes serait faite.

Permettez-moi de rêver un peu tout haut et de vous exposer l'enseignement que je conçois pour nos écoles normales primaires et secondaires. La durée des études y étant partout, je crois, de trois ans, je réserverais les deux premières années à l'acquisition des connaissances, et j'espère que les programmes se feraient pour la circonstance un peu moins lourds, moins chargés d'inutilités. A la fin de ces deux années d'études, le Conseil des professeurs de l'école serait juge de la valeur des élèves : ou bien il les trouverait trop jeunes encore, trop légers, trop mal pourvus d'idées et de notions, et il pourrait faire redoubler une année d'étude, ou bien il les croirait suffisamment chargés de connaisnaissance, suffisamment cultivés, suffisamment mûrs d'esprit et de caractère et alors, il les admettrait en troisième année.

Durant cette troisième année, il ne serait plus du tout question d'apprendre, mais seulement de comprendre, on y étudierait très peu dans les livres, mais beaucoup dans la vie; on s'y exercerait surtout à regarder, à réfléchir, à vouloir.

Ainsi, on y ferait des études de psychologie et de pédagogie, mais sur le vif, si je puis ainsi dire, en observant de très près les élèves de l'école-annexe, en s'essayant à appliquer les méthodes reconnues justes ou à en inventer d'autres. Au lieu des « cours » faits par les professeurs et auxquels on assiste toujours un peu passivement, on en ferait soi-même : on serait chargé à tour de rôle d'exposer devant ses camarades des questions intéressantes, relevant non pas d'un programme particulier mais d'une culture générale à la fois simple et sérieuse. Il y aurait là un travail de « transposition » des choses lues ou entendues précédemment et aussi un travail d'adaptation à soi-même et aux autres qui serait je crois très profitable.

Enfin on ferait de l'enseignement, et tout de bon cette fois, à l'école annexe, et cela non plus pendant huit jours, mais pendant une période beaucoup plus longue, un mois par exemple, ce qui permettrait de laisser à l'élève-maître beaucoup plus d'initiative — car il aurait à fixer lui-même son emploi du temps et son programme pour tout ce mois — et de lui abandonner peu à peu la pleine direction de sa classe — car il connaîtrait et posséderait mieux les enfants.

A cela j'ajouterais encore des visites fréquentes dans d'autres écoles pour y connaître ce qui s'y trouverait d'heureux et dont on s'inspirerait à son tour.

Il me semble qu'ainsi on pourrait obtenir une préparation pratique,

sérieuse et efficace, à la suite de laquelle nos jeunes maîtres de tout sexe et de tout degré entreraient en fonction vraiment dignes de ce très beau nom d' « Instituteur » que la loi leur décerne. Ils n'auraient pas passé d'examen, ils ne seraient pas brevetés, licenciés, agrégés, ils seraient des « maîtres » et c'est tout, mais cela me suffit.

Voilà qui va bien, direz-vous, pour les maîtres qui auront passé par les écoles normales — mais les autres qui se seront préparés librement? Eh bien! soit, à cause de ces autres je veux bien rétablir un examen — mais cet examen voici en quoi je voudrais qu'il consistât : que l'aspirant fut chargé pendant huit jours au moins de faire une classe, une vraie classe du degré d'enseignement auquel il aspirerait. Et quand pendant huit jours on l'aurait vu à l'œuvre, on pourrait juger de ce qu'il vaut et lui accorder ainsi qu'à nos élèves d'école normale l'honneur d'enseigner. Je ne désire aucun monopole, je les redoute plutôt. Peu m'importe où le maître se formera. Ce que je veux seulement, c'est qu'avant de lui confier des élèves, on exige de lui qu'il fasse ses preuves.

Mais tout cela n'est qu'un rêve, je le sais, et, en admettant même qu'il doive se réaliser un jour, des jours nombreux passeront encore d'ici là.

On réclame des garanties de savoir, et c'est là, dit-on, la signification de ces brevets, certificats primaires et secondaires, licences et agrégations. A vrai dire, je crois que ces examens ne prouvent rien du tout quant à la culture intellectuelle, et fort peu de chose, quant au savoir lui-même. Peut-être y aurait-il d'autres moyens plus sûrs de juger la culture et le savoir des aspirants professeurs. Cette épreuve d'une classe faite pendant huit jours, que je demandais tout à l'heure pour quelques-uns et qu'on pourrait à la rigueur étendre à tous, cette épreuve dis-je, me semble une pierre de touche infiniment plus sûre, même au point de vue restreint qui nous occupe en ce moment.

Mais il faut compter avec son temps : et le nôtre veut des examens. Eh bien! soit. Mais du moins qu'on les place dans toutes nos écoles normales à la fin de la seconde année d'études et qu'on emploie la troisième, ainsi que j'ai dit plus haut.

Que si c'est encore trop demander dans notre pays, si l'on veut voir encore dans les examens aujourd'hui institués, le couronnement nécessaire de la préparation au professorat, du moins que ces examens soient conséquents avec eux-mêmes. Tous portent à leurs programmes des leçons, des explications de texte, parfois même des corrections de devoirs ; et ces leçons, ces corrections sont faites à qui... à une chose supposée ou représentée par un aréopage d'examinateurs. C'est une dérision vraiment et tous les étrangers en sont stupéfaits.

Si l'on veut maintenir ces examens, une condition s'impose, c'est

qu'on mette vraiment les aspirants dans les conditions où ils sont censés être, et que, s'ils doivent faire une leçon, ils la fassent à des élèves réels. Cette réforme ne soulèverait aucune difficulté, mais c'est peut-être parce qu'elle est trop simple qu'elle ne sera pas faite.

D'ailleurs cette réforme ne serait qu'une demi-mesure, et un pis-aller tout à fait insuffisant. Le seul moyen efficace est, comme je le disais tout à l'heure, la réforme du plan d'études de nos écoles normales.

C'est pourquoi je soumets à l'approbation du Congrès les vœux suivants :

1° Que les examens actuellement existants, et qui ne peuvent être qu'une garantie très insuffisante d'ailleurs, du savoir des élèves-maîtres, soient placés à la fin de la deuxième année d'études, dans les écoles normales.

2° Que la troisième année soit tout entière employée à initier les futurs professeurs à la pratique de l'enseignement, et que cette troisième année n'ait d'autre sanction que l'épreuve d'une classe à faire pendant une durée d'une semaine au moins.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard reprend la présidence.

Mme Kergomard. — Je mets aux voix le vœu de Mlle Baërtschi:

« 1° Que les examens actuellement existant et qui ne peuvent être qu'une garantie très insuffisante d'ailleurs, du savoir des élèves-maîtres, soient placés à la deuxième année d'études, dans les écoles normales. »

(Adopté.)

Mlle Baërtschi. — J'ajoute que l'expérience s'est faite à Nancy et qu'elle a réussi.

Mme Kergomard :

« 2° Que la troisième année soit tout entière employée à initier les futurs professeurs à la pratique de l'enseignement et que cette troisième année n'ait d'autre sanction que l'épreuve d'une classe à faire pendant la durée d'une semaine au moins. »

Mlle Baërtschi. — Il me semble qu'il ne suffit pas d'avoir fait

pendant une année des exercices pratiques, il faut encore voir si cette année de préparation est suffisante et si, à la fin de l'année, l'élève-maître est digne qu'on lui confie des élèves.

Mme Henri Marion. — C'est ce qui me fait penser qu'une semaine est insuffisante.

Mlle Hubert. — Je suis de l'avis de Mlle Baërtschi en ce qui concerne le maintien à une semaine de la durée de l'épreuve pratique. Cela me paraît plus que suffisant, et voici pourquoi. Il est absolument impossible à un élève-maître, sans capacité pédagogique, de mener à bien la tenue d'une classe pendant un jour entier. Il me semble que, de lui-même, ce candidat abandonnera la lutte avant la fin de la semaine. Dans ces conditions, on voit qu'il sera toujours facile au jury d'apprécier la valeur de ceux qui, *cinq jours consécutifs*, se soumettront à la variété des exercices de l'épreuve pratique.

C'est si vrai que dans l'examen du certificat d'aptitude pédagogique, le candidat ne subit que l'épreuve d'une *demi-journée* de classe à faire. En qualité de membre de la Commission de ces sortes d'examens, je puis affirmer que le temps consacré à cette épreuve m'a toujours paru très suffisant pour fixer l'appréciation du jury.

Mlle Baërtschi. — Une semaine, *au moins*.

Mlle Hubert. — Les élèves-maîtresses qui sortent des écoles normales ont un enseignement supérieur à celles qui sortent des autres écoles et qui s'introduisent dans l'enseignement. Il faudrait même souhaiter que le nombre de ces membres étrangers diminuât.

Mme Kergomard. — Moi, je vais plus loin, je demande la suppression du brevet supérieur pour les élèves des écoles normales. Lorsque celles-ci sont restées à l'école pendant trois ans, et qu'elles ont subi avec succès les différents examens qui ont eu lieu pendant ces trois années, il est certain qu'elles doivent avoir un certificat d'études qui leur donne le droit d'enseigner, et que le brevet supérieur ne doit être conservé que pour les personnes qui, n'ayant pas fait leurs études dans les écoles normales, viennent donner, devant le Jury d'examen, une preuve de leur savoir.

Une Congressiste. — D'ailleurs elles enseignent tout de même, par cela seul qu'elles sont sorties de l'école normale.

Mlle Hubert. — J'ai été Directrice d'école annexe et ensuite Directrice d'école primaire, dans le même département : j'ai retrouvé des élèves que j'avais formées à l'école annexe. Je puis dire que plusieurs adjointes d'écoles primaires étaient sorties de l'école normale sans leur brevet supérieur et, qu'elles ont cependant donné les meilleurs résultats dans mon école.

Mme Kergomard. — Nous sommes bien d'accord sur le vœu de Mlle Baërtschi, tel qu'il a été indiqué :

1° Que les examens, actuellement existants et qui ne peuvent être qu'une garantie très insuffisante d'ailleurs du savoir des élèves-maîtres, soient placés à la fin de la deuxième année d'études, dans les Écoles normales;

2° Que le brevet supérieur soit supprimé pour les Écoles normales, et remplacé par un certificat de fin d'études, qui donne le droit d'enseigner.

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Mlle Hortense Parent a la parole.

FONDATIONS SCOLAIRES

Rapport de Mlle Hortense PARENT

Association pour l'Enseignement professionnel du piano, pour les femmes. — L'objet de cette Association est de fournir, par les cotisations de ses membres, les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Ecole préparatoire au professorat, et à l'entretien de la bibliothèque annexée à cette école.

Ecole préparatoire au professorat du piano. — Le but de cette Ecole est de mettre à la disposition des personnes qui, soit par vocation, soit par suite de revers de fortune, se destinent au professorat du piano, un enseignement technique et professionnel sérieux, à prix très réduit pour toutes les élèves, avec bourses nombreuses pour les moins fortunées.

Cours spécial de pédagogie musicale, fait par Mlle Parent. (Ce cours est gratuit.)

Bibliothèque musicale gratuite et circulante (1000 volumes), à l'usage des élèves de l'Ecole préparatoire.

Deux Ecoles d'application, sous forme de cours pour les jeunes filles du monde, écoles fondées en 1891 et 1893. — Le double objet de cette fondation est : 1° de permettre aux jeunes aspirantes-maîtresses formées à l'Ecole préparatoire, de faire à ces cours un stage professionnel en qualité de répétitrices, sous la direction immédiate de professeurs expérimentés. 2° de fournir à ces professeurs expérimentés, antérieurement sortis de l'Ecole préparatoire, un moyen d'exercer leur savoir et d'agrandir leur situation.

∴

Première idée de ces fondations. — L'idée des fondations scolaires dont les titres précèdent, m'a été inspirée par un double mobile : le souci artistique de l'enseignement et la sympathie pour le malheur.

Dans le cours de ma carrière professorale je fus vivement frappée d'un fait : le nombre toujours croissant de jeunes femmes qui, perdant le mari ou le père qui les faisait vivre, obligées du jour au lendemain de se créer des moyens d'existence, s'*improvisaient* maîtresses de piano et venaient me demander de leur procurer des élèves.

Or, procurer des élèves à une personne incapable, c'eût été trahir la confiance des familles qui s'adressaient à moi pour le choix d'un professeur.

Le professorat du piano, s'exerçant sans contrôle, semble être en effet, une carrière que l'on peut embrasser sans préparation. De là un effroyable encombrement de nullités.

Je cherchai alors le moyen d'élever le niveau de l'enseignement élémentaire, si important puisqu'il prépare l'avenir, et, en même temps, d'aider ces femmes malheureuses en leur donnant, à prix réduit ou gratuitement, l'instruction musicale qui leur manquait.

Mon ambition fut de créer une *Ecole préparatoire au professorat du piano* comprenant tous les cours nécessaires pour y faire, au point de vue spécial de la pédagogie, une éducation musicale complète. Une école qui épargnerait aux jeunes professeurs les hésitations, les doutes, les découragements qui proviennent de l'inexpérience, et qui les aiderait à acquérir, en dehors et à côté de la virtuosité, les qualités spéciales qui font le professeur et qui constituent l'*art* de transmettre clairement et agréablement à d'autres ce que l'on sait soi-même.

Mais les dépenses inhérentes à la création d'une pareille école dépassaient de beaucoup ce que mon initiative personnelle pouvait réa-

liser. Il fallait un local, plusieurs pianos, un mobilier scolaire et, avant tout, une bibliothèque musicale où les élèves trouveraient gratuitement la musique nécessaire à leurs études.

Première souscription. — Je fis alors appel à toutes les bonnes volontés. J'ouvris une souscription sous les auspices d'un Comité de patronage composé d'hommes distingués tous également soucieux de protéger le travail des femmes dans la société.

Mon appel fut entendu. Mes amis, mes élèves m'apportèrent leur offrande.

La regrettée Mme Erard, à laquelle on ne s'adressait jamais en vain, fut une des premières et des plus importantes donatrices.

Création de la bibliothèque. — Le montant de la souscription fut consacré à la création de la bibliothèque.

Ouverture de l'Ecole préparatoire. — Comme il ne restait rien pour le local et le mobilier scolaire, je résolus de mettre mon appartement et mes pianos au service de mon Œuvre et j'ouvris l'Ecole chez moi le 31 octobre 1882.

Cette fondation, petite dans ses commencements, se développa d'année en année. L'Ecole suffisait à son fonctionnement par les cotisations des membres de l'Association, et les rétributions scolaires des élèves qui n'étaient pas boursières. Un grand nombre de naufragées de la fortune ont, dès cette époque, trouvé à l'Ecole les moyens de se créer un gagne-pain et les consolations que le travail ne manque jamais d'apporter à ceux qui lui en demandent.

Enseignement donné à l'Ecole. — L'instruction donnée aux aspirantes-maîtresses comprend un cours oral de pédagogie musicale que je fais moi-même et un ensemble de cours faits par les professeurs que j'ai formés.

Mon cours de pédagogie a lieu le vendredi de chaque semaine. Au piano tout le temps, j'exécute ou je commente la musique qui est à l'étude. J'analyse le morceau au point de vue spécial de l'enseignement, j'attire l'attention des aspirantes-maîtresses sur les difficultés qui s'y rencontrent, j'indique les moyens de vaincre ces difficultés.

Lorsque les élèves m'ont entendue analyser ainsi un certain nombre de morceaux, en rattachant toujours chaque fait particulier à l'une des règles générales dont l'ensemble constitue une *méthode d'enseignement*, elles deviennent capables d'appliquer elles-mêmes ces procédés à toute autre musique, et développent ainsi leur initiative sous ma direction, avant d'entrer dans le vaste champ de l'expérience personnelle.

De plus, pour aller au devant des difficultés de toute nature qui peuvent surgir dans le professorat de mes jeunes maîtresses, j'ai établi un usage qui est pour elles une source d'informations utiles et apporte

en même temps, dans nos séances, un élément de variété et d'imprévu qui n'est pas sans charme. Toute élève qui le désire, a le droit de me poser par écrit les questions pédagogiques dont la solution l'embarrasse. Séance tenante, j'y réponds verbalement en élargissant mes explications de manière à leur donner un intérêt général.

Cours complémentaires. — L'enseignement oral et collectif du Cours de pédagogie est complété par les cours que nous appelons complémentaires. Ces cours faits par des professeurs antérieurement formés à l'Ecole préparatoire, ont pour objet l'application pratique et individuelle des préceptes formulés au cours de pédagogie.

Le fonctionnement musical de l'Ecole m'a amenée à publier les principes et procédés de ma méthode en un ensemble d'ouvrages didactiques qui constituent un *Cours élémentaire et progressif pour l'enseignement du piano.*

Ces publications, soumises au jugement de l'Académie des Beaux-Arts, ont reçu l'approbation officielle de l'Institut (1).

J'ai eu l'honneur d'exposer ma méthode d'enseignement en Sorbonne, en une série de Conférences sur la pédagogie musicale. L'esprit de cette méthode peut se résumer en ces mots : *toutes les leçons du maître doivent tendre à ce but : apprendre à l'élève à se passer de lui.*

Malgré les réels services rendus par l'Ecole pendant les neuf premières années de son existence, j'avais le sentiment que mon Œuvre n'était pas complète. Il me parut qu'il fallait absolument, à côté de l'Ecole préparatoire, créer une *Ecole d'application* où les débutantes dans l'enseignement apprendraient leur métier en faisant un stage professionnel sous la direction de professeurs expérimentés.

Je fondai donc la première Ecole d'application sous la forme d'un *Cours pour les jeunes filles du monde.*

Pour en constituer le premier noyau, j'y versai une partie de ma propre clientèle.

Cette Ecole prit le nom de Cours Hortense Parent, afin de bénéficier de la notoriété acquise à ce nom par trente années d'enseignement, et s'ouvrit au public le 3 novembre 1891.

Je nommai professeurs titulaires à ces cours, les professeurs antérieurement formés par moi et qui me servaient de collaboratrices déjà depuis plusieurs années.

Je traçai le programme d'enseignement des différents cours (piano, solfège, lecture à première vue, transposition et harmonie), et réglai l'organisation administrative et financière de cette nouvelle Ecole.

(1) Séance du 2 mars 1889 ; rapport de M. Massenet.

Organisation des Ecoles d'application. — Chaque professeur titulaire est chef de service dans sa classe et jouit de toute la liberté compatible avec la liberté de ses collègues.

Il a sous ses ordres un certain nombre de *stagiaires*, c'est-à-dire d'aspirantes-maîtresses qui ont passé avec succès l'examen de capacité professionnelle, lequel confère le titre de stagiaire et donne le droit de commencer à enseigner.

Stage des aspirantes-maîtresses. — Les stagiaires assistent aux leçons du professeur titulaire auquel elles sont attachées, et, dans l'intervalle des cours, vont dans les familles donner des répétitions particulières aux élèves.

De cette manière leur enseignement est contrôlé par le professeur titulaire, et elles acquièrent de l'expérience sans encourir de responsabilité.

Ce stage dure une année.

Pour que l'inexpérience d'une stagiaire ne puisse amener aucune réclamation de la part des parents des élèves, j'ai décidé que les répétitions du stage seraient données à titre gracieux.

D'autre part, afin que ces répétitions (gratuites pour les élèves) ne soient pas onéreuses pour les stagiaires, celles-ci reçoivent sur la caisse de l'Œuvre, une légère indemnité.

Les Cours ont lieu tous les jours. Les élèves choisissent le professeur qu'elles préfèrent ou le jour qui leur convient.

Par cette organisation, j'ai fermé la porte au favoritisme et me suis interdit à moi-même toute préférence. C'est le mérite seul des professeurs qui fait leur succès.

Organisation de la comptabilité. — Chaque professeur titulaire fait fonction de comptable pour sa classe. Il reçoit les rétributions scolaires des élèves, paie ses répétitrices au prorata des répétitions qu'elles ont données et se paie à lui-même ses propres honoraires. Il remet ensuite le reliquat, avec note détaillée, au professeur délégué à la comptabilité générale. Celui-ci m'apporte chaque mois le relevé de tous ces comptes. En sa présence, je les inscris sur un livre de caisse qui est soumis au contrôle du trésorier de l'Association lequel, à la fin de l'année scolaire, place, au mieux des intérêts de l'Œuvre et avec l'approbation du Conseil d'Administration, les fonds qui restent disponibles.

Bourses accordées aux filles et sœurs des professeurs. — A propos de la question financière, je dois dire que nous accordons à l'école d'application une bourse ou une demi-bourse aux filles et aux sœurs de professeurs qui y sont attachés. L'éducation musicale de ces enfants est ainsi facilitée jusqu'au moment où leur âge leur permet d'entrer à l'Ecole préparatoire.

Création de la deuxième école d'application. — Le succès de la première école d'application m'a amenée à en créer une seconde. On verra à la fin de ce rapport, la situation actuelle de ces établissements.

Pour donner une idée plus complète de l'organisation de nos Ecoles, qu'il me soit permis de prendre un exemple et de suivre une élève dans les différentes étapes qu'elle a à parcourir depuis le jour de son entrée parmi nous.

HISTOIRE D'UNE BOURSIÈRE DEPUIS LE JOUR DE SON ENTRÉE A L'ÉCOLE.

Mlle *** vient de perdre sa fortune et veut se préparer à l'enseignement. On lui a parlé de l'Ecole préparatoire. Elle fait des démarches pour m'être présentée ou se présente tout simplement elle-même. (Aucune recommandation n'est nécessaire ; il n'y a ni limite d'âge pour l'admission, ni concours, ni aucune exclusion autre que le manque d'honorabilité.)

La situation de Mlle *** la mettant dans l'impossibilité de faire aucun sacrifice, elle demande une bourse, prouve qu'elle est digne de cette faveur et l'obtient.

Elle est aspirante-maîtresse. — Devenue aspirante de première année, elle reçoit un ensemble de leçons (6 cours par semaine) qui représentent une dépense de 70 à 80 fr. par mois. (Le maximum de la rétribution scolaire pour les non boursières est de 25 fr.)

Mlle *** fait usage, autant qu'elle le veut, de la bibliothèque musicale gratuite et circulante qui lui épargne l'achat, toujours dispendieux, de la musique nécessaire à ses études.

A la fin de l'année scolaire, notre aspirante-maîtresse se présente (toujours si elle le désire, rien n'étant obligatoire) à l'examen de capacité qui donne droit au stage.

Elle devient stagiaire. — Si elle est reçue, elle est attachée à la classe d'un ou de plusieurs professeurs titulaires, selon qu'elle désire donner beaucoup de répétitions ou seulement le minimum imposé pour le stage.

Elle est promue répétitrice. — Après une année d'exercice, la stagiaire qui n'a encouru aucun reproche, reçoit le titre de répétitrice et continue à donner des leçons dont la rétribution s'élève en raison de ce nouveau grade.

La réputation de la répétitrice, établie dans la clientèle des écoles, se répand au dehors, et il n'est pas rare que des élèves libres lui arrivent et lui fassent une petite situation qui s'agrandit d'année en année.

Concurremement, pour fortifier son instruction musicale, la jeune répétitrice continue à suivre les cours de 2e ou de 3e année à l'Ecole préparatoire.

A ce moment de leur éducation musicale, toutes les répétitrices qui n'étaient pas boursières au début, le deviennent. C'est là une faveur que j'ai jugé à propos d'accorder aux jeunes professeurs pour les encourager à ne pas se contenter du minimum d'instruction exigé pour le stage.

Elle peut devenir professeur-suppléant et même professeur-titulaire. — Si Mlle ***, dans ses fonctions de répétitrice, fait preuve d'un réel talent, d'une véritable aptitude pour l'enseignement, elle deviendra professeur-suppléant. Ensuite, si une vacance se produit elle pourra être nommée professeur-titulaire. Mais comme le nombre de ces professeurs est restreint (actuellement il y en a douze), personne n'est assuré d'arriver à cette situation, tandis que le grade de répétitrice est accessible à toutes les aspirantes qui se montrent consciencieuses et intelligentes.

L'Ecole n'impose aucun engagement à ses boursières. — En échange des services rendus aux boursières, l'Ecole ne leur demande rien. Aucun engagement ne leur est imposé. Lorsqu'elles y trouvent leur avantage, elles sont libres de nous quitter et de tirer profit, où et comme elles l'entendent, du talent acquis à l'Ecole. D'ailleurs presque toutes les semaines, à mon cours de pédagogie, je fais moi-même l'offre des situations pour lesquelles on me demande fréquemment des professeurs formés à mon Ecole.

Depuis la création de notre Œuvre, il est à remarquer que toutes les aspirantes qui ont travaillé courageusement, ont réussi à se faire une situation soit dans nos maisons, soit au dehors.

Aide donnée par l'Ecole. — Les femmes qui cherchent dans l'enseignement du piano un moyen de gagner honorablement leur vie trouvent dans notre Œuvre l'aide artistique qui leur assure une instruction sérieuse et réellement pédagogique; l'aide matérielle qui leur donne pour un prix infime (ou pour rien) une éducation complète; enfin l'aide morale qui les soutient, les réconforte et les sauve parfois du désespoir ou de la déchéance.

Beaucoup lui doivent non seulement le pain matériel, mais la sérénité de leur âme et la dignité de leur vie.

*
* *

Avant de terminer ce rapport, je dois dire un mot sur l'administration financière de nos écoles.

Administration financière. — Nos Ecoles sont reliées toutes trois à l'Association fondée en 1882, et régies par un Conseil d'administration dont le premier Comité de patronage a formé le noyau.

L'Œuvre a, dès le début, suffi à son fonctionnement. Mais, jusqu'à la création des Ecoles d'application, elle n'avait pu se constituer qu'une très faible réserve. Aujourd'hui, ces cours d'amateurs, dont le succès se traduit par des excédents de recettes sont, pour l'Œuvre, une source de revenus qui assurent son avenir.

Les fonctions de la fondatrice-directrice sont gratuites. Tout le personnel enseignant des trois Ecoles est rétribué au prorata du travail fourni. Seules, mes propres fonctions comme directrice, examinatrice et professeur sont *absolument gratuites*. En outre, j'ai renoncé à toute part sur les bénéfices réalisés au moyen des Ecoles d'application. J'ai voulu que mon rôle fût désintéressé afin d'avoir par là l'autorité morale nécessaire pour mener à bien une telle entreprise.

Je suis heureuse d'ajouter que les jeunes filles qui cherchent auprès de nous conseils et soutien sont, en général, animées du meilleur esprit; que plusieurs nous donnent, à mes collaboratrices et à moi, les preuves de gratitude les plus touchantes, et que la sollicitude et l'affection que nous leur témoignons trouve, le plus souvent dans leur cœur, un écho sincère et spontané.

(*Vifs applaudissements.*)

SITUATION DES ÉCOLES

Effectif :

Ecole préparatoire :	en 1882, Ouverture avec	20 membres.
»	en 1889 »	44 membres.
»	en 1900 »	88 membres
Bibliothèque :	en 1882, création.....	
»	en 1889.....	555 volumes.
»	en 1900.....	1000 volumes.
Ecoles d'application :	en 1891 et 1893, création.	
»	en 1900.....	350 inscriptions d'élèves.

Bilan de l'Œuvre.

En 1882. —	Création.	
En 1890. —	Actif : 3.805 fr.	Passif : Néant.
En 1900. —	Actif : 33.402 fr.	Passif : Néant.

(Plus 2 mobiliers scolaires, 5 pianos et la bibliothèque.)

Mme Kergomard. — Voici le vœu de Mlle Hortense Parent :

Que dans les principales villes de France, soit dans les Conservatoires de l'État, soit dans les Écoles libres dues à l'initia-

tive privée des professeurs, on crée un cours spécial de pédagogie musicale, indépendant du cours d'exécution.

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Je donne la parole à Mme Marion, Directrice de l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres. Je dis, pour les étrangères, que c'est une Ecole normale dans laquelle on forme des professeurs pour les lycées et collèges de jeunes filles, des professeurs, puis des directrices.

Mme Henri Marion. — Rapport sur :

La préparation pratique au professorat.

(Lire page 284.)

Mme Kergomard. — Vous n'avez fait suivre votre travail d'aucun vœu?

Mme Marion. — Je ne vois pas comment je pourrais émettre un vœu sur ce sujet, mon travail est plutôt un compte-rendu.

Mlle Baërtschi. — Mme Marion pense que la préparation pratique, au sens propre du mot, est très secondaire...

Mme Kergomard. — Avant que la discussion soit ouverte, il faut entendre sur le même sujet la lecture du rapport de Mlle Danielsson, Déléguée de la Suède.

DE LA PRÉPARATION PRATIQUE AU PROFESSORAT

EN SUÈDE

Rapport de Mlle A. DANIELSSON.

Ayant eu l'honneur d'être déléguée par mon pays pour rapporter sur la question pédagogique, je me propose de mettre sous vos yeux, un court exposé de la préparation pratique au professorat en Suède.

Il y a différentes sortes d'écoles en Suède ; les principales sont : les écoles primaires communales, les écoles supérieures, qui sont

toutes (à une seule exception prés) des écoles privées, mais qui reçoivent de l'État et de la Commune une subvention s'élevant tout au plus à 7.500 francs environ.

Ces deux espèces d'écoles ont pour les enfants de sept à neuf ans, des classes préparatoires où ils apprennent à lire, à écrire, à compter, et où la maîtresse leur raconte les événements principaux de l'histoire biblique.

Dans ces classes et dans les écoles communales de la campagne, les garçons et les filles sont souvent réunis dans la même classe. A neuf ans les garçons peuvent entrer au collège. Il y a à Stockholm et même en province, quelques écoles mixtes où les élèves des deux sexes sont admis jusqu'à l'âge adulte.

Dans les écoles communales, on enseigne : le catéchisme de Luther, la langue suédoise, l'histoire et la géographie de la Suède, le calcul, un peu de géométrie, les premiers éléments de l'histoire et de la géographie générales, des sciences, etc., un peu de dessin et de chant, les travaux manuels et la gymnastique (d'après le système de Ling). Partout on commence la journée par la lecture et l'explication de la Bible. A treize ans, les enfants ont généralement fini leurs étapes.

Les élèves des écoles supérieures ne terminent ordinairement leurs études qu'à seize ou dix-sept ans. Dans les écoles supérieures, le programme des études est naturellement plus vaste que dans les écoles communales, bien qu'au fond, le plan soit à peu près le même. On y étudie l'histoire de l'Eglise, l'histoire et la littérature suédoises, l'histoire universelle et la géographie générale — qu'on étudie très sérieusement ; — les mathématiques, les sciences et surtout les langues vivantes : le français, l'allemand et l'anglais. Le français ordinairement est commencé à l'âge de neuf ans; dans la plupart des écoles cette langue est obligatoire et on lui réserve un grand nombre d'heures sur le tableau des leçons.

Les Écoles normales. — Pour avoir le droit d'enseigner dans une école, il faut, ordinairement du moins, avoir passé un examen beaucoup plus difficile quand on veut devenir institutrice dans une école supérieure que si l'on borne son ambition à enseigner dans une école communale. La future institutrice est obligée de suivre les cours de l'école normale. Pour l'instruction supérieure il n'y a qu'une seule *Ecole normale supérieure* qui est à Stockholm; il y en a plusieurs pour les écoles communales : il y en a une à Stockholm, une à Kalmar, une à Palun et dans deux ou trois autres villes et bientôt nous en aurons une à Gothenmourg. Les unes et les autres appartiennent à l'Etat. De plus, on a ouvert des cours pour former les institutrices des classes préparatoires et des deux ou trois classes qui suivent les écoles supérieures, de sorte qu'on peut distinguer quatre sortes d'examens pour les institutrices.

L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE A STOCKHOLM. — Pour faire comprendre d'une façon plus précise l'enseignement dont jouissent les jeunes suédoises, suivons, une des élèves de l'école normale supérieure à Stockholm, pendant une de ses journées, nous parlerons ensuite de ses cours en général et enfin de l'examen qui couronnera ses efforts. Mais avant d'être admise à l'école normale, elle a déjà dû passer l'examen d'entrée. Ce pas franchi, elle a devant elle trois années d'études assidues. C'est bien long, pense-t-elle peut-être, mais bientôt elle trouve le temps trop court, car les heures sont bien remplies et elle aura plaisir à constater que son intelligence se développe de plus en plus.

Chaque matin, à 8 heures, elle se rend à l'école; il n'y a pas de pensionnaires en Suède, toutes les écoles sont des externats, à une ou deux exceptions près.

La journée commence par une prière, suivie de la lecture de la Bible et du chant d'un ou deux versets de cantique. Ensuite les leçons commencent : le suédois, le français, l'histoire, la pédagogie, le dessin, etc. Chaque leçon dure environ cinquante minutes, il y en a cinq à six par jour; après chacune, on a dix minutes de repos et après trois leçons, une heure pour le déjeuner. *Tous les jours* il y a gymnastique. A trois heures la journée est finie. Le soir, les élèves étudient les leçons pour le lendemain.

La première année, les élèves suivent toutes à peu près les mêmes cours; dans, la deuxième et la troisième, elles ont le droit de laisser quelques sujets pour mieux en étudier d'autres. Mais ce cours de trois ans est néanmoins plus général que spécial. Pour faire des études spéciales, il faut retourner immédiatement à l'Ecole normale après avoir passé l'examen de sortie; on peut même laisser s'écouler un intervalle de quelques années consacrées à l'enseignement, et n'y retourner qu'ensuite. Les études sont alors libres et académiques et comprennent seulement une matière ou un groupe de matières, lettres ou sciences.

Outre ses propres études, la future institutrice doit apprendre l'art d'enseigner. Elle étudie la pédagogie, mais il lui faut aussi la pratiquer. Pour atteindre ce but, on s'est arrangé de façon à ce qu'il y ait toujours auprès d'une école normale une école communale, où la future institutrice puisse donner des leçons comme il y a à Stockholm auprès de l'école normale supérieure une école supérieure, la seule qui dépende de l'Etat. — Dans ces écoles, l'enseignement est donné par des professeurs éminents, (principalement des dames), qui donnent des leçons-modèles. Après avoir suivi un certain nombre de ces leçons, les élèves doivent à leur tour en donner, en présence du professeur, qui en fait la critique. Au commencement de la leçon, le plan lui en est remis, et il le corrige, s'il y a lieu.

MÉTHODE. — On n'enseigne pas, en Suède, de la même manière

qu'en France. Il y a, je pense, plus de réciprocité d'action. L'institutrice parle et l'enfant répond, non seulement pour montrer qu'il a bien compris et retenu la leçon, mais encore pour développer la pensée. C'est un peu la méthode de Socrate qui voulait, en questionnant les hommes, leur apprendre à se connaître eux-mêmes. Nous n'enseignons pas uniquement par des questions, mais les questions jouent un rôle bien plus important dans notre enseignement que dans celui de France, tandis que le discours y prend une place bien plus modeste. Par exemple, à une leçon de mathématiques ou de simple calcul, on commence toujours par questionner l'enfant sur ce qu'il sait ou ce qu'il voit, et on en tire des conclusions logiques. Cependant, en histoire et en géographie, le récit ne doit pas être interrompu par des questions; chaque matière a sa méthode propre.

Il faut beaucoup d'exercice pour bien enseigner de cette manière. Il faut forcer tous les enfants à bien suivre le raisonnement et il faut savoir s'ils le font. On ne peut donc pas se contenter de questionner quelques-unes des élèves, il faut les questionner toutes, en moins d'une heure. Comment faire? La maîtresse pose la question et après, elle attend un moment. Elle veut que toutes les élèves lèvent la main pour indiquer qu'elles savent répondre. (Nous appelons cela une réponse muette.) Une des élèves doit alors faire la réponse à haute voix. Quelques-unes sont prêtes tout de suite, d'autres y viennent un peu plus tard; en voilà une qui ne sait rien : on l'interroge, peut-être n'a-t-elle pas compris; alors il faut lui expliquer la chose; ou, si elle n'a pas appris la leçon, il faut la réprimander; la prochaine fois, elle suivra mieux l'enseignement. Une classe, bien dressée de cette manière, est vivement intéressée et devient très homogène. La maîtresse peut y enseigner avec une satisfaction croissante, en voyant qu'elle est bien comprise par toutes les élèves.

L'élève-maîtresse doit maintenant apprendre à diriger ainsi une classe et en même temps à raconter, raisonner, questionner en bon ordre, clairement et d'une manière intéressante.

Examen. — Si l'élève-maîtresse s'est acquittée à la satisfaction de ses professeurs de tout ce qui est exigé d'elle, elle est admise à l'examen, à la fin de la troisième année. L'examen se passe à l'école même, et les élèves sont examinées par leurs professeurs ordinaires. Les membres de la Direction de l'école normale supérieure, nommés par le Roi, ou des censeurs spéciaux sont présents à l'examen oral. L'examen écrit précède l'oral. Il comprend la rédaction, les mathématiques et les langues vivantes, ce qui prend trois ou quatre jours. L'examen oral n'exige qu'un jour, et toutes les élèves sont examinées ensemble sur les différentes matières. La jeune institutrice doit aussi donner une leçon devant les examinateurs. Cela fait partie de l'examen.

Les jeunes professeurs reçoivent alors leurs certificats. L'Etat a payé leurs études, mais elles ne sont pas pour cela obligées d'entrer à son service, elles sont libres ; l'Etat ne s'occupe plus d'elles. Celles qui entrent dans les écoles communales ont cependant un avantage ; elles reçoivent une pension de retraite à un certain âge, après avoir travaillé au service de l'Etat pendant trente ans; la pension est constituée en partie par une retenue sur le salaire. En cas de maladie une partie de leur salaire est retenue.

Outre les Ecoles dont nous venons de parler, nous avons en Suède, des cours spéciaux pour les femmes, des professeurs de gymnastique, d'économie domestique, de travaux manuels. Ces cours sont tous fondés sur le même principe. Les élèves institutrices apprennent elles-mêmes le travail et, sous le contrôle de leurs professeurs, l'enseignent ensuite aux élèves des Écoles.

Conclusion comparative. — Que dire de la préparation au professorat en Suède? Je pense que nous avons un avantage dans notre méthode *socratique*. Nous connaissons très bien nos élèves et nous pouvons guider leur manière de penser, avoir de l'influence sur elles et contrôler leur travail. Je crois aussi qu'on peut dire que nos maîtresses d'école ont une bonne culture intellectuelle, des connaissances générales et une bonne éducation disciplinaire.

Mais, l'étude de trois langues étrangères prenant beaucoup de temps, la littérature et la langue suédoises ne sont peut-être pas approfondies autant qu'on pourrait le désirer. On s'aperçoit vite que les jeunes filles françaises connaissent mieux la langue et la littérature classique de leur pays et qu'elles savent peut-être mieux s'exprimer en parlant et en écrivant.

(*Applaudissements.*)

Une Congressiste. — On ne prend pas d'institutrices en dehors de l'Ecole normale?

Mlle Danielsson. — Cela arrive quelquefois, mais pas pour les Ecoles supérieures.

Mme Kergomard. — Mlle Danielsson émet le vœu :

« Que la langue suédoise soit plus étudiée en France. »

Nous partageons, le désir de Mlle Danielsson, mais il nous paraît difficile, dans un Congrès international, d'émettre un vœu

de nature aussi spéciale; nous pourrions demander, par exemple :

Que dans toutes les Écoles normales, primaires ou supérieures, l'étude de la langue maternelle soit poussée plus loin et plus profondément qu'elle ne l'est en général.

(Adopté.)

La parole est à Mme R. de Salberg.

L'APPLICATION DE LA GRAPHOLOGIE A L'ÉDUCATION

Rapport de Mme R. de SALBERG (Mlle DE MONTIGNY)

Ayant l'honneur d'être déléguée par la *Société de Graphologie* à cet important Congrès, c'est une joie pour moi d'apporter une modeste peirre au grand edifice de charité dont les multiples ouvrières sont assemblées ici. Plus que jamais, en nos temps troublés, la charité est la grande armée pacifique qui a mission de conquérir le monde Nous en voyons dans cette salle un des régiments les plus importants; aussi en parcourant ces rangs, nos yeux sont arrêtes avec admiration sur l'etoile rouge des braves attachee sur quelques poitrines féminines. Qu'il nous soit permis de rendre hommage à votre Présidente d'honneur, ainsi qu'à votre Secrétaire générale, et à la Présidente de cette Section qui voient leurs longs et perseverants efforts couronnés de si beaux succès.

Mme Isabelle Bogelot ne desavouera pas mes paroles si nous la citons comme un precieux temoin de la graphologie. Nous avons recueilli de sa bouche même, dans une occasion recente, les paroles suivantes que j'ai le regret de ne pouvoir rendre avec toute leur éloquence.

« La Graphologie, disait-elle, a été mon guide depuis 21 ans. Je m'en suis servie d'abord pour moi-même, afin de me mettre en garde contre mes propres faiblesses; je m'en suis servie ensuite pour déterminer le degré de dévouement et de désintéressement de ceux qui m'offraient leur concours, afin d'écarter impitoyablement les ambitieux.

« Enfin, c'est la graphologie qui m'a aidée à connaître les pauvres

filles que j'étais chargée de relever, m'apprenant à distinguer les natures vicieuses des victimes de la vie cruelle. »

Que peut-on dire de plus concluant en faveur de la science nouvelle qui rencontre tant de détracteurs... même parmi ses adeptes.

Son application à l'éducation nous a toujours paru son côté le plus précieux au point de vue pratique. L'étude que nous avons faite a pour sujets des élèves masculins d'un grand Lycée, parce que les circonstances nous ont été favorables dans ce milieu, pour notre travail; toutes nos observations pourraient également s'appliquer à une classe de petites filles.

Dès que l'enfant est en état de tenir une plume pour tracer autre chose que des bâtons, le graphologue est à même d'observer fructueusement ce « geste fixé, » geste d'autant plus intéressant, qu'il est essentiellement inconscient.

Dès ce moment, nous le répétons, un œil exercé peut démêler les éléments primordiaux qui composent cette « espérance d'homme. »

L'objet de cette communication est justement l'étude de ces premiers graphismes, fils d'Ariane merveilleux pour nous guider dans la direction fondamentale de ces natures malléables, qu'une erreur de jugement peut fausser à jamais. Les quelques pages que nous allons lire serviront de première pierre à un ouvrage longuement médité, mais qui demande encore des mois de recherches et d'expérimentations pour être à la hauteur de son cadre.

Ce sujet a déjà été traité avec succès par M. Alcide Couilliaux, dans son ouvrage très documenté, paru en 1896, sous le titre de « Graphologie pédagogique. »

Nous avons toujours pensé que l'éducation doit commencer dès la naissance. Cette petite cire molle qu'est l'enfant, au physique comme au moral, reçoit sans défense les impressions bonnes ou mauvaises qui se gravent chez lui en empreintes indélébiles. D'après ce fait reconnu, il est facile de comprendre quelle importance ont les moindres actions à cette aurore de la vie et la redoutable responsabilité qui incombe à ceux qui sont chargés de cette œuvre admirable de l'éducation.

Il nous semble donc que la graphologie s'impose dans les programmes pédagogiques. Quelle force ce serait, en effet, pour le professeur graphologue qui pourrait demander à l'enfant, *seulement* ce qu'il est capable de faire ; qui pourrait, en connaissance de cause, insister pour développer ses facultés dominantes. Nous avons choisi pour cette première étude, des spécimens d'écriture pris dans le *même* lycée, allant de la classe enfantine à la sixième, c'est-à-dire de l'âge de 4 ans à l'âge de 12 ans. Notre intérêt a été surtout retenu par la classe enfantine; nous y avons choisi les spécimens les plus caractéristiques par la diver-

sité de leur graphisme, diversité qui répondra à cette objection, fréquemment opposée à la graphologie : « les enfants suivant le même enseignement, copiant les mêmes modèles, ont tous la même écriture. »

Il suffira d'observer cette page, et la réponse s'imposera d'elle-même.

La figure 1 reproduit l'écriture du plus jeune élève de cette très jeune classe; elle est certainement remarquable par sa propreté et sa clarté. On peut donc conjecturer que c'est un enfant posé et soigneux qui aura toujours de fort bonnes notes de conduite, mais dont les facul-

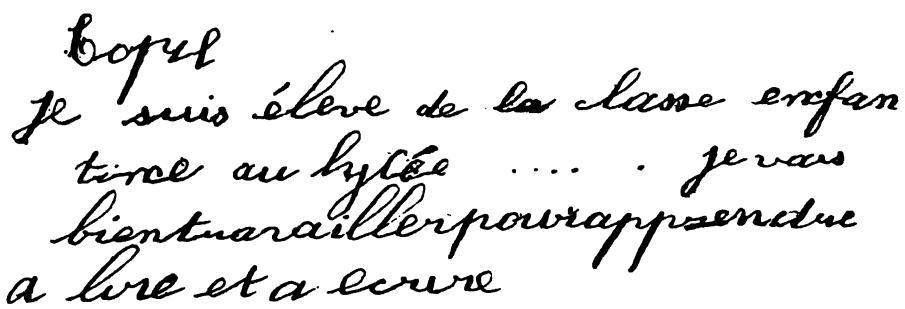

Fig. 1. — Classe enfantine, 4 ans.

tés intellectuelles sont plutôt restreintes. La démonstration en est facile: les énormes lettres qui terminent la plupart des mots, particulièrement celui de « copie » n'indiquent pas seulement cette naïveté inhérente à l'enfance, mais une absence complète de finesse d'esprit. De plus les lettres très fermées nous montrent un de ces enfants au naturel concentré qui ne font pas de questions et par suite ne s'éclairent pas. La liaison très exacte de toutes les lettres de chaque mot et même l'enchainement de tous les mots de la troisième ligne, nous montrent le petit déductif, sans l'ombre d'intuitivité.

C'est l'enfant de bonne volonté qui accomplit de son mieux le travail tracé, mais qui n'a aucune initiative personnelle. L'ensemble de cette écriture nous révèle de sérieux dons du côté de la mémoire; ils lui serviront grandement dans ses études, et feront croire souvent à des facultés qui n'existent pas.

Voilà le type du « fort en thèmes ».

L'écriture de la figure 2 diffère totalement de la première par l'exagération de son inclinaison, annonçant une nature tendre jusqu'à l'exagération, pouvant aller même jusqu'à l'exaltation.

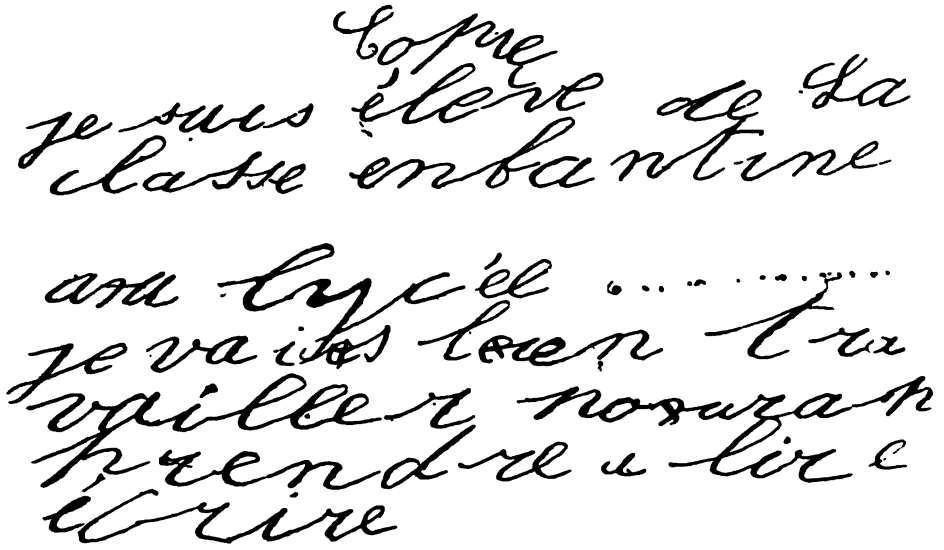

Fig. 2. — Classe enfantine de 4 à 5 ans.

Voilà donc un enfant qui aura besoin d'une éducation particulièrement virile pour contenir ces germes évidents de passions.

Considérez en regard la figure 3 avec ses lettres redressées et surtout l'enroulement si soigneusement tracé du crochet concentrique de la majuscule *C* dans le mot « copie ».

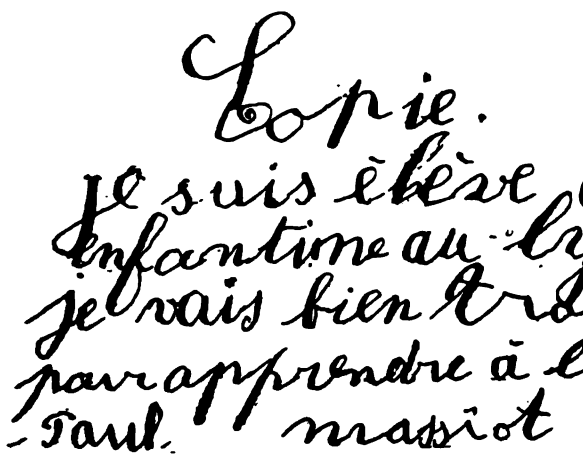

Fig. 3. — Classe enfantine de 4 à 5 ans.

Voilà une bien étonnante manifestation d'égoïsme raisonné chez un enfant de 5 ans.

Tandis que le sujet n° 2 a toutes les dispositions pour devenir un être romanesque et sensitif, le sujet n° 3, tout au contraire, peut devenir un viveur, car chez le premier, c'est le cœur qui domine et chez le second, c'est la tête et c'est la matière ; considérez l'épaisseur des traits de cette figure par rapport à ceux de la figure 2.

Le premier pousse la sensibilité jusqu'à l'exaltation, le second n'éprouve d'impression que par le nombre plus ou moins grand des friandises qu'il avale.

Aujourd'hui sa sensibilité ne se manifeste que lorsque sa gourmandise est en jeu.

La sensualité et l'égoïsme raisonné sont bien les éléments qui forment un viveur, c'est-à-dire celui qui est capable de tout sacrifier pour la satisfaction de son plaisir sans s'arrêter à aucune considération morale.

La figure 4 présente un caractère très différent; elle est plus petite, très irrégulière dans le haut, avec des boucles très courtes, à la partie inférieure, et des empâtements fréquents. Voilà un enfant qui doit être d'un tempérament chétif et dont l'activité est exclusivement cérébrale; il serait donc prudent de ne pas le pousser dans ses études, car il n'a pas la force physique suffisante pour supporter un travail suivi.

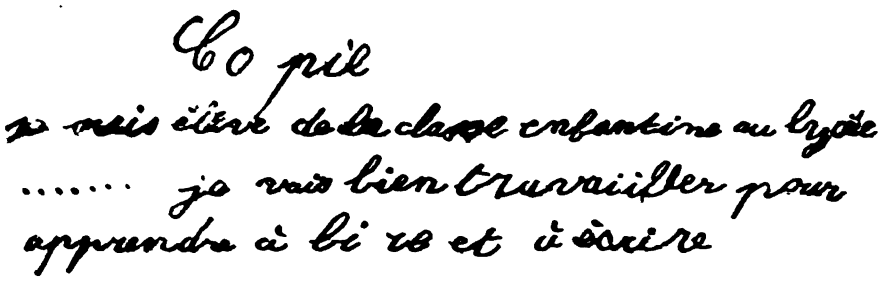

Fig. 4. — Classe enfantine de 4 à 5 ans.

Le numero 5 nous révèle la nature la plus intéressante, au milieu de tous ces enfants.

Au premier aspect, trouverez-vous peut être ce graphisme encore plus incoherent que les autres.

Pourtant, voila le premier enfant chez lequel nous constatons une manifestation d'intuitivite, bien marquee par les lettres disjointes.

L'emploi instinctif des lettres typographiques est non moins caracteristique.

La direction des lettres présente une intensité de variabilité, les unes allant à droite, les autres à gauche, indique une extrême impressionnabilité.

C'est déjà l'éternel combat entre le bien et le mal qui s'éveille dans ce jeune cœur.

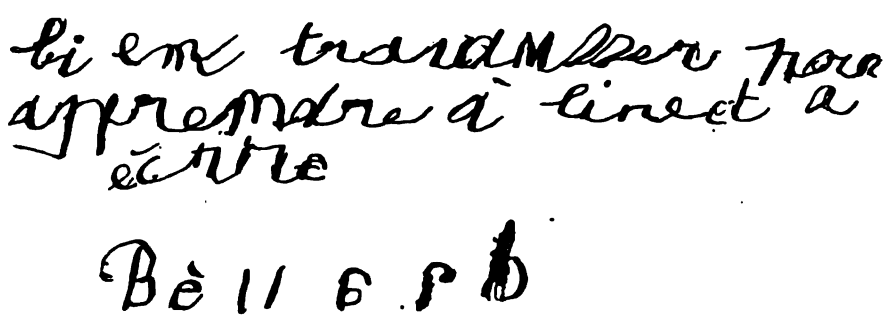

Fig. 5. — Classe enfantine de 4 à 5 ans.

Tout indique donc ici des facultés multiples, et par conséquent la possibilité de demander beaucoup à cet enfant. Avec lui les récompenses réussiront mieux que les punitions car il a besoin d'encouragement.

Remarquez la façon dont il écrit le mot *apprendre*. Il y met un *m* et cet *m* a le jambage médian plus élevé que les autres, indice de la recherche de l'approbation.

Ce graphisme nous avait tellement attaché, que nous avons voulu savoir ce qu'était devenu ce bambin et voici ce que nous répond son professeur : « C'est un des bons élèves de la classe, docile et régulier. » Il joignait à sa lettre son écriture actuelle, révélant que cet enfant, aujourd'hui en neuvième, est entré dans le moule universitaire. Son écriture est meilleure sans doute, mais elle a perdu son originalité. L'enfant de cinq ans révélait toutes les aptitudes qui font le grand artiste. Aux natures d'exception, il faut des régimes d'exception.

Pour nous résumer, nous dirons que dans cette classe enfantine, nous avons trouvé en germe toutes les passions et toutes les aptitudes humaines.

Poursuivons notre examen. La figure 6 est encore le graphisme d'un petit sensitif de 5 ans 1/2. Nature fine et délicate, bien supérieure à son petit camarade de 6 ans dont nous voyons le graphisme à la figure 7. Les lettres grossissantes révèlent son défaut de facultés comme chez le sujet n° 1.

La figure 8 est le graphisme d'un petit bonhomme de 6 ans 1/2 qui a déjà une forte tête. Il est facile de s'en apercevoir à son écriture verticale.

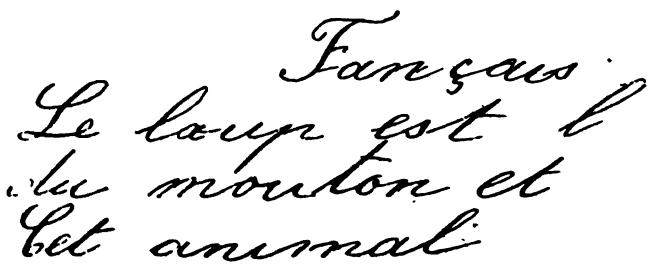

Fig. 6. — 5 ans 1/2.

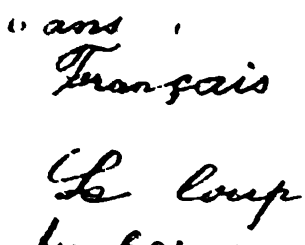

Fig. 7. — 6 ans.

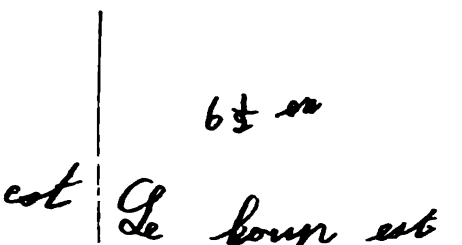

Fig. 8. — 6 ans 1/2.

La figure 9 nous révèle encore une nature fine, délicate, réellement harmonique dans son ensemble et digne d'être admirée, quand on songe que c'est un enfant de sept ans qui l'a tracée.

La figure 10 nous montre un petit avare de huit ans, chez lequel tout est serré, fermé, bien ordonné; il n'oublie pas les deux crochets de l'intérêt commençant et finissant l'*M* majuscule. Cet enfant, suivant les probabilités, devra réussir dans les affaires, car il a autant le sens pratique que réalisateur.

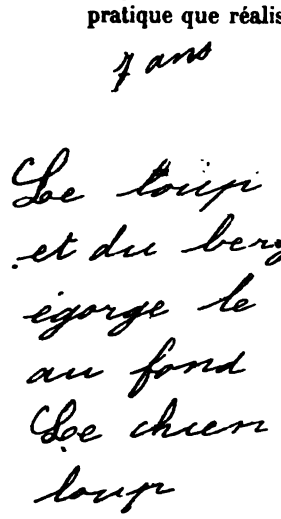

Fig. 9. — 8 ans.

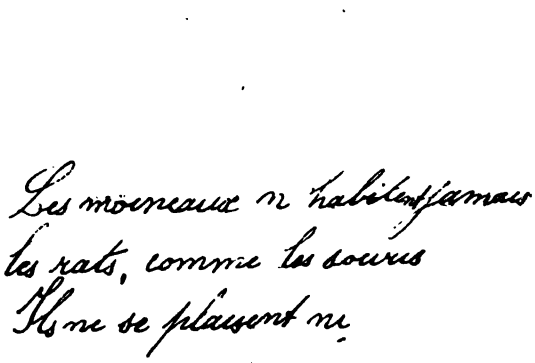

Fig. 10. — 7 ans.

A l'inverse, le numéro 11 est le graphisme d'un idéaliste de neuf ans. Son écriture haute, égale, aux lettres ouvertes par le haut, les barres de *t* en avant et l'ensemble du tracé peu appuyé, indiquent des aspirations natives vers les idées larges, une loyauté foncière, à laquelle il faut ajouter les éléments d'un esprit observateur; voilà un enfant qui possède les éléments d'un penseur et d'un écrivain.

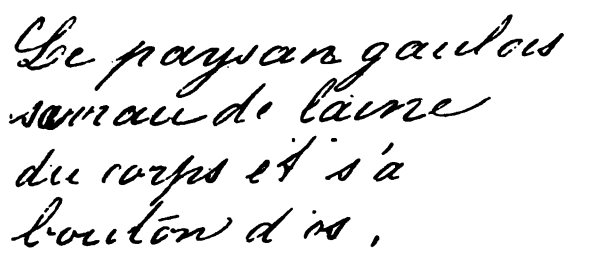

Fig. 11. — 9 ans.

Napoléon disait que le moral est formé à dix ans. Il est donc important de nous arrêter sur les quatre figures suivantes pour essayer de démêler comment est fait un moral de dix ans.

Les figures 12, 12 *bis*, 13 et 14 vont nous l'apprendre. L'enfant de la figure 12 possède une intelligence claire, un cœur calme, de la réserve et de la loyauté ; il a donc un moral supérieur. Celui de la figure 12 *bis* est aussi fort intelligent, mais assez personnel ; les petits angles de la base des lettres dénotent un garçon ayant déjà des principes arrêtés et un caractère plutôt raide que liant. Le Q majuscule affectant la forme d'un 2 nous le montre très maniaque dans son ordre et dans sa façon de travailler, mais en revanche très avancé, car, malgré ses dix ans, il est déjà en sixième moderne.

Ses petites barres de *t* courtes, égales, placées au milieu de la hampe annoncent l'élève régulier, persévérant et soumis.

Le précédent a une nature meilleure, plus sympathique surtout, mais celui-ci une intelligence plus pratique qui nous autorise à supposer que l'un réussira mieux que l'autre dans la vie.

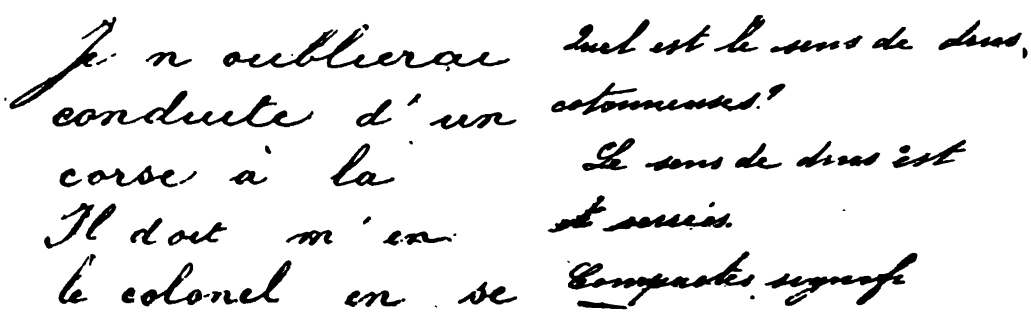

Fig. 12. — 10 ans. Fig. 12bis. — 10 ans.

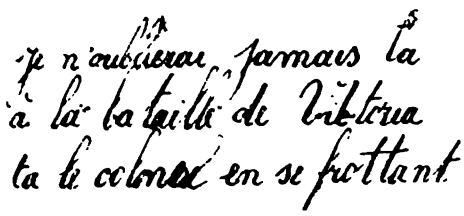

Fig. 13. — 10 ans 1/2.

La figure 13 nous ramène en septième avec le graphisme d'un enfant de dix ans et demi qui manque de facultés intellectuelles, mais non d'esprit pour les questions positives, aussi le double crochet de l'interêt ne lui fait pas plus défaut qu'au graphisme n° 2; pour lui une

goutte d'encre et une parcelle de papier comptent. Ce souci de ne rien laisser perdre, si bien annoncé par cette écriture verticale et serrée, nous donne à penser que le scripteur saura plutôt amasser une fortune à force d'épargne que la gagner par son industrie.

Le graphisme de la figure 14 inspire l'antipathie à première vue; les traits baveux qui le composent semblent avoir été tracés par les pattes d'un insecte; c'est la révélation des instincts les plus bas.

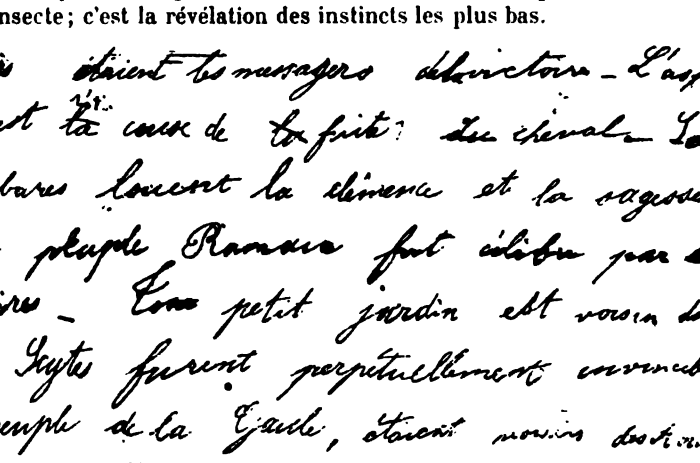

Les ambassadeurs étaient les messagers de la victoire — L'aspect de l'éléphant est la cause de la fuite du cheval — Les Grecs et les Barbares louent la clémence et la sagesse des Dieux — Le peuple Romain fut célèbre par de nombreuses victoires — Ton petit jardin est voisin de la ruisseau — Les Scytes furent perpétuellement invincibles Les Celtes, peuple de la Gaule, étaient voisins des Romains

Fig. 14. — 10 ans 1/2.

Napoléon avait donc raison de dire que l'homme moral est formé à dix ans. Si le professeur de ces enfants avait connu la graphologie, il eût eu toutes les facilités pour favoriser l'épanouissement de leurs qualités et corriger leurs défauts.

La figure 15 nous fait remonter en sixième avec l'écriture d'un

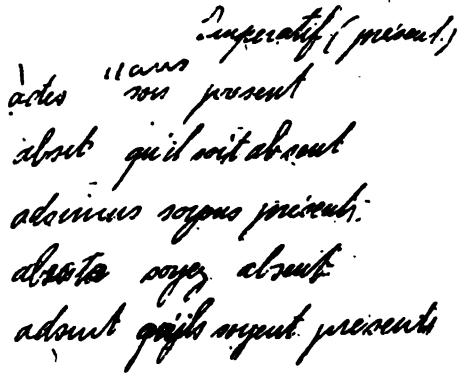

Imperatif (présent)

ades 11 ans sois present
absit qu'il soit absent
adsimus soyons présents
absita soyez absent
adsint qu'ils soyent presents

Fig. 15. — 11 ans.

enfant de onze ans beaucoup moins intelligent que son camarade d'un an plus jeune, que nous avons étudié sous le 12 *bis*. Cette petite écriture grêle, serrée et verticale annonce un cœur sec, un caractère difficile et des idées étroites, par suite nature peu sympathique.

Notre série se termine par une charmante écriture d'enfant de douze ans (fig. 16). Le tracé léger, la direction inclinée, la simplicité et la clarté de l'ensemble sont autant d'indices révélateurs d'une véritable supériorité morale. Néanmoins on peut craindre chez ce séduisant adolescent plus de grâce féminime que de force virile, plus de force de support, barres et crochets dans le bas des hampes, que de force d'action. C'est donc du côté de la virilité que devra se porter l'effort du professeur éclairé.

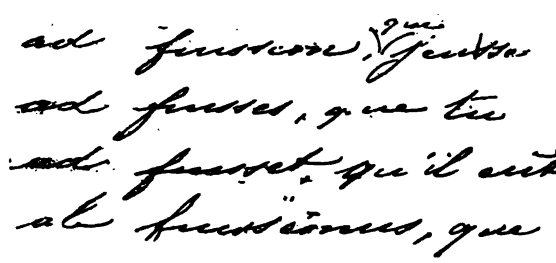

Fig. 16. — 12 ans.

Dans une très belle page, M. Maurice Barrès raconte qu'un soir, Miekiewtiez, étant à Weimar chez Gœthe, le poète fit circuler un plat parmi les jeunes femmes et les jeunes filles présentes afin que chacune y mit sa bague. Quand tous les anneaux eurent été entassés pêle-mêle, Gœthe remit le plat à Miekiewtiez; après avoir attentivement considéré les bijoux, il se promena lentement à travers la pièce, rendant une à une les bagues à leurs propriétaires qui lui étaient toutes inconnues, en disant à chacune son âge et son nom de baptême. « Ne souhaiteriez-vous pas, ajoute M. Barrès, que ce pâle chercheur de bagues, paraisse dans nos distributions de prix et qu'il examine, non point les mains tachées d'encre et sans bagues, mais l'éclair de ces yeux et qu'il nous prédise lesquels de ces lycéens seront des savants qui découvriront des notions exactes, des philosophes qui organiseront ces notions pour en faire la vérité, des artistes qui en donneront des formes émouvantes, des apôtres qui la pratiqueront et la feront aimer, des insensés qui se feront guillotiner, pendre ou fusiller pour que la vérité devienne sacrée. »

Nous n'avons nul besoin du « pâle chercheur de bagues. »

Grâce à la complaisance du haut fonctionnaire de l'enseignement qui nous avait confié — voilà deux ans — les écritures qui ont servi à l'étude que vous venez d'entendre, nous avons pu contrôler la valeur de nos observations, à l'aide des palmarès des années 1898 et 1899 et surtout des notes verbales qu'il a bien voulu nous communiquer sur chacun de nos sujets. Nous allons transcrire brièvement ces notes, qui serviront de « preuve » à notre travail.

En se reportant aux pages précédentes, il sera facile de nous suivre.

N° 1. — Elève très moyen, qui ne pourra jamais dépasser la moitié de sa classe. A obtenu 1 prix et 1 accessit en 1898, n'a obtenu que 1 prix d'encouragement en 1899.

N° 2. — Enfant d'un naturel très nerveux. — 1898, prix d'encouragement. — 1899, prix d'encouragement, plus 1 accessit et 2 mentions.

N° 3. — Nos appréciations se sont trouvées justes par rapport à son caractère. — 1898, n'a obtenu que 1 prix, de même qu'en 1899.

N° 4. — Parti pour raison de santé.

N° 5. — N'a pas encore eu le temps de manifester les aptitudes artistiques que nous lui reconnaissons. Pour le moment, il est bon élève mais ordinaire; ce qui s'explique, si vraiment ses facultés sont surtout dirigées vers les arts. — 1898, 1 prix et 1 accessit. — 1899, n'a que 1 prix d'encouragement.

N° 6. — Parti.

N° 7. — S'est développé, mais est resté timide. — 1898, 1 prix et 3 accessits. — 1899, 4 prix et 4 accessits.

N° 8. — Parti.

N° 9. — Bon élève, appliqué, mais étourdi. — 1898, 1 prix. — 1899, 2 prix, 1 accessit et 1 mention.

N° 10. — Est le sujet sur lequel nous avons été le moins conforme à la vérité. Cet enfant a obtenu 2 prix et 2 accessits en 1898. — 5 prix et 1 accessit en 1899. Il a donc acquis plus de valeur que nous ne le prévoyions.

N° 11. — Celui-ci en revanche a réalisé nos pronostics, car c'est un très bon élève. — 1898, 3 prix, 8 accessits. — 1899, 8 prix, 1 accessit.

N° 12. — Nature très affectueuse. — 1898, 2 prix et 3 accessits. — 1899, 1 prix et 2 accessits.

N° 12 *bis*. — Ne s'est pas développé et est devenu très paresseux; aussi n'a obtenu que des mentions en 1898 et en 1899.

N° 13. — Est un élève ordonné, consciencieux mais assez ordinaire. — 1898, 1 accessit et 2 mentions. — 1899, 2 prix et 1 accessit.

N° 14. — Enfant malade, nerveux et très myope. — 1898, 3 accessits et 3 mentions. — 1899, 2 accessits et 1 mention.

N° 15. — Enfant très bien élevé, mais d'une intelligence peu développée, aussi n'a obtenu pendant ces deux années que 1 mention et 1 accessit.

N° 16. — Est un enfant essentiellement doux, mais très moyen dans ses études. N'a obtenu que des accessits et des mentions pendant ces deux années.

Le souhait de M. Barrès est réalisé, grâce à la graphologie.

C'est elle qui nous permet de vous dire aujourd'hui, par sa *seule* puissance, que, dans cette classe enfantine, nous voyons dans la figure 12 bis, ce savant capable de découvrir des notions exactes; dans la figure 12, ce philosophe capable d'organiser des notions pour en faire la vérité; dans la figure 5, cet artiste qui en donnera les formes émouvantes; dans la figure 16, cet apôtre qui la pratiquera et la fera aimer; dans la figure 2, cet insensé, capable de se faire guillotiner, pendre ou fusiller, pour que la vérité devienne sacrée !

Nos conclusions, sont faciles à déduire, nous émettons le vœu :

Que la graphologie entre dans les moyens d'éducation.

Le *Congrès des sciences de l'écriture* a déjà voté l'adoption d'un traité de graphologie destiné aux professeurs.

(*Applaudissements.*)

C'est également le vœu que j'émets ici: j'espère que la Section voudra bien l'adopter.

Mme Kergomard. — Votre conclusion se compose de deux vœux : un vœu, pour qu'il soit composé un traité de graphologie à l'usage des professeurs, et un vœu tendant à ce que dorénavant les professeurs se servent de la graphologie comme élément de direction auprès des élèves.

Un Congressiste. — Il me semble que ce qui resultait surtout du Congrès graphologique, au point de vue de la pedagogie, c'est qu'on demandait l'ecriture droite française à la place de l'écriture anglaise ?

Mme de Salberg. — On a aussi émis ce vœu.

Mme Kergomard. — Ceci est pour mon instruction personnelle : il me semble justement que la façon dont celui qui écrit incline son écriture, est déjà un signe graphologique. Si vous forcez les enfants à écrire tous avec l'écriture droite, vous perdez un élément d'appréciation.

Le même Congressiste. — Un enfant écrit droit, quand il écrit de son écriture naturelle ; ceux qui apprennent à écrire aux enfants le savent, ils ont beaucoup de mal pour leur faire adopter un autre genre d'écriture.

Mme Kergomard. — Vœu de Mme R. de Salberg :

Le Congrès a affirmé la possibilité de reconnaître, par la graphologie, chez l'enfant, dès qu'il sait écrire, tous les traits essentiels du caractère, qui iront se développant pour former l'homme.

Il en conclut que la graphologie est un des plus sûrs moyens que l'instituteur ait de connaître ses élèves, et de se rendre compte de l'effet de son enseignement sur eux.

Le Congrès émet le vœu :

Que la graphologie entre dans la pédagogie et qu'il soit composé un livre à l'usage des professeurs.

(Adopté.)

Je désire beaucoup que les personnes qui se servent de graphologie soient bien prudentes; la prudence est la mère de la sûreté, en graphologie...

L'ordre du jour appelle la 6e question.

6e QUESTION :

De la place de la femme dans l'enseignement, l'inspection et l'administration des établissements scolaires à tous les degrés.

Mme Kergomard. — La parole est à M. l'Inspecteur général Foncin, pour la lecture de son rapport.

DE LA PLACE DE LA FEMME DANS L'ENSEIGNEMENT

Rapport de **M. Pierre FONCIN,**
Inspecteur général de l'Instruction publique.

La place naturelle de la femme n'est pas dans une profession : sa place est dans la famille. Son rôle est d'être épouse et mère, d'élever des enfants, d'être la compagne de son mari, la gardienne du foyer, le ministre de l'intérieur familial. Il est contre nature qu'une femme ait à gagner sa vie.

Cependant la société actuelle est ainsi faite que beaucoup de jeunes filles sont d'avance condamnées au célibat et forcées de se procurer un gagne-pain ; que beaucoup de femmes, même mariées, doivent travailler pour vivre : situation anormale qui un jour sera jugée indigne d'un peuple civilisé.

Les hommes se plaignent de l'encombrement des carrières : ils y étaient trop nombreux déjà, serrés jusqu'à s'étouffer ; or les femmes arrivent à leur tour et viennent leur disputer la place. A qui la faute ? Pas aux femmes assurément.

Voici donc les femmes mises dans la nécessité de rechercher une profession. — Laquelle ? — A cette question la réponse est sur toutes les lèvres : La profession la plus digne de la femme, c'est l'enseignement. — Soit ! Je le veux bien. L'enseignement en effet met en jeu les plus hautes facultés de l'âme ; et de plus la femme qui enseigne est éducatrice, elle reste dans son rôle naturel de mère : quel métier pourrait mieux lui convenir ? — Disons-le en passant, on n'oublie qu'une chose, c'est que ce noble métier est peut-être le plus fatiguant de tous.

L'enseignement! C'est bientôt dit, mais c'est un monde que l'enseignement!

Il y a d'abord les enseignements primaire, secondaire, supérieur, professionnel, avec leurs écoles de toutes sortes. Ces enseignements ont chacun leur programme, leur méthode, leur but distinct.

Les matières de l'Enseignement sont elles-mêmes aussi variées que l'ensemble des connaissances humaines.

Ce n'est pas tout. Le professorat n'est qu'une partie de l'enseignement. Outre le professorat à tous ses degrés et dans toutes ses spécialités, il y a la direction intellectuelle et morale, des établissements d'enseignement, il y a la surveillance, il y a la gestion économique, il y a le contrôle de tout cela qui s'appelle l'Inspection; il y a encore la hiérarchie des Chefs, avec leurs bureaux, c'est-à-dire l'Administration, il y a même la représentation des catégories du corps enseignant dans les Conseils électifs (1).

Qui ne voit que chaque partie, chaque fonction de l'enseignement exige des aptitudes et des qualités particulières? Les femmes possèdent-elles toutes ces aptitudes et toutes ces qualités? D'une manière générale, je n'hésite pas à répondre: oui, elles les possèdent. Il est banal, n'est-ce pas? d'affirmer que les facultés intellectuelles et morales de la femme sont, non pas égales, mais équivalentes à celles de l'homme. Une autre question est de rechercher si toutes les fonctions de l'enseignement lui conviennent au même degré.

Un fait hors de doute, c'est que la femme excelle dans l'éducation des enfants des deux sexes, que là elle est absolument à sa place, que l'homme au contraire y est gauche, insuffisant. Aussi a-t-on raison de confier à des institutrices les écoles mixtes des hameaux et, dans nos lycées et collèges, les classes enfantines de petits garçons. On n'est même pas allé assez loin dans cette voie. On s'est borné jusqu'ici à introduire des institutrices dans certaines classes primaires. Pourquoi pas dans toutes? Pourquoi ne pas les essayer aussi dans les classes élémentaires, c'est-à-dire en huitième et septième? Elles y seraient tout à fait à leur place.

Que l'enseignement primaire des filles appartienne, par définition en quelque sorte, aux femmes, cela est incontestable. De même la direction, la surveillance, la gestion économique des établissements primaires, secondaires, professionnels, ainsi que des écoles normales de toutes sortes.

Dans ces fonctions de maternité agrandie la femme est incomparable, et sa supériorité résulte de la richesse de son cœur. Bien mieux

(1) Aucun doute sur ce point. Les femmes sont d'ailleurs représentées dans tous les Conseils électifs de l'Université.

que l'homme, elle sait se dévouer, elle sait aimer. Elle aime son école, son lycée, c'est-à-dire sa maison, de toute son âme; elle l'administre comme elle ferait de son propre ménage. Directrice, elle chérit ses élèves, les connaît une par une, s'intéresse passionnément à leur santé, à leurs progrès, à leurs chagrins et à leurs joies, s'éprend des moins bien douées, les encourage ou les console. Elle conquiert vite ainsi l'affection de toutes et par elles la confiance des familles. Elle finit par inspirer des sentiments de respect à toute une ville qui passait pour entièrement hostile à l'Université et qui l'est en effet. J'ai présents à l'esprit nombre d'exemples de ces prodiges, plus rares dans l'enseignement secondaire des garçons. Ils sont bien propres à réconforter les esprits les plus pessimistes : rien n'est perdu en France, si les femmes s'en mêlent.

Dans l'*enseignement* proprement dit ou professorat, les qualités des deux sexes se compensent.

Les femmes ont en général, plus que les hommes, le don des langues étrangères. Mes collègues d'inspection m'affirment de leur côté que beaucoup d'entre elles sont de très bons professeurs de sciences, surtout de mathématiques. Personnellement j'ai été frappé souvent de l'élégance de parole, de l'ingéniosité de méthode de beaucoup de nos professeurs femmes. Je me rappelle des leçons d'histoire ou de géographie d'une clarté, d'un ordre remarquable, et en même temps d'un intérêt soutenu, vraiment saisissantes et vivantes. J'entends d'ici des explications d'auteurs d'un goût exquis. J'ai dans l'oreille encore telle causerie sur un sujet délicat de morale, tantôt familière, tantôt élevée et vibrante, qui faisait visiblement une profonde impression sur le jeune auditoire et qui m'a vivement ému moi-même.

Est-ce à dire que l'enseignement secondaire des jeunes filles doive rester le domaine exclusif des femmes ? Je ne le pense pas.

Dans la famille, la mère n'est pas seule à élever ses filles; le père a voix aussi au chapitre. La mère laisse surtout parler son cœur; le père s'exprime plus souvent au nom de l'expérience et de la raison. De même, dans l'enseignement secondaire, il n'est pas inutile, je crois, que quelques-uns des cours supérieurs soient faits par des professeurs hommes. Un homme est écouté par des jeunes filles autrement qu'un professeur femme. Sa parole a un ton particulier d'autorité, appuyée sur une connaissance plus complète des choses et des hommes. Il apporte en classe des opinions plus raisonnées, des idées générales plus solidement liées, des vues d'ensemble plus vastes; il est plus complètement le messager de la patrie (que les femmes s'entendent d'ailleurs si bien à faire aimer), l'interprète des événements du dehors.

En second lieu, il semble que la qualité maîtresse de la femme est son pouvoir d'assimilation. Elle a une personnalité moins accusée que

celle de l'homme. Pour la former à l'enseignement, nous lui donnons la fleur de nos maîtres parisiens : elle sait à merveille s'approprier ce qu'il y a de meilleur dans leur enseignement ; elle y ajoute même quelque chose que peut-être, étant des hommes, ils ne possèdent pas toujours, le charme. Mais, à proprement parler, elle n'invente rien ; elle a moins que nous (ce n'est pas son rôle) la puissance créatrice. C'est dans l'enseignement supérieur, il est vrai, plutôt que dans les lycées et les collèges que l'invention est nécessaire. Cependant, là même, elle est singulièrement efficace, et le professeur d'élite, doué de cette originalité supérieure, exerce une action incomparable.

Un département où les femmes triomphent sans conteste est celui de la conscience et du zèle. A quel point elles s'entendent aux détails pratiques de l'enseignement, avec quel soin elles préparent leurs classe s corrigent les devoirs, distribuent les éloges, s'inquiétent des moindres défaillances ; avec quelle fertilité d'imagination elles s'ingénient à rendre l'étude attrayante ; avec quelle ardeur, souvent inconsidérée, elles se dépensent, ceux-là seuls le savent qui les voient de près à l'œuvre.

Mais qu'elles paient cher souvent cette abnégation ! Au bout de quelques années d'un si rude labeur, leur santé est compromise. L'enseignement féminin, tel qu'il est aujourd'hui organisé, est meurtrier pour beaucoup de professeurs. Puisse l'Œuvre mutuelle des « Maisons familiales de repos » (1), contribuer à la réparation des santés compromises !

Alléger la souffrance, ce n'est malheureusement pas la guérir. Les vraies causes du mal sont : la surchage des programmes, le nombre excessif des candidates au professorat, la pénurie des instruments de travail, le tarif inhumain des heures de classe, la modicité honteuse de beaucoup de traitements, l'absence ou la rareté d'institutions amicales pour le logement, l'entretien, les soins en cas de maladie, la lecture, la promenade et la distraction ; plusieurs lacunes enfin dans la loi qui régit l'enseignement secondaire des jeunes filles, notamment en ce qui concerne les retraites. Tels sont les principaux sujets de plaintes discrètes que j'ai eu l'occasion de recueillir.

Je reviens au professorat. Pour la raison que j'ai indiquée, je ne crois pas que la place des femmes soit dans l'enseignement supérieur, sauf très rare exception. Jusqu'ici tout au moins, elles ne se sont pas notablement signalées par ces travaux originaux ou ces découvertes qui donnent accès dans les chaires des Universités.

Quant aux professions auxquelles prépare l'enseignement supérieur, c'est autre chose. Je ne vois pas pourquoi une femme ne serait pas un très vigilant pharmacien ou même un très habile avocat consultant et je souhaite que pour les soins à donner aux enfants et aux femmes, le

(1 Voir page 179, au 2e volume.

nombre des femmes médecins se multiplie, pourvu qu'elles aient leur faculté de médecine à part. Dans le même ordre d'idées, j'applaudis des deux mains à la création d'une Ecole d'infirmières dont une femme de cœur, une de nos directrices de lycée les plus distinguées, a pris l'initiative.

Dans l'*administration*, je ferais deux parts. Tout ce qui est direction, gestion, surveillance des écoles et établissements divers de jeunes filles est du ressort exclusif des femmes : c'est entendu. Tout ce qui est administration proprement dite, embrassant les établissements des deux sexes ne me paraît pas leur convenir. D'abord, les fonctions actives, pas du tout. Je ne me figure pas volontiers des femmes inspecteurs primaires, inspecteurs d'académie, recteurs, directeurs ou ministres, en un mot, chefs de service constamment obligés d'aller et de venir, de figurer dans les cérémonies, de prononcer des harangues, de donner audience à toute sorte de gens, de se heurter à tous les angles les plus aigus de la vie de tous les jours, de se livrer en même temps à un travail de cabinet quelquefois accablant. Il me semble que de telles fonctions excéderaient leurs forces et les exposeraient à des heurts trop douloureux. L'homme seul, avec sa philosophie pratique et sa cuirasse de belle indifférence (car il a lui aussi qualités et défauts corrélatifs), est capable de ne pas s'user trop vite en ces durs métiers.

En ce qui concerne les bureaux, on pourrait à la rigueur admettre les femmes dans ceux qui s'occuperaient exclusivement des établissements féminins. Mais qui ne voit combien serait délicate la complexité d'une telle organisation ?

Reste l'*inspection* à tous ses degrés, au cas où, comme dans l'inspection générale secondaire, on la séparerait de toute fonction active. A cet égard, je le confesse, je n'ai pas d'avis ferme. L'expérience n'a pas prononcé encore. Je me trompe, elle a prononcé, mais seulement pour les écoles maternelles et en partie pour les écoles primaires de filles. Je ne vois pas d'objection sérieuse qu'on puisse opposer à l'extension de cette expérience dans l'enseignement secondaire. Les femmes étant capables de tout enseigner sont donc capables aussi d'apprécier tel ou tel enseignement. Elles ont même peut-être des qualités de finesse et de pénétration qui nous manquent un peu, et elles se jugent souvent entre elles avec une acuité de regard très particulière. Cependant j'ai interrogé bon nombre de femmes au sujet de cette inspection, et toutes invariablement m'ont répondu: « Nous préférons des inspecteurs hommes. » Toutes ne me disaient point : « parce que les hommes sont plus bienveillants et plus justes, » ou : « parce que les femmes apportent trop de passion dans leurs jugements ; » mais quelques-unes parlaient ainsi et je crois bien que c'était aussi le fond de la pensée des autres.

L'avenir dira si elles avaient tort ou raison. Notre manie française est de vouloir toujours tout changer en bloc et d'un seul coup. Combien de réformes utiles ont ainsi échoué par excès d'ambition et de hâte! Pratiquons un essai loyal! Pour ma part je ne demande pas mieux.

Il reste à voir une dernière objection. Aujourd'hui encore une femme seule ne peut voyager sans ennui. Elle est, dans les petites villes surtout, objet de curiosité et d'indiscrétion malséantes. Mais il y aurait peut-être un moyen de tourner cette difficulté. Pourquoi dans les établissements de jeunes filles ne réserverait-on pas un petit appartement pour l'Inspectrice? L'Evêque, en tournée pastorale, loge bien au presbytère ou au couvent.

En résumé, une nécessité contre nature oblige la généralité des femmes à se procurer un gagne-pain. L'Enseignement en est un et c'est assurément l'une des professions qui leur conviennent le mieux. Il n'a qu'un défaut et un défaut capital : tel qu'il est actuellement organisé, l'Enseignement est épuisant pour celles qui s'y livrent de tout leur cœur, et je dis à leur honneur, hélas! que c'est le cas de presque toutes. L'étude de la question ne serait donc pas complète si nous ne recherchions les moyens de rendre l'Enseignement plus humain pour les femmes. Des palliatifs au mal il y en a quelques-uns, et je les ai brièvement indiqués au cours de cette note. Des remèdes positifs, j'en aperçois trois principaux.

Le premier moyen de guérison serait d'opposer résolument une digue au nombre toujours croissant de candidates à l'Enseignement, de décourager toutes celles qui n'ont pas une santé très robuste, une intelligence d'élite et une véritable vocation.

Le second, de multiplier dans l'Enseignement le nombre des postes accessibles aux femmes. Parmi ceux qui existent et qui sont occupés par des hommes, nous n'en avons pas découvert, que je sache, un grand nombre qu'on puisse rendre disponibles. Mais il serait possible, dans l'enseignement primaire supérieur, professionnel et secondaire, de créer des établissements nouveaux ou d'ajouter l'internat à ceux qui en sont dépourvus. Le succès de ceux qui existent déjà garantit l'avenir des créations qu'on pourrait tenter encore.

Enfin, ce qui me parait essentiel, ce serait de détourner vers des carrières nouvelles ou dédaignées à tort jusqu'ici, celles de nos élèves qui n'ont pas de chances sérieuses de réussir dans l'Enseignement. Peut-être y aurait-il lieu d'orienter beaucoup d'établissements dans un sens nettement professionnel, et même dans les lycées et collèges, d'enseigner à toute élève un métier qui lui permette de vivre en cas de revers de fortune. C'est un préjugé qu'une fille de la bourgeoisie ne puisse être honorablement lingère, couturière, modiste. Et qui empêcherait une femme, douée de quelque dextérité, de réussir également dans la

bijouterie, l'horlogerie, la gravure, la librairie, la photographie, et je ne sais combien d'autres métiers ?

En un mot :

1° Désencombrer l'enseignement du côté des *candidates*; 2° le renforcer et l'étendre du côté *emplois*; 3° le faire servir à multiplier les *conditions de vie* accessibles aux femmes, en dehors de l'enseignement lui-même; tels me paraissent les meilleurs moyens d'assurer à la femme dans l'enseignement, sinon une place infiniment plus large, au moins une place meilleure et plus digne d'elle.

(*Applaudissements.*)

Mme Kergomard. — Nous remercions M. l'Inspecteur général Foncin. Il voudra bien mettre aux voix ses trois résolutions.

La discussion est ouverte.

Mlle Bignon. — Je désire poser une question à M. l'Inspecteur; je voudrais lui demander pourquoi il souhaite qu'il y ait des Facultés différentes pour les femmes et pour les hommes.

M. Foncin. — Je n'ai parlé que de la médecine seulement.

Mlle Bignon. — Y a-t-il une raison à cela ?

M. Foncin. — J'ai indiqué qu'il me semblait préférable d'avoir une Faculté de médecine particulière pour les femmes. Je crois que, dans l'état actuel de nos mœurs françaises, sans qu'il y ait lieu d'insister autrement, il est préférable que la femme ait une Faculté de médecine, à elle.

Mlle Bignon. — Je regrette qu'il n'y ait pas ici une femme-docteur, qui puisse parler de la manière dont elle a fait ses études, et, je crois, sans inconvénient pour sa pudeur.

Une Congressiste. — J'en connais une très jeune, qui n'a jamais parlé d'aucun inconvénient.

Mlle Bignon. — Nous avons Mme Edwards Pilliet qui est, en ce moment, dans une autre Section, et qui n'a jamais eu à se plaindre, de son temps d'Ecole.

Mme Kergomard. — Je dois dire à M. le Rapporteur que j'ai été pendant plusieurs années, appelée à connaître des jeunes filles qui faisaient leurs études médicales et que j'ai vu, pendant six ans, toutes les étudiantes anglaises et américaines qui sont venues faire leurs études à Paris.

Je sais que les étudiantes anglaises et américaines ont été frappées de la différence qu'il y a entre la courtoisie des étudiants français et la grossièreté des étudiants d'Edimbourg, qu'elles ont été touchées de la façon dont on les a accueillies, et je crois que si nous faisons une Faculté féminine, nous n'enseignerons jamais aux hommes à travailler avec des femmes, et à garder le respect qu'ils leurs doivent.

Mme Edwards Pilliet, Docteur en médecine (qui vient d'entrer). — J'apprends que, dans un but féministe auquel je ne saurais m'associer, on demande qu'il y ait des Ecoles de médecine de femmes. C'est une chose contre laquelle je ne saurais trop m'élever !

Nous avons fait nos études avec des hommes, nous avons suivi des cours faits par des hommes, et, dans les onze années d'études que j'ai passées à la Faculté de médecine, je n'ai jamais eu à me plaindre d'un seul de mes camarades. Ce que je dis, mes autres collègues peuvent venir le confirmer.

La plupart d'entre nous ont étudié sur les mêmes bancs, dans les mêmes laboratoires, dans les mêmes écoles, en faisant des dissections, dans des conditions extrêmes de rapprochement, en causant des choses les plus scabreuses; mais en science il n'y a rien de scabreux. Jamais, jamais, jamais, nous n'avons eu à nous plaindre de nos camarades. De sorte que je crois que ce serait reculer en arrière que de demander des Facultés pour les femmes.

Nous avons les Facultés d'hommes, nous y sommes admises à titre égal, et le grand avantage est le suivant : c'est que, en nous donnant la facilité de faire nos classes dans le même lieu, on supprime le préjugé du public.

Le jour où il y aura une école spéciale, on dira : c'est la science des femmes.

Nous ne voulons pas la science des femmes; nous voulons la science, la grande science, celle à laquelle nous avons le droit de prétendre.

Mme Kergomard. — J'ajoute que Mme le Dr Edwards Pilliet n'a pas dit qu'elle a épousé, en fin d'études, un docteur médecin de la Faculté de Paris.

Mme le Dr Edwards Pilliet. — Je n'en avais pas parlé, parce qu'il s'agissait d'une question personnelle, mais c'est d'ailleurs ce qui nous arrive à presque toutes, et je crois que ce ne sont pas les plus mauvais ménages, ceux où l'on se connaît depuis des années, et où l'on ne s'épouse qu'en connaissance de cause.

M. Foncin. — J'aurais mauvaise grâce à être plus royaliste que le roi.

Mlle Féry. — Ainsi qu'en la plupart des questions féminines, c'est plutôt l'éducation des hommes qui est à refaire. Quand ils auront l'habitude d'étudier avec les femmes, ils se conduiront comme ils le doivent, ce sera un point de plus pour la galanterie française.

Mme Kergomard. — Si personne ne demande plus la parole, nous allons mettre aux voix les résolutions du rapport de M. Foncin.

1° Désencombrer l'enseignement du côté des candidates.

(Adopté.)

2° Renforcer et étendre l'enseignement, du côté des emplois, c'est-à-dire multiplier les emplois accessibles aux femmes.

M. Foncin. — J'ai indiqué une réforme qui me paraît tout à fait désirable, c'est d'introduire les femmes dans l'enseignement élémentaire des garçons.

Mme Kergomard. — Cela a été voté hier.

M. Foncin. — J'enfonce une porte ouverte, j'en suis enchanté.

Mme Kergomard. — Ce second point se trouve adopté, par cette raison qu'il a été voté hier.

Mlle Bignon. — Hier c'était un peu plus général, M. l'Inspecteur indique aujourd'hui des emplois nouveaux.

M. Foncin. — Tous les emplois possibles.

Mme Kergomard. — Nous passons au troisième vœu :

3° Faire servir l'enseignement à multiplier les conditions de vie, accessibles aux femmes en dehors de l'enseignement lui-même, c'est-à-dire les préparer à toutes sortes de métiers, tels que : lingerie, couture, modes, bijouterie, horlogerie, gravure, librairie, etc.

(Adopté.)

Mme Kergomard. — Les propositions de M. Foncin sont acceptées; nous le remercions beaucoup d'avoir bien voulu nous dire les choses qu'il nous a dites.

M. Foncin. — J'ai été très heureux de le faire, et, puisque ces dames tiennent absolument à aller à la Faculté de médecine des garçons, je demande la permission de supprimer un simple mot dans mon rapport.

Mme Kergomard. — Non!

Mlle Bignon. — Si cependant M. l'Inspecteur est converti...

M. Foncin. — Je me déclare absolument converti, d'autant plus que ce n'est pas mon affaire, et que cela ne me regarde pas.

C'est surtout l'argument du mariage qui a achevé de me convaincre.

Mme Kergomard. — Je suis maintenant obligée de prendre la parole pour lire mon rapport, car il est connexe. Seulement, je commence par vous demander une grande indulgence : je ne sais pas lire ce que j'ai écrit.

LA FEMME DANS L'INSPECTION DES ÉCOLES

Rapport de Mme KERGOMARD.

Inspectrice générale des Ecoles maternelles,

Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Je ne sais si l'on peut affirmer que Guizot ait eu, lui, tout premier et tout seul, l'idée de faire inspecter les écoles par des fonctionnaires de l'Etat, parce qu'il y a des moments où les idées flottent pour ainsi dire dans l'air, et pénètrent en même temps dans plusieurs esprits; mais ce qui est incontestable, c'est que c'est lui qui l'a réalisée. La loi de 1833, qui porte son nom, crée la fonction, et presque aussitôt des inspecteurs sont nommés, ayant un champ d'action très étendu : un département au moins. Le premier inspecteur de la Gironde, par exemple, franchissait les limites de son département, et s'occupait des écoles d'une partie de ceux des Landes et de Lot-et-Garonne.

Puis, l'inspection devint exclusivement départementale, assurée par un inspecteur aidé de sous-inspecteurs. Enfin, les écoles se multipliant, les circonscriptions furent morcelées, comme elles le sont aujourd'hui et l'arrondissement devint le chef-lieu de l'inspection primaire. Les sous-inspecteurs furent supprimés.

Les inspections d'antan (c'est-à-dire avant que l'Etat eût pris à sa charge les écoles qu'entretenaient les communes) étaient hérissées de difficultés. L'inspecteur devait être accompagné du maire et du curé, et pour peu que ce dernier fût d'humeur ultramontaine, l'inspection tournait au tragique, le représentant du clergé défendant, sous peine d'excommunication, aux écoliers, « de répondre aux questions de Monsieur l'Inspecteur. »

C'est de l'histoire que je raconte ici, de l'histoire vécue dans ma propre famille.

De 1883, jusqu'à 1886-87, malgré l'accroissement, très lent d'abord, merveilleux sous la troisième République, du nombre des écoles de filles, l'inspection a été exclusivement confiée à des hommes, et je ne sais pas si, dans la période de trente à quarante ans qui a suivi la promulgation de la loi Guizot, il s'est trouvé, en France, un esprit assez subvestif pour douter de l'excellence du système.

La loi de 1886-87, qui nous régit aujourd'hui, consacre au contraire le principe de l'inspection féminine : *des inspectrices primaires pour-*

ront être nommées aux mêmes conditions, et dans les mêmes formes que les inspecteurs.

Des femmes ont cependant exercé leur influence comme inspectrices, même avant la création de l'inspection primaire par Guizot. Les *Salles d'Asile* étant une œuvre essentiellement féminine, un « Comité de dames », les surveilla pendant quelques années.

Cependant, en 1835, un conflit d'attributions ayant éclaté entre le Comité central de l'Instruction publique, qui se plaignait de n'avoir aucun droit sur les salles d'asiles, et le Comité des dames, une « ordonnance » prescrivit aux inspecteurs primaires de les comprendre au nombre des établissements qu'ils devaient visiter, et cette « ordonnance » est née viable car aujourd'hui encore, même dans les villes où il y a une ou plusieurs inspectrices des écoles maternelles (à Paris notamment), ces écoles font encore partie du champ d'action de l'inspecteur et son influence est prépondérante, car c'est de lui que dépendent l'avancement, les distinctions honorifiques, etc., etc.

Chose plus étrange encore, à Paris, dans les deux arrondissements pourvus d'inspectrices primaires, les écoles maternelles sont du ressort des inspecteurs!

Mais revenons au passé :

Le 22 décembre 1837, des inspectrices étaient chargées, sous l'autorité des comités locaux d'arrondissement, de la surveillance des salles d'asile et de la distribution des secours.

La même année, 1837, une inspectrice permanente, avec le titre de *déléguée générale*, fut nommée pour inspecter toutes les salles d'asile du royaume.

En 1855, le nombre des *déléguées générales* était de deux, et chaque académie avait sa déléguée spéciale.

En 1872, le nombre des déléguées générales était porté à quatre; en 1879 il était élevé à huit, mais les déléguées spéciales étaient supprimées en principe, c'est-à-dire que l'Administration les laisserait vivoter et mourir en paix, et remplacées par les inspectrices départementales.

La loi de 1886 ne supprime pas l'inspection départementale et conserve quatre inspectrices générales.

Elle ne supprime pas les inspectrices départementales, puisque l'article 133 du décret organique leur est consacré :

« Nulle ne peut être nommée inspectrice départementale sans avoir trente ans d'âge et trois ans de service dans l'enseignement public ou privé, et sans être pourvue du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles. « Les inspectrices départementales donnent leur avis sur la nomination et la révocation des directrices et sous-directrices des écoles maternelles publiques, ainsi que sur les récompenses qui peuvent leur être accordées. »

Elle ne les supprime pas puisque « les articles 128 et 131 du même décret organique ainsi conçu leur sont applicables » :

« Art. 128 : Les inspecteurs de l'enseignement primaire sont placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur d'académie; ils ne reçoivent d'instructions que de lui ou du recteur, des inspecteurs généraux et du ministre.

« Art. 131 : Les inspecteurs de l'instruction primaire reçoivent, pour frais de tournée, une indemnité calculée à raison de 10 francs par jour. »

Elle ne le supprime pas, je le répète une seconde fois, mais certains articles préparent le lecteur attentif à une application mitigée de cette nouveauté : témoin l'article 5 du décret organique de 1887 :

« Chaque année, la directrice de l'école maternelle adresse à l'inspectrice départementale ou, *à son défaut*, à l'inspecteur primaire, un rapport détaillé sur tout ce qui concerne l'établissement qui lui est confié. »

En fait, l'inspection départementale n'a guère existé que sur le papier, et les sessions d'examens pour l'obtention du diplôme ont été peu nombreuses. Les inspectrices d'académie furent mises en demeure de se contenter d'un seul département (une seule d'entre elles est encore en fonctions dans le Puy-de-Dôme; c'est Mlle Fouilhoux dont il eût fallu regretter l'excellente influence), et quelques inspections départementales furent créées avec le concours des Conseils généraux, entre autres dans Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Marne, Rhône, Finistère, Gard, Isère, Seine-Inférieure, Loire. Mais la plupart de ces créations ont été éphémères. Ici, le Conseil général, qui avait d'abord payé sa part sans conviction, l'a supprimée; là ce fut, dit-on, la faute de la titulaire si le résultat fut identique ; l'administration trouvant plus facile de supprimer la fonction que de remplacer la fonctionnaire; bref, il existe aujourd'hui quatre inspectrices départementales en fonctions (en Seine-Inférieure, Isère, Finistère et Gard), et ces quatre survivantes permettent de se rendre compte de ce qu'aurait pu donner l'institution, si elle avait duré : elle aurait valu, comme toutes les institutions au monde, en raison directe des qualités des personnes chargées de la mettre en œuvre.

Aujourd'hui l'inspection féminine, en France, compte :

1° Quatre inspectrices générales des Ecoles maternelles.

2° Quatre inspectrices départementales.

3° Cinq inspectrices des Ecoles maternelles de la Ville de Paris.

4° Huit inspectrices du contrôle des traitements et fournitures scolaires.

5° Deux inspectrices de la gymnastique.

6° Une inspectrice de l'enseignement professionnel.

7° Une inspectrice de la comptabilité et des cours commerciaux.

8° Une inspectrice de la coupe et de l'assemblage.

9° Deux ou trois inspectrices du régime intérieur des internats.

10° Trois inspectrices de l'enseignement primaire... bref un ou plusieurs spécimens de cette rareté.

Il est évident que, pour un pays où l'inspection féminine date de 1838, pour un pays où l'obligation scolaire existe pour les filles comme pour les garçons, ce résultat est dérisoire.

A quoi faut-il attribuer le *fiasco* du principe ? Car c'est le principe lui-même qui est en cause; c'est ce que je vais essayer d'établir en toute impartialité.

Dès le début, alors que les salles d'asile étaient des établissements essentiellement philanthropiques, où il s'agissait de distribuer des vêtements et des secours ; alors que l'on se préoccupait fort peu de l'hygiène et que la « science de l'enfant », était dans les limbes, les femmes auxquelles on conférait le titre d'inspectrices ne s'imposaient — sauf exceptions — par aucune étude spéciale. C'étaient, soit des femmes du monde que leurs sentiments généreux avaient entraînées dans les salles d'asile, pour y apporter quelques douceurs aux enfants, et pour réconforter les maîtresses, soit des femmes dont l'État était le débiteur pour des services rendus par un père, par un mari, par un fils. L'Administration les nommait; mais elle se défiait de leurs aptitudes administratives, les croyait incapables de juger selon l'équité, de donner un bon conseil, à cause de « la prédominance de leurs sentiments et de leurs nerfs sur leur raison, » et par conséquent d'une infériorité sans remède.

Cette défiance s'accrut, j'en ai peur, à mesure que l'Administration tendit à considérer les salles d'asile comme des écoles, et l'on n'essaya pas même, à une époque beaucoup plus rapprochée de la nôtre, de faire l'éducation professionnelle des inspectrices; il était beaucoup plus commode, sans contredit, ayant fait celle des inspecteurs, de charger ceux-ci de tout ce qu'il y a d'intéressant dans la fonction.

« Je lui demande surtout de ne rien faire, « m'a répondu, au début de ma carrière administrative, tel ou tel, ou tel autre inspecteur d'académie à qui je parlais de l'inspectrice de la région ou même de l'inspectrice départementale, et je me sens encore émue au souvenir d'une inspectrice très âgée qui, à la suite d'une tournée faite avec moi, fondit en larmes et me dit : « Ah ! si depuis vingt ans on avait fait pour moi ce que vous venez de faire pendant une semaine ! j'aurais été une femme utile, et j'aurais eu un intérêt dans la vie ! »

Car il n'est pas donné à tout le monde d'improviser, tandis que tout individu intelligent et de bonne volonté peut apprendre des autres.

Donc la foi a manqué à l'Administration, et il a fallu faire des mira-

cles pour la convertir... à certaines individualités plutôt qu'au principe lui-même.

Cette défiance de l'Administration, défiance qui s'est atténuée de jour en jour et la preuve c'est l'inscription du principe de l'inspection féminine dans la loi de 1886, cette défiance n'est pas, hélas! la seule cause de la lenteur avec laquelle l'idée fait son chemin. Elle a contre elle des ennemis irréductibles qui peuvent se résumer d'un seul mot : le préjugé.

Le préjugé revêt, d'abord, une forme sentimentale.

« Il est déplorable qu'une femme quitte son foyer pour aller inspecter des écoles. »

La femme, hors du foyer, n'est évidemment pas l'idéal d'une société qui se vante d'avoir le respect de la famille, mais n'est-il pas piquant de comparer l'inquiétude qui s'empare des esprits au sujet d'une centaine de femmes, de deux cents au maximum, qui s'occuperaient, au dehors, de la chose la plus intéressante qui soit au monde: l'éducation des enfants du peuple, avec la tranquille indifférence de ces mêmes esprits, en présence du lamentable exode de la population féminine tout entière vers les usines ?

Et puis, toutes les filles ne se marient pas ; toutes les femmes ne conservent pas leurs maris ; il n'y a pas d'enfants dans tous les ménages il vient enfin un moment où les enfants se suffisent à eux-mêmes...

L'objection des sentimentaux est même trop facile à réfuter.

Le préjugé se fait alors moraliste : Il est très délicat, il est même dangereux pour une femme de se trouver en rapports d'affaires, soit de collègue à collègue (l'inspectrice et l'inspecteur), soit de subordonnée à supérieur hiérarchique (l'inspectrice avec l'inspecteur d'académie, avec le recteur, avec le préfet... avec le ministre de l'Instruction publique).

Cette objection qui est une injure faite aux fonctionnaires du sexe masculin, en même temps qu'à l'inspectrice, appelle la réflexion identique à celle que j'ai faite ci-dessus !

Chose étrange, aucun de ees graves moralistes n'a jamais éprouvé les mêmes scrupules au sujet des institutrices de tout ordre qui sont en relations directes avec ces mêmes fonctionnaires. C'est donc que la moralité cesse avec l'inspection féminine ?

Ces mêmes moralistes ont autre chose à faire que de se préoccuper des milliers d'ouvrières vassales de leur chef d'atelier, des milliers de femmes vassales de la misère!

Le préjugé est, je le répète, notre ennemi irréductible. Je me trompe, il est un de nos ennemis irréductibles, car nous avons à compter hélas! avec l'égoïsme; avec l'égoïsme féminin d'abord, égoïsme inconscient qui a jusqu'ici empêché un grand nombre d'institutrices — je ne dis pas *toutes* les institutrices — de se rallier franchement au principe de l'inspection féminine.

Je m'explique : au point de vue des relations sociales ; l'inspection faite par un homme dans une école de filles est naturellement plus agréable pour l'institutrice que l'inspection faite par une femme ; je dis « naturellement » à cause de l'attrait incontestable qui existe heureusement d'un sexe à l'autre. Il y a dans la même façon d'envisager les mêmes choses, des différences de détail qui tiennent à la différence d'esprit, à la différence de culture, à la différence de vie surtout, et ces différences sont un charme réel. Enfin la manière d'être de l'inspecteur et celle de l'inspectrice avec leurs subordonnées diffère naturellement aussi. Lorsque l'un et l'autre restent dans le domaine des convenances strictes, l'inspectrice est polie (jusqu'au moment où la politesse s'élève jusqu'à la cordialité, et où la cordialité fait oublier la hiérarchie), l'inspecteur est courtois.

Au cours de l'inspection, la différence s'accuse plus encore. Naturellement, sans parti-pris de part ni d'autre (je parle ici d'individus de bonne volonté, faisant consciencieusement leur devoir), l'inspectrice est bienveillante, l'inspecteur est indulgent ; où l'inspectrice cherche à pénétrer certains détails profonds et délicats, l'inspecteur, par une réserve louable passe rapidement.

En résumé, si l'inspecteur vaut l'inspectrice dans les écoles de filles, au point de vue du local, du matériel, du mobilier, des méthodes d'enseignement et des qualités pédagogiques des maîtresses, l'inspectrice, à distinction égale, lui est supérieure quant à l'hygiène et à la santé du personnel et des écolières, quant à la culture des facultés morales, quant à son rôle conciliant et quasi-maternel entre la directrice et ses adjointes, quant à l'orientation générale de l'éducation féminine. Grâce à sa qualité de femme, elle peut, sans pécher contre la délicatesse, sans alarmer la pudeur des maîtresses, et sans nuire à celle des enfants, s'occuper des questions les plus intimes de l'éducation. Elle le peut et elle le doit, et c'est parce que l'inspecteur ne le peut, ni ne le doit, — surtout dans un pays dont le clergé entretient la pudibonderie — que l'inspection masculine accentue en la déplorant la tendance de nos écoles de filles à sacrifier l'éducation à l'instruction.

Donc l'école de filles aurait tout intérêt à être inspectée par des femmes, et nous supplions les institutrices de sacrifier leurs préférences personnelles au véritable succès de l'éducation populaire féminine.

Il y a enfin un ennemi plus irréductible cent fois que l'égoïsme féminin (croyez bien que, si les institutrices avaient été les seules adversaires de l'inspection féminine, il y aurait aujourd'hui plus de trois inspectrices primaires en France). Cet ennemi redoutable, c'est l'égoïsme masculin, aggravé par les ardeurs de la lutte pour la vie.

Les inspecteurs ne *veulent* pas céder les écoles de filles aux inspectrices ; ils l'ont prouvé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée ;

la dernière est toute récente : aux dernières élections pour le Conseil supérieur de l'instruction publique, ils n'ont pas fait une place — pas une — au nombreux personnel féminin, sur les listes des candidats.

Et c'est une question de « gros sous » qui entrave un des progrès les plus désirables pour l'éducation des femmes en France!

Cependant, les écoles de filles seront de vrais centres d'éducation, ou la democratie ne sera pas; elles seront de vrais centres d'éducation... ou le cléricalisme continuera de régner.

(*Vifs applaudissements.*)

C'est pourquoi nous prions de formuler les vœux suivants :

1° Les écoles de filles seront inspectées par des femmes ;

2° Les écoles mixtes sont inspectées par des femmes, pour tout ce qui concerne l'éducation féminine;

3° Les écoles primaires supérieures de filles seront inspectées par des femmes ;

4° Les écoles professionnelles de filles seront inspectées par des femmes;

5° Les écoles normales d'institutrices seront inspectées par des femmes, au moins au point de vue de l'hygiène, de la morale et des travaux essentiellement féminins.

(Adoptés.)

Mlle A. Dementieff. — Rapport sur :

Le rôle de la femme dans l'œuvre de l'instruction populaire en Russie, son rôle dans les Ecoles primaires de Saint-Pétersbourg (1).

(Lire page 289.)

Mme Kergomard. — Il n'y a pas, Mademoiselle, à la suite de votre rapport, de vœux qui en puissent corroborer les considérations ; nous n'avons qu'à vous adresser des remerciements pour le travail si intéressant que vous nous avez donné.

Applaudissements.

Mme Kergomard. — Mme de Bérobranow, devant s'absenter à la

(1) Travail collectif de douze Institutrices publiques de Saint-Pétersbourg.

fin de la semaine, nous avait proposé mercredi (1) deux vœux que j'ai dû remettre à aujourd'hui, car ils rentrent dans la question que nous discutons ce matin. Les voici :

1° Qu'il se fonde une fédération de femmes, en vue d'obtenir pour elles, le professorat, l'inspection, l'administration dans les établissements féminins, d'instruction secondaire à tous les degrés, sans autre distinctions que leurs capacités.

2° Que la femme professeur d'enseignement secondaire ou supérieur ait le même traitement que le professeur homme de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Je demande à Mme de Bézobrazow, si elle désire maintenir ses vœux ?

Mme de Bézobrazow — Oui je les maintiens.

(Les vœux sont adoptés.)

L'heure étant déjà très avancée, Mlle Bignon renonce à donner lecture de son rapport qui sera lu demain.

La séance est levée à midi 15.

(1) Voir page 130.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

PRÉPARATION PRATIQUE AU PROFESSORAT

Rapport de Mme **Henri MARION** (1),
Directrice de l'Ecole Normale supérieure de Sèvres.

Quand on s'est avisé qu'il fallait étendre et développer l'instruction des femmes, deux questions se posèrent naturellement : quelles matières seraient utiles, et à leur portée; qu'est-ce qui leur servirait le plus dans la vie plus indépendante qu'on voulait leur donner ; dans quel sens fallait-il les diriger? Puis surtout, qui leur donnerait cette instruction, qui serait chargé de cette tâche délicate entre toutes? Les auteurs du nouveau plan d'éducation décidèrent que des femmes, au moins pour la plus grande partie, devaient être chargées de l'appliquer.

Mais encore, comment ce plan serait-il mis en pratique, qui enseignerait ces choses utiles, dans quel esprit les présenterait-on ? Cela serait-il laissé au hasard des vocations, des instincts particuliers? Grave question, car s'il est important d'assurer l'instruction, encore faut-il prévoir et savoir quelle sera son action. D'autre part, si l'Etat entreprend de donner une instruction, une éducation, il faut que ce soit un type assez net et connu pour être choisi librement, en connaissance de cause. Il faut que les familles sachent quelles notions, quels enseignements seront données à leurs enfants, quel esprit on s'efforcera de former en elles. Aussi était-il indispensable que les futurs professeurs fussent mis à même de donner cette éducation, non pas selon des formules (il y a là un grand inconvénient à éviter, un danger de routine qui menace toute organisation régulière), mais un certain nombre de règles fondamentales, de principes qui puissent s'appliquer à toutes sortes d'enseignements et donner un but élevé et général à tous les efforts.

(1) Voir page 247.

On ne peut pas laisser entièrement à l'inspiration de chacune le mode d'enseignement, il faut au moins armer le professeur, dans son propre intérêt même, de notions générales, de méthodes qui lui servent de point d'appui et au besoin de secours.

Aussi la création des Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Sèvres s'est-elle trouvée résulter presque naturellement des autres fondations; elle s'imposait, si je puis le dire, à tous les esprits sérieux qui avaient réfléchi sur ces questions, et voyaient que l'ensemble d'un plan d'éducation était impossible à mettre en exécution sans une réelle préparation donnée aux professeurs.

Toute cette organisation est une des grandes œuvres de la troisième République, elle est le point capital de toute une évolution. On a fait là une œuvre destinée à durer, dont les bases sont solides et bien appuyées sur les études et les expériences d'esprits éclairés et judicieux. Et l'on s'est efforcé de former un enseignement qui satisfasse à ces besoins nouveaux, tout en conservant aux jeunes filles la jeunesse et la fraîcheur d'esprit qui doivent rester leur charme principal. On peut voir déjà les résultats de ces innovations, et ils semblent vraiment encourageants, même s'ils sont moins rapides qu'on n'aurait pu le souhaiter. Qui va lentement, va sûrement.

Je semble m'éloigner du sujet; non pas, c'est encore s'occuper du professorat que d'examiner l'enseignement même que doivent donner les professeurs et ce que doit être cet enseignement; de réfléchir sur les questions qu'il soulève et de penser à la manière de les résoudre. Car avant tout, il faut avoir un but ferme et voir clairement ce qu'on veut accomplir.

L'enseignement primaire (Ecoles normales, Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses) s'adresse au plus grand nombre, aussi les occasions sont-elles nombreuses de le connaître: il écrit, il parle, il agit; nous gardons d'ordinaire le silence, mais l'occasion semble indiquée d'exposer brièvement notre tâche et nos aspirations. Dans l'enseignement donné aux futurs professeurs à l'Ecole normale supérieure de Sèvres, enseignement secondaire, il ne s'agit pas seulement de ce qu'elles apprendront, le choix des manières n'est pas la chose importante: il s'agit de déterminer comment nos étudiantes transmettront à des élèves, à des enfants, les connaissances qu'elles ont acquises elles-mêmes et quel esprit elles devront s'efforcer de développer.

Car il y a un grave écueil à éviter à ce moment où l'on est saisi par le bonheur d'apprendre, de travailler pour continuer d'étendre le champ de ses connaissances; on risque de perdre de vue les intentions avec lesquelles on s'était mis à la besogne, et le but à atteindre. Il y a là une sorte d'ivresse qui s'empare des esprits avec la sensation du développement, de l'élargissement des horizons, une sorte de con-

fusion aussi dans la vue de tant de richesses dont on n'aperçoit à sa portée qu'un tout petit morceau. Il faut donc modérer et régler cette ardeur, éclairer cette abondance un peu confuse et donner à l'action un but élevé, bien défini et pratique. Nos futurs professeurs doivent avoir des visées plus hautes encore que leur développement personnel, elles doivent être pénétrées de la grandeur de la tâche qui les attend, de l'œuvre qu'elles auront à accomplir et désirer surtout faire du bien.

Faire du bien, en développant les intelligences, en élevant les âmes; et pour cela il faut aimer ce que l'on fait, en comprendre l'importance et se sentir capable de dévouement. Là est le point important, la base sur laquelle s'appuient tous les efforts ; qu'importe-t-il d'apprendre et d'analyser de beaux vers, si l'on ne sent pas quel souffle les a inspirés? De quel intérêt sont les faits de l'Histoire si l'on n'y cherche l'évolution de la pensée, de la vie des hommes ? Et pourquoi les enseigner, si ce n'est pour éveiller chez les autres les sentiments que soi-même on éprouve? Ces idées doivent donc dominer tout l'enseignement et je puis dire avec fierté que nous ne les perdons jamais de vue.

Mais le terme « préparation pratique » dans le langage ordinaire, éveillera sans doute un autre genre d'idées, il me faut donc donner satisfaction à ce désir d'explication et parler de la partie matérielle pour ainsi dire, de la préparation à l'Ecole normale de Sèvres, cette préparation qui dure trois années, pendant lesquelles on vit constamment dans la pensée du devoir à accomplir, du travail qui nous y mènera.

Les matières d'enseignement sont celles des programmes établis : en littérature : langue et littérature françaises, histoire et géographie, psychologie et morale, une langue vivante; — pour les sciences: mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, morale, langue vivante. Le premier grand effort dès la *première année* porte sur les méthodes de travail, qui doivent se modifier en raison du but à atteindre. Apprendre à classer, à organiser les expressions de sa pensée, à chercher ses renseignements dans les auteurs mêmes au lieu d'étudier l'opinion des critiques, voilà un premier point qui, seulement ébauché dans les etudes préparatoires, doit prendre maintenant toute son importance et commencer à affranchir les esprits de l'observance précise de la classe, des devoirs donnés en tâches limitées. Les élèves préparent des explications de textes, s'exercent aux manipulations et font des leçons magistrales, tout cela sous la direction des professeurs et des maîtresses répétitrices, et avec la critique et la discussion de toute la promotion. Certainement les conditions ne peuvent être les mêmes que dans une classe, mais comme les professeurs n'oublient jamais le but, que d'autre part les répétitrices sont des professeurs de lycées connaissant fort bien

l'esprit des enfants, l'exercice est très réellement profitable, et nous avons eu maintes fois l'occasion d'en apprécier la valeur. La psychologie n'est pas négligée, elle est au contraire regardée comme très importante : se connaître soi-même, chercher à comprendre l'esprit des autres, c'est le commencement de ces études de pédagogie qui sont partie importante de toute préparation.

Ces leçons, ces travaux se poursuivent durant toute la *seconde année*, se combinant avec la préparation de l'examen (certificat d'aptitude, licence).

Les questions étudiées sont en grande partie des questions pédagogiques et lors même qu'elles en semblent distinctes, elles sont toujours par quelque point, rattachées à la préoccupation générale. Cependant on étudie à fond les programmes des certificats et l'on affermit les connaissances qui devront soutenir l'exercice de l'enseignement et lui servir de base.

En *troisième année*, l'enseignement s'élargit encore. Le nombre des sujets est plus restreint, mais ces sujets doivent être étudiés plus à fond. Les élèves aussi sont regardées de plus en plus comme de futurs professeurs, travaillant librement sous une direction qui se fait de moins en moins sentir. Elles doivent arriver dominer les sujets, à prendre des vues d'ensemble ; d'autre part, elles doivent pénétrer davantage dans quelques œuvres de grands écrivains, en saisir l'esprit, les comprendre en un mot. Les sujets de morale et de psychologie, étudiés déjà d'une façon plus désintéressée doivent être envisagés du côté pratique et constamment dirigés vers l'application.

Ces études se complètent, au point de vue qui nous occupe, par une période de stage accompli dans un lycée. Comme nous ne pouvons sacrifier quelque partie des études des enfants (l'enseignement ici n'étant plus obligatoire, mais librement choisi par les parents) nous avons dû examiner la question d'organisation avec beaucoup de soin, afin de tirer le meilleur parti possible de ces quelques heures que nous pouvons prendre. La Directrice du lycée nous désigne donc la classe dont le professeur se prêtera le mieux à nos exercices, et nos élèves assistent toutes ensemble à la classe de ce professeur, qui ensuite explique sa manière de procéder et les raisons de sa méthode ; puis, chaque semaine, à la classe correspondante, une de nos élèves à tour de rôle prend la classe, continuant le cours selon le programme, de façon à ne pas interrompre la suite des études. Tout le groupe de nos élèves est présent chaque fois, et l'échange des impressions au retour est utile à toutes. Quoique nos élèves soient divisées en sections, selon l'ordre d'agrégation qu'elles préparent, cependant nous préférons ne pas les séparer pour l'audition de ces cours, tout en leur réservant la leçon qui s'adapte le mieux à leur préparation d'examen. Nos Professeurs

s'intéressent vivement à ces exercices et certains d'entre eux ont demandé l'autorisation d'assister à ces classes afin d'en causer ensuite avec leurs élèves.

Les résultats de ces essais nous ont paru si satisfaisants que nous aspirons à une extension de ce stage, soit par la multiplication des visites aux écoles, soit par l'organisation d'un cours annexé à l'Ecole de Sèvres et fournissant aux enfants de la région un cours d'enseignement secondaire, sous la direction et le contrôle des fonctionnaires mêmes de l'Ecole.

Mais, je ne crains pas de le répéter en terminant, tous ces exercices seraient vains si nous ne nous efforcions avant tout de donner en même temps, avec une culture intellectuelle de plus en plus élevée, un idéal moral, un sens précis de la vie et des difficultés de la tâche; la conviction aussi qu'il ne s'agit pas d'apprendre des règles et des formules de pédagogie pour faire son devoir d'éducateur d'âmes, mais d'y appliquer constamment son esprit, en toute circonstance, et de se donner à sa tâche de tout son cœur.

Une fois que l'esprit et le cœur sont bien pénétrés de cette vérité, que le professeur regarde bien véritablement sa tâche comme un apostolat, comme une mission de tous les instants, de toute une vie, on ne peut nier qu'il possède les vrais éléments du succès, qu'il est préparé, et cela plus efficacement que par des exercices méthodiques et répétés sans doute, mais aussi rendus un peu mécaniques par le fait même de la répétition, et par suite aussi un peu inconscients, comme tous les mouvements d'habitude.

Certes il ne faudrait pas exclure ces exercices, mais il faut se défier de leur vertu s'ils ne sont soutenus et entretenus par l'esprit qui anime tout, et qui doit faire le fond de toute action, de toute pensée même. Il ne s'agit pas seulement d'accomplir un certain nombre d'actions, il s'agit de faire sa partie dans le grand concert d'ensemble, de travailler pour le progrès, pour le développement, pour le bien de la société. Si l'on ne peut toujours faire ce que l'on voudrait, pourquoi se décourager ? Chacune peut se contenter de faire modestement ce qui est à sa portée et de sentir qu'elle contribue pour sa petite part au grand travail d'ensemble.

C'est bien une préparation, et non la moins importante, qui se fait par cette conviction, par cet entraînement de la conscience.

(*Applaudissements.*)

L'ŒUVRE DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

EN RUSSIE (1)

Rapport lu par Mlle DEMENTIEFF (2).

La femme russe, douée d'une vive impressionnabilité, pleine de cœur, de sympathie pour ses semblables et d'aspirations morales, a dû passer par de rudes épreuves. L'histoire nous conte que, éloignée de toute activité sociale, elle a été enfermée d'abord dans ses quatre murs et entièrement soumise à son mari; elle devint ensuite ou un jouet brillant ou une ouvrière zélée accomplissant dans la famille un travail rude, mais peu en vue. Malgré cela, elle a toujours été prête à participer à tous les efforts faits pour soulager les souffrants et les malheureux. N'ayant aucune possibilité d'agir avec indépendance, elle a sympathisé néanmoins de tout son cœur à l'œuvre civilisatrice des hommes les meilleurs de son temps.

Depuis l'époque de 1840, où les aspirations pour le bien public commencèrent à se manifester énergiquement pour la première fois, la littérature russe nous présente constamment le type d'une jeune fille que la vie aisée et patriarcale des seigneurs russes ne contente pas, qui est tourmentée d'aspirations morales plus élevées et de la soif ardente de consacrer ses forces à une œuvre quelconque. La vie réelle ne lui présentant pas encore cette œuvre, les aspirations élevées de son âme la rattachent aux premières manifestations de l'amour; elle voit dans l'élu de son cœur non seulement l'homme aimé, mais encore la personnification de ses hautes aspirations; elle espère apaiser sa soif morale en servant son œuvre à lui; elle est donc prête à le suivre, à quitter sa famille, sa patrie, pour aller servir ceux qui souffrent, fût-ce même chez un peuple étranger. Cette particularité attrayante de la jeune fille russe qui l'amène à confondre son bonheur personnel, au moment de son épanouissement le plus complet, avec le désir de servir les idées humanitaires, se répète sans cesse dans la littérature. Au premier mouvement civilisateur, l'âme de la femme russe, qui depuis longtemps brûlait d'agir, répondit avec ardeur. C'est ainsi que se détermina son activité sociale.

(1) Voir page 282.
(2) Travail collectif de douze maîtresses d'Ecole de Saint-Pétersbourg.

Persuadées de l'importance de l'œuvre civilisatrice, les femmes consacrèrent volontiers leurs forces à l'œuvre de l'instruction du peuple, dès qu'elles furent admises dans les écoles populaires. Ce mouvement se produisit d'accord avec le mouvement général civilisateur, vers 1860. Le désir de l'instruction s'éveillait alors dans le peuple affranchi de sa servitude séculaire; et le sentiment du devoir envers ce peuple, de la nécessité de lui venir en aide, pénétra en même temps dans les classes supérieures. Les nouvelles conditions de la vie posèrent tant de problèmes, demandant une solution immédiate, que le Gouvernement n'avait ni assez de force, ni assez de moyens par lui-même pour satisfaire aux nouveaux besoins d'une instruction populaire. Mais la Russie ne manqua jamais de personnes désintéressées, prêtes à sacrifier au peuple leurs forces et leur travail. La nécessité de l'instruction une fois démontrée, il se trouva là des personnes pour répondre. Un large champ d'activité s'ouvrit alors pour les femmes. Elles se rendirent de bonne volonté dans les écoles populaires; ne s'attendant à aucune aide, à aucun encouragement, sachant bien quel travail pénible et quelles conditions de vie les y attendaient. Des jeunes filles, élevées dans un milieu aisé et intellectuel, allaient à une lutte acharnée contre l'ignorance et la grossièreté, dans des écoles établies dans d'étroites chaumières, froides en hiver, humides en automne et au printemps, toujours étouffantes, où il n'y avait ni meubles, ni appareils scolaires. Elles n'avaient ni guides, ni aides. Se trouvant dans des villages, dispersées à de grandes distances les unes des autres, éloignées à des dizaines, des centaines de verstes même de centres plus peuplés, elles n'avaient pas une âme avec qui échanger un mot, se reposer après une pénible journée de travail, trouver un soutien, demander un conseil. Ainsi, outre de tristes conditions de vie, le travail difficile et la rétribution médiocre, les maîtresses d'école endurèrent une complète solitude intellectuelle.

De plus le peuple, encore, auquel elles consacraient leurs forces, montra une certaine méfiance aux maîtresses « demoiselles » qui faisaient de leur école un centre inusité d'affection et de tendresse, d'indulgence et de travail gai et facile; système en contradiction complète avec les traditions de la vieille école, d'après lesquelles le Maître devait être rigoureux et rude envers ses élèves, école dont la peine corporelle était l'une des principales mesures pédagogiques.

Quelquefois même les représentants des classes instruites, qui travaillaient eux-mêmes à l'œuvre de l'instruction populaire, n'étaient guère sympathiques à la maîtresse d'école primaire, jugeant la femme incapable de supporter les difficultés, les privations et la grossièreté du milieu dans lequel elle devait travailler.

Mais, la femme a su le supporter! Ni les privations pécuniaires, ni les fatigues du travail, ni les préjugés du peuple, ni l'angoisse d'une

solitude complète, rien ne put dompter son enthousiasme et sa foi dans son œuvre. Il est vrai qu'un grand nombre de ces premières héroïnes ont épuisé leurs forces à la tâche, y ont perdu leur santé, enfin leur vie, mais elles ont remporté quand même la victoire. Une trentaine d'années s'écoulèrent. Les élèves qui ont fréquenté l'école sous l'influence de la femme, sont devenus pères de famille, et depuis l'opinion du peuple a changé en faveur des maîtresses d'écoles et de leurs méthodes d'enseignement. Depuis lors, la maîtresse est partout respectée non moins que le maître, le règne des mœurs grossières est fini, et la discipline n'est plus soutenue par des peines corporelles.

Actuellement la position matérielle du maître et de la maîtresse d'école est devenue meilleure; on peut en dire de même des conditions sociales dans lesquelles ils ont à travailler. Beaucoup de « Zemstwos », ces organes du self-gouvernement russe, considèrent la question de l'instruction populaire comme la question la plus importante et mettent beaucoup de zèle à fonder, à soutenir les écoles et à satisfaire plus ou moins aux exigences de l'hygiène et de la pédagogie.

Néanmoins, dans les endroits les plus retirés de la Russie, le métier du maître d'école est encore à présent bien pénible. Ses appointements sont en moyenne de 300 roubles par an, mais il y a des Gouvernements où ils ne dépassent pas 10 et même 8 roubles par mois. La plupart des écoles possèdent, il est vrai, des maisons spécialement appropriées pour cette fin, mais il en reste encore beaucoup qui s'abritent dans des chaumières basses et délabrées, laissant beaucoup à désirer. L'isolement et les grandes distances continuent toujours à être les ennemis les plus redoutables du Maître d'école. Il y a des écoles éloignées de la ville la plus proche, de 100 à 150 verstes et du bureau de poste ou d'une station de chemin de fer, de 30 à 40 verstes. Ainsi. aujourd'hui comme au début, la maîtresse d'école perdue dans un coin sauvage, sans journaux, privée de toute société de gens tant soit peu cultivés, ne pouvant se permettre même le luxe d'un livre, et passant sa vie dans un labeur fatigant, accomplit modestement la grande œuvre de l'instruction populaire. Et malgré ces conditions pénibles, malgré toutes les privations d'une pareille vie, il se trouve souvent des femmes d'une instruction supérieure, ayant une existence assurée, qui se décident à l'entreprendre.

Ne voulant pas se restreindre au minimum de leurs devoirs officiels, les maîtresses d'écoles cherchent de toutes manières à apporter un peu de lumière et d'affection dans les coins obscurs, où elles ont à travailler: elles tâchent de se rapprocher du peuple, organisent des « Ecoles du dimanche, » des classes supplémentaires et des lectures populaires; tout cela se fait non seulement gratis et sans aucun soutien, mais souvent même au prix d'une lutte acharnée contre mille obstacles, lutte qu'on ne peut comprendre que si on connaît de près la vie intérieure des

populations éloignées du centre de la Russie. Ces ouvrières infatigables ne s'attendent ni à des médailles, ni à des diplômes ; leur seul mobile est la foi dans leur Œuvre et la conscience de leur devoir envers le peuple ; leur unique récompense est la réussite de cette Œuvre.

C'est ainsi que travaille la femme russe dans les territoires les plus retirés de sa patrie. Quant à ceux où l'instruction populaire est établie sur des bases plus solides et plus larges, le mérite de la femme maîtresse d'école est reconnu depuis longtemps, et l'école lui est confiée presque entièrement. Notamment, dans les écoles primaires de Saint-Pétersbourg entretenues par la Municipalité.

L'instruction populaire en Russie ne compte, en général, que quelques dizaines d'années ; mais ses progrès ont été très rapides. Jusqu'à l'année 1877, Saint-Pétersbourg ne possédait que 16 écoles primaires : 14 masculines (652 élèves) et seulement 2 féminines (72 élèves). Les écoles de garçons étaient dirigées par des maîtres, celles des filles, par des maîtresses. Ces écoles dépendaient alors du Ministère de l'Instruction publique; en 1877, elles passèrent sous l'administration de la Ville; depuis lors, le Conseil municipal en augmenta sans cesse le nombre, et, au commencement de l'année 1899-1900, on en compta 26 avec 21.285 élèves (237 écoles masculines et 189, féminines); le nombre des élèves, dans chaque école, est fixé à 50. La plupart des enfants qui entrent à l'école ne savent ni lire ni écrire et n'ont aucune notion de la discipline scolaire. La direction entière de l'école, ainsi que l'enseignement, dans toutes les branches sauf la religion, sont exclusivement entre les mains du maître ou de la maîtresse auxquels l'école est confiée.

L'Administration municipale, dès le début, eut soin d'organiser l'enseignement aussi bien que possible : elle tâcha d'engager les maîtres les plus capables à prendre en considération les exigences de l'hygiène ; en choisissant les logements pour les écoles; en organisant des bibliothèques scolaires; en fournissant tous les objets nécessaires à l'enseignement; en agrandissant chaque année le budget de l'Instruction populaire (en 1899 ce budget était de 882.248 roubles). La Municipalité, dans sa sollicitude, se décida à confier la direction des écoles populaires presque exclusivement aux femmes. Sur 426 professeurs enseignant dans les écoles primaires de Saint-Pétersbourg, il n'y a que 19 maîtres et 407 maîtresses. Cette préférence ne doit nullement nous étonner, car les places de maîtresses d'écoles sont recherchées par des femmes d'une instruction étendue et ayant suivi des cours spéciaux de pédagogie.

Outre ce grand avantage, la femme en a encore un autre dans les écoles primaires destinées aux enfants en bas âge; la nature donne à la femme l'instinct maternel, elle est donc éducatrice par excellence. Sa douceur, son impressionnabilité, la mobilité de son caractère la

rapprochent de l'enfant, lui font mieux comprendre toutes ses particularités, tout son être moral. Grâce à la tendresse de son cœur, à son besoin inné de traduire en action son affection, la femme ne peut voir de sang-froid le malheur ni les souffrances d'autrui. Elle est elle-même souvent humiliée et souffre de l'injustice humaine; aussi son cœur répond-il vivement aux souffrances des autres; elle cherche à les soulager, à les réchauffer. Le chagrin de l'enfant la touche au cœur, sa caresse l'émeut. S'approcher de lui, comprendre toutes les manifestations morales de ce petit monde, la femme le peut bien mieux que l'homme; l'enfant, à l'âge de son entrée à l'école, exigeant encore les soins minutieux et les caresses d'une mère. Ces soins sont surtout nécessaires aux enfants de nos écoles primaires, car ils appartiennent pour la plupart à la classe ouvrière, la plus pauvre de la capitale; les conditions de la vie de famille y sont bien tristes, car les parents passent leurs journées entières dans les fabriques, laissant leurs enfants sans aucune surveillance et, par le fait, sans aucune influence éducatrice. Les pauvres petits enfants de la grande Cité croissent entourés de malpropretés physiques et morales, dans les coins obscurs des sous-sols où ne pénètre jamais un rayon de soleil, où une petite chambre donne asile à des dizaines de personnes épuisées par la vie, où souvent ils entendent des jurons, des cris, des sanglots. Le mauvais air, la nourriture insuffisante, le froid et l'humidité ont décoloré leurs visages; aussi les voit-on le jour de l'inscription se presser l'un contre l'autre, à l'entrée de l'école, pâles et effarés, avec le regard de petites bêtes sauvages. Ces petits enfants, âgés de sept à huit ans, viennent à l'école ignorants des choses les plus élémentaires : la plupart d'entre eux ne savent pas distinguer la main gauche de la main droite, les couleurs premières, ne savent pas compter jusqu'à 10; ils n'ont jamais vu ni champs, ni prairies, ni bois. Leur hozizon ne comprend que la cour sale de leur maison et la rue où elle se trouve. Il ne suffit donc pas d'enseigner aux enfants les branches indiquées dans le programme, il faut en même temps les elever, en commençant à leur inculquer les habitudes les plus élémentaires. Il faut leur apprendre à se laver, à prier Dieu, à parler, à se servir de leurs cinq sens. Il faut les nourrir, les vêtir, être avenante pour les apprivoiser; on ne peut se borner à leur consacrer le temps fixé, à ne leur communiquer que les connaissances exigées; il faut leur sacrifier son âme tout entière, afin de faire naître en eux l'amour et la confiance, d'éveiller leurs aspirations vers le bien, vers la lumière et le savoir. Cela exige beaucoup de patience et une attention continue aux moindres détails de la vie scolaire, une attention et une patience dont la femme seule est capable.

L'absence d'une vie de famille tant soit peu réglée a une influence plus prononcée sur les garçons que sur les filles. Ces dernières, quoique privées souvent des caresses et des soins maternels, ont pourtant dans

leur intérieur quelques obligations précises; elles aident leur mère dans le ménage et doivent surveiller leurs frères et sœurs cadets, ce qui leur donne une certaine discipline morale. Les garçons, au contraire, sont complètement livrés à eux-mêmes et passent toutes leurs journées dans les grandes rues de la capitale, où ils trouvent des exemples démoralisants qui les rendent grossiers, audacieux, leur donnent de mauvaises habitudes, contre lesquelles l'école doit lutter. Cette grossièreté n'est souvent que superficielle, et le caractère querelleur des garçons provient souvent du désir de faire parade de leur force ou de leur énergie devant leurs camarades de la rue. C'est là que l'influence de la femme tendre et affectueuse a une grande puissance; elle oppose la douceur à la grossièreté, la patience à l'emportement; prenant part au moindre fait, elle tâche d'introduire dans la vie scolaire la justice et la douceur. Dans ce nouveau milieu, le caractère de l'enfant s'apaise insensiblement, sa grossièreté s'adoucit et disparaît parfois complètement. En voyant une maîtresse à la tête de l'école, les enfants s'habituent à se soumettre à l'influence féminine, les garçons apprennent à ne pas respecter et apprécier uniquement la force physique, mais aussi la supériorité morale. Pour maintenir la discipline, les femmes n'ont recours à aucune punition corporelle; il ne s'agit pour elles que de la discipline du caractère obtenue par l'influence morale. Cette discipline une fois acquise, l'enseignement est basé solidement. Sur 198 écoles masculines, 194 sont dirigées par des femmes; cela nous prouve que la femme maîtresse est parfaitement à sa place dans les écoles de garçons, et que les résultats qu'elle obtient sont entièrement satisfaisants.

D'après ces indications, on peut juger combien est important le rôle de la femme dans les écoles populaires et la responsabilité qui en découle pour elle; aussi la maîtresse d'école a-t-elle besoin d'être libre pour exercer utilement son action et déployer toutes ses forces morales.

Dans les écoles de Saint-Pétersbourg, la position de la maîtresse d'école primaire est assez indépendante; le type dominant de l'ecole primaire est l'école *monoclasse* (trois ans d'études), dirigée par une seule maîtresse, entre les mains de laquelle sont concentrés l'enseignement et l'éducation. La maîtresse est le centre de la vie scolaire, elle en est le levier principal; l'école qui lui est confiée est son école « à elle, » les élèves sont « ses enfants; » entre elle et les élèves, nul intermédiaire étranger. L'organisation de la vie intérieure de l'école lui est complètement abandonnée. Le contrôle des écoles est restreint à l'ensemble général de l'affaire. Ses exigences formelles peuvent être exprimées en trois mots: lire, écrire, compter; mais, en ce qui concerne l'étendue du programme des études et les moyens de l'appliquer, la maîtresse d'école peut les faire varier à sa volonté, élargir le pro-

gramme en y introduisant des branches non obligatoires; se tracer un plan de travail déterminé et précis, selon sa manière d'envisager l'utilité de telle ou telle branche, et sa manière de comprendre le but de l'étude scolaire. Non seulement la maîtresse d'école est complètement libre en ce qui concerne la méthode de l'enseignement, mais elle l'est aussi dans le choix des manuels et appareils scolaires, des livres destinés aux bibliothèques. Elle fait grandement usage de cette liberté, de sorte que chacune des écoles a son caractère individuel qui porte l'empreinte de celle qui la dirige; — elle a ses manuels, son programme, son plan d'occupations, ses catalogues de bibliothèques scolaires, etc. Une pareille indépendance entraîne forcément une grande responsabilité morale pour la personne qui en est investie : — l'école est presque entièrement la création de sa maîtresse; les résultats, bons ou mauvais, sont toujours son œuvre à elle et non l'effet de l'impulsion donnée par les autorités scolaires. Mais comment la maîtresse d'école n'accepterait-elle pas avec empressement cette responsabilité qui lui assure la liberté de faire tout le bien qu'elle désire ? la maîtresse, du moins, qui considère l'école comme l'enfant de son cœur et son activité de maîtresse comme un art, et non un métier !

En outre de sa tâche éducatrice, la maîtresse d'école s'occupe encore du bien-être matériel de ses élèves. Grâce à sa position exceptionnelle, les écoliers et leurs parents s'habituent à voir en elle une personne qui leur est proche, le guide naturel des enfants, la gardienne de leurs intérêts. Il serait donc difficile à la maîtresse de se tenir à l'écart des familles de ses élèves ; elle ne pourrait voir du reste de sang-froid toute la misère qui les entoure, sans chercher à leur venir en aide. C'est sur l'initiative des maîtres et des maîtresses que fut fondée en 1881 la *Société d'Assistance aux élèves les plus pauvres.* Cette Société a pour objectif principal de procurer aux enfants, des chaussures et des vêtements. Depuis dix-neuf ans qu'elle existe, elle a dépensé 120.212 roubles 68 kop. Elle vient encore en aide aux élèves déjà sortis de l'école, en leur donnant la possibilité de continuer leur instruction et en leur procurant des vêtements, des chaussures et, en cas de maladie, l'argent nécessaire pour payer leur traitement. Pendant les vacances, elle organise à ses frais des villégiatures pour les élèves les plus faibles. Ce sont encore les maîtresses qui se mettent à la tête de ces colonies; sans rémunération aucune, ce sont elles aussi qui distribuent les secours aux pauvres. Les résultats de la première organisation de ces villégiatures ont été si satisfaisants que le Conseil municipal s'est décidé à venir en aide à l'entreprise des maîtres d'école, et il alloue maintenant jusqu'à 15.000 roubles par an aux Colonies. En raison de cette générosité, 500 enfants environ, chaque année, ont la possibilité de passer les mois d'été dans les Colonies sanitaires.

Comme nous venons de le dire, la maîtresse d'école à Saint-Pétersbourg s'est chargée volontairement du soin du bien-être moral et physique de ses élèves. Elle n'en est pas moins infatigable en ce qui concerne le côté principal de son métier, l'enseignement. Jamais elle ne se contente de la stricte exécution du programme indiqué. Sans s'arrêter aux limites qu'il lui présente, elle cherche à l'élargir, afin de donner à ses élèves une solide base d'instruction qui leur permette dans l'avenir de continuer leurs études tout seuls. Elle se donne pour but de développer l'intelligence des enfants; d'éveiller en eux un intérêt plus vif pour les phénomènes qui les entourent et le désir de les comprendre; de développer leur goût pour les sciences et la lecture. Après leur sortie de l'école, c'est surtout dans la lecture que les élèves peuvent chercher les connaissances qui leur sont nécessaires, et la résolution des questions morales ou intellectuelles qui peuvent se présenter à eux; il est donc essentiel qu'ils apprennent à se rendre bien compte de ce qu'ils lisent. Pour y arriver, les maîtresses introduisent dans les cours de l'école les branches, non obligatoires : de « leçons de choses », d'histoire et de géographie du pays natal. Elles réunissent les enfants aux heures libres du soir pour des conférences rendues plus intéressantes par la projection d'images à l'aide de la lanterne magique : ces conférences servent de répétition et de complément aux études quotidiennes.

De plus, les maîtresses font visiter aux enfants, les musées, les expositions. Pour leur donner une idée de la nature et de ses phénomènes, elles organisent, au printemps, des promenades et des excursions aux environs de la ville; dans certaines écoles, elles le font même en hiver.

Ce n'est pas tout.

Elles introduisent aussi dans les écoles le travail manuel, à titre de mesure pédagogique, et aussi dans le but d'aider au développement physique des élèves et afin de les rendre plus aptes à leurs métiers futurs; quelquefois elles savent enseigner les travaux manuels elles-mêmes. Ce qui est surtout à remarquer, c'est que toutes ces occupations supplémentaires qui ne sont nullement prescrites par les autorités supérieures, ni même proposées par elles, sont le fait de l'initiative personnelle des maîtresses d'écoles. Parmi celles-ci, les unes vont à leurs frais en Suède, pour étudier le travail manuel; d'autres entrent en communication avec la *Société contribuant au développement physique*, d'autres encore cherchent à obtenir l'autorisation pour organiser des classes supplémentaires, d'après des programmes arrêtés par elles. Malgré la liberté dont elles jouissent, leurs innovations ne sont pas toujours bien reçues; parfois même elles rencontrent une vive opposition de la part des Autorités. Quand l'affaire est bien en train, alors le Conseil municipal fournit les objets nécessaires aux occupations nou-

velles, mais le travail supplémentaire des maîtresses n'est ni rétribué, ni encouragé d'aucune manière.

Les maîtresses s'occupent souvent aussi de faire entrer leurs anciens élèves dans différents établissements; en cas de nécessité, elles les préparent elles-mêmes aux examens d'entrée, lorsque les exigences de ceux-ci dépassent le programme de l'école primaire.

En parlant de l'activité des maîtresses d'école, il ne suffit pas d'examiner uniquement leur travail *à l'école*. Leur influence éducatrice dépasse de beaucoup ces étroites limites. Après avoir appris aux enfants à aimer et à respecter l'école, elles font leur possible pour que les rapports entre l'école et l'écolier ne cessent pas avec la sortie de ce dernier. Comprenant bien que le développement des élèves et les connaissances acquises pendant les trois ou quatre années des études scolaires ne sont guère suffisantes; elles veulent leur donner la possibilité de combler ces lacunes pendant les années qui suivent; dans ce but, elles profitent des soirées, des dimanches et des jours de fête pour organiser des conférences, des soirées musicales ou littéraires, spécialement destinées aux adultes. Les anciens élèves s'habituent ainsi à considérer l'école comme un centre de réunion, un endroit où ils peuvent toujours s'adresser pour avoir un bon conseil, confier leurs peines ou leurs joies, élargir leurs connaissances ou trouver une distraction d'un ordre plus élevé que celles de leur milieu. Il existe même un salon de lecture avec une bibliothèque spéciale aux adultes, fondé par quelques maîtresses d'école qui en supportent les frais; les anciens élèves retrouvent leur maîtresse qui leur choisit les livres, cherche à développer leur goût pour la lecture et à apaiser leur soif intellectuelle.

Les maîtresses tâchent d'obtenir le concours de personnes sympathiques à leur œuvre, pour créer divers établissements destinés à l'instruction et à l'éducation des masses du peuple.

On peut citer, entre autres, un établissement fondé par plusieurs maîtresses d'école, grâce au vif intérêt d'une dame riche du « beau monde », qui en supporte tous les frais; c'est un salon de lecture gratuit, où chacun peut avoir un verre de thé à un prix minime; on y fait des conférences avec lanterne magique et projections lumineuses, quelquefois scientifiques (histoire naturelle, cosmographie, géographie, histoire), quelquefois littéraires. On y organise aussi des soirées musicales et littéraires, des soirées dansantes et des représentations théâtrales. Ces salons de lecture sont fréquentés annuellement par 6.000 personnes environ, surtout le soir et les jours de fête, quand les adultes sont libres et viennent regarder, ainsi que les enfants, des éditions illustrées, des albums, des stéréoscopes, lire les journaux et les revues littéraires. Le nombre des lecteurs assidus dépasse 400. Cet établissement s'agrandit toujours et sera bientôt transféré dans une maison

qui lui est spécialement destinée et où l'affaire sera menée plus largement.

En plus de ces salons de lecture privés, il en est qui, entretenus par l'Administration municipale sont aussi dirigés par des femmes. A Saint-Pétersbourg, il y en a huit, tous fondés en mémoire des écrivains russes les plus célèbres. Ces salons sont ouverts chaque jour et visités, pour la plupart, par la classe ouvrière, adultes et enfants. La direction d'une pareille bibliothèque n'est pas chose facile : il s'agit de faire un choix de livres appropriés aux lecteurs ; de diriger ceux-ci, de développer leur goût littéraire. C'est encore la femme qui entreprend cette tâche, et elle s'en tire avec tant de succès que le Conseil municipal de Saint-Pétersbourg n'engage que des femmes pour diriger les salons de lecture municipaux.

C'est ainsi que la femme russe travaille pour son peuple. Sa tâche est parfois pénible et fatigante mais en revanche elle est toujours active et intéressante; elle donne à la femme intelligente, la possibilité de consacrer ses forces à une œuvre pleine de vie et d'avenir.

(*Vifs applaudissements.*)

SÉANCE DU SAMEDI 23 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme HENRI MARION

ORDRE DU JOUR. — *Rapports divers, présentés hors programme.*

La Séance est ouverte à 9 heures 1/2.

Mme Henri Marion. — Mesdames, Mme Kergomard n'a pu venir présider ce matin notre séance que j'appellerai volontiers une séance de liquidation. Il nous reste effectivement à lire quelques rapports qui n'ont pu trouver leur place dans les séances précédentes, parce qu'ils ne se rattachaient à aucune question spéciale ; cependant, comme ils se rapportent à l'instruction et à l'éducation en général, nous en entendrons certainement la lecture avec beaucoup d'intérêt.

Je vais donner successivement la parole à leurs auteurs ; mais auparavant Mme le Dr Edwards-Pilliet nous propose d'émettre un vœu qu'elle avait présenté mercredi, à la 5e section mais celle-ci l'a renvoyé à la nôtre, estimant qu'il appartenait plutôt à notre programme.

Ce vœu est relatif à la création, dans les lycées de jeunes filles, d'un cours spécial de préparation au baccalauréat.

Mme Edwards-Pilliet considère qu'il est très difficile à une femme d'arriver aux carrières libérales de la médecine, du barreau, de la pharmacie, etc., parce qu'elle ne sait où faire sa préparation au baccalauréat, et sans le baccalauréat les portes des Facultés sont fermées.

Voici le vœu de Mme le Dr Edwards-Pilliet :

Qu'il soit créé dans chaque Université — tant que le baccalauréat classique sera indispensable à l'accession aux professions libérales, — des cours de préparation au baccalauréat, à partir de la troisième année d'études secondaires dans les lycées de jeunes filles.

(Adopté.)

Mme Henri Marion. — Mlle Bignon veut-elle nous lire son rapport ?

L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

CE QU'ELLE FAIT POUR LES FEMMES, CE QUE LES FEMMES FONT POUR ELLE.

Rapport de **Mlle BIGNON**,

Vice-Présidente de l'Association Philotechnique de Paris.

L'*Association Philotechnique* est une des Sociétés d'instruction populaire qui ont le plus contribué à l'éducation des femmes.

Les Gouvernements monarchiques avaient maintenu la femme dans une ignorance à peu près complète ; la plupart des écoles primaires ouvertes aux filles du peuple ou de la petite bourgeoisie étaient aux mains des religieuses pourvues, en guise de titre de capacité, de la seule lettre d'obédience. Les établissements laïques luttaient avec peine contre la concurrence des couvents ; l'Empire les voyait d'un œil malveillant et exerçait sur eux une surveillance étroite et souvent vexatoire.

Cependant, vers la fin du régime impérial, en 1867, la *Société pour l'instruction élémentaire* avait fondé ses *Cours normaux publics et gratuits pour les dames et les demoiselles*. Ces cours faits par une vaillante phalange de républicains, à la tête desquels étaient Hippolyte Carnot, Jules Simon, se faisaient, dans l'étroit local de la rue Hautefeuille, pendant le jour, et ne pouvaient par conséquent profiter qu'aux femmes d'une situation assez aisée; les ouvrières, les employées n'ayant pas de loisirs dans la journée, s'en trouvaient exclues. Elles éprouvèrent toutefois, mais d'une façon indirecte, le rayonnement de ce foyer intellectuel.

En effet, quatre ans plus tard, quelques élèves de la Société pour l'Instruction élémentaire, reconnaissantes de la haute culture intellectuelle qu'elles devaient à leurs maîtres, formèrent le noyau des professeurs des cours créés pour les femmes, dans l'Association philotechnique, sous la direction du Dr Hébert, en 1871.

Depuis 1848, l'Association donnait gratuitement aux ouvriers adultes une instruction appropriée à leurs professions.

Vers 1869, son Président, Jules Simon, songeait à créer quelque chose pour l'enseignement des ouvrières. N'étant pas encore en état de faire cette création, il avait obtenu de la *Société pour l'enseignement professionnel des femmes* six bourses que, cette année-là, l'Association offrit dans sa distribution des prix, à titre de récompense pour ses lauréats.

Et le Secrétaire général, M. Vialay disait à ce propos dans son rapport :

« Récompenser ceux qui ont profité de notre enseignement en leur facilitant les moyens de donner de l'instruction à d'autres, c'est dans cette pensée que le Conseil de direction des Ecoles professionnelles pour jeunes filles vient de nous donner plusieurs bourses, pour être attribuées aux filles, sœurs ou parentes de nos principaux lauréats. Nous espérons pouvoir vous annoncer l'année prochaine que cet exemple aura été suivi par beaucoup de chefs d'institutions. C'est, je crois, la récompense la plus noble, la plus digne ; elle ira au cœur de nos élèves et les rendra bientôt propagateurs de l'enseignement qu'ils ont reçu. »

A cet éloquent appel, trois Directrices d'institution : Mme Archambault, Mlles Duparc et Perrier animées d'une noble émulation, s'inscrivirent chacune, pour deux places gratuites dans leurs établissements. Mais qu'était ce résultat en comparaison des besoins ?

Aussi, l'année suivante, dans son discours de la distribution des prix, M. Jules Simon plaidait ainsi la cause des femmes :

« Il semble, disait-il, que les législateurs n'aient pas compris que les femmes avaient exactement les mêmes droits que les garçons à être instruites, et que la patrie avait, pour le moins, le même intérêt à les instruire. C'est agir en citoyennes et se venger noblement que de devenir les bienfaitrices d'une Association qui a pour but l'affranchissement de la démocratie, par la science. »

Puis l'orateur, réclamant l'instruction obligatoire et se sentant soutenu par les applaudissements de la partie féminime de l'auditoire, s'écria :

« Nous ne pouvons faire de grandes choses que quand les femmes s'en mêlent .. La cause de l'instruction est la cause des femmes. Elles naissent institutrices. Faibles et dépendantes par leur nature physique, elles ne conquièrent l'égalité avec nous que par les progrès de la civilisation, et à mesure que l'esprit prend le pas sur la matière. Elles

doivent être nos auxiliaires ou nos guides dans cette campagne contre la barbarie. C'est votre cause à tous les points de vue que nous défendons; aidez-nous, soyez mères, soyez femmes, soyez citoyennes! »

Les femmes répondirent à ce chaleureux appel, et, si l'année qui fut l'année terrible ne vit pas la fondation des cours de femmes, Hippolyte Carnot dans son discours de la distribution des prix de 1871-72 mentionnait la création de la première section de femmes, la *Section Victor Cousin*, par le docteur Hébert, où sur cinq cours du soir, quatre étaient professés par d'anciennes élèves de la Société pour l'Instruction élémentaire.

Les matières enseignées étaient le français, l'anglais, l'arithmétique, la comptabilité et l'hygiène. Ils étaient suivis par des femmes et des jeunes filles exerçant pour la plupart des professions manuelles : couturières, dentellières, repriseuses de châles, etc.

Cette création ne s'était pas faite sans difficultés; et dans le sein même de l'Association, elle avait trouvé une vive opposition : un vieux professeur surtout s'était élevé avec une comique véhémence contre l'entrée des femmes professeurs dans l'Association, demandant avec effarement si elles assisteraient aux Assemblées générales, ce qui est le droit des professeurs. Le docteur Hébert répondit plaisamment que si elles s'y aventuraient jamais, elles s'y ennuieraient tant qu'elles n'y reviendraient plus. Non seulement elles y assistèrent, mais elles prirent de l'intérêt aux sujets traités, et firent bientôt partie du Conseil d'administration et du Bureau. Elles s'assirent aux banquets philotechniques, et leurs collègues épuisèrent les fleurs de rhétorique pour fêter leur présence. Nous ne leur ferons pas l'injure de suspecter leur sincérité.

La Section Victor Cousin eut bientôt une sœur cadette, la *Section Saint-Honoré;* le nombre des élèves s'accroissait et elles étaient avides de nouveaux enseignements : l'histoire, la géographie, le dessin, etc. Si les cours ne s'ouvraient pas, les jeunes filles se glissaient dans les sections d'hommes et, accueillies ou tolérées par les professeurs, en suivaient assidument les cours; si bien que plusieurs sections d'hommes devinrent mixtes et furent depuis déclarées telles. D'autres sections furent mixtes dès leur création.

« Et on put louer, dit M. Pressard, l'historien de notre Association, ce merveilleux élan, cette accession réfléchie, patiente, passionnée des femmes de tous les rangs de la société vers l'enseignement. » On remarqua aussi (les statistiques de l'Association en font foi) l'exactitude des élèves: « Si la Philotechnique, dit-il plus loin, ouvrait un concours de persévérance et d'assiduité entre les sections, ce seraient les femmes qui emporteraient la récompense. »

Du reste le Grand prix de l'Association, décerné à l'élève qui obtient le plus grand nombre de nominations, a été mérité depuis plusieurs années par une jeune fille.

Depuis la fondation de nos cours d'enseignement général, l'instruction primaire, répandue largement par la République, a élevé le niveau intellectuel chez nos Parisiennes ; mais la nécessité de cours spéciaux, de cours professionnels se faisait sentir. Sous l'impulsion donnée par son Président, M. de Hérédia, l'Association entra résolument dans cette voie nouvelle ; elle créa en 1880 la *Section du Temple* destinée à former des infirmières et des gardes-malades. L'enseignement portait spécialement sur l'hygiène, la médecine usuelle, la botanique, la petite chirurgie.

D'autres cours professionnels furent créés dans les sections ; ce furent les cours d'aquarelle, de peinture sur porcelaine, de modelage, de fleurs et plumes, de modes, de coupe, assemblage et couture, enfin de cuisine.

Tous sont très suivis et donnent d'excellents résultats, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en visitant notre Exposition d'enseignement technique.

Parmi nos élèves des cours de dessin et d'aquarelle, plusieurs ont été admises au Salon.

L'Association Philotechnique avait créé en 1889 une Section d'enseignement secondaire, destinée à deux groupes d'élèves : « Les uns ont fréquenté pendant quelque temps le collège ; forcés de le quitter prématurément, ils essaient de reprendre et de terminer leurs études interrompues ; les autres n'ont jamais fréquenté que l'école primaire ou l'école primaire supérieure et cherchent à s'initier à une culture plus elevée. » (Rapport de M. Mazeron, Directeur de la Section d'enseignement secondaire.)

De ce dernier groupe font partie quelques jeunes filles qui, grâce à cet enseignement, ont pu obtenir le grade de bachelier. L'une d'elles a commencé ses études médicales et a obtenu une bourse d'études de la Ville de Paris.

L'Association Philotechnique, dans sa plus nouvelle section de femmes, la *Section Edgar-Quinet*, ayant un auditoire composé en majeure partie d'institutrices, a voulu leur donner sous forme de conférences un enseignement pédagogique sérieux, élevé, aussi élégant dans la forme que solide dans le fonds. Pour atteindre ce but, la Directrice de la Section a obtenu le concours des femmes les plus distinguées, dont l'expérience et le talent pédagogique sont reconnus ; parmi elles, nous citerons : Mme Kergomard, Mlles Lauriol, Billotey, Massi, Saguier, Mme Villachon, etc. auxquelles voulurent bien s'adjoindre des hommes tels que : MM. Duclaux de l'Institut, Buisson et Brunet de la Faculté des lettres, Foncin Inspecteur général, l'explorateur Mager, le docteur Despaguet, etc.

Un nombreux auditoire s'empressa autour de tels conférenciers, et

bientôt des jeunes gens et des pères de famille sollicitèrent leur admission à ces belles conférences qui devinrent mixtes, comme certains cours d'hommes l'étaient devenus.

Enfin, la création la plus originale de l'Association Philotechnique, les *Lectures populaires* dirigées par M. Bouchor, font appel à un auditoire tout familial : pères, mères, enfants, parfois des plus petits, s'y pressent en foule et les artistes chargés de les charmer se recrutent parmi les deux sexes.

« On sait, dit M. Buisson, ce que sont ces Lectures classiques, idée de poète réalisée par un apôtre de la vraie démocratie. Elles ont révélé au public parisien une forme inédite de l'art; ce n'est pas l'art descendant jusqu'au peuple, c'est l'art élevant le peuple jusqu'à lui, par sa beauté même. On ne sait qui en jouit le plus : l'auditoire ouvrier qui goûte de purs chefs-d'œuvre ou la petite troupe improvisée de lecteurs assidus, qui se chargent de l'initiation. »

« Lecteurs, lectrices n'ont pas leur nom sur le programme, dit M. Edouard Petit. Ce sont les amis de l'instruction post-scolaire recrutés par le poète. Ce sont des jeunes filles du monde, des peintres, des sculpteurs, des professeurs, des écrivains, etc. Ce ne sont pas des *M'as-tu vu?* avides de réclame, mais des dévoués et des laborieux qui, fraternellement, font profiter de leur savoir et de leur talent ceux que les délicats, confinés dans leur tour d'ivoire, appellent *le vulgaire* et les *profanes*. Leur tenue est modeste, ils ne cherchent pas à attirer l'attention. »

Le succès de l'œuvre de M. Bouchor a été tel que l'Association compte maintenant 12 sections de lectures populaires, dont une dirigée par une femme. On y lit de la prose, des poésies, des pièces de théâtre; chaque rôle est interprété par un lecteur ou une lectrice. Le sujet est préalablement expliqué par le Directeur ou un Conférencier spécial. M. Bouchor a déjà fait appel au talent d'une conférencière qui a présenté à l'auditoire Mme de Sévigné, faisant connaître surtout sa vie de famille, son jugement sur la société de son temps. « Mon idée, qui sera continuée, dit M. Bouchor, c'est de faire présenter par une femme les écrivains femmes. »

Les Lectures populaires ont aussi un élément musical; on y joue du piano et de divers instruments; on y chante des mélodies, des chœurs; et les dames, les jeunes filles tiennent souvent le piano ou chantent. Nous avons pu entendre quelques-unes d'entre elles qui font preuve d'un remarquable talent, joint à beaucoup de bonne grâce et de modestie.

L'attrait de ces Lectures est si grand qu'elles réunissent souvent un auditoire de plus de 1.200 personnes.

Telle est l'histoire du rôle des femmes dans l'Association Philo-

technique : entrées peu nombreuses, en 1871, elles ont su s'y faire une place qui devient chaque jour plus considérable. Les chiffres suivants donneront une idée de l'importance actuelle de l'élément féminin.

Sur 34 sections d'enseignement, 12 sont réservées aux femmes, 11 sont mixtes. Les 12 sections de Lectures populaires le sont aussi.

En 1871, le nombre des professeurs-femmes était de quatre, celui des élèves, d'une centaine, pour les cinq cours professés à la Section Victor Cousin. En 1898-99, le nombre des élèves était de 1387, pour 130 cours des sections de femmes.

Dans les sections mixtes, le nombre total des élèves est de 4903; les femmes sont ordinairement en nombre inférieur à celui des hommes, excepté à la Section du Temple où les élèves des deux sexes sont en nombre à peu près égal.

Sur un total de 497 professeurs, en exercice pour l'année 1899-1900, les femmes sont au nombre de 134 : presque toutes enseignent dans les sections de femmes, quelques-unes dans les sections mixtes, et leurs cours ne sont pas les moins suivis.

Ce personnel, choisi sur la présentation de membres de l'Association, donne toutes les garanties de capacité et de moralité désirables. Du reste, la titularisation n'est obtenue qu'après un an d'un stage très sérieux qui permet aux Directeurs de cours d'apprécier le savoir et l'aptitude pédagogique des candidates.

Le tableau ci-dessous donne les chiffres relatifs aux titres de capacité du personnel enseignant féminin.

Brevets d'institutrice et certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire	59
Bacheliers	3
Licenciée en pharmacie	1
Docteurs en médecine	3
Certificats d'aptitude à l'enseignement des langues étrangères	15
Certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin	10
— — — du chant	5
— — — du travail manuel	5
Diplômes étrangers ou pas de diplômes	27

Parmi les professeurs non diplomés, on compte beaucoup de professeurs de coupe, de peinture sur porcelaine, de diction — et des professeurs étrangers.

Si l'Association Philotechnique ne se composait que de professeurs et d'élèves, la bonne volonté des uns et des autres ne suffirait pas à faire œuvre utile. Qui ferait les frais indispensables de notre publicité? Comment chaufferions-nous nos sections pendant l'hiver? Comment

s'enrichiraient notre bibliothèque et les collections destinées aux démonstrations? C'est la générosité de nos patrons et de nos adhérents qui subvient à tous ces frais. Or, tandis que les femmes forment plus du quart du personnel enseignant, sur 80 patrons, nous n'avons que 8 dames, dont 5 sont patrons perpétuels. Mais sur 465 adhérents, nous avons 106 femmes, c'est-à-dire près du quart du nombre total.

Ces chiffres montrent que les femmes, assez riches pour payer la cotisation de 100 francs de membre patron, s'intéressent trop peu aux œuvres comme la nôtre. Elles se laissent plutôt toucher par la misère physique et leurs libéralités vont aux œuvres d'assistance.

Mais, parmi les femmes de situation modeste, nous recrutons 106 adhérentes à 5 ou 10 francs; bon nombre d'entre elles sont d'anciennes élèves. Ce résultat est d'autant plus remarquable que, dans la classe laborieuse, les femmes ne sont pas les mieux rétribuées; leur reconnaissance effective n'en mérite que plus d'éloges.

Parmi les bienfaitrices de l'Association, nous citerons les noms vénérés de Mmes Baudremont, Hébert et Challemel de la Rivière qui nous ont fait des legs au nom de leurs maris, honorant et perpétuant leur mémoire en patronnant l'Œuvre qui leur fut chère.

Les femmes patrons, peuvent être élues membres du Conseil et l'ont été fréquemment. Quand elles assistent aux réunions, elles font preuve d'un esprit ouvert et judicieux et de beaucoup de cœur. Nous n'avons qu'un regret, c'est de les voir si peu nombreuses.

Mais, dira-t-on, quels résultats les femmes tirent-elles de tant d'efforts et de travail?

Grâce à notre enseignement, nos élèves reçoivent une instruction générale ou professionnelle qui, outre le développement intellectuel qu'elle leur procure, leur permet de se créer une situation ou d'améliorer la leur. Ainsi, un grand nombre d'entre elles ont obtenu des postes d'institutrices; d'autres, des emplois dans le commerce, dans les administrations, en qualité de comptables, de sténo-dactylographes, etc. Parmi les exemples les plus probants, je citerai les deux suivants :

Une ouvrière en dentelle, élève des cours de la Section Victor Cousin en 1874, est arrivée à passer ses examens et est aujourd'hui l'une des Directrices d'école maternelle, des plus distinguées de Paris.

Une jeune fille sans profession qui suivait les cours de l'impasse Jean-Bouton, après avoir conquis ses brevets d'institutrice, s'est établie dans le commerce; elle est actuellement l'un de nos patrons les plus dévoués. L'une et l'autre ont été professeur et directrice de section, et ce ne sont pas les seules qui soient venues grossir les rangs du personnel enseignant de l'Association.

Ainsi l'Association philotechnique répand l'instruction parmi les femmes, les accepte comme patrons, comme professeurs, même pour

les cours mixtes, et s'en trouve bien. Elle leur confie la direction des Sections, les admet au Conseil et aux Commissions où sont discutées les questions pédagogiques. Les femmes ont droit de vote dans les Assemblées générales et sont éligibles à toutes les fonctions; elles les acceptent sans en éluder les charges : comme elles sont à la peine, elles sont à l'honneur.

(*Applaudissements.*)

L'INSTRUCTION DE LA FEMME EN ESPAGNE

Rapport de Mme **Fanny GARRIDO de R. MOUNELO**, de Madrid.

Nulle part plus qu'en Espagne, la question des intérêts féminins, d'après les données modernes, n'est importante à résoudre; car l'évolution des mœurs, en rapport avec les besoins journaliers de la vie, rend de jour en jour plus difficile pour les jeunes filles l'issue, jusqu'ici parfaitement naturelle et simple, du mariage. Il a été de règle générale en Espagne, à l'exception des familles qui forment la haute classe de la société, que la femme se marie sans dot et sans contrat de mariage. La formation d'une famille ne devait être due qu'à la mutuelle affection des contractants : les intérêts matériels mis de côté, l'homme était fier d'offrir à la femme qu'il choisissait pour mère de ses enfants, son nom, sa position et sa fortune. Dans un pays sobre et où les qualités physiques de la race sont basées sur de prétendus points d'honneur, transmis avec le sang des ancêtres, ce mode d'union n'était pas plus mauvais qu'un autre. Le jeune ménage commençait la vie simplement; la femme travaillait à la maison comme une bonne; les appointements du mari suffisaient à la dépense; avec les enfants et les nouveaux besoins se produisait l'avancement de la carrière et pourvu qu'ils arrivassent à en donner une à leurs garçons, leur mission était accomplie, car les filles sauraient bien se trouver un mari elles-mêmes.

Ceci se passait encore il y a une trentaine d'années; mais dans ces derniers temps les choses ont changé d'une manière radicale et rapide, par le luxe d'un côté, et le renchérissement des denrées de l'autre. La classe moyenne espagnole, qu'on ne saurait comparer ni à la grande, ni à la petite bourgeoisie française, se trouve actuellement dans le plus grand embarras pour résoudre le problème de la vie, sans déroger à ses anciens et prétendus points d'honneur. Les jeunes personnes ne se résignent plus à entrer en ménage pour travailler comme des bonnes, ni les jeunes gens à pourvoir, à eux seuls, à toutes les dépenses d'un

ménage qui ne se forme plus avec la bonne foi et la simplicité anciennes. De là, la difficulté pour les familles, qui comptent ordinairement plusieurs enfants, de marier les filles, à moins qu'elles ne soient douées d'une grande beauté.

La négligence dans l'éducation de la femme n'est pas un héritage de nos ancêtres, comme le sont les qualités psychiques de la race ; au contraire, il n'y a qu'à regarder dans le passé pour se convaincre de la valeur intellectuelle et civique de la femme espagnole, dans les siècles courageux et difficiles de notre « reconquête. » L'exemple venait d'en haut : les mœurs rudes et les besoins guerriers de l'époque ne toléraient pas ces différences d'éducation entre l'homme et la femme, qui rendent celle-ci molle et faible au moral et au physique. Des reines telles que Dona Maria de Molina, Dona Berenguela et Dona Isabel la Catolica, dont la bravoure s'harmonisait avec la prudence, et qui combattirent constamment dans tous les domaines pour l'agrandissement de leur patrie, n'étaient que les représentantes d'une race féminine de bonne souche, regardant toujours en avant et en haut.

Si nous nous arrêtons aux domaines purement intellectuels, nous avons, dans la seule Université d'*Alcala*, l'exemple de trois femmes professeurs : Dona Olina Sabuco de Nemtes, mathématicienne d'une grande renommée ; la fille du célèbre grammairien Nebrija, qui suppléait son père dans l'enseignement, et la fameuse Doctora de Alcala dont le nom est encore écrit dans l'*Aule* parmi les plus illustres, Santa Teresa de Jesus, à qui l'on conféra ce titre honoraire, n'avait que la culture générale de son temps. Elle unissait à son esprit si subtil, que dans les transes de l'amour divin il pénétrait jusqu'au septième ciel, une grande intelligence pour les affaires de la vie pratique et la trempe de caractère nécessaire pour mener à bon terme les multiples affaires de ses fondations et réformes. On voit aussi, par ses lettres, qu'elle correspondait avec des femmes qui étaient ses égales par la culture et sur lesquelles, précisément à cause de ce rapprochement d'intelligence, elle eut une influence fascinatrice.

La nécessité de l'instruction était si vivement sentie, qu'au temps des rois catholiques, Dona Isabel y Don Fernando — fin du quinzième siècle et commencement du seizième — une praguiatica fut donnée pour établir l'enseignement obligatoire et, pour favoriser l'accomplissement de cette loi, le Cardinal Ximénès fonda un grand nombre d'établissements, pour l'enseignement spécial des femmes ; et, outre les soixante maisons où il pourvoyait au soutien des étudiants pauvres non ecclésiastiques, il fonda soixante dots pour des jeunes filles qui n'entreraient pas dans des couvents.

Ces belles institutions, ces lois si libérales subirent les mêmes vicissitudes qui amenèrent, à travers le cours des temps, la décadence de la nation espagnole.

Le mouvement donné à l'instruction primaire par Pestalozzi et les pédagogues suisses, commença à se faire sentir en Espagne dans les premières années du dix-neuvième siècle. Il y eut des hommes éclairés qui fondèrent des écoles, d'après les méthodes modernes et qui transmirent l'œuvre à des protecteurs dont elle n'a jamais manqué. Le Gouvernement favorisait ces Ecoles et leur esprit progressif, lorsqu'il était composé de membres du parti libéral, et, dans le cas contraire, il en ralentissait l'essor. Mais toujours les femmes en restaient exclues et n'avaient pas voix à la délibération des affaires de la pédagogie dirigeante; ce n'est que petit à petit qu'elles atteignirent à la place qui leur revenait de droit.

L'événement le plus important dans l'enseignement en Espagne, fut la création des *Ecoles Normales* d'abord, vers le milieu du siècle, pour les hommes; plus tard, pour les femmes.

Par décret de l'année 1882, le programme de ces Ecoles comprenait: sciences physiques, sciences naturelles, hygiène, économie, littérature, histoire de l'art, langue française, dessin, chant et gymnastique de salon. A partir de cette époque, la véritable instruction de la femme commença à être possible en Espagne. On compte 40 *Ecoles Normales* environ et le nombre va en être augmenté. Il en est de même pour les Ecoles d'Art et d'Industrie, où les femmes ont aussi leur place dans la décoration et le dessin.

Le professorat féminin des Ecoles Normales est excellent, bien rétribué, suffisamment nombreux et possède, à titre égal, les mêmes droits que le professorat masculin. Dans les Ecoles de province, on donne des certificats pour l'enseignement primaire et secondaire ; mais le titre de *Normalien* ne peut être obtenu qu'à l'Ecole Centrale de Madrid.

Les élèves accourent en nombre supérieur à celui que les Ecoles peuvent comporter car, bien que les portes de tous les Etablissements de l'Etat leur soient ouvertes, les femmes n'ont d'autre manière honorable de se suffire à elles-mêmes que de se vouer à l'enseignement public ou privé. Encore, dans ce dernier, ont-elles à lutter contre la concurrence des institutrices étrangères, toujours préférées dans les familles, à cause de l'avantage qu'il y a pour les enfants à apprendre, en même temps que leur langue maternelle, une langue étrangère.

Il existe à Madrid une excellente Institution privée : *la Asociacion para la enseñanza de la mujer*, (l'Association pour l'enseignement de la femme). Fondée par Don Fernando de Castro en 1870, cette Institution eut, d'abord, pour objet la formation d'institutrices, et fut accueillie avec beaucoup de faveur. Don Fernando de Castro, professeur à l'Université de Madrid, fut l'initiateur de l'application de la méthode Frœbel appliquée dans les Ecoles d'enfants. Des professeurs distingués,

des hommes de mérite dans toutes les branches, prêtèrent leur aide à l'Œuvre en y donnant gratuitement des cours. Le succès couronna l'entreprise. En 1878, l'Association augmenta ses enseignements d'une école de Commerce pour les femmes et plus tard d'une autre, pour le service des Postes et Téléphones; de sections de langues étrangères, de dessin, de peinture et d'harmonium ; d'écoles primaires et préparatoires pour l'Ecole normale. Malheureusement ces enseignements ont été en partie improductifs, la femme n'ayant pas été admise au service des Postes et Télégraphes et les places dans le commerce, en Espagne, lui étant presque interdites. A de très rares exceptions près, les caisses sont tenues par des hommes et ce sont eux qui débitent presque toutes les marchandises, même la mercerie. Il n'y a que les modes et quelque peu la lingerie qui leur soient confiées.

L'Association pour l'enseignement de la femme n'a donc pu étendre, malgré ses efforts, la sphère de l'activité féminine au-delà d'un cercle restreint. Il s'y forme cependant des femmes d'élite, qui souvent finissent leurs études à l'Université et constituent un noyau qui promet beaucoup pour la renaissance de la culture intellectuelle des femmes en Espagne.

Il y a dans quelques villes de province des établissements ressemblant à celui dont nous venons de parler : à Valencia *l'Institution pour l'enseignement de la femme* est en pleine vigueur ; son programme très complet comprend les points suivants : école primaire ; école de culture générale ; école d'institutrices ; école de commerce; école de langues étrangères ; école des beaux-arts ; école professionelle ; excursions scolaires, etc.

En 1880, à la suite de la loi de M. Jules Ferry, plusieurs Congrégations sorties de France vinrent s'établir en Espagne, où M. Canovas del Castillo, alors Président du Conseil des Ministres, leur fit bon accueil. La plupart de ces Congrégations, pour ne pas dire toutes, s'établirent sous un régime plus ou moins pédagogique et reçurent largement aide et protection. La femme espagnole pieuse, habituée à la dépendance de l'esprit et parfaitement soumise dans les questions religieuses, s'accorde bien avec les procédés suaves des sœurs, qui se placent comme intermédiaires entre elle et les pauvres, entre elle et le ciel, qui leur accorde tout ce qu'elles lui demandent.

L'ancienne orthodoxie espagnole, tout à fait établie dans les Ordres religieux de femmes voués à l'enseignement, qui tenait les élèves cloîtrées pendant les années que durait leur éducation, se vit envahie par des nouveautés qu'on n'aurait jamais crues possibles, dans une enceinte murée par le dogme : des établissements ouverts à tout le monde, avec des parloirs-salons où, le jour des visites, s'assemble une société élégante ; des costumes bien seyants; l'hygiène mise au service du luxe;

une attention spéciale donnée à la tenue et à la distinction des élèves; et une chapelle dont l'accès, les jours de conférence ou de retraite, s'accorde comme une faveur. L'ensemble de ces circonstances est assez tentant pour que nombre de mères se déchargent du soin de leurs filles, et que, par cela même, les Congrégations religieuses soient devenues les arbitres et les directrices de l'éducation féminine des familles riches.

Dans toutes les grandes villes et dans plusieurs villes secondaires, il y a de ces institutions où l'on donne une éducation soignée dans les détails, mais nullement propre à développer l'initiative, ni à former le caractère.

Laissant de côté le terrain, pour ainsi dire intermédiaire, où travaillent d'autres Congrégations vouées à divers buts qui tous ont leur partie éducative, nous parlerons de celles où l'enseignement donné aux pauvres est tout à fait gratuit. On ne saurait méconnaître le labeur bienfaisant de ces bonnes âmes qui tirent de l'ignorance tant d'enfants et leur apprennent à lire, à écrire et à faire des ouvrages utiles, tout en poursuivant leur but catholique; mais on ne saurait non plus nier l'insuffisance d'une telle instruction qui toujours empiète sur la spontanéité et tend à rendre la femme mineure à perpétuité, précisément dans un pays où elle aurait besoin d'être forte et de prendre une large part à l'œuvre de renaissance dont la patrie est altérée.

La femme du peuple en Espagne est naturellement intelligente et brave, quand ses facultés n'ont pas été atrophiées par une fausse éducation. Il y a quatre ou cinq ans, M. le docteur Federico Rubio institua une Ecole d'infirmières dans l'Hôpital clinique dont il est le fondateur, et obtint des résultats bien supérieurs même à son attente. Quoique soumises à un règlement, plus sévère en quelques sorte que celui des Sœurs de charité, ces femmes se sont dévouées à leur tâche et y acquièrent, dès la première année, les connaissances et l'adresse nécessaires pour soigner un malade et lui rendre toutes sortes de services, même les plus délicats, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

Nous ne saurions laisser dans l'oubli, quoiqu'elle ne soit pas exclusivement féminine, une Institution sans pareille, dont un peuple peut s'enorgueillir, celle des *Ecoles de l'Ave Maria* près de Grenade, fondées par Don Andrès Maujon chanoine du Sacro Monte et professeur de Droit à l'Université de Grenade. L'Œuvre compte quelques dix ans d'existence. Dans le rempart de terre qui longe le chemin du Sacro Monte, sont creusées des huttes qu'on ferme au moyen d'une porte et de quelques planches. Là, demeure toute une population de *gitanos*; race à part, tout à fait dégradée, n'ayant ni religion, ni mœurs, ni respect des liens de la famille, âpre au gain qu'elle réalise par la ruse et la fraude. M. Maujon, ému de pitié à la vue de leurs enfants chétifs, voués

à la dégradation irrémissible, voulut essayer de les relever et d'en faire des citoyens honnêtes, au moyen de l'éducation dont il possède la foi, jusqu'à un degré d'apôtre. Les essais furent modestes dans les commencements : une vingtaine de fillettes assemblées dans une sorte de cave, sous la conduite d'une bonne femme qui avait l'instinct de l'enseignement et aimait les enfants. Les résultats furent surprenants. Les *gitanillas* apprenaient avec facilité, étaient sensibles aux bons traitements et aimaient leurs bienfaiteurs par-dessus tout. M. Maujon ne s'en tint pas là; il entrevit une grande Œuvre et y consacra sa vie et sa fortune. Pédagogue aux idées personnelles apprises aux sources mêmes de la nature, il voulut apprivoiser ces petits êtres, à demi-sauvage, dans l'élément qui leur était naturel, et il établit sa première Ecole au grand air, dans un *Carmen* qu'il acheta près de Grenade. On appelle *Carmenes*, dans ce pays-là, des maisons de plaisance avec des jardins, des prairies et même des terrains labourables, qui s'étalent depuis les portes de la ville, au-dessous de l'Alhambra, sur les deux rives du fleuve.

Il serait difficile de trouver dans aucune partie du monde, un plus beau site : la Vega, la plus fertile, la plus fleurie, dominée par le plus beau monument de l'architecture arabe et couronnée par les neiges éternelles de la Sierra Nevada. C'est dans ces lieux, d'une beauté unique, que Don Andrés Maujon a mené à bon terme, ou plutôt qu'il poursuit encore son Œuvre merveilleuse, Œuvre de véritable rédemption, et pour laquelle il a trouvé de bons protecteurs. Au lieu d'un Carmen, il en possède sept qui communiquent entre eux, et il a fait bâtir, pour la colonie scolaire, une grande Eglise-Ecole. Il compte les élèves par milliers et a, comme professeurs-adjoints, des *gitanos* et des *gitanas* qui s'acquittent admirablement de leur tâche. On peut trouver la notice de ces intéressantes Ecoles dans les brochures que Don Andrés Maujon publie chaque année à Grenade (imp. de l'Indalecio Elentura).

Pour terminer, nous dirons que Don Andrés Maujon a fondé aussi, dans son pays, Sargentes, dans la province de Burgos, une autre Ecole appelée aussi de l'*Ave Maria*, et qui est destinée à former des maîtresses d'école pour les campagnes. Ces Institutions sont d'autant plus efficaces qu'elles n'ont rien à attendre du Gouvernement espagnol. De celui-ci, on peut dire comme de certaines personnalités: *no tiene palabra mala ni obra buena* : « il n'a ni bonne action ni parole mauvaise. »

Depuis une loi de 1857, l'enseignement est gratuit pour les enfants pauvres, et obligatoire de six à neuf ans. Une autre loi de 1870 confirme celle-ci et établit une amende pour les parents récalcitrants. Cependant, ni la plupart des enfants ne vont à l'école, ni le Gouverne-

ment ne se soucie de les y faire aller, ce qui s'explique par l'insuffisance des écoles et du nombre des professeurs.

Le Gouvernement accorde aux femmes le droit de faire leurs études dans les Universités et dans les Ecoles spéciales de l'Etat. Excepté la plaidoirie dans les tribunaux, elles peuvent exercer toutes les professions; cependant, on a refusé l'entrée de l'Ecole des Ponts et Chaussées à une demoiselle, malgré sa préparation suffisante; et jamais on ne compte sur la capacité d'une femme pour lui confier des charges dont elle s'acquitterait souvent bien mieux qu'un employé routinier. Dona Concepcion Arenal, qui était connue par son savoir et son mérite dans toute l'Europe, et vénérée dans sa patrie, fit partie, pendant un temps, de la Commission des Codes et fut nommée *Visitadora* des prisons. Elle avait une si grande influence sur les détenus, que pas un des plus endurcis ne refusait de se laisser fléchir, lorsque cette courageuse femme s'enfermait avec lui et lui faisait entendre sa parole simple, grande et parfaitement humaine. La science sociale avait beaucoup à espérer de ses travaux; pourtant le Gouvernement lui retira sa Commission.

Malgré le peu d'appui que trouve la femme en Espagne pour atteindre à une position due à ses efforts, elle continue à travailler. Tous les ans, huit ou dix dames sont inscrites à l'Université, dans les Facultés des sciences, des lettres et de pharmacie; il n'en est pas d'inscrite dans celle de droit.

Il parait avéré que la femme espagnole est moins douée pour les travaux artistiques; elle n'y dépasse pas ordinairement un certain niveau. Les femmes peintres s'adonnent souvent à la peinture des fleurs et des natures mortes. Il en est qui font de très jolies choses en ce genre, et même dans « la figure. » Il n'y a presque pas de sculpteurs et pas du tout de compositeurs de musique.

Les femmes écrivains ne font pas défaut; il est pourtant difficile qu'elles se décident à franchir la barrière illusoire que les préjugés mettent devant la femme en Espagne; celles qui ont assez de courage et d'intelligence pour le faire, tiennent une bonne place dans la littérature contemporaine. Il faut mentionner deux dames de la plus haute noblesse, la duchesse d'Alba et la duchesse de Villahermosa qui éditent des livres tirés des archives de leurs maisons. Mais ce sont des exceptions et nous revenons à notre affirmation première : l'élite des femmes espagnoles cherche à s'élever par les études universitaires.

Il y a à Madrid deux femmes médecins, dont l'une occupe une position officielle et, — parmi les rares assistants qui suivent le Cours des hautes mathématiques, donné à l'Athénée de Madrid par M. Echegaray, — on voit toujours des dames.

(*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES EN AUTRICHE

Rapport de Mme **Marie SCHWARTZ**
Directrice d'une Ecole bourgeoise, à Vienne (Autriche.)

L'organisation d'un enseignement de l'Etat pour les filles, ne date, en Autriche, que de mai 1869; jusqu'à cette date les écoles de filles étaient des établissements privés.

Seul, l'enseignement primaire se donnait dans les écoles primaires jusqu'à l'âge de douze ans, aux filles et aux garçons.

L'enseignement primaire supérieur durait quatre années et se donnait dans les écoles normales; il n'était pas accessible aux filles. Le programme de ces quatre années d'études comprenait l'enseignement religieux, la lecture, le calcul, l'écriture, l'histoire et la géographie. Les grandes villes seules avaient des écoles normales primaires; celles-ci recrutaient leurs élèves parmi les enfants des fonctionnaires et de la bourgeoisie.

Même à Vienne, il n'y avait que deux écoles de filles, fondées par Joseph II, et où la durée de l'enseignement était de deux ans; tout l'enseignement, en dehors de ces deux écoles, était donné dans des établissements libres, surtout des couvents. C'est du XVIIIe siècle, de Marie-Thérèse et de Joseph II que date la fondation de deux institutions impériales de jeunes filles, l'une destinée aux filles des fonctionnaires, l'autre aux filles des officiers; la plupart de ces jeunes filles étaient orphelines et se destinaient à l'enseignement. Aujourd'hui ces Institutions, légalement reconnues, sont en réalité des internats, bien qu'on y reçoive exceptionnellement des externes.

En 1869, la loi sur l'enseignement primaire modifia très heureusement cet état de choses. Cette loi décréta l'enseignement primaire obligatoire pour tous, sans distinction de sexe, de rang, ni de religion. Elle réglementa l'enseignement privé. Cette loi, amendée, complétée en mai 1883, donne aux écoles de filles en Autriche, un caractère tout différent de celui qu'elles ont en Allemagne; en Autriche la loi scolaire se rapproche de la loi scolaire française. Il est à remarquer, en effet, qu'en Allemagne, la condition de fortune et la position sociale de l'élève entrent si fort en ligne de compte que dans les écoles publiques, l'enfant pauvre ne reçoit qu'une culture proportionnée à sa rétribution

scolaire, tandis que la loi scolaire autrichienne ne connaît qu'une seule et commune mesure, pour toutes les classes de la population.

Il y a des écoles communales et des *écoles bourgeoises*. A la campagne, l'école communale comporte, selon le nombre des habitants, de une à quatre années d'un enseignement que les garçons et les filles reçoivent en commun; dans les villes, l'école communale comprend cinq années, et l'école bourgeoise qui se greffe sur l'école communale, trois années.

Les matières de l'enseignement dans les écoles communales sont : la religion, la grammaire, le calcul, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire, le dessin, l'écriture, le chant, les travaux à l'aiguille et la gymnastique (facultative pour les filles). Dans les écoles bourgeoises, le programme comprend, en outre, des notions de géométrie et la langue française (facultative). Les résultats de l'enseignement du calcul et de l'histoire naturelle rivalisent avec ceux de l'enseignement dans les écoles supérieures de filles en Allemagne.

Les écoles normales, comprenant quatre années, se greffent sur les écoles bourgeoises. Quand arrive la limite d'âge, fixée à quinze ans révolus, toutes les candidates ont fait au moins deux ans d'études dans les écoles bourgeoises. Le nombre des concurrentes est si considérable tous les ans, qu'on n'en peut recevoir que 25 p. 0/0. Ces établissements sont les seuls établissements de l'État; or, l'accès des carrières publiques étant refusé aux femmes en Autriche, la fonction d'institutrice est la seule qui offre de l'avenir, de l'avancement et une retraite.

Toutes les jeunes filles s'empressent vers cette carrière, où nous trouvons des femmes appartenant au monde des fonctionnaires et des officiers.

Après quatre années d'école normale, la candidate passe un examen de maturité et obtient ainsi le droit d'enseigner dans les écoles publiques. Au bout de deux années d'enseignement dans une école publique, elle est admise à passer un certificat pédagogique qui lui donne le droit d'enseigner dans les écoles communales. Au bout d'une année de service, elle peut passer le certificat qui lui donne le droit d'enseigner dans une école bourgeoise.

Les matières de l'enseignement se divisent en trois groupes :

1° Grammaire et histoire ; 2° histoire naturelle et mathématiques ; 3° mathématiques.

Cette division de l'examen implique la division de l'enseignement dans les écoles bourgeoises.

La fonction de maîtresse d'une école communale ou de directrice d'une école bourgeoise ne comporte pas d'examen spécial.

Outre les écoles et les examens dont nous venons de parler, et qui sont à tous les points de vue les mêmes pour les jeunes gens, l'Etat entretient dans certains pays des écoles professionnelles de jeunes filles

pour élever le niveau des travaux manuels. On y apprend à faire la dentelle, la broderie, etc. Il y a à Vienne une école de broderie d'art, un cours de dentelle; un grand nombre d'écoles de ce genre en province sont subventionnées.

Les fonctionnaires femmes, employées en Autriche aux postes et télégraphes, aux chemins de fer, aux omnibus, aux tramways et au téléphone ne reçoivent pas de préparation professionnelle. L'école bourgeoise donne en général la mesure de leur savoir à moins qu'elles n'aient suivi une école privée spéciale. Elles sont d'ailleurs fort mal rétribuées, ont peu de chances d'avancement et nulle retraite assurée.

Le sort des femmes employées dans le commerce est de même pitoyable; la plupart du temps, il leur faut un stage de deux ans dans une école professionnelle privée, après la fin de leurs études à l'école bourgeoise, et leurs services, à mérite égal, sont beaucoup moins bien rétribués que ceux des hommes.

Parmi les écoles professionnelles privées, la plus ancienne est l'Ecole fondée à Vienne sous le nom de *Wiener Frauen Erwerb Verein* ; on y enseigne le commerce, la couture, le blanchissage et les arts décoratifs ; cette Ecole a rendu des services signalés.

La tentative faite, il y a vingt ans, par cette Association pour créer un lycée de filles n'a pas été heureuse ; l'enseignement secondaire, donné en six années d'études venant se greffer sur la quatrième année de l'enseignement primaire, n'offre pas une culture scientifique qui prépare aux études universitaires et, d'autre part, il n'a pas un caractère suffisamment pratique. En dehors de cette Association, il y a des Ecoles des arts et métiers de deux années, mais leur préparation ne suffit pas aux exigences du commerce et de l'industrie.

Nous pouvons donc dire que l'Autriche, qui possède actuellement une base excellente de culture pour les femmes, aurait besoin de développer son enseignement :

1° Par la création d'écoles supérieures, se greffant sur les écoles bourgeoises, où il serait tenu grand compte des aspirations intellectuelles de la classe aisée.

2° Par la création d'écoles *ménagères* pour les ouvrières des fabriques et les filles de la classe des petits commerçants.

3° Par la création d'écoles professionnelles où l'on formerait des apprenties femmes.

Des associations travaillent depuis des années dans ce sens; on cherche à obtenir la création d'écoles publiques, dont la base légale a été affirmée dès 1885, et, en ce moment même, cette œuvre reçoit de l'*Association des institutrices*, une forte impulsion. C'est avec une grande confiance que les femmes attendent la récompense de leurs efforts; ces

trois dernières années ayant vu se produire des innovations favorables au développement de la culture intellectuelle des femmes; mentionnons d'abord l'ouverture des cours de la Faculté de philosophie; malheureusement ceux de la Faculté de médecine n'ont pas encore ouvert leurs portes aux femmes. Une association, *Verein für erweiterte Frauenbildung* travaille à obtenir aux femmes l'accès à tous les cours de l'Université. C'est cette Association qui a fondé, il y a huit ans, un gymnase de jeunes filles prenant les élèves à la sortie des écoles bourgeoises pour les préparer, en six années d'études, au baccalauréat; cette année, le troisième groupe de ces élèves se présente après un examen sévère, subi dans un gymnase de garçons, en vue d'obtenir l'autorisation légale de suivre les cours des Facultés.

Des maîtresses sont admises à suivre ces cours comme auditrices.

En 1869, l'Autriche était très arriérée dans les questions d'enseignement, notamment en ce qui concerne les femmes.

La base d'un enseignement nouveau est posée et l'ambition qui anime les femmes permet d'espérer que, dans un avenir prochain, les femmes autrichiennes pourront rivaliser de culture avec les femmes des contrées les plus favorisées.

(*Applaudissements.*)

L'INSTITUT FÉMININ

A LONDRES

Rapport de Mrs WYNFORD PHILIPPS

Présidente-fondatrice.

« Une Institution fait la preuve de son utilité lorsqu'elle répond aux besoins de ceux à qui elle s'adresse », dit un orateur distingué en parlant à la foule rassemblée, il y a deux ans et demi, à Saint-James' Hall, alors que l'idée de l'Institut féminin était émise pour la première fois. L'orateur ajouta qu'il avait assisté à l'inauguration d'au moins quinze institutions différentes, dont la plupart n'avaient pas dépassé une année d'existence. Mais pour effacer l'effet produit par ces paroles, en apparence de fâcheux augure, il ajouta immédiatement que s'il avait accepté de dire quelques mots au sujet de l'Institut féminin, c'est qu'il était convaincu de l'utilité réelle et pratique de cet établissement.

L'Institut a déjà fait ses preuves, et cela d'une manière remar-

quable. Il compte plus de 800 membres, et est dirigé par un Conseil de dames parmi lesquelles figurent les directrices des grands Collèges féminins, ainsi que des personnalités marquantes dans le domaine de l'art, de la littérature, de la science et de la philanthropie.

Le but de l'Institut est de créer un centre où pourront se rencontrer tous ceux, hommes ou femmes, qui s'intéressent à un travail quelconque, et par le moyen d'un Bureau de renseignements, de les tenir au courant de tous les sujets d'intérêt général. Mrs Wynford Philipps, la fondatrice de l'Institut se rendit compte un jour que bien des efforts n'aboutissaient à rien et qu'une somme immense d'énergie se trouvait inutilisée faute de pouvoir être employée au bon moment. Souvent des sociétés semblables se fondent en même temps, dans un même endroit sans que les organisateurs, qui s'ignorent mutuellement, songent à s'entr'aider les uns les autres. Mrs Wynford Philipps comprit combien il serait utile de mettre en rapport ceux qui réclament certains services et ceux qui sont à même de les rendre. Elle savait aussi combien le travail accompli en commun apporte d'intérêt dans la vie des femmes, et combien il est profitable à chacun d'être mis en contact avec des personnes travaillant dans des domaines différents de celui qu'on cultive soi-même.

Naturellement bien des gens se sont écriés : « Pourquoi créer de nouvelles Sociétés, alors qu'il n'y en a déjà que trop ? » C'est justement parce que les Sociétés sont trop nombreuses, que le besoin se fait sentir d'une Société rendant des services aux autres et créant par le moyen de services réciproques, un lien entre celles qui existent déjà.

L'Institut féminin est en quelque sorte un salon de coopération, où se tiennent des réunions hebdomadaires, et où toutes les personnes appartenant à la Société sont à la fois invitées et maîtresses de maison.

Pendant ces séances, on fait quelques brèves conférences sur des sujets d'intérêt populaire, et parfois sur les travaux d'autres Sociétés. Parmi les sujets récemment discutés se trouvent les *Settlements* féminins, les Homes de convalescence et le mouvement qui s'est produit à Oxford, au sujet du Ruskin Hall. Depuis ces réunions, plusieurs dames faisant partie de l'Institut féminin se sont rendues dans les settlements et y travaillent avec activité.

Le mercredi après-midi ont lieu des réunions où l'on ne se borne pas à discuter des sujets sérieux, mais où l'on donne aussi des concerts, où l'on expose les travaux d'art des membres de l'Institut. L'Institut s'occupe aussi de philanthropie, en prenant le nom des dames disposées à visiter les pauvres, à leur donner des leçons ou à leur procurer des plaisirs, ainsi que les noms des malheureux auxquels ces offres peuvent être utiles.

Plus de quarante Sociétés sont déjà en relations avec l'Institut féminin. Elles paient une petite cotisation annuelle de 10 schillings 6

pence, moyennant quoi elles ont droit à une place spéciale dans le livre des renseignements, pour faire connaître leurs travaux, dont elles peuvent envoyer un compte-rendu à tous les membres de l'Institut féminin. De plus, un de leurs représentants est admis à jouir de tous les avantages accordés aux membres eux-mêmes.

La fondatrice de l'Institut a été heureuse de constater que d'autres Sociétés étaient toutes prêtes à collaborer à son Œuvre, et cela non seulement en Angleterre, mais dans les pays étrangers. Mentionnons, parmi celles qui se sont récemment réunies à nous, les Sociétés suivantes :

Early Clesing Association;
Central and Western Society for women's suffrages;
Social Institutes Union;
Women's convalescent homes Associations;
British women's Temperance Association ;
The Central Bureau for the Employment of women;
International Peace and Arbitration Associations;
Society for the Protection of women and children.

L'Institut féminin s'ouvre aussi le lundi soir pour des discussions et des conférences, et parmi les notabilités qui y ont pris la parole, nous mentionnerons: M. Walter Crane, le Professeur Rhys, M. F. W. Myers, M. Grein, le Dr Gaster, M. Benjamin Swift, M. Cyril Davenport, le Professeur Knight, M. Hamlin Garlaud, Mme Henry Sidgwick, Mme Scharlieb, Mme Heinemann, Mme James Darmesteter, Mlle Emma Brooke, Dr Sophie Bryant, etc., etc.

Le vendredi, après-midi, ont lieu des conférences littéraires, et celles-ci ont un succès tel qu'elles sont devenues un des traits distinctifs de l'Institut. Actuellement, on y parle des littératures anciennes et nous mentionnerons parmi les conférenciers, des autorités telles que : M. Alfred Nutt, M. Ernest Rhys et M. Albany Major.

Des concerts ont lieu aussi de temps en temps, et un club de dessin s'y réunit tous les quinze jours.

La Secrétaire générale prend note avec soin des *desiderata* de tous les membres du Cercle. Les dames qui désirent louer leurs maisons, trouver des compagnes de voyage ou des secrétaires, s'évitent toute perte de temps en s'adressant à l'Institut.

L'Institut ne joue le rôle d'agence que pour ses membres seuls; néanmoins on est prié de ne pas poser sa candidature comme membre du Cercle, uniquement dans le but de trouver un emploi. D'autre part, bien des personnes cherchant des gouvernantes ou des professeurs préfèrent s'adresser d'emblée à l'Institut, sachant que tous les membres ont été soumis à une élection, et sont personnellement connus de personnes appartenant au Comité. Un des buts essentiels que poursuit l'Institut est de faciliter des relations, non pas simplement d'employeur

à employée, mais des relations établies sur les bases d'un intérêt commun pour l'art, la littérature, en un mot pour tout ce qui est humain.

Le Bureau de renseignements est un des traits les plus caractéristiques de l'Institut. Il fonctionne sous la direction de secrétaires compétentes, capables d'obtenir de sources autorisées des informations sûres, et de classer celles-ci de manière à ce qu'elles puissent être constamment utilisées. Des personnes distinguées, hommes et femmes, ont bien voulu permettre qu'on s'adressât à elles, à propos de questions difficiles ou de questions techniques, au courant desquelles elles se trouvent; d'autres, en grand nombre, ont mis leur expérience pratique à la disposition du Bureau.

De la sorte, on a pu recueillir des renseignements relatifs aux voyages en pays étrangers, aux meilleures méthodes se rapportant à tel ou tel genre d'affaires, à telle ou telle profession et, de plus, des coupures de journaux, formant des volumes entiers, peuvent être consultées sur toutes sortes de sujets.

Le Bureau de renseignements est aidé aussi par quelques-unes des élèves de la *Secretariat school*. Pendant nombre d'années Mrs Philipps s'est occupée d'une manière spéciale des secrétaires, car, ainsi qu'elle l'a dit souvent, elle estime que la réussite d'une Société dépend en grande partie de son secrétaire, lequel est aux prises avec maintes difficultés et doit mettre à exécution aux heures calmes et tranquilles, les projets qui ont surgi aux moments d'enthousiasme. C'est pourquoi elle a compris qu'il était indispensable à la réussite d'une Société qu'un idéal élevé fut placé devant les yeux de celles qui acceptent les fonctions de secrétaires; il ne faut pas qu'une Société dépende de mercenaires au courant peut-être de la routine du travail à faire, mais privés de vues générales sur le devoir public, ni de personnes qui, tout en étant intelligentes et enthousiastes, manquent d'une éducation spéciale suffisante. Jusqu'à présent on a osciillé entre ces deux alternatives, également fâcheuses. Mrs Philipps décida donc de fonder une école dépendant de l'Institut, et où les élèves apprendraient la sténographie, l'écriture à la machine, la tenue des livres, et les affaires en général, en même temps qu'elles se mettraient au fait de la marche d'une grande Association. Les études des élèves, pour trois termes de 13 semaines chacun, outre leurs études spéciales, sont surveillées par les Secrétaires générales des principaux départements, chaque jour pendant quelques heures. Le prix du cours est de 20 guinées, et les résultats ont été si heureux que des 28 élèves formées pendant les deux dernières années, il n'y en a guère qui soient restées sans emplois. Les unes ont trouvé des places importantes; d'autres, moins bien douées ou d'une culture première moins soignée, ont débuté par des emplois peu rétribués, mais avec des perspectives d'avenir.

L'année dernière, un Bureau de secrétaires a été attaché à l'Institut féminin, sous l'habile direction de Miss Wills, et il fournit des secrétaires au jour, à la semaine, à l'heure, ou des secrétaires permanentes, selon les besoins.

Les membres de l'Institut, ainsi que de nombreuses Sociétés ont trouvé de grands avantages à cette innovation, et le Bureau prospère de jour en jour. Il a le mérite de maintenir l'Institut en contact étroit et constant avec la corporation des secrétaires, et de plus il constitue un secours pour l'Ecole, puisque les élèves suivent au Bureau une partie de leurs cours.

L'Institut féminin possède une bibliothèque renfermant environ 3.000 volumes, et il vient d'ouvrir en outre une petite bibliothèque circulante, composée en majeure partie de livres traitant des femmes et des travaux féminins.

L'Institut désire organiser aussi des *récréations*, et il s'est assuré le concours d'un excellent club de Hockey et d'un club de Golf.

Disons enfin que l'Institut s'applique surtout à se rendre utile aux femmes travailleuses en leur ouvrant de nouveaux champs d'activité et en encourageant toutes les entreprises pratiques. La première année, il a publié un dictionnaire des emplois que peuvent remplir des femmes, avec le résumé de ce qui concerne les carrières où les femmes peuvent gagner leur vie.

On peut se procurer à l'Institut cet utile et intéressant petit livre, au prix de 1 shilling 6 pence. C'est le noyau d'un ouvrage plus étendu qui sera publié par la suite.

Les hommes peuvent être membres de l'Institut, aussi bien que les femmes, car depuis Sir Thomas Moore jusqu'à Sidney Smith et Stuart Mill, les femmes ont été encouragées et aidées dans toutes leurs entreprises par des hommes; du reste il est à désirer qu'une camaraderie, due aux services rendus et aux travaux faits ensemble, s'établisse de plus en plus entre hommes et femmes.

La cotisation des membres de l'Institut est modeste; les femmes exerçant une profession paient 10 shillings 6 pence par an, avec un droit d'entrée également de 10 shillings 6 pence.

Pour les autres, c'est une guinée par an, avec une guinée de droit d'entrée; il est à espérer que même les personnes qui n'ont pas d'avantages personnels à en attendre, s'inscriront néanmoins, pour venir en aide au Bureau des renseignements et aux divers Départements d'utilité pratique d'où tant de bien peut sortir, et qui ont tous besoin, pour se développer, des services d'un grand nombre de personnes cultivées et expérimentées.

(*Applaudissements.*)

Mme Henri Marion. — Je mets aux voix le :

VŒU DE Mme WYNFORD PHILIPPS.

Le Congrès, persuadé de l'importance des services rendus à la cause des femmes, par le " Women's Institute " de Londres, émet le vœu :

Qu'une Association analogue soit créée en France.

(Adopté.)

Mme Henri Marion. — Les travaux de la 3e Section sont terminés, cependant, Mme d'Abbadie d'Arrast nous communique un rapport sur *L'éducation morale du soldat.* Dans un Congrès féministe ce sujet paraît, de prime à bord, un peu « singulier », mais il s'agit d'éducation, et n'avons-nous pas ici bien des mères qui ont des fils au régiment ? Le rapport les intéressera, et comme nous avons terminé nos travaux, vous approuverez je l'espère, Mesdames, que je fasse donner, en fin de séance, lecture de ce travail.

DE L'ÉDUCATION MORALE DU SOLDAT

Rapport communiqué par Mme D'ABBADIE D'ARRAST.

Nous ne comptons pas faire ici, malgré ce titre ambitieux, un exposé des moyens propres à élever le moral du soldat, à exciter son patriotisme, à développer son endurance et à faire naître chez lui l'esprit d'abnégation et de sacrifice, corollaire du sentiment du devoir.

Nous voulons simplement exposer, en quelques mots, les moyens qui nous semblent devoir préserver le soldat des dangers qui l'assaillent dans les villes, et lui conserver le plus longtemps possible la simplicité et la confiance qu'il avait généralement à son arrivée au corps.

Pour que l'éducation morale du soldat puisse se faire d'une façon efficace, il faudrait qu'elle eût été commencée d'abord, dans la vie civile. L'homme est en germe dans l'enfant, comme le soldat dans l'adolescent. C'est par les jeux et les distractions saines qu'on peut éviter les écueils et les mauvaises fréquentations : c'est pour répondre à un besoin inconscient de sa nature que l'enfant, dont le cœur est simple,

aime le jeu. Chez l'adolescent, il faut cultiver cette disposition et chez beaucoup de jeunes gens, désabusés avant l'âge, la faire renaître.

La corruption de la jeunesse provient du trop grand nombre d'occasions de dissipation qui lui sont offertes. Le nombre des cafés et des débits de toutes sortes, s'est développé d'une manière effrayante, malgré des lois restrictives, comme celle qui défend d'ouvrir un comptoir à une telle distance de la mairie, par exemple, lois qui ne sont généralement pas respectées.

Quel moyen emploient les patrons de ces débits pour conserver leur clientèle, peu nombreuse par suite de la concurrence trop grande : le *jeu de hasard*; non le jeu hygiénique, mais le jeu passionné, le jeu de cartes qui se prête à tant de combinaisons qui n'aboutissent la plupart du temps qu'à faire perdre leur argent à ceux qui s'y livrent. Les jeunes campagnards se laissent entraîner, et, une fois pris dans l'engrenage, en entraînent d'autres à leur tour.

Les jeux de boules, de quilles, de barres, etc., infiniment plus sains sont presque totalement abandonnés par les jeunes gens et ce sont des hommes d'âge mûr, des vieillards pour lesquels seuls le jeu de boules n'a pas perdu son attrait.

Pour porter remède à ce mal, il faudrait remonter à la source, développer l'esprit de famille et, puisqu'il ne semble pas possible de diminuer le nombre de ces débits où s'atrophient le corps et l'intelligence, arriver au moins à ce qu'ils soient désertés. Et pourtant si le nombre des débits était moindre dans les campagnes, le père surveillerait mieux ses enfants et l'on verrait revenir cette époque, pas si éloignée encore, où, dans certains districts montagneux du midi, on ne voyait une famille venir au café que dans les occasions solennelles, tous ensemble, et sous la conduite du père lui-même. Le fils, pouvant aller parfois au café avec ses parents, serait moins tenté d'y aller seul.

Le jeune homme tenu éloigné du cabaret arriverait au régiment avec des habitudes de discipline et de bonnes dispositions, qui permettraient de le façonner aisément.

Mais les jeunes hommes sortis de familles où existe encore le principe d'autorité, se font de jour en jour plus rares. Quel moyen a-t-on, au régiment, de les dresser dans le sens indiqué ?

Le premier soin serait de retenir l'homme au quartier, en dehors des heures de service. Il faut pour ceci considérer deux époques, l'été et l'hiver.

Dans la bonne saison, ne pourrait-on pas organiser des jeux de plein air : jeux de boules, de barres, de ballon, tennis même ? N'y avait-il pas, dans les anciens casernements, des salles de danse ? et pourquoi ne pas remettre en honneur le chausson, la lutte, où les Français excellaient jadis.

Pendant la saison d'hiver, on pourrait aisément retenir le soldat en l'intéressant : à cet âge l'esprit est inventif et il suffirait de le mettre dans la voie pour qu'il s'y maintienne de lui-même. Les jeux dits de bois, échecs, dames, dominos, jeu de l'oie, halma, etc., sont par malheur assez limités ; néanmoins, avec une première mise de cinq francs, payée par les officiers de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie, on trouverait aisément à se munir de deux jeux de dominos, un jeu de dames, un jeu de l'oie, deux dés et un cornet, sans oublier du papier, des enveloppes, un encrier et des plumes pour les hommes qui veulent écrire chez eux.

Au réfectoire, dès que le repas du soir est terminé et avec un bon poêle, les hommes se sentiraient chez eux, dans leur « salon » et prendraient l'habitude de s'y réunir. Ceux que leurs goûts ne porteraient pas à sortir pourraient devenir habiles à leurs jeux favoris, s'attirer ainsi une galerie, d'abord, puis entraîner d'autres adeptes par leur exemple. Entre le plaisir de sortir pour voir les étalages des magasins, toujours les mêmes, et celui de suivre une partie intéressante dans une salle bien chauffée, beaucoup n'hésiteraient pas.

Au début, un dixième à peine de l'effectif resterait; plus tard, le chiffre augmenterait et la santé et la moralité y gagneraient.

Ne pourrait-on organiser des « soirées », des « conférences avec projections » ? Cela serait possible, même avec les seules ressources que présente la compagnie, l'escadron ou la batterie. Les fêtes du régiment sont de création récente, et pourtant elles donnent de bons résultats : c'est une occasion de développer la personnalité de tous ceux qui ont un petit talent, et les autres concourent tous à faire réussir la fête qui donnera « du lustre » à leur régiment, et au corps.

Mais il faudrait aller bien doucement dans ces sortes d'innovations, pour ne pas retomber dans les errements du milieu du siècle dernier, malgré la jolie crânerie du théâtre Favart : « Demain, relâche pour cause de bataille ! »

Sur quel nombre d'hommes peut-on compter par compagnie, escadron ou batterie ? Combien sacrifieront leurs sorties journalières après la soupe du soir, les promenades sans but le long des trottoirs, les stations dans les cafés ? Nous avons dit qu'un dixième à peine paraissait devoir se contenter des plaisirs tranquilles que nous préconisons et encore cette quotité est-elle essentiellement variable.

La première chose à considérer est la fortune personnelle du soldat. On peut admettre que, dans les débuts, l'homme ait des ressources suffisantes pour fuir le quartier. Il faut lui faire envisager l'avenir, lui donner le goût de l'épargne, l'empêcher de dépenser de suite les quelques francs qu'il apporte. Il faudrait qu'il puisse les déposer, de façon à les retirer plus tard, pour une nécessité urgente : l'argent,

quand il est en poche, pousse à la dépense : plus de 80 0/0 des soldats ne savent pas le conserver et beaucoup seraient ravis pourtant de trouver une occasion de s'amuser, sans sortir du quartier, et sans être obligés de dépenser leur petit pécule.

Parmi les hommes qui ont des ressources, il en est peu qui n'en fassent un mauvais emploi. Si les parents savaient à quel usage sert l'argent qu'ils envoient, en se privant beaucoup la plupart du temps, ils restreindraient leurs libéralités. Les soldats sont la principale clientèle des bouges qui avoisinent les quartiers : leur caractère, souvent bon, se corrompt au contact des pires fréquentations et bientôt, à bout de ressources, ils entraînent des camarades plus naïfs qui, à leur tour, se dévoient, faute d'avoir été retenus à temps dans le droit chemin.

Quelques mesures que l'on prenne, le soldat se trouve entraîné à des fréquentations dangereuses où la femme malheureusement joue le principal rôle de corruption.

Il faut empêcher le soldat de prendre l'habitude de ces fréquentations : des causeries sur des sujets qui l'intéressent pourraient lui donner l'horreur du vice, et la crainte de tous les désastres qu'il peut entraîner à sa suite. Mieux que la crainte d'être privés de sortie pendant un mois, punition infligée à ceux qui contractent des maladies par ces fréquentations vicieuses, les explications qu'on peut leur donner, les exemples qu'on peut leur citer les effraieront et les retiendront. Les soldats atteints de maladies honteuses devraient être mis à l'écart de leurs camarades, tant qu'ils ne sont pas guéris, soumis à des visites hebdomadaires, après leur maladie, de façon à éviter que, si des accidents reparaissaient, ils ne se soignent eux-mêmes. La visite générale mensuelle de santé sera le complément de ces précautions.

En dehors du Corps, les devoirs de la police sont très grands, très sérieux et pourtant le service des mœurs ne semble pas les prendre à cœur autant qu'il le devrait. Les agents qui en sont chargés changent souvent : leur service est infiniment difficile, et qu'il doit être malaisé pour eux de ne pas se laisser corrompre! Il faudrait une surveillance plus active sur les endroits interlopes; il faudrait en défendre l'accès aux soldats, et s'assurer que les ordres donnés à ce sujet sont effectivement exécutés.

Faut-il empêcher le caporal ou le brigadier de sortir avec ses hommes? N'y a-t-il pas au contraire intérêt à ce qu'il boive avec eux, et qu'alors il paie sa quote-part. quand son tour est venu? Il n'y aurait ainsi ni favoritisme ni inégalité dans ses rapports avec ses hommes, ce qui arriverait inévitablement s'il acceptait qu'un seul de ses hommes lui payât à boire.

Que fera le sous-officier s'il veut adopter nos idées? Il suffira qu'il prêche d'exemple.

Enfin, c'est dans ce dressage moral que s'affirme, comme dans toutes les autres parties du service, l'autorité du capitaine-commandant; c'est là une de ses plus belles prérogatives, un de ses rôles les plus élevés : c'est en se consacrant à l'éducation de ses hommes qu'il saura, après avoir été sévère aux heures du travail, se montrer paternel aux heures du repos.

(*Applaudissements.*)

Mme Henri Marion prononce la clôture des travaux de la 3e Section.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

QUATRIÈME SECTION

QUATRIÈME SECTION

TRAVAIL

Présidente : Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX

PROGRAMME DES TRAVAUX

1° Liberté du travail de la femme.

2° Raisons économiques de l'avilissement du salaire de la femme.

3° Des moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique.

4° Société coopérative de production.

5° Utilité de développer l'enseignement agricole pour les femmes.

Moyens pratiques : Ecoles d'agriculture et d'horticulture. Fermes-écoles. Écoles de demi-temps.

QUATRIÈME SECTION

SÉANCE DU MARDI 19 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX.

ASSISTÉE DE M. FRÉDÉRIC PASSY, Membre de l'Institut.

ORDRE DU JOUR. — 1re Question : *Liberté du travail de la femme.*

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

Mme Avril de Sainte-Croix, *Présidente :*

Mesdames, Messieurs,

Appelée par le Congrès des Œuvres et Institutions féminines à présider la Section du Travail, je tiens, en ouvrant le cours de nos séances, à remercier le Comité de l'honneur très grand qu'il m'a fait et lui exprimer mon regret de ne pouvoir apporter à cette belle tâche toute l'autorité, toute la compétence que réclame un tel sujet. J'espère néanmoins, qu'éclairée par vos lumières, aidée par l'expérience des représentantes des Syndicats professionnels, nous arriverons à jeter un peu de lumière sur ces questions si importantes, à dégager un enseignement utile aux unes comme aux autres.

Les problèmes que nous sommes appelés à discuter ici sont des plus graves, si graves même qu'il ne me semble pas aller au delà de la vérité en disant que de leur solution dépend tout le bonheur, toute la dignité de l'existence féminine.

En effet, la question économique n'est-elle pas devenue la clef de voûte de l'édifice social ? N'est-ce pas en assurant aux travailleuses, de quelque ordre qu'elles soient, une rémunération suffisante de leur travail que l'on arrivera à remédier de façon définitive aux maux dont se préoccupe la Section d'Assistance?

Nous allons voir la femme du peuple tour à tour à l'atelier, aux champs, à son foyer; partout nous la retrouverons exploitée, écrasée, profondément malheureuse.

J'espère que de ces quelques jours de travail en commun, de ces études faites en toute sincérité, sortira une grande leçon : Que la femme heureuse, celle qui ignore les privations, le poids d'un labeur trop lourd, dont les enfants ne connurent jamais la faim, y trouveront un enseignement salutaire; qu'elle comprendra que c'est autrement que par l'aumône, l'aumône qui avilit, qu'elle doit venir en aide à celles qui luttent et qui succombent.

J'espère également que les autres, les travailleuses, puiseront ici la certitude qu'il y a, parmi celles qu'une vieille classification les a habituées à appeler des « bourgeoises », beaucoup de femmes qu'émeut leur misère, qui comprennent leurs revendications et sont prêtes à les soutenir par tous les moyens.

(*Applaudissements.*)

Ce n'est qu'en détruisant les vieux préjugés de castes, qu'en marchant résolument vers plus de justice sociale que peut avancer le féminisme; l'heure de son triomphe doit marquer une étape heureuse de l'humanité.

(*Applaudissements.*)

Mme Maria Martin, Directrice du *Journal des Femmes*, a la parole pour la lecture de son rapport.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Rapport de Mme Maria MARTIN.

Mesdames, Messieurs,

Je ne viens pas aujourd'hui vous parler en faveur du suffrage politique. Cette question n'est pas sur notre programme. On me dit qu'elle n'est pas encore mûre. Je sais bien, malheureusement, que le suffrage des femmes est *vert* comme les raisins de la fable. Je ne me permettrai pas d'ajouter « bon pour des goujats ».

Je ne viens pas non plus plaider en faveur des droits civils. Quelques-uns sont déjà acquis. Les autres viendront infailliblement.

Mais il y a un droit plus indispensable que ceux dont je viens de parler. C'est même pour l'obtenir que nous demandons les droits civils et politiques — un droit incontesté et incontestable qui appartient à tout être humain — *c'est le droit à la vie.*

Or, pour la majorité des femmes, le droit à la vie veut dire le droit au travail, le travail sous toutes ses formes étant le seul capital, la seule dot, l'unique moyen d'existence de la généralité des femmes de la classe ouvrière et d'un grand nombre de la petite bourgeoisie.

Je ne vous apprends rien de nouveau en vous disant combien il est difficile pour une femme de trouver de l'ouvrage, ou plutôt elle en trouve, mais à des prix tellement dérisoires qu'il ne lui est pas possible de vivre en travaillant. Autrefois la femme pouvait, par son aiguille, subvenir à ses besoins. Aujourd'hui, la concurrence des machines a tellement abaissé le travail manuel que celle qui gagne 2 francs par jour peut se considérer parmi les favorisées de la fortune. Et la concurrence des machines n'est pas la seule à lui enlever le pain de la bouche; il y a encore les couvents et les prisons. Ces établissements, par leur organisation, peuvent faire travailler les enfants, les jeunes filles, les prisonnières, à peu de frais. Tout est profit pour eux; pas de loyer à payer, pas de patente. Comment voulez-vous que l'ouvrière libre puisse lutter dans de semblables conditions?

D'autres carrières, me dites-vous, sont ouvertes aux femmes : j'en conviens. Il semblait que la typographie, par exemple, était tout indiquée et, en effet, il y avait un moment où de plus en plus les femmes entraient dans les imprimeries. Le salaire était assez raisonnable et le travail, celui des compositrices au moins, assez facile à apprendre. Dans d'autres métiers, le cartonnage pour n'en citer qu'un, les femmes

étaient employées en grand nombre. C'était toujours autant de moins pour cette terrible couture qui use les doigts, les yeux, et détruit la santé, sans nourrir la travailleuse.

Ne croyez-vous pas que la société, l'Etat, les hommes en général auraient dû encourager les femmes, par tous les moyens, à entrer dans ces nouvelles carrières ? Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Au contraire, les ouvriers se sont ligués pour les exclure des imprimeries, pour leur fermer les portes des ateliers. Les patrons ont subi la pression des ouvriers. Les syndicats ont interdit à leurs membres d'employer des femmes.

Malgré toutes ces difficultés, celles-ci s'obstinaient à vouloir travailler. Que voulez-vous ! elles y étaient bien forcées, car il leur faut manger, tout comme les hommes. Les patrons les embauchaient toujours. Elles faisaient aussi bien que la plupart des ouvriers et on les payait moins, ce qui était à considérer, de sorte que le nombre des femmes employées dans les imprimeries et dans d'autres ateliers augmentait continuellement. Il fallait donc trouver un autre moyen pour les évincer. Ce n'était pas difficile et voici comment on s'y est pris :

Chacun sait que dans presque tous les métiers il y a une saison de presse suivie d'une saison de chômage. Je ne dis pas que cet état de choses ne soit pas très regrettable et je crois qu'avec la bonne volonté et la collaboration de tous, il serait facile d'en diminuer au moins les inconvénients. Mais nous n'avons pas à discuter ce qui devrait être, mais à chercher à nous tirer d'affaire dans les conditions sociales que notre époque nous impose. Dans la plupart des maisons, il y a des commandes qu'il faut exécuter vivement sous peine de perdre la clientèle.

Or, on a imaginé d'interdire aux femmes ce travail supplémentaire. On a limité strictement leurs heures de présence à l'atelier. Elles doivent travailler de telle heure à telle heure, pas une minute de plus, pas une minute de moins.

Je vous dis que le travail des femmes a été réglementé. Si la loi avait été applicable aux deux sexes, nous n'aurions rien eu à dire. Un bien pour la classe ouvrière en général en eût pu sortir. La réglementation étant imposée à tout travail, le commerce aurait fini par s'y conformer sans trop souffrir, comme en Angleterre, l'interruption du dimanche ne diminue ni les ventes ni les profits. Mais les hommes ne consentent pas si facilement à se laisser gouverner par des lois protectrices. A tort ou à raison, ils estiment que la liberté vaut mieux que la protection et trouvent qu'ils ont le droit de disposer en maîtres de leur travail, leur seul bien ; tout comme le capitaliste a le droit de placer sa fortune où il veut. Le travail de l'homme est resté libre, tandis que celui de la femme est soumis à une foule de règlements qui sont pour elle autant

d'obstacles et la placent dans une infériorité marquée vis-à-vis de ses concurrents, hommes.

En voulez-vous quelques exemples? Au *Congrès de Londres* de l'année dernière, dans un excellent rapport en faveur de la liberté du travail, Mlle Camille Bélilon raconte que l'Imprimerie des Arts et Métiers, qui occupait autrefois 200 femmes, n'en emploie presque plus et je puis certifier qu'il en est de même à l'imprimerie du *Journal des femmes*, où les ouvrières ont toutes été renvoyées par suite des graves inconvénients causés par la loi de 1892 sur le travail des femmes, et des amendes auxquelles était exposé le patron, après toute infraction à cette loi.

Mais voici un fait encore plus probant. Vous savez tous que le journal la *Fronde* est composé uniquement par des femmes et, comme les conditions qui leur sont faites dans cette imprimerie sont exceptionnellement bonnes, bien heureuses sont celles qui y sont employées. La Directrice de ce journal n'ignorait pas à quoi elle s'exposait en faisant travailler de nuit une équipe de femmes, mais, partisan elle-même de la liberté du travail, elle résolut de passer outre et de supporter les conséquences de son infraction à la loi. Ces conséquences n'ont pas manqué de se faire sentir. De nombreuses contraventions ont été dressées contre Mme Marguerite Durand qui, de son côté, fit appel et fut acquittée au mois de décembre dernier par M. le Président Fabre. Voici en quels termes :

« Attendu que le travail de composition d'un journal quotidien est de ceux qui ne peuvent se faire que la nuit; qu'il est parfaitement approprié à la constitution physique de la femme et à ses forces, n'entraînant pour elle, ni fatigues, ni efforts successifs ; qu'en fait, les femmes employées dans les ateliers de la dame Durand ne travaillent que huit heures avec une interruption de une heure.

« Que si ce genre de travail n'a pas été plus spécialement autorisé par les règlements d'Administration publique, c'est que, sans doute, il n'était pas couramment pratiqué au moment où ont été faits ces règlements ; qu'à cette époque les plieuses presque seules participaient à l'industrie du journal et avaient attiré l'attention des Pouvoirs publics.

« Mais qu'une semblable lacune importe peu; que le tribunal s'inspirant de l'esprit et du but de la loi peut décider que la composition d'un journal n'entre pas dans la catégorie des travaux interdits aux femmes pendant la nuit, qu'il est inadmissible que, sous prétexte de protéger la femme, on l'empêche de travailler après 9 heures du soir, lorsqu'elle peut le faire sans fatigue et sans compromettre sa santé, etc., etc. »

Mais la folie de la persécution — oh! pardon, je voulais dire de la

protection des femmes — ne pouvait s'en tenir là. Le Ministère public fit appel et la Directrice de la *Fronde* a été condamnée par la Cour de cassation. Il fallait s'y attendre. Dans un excellent article paru dans le *Temps* à ce sujet, ce journal dit : « Il faudrait, d'une façon générale, se défendre contre cette monomanie socialiste de réglementer minutieusement les conditions du travail. Même avec les meilleures intentions, on arrive à ruiner et à affamer les prolétaires que l'on voulait protéger. »

Ce qu'il y a de plus bizarre dans ces jugements et dans les lois qui les ont inspirés c'est qu'on permet à certaines catégories de femmes de travailler la nuit, pendant qu'à d'autres il est défendu de faire même des heures supplémentaires sans autorisation spéciale. L'ouvrière typographe gagnant à la *Fronde* 8 fr. par jour (le même prix que les hommes) est renvoyée de son travail. Les plieuses et les brocheuses, payées à raison de 1 fr. 50 à 3 fr. ne sont jamais tracassées. Il en est de même pour tous les métiers où les femmes gagnent si peu qu'aucun ouvrier ne convoite leur place.

Il y a encore d'autres métiers où l'on tolère fort bien que les femmes s'épuisent ou s'étiolent dès la première jeunesse. Ai-je besoin de vous les nommer ? Ce sont ceux où elles contribuent directement ou indirectement au plaisir de l'homme. Les femmes qui servent dans les bars, les cafés chantants, les brasseries, ne sont-elles pas flétries longtemps avant l'âge. Et qui s'occupe des conditions hygiéniques de leur travail? Si la santé ou le bien-être des femmes était vraiment le mobile de nos législateurs, ils devraient défendre aux femmes les métiers de blanchisseuses, repasseuses, marchandes des quatre saisons surtout. N'avez-vous jamais été touchés de pitié à la vue d'une pauvre vieille traînant avec peine une lourde voiture ou des paniers de légumes? Le sergent de ville la chasse de place en place. Elle est mouillée par la pluie, transie par le froid. Pourquoi ne pas la renvoyer elle aussi à son « foyer » ? Et les jeunes qui « travaillent » la nuit sur le pavé de Paris au métier le plus malsain, le plus dégradant, le plus meurtrier de tous, y a-t-il des lois pour les protéger ? Non, car l'homme ne convoite pas leur métier et il en profite. Ce ne sont que les honnêtes femmes qui se voient entravées dans leur travail et protégées de telle sorte que les portes de l'atelier se ferment devant elles.

Un imprimeur de banlieue, qui emploie encore un grand nombre de femmes, m'écrit :

« Une des difficultés les plus grandes pour notre industrie, dans la réglementation du travail des femmes, est celle qui résulte des à-coups qui se produisent dans le travail, surtout pour les lancements de publications hebdomadaires et pour les journaux.

« Aussitôt qu'une machine a un retard quelconque, il faut veiller

pour arriver à faire le travail, et comme souvent ce retard est imprévu, l'on n'a pas de personnel pour le faire puisque les femmes ne peuvent veiller. Il faudrait pour se tirer d'affaire avoir du personnel de nuit, mais tout cela n'est pas commode. »

« *J'ai eu des contraventions pour avoir fait faire une heure de* « *plus, le soir.*

« La réglementation est surtout gênante parce que, pendant quelquefois huit jours, les ouvrières ont très peu à faire et que, tout d'un coup, le travail arrive en abondance.

« Les bonnes ouvrières, en général, ne sont pas très satisfaites de ces règlements, d'autant plus que, chez nous, elles font absolument ce qu'elles veulent. Les ouvrières peuvent s'absenter en prévenant, jamais la permission n'est refusée. Certaines quittent l'atelier avant l'heure, pour faire le déjeuner, pour aller chercher les enfants à l'école, etc. Avec la liberté, elles se rattrapaient dans les moments de presse. *Actuellement, c'est impossible.* »

Comme dans toutes les grandes questions d'ordre social et surtout dans les questions féministes, nous trouvons à l'étranger, comme en France, les mêmes difficultés et les mêmes réclamations. En Hollande, en Angleterre, en Belgique, les féministes revendiquent énergiquement les mêmes libertés pour les femmes que pour les hommes. Car, ici, il s'agit du principe de l'égalité devant la loi. Nous femmes, nous sommes doublement lésées dans nos droits ; on nous met en dehors des lois qui nous seraient favorables, tandis que, sous prétexte de nous protéger, on en crée d'autres qui nous oppriment. Les lois ne sont pas faites par les femmes pour les femmes, mais par les hommes contre les femmes.

Je ne voudrais rien exagérer, car je sais que ce n'est pas le vrai moyen de servir une cause. Sans doute, parmi les partisans du travail réglementé, il y en a beaucoup qui croient sincèrement faire du bien à la femme, la protéger et éviter le surmenage dont elle est souvent victime. Cela démontre, une fois de plus, combien il est nécessaire, avant de faire les lois, d'envisager les questions à tous les points de vue, et de ne pas se laisser aller à une première impression. Les femmes, disent ces philanthropes, sont exploitées, elles souffrent de l'excès du travail. D'accord, mais, comme le dit très bien l'auteur d'un article dans le *Journal des Femmes*, « ces hommes à bonnes intentions n'ont vu, pour remédier au mal, que la solution simpliste de la « femme au foyer ». Puisque la femme souffre de son travail, rendons le travail de plus en plus difficile pour elle. Ils ne songent même pas qu'en faisant ainsi, en abaissant la valeur de son travail, elle est forcée d'accepter un salaire de plus en plus réduit.

Ceux qui veulent réellement protéger la femme ont mieux à faire

que de lui enlever son travail qui est pour elle le seul moyen honnête de vivre. Qu'ils ouvrent de nouveaux débouchés à son activité, plutôt que de lui fermer ceux qu'elle a déjà conquis! Qu'ils luttent généreusement pour l'augmentation de son salaire, si insuffisant aujourd'hui! On reproche souvent aux femmes d'accepter des salaires inférieurs, mais nécessité fait loi ; autant vaudrait leur reprocher de ne pas manger à leur faim.

Un mot pour finir ; réponse à ceux de nos adversaires qui demandent la réglementation du travail, dans l'intérêt de l'enfant. On a pris l'habitude de se représenter toutes les femmes comme la Vierge Marie avec un enfant dans ses bras. Rien n'est plus inexact. D'abord, il y a les célibataires. Les jeunes filles, dans la classe ouvrière, se mettent au travail dès qu'elles quittent l'école. Il y a les femmes sans enfants et les veuves. Mais ce n'est pas à ce point de vue que nous nous mettons, puisque nous demandons pour toute femme majeure — même pour la mère — le droit de juger pour elle-même des conditions qui doivent gouverner son travail.

Ceux qui ont à cœur l'intérêt de l'enfant doivent savoir que ce n'est pas en privant la mère de nourriture qu'on forme une génération forte, mais plutôt en empêchant les pères de boire et en enseignant au jeune homme que les erreurs de sa jeunesse peuvent retomber d'un poids double sur les êtres innocents qui viendront après lui.

Mais, au nom de la justice, au nom de l'égalité, principe sacré de notre République, au nom de l'humanité, nous protestons contre toute loi qui entrave le travail de l'ouvrière en la mettant dans des conditions défavorables et qui ne lui laisse d'autre choix qu'une vie de misère et de privations — ou la prostitution.

Malheureusement, les femmes ne peuvent pas imposer leur volonté. Elles ne sont pas électeurs. Mais, en attendant qu'elles puissent parler pour elles-mêmes, nous faisons appel à tous les hommes justes et humanitaires. Nous leur demandons d'obtenir pour elles et de leur conserver ce droit sacré entre tous :

Le travail libre dans un pays libre.

(*Vifs applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mesdames, Mme Cornelissen Rupertus, Déléguée de la Hollande, réclame toute votre indulgence ; elle n'en a certainement pas besoin, car elle parle fort bien le français.

Mme Cornelissen Rupertus. — Rapport sur :
La liberté du travail de la femme.

(Lire page 349.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mme Cornelissen Rupertus de son rapport, qui prouve que non seulement elle s'est intéressée à la question, mais encore qu'elle envisage la liberté individuelle exactement comme elle doit l'être.

Je donne la parole à M. Frédéric Passy, qui veut bien participer à nos travaux.

M. Frédéric Passy. — Mesdames, je me trouve fort embarrassé ; on m'avait fait l'honneur de me demander un petit Rapport que je tiens à la main. J'avais pensé que ce Rapport serait imprimé et discuté en séance, et que j'aurais peut-être quelques explications à donner, en réponse aux objections qui se présenteraient; on me demande de lire mon rapport : je suis malheureusement dans l'impossibilité de lire ce que j'ai été dans l'impossibilité d'écrire. Je vais donc essayer, bien que je ne me sois pas fait relire ce travail, de vous en exposer les points principaux de vive voix (1).

Mesdames, en 1776, Turgot, en un célèbre mémoire dans lequel il faisait parler le roi Louis XVI, écrivait — et je ne manque jamais, pour ma part, une occasion de rappeler ces paroles : — « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire le travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus indestructible de toutes. » Turgot prenait le mot homme dans son sens le plus large et il n'exceptait pas les femmes. C'est dans le même sens que la Constituante, réalisant en 1791, une partie des réformes que Turgot n'avait pu réaliser que momentanément, a déclaré « que tout Français, — ce qui ne voulait pas dire uniquement les hommes — était libre d'exercer désormais toute profession, selon sa convenance, en se conformant aux lois et en payant les droits qui étaient imposés indistinctement à tout le monde. »

Voilà le principe : l'homme et la femme sont des êtres libres par nature, ayant une personnalité propre, et qui, par consé-

(1) Lire le Rapport de M. Frédéric Passy, page 353.

quent, doivent avoir seuls le droit de disposer de leur existence. La femme, comme l'homme, doit être libre de choisir sa profession et de l'exercer en toute liberté, mais je n'oublie pas que nous avons à compter, tous autant que nous sommes, avec les circonstances extérieures, les infirmités, les nécessités de toutes sortes, et avec une foule d'autres choses qui sont des obligations ou des empêchements naturels ou inévitables — mais je dis en toute liberté, en ce sens qu'aucune restriction venant de lois, de privilèges ou de privations, qu'aucune interdiction, édictée dans des intérêts personnels, ne doit empêcher l'homme ou la femme de disposer de leur travail et par conséquent de leur existence.

Ce n'est pas, vous le savez, et je ne chercherai pas à vous en faire le tableau, ce que nous voyons dans la suite des âges et à la surface de ce globe. Pendant de trop longs siècles, et aujourd'hui encore, dans de trop nombreux pays, l'homme a été pour ainsi dire confisqué, on lui a enlevé le droit de travailler; et ce qui a été fait pour lui ne l'a pas été moins pour la femme, et d'une façon plus odieuse encore, s'il est possible. On a dit, dans ce siècle, un mot qui a été souvent répété; il est dû à l'illustre historien Michelet, et il a été repris par mon illustre confrère et ami, Jules Simon: « L'ouvrière, mot impie, mot sordide, qu'aucun siècle ne connut jamais et qui suffirait à lui seul pour contrebalancer toutes nos prétendues grandeurs. »

Je me suis permis, je me permettrai devant vous, de ne pas accepter le sentiment de mes maîtres. L'histoire nous enseigne, et l'historien Macaulay l'a constaté plus qu'aucun autre, que les oppressions que nous avons malheureusement encore à constater autour de nous dans les pays les plus civilisés, à plus forte raison dans les autres, ont été bien pires dans les siècles passés ou sont encore bien pires dans les pays non civilisés. Quelqu'un, je crois bien que c'est une femme, a dit que la première bête de somme domestiquée par l'homme avait été la femme; elle a été, elle est encore, dans certaines régions de la France, la manœuvre à laquelle sont dévolues les tâches les plus rudes et les plus ingrates; (*Applaudissements.*) dans quelques-unes de nos plus belles vallées des Pyrénées, j'ai eu bien des fois l'occasion de le constater. Sans aller jusqu'à ces extrémités, vous savez combien de fois la femme a rencontré et rencontre encore de difficultés, soit légales, soit

sociales, soit dans l'opinion, pour disposer de son temps, de son travail, de son existence, comme il lui convient. Beaucoup de professions lui ont été, quelques-unes lui sont encore légalement interdites.

Il n'y a pas très longtemps — je parle pour ceux qui sont vieux comme moi — il était interdit aux femmes de suivre les cours de l'enseignement supérieur, de se pourvoir des diplômes de médecine ou de droit ; il n'y en a encore que bien peu qui aient pu conquérir des diplômes de droit et il n'y en a pas un très grand nombre qui aient pu se pourvoir des diplômes de médecine. J'ai vu, moi qui vous parle, les premiers efforts faits dans ce sens par des jeunes filles ou des jeunes femmes véritablement héroïques. Elles ont dû s'exposer aux traitements les plus indignes, qui font vraiment bien peu d'honneur au sexe que l'on appelle fort et qui se prétend galant. J'ai contribué pour ma part — et je m'en honore — à ouvrir les concours de l'externat, et plus tard ceux de l'internat, aux femmes étudiantes en médecine, faisant comprendre, non sans peine, à l'administration que du moment qu'il était permis aux femmes d'étudier la médecine et de devenir docteurs en médecine, il était absurde de leur refuser les moyens d'acquérir la même instruction que les hommes, alors qu'on leur accordait le droit de guérir ou de tuer les malades aussi bien que les hommes. Ces restrictions, ces interdictions sont en partie tombées aujourd'hui, et cependant il y a un certain nombre de professions qui ne sont point exercées par les femmes, de même qu'il en est encore qui ne sont point librement exercées par les hommes. Vous savez très bien que n'est pas qui veut notaire, avoué, agréé, huissier, courtier en marchandises ou en navires. Bien que l'on m'ait parlé, si je ne me trompe, d'une pharmacie tenue par une femme, il n'y a encore que les hommes qui aient le droit de se pourvoir des diplômes nécessaires pour tenir une pharmacie, et cependant, Mesdames, sans vous faire de compliments, je crois que vous êtes particulièrement aptes à ces professions sédentaires, exigeant de l'attention, de la vigilance, de l'adresse, des doigts délicats et le sentiment de la responsabilité.

Vous savez, et je n'en ferai pas l'énumération, car cela nous mènerait trop loin, quelles restrictions, quelles inégalités, ont pesé sur la condition de la femme. Ceci n'entre pas directe-

ment dans le cadre de notre travail, et je dois me borner à une simple mention; cependant, je puis bien dire que la femme n'est libre de travailler que sous la restriction trop absolue et excessive de l'autorité maritale, en vertu des dispositions de ce Code Napoléon, inspiré par l'homme qui disait : « Il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse faire ce qu'elle veut. » Malgré des dispositions législatives récentes, et qui ne sont point encore aussi complètes que dans le pays dont vient de nous parler Mme Rupertus, la femme française n'a point encore une sécurité suffisante pour la disposition de son salaire, et des différents éléments de son bien-être et de celui de ses enfants.

Je n'ai point très bien entendu, d'abord parce que je suis arrivé un peu tard, et peut-être aussi parce que j'entendais imparfaitement de ma place, ce qu'a dit Mme Rupertus au sujet de l'inégalité des salaires de la femme et de ceux de l'homme. Il est à peu près passé en axiome que la femme ne doit pas être payée, pour le même travail, le même prix que l'homme. C'est encore une atteinte indirecte, c'est possible, mais extrêmement grave, à la liberté du travail ; beaucoup de travaux se trouvent ainsi interdits à la femme, auxquels elle pourrait s'adonner si l'importance du salaire la déterminait à faire l'apprentissage nécessaire et à affronter les difficultés et les fatigues de la carrière.

Ce n'est pas tout : il pèse encore sur les femmes, à beaucoup d'égards, des opinions; les unes, je n'ose pas dire de mépris, mais enfin de mésestime et les autres, de prétendue faveur et de prétendue protection, qui sont aussi défavorables les unes que les autres à la liberté et à la productivité de son salaire. La femme, dans certaines classes, pour certaines personnes, est encore considérée comme inférieure à l'homme à beaucoup d'égards parce qu'elle a — ce n'est pas toujours vrai — les muscles moins résistants que ceux de l'homme, qu'elle est, prétend-on, un être faible. Ceci ne l'empêche pas, comme on l'a fait souvent remarquer, de supporter, soit pour son plaisir, dans les bals et dans les fêtes, soit pour accomplir son devoir au chevet des malades et des enfants, des fatigues que nous autres hommes, même les plus résistants, sommes incapables de supporter. Cependant, on persiste à considérer la femme comme un être à part qui doit

être placé dans des conditions spéciales et tantôt protégée contre des entraînements qui pourraient la fatiguer, tantôt considérée comme incapable d'arriver aux hautes connaissances, aux professions élevées, auxquelles l'homme se croit particulièrement destiné. L'expérience de l'enseignement libre, dans les pays où il existe, en Amérique notamment, a parfaitement démontré la vanité de cette prévention ; elle n'a pas démontré, et je n'oserai pas vous le dire, que la femme soit semblable à l'homme, mais elle a établi que la femme est l'équivalente de l'homme et qu'il y a beaucoup de professions dans lesquelles son travail vaut mieux que celui de l'homme. La réciproque est d'ailleurs vraie ; mais l'opinion publique n'a pas encore suffisamment admis cette vérité.

Je disais tout à l'heure qu'on a beaucoup trop considéré la femme comme un être à part, et que si elle a été la première bête de somme, elle est trop souvent une bête de luxe, ce qui ne vaut pas mieux, et ce qui contribue beaucoup à la maintenir dans la situation relativement inférieure, dont nous désirons tous la faire sortir.

En vertu de cette manière spéciale et, à mon avis, défectueuse dont on considère la moitié de l'espèce humaine et depuis que l'on s'est ingénié à charger l'Etat de se mettre à notre place, de décider à notre place, d'être notre directeur, il était inévitable que l'on cherchât à protéger tous les jours davantage la femme. Dans les lois — et surtout dans celle que l'on a faites depuis un certain temps — et que j'ai eu à discuter lorsque j'appartenais à l'Assemblée qui fabrique les lois et, surtout dans celles que l'on a faites depuis que j'ai cessé d'appartenir à cette Assemblée, il y a une foule de prétendues protections de la femme que, pour ma part, je considère comme étant plus fâcheuses qu'avantageuses pour la femme ; j'ignore si c'est l'avis de la majorité d'entre vous, Mesdames.

(*Applaudissements.*)

Je crois qu'en général, la vraie et la seule protection que nous doive la loi, c'est la liberté, celle qui consiste à ne nous laisser écraser, molester, gêner par aucune espèce d'injustice venant de n'importe qui (*Applaudissements*) pour nous empêcher de faire, à nos risques et périls, ce que nous croyons être de notre devoir. Je pourrais en dire très long là-dessus, mais je me contenterai d'un exemple. Vous savez ce qui s'est passé

dernièrement dans un journal rédigé exclusivement par des femmes, à propos d'une loi qui interdit le travail de nuit des femmes. Des ouvrières qui gagnaient leur vie en pliant des journaux, se sont vues privées de leur gagne-pain. Je ne sais pas si on y a remédié depuis...

Mme Pognon. — Non, c'est pis que jamais en ce moment.

M. Frédéric Passy. — Je me souviens que, lorsque j'étais encore député, il y a une dizaine d'années, je fus convoqué au marché de la Madeleine, à une réunion organisée par des marchands de gibier et de volailles. Ce commerce exige que les magasins soient ouverts dès les premières heures du jour, car la clientèle entend être servie; vouloir empêcher cela serait à peu près la même chose que de prétendre empêcher les boulangers de travailler la nuit, et ceux qui prétendront émettre semblable interdiction sont les premiers à réclamer leur petit pain bien chaud à leur réveil. Ces marchands disaient : « Nous donnons 5 et 6 francs pour 7 heures de travail qui se terminent à deux heures du matin au plus tard, pour plumer, vider et préparer notre marchandise. Les femmes qui font ce travail peuvent se reposer absolument comme les belles dames qui, revenant du bal à deux heures du matin, se lèvent à midi; il leur reste encore 8 heures dans la journée pour s'occuper de leur ménage et de leurs enfants; si vous voulez interdire ce travail sous prétexte de les protéger, vous allez les renvoyer dans des métiers inférieurs. » Il faut laisser chacun et chacune travailler honnêtement et librement comme il lui convient.

(*Applaudissements.*)

Peut-être aussi n'a-t-on pas toujours bien entendu les intérêts des femmes quand on leur a offert toutes les facilités pour s'instruire et pour exercer les professions d'enseignement; on les a poussées, un peu artificiellement, et je dis un peu parce que je veux être modéré, à la conquête des diplômes de plus en plus difficiles et de plus en plus nombreux.

L'offre, comme on dit en économie politique, ne pouvant pas se multiplier autant que la demande, on en est arrivé à ce point que M. le Préfet de la Seine, à certaines époques, faisait adresser en réponse à des apostilles de recommandation, des lettres imprimées dans lesquelles il était dit . « Comme il y a

7 ou 8.000 demandes émanant de personnes pourvues d'un ou plusieurs diplômes, inférieurs ou supérieurs, et que nous ne disposons que d'une cinquantaine de places dans l'année, il m'est impossible de vous faire espérer un prompt résultat. » J'ai reçu de ces lettres et sans doute j'en recevrai encore. Je suis de ceux qui ont prêché l'instruction des femmes et qui ont travaillé à la répandre, il y a ici des personnes qui le savent; j'ai fondé la première société pour le développement de l'instruction parmi les femmes, mais je crois qu'il est regrettable qu'on les ait poussées un peu artificiellement vers l'instruction, vers la conquête des diplômes, trop souvent au prix de leur santé et en négligeant les choses les plus élémentaires, tenir un ménage, raccommoder un vêtement ou le tailler. Il y a eu à cet égard de grands abus qui sont encore le résultat de ces deux systèmes d'oppression dont l'un s'appelle l'interdiction et dont l'autre s'appelle la protection. (*Applaudissements.*)

Je vous demande pardon, Mesdames, de m'être laissé aller à développer plus que je n'aurais voulu, les termes de ce rapport que j'avais fait aussi sommaire que possible. Les principes que je me suis permis d'y exprimer ne sont que diverses formes de cette idée qui, à mes yeux, résume toute la science sociale et toute la science morale : c'est le respect de la liberté, respect de la femme, respect de l'homme; liberté pour la femme, liberté pour l'homme, dans leur travail, dans leurs actions — et la responsabilité pour sanction.

(*Vifs applaudissements.*)

Ce que le législateur peut faire de mieux, c'est de nous protéger par l'abstention, en nous protégeant contre toute oppression, contre toute injustice du dehors, en protégeant la liberté du travail de la femme, quel qu'il soit, travail manuel, travail intellectuel, travail de famille ; en lui permettant de donner la véritable mesure de ce qu'elle peut faire. Je ne suis pas, j'ai à peine besoin de le dire, de ceux qui pensent qu'il est temps de retourner tout ce qui s'est fait jusqu'à présent, de mettre à droite ce qui était à gauche, en haut ce qui était en bas. Je ne crois pas que les femmes puissent prendre la place des hommes, mais je crois qu'il est temps de leur laisser prendre, à côté des hommes et d'accord avec eux, la place qu'elles peuvent prendre par leurs mérites, leurs efforts et les qualités,

quelquefois semblables à celles des hommes, souvent différentes, mais également respectables, qui leur ont été réparties par la nature.

(*Applaudissements prolongés.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions M. Frédéric Passy d'avoir bien voulu mettre sa grande éloquence et sa haute personnalité au service de notre cause. Vos bravos, Mesdames, lui ont dit combien vous lui en étiez reconnaissantes.

Je donne la parole à Mlle Schirmacher pour la lecture du travail de Mme H. Fürth, de Francfort-sur-le-Mein.

Mme H Fürth. — Rapport sur :

Les Ouvrières allemandes, leur protection, leur liberté, leur organisation.

(Lire page 359.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mlle Schirmacher d'avoir bien voulu se charger de cette lecture, je profite de l'occasion pour la remercier publiquement de tout le dévouement qu'elle a apporté à la section. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Lucien Le Foyer.

M. Lucien Le Foyer. — Je crains que mon rapport ne soit peut-être un peu long. Je vous demanderai, Madame la Présidente, de donner simplement lecture des conclusions, le rapport devant être imprimé en entier, paraît-il, dans les « Actes du Congrès (1) ».

J'ai divisé mon étude sur *La Liberté du Travail de la Femme* en trois parties : 1° *Le présent désordre.* 2° *L'ordre nouveau.* 3° *La réponse aux principales objections* :

1re partie. *Le présent désordre*, c'est la contradiction entre la théorie : « La femme ne doit pas travailler », et la pratique : « La femme travaille jusqu'à l'épuisement ».

Les effets en sont principalement la corruption du mariage par le mariage quand même, la nécessité de la prostitution, à côté malgré tout, et l'avilissement professionnel et social du

(1) Lire le rapport de M. Lucien Le Foyer, page 364.

travail de la femme. Bref, le travail de la femme est déclassé ; il y a comme une vaste corporation masculine adonnée au travail privilégié, en face d'une corporation féminine adonnée au travail servile.

2e partie. *L'ordre nouveau* repose sur ce principe : la femme, comme tout être humain, doit avoir la liberté et surtout la liberté du travail, tant qu'elle ne porte pas ainsi atteinte au droit identique d'autrui.

J'énumère les sept principales applications de ce principe, duquel il doit résulter des conséquences heureuses.

3e partie. Je rappelle et réfute dans mon rapport *les principales objections* au travail de la femme : la concurrence, la prostitution, le mariage et la maternité.

Et je conclus en disant que l'ère du travail libre, doit succéder, pour la femme, à l'ère du travail servile, sous réserve de l'économisme et du collectivisme. La femme doit devenir citoyenne de la Cité du Travail.

(*Applaudissements.*)

Mme Maria Pognon. — Je demande à faire observer qu'on a commencé une enquête sur le travail et le salaire des hommes et des femmes en France, cette enquête est faite officiellement par les soins du Gouvernement et les premiers résultats en sont indiqués à l'exposition de la *Ligue pour le droit des femmes.*

M. Lucien Le Foyer. — Sans doute, mais cela n'est pas très répandu dans le public.

Mme Maria Pognon. — Il en coûtera 300.000 francs pour faire cette enquête, cela valait la peine d'être mentionné.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je vais faire donner lecture du rapport de Miss Constance Plumptre.

Miss Constance Plumptre, de Londres. — Rapport sur :

Les conséquences désastreuses de la réglementation, par l'État, du travail des femmes.

(Lire page 389.)

Mrs A. H. Bright, de Liverpool. — Rapport sur :

Les femmes et l'industrie en Angleterre.

(Lire page 392.)

Mrs Margaret E. Mac-Donald (Angleterre). — Rapport sur

Les femmes et l'évolution industrielle.

(Lire page 396.)

Mlle Alice Salomon, de Berlin. — Rapport sur :

Les Inspectrices du travail en Allemagne.

(Lire page 413.)

M. le Dr W. T. Harris, Directeur du Département du Travail, à Washington. — Rapport sur :

La Femme dans ses rapports avec les métiers et les professions.

(Lire page 416.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je vous propose, Messieurs et Mesdames, avant de nous séparer, d'émettre un vœu qui me paraît bien résumer les débats auxquels ont donné lieu ce matin, les très intéressants rapports de MM. Frédéric Passy et Lucien Le Foyer, de MMmes Maria Martin, Cornélissen Rupertus, Fürth, Bright, Mac-Donald et Salomon.

Le Congrès considérant :

Que dans l'état actuel de la société, toute loi de protection visant spécialement la femme, devient fatalement une loi d'oppression, demande pour elle : La Liberté du travail.

(Adopté.)

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU MARDI MATIN

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL DE LA FEMME

Rapport de Mme CORNELISSEN RUPERTUS (1).

A notre avis, la question de la liberté du travail présente, pour nous autres femmes, dès maintenant, un intérêt direct et est appelée dans l'avenir à devenir de jour en jour plus importante et plus pressante.

Nous appuierons cette dernière opinion sur deux faits ; le premier a trait à l'opposition faite par les hommes, dans les ateliers et les fabriques, au travail des femmes, opposition qu'exercent même des hommes qui se déclarent avancés.

Dans les Congrès syndicaux, des hommes qui dans leur vie publique se prétendent radicaux, sociaux démocrates, socialistes ou même anarchistes, nous ont mises en présence de folies énormes, et de prétentions inattendues. Ils auraient cependant dû se distinguer de la masse de leur sexe.

Le second fait sur lequel nous voulons insister et qui menace de rendre plus difficile la lutte que nous menons pour notre émancipation, est la manie que l'on peut constater dans différents partis politiques, de protéger les ouvrières — spécialement comme femmes — de la même façon que l'on protège les êtres faibles, les enfants, les idiots. Sur ce terrain de la protection spéciale des ouvrières, les libéraux, les radicaux et les sociaux démocrates marchent bien souvent avec le parti des réformistes chrétiens. En ce sens, nous n'avons pas d'exception à faire pour les partis les plus avancés.

Posons d'une manière générale la question dont il s'agit ici.

Que demandons-nous, nous autres femmes ? Nous demandons de pouvoir gagner notre pain d'une façon indépendante, de pouvoir user

(1) Voir page 339.

de nos capacités d'une façon indépendante, sans être pour cela un simple prolongement de l'homme. Nous ne voulons plus être simplement la *côte d'Adam*. Nous souhaitons de pouvoir développer et exercer nos forces et nos facultés comme les hommes les plus privilégiés ; nous pourrons ainsi, même si nous partageons la vie d'un homme, conserver notre liberté d'action et par cela même être vraiment heureuses. Nous voulons être pleinement libres à côté de l'homme, comme ses égales, et sans lui être subordonnées.

S'il est nécessaire pour cela que nous travaillions dans les fabriques et les ateliers, que nous remplissions les fonctions d'employées de bureau, d'institutrices ou de doctoresses, nous demandons de pouvoir le faire sans qu'une prétendue main protectrice vienne nous susciter des obstacles.

Nous demandons de pouvoir le faire, même quand au début nous devrions nous contenter d'un salaire plus faible que celui des hommes, dans la même branche et nous présenter comme les concurrentes des hommes.

Si les ouvriers, comme hommes, veulent s'y opposer, c'est leur affaire d'hommes ! Mais s'ils veulent avoir la bonté de le faire, non sous le prétexte de nous protéger, mais en déclarant que, comme ils réclament un salaire égal pour l'homme et pour la femme dans les conditions sociales actuelles, ils n'ont en vue que leur propre salaire qui pourrait baisser, mais que, d'autre part, cette revendication n'a rien à voir avec la protection de la femme. Dans les conditions sociales présentes, c'est là un acte hostile dirigé contre nous autres femmes. On nous entrave dans notre émancipation sans le vouloir peut-être, mais on nous entrave.

Si parmi les hommes il se trouve des individus intelligents et avisés, justes, et sympathiques à notre cause, des personnes qui veulent s'efforcer de nous aider comme femmes, que ceux-là ne cherchent pas à nous lier par toutes sortes de lois soi-disant protectrices, mais qu'ils nous prêtent leur appui là ou nous sommes obligées de travailler à meilleur compte que les hommes, en organisant les ouvrières. Qu'ils nous prêtent une aide secourable en travaillant à fonder des groupes d'études spéciaux aux femmes. Qu'ils soutiennent tout particulièrement les ouvrières qui se mettent en grève, pour leur permettre ainsi d'élever le niveau non seulement de leurs intérêts intellectuels, mais surtout celui de leurs intérêts matériels. Ce n'est que par ce moyen que la différence entre le salaire de l'homme et celui de la femme disparaîtra. Une aide semblable, nous pouvons l'accepter, nous femmes, elle est désintéressée et noble, digne d'esprits avancés et intelligents, digne des pionniers de la civilisation.

En avions-nous dit assez quand nous prétendions que poursuivre la sanction légale de la revendication « à travail égal, salaire égal pour

l'homme et pour la femme » c'était commettre un acte d'hostilité manifeste vis-à-vis des femmes. Où aboutit donc cette revendication? A l'exclusion des ouvrières, successivement, de tous les ateliers. On n'a cessé de nous dire, à nous qui défendions la liberté du travail pour la femme : « Vous voulez laisser l'ouvrière mourir de faim avec ses salaires réduits ! » Est-ce donc vrai ? Pourquoi l'ouvrière courrait-elle un plus grand danger de mourir de faim, si, obligée de commencer à un salaire plus bas que l'homme, elle faisait ses efforts pour améliorer sa situation, comme l'homme l'a fait. Le danger ne sera-t-il pas plus grand quand elle sera complètement exclue des ateliers et des fabriques? Cherche-t-on un autre biais? Voudrait-on peut-être réduire la masse de nos ouvrières à la seule industrie domestique qui a déjà fait dépérir de misères et de souffrances des milliers des nôtres ? Est-il plus désirable que les ouvrières produisent en cachette, dans des arrière-chambres surpeuplées et malsaines, dans des mansardes où le législateur ne peut jamais pénétrer et où cependant les prescriptions légales sont toujours tournées ? Est-il donc plus désirable que les ouvrières abandonnent leurs ateliers où elles travaillaient de 10 à 11 heures par jour pour s'épuiser ensuite, pour un salaire encore plus maigre pendant 14 ou 16 heures.

En 1897 parut un rapport aux Etats-Unis sur les salaires des hommes, des femmes et des enfants. C'est le 11e rapport annuel officiel du célèbre « Commissionner of Labour » Carroll D. Wright. Dans le tableau IV, sont reproduites les réponses des employeurs appartenant aux branches les plus différentes de l'industrie expliquant pourquoi ils employaient des femmes et des jeunes filles au lieu d'hommes. Les motifs invoqués sont de plusieurs espèces : les femmes sont « plus habiles », « plus faciles à surveiller », « plus polies », « plus soigneuses ». Mais deux conditions surtout l'emportent sur les autres : elles sont « plus actives » et « coûtent moins cher ». Nous savons bien que dans cette société où malheureusement l'argent domine à un si haut point, la force de travail est une marchandise, mais c'est précisément à cause de cela qu'il sera impossible à la femme de s'émanciper, si le « meilleur marché » de son travail est supprimé.

Même quand on vient nous prêcher la protection légale de l'ouvrière, sous le prétexte que certaines industries présentent un danger pour notre santé ou sont contraires au bon état de l'organisme féminin, nous redoutons cette prétendue protection et nous craignons toujours que les inconvénients ne soient supérieurs aux avantages.

Dans la plupart des cas de cette espèce, la santé de l'homme se trouve tout autant menacée que celle de la femme ! Et dans l'industrie de la fabrication des allumettes ! Quelle misère, quelles maladies ! L'on nous montre alors les visages déformés et la pâleur maladive des

ouvrières en allumettes. On réclame la protection légale! Protection légale pour nous, comme femmes? Ne peut-on penser que la fabrication des allumettes ou de la céruse est aussi dangereuse pour les hommes que pour les femmes? Ne nous laissons pas conduire à des mesures d'exception. Comme femmes, nous avons la réputation d'être généreuses et sensibles, permettons donc également que les hommes conservent leur santé. Reconnaissons dans ce Congrès que, dans les branches d'industrie comme celles que nous venons de nommer, il nous faut arriver en soulevant l'opinion publique, grâce à une forte organisation, par des grèves continuelles et l'agitation, faite à propos du salaire, à ce que hommes et femmes apprennent à mieux apprécier et à mieux défendre leur santé. Si les allumettes et le blanc de céruse continuent à être nécessaires à la vie sociale, et que leur production reste nuisible à la santé, malgré toutes les mesures préventives, il nous faut alors établir des conditions telles que, à l'avenir, deux ou trois heures de travail dans de pareilles branches rapportent un salaire égal à celui d'une journée entière employée dans une autre industrie. Ce qui manque pour ce faire, aux travailleurs, hommes et femmes, est en première ligne la conscience de leur propre dignité. Tant que hommes et femmes devront vendre leur force de travail dans les tristes conditions sociales, qu'ils le fassent le plus cher possible. Mais même dans ces cas exceptionnels, nous pensons qu'il y a plus à attendre de l'organisation que de la législation et nous n'en sommes que plus profondément convaincues que, comme femmes, nous agirions à contre-sens si nous nous restreignions à une protection quelconque s'appliquant spécialement aux femmes.

Nous disions au début que les partis réformistes et parlementaires les plus avancés se tournent contre nous autres femmes, en prétendant nous protéger uniquement comme femmes.

Il faut regretter que des femmes, au nombre desquelles se trouvent des personnes connues dans notre mouvement et qui en possèdent la confiance se rendent coupables de la même faute.

Au dernier *Congrès de la Sociale démocratie allemande*, tenu à Hanovre, Mmes Clara Zetkin et Lily Braun, toutes deux connues dans le mouvement féministe, ont déposé une proposition réclamant l'extension de la protection légale des ouvrières.

On a réussi à faire approuver par le Congrès du parti les revendications suivantes :

1° *Interdiction absolue du travail de nuit pour les femmes.* Nous demandons pourquoi pas aussi pour les hommes? N'est-ce donc pas exclure absolument les ouvrières des ateliers où l'on travaille de nuit?

En 2° lieu, on réclame : *Établissement de la journée de huit heures pour les ouvrières.* Mais si cette loi existe avant que les

ouvriers ne possèdent la journée de huit heures, cela aura pour résultat de mettre les ouvrières en masse sur le pavé. Tous les réactionnaires qui prétendent que la femme est destinée au foyer, peuvent marcher d'accord en cela avec les démocrates et les femmes partisans de la protection légale, Mmes Zetkin et Braun.

3° *Liberté de l'après-midi du samedi pour les ouvrières.* Pour que les hommes continuent à travailler ? Mais encore une fois, dans les circonstances actuelles, cette protection de l'ouvrière se tourne complètement contre l'ouvrière elle-même.

Nous n'avons cité ici que les points les plus importants. En général et en particulier, cette protection de l'ouvrière ne peut que lui nuire. Elle aboutira d'autant plus rapidement au résultat de chasser les ouvrières des fabriques qu'il se trouve parmi les ouvriers différents adversaires du travail de la femme. Dans le rapport américain que nous avons cité plus haut, de Carroll. D. Wright, on affirme par exemple que, l'Union des ouvriers cigariers s'est opposée à l'emploi des ouvrières.

Pour ce qui est de la France, nous trouvons dans le compte rendu officiel du *Congrès coopératif* tenu à Rennes, en 1898, abondante matière à nous convaincre combien sont réactionnaires les idées et les paroles de beaucoup d'ouvriers touchant le travail des femmes.

Un délégué, un certain Dangin prétendit : « La place de la femme est à son foyer, mais il faudrait alors que le salaire de l'homme fût plus rémunérateur. »

Rousseaux, du *Syndicat des ouvriers Limonadiers de Paris*, disait que dans l'alimentation, on se sert de la femme pour la dépravation. Il concluait en demandant l'exclusion des femmes des cafés et des tavernes.

Le délégué de la *Fédération des Syndicats de Meurthe-et-Moselle* demandait qu'on limitât le travail des femmes et qu'on leur fît interdiction de certaines professions, telles que l'imprimerie, la chaussure, etc. Il ne donnait pas de raisons, mais demandait seulement que les syndicats (les syndicats d'hommes) recherchassent les professions d'où l'on peut éliminer la femme.

Batbielle, de la *Fédération typographique française*, disait que ses collègues et lui ont combattu l'entrée de la femme dans leur profession. La Fédération typographique n'admet pas les femmes dans les syndicats, et il serait à désirer, ajoutait-il, que toutes les fédérations qui sont assez fortes en fissent autant.

Magnier, de la *Chambre syndicale de la typographie parisienne*, prétendit que le travail de la femme est « une calamité, un mal social. » « La femme n'étant pas libre, disait-il, ne pourra pas se mettre en grève il lui faudra obéir à son mari. »

Et ainsi de suite, et ainsi de suite !

Enfin ce Congrès qui comprenait les ouvriers syndiqués les plus avancés de France, adopta cette résolution :

« Que dans tous les milieux nous nous efforcions de propager cette idée que *l'homme doit nourrir la femme.* »

On réclama encore : *Travail égal, salaire égal.* Le Congrès de Rennes s'en tint exclusivement au point de vue de l'homme.

Conclusion.

Le travail de la femme doit être libre, en ce sens qu'il faut que la femme puisse travailler dans toutes les industries, dans toutes les exploitations où sa capacité a été pratiquement reconnue. Cette liberté doit lui être laissée même si, au début, elle travaille dans certaines exploitations pour un salaire moins élevé que le salaire moyen de l'homme dans les mêmes branches. C'est pour cela qu'il nous faut rejeter toute protection légale spéciale aux femmes, même abstraction faite du point de savoir si toute prétendue protection, appliquée à des personnes libres, adultes, en pleine possession de leur force intellectuelle ne sera pas plus désavantageuse qu'avantageuse aux protégées.

S'il y a des industries où le travail est spécialement nuisible à la santé de la femme, il faut, d'une façon générale, laisser à la libre entente des hommes le soin d'empêcher les femmes de choisir une semblable occupation. D'ailleurs, le mouvement économique et le développement intellectuel plus général de la femme, permettent de prévoir que les femmes s'abstiendront de plus en plus d'entrer dans de semblables industries.

Nous ferons abstraction encore d'un autre point : nous pensons que c'est dans une société plus élevée en civilisation, où le travail ne sera plus une marchandise et où l'humanité réglera le travail d'après les besoins généraux, que c'est dans une société semblable que pourra régner une véritable harmonie entre le travail et les capacités physiques et intellectuelles de l'homme et de la femme également. Mais, dans les conditions sociales actuelles, la femme doit avant tout pouvoir s'émanciper économiquement.

Celui qui veut nous aider dans la lutte que nous menons pour cette émancipation spéciale, doit unir tous ses efforts aux nôtres, pour organiser le travail des ouvrières dans toutes les industries, leur prêter son appui dans les revendications relatives au salaire et dans les grèves, et chaque fois qu'elles chercheront à améliorer leur position matérielle. Qu'il s'efforce d'accélérer le développement intellectuel de la femme qui, à plusieurs points de vue, est encore inférieur à celui de l'homme.

(*Applaudissements.*)

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL DE LA FEMME

Rapport de M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (1).

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme. Et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

Ainsi parlait, en 1776, par la bouche du roi, le grand ministre Turgot, faisant abolir (pour trop peu de temps, hélas !) les privilèges abusifs qui avaient fait, suivant une formule officielle, de la faculté de travailler, c'est-à-dire de vivre, un droit domanial et royal, que les souverains pouvaient vendre, et que les sujets devaient acheter.

La Constituante, quinze ans plus tard, en mars 1791, consacrait définitivement le même principe en proclamant que tous les Français pourraient désormais exercer librement telles professions qui leur conviendraient, en se conformant aux lois et en acquittant les droits imposés aux diverses professions.

Ni Turgot, ni la Constituante, en faisant disparaître les anciennes entraves, n'avaient entendu exclure les femmes du bénéfice de l'émancipation du travail. Les exclusions barbares et malfaisantes qui leur fermaient, sous le régime des anciennes corporations, l'accès de plusieurs des métiers les plus propres à leur sexe étaient même, aux yeux du ministre réformateur, l'un des griefs les plus sérieux qu'on pût invoquer contre ce régime.

Mais il y a loin, comme dit le proverbe, de la coupe aux lèvres, et plus loin encore de la reconnaissance d'un principe à la réalité de son application. Il s'en faut, après plus d'un siècle, que la liberté du travail soit complète, même pour les hommes. Et les femmes, malgré de grands et incontestables progrès, sont loin encore de la posséder dans la même et imparfaite mesure que les hommes. Elles ont à compter avec les lois, avec l'administration, avec l'opinion et les préjugés surtout.

N'ayant point à faire une étude générale, je ne tenterai pas l'énumération de toutes les exceptions qui, sous des formes diverses ou sous divers prétextes, ont continué à être faites à cette loi suprême de la loi du Travail qu'avait proclamée la Constituante.

(1) Voir page 339.

Tout le monde sait que certaines professions, comme celles des bouchers, des boulangers, ont été soumises, jusqu'à une époque relativement récente, à des limitations de nombre ou à des réglementations qui faisaient d'elles, comme sous l'ancien régime ou peu s'en faut, des corporations fermées, payant par la servitude le privilège dont elles étaient investies. D'autres, comme celles d'agent de change, de commissaire-priseur, de notaire, d'avoué, d'huissier, sont encore aujourd'hui plus ou moins soustraites à la concurrence. Si le nombre des avocats, des médecins n'est point limité, la possession des titres qui permettent l'accès du barreau où l'exercice de l'art de guérir est subordonnée à des épreuves qui ne consistent pas seulement dans la justification des aptitudes requises, mais qui exigent des sacrifices d'argent et une dépense de temps interdite à beaucoup.

Ces professions, d'ailleurs, et d'autres, ont été presque jusqu'à hier, et sont encore en grande partie, fermées aux femmes, quels qu'aient été ou puissent être leurs aptitudes ou leurs mérites.

On sait au prix de quels efforts les cours des Ecoles de Médecine, puis des Ecoles de Droit ont été ouverts aux candidats féminins; avec quelle difficulté, en dépit de toutes les raisons qui militaient en leur faveur, les femmes docteurs ont pu donner leurs soins aux femmes et aux enfants malades. Et c'est à peine si l'on peut dire que la porte du prétoire s'est enfin entr'ouverte devant la persévérance de Mlle Chauvin.

La pharmacie, qui semble être, par le soin et la délicatesse que comportent ses préparations, particulièrement propre aux mains féminines, reste, sauf une ou deux exceptions peut-être, l'apanage des mains masculines.

L'enseignement dans ses hautes sphères leur demeure presque absolument fermé, tandis que, dans les sphères inférieures, on les a peut-être provoquées imprudemment à se pourvoir d'un excès de diplômes, qui n'ont point été pour la plupart d'une utilité réelle pour leur avenir.

Ce n'est pas tout. Et, là même où la carrière semblait également ouverte aux deux sexes, des causes d'infériorité, soit légales, soit morales, pèsent lourdement sur le travail des femmes et en restreignent à la fois la liberté et le produit.

Au premier rang figure cette habitude, passée en quelque sorte à l'état de loi, de payer le travail de la femme moins que le travail de l'homme. Il y a des cas, sans nul doute, où cette inégalité est justifiée par l'infériorité de force ou de connaissances techniques. Les hommes, lorsque leurs tâches sont plus ou moins différentes plus ou moins bien remplies, n'obtiennent pas tous la même rétribution. Mais, à travail égal, le salaire doit être égal. Ce qui se paie, c'est le produit obtenu. Et faire, sous le prétexte que les besoins de

la femme sont moindres, acception de sexe à son détriment, c'est une iniquité, fondée d'ailleurs, sur une assertion, ou plutôt sur une hypothèse au moins contestable; car la femme peut être, et est souvent tout comme l'homme, plus que lui-même, chef de famille, et obligée de subvenir seule à son entretien et à celui de ses enfants ou de ses parents.

Une autre atteinte aux droits et au bien-être de la femme réside dans la prétention qu'a eue le législateur de la protéger contre sa faiblesse.

Dans le droit civil, au point de vue de ses intérêts, les dispositions légales prises en sa faveur, telles que le régime dotal, quand elle y est soumise, l'hypothèque légale, et le reste, sont, de l'aveu des juristes les plus compétents, des gênes et des entraves plus souvent nuisibles qu'utiles.

Dans la sphère du travail proprement dit, il en est de même. On interdit aux femmes, comme trop rudes pour elles, certains travaux; on limite le nombre d'heures pendant lesquelles elles pourront s'employer — comme s'il était possible de les empêcher, en dehors du travail de l'atelier surveillé, d'aller chercher quelque autre emploi peut-être pire — on leur défend, dans l'intérêt de leur santé ou de leur moralité le travail de nuit; et l'on arrive, comme nous l'avons vu récemment pour les compositrices ou les plieuses du journal *La Fronde*, à les priver de leur gagne-pain. Elles pourraient, dans certains métiers comme ces derniers (chez les marchands qui ne peuvent se dispenser de faire plumer et vider la nuit les volailles que la clientèle demandera à la première heure le lendemain), gagner, avant 2 heures du matin, un excellent salaire; se lever à 11 heures comme les belles dames de la clientèle qui ont passé la nuit au bal, et avoir encore une grande demi-journée pour leur ménage et leur famille.

Que leur donnera-t-on en échange de ce qu'on leur fait perdre? Et de quel droit se faire juge de ce qui leur convient et porter atteinte à leur liberté?

On le fait encore, et non moins gravement, dans d'autres sphères et par d'autres préoccupations, d'une façon non moins fâcheuse.

Le travail, cette loi de l'homme, cette nécessité, cette condition de son existence et de son progrès, le travail, sous toutes ses formes, devrait être honoré comme l'exercice méritoire de nos facultés et le témoignage de notre liberté. Il a été, malheureusement, perverti et avili. La nature disait à l'homme, comme la parole biblique : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* L'homme a voulu le manger à la sueur du front d'autrui. Et cet autrui a été le plus faible, par conséquent, la femme souvent. La femme a été la première bête de somme domestiquée par l'homme. Elle est encore, dans bien des régions, même dans certaines contrées de la France, la dernière. Or, l'escla-

vage, comme l'a remarqué Rossi, n'a pas seulement dégradé l'esclave, il a dégradé le travail. Le travail est devenu l'*œuvre servile*. Et par suite beaucoup, hommes et femmes, au lieu de le considérer comme un honneur, en même temps qu'un devoir, l'ont considéré comme un joug et une honte. Vivre noblement a signifié vivre sans rien faire.

Il y aurait fort à dire sur les conséquences morales et sociales de ce déplorable préjugé : l'oisiveté malfaisante des uns, le labeur irrité des autres, les existences perdues et la révolte des mains contre la tête etc. Mais je ne veux en retenir ici que ce qui intéresse la condition de la femme. Sous l'influence de cette opinion erronée, de cette vanité mal placée, tantôt elle a cru se devoir interdire à elle-même, comme humiliantes, des occupations qui auraient été le bien-être de son foyer et peut-être son salut à elle-même; tantôt elle se les est vu interdire alors même quelles lui auraient été les plus nécessaires. Soit par des règlements formels ; soit par des avertissements qui étaient des ordres ; soit par une pressien muette non moins impérieuse, les femmes des fonctionnaires, des officiers, des professeurs se sont vu refuser la possibilité de tirer honorablement parti de leurs talents. La même préoccupation a inspiré à certaines exigences comme celles qui subordonnent le mariage d'un officier à la possession, vraie ou supposée, par la femme qu'il veut épouser, de ce que l'on appelle la dot réglementaire. Il ne faudrait pas que, soit du vivant de son mari, soit après sa mort, la femme d'un homme qui a porté l'épaulette put être réduite à faire œuvre de ses mains. Fausse morale, encore une fois, et méconnaissance de la véritable liberté comme de la véritable dignité.

Toutes ces atteintes à la liberté du travail sont des atteintes plus ou moins directes. Il y en a d'indirectes, mais dont la discussion m'entraînerait trop loin. On n'est pas réellement libre de travailler, comme l'écrivait un jour le célèbre John Bright à l'ingénieur Cyrus Field, à qui est due la pose du premier câble entre l'ancien et le nouveau continent, quand on n'est pas libre de faire du produit de son travail ce que l'on veut, ou de se procurer où l'on veut les éléments de son travail. Toutes les entraves à la libre circulation des produits sont à la fois des entraves à la liberté du travail et des atteintes au salaire du travail.

Les femmes n'en souffrent pas moins que les hommes. Peut-être ne s'en doutent-elles pas plus qu'eux. Mais le mal qu'on ne voit pas, ne cesse pas pour cela d'être le mal.

Somme toute, la liberté n'est pas seulement de droit pour la femme comme pour l'homme : elle est pour elle un intérêt de premier ordre, intérêt matériel aussi bien que moral. Et ce qu'elle doit réclamer, ce ne sont point des faveurs, des exceptions ou des privilèges: c'est la pleine et entière disposition de son temps et de ses facultés.

(*Applaudissements.*)

LES OUVRIÈRES ALLEMANDES

LEUR PROTECTION, LEUR LIBERTÉ, LEUR ORGANISATION

Rapport présenté par Mme H. FURTH,
de Francfort-sur-le-Mein (1).

Des gens peu éclairés en matière d'économie politique, partisans de l'école, aujourd'hui surannée, du « laisser faire et laisser passer », prétendent encore maintenant que la situation de l'ouvrier qui cherche le travail et celle du patron qui le donne est une situation d'égalité, que les deux partis font un contrat libre.

De fait, il n'en est rien. Pour que la situation des uns et des autres soit la même, il faudrait que l'ouvrier fût à même d'opposer à la puissance du capital, la puissance de l'organisation syndicale et, en plus, des dispositions légales qui sauvegardent ses droits.

L'union, on le sait, constitue la force des faibles; seule, l'action collective entre égaux peut garantir la liberté des mouvements de l'individu. Et la loi qui, dans son essence, est une restriction de la liberté individuelle, devient dans la circonstance, le seul moyen efficace pour la réaliser.

Si ceci est vrai pour l'ouvrier masculin, ce l'est aussi, et à plus forte raison, pour l'ouvrier du sexe féminin.

Le désavantage fondamental dont souffre l'ouvrier, c'est-à-dire la nécessité pour lui d'offrir sa marchandise, nous voulons dire sa force de travail, à n'importe quel prix ; la nécessité absolue dans laquelle il se trouve d'accepter ce qu'on lui offre ; l'impérieux besoin qu'il a, lui, du patron, tandis que le patron peut attendre et choisir parmi les ouvriers; ce désavantage s'accroît encore sensiblement pour la femme, moins forte au point de vue physique, et occupée principalement à des travaux ayant gardé le caractère de travaux domestiques, c'est-à-dire de travaux qu'il est convenu de considérer comme *inférieurs* et dignes seulement d'un médiocre salaire.

Ajoutons que la possibilité pour la femme, de gagner un salaire supplémentaire par la prostitution, est aussi un élément qui fait considérablement déprécier le travail féminin professionnel.

Sa qualité de mère est encore pour désarmer la femme dans la lutte

(1) Voir page 346.

pour la vie. Elle accepte tout, elle se fait humble, elle se laisse exploiter sans mesure, pour ne pas risquer le pain de ses enfants.

Il résulte de cette rapide esquisse que l'école du « laisser faire, laisser passer » est absolument néfaste à la liberté du travail de la femme; seule une législation protectrice lui garantira la liberté indispensable.

Indispensable, non seulement à la femme, mais à la famille, aux générations futures, à la nation tout entière.

Ruinez la santé de la femme, et c'est la santé nationale que vous atteignez. Cette considération a présidé aux premières tentatives de la législation protectrice des ouvrières. Et, c'est au nom de ses droits, comme être humain, comme individualité, que la femme réclame l'extension de ces mesures protectrices.

Les revendications des ouvrières ont été approuvées par le *Congrès international de Zurich* (1897) sous la forme suivante :

§ 1. Le Congrès international de Zurich demande une protection étendue et efficace de toutes les ouvrières et de toutes les employées de la grande et de la petite industrie, des divers métiers du commerce, des services de transport et de communication, ainsi que de l'industrie domestique.

§ 2. Le Congrès considère comme base de cette protection, la journée légale de huit heures (de 44 heures par semaine) pour toutes les ouvrières et toutes les employées. Le travail doit finir le samedi à midi, afin de leur laisser un repos ininterrompu, d'au moins 42 heures, jusqu'au lundi matin.

§ 3. Défense rigoureuse de se conformer à l'usage des patrons, de donner du travail à emporter aux ouvrières, une fois la journée terminée.

§ 4. Interdiction d'employer les femmes enceintes huit semaines avant, et les accouchées six semaines après leurs couches. Certaines industries nuisibles pourront être interdites, par la loi, aux femmes enceintes.

Pendant cette époque de chômage, l'Etat ou la Commune accorderont à l'ouvrière un dédommagement proportionné à la perte de son salaire.

§ 5. Sont à abroger toutes les lois et dispositions légales créant une situation exceptionnelle, par rapport aux autres ouvriers, aux ouvrières agricoles et aux domestiques.

§ 6. Se rapporte à l'industrie domestique.

§ 7. Demande pour travail égal, salaire égal.

La *Gleichheit*, organe des ouvrières allemandes, réclame des mesures de protection analogues, « parce que les ouvrières faisant partie d'un sexe privé de ses droits politiques, souffrant d'une infériorité sociale manifeste, sont moins organisées et moins bien défendues que les ouvriers. »

L'interdiction du travail de nuit, l'interdiction d'employer les femmes dans les industries nuisibles à la santé, l'extension à l'industrie domestique de l'inspection du travail, la nomination enfin d'inspectrices des fabriques, possédant des connaissances solides et l'expérience pratique, voilà les réclamations ultérieures des ouvrières, atteintes dans leur santé, vouées à la stérilité, à l'avortement, et forcées souvent de laisser leur ménage se détériorer.

Examinons en quoi les vœux précités se sont aujourd'hui réalisés.

La loi de l'Empire du 1er juin 1891 a développé le règlement industriel de 1878, point de départ de toute protection ouvrière en Allemagne. Cette loi interdit aux femmes le travail de nuit et le travail sous terre, fixe la journée maxima à onze heures, demande pour les femmes enceintes une époque de chômage de six semaines, pendant lesquelles les caisses d'assurances contre la maladie leur versent les 3/4 de leur salaire quotidien.

La loi demande aussi le travail séparé des hommes et des femmes là où c'est possible, et toujours des lavabos, des vestiaires et des cabinets séparés.

Le Conseil fédéral peut interdire l'emploi des mineurs et des femmes, dans certaines industries, nuisibles à la santé ou impliquant des dangers moraux — ou ne l'autoriser que sous différentes conditions.

Cette interdiction a été faite pour certaines fabrications de caoutchouc. Dans les verreries, il est défendu d'employer les femmes devant les fourneaux et dans des ateliers surchauffés; dans les fabriques de sucre brut et les raffineries de sucre, il est interdit de les charger du lavage des betteraves, de les employer au service des monte-charges; dans les forges à feu continu, à l'exploitation directe; dans les tuileries, à la fabrication et au transport des matières brutes, au travail dans les fourneaux, à l'entretien des feux, etc.

Il faut vivement regretter que l'Ordonnance du 31 mai 1897, étendant la législation et l'inspection du travail aux ateliers de la grande confection, n'ait pas englobé les ateliers travaillant sur commande et sur mesure; car des établissements occupant 50 ouvrières et davantage, restent ainsi sans contrôle et peuvent impunément introduire le travail régulier de nuit, pendant la saison.

Les autres prescriptions sont souvent aussi négligées, ou annulées, par une série de dispositions prévoyant des cas exceptionnels. En outre, la journée légale est trop longue et la protection des femmes enceintes, insuffisante.

Les lois sur les assurances contre les accidents et la vieillesse, bien qu'elles soient réformées dans un sens favorable aux ouvriers, par la loi du mois de mai 1900, ont encore besoin d'être complétées et développées.

Dans l'état actuel des choses, les ouvrières doivent comprendre que

leur protection efficace ne peut être que l'œuvre de leur propre initiative. Il faut qu'elles s'organisent pour constituer une puissance *capable de surveiller l'exécution des lois*, et qui force l'attention dans les discussions sur le salaire et les conditions du travail.

Or, c'est là une œuvre particulièrement ardue en Allemagne. Depuis de longues années, la police ombrageuse et chicanière a réussi à empêcher la formation de syndicats ouvriers, ayant pour but l'obtention de conditions économiques meilleures, sous le prétexte que ces syndicats étaient des sociétés politiques. De 1878 à 1890, on a simplement sévi, et, même à partir de cette époque, des sociétés ouvrières fondées pour donner à leurs membres soit des secours, soit un enseignement général plus élevé, soit une organisation professionnelle, ont été dissoutes par la police. La dernière mesure de ce genre date de 1897.

Jusqu'ici, la participation des ouvrières aux syndicats est minime. Sur les 664.115 ouvrières industrielles constatées en 1895, dans les établissements soumis à l'inspection du travail, 6.697 étaient organisées. En 1896, leur nombre s'est élevé à 15.265. Cet accroissement subit, a été dû aux nombreuses grèves de l'année 1896, celle surtout des confectionneuses. Ainsi le nombre des ouvrières confectionneuses syndiquées sauta brusquement de 498 à 3.601. L'année suivante fit constater de nombreuses défections ; 788 ouvrières seulement restèrent fidèles au syndicat et, en 1898, leur nombre tomba même au-dessous de celui qui existait avant la grève (438).

Le même phénomène se retrouve dans l'industrie textile. Le syndicat, en 1896, comptait 1429 ouvrières, et 3.314 en 1897. En 1898, il en resta 1.328. Il en est de même dans les syndicats des relieurs, des bottiers, etc., de sorte que, en 1897, l'ensemble des ouvrières syndiquées tomba à 14.644 et en 1898 même, à 13.481.

La *Gleichheit* apprécie ce phénomène très justement en disant : « Les grandes grèves de 1896 secouèrent des groupes considérables d'ouvrières intéressées, et les firent sortir de la torpeur, qui d'ordinaire leur fait accepter la pire exploitation. Elles leur ouvrirent les yeux sur les avantages de l'organisation syndicale. Dans l'ardeur de la lutte, les ouvrières vainquirent les obstacles qui, en temps habituel, les éloignent des syndicats, et des milliers affluèrent vers les vaillantes organisations qui offraient de les défendre. Aujourd'hui, l'enthousiasme est tombé, les ouvrières comptent les privations que l'entrée du syndicat leur impose, et c'est par centaines qu'elles font défection. »

L'absence de droits politiques et la misère économique ont enseigné aux ouvrières l'indifférence et la résignation. Ce n'est que par de longs et lents efforts qu'on leur fera perdre cette fâcheuse habitude. Il faudra, avant tout, leur inspirer le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis d'elles-mêmes ; la conviction aussi que celles qui mettent leurs forces au service du travail, acquièrent par là le droit de discuter les

conditions de ce même travail. Elles n'atteindront ce but qu'en obtenant la liberté de se coaliser, l'électorat et l'éligibilité aux Conseils des prud'hommes et le suffrage politique, qui leur permettra d'agir sur le terrain de la législation.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans parler des ouvrières agricoles et des employées de commerce.

En 1882, 18.704.058 personnes composaient la population engagée dans des travaux agricoles ; en 1895, elle était réduite à 17.815.187, c'est-à-dire de 4,75 p. 100, phénomène d'autant plus frappant que la population totale s'était, pendant cette époque, accrue de 14,48 p. 100. Pendant le même laps de temps, le nombre des ouvriers agricoles avait diminué de 11,60 p. 100, celui des ouvrières s'était augmenté de 6 p. 100. A mesure que l'homme abandonne le travail agricole peu lucratif, la femme et l'enfant se substituent à lui ; phénomène que nous avons déjà constaté ailleurs et qui laisse des travailleurs, moins résistants et, plus humbles à la merci du patronat.

Les emplois commerciaux offrent le même spectacle : accroissement considérable des femmes, occupant les situations subalternes, mal payées. Le nombre des femmes, employées dans le commerce, était en 1882, de 175.000, et de 300.000 en 1895 (augmentation de 7,1 p. 100), 127.000 sont patronnes, ; 6.776 occupent des postes supérieurs, le reste grouille dans les bas-fonds commerciaux, remplissant des fonctions qui demandent peu d'initiative et peu d'intelligence, mais qui sont plus mal payées encore aux femmes qu'aux hommes, dans la même situation. Et ceci, bien que les femmes se soient déjà montrées en possession de toutes les qualités requises pour faire un bon commerçant.

Comment expliquer alors la persistance d'un nombre considérable de femmes dans cette voie ingrate? Par diverses raisons : leur enseignement professionnel est insuffisant, elles considèrent souvent l'emploi dans un établissement commercial comme un passage, avant le mariage ; elles n'y ont recours que sous le coup de subits revers de fortune, etc.

C'est là une faute capitale, car le mariage aujourd'hui est l'exception ; le travail professionnel, au contraire, devient la règle pour la femme. Ce travail d'ailleurs est la condition *sine qua non* de l'égalité des sexes, de l'indépendance de la femme.

Résumons : la femme salariée en Allemagne ne connaît pas la liberté du travail, bien qu'elle se tue à travailler et que, dans mainte industrie, elle ne le cède pas à l'homme ; elle n'est indépendante, ni au point de vue économique, ni au point de vue moral, ni au point de vue social.

Il faudra les efforts réunis des femmes de toutes les classes pour émanciper l'ouvrière.

L'émancipation économique de l'ouvrière doit entraîner l'émancipation intellectuelle et morale de toutes les femmes, car la femme *consciente*, seule peut, devenir une mère éclairée, la véritable compagne de l'homme. le bon génie de la maison et du monde tout entier.

(*Applaudissements.*)

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL DE LA FEMME

Rapport de M. Lucien LE FOYER,

Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1).

Mesdames, Messieurs,

Je dois marquer d'abord l'étendue et les limites du sujet que je vais essayer d'étudier avec vous : Je dois dire que je ne me suis préoccupé que du principe général de la liberté du travail de la femme, et que j'ai laissé de côté le détail des applications particulières, avec les réserves que peut comporter le principe général, — et notamment tout ce qui touche à la légitimité, à l'utilité, à l'opportunité de telle ou telle réglementation spéciale, déjà existante ou à créer, du travail des femmes.

Je diviserai l'examen de cette question de la liberté du travail de la femme en trois parties très brèves, que pour plus de clarté je nomme : 1re partie : Le *présent désordre;* 2e partie : L'*ordre nouveau;* 3e partie, *Réponse aux principales objections.*

PREMIÈRE PARTIE

Le présent désordre.

1. La théorie qui constitue encore aujourd'hui le fondement des mœurs et des lois peut se résumer en cette formule :

« La femme ne doit pas travailler. »

Le Code civil (art. 214) énonce cette loi :

« Le mari est obligé de la recevoir [sa femme], et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. »

Légalement, le mari est le fournisseur, la femme est l'entretenue.

(1) Voir page 346.

Qu'on n'allègue pas que la femme, par sa dot, prévue et réglée par d'autres articles du même Code, coopère à l'entretien du ménage et au sien propre. Cette dot, c'est encore le produit d'un travail d'homme, père, ancêtre ou parent.

La seule fonction de la femme, selon la loi complétée par les mœurs, c'est d'être épouse et mère dans le mariage, ou amante hors du mariage. C'est pour cette fonction qu'elle est nourrie par l'homme. Et la femme peut dire : Pour recevoir mon pain, il faut donner ma chair.

2. Cette théorie manifeste l'évidence de son inexactitude et prête au soupçon d'hypocrisie dès qu'on remarque ce fait constant : Combien de femmes n'ont pas d'homme pour les nourrir!

Quand la femme est fille et sans parents; ou quand elle est veuve et sans parents ni enfants mâles capables de fournir à son entretien; ou quand, mariée, elle a un mari fainéant, incapable, infirme, subissant un chômage ou se trouvant sans place, ou simplement gagnant un salaire insuffisant pour nourrir une famille nombreuse, — alors la femme, selon la loi, est condamnée à mort.

M. Paul Leroy-Beaulieu (1) a écrit justement : Pour que cet argument (la femme nourrie par l'homme) fût valable, il faudrait que la femme, à la mort de son mari, fût épousée ou recueillie par le frère de celui-ci ou un mâle quelconque, c'est-à-dire qu'on abandonnât notre conception de la famille pour retourner à l'antique notion de la tribu.

Et, comprenant cette vérité, M. Max Nordau (2) demande une solution équivalente. Il veut que « l'Etat entretienne, dans des établissements spéciaux, les femmes pauvres et non mariées. »

3. Telle est la théorie, dont se réclament la loi, et, sur bien des points (comme par exemple, le salaire du travail de la femme) les mœurs. — En fait, dans le mariage et hors du mariage, la femme a toujours travaillé, des doigts, des bras ou des épaules, assise, debout ou marchant, à la maison, aux champs ou à la ville, dans tous les temps, dans tous les pays, dans toutes les races.

4. Dans notre société contemporaine, cette théorie et cette pratique contraires ont produit un certain nombre de résultats principaux.

Ceux-ci :

Le premier résultat fut d'assurer une prime considérable au mariage. Le mariage est la seule carrière officielle de la femme. La femme se marie pour s'assurer la subsistance matérielle, l'existence

(1) *Le travail des femmes au XIXe siècle.*
(2) *Mensonges conventionnels de notre civilisation*, page 352.

sociale. Souvent elle se marie « comme certains pauvres diables de vagabonds, dit M. Henry Fouquier (1), à l'approche de l'hiver, se font mettre en prison pour avoir le vivre et le couvert ». Par l'homme elle a tout, sans lui, rien.

Dans le mariage, selon les classes sociales, ou bien la théorie de la femme entretenue et presque oisive, ou bien la pratique de la femme laborieuse, l'a emporté.

Dans la classe riche, la femme, sauf de rares exceptions, ne travaille jamais, au sens plein du mot. Le mari a le plus souvent une profession; la femme, comme dit l'acte de l'état civil, est « sans profession ». L'article 214 lui est un brevet d'oisiveté. Elle élève de rares enfants, — et se fait aider par des domestiques. L'oisiveté légale des femmes riches s'appuie sur le labeur illégal des femmes pauvres.

Dans la classe peu fortunée, la femme travaille.

Le second résultat de la coexistence d'une théorie de la femme entretenue par l'homme et d'une pratique de la femme vivant de son propre travail, fut de rendre nécessaire la prostitution. A côté de la carrière officielle, le chemin de dégagement. A défaut du mari, du moins l'amant ou le passant, l'homme qui nourrit. Songeons, si la prostitution venait à être abolie subitement, au nombre de femmes qui mourraient de faim.

Hors du mariage également, selon les classes sociales, ou bien la théorie de la femme entretenue et oisive, ou bien la pratique de la femme laborieuse, l'a emporté.

La courtisane riche est essentiellement oisive.

La prostituée pauvre doit compter parmi les laborieuses les plus douloureuses et les plus misérables. C'est bien là un travail. On le nomme même du nom générique : le métier.

Le troisième résultat de la coexistence d'une théorie de la femme entretenue par l'homme et d'une pratique de la femme vivant de son propre travail fut l'avilissement professionnel et social du travail féminin. C'est-à-dire :

Professionnellement : Les professions féminines furent plus nombreuses. L'activité féminine fut parquée, affamée et dressée. Il y a quelque chose de scandaleux à maintenir les femmes dans un petit nombre de professions, où elles se fassent nécessairement une concurrence effrénée, de façon à conserver l'avilissement de leurs salaires. Il y a quelque chose de révoltant aussi à les confiner dans les monotones travaux manuels, de peur d'éveiller en elles la réflexion, l'énergie et des pensées d'émancipation. — En même temps, les femmes demeuraient d'une instruction médiocre dans les choses de leur métier, devenaient rarement des spécialistes, restaient presque toutes d'une

(1) *L'Echo de Paris.*

habileté moyenne, ordinaire et pareille, constate M. Paul Leroy-Beaulieu (1). Bref c'était, sauf des exceptions, bien entendu, relativement au travail de l'homme, une dépression du travail de la femme; par comparaison, il reculait. Il allait même, sur certains points, jusqu'à la déroute, jusqu'à l'ironie. Qu'on examine un instant ce qu'est devenu le travail chez les « femmes du monde » : de menus ouvrages de laine ou de tapisserie, sans valeur marchande; ou, tout au plus, de la couture véritable, — la jeune fille ou la femme du monde faisant elle-même ses chapeaux ou ses robes : Un travail aussi peu rémunérateur est un travail dégénéré. Une femme qui fait ses robes et ses chapeaux est précieuse, car elle dépense peu, dit la sagesse d'aujourd'hui; il vaudrait mieux qu'elle gagnât, dira la sagesse de demain; des économies ne suffisent point, il faut des bénéfices; imaginez ce que deviendrait un ménage où le mari, pour tout travail, ferait ses habits, et aurait, pour tout salaire, d'être vêtu...

Socialement : La femme mariée, d'une part, demeurait enchaînée dans la tutelle légale. Son travail restait subordonné à la volonté du mari. « La femme ne peut être marchande publique sans le consentement de son mari. » (Art. 4 du Code de Commerce.) « La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune ou séparée de biens. » (Art. 215 du Code civil.) Sa dépendance civile augmentait sa faiblesse sociale. — Son travail, d'autre part, était considéré comme secondaire, comme complémentaire seulement de celui du mari, et l'on estimait que son salaire ne devait être qu'un « salaire d'appoint ». Bref le travail de la femme était déprécié; il allait jusqu'à souffrir d'un préjugé spécial; et, même, à travail égal, le salaire de la femme était moindre, en qualité de salaire féminin... « Je ne vois rien, dit fort bien M. Jules Bois (2), de plus pratiquement démonstratif de l'injustice où la femme est rivée. »

5. Formulons en une conclusion générale le présent désordre : le travail de la femme est déclassé. En face de lui, il y a une autre classe de travail, une classe privilégiée. Il y a, en fait, une vaste corporation masculine qui opprime la corporation féminine. Examinons celle-ci : La femme y présente bien les caractères essentiels et comme la définition de la servitude : elle est entretenue et elle travaille ; elle ne vit point indépendante par son effort ; c'est le maître qui la nourrit. C'est bien là l'essence du travail servile. Les femmes sont comme une race vaincue, captive, — nourries les unes dans l'oisiveté, les autres dans le labeur, femmes de peine ou favorites, esclaves.

(1) *Le travail de la femme au XIXe siècle*, p. 292.
(2) *L'Eve nouvelle*, p. 224.

DEUXIÈME PARTIE

L'ordre nouveau.

6. La théorie qui doit constituer, dans l'ordre nouveau, le fondement des mœurs et des lois, peut se résumer en cette formule :

« La femme doit pouvoir travailler. »

La nature fait à l'être humain un devoir de travailler. La loi doit reconnaître à la femme le droit de travailler. Nul ne peut être hors du travail.

Je me borne à revendiquer ici, pour la femme, le droit du travail, et non le droit au travail ; la liberté pour la femme de travailler, et non l'obligation pour la société de fournir du travail à la femme, parce que nous vivons aujourd'hui — je le constate sans appréciation aucune — sous un régime théorique et pratique d'individualisme et de liberté.

Interdire, en droit, entraver, en fait, le travail de la femme, c'est mettre la femme hors de la société. Dans l'Ancien Régime, la naissance, et, à son défaut, l'alliance, assuraient la subsistance et le rang social, la vie matérielle, la vie sociale. Dans le régime fondé par la Révolution française, c'est, communément, le travail, c'est, exceptionnellement, le talent, cet épanouissement du travail, qui assurent la subsistance et le rang social, la vie matérielle, la vie sociale. La femme n'est pas encore entrée dans l'ordre du travail et du talent. Elle demeure soumise au régime de la naissance, puis de l'alliance : son père, puis son mari lui fournissent la subsistance et le rang social, la vie matérielle, la vie sociale. On a volé à la femme la Révolution française. Il faut lui rendre le monde moderne.

7. Accroissons cette vérité en la précisant : La liberté du travail implique la liberté du choix du travail. Nous n'avons pas à condamner seulement l'interdiction, en droit, les entraves, en fait, que subit le travail de la femme ; nous avons à condamner encore l'interdiction, en droit, les entraves, en fait, que pourrait subir tel ou tel genre de travail de la femme.

Interdire, en droit, entraver, en fait, tel ou tel genre de travail de la femme, ce serait encore mettre la femme hors de la société. Les principes du monde moderne nous l'enseignent encore. Dans l'Ancien Régime, l'autorité — roi, père, mari, corps constitués — assignait à l'individu ses fonctions, selon la classe dans l'Etat, le rang dans la famille, le lieu, l'année, le sexe. Un « ordre divin » déterminait la fonction des sujets dans l'Etat, des enfants dans la famille, des terres dans l'organisation économique, des femmes dans la société. La volonté des ministres de l' « ordre divin » — roi, père, mari, corps constitués —

vouait les sujets à l'épée, au chapelet ou à la charrue, les enfants à l'armée, à l'église ou à la robe, les terres à l'orge, au seigle ou au blé, les femmes au monde, à la campagne ou au couvent. Le gouvernement de chacun appartenait à son supérieur. A côté de la forme sociale, il y avait la forme individuelle de la souveraineté de Dieu. Dans le régime préparé par les philosophes du dix-huitième siècle, fondé par la Révolution française, c'est la liberté de l'individu qui se choisit sa fonction, selon ses aptitudes mises en balance avec les aptitudes des autres; la liberté peut faire « tout ce qui ne nuit pas à autrui ... et n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits » (Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, art 4). L' « ordre naturel », comme s'exprimait, d'une parole profonde, l'économiste Quesnay, détermine la fonction des citoyens dans la nation, des enfants dans la famille, des terres dans l'organisation économique, des femmes dans la société. La volonté des ministres de l' « ordre naturel » — les individus — peut poursuivre d'un libre vœu, peut assumer, avec un libre dévouement, l'une quelconque des innombrables fonctions sociales. Le gouvernement de soi-même est rendu à l'individu. A côté de la forme sociale, il y a la forme individuelle de la souveraineté du peuple. La femme est au-dessous du peuple : elle est encore asservie, quand le peuple est souverain. La femme n'a pas le gouvernement de soi-même : mariée, elle est en tutelle. La femme est soumise à la volonté ici du mari, là de la loi, ici et là des mœurs. La femme n'est pas encore entrée dans l' « ordre naturel » : on s'efforce de la retenir dans les cadres de je ne sais quel « ordre divin », ou diabolique. L'autorité — loi, règlements, mœurs, père, mari, corps constitués — interdit ou entrave, ou, au contraire, exige tel ou tel travail de la femme. La liberté de la femme ne peut se choisir sa fonction, selon ses aptitudes mises en balance avec les aptitudes des autres. On a volé à la femme la Révolution française. Il faut lui rendre le monde moderne.

8. Ce principe de la liberté du travail de la femme comporte sept applications principales :

1° La femme doit être l'égale de l'homme devant la loi civile, pour être l'égale de l'homme dans le travail. Sa juste liberté dans la société implique l'abolition de sa fausse protection dans le mariage. Elle veut la plénitude du droit commun au lieu de l'étroitesse de sa tutelle spéciale. Libre et responsable vis-à-vis des tiers, elle ne peut redevenir, entre les mains du mari, irresponsable et obéissante. La citoyenne laborieuse délivre l'épouse soumise. La conception de la femme se renouvelle dans le droit social et dans le droit civil. Un code nouveau du mariage, dont j'ai tenté ailleurs de tracer l'esquisse, et dont je ne puis parler ici, accompagne le code nouveau du travail. Eve a forgé sa liberté.

C'est dans cette réforme générale du mariage que doit venir se perdre la mesure particulière qui prétend seulement assurer à la femme mariée la libre disposition de ses salaires. On peut montrer très aisément — et Louis Frank, notamment, a très bien montré — que ce droit de la femme mariée ne sera guère qu'illusoire tant que le mari demeurera, aux termes des articles 1388 et 1421, le chef nécessaire de la communauté légale, dont font partie, en vertu de la loi, tous les meubles et les acquêts. On ne peut espérer entamer une pierre de la bastille du Code civil avec des outils d'enfant. Il faut avoir la vision claire de l'étendue des réformes qu'exige la reconnaissance du droit de la femme. Ce qui sort du travail de la femme, comme d'un creuset, c'est le mariage refondu.

2° La loi et les mœurs doivent, dans la pratique, ouvrir aux femmes le libre accès de toutes les professions, de tous les métiers, de toutes les fonctions, aux mêmes titres et dans les mêmes conditions qu'aux hommes. Il ne saurait y avoir de préjugés de sexe. Il ne peut y avoir que des examens d'aptitudes individuelles. Les sexes sont égaux, si les individus sont inégaux.

3° La femme doit avoir les bénéfices d'une instruction technique et professionnelle et d'un apprentissage dans l'un quelconque des métiers dont elle aura fait choix. Le droit d'exercer une profession implique le droit de l'apprendre. On ne négligera plus de lui donner un enseignement professionnel, sous prétexte qu'elle n'aura pas de profession à exercer. La femme reçoit dans les mêmes conditions que l'homme l'instruction primaire et ne participe pas au droit de vote. La femme devra recevoir dans les mêmes conditions que l'homme l'instruction professionnelle, participant comme lui au travail. Pourvue d'une instruction professionnelle, ayant fait un apprentissage, la femme pourra devenir une ouvrière habile, se créer même une spécialité, et y exceller. On sait que les ouvriers habiles, et surtout les spécialistes, peuvent seuls se défendre avantageusement, sur le marché du travail.

4° Les sexes sont égaux, si les individus sont inégaux. La femme doit être l'égale de l'homme devant le salaire, comme devant le travail. La valeur du travail — pourrait-on dire — n'a pas de sexe. A travail égal, ou mieux, à production égale, pour la femme et pour l'homme, salaire égal. Tous ceux qui s'intéressent au féminisme et à la justice sont unanimes en ceci.

5° Le salaire du plus grand nombre des ouvrières, et surtout des ouvrières de l'aiguille, doit être considérablement relevé. Qu'on réfléchisse à ce fait général, capital : Une partie des femmes, aujourd'hui, pour être vêtue, affame l'autre. Il n'est pire exploiteuse de la femme pauvre que la femme riche, par l'intermédiaire des grands magasins. Confections, linge, nouveautés, fantaisies, ces mille riens pour qui

les achète prennent toutes les forces de qui les fait. La misère laborieuse s'épuise à satisfaire aux caprices du luxe oisif. La seule et insuffisante excuse de cette douloureuse exploitation de la femme par la femme c'est qu'on l'ignore. Promenez-vous dans les grands magasins : Les prix de vente sont marqués, mais les prix de revient ne sont pas marqués; les bénéfices de l'acheteuse sont manifestes, mais les sacrifices de l'ouvrière demeurent cachés; on ne dit point que vendre bon marché au consommateur, c'est faire bon marché du producteur; la publicité est immense, — elle n'est incomplète que sur un point: il se trouve qu'on a oublié la publicité des salaires... Quand l'opinion publique sera mieux au courant de ces faits, quelle révolte! On ne pourra supporter l'idée que la commodité, pour la femme riche, d'acquérir le superflu, doive entraîner la difficulté, pour la femme pauvre, d'acquérir le nécessaire. La dépression du salaire sera jugée plus funeste que l'élévation du prix de vente. Que celle-là ait plus malaisément nouveautés et fantaisies! Que celle-ci ait plus aisément du pain! Déjà les journaux recueillent, répandent les plaintes des opprimées. L'enquête commencée sur le travail des femmes va se développer plus vaste, va imposer des conclusions. La publicité de ces salaires, ce sera leur relèvement.

6° L'organisation régulière du travail de la femme doit entraîner la disparition spontanée de certaines organisations irrégulières et plus ou moins dissimulées, ou, à défaut de cette disparition spontanée, l'intervention légale. On sait la concurrence que les prisons et surtout les ouvroirs, font au travail libre. Le travail de la femme, reconnu normal, légitimé, honoré par les mœurs et sanctionné par la loi, ne conservera plus les allures qu'il a si souvent aujourd'hui, où il se cache, semble honteux de lui-même, et reçoit, d'intermédiaires peu scrupuleux, une promesse de discrétion comme une partie d'un misérable salaire. L'ouvrière ne peinera plus dans ces vastes ateliers religieux, si nombreux en France, isolée, sans rapports avec le monde extérieur, ignorant la valeur de ce qu'elle fait et le salaire qu'elle mérite. Une autre concurrence aussi, bien moins négligeable qu'on ne pourrait le penser, la concurrence que font à l'ouvrière normale les « femmes du monde », prendra fin. Il ne s'agit point ici de ces travaux, robes ou chapeaux, que les femmes du monde font à leur propre usage. Il s'agit de ces ouvrages que les femmes du monde qui ont de la fortune donnent autour d'elles, et surtout de ces travaux que les femmes du monde sans fortune vendent clandestinement, le plus souvent par intermédiaire, aux magasins. En y réfléchissant, on comprendra sans peine que ces dons en nature méritent beaucoup moins d'être loués qu'on ne pourrait le croire à première vue: ils font concurrence à l'ouvrière qui eût pu vendre ces ouvrages ; l'achat, puis le don de l'objet par la femme riche, eussent profité à la fois au béné-

ficiaire et à la productrice ; la femme riche qui se substitue à la productrice pour fabriquer l'objet, enlève à cette dernière ce qu'elle eût gagné, si l'objet lui eût été acheté. Plus funeste, à coup sûr, est la concurrence que fait à l'ouvrière normale la femme du monde sans fortune qui vend en secret son travail. La nécessité presque absolue des intermédiaires diminue le salaire que peut rapporter un tel travail. Et surtout, demander la discrétion c'est (l'expression s'impose) se mettre à la discrétion. Le travail caché mène à la misère la femme qui s'y livre, avilit les salaires des autres femmes. L'organisation régulière du travail de la femme y mettra un terme.

7° Enfin toutes les questions qui font partie du vaste problème du travail, dont la solution devient chaque jour plus complexe, plus délicate, plus nécessaire et aussi — espérons-le — plus proche, doivent être envisagées du point de vue féminin au même titre que du point de vue masculin. Il y a maintenant une double solution à découvrir. Mais un double effort s'y emploie. L'homme et la femme vont collaborer. Le syndicat doit arriver à être naturellement mixte comme l'atelier. Le travail a enfin, pour élaborer son progrès, deux sexes, comme la nature. Le prolétariat trouve, dans sa dualité, son unité. L' « humanité » laborieuse est créée.

9. Les applications de ce principe de la liberté du travail de la femme auront des conséquences heureuses. On en peut compter quatorze principales :

1° Ce sera pour la femme la subsistance assurée : ce sera son indépendance, hors des servitudes présentes. Le travail servile renforce les chaînes. Le travail libre accroît la liberté. La femme a dans le libre travail l'instrument de toutes ses libérations, sociale, sexuelle, intellectuelle, morale, politique.

2° Ce sera pour la femme pauvre l'évasion hors de la misère, et de ses souffrances. Le travail de la femme pauvre recevra, avec les droits et les honneurs, les salaires qui lui sont dus.

3° Ce sera pour la femme riche l'évasion hors de l'oisiveté et de ses vices, si ce n'est pas l'évasion hors de la misère et de ses souffrances. Plusieurs ont observé avec inquiétude, en songeant au sort des femmes appartenant à la classe aisée ou même à la classe riche, la baisse croissante et d'ailleurs normale du taux de l'intérêt. Et M. Marcel Prévost a pronostiqué le « krach de la dot ». La femme que l'on eût autrefois appelée riche ne trouvera une vie large que dans un travail ; la femme qu'on eût dite aisée ne trouvera sa subsistance que dans un travail ; le salaire du travail devra suppléer au revenu du capital. La nature nous contraint, la loi doit nous permettre de constater cette tendance générale et bienfaisante de l'évolution : sans cesse davantage, chaque instant de la vie a le devoir et mérite le droit de conquérir ses titres.

4° Ce sera la diminution du nombre des courtisanes. L'accès des divers métiers permettra à la femme d'échapper à l'unique métier sexuel. Maintes femmes seront heureuses de recourir à un autre instrument de travail que leur sexe asservi et douloureux. La rue n'est le plus souvent aujourd'hui que l'atelier imposé par la dureté du destin, et non choisi par la mollesse du penchant. S'il y a un certain nombre de courtisanes-nées, que de prostituées qui ne sont que des vaincues! La facilité sociale du travail viendra enfin répondre à leurs facultés personnelles, et épanouir leur véritable nature. Et notez que le travail les fortifiera contre l'inclination vers la chute. L'effort fait mépriser l'abandon. Les laborieuses qu'elles seront oublieront les voluptueuses qu'elles pouvaient être. Le travail, en partie au moins, détruit la prostitution. La prostitution, c'est la femme passive. Le travail, c'est le femme active. Ceci détruit cela.

5° Ce sera pour la femme la subsistance assurée : Ce sera la base de tout son avenir. Ce sera la constitution de la personnalité féminine. Il ne faut point se lasser de répéter : L'humanité apparaît. Chaque siècle est un coup de pinceau donné au tableau de l'homme. Mais la grande créatrice, c'est la liberté. « Regardez ce mot « naissance », disait Hugo : il correspond au mot « délivrance ». Eve, encore esclave, n'est pas vraiment née. La personnalité existe dans la mesure où elle s'exerce. Le génie veut être libre. Le travail est l'exercice de la liberté et du génie. Le travail constituera la femme. Son effort dessinera ses lignes. Ses aspirations formeront son âme. Qu'elle soit libre, et elle sera.

Le travail libre créera la femme, et créera les femmes. La diversité des travaux accroîtra la diversité des aptitudes. Comme il y a une division et une spécialisation des fonctions, il y a une division et une spécialisation des facultés. On sait l'influence de la profession sur la tournure d'esprit comme sur l'attitude ou la démarche corporelle. Les facultés de la femme deviendront complexes comme les fonctions de la cité. Les travaux créeront les femmes.

6° Ce sera, avec la multiplicité et la diversité, la stabilité et l'harmonie des facultés de la femme. Aujourd'hui la femme est vouée presque uniquement dans le mariage ou hors du mariage, à la fonction sexuelle d'amour ou de maternité, au devoir de plaire, et, par suite, pour trouver le mari ou l'amant, est, intérieurement, en proie au désir de plaire. Sa personnalité, par suite d'un besoin social, est livrée à la tyrannie d'un rêve sentimental, d'une méditation mentale. Elle est la victime d'une tyrannie psychologique. Elle est livrée, comme à la servitude extérieure, à la servitude intérieure. Il faut affranchir la femme de l'unique désir de plaire : on y parviendra en l'affranchissant de l'inique devoir de plaire. Avec l'unique besoin social, cessera la tyrannie du seul rêve sentimental, de la seule médita-

tion mentale. La femme aura les bénéfices d'une libération psychologique. La liberté extérieure crée la liberté intérieure. La libre harmonie des fonctions sociales crée la libre harmonie des facultés morales. Il régnera, pour ainsi parler, un régime constitutionnel entre les facultés de la femme. « L'ordre naturel » régénérera la personnalité comme la cité. La femme connaîtra l'équilibre, la sérénité et la paix. (*Applaudissements.*)

7° Le travail de la femme, ce sera la dignité de la femme. Il peut être agréable, il n'est pas honorable d'être entretenue sans travail, quand on est adulte et valide. La servitude légale de la femme mariée souligne l'indignité dont la frappe son exclusion du travail. L'avènement au travail, c'est l'avènement à la dignité.

8° Le travail de la femme, ce sera la dignité de l'homme. C'est une preuve de richesse, ce n'est pas une preuve de mérite que d'être obligé d'entretenir une femme pour se l'attacher. Au fond, ce n'est pas manifester une force, c'est avouer une faiblesse. Les extraordinaires pouvoirs que la loi civile reconnaît au mari — contre l'obligation d'entretenir sa femme — ne fait qu'ajouter à cette preuve de faiblesse l'appareil de la tyrannie et non les marques de la vraie puissance. Cette faiblesse de l'homme recueille naturellement de la femme quelque mépris ou au moins quelque pitié. L'homme qu'on aime n'est jamais l'homme qui paie. Aimer, c'est se donner, ce ne peut être se vendre. La loi avilit le mari en en faisant un « fournisseur ». Ce sentiment commence à se répandre, inévitable, dans les grandes villes où les femmes travaillent, dans le commerce, par exemple, où les jeunes filles ou jeunes femmes gagnent leur vie indépendante. La femme qui travaille tend instinctivement à mépriser l'homme qui l'entretient sans qu'elle travaille, le mari qui semble la placer au-dessus de la loi commune et naturelle du travail, lui reconnaît un droit spécial au loisir et au luxe. A la liberté et au travail de la femme l'homme gagnera sa dignité propre.

9° L'étrange contraste que, dans les classes riches de la société, présentent les deux sexes, ira s'atténuant. La présente opposition des sexes est incroyable.

Voyez, côte à côte, le mari et la femme, ou comparez, dans une assemblée, les hommes aux femmes. L'homme travaille; et il a les allures du travail : un vêtement simple, commode et noir. L'homme produit. La femme est oisive; et elle a les allures de l'oisiveté : des vêtements somptueux, compliqués et délicats. La femme dépense. L'homme est labeur et laideur, la femme paresse et parure. Ils appartiennent à deux mondes; ils appartiennent à deux classes; il y a des siècles entre eux. La mode est la révolte contre la loi : La loi fait de la femme une serve, la mode fait de l'homme un domestique. La liberté et l'égalité que nous voulons inscrire dans la

loi doivent pénétrer aussi dans la mode. L'homme et la femme doivent être égaux devant le labeur et devant le loisir. Il n'y a pas plus de sexe à l'élégance qu'au travail. Oui, qu'on y songe : Il n'y a pas plus de « beau sexe » qu'il n'y a de « sexe fort ».

10° Le travail de la femme, ce sera plus de pureté dans le mariage. L'homme épousera moins la dot. La femme épousera moins l'argent. L'homme épousera plus volontiers la femme pauvre, — puisqu'il saura qu'elle pourra gagner, et que son dénûment en capital pourra être compensé par de hauts salaires. La femme épousera plus volontiers l'homme pauvre, — puisqu'elle ne comptera plus sur le seul salaire de l'homme pour faire vivre le ménage. L'homme et la femme pouvant subsister indépendants, le mariage ne sera plus l'union forcée de l'homme et de la femme. Le mariage, étant l'union volontaire et choisie, sera vraiment l'union honorable. Osons cette formule, où apparaissent le sens profond des mots et la conciliation des idées dans l'ambiguité des prétendues antinomies : Le mariage sera enfin l'union légitime, étant l'union libre.

11° La femme, participant au travail, sera mieux la compagne de l'homme. On croit le contraire, d'ordinaire. On dit : Il ne faut pas que la femme ait des préoccupations personnelles, pour pouvoir être toute à son mari. Et l'on fait de la femme je ne sais quelle confidente ignorante et docile. Non pas. Pour comprendre, il faut avoir appris ; pour entendre et pour conseiller, il faut savoir. La femme étrangère au travail doit forcément demeurer étrangère aux principaux soucis du mari. L'homme se lasse de tout expliquer, n'espérant guère être bien compris; et il ne prend plus, bientôt, que le silence pour confident... Le silence répond au silence. Rien n'est contagieux comme de confier ses pensées intimes; rien n'est contagieux non plus comme de n'en rien dire. La conversation, la collaboration des époux continuent à avoir pour objet l'administration de la famille, ou la conduite mondaine, leurs « moi », avec leurs préoccupations personnelles, ne se rencontrent plus. Une compagne est essentiellement une compagne de travail. Le compagnonnage a reçu sa signification du travail. La si précieuse amitié entre homme et femme, qui doit fleurir à côté de l'affection, à côté de l'estime, à côté de l'amour, naîtra du travail. Certes, il est hautement désirable — et on ne doutera pas de notre pensée après les lignes qu'on vient de lire — que l'homme et la femme coopèrent au même travail. Ils seront pleinement compagnon et compagne. Cest ainsi que la femme sera « la véritable compagne de l'homme dans le travail aussi bien que dans la famille », selon le vœu d'Émilie de Morsier (1). Mais les bienfaits du travail de la femme, au point de vue de la communion des époux, subsistent pourtant, et

(1) *La mission de la femme*, p. 113.

quoique diminués peut-être, très grands et très désirables encore, quand l'homme et la femme ne sont point occupés au même travail. Il y a des détails particuliers de tel travail de l'un des époux qui peuvent échapper à l'autre. Il y a les conditions générales de tout travail, où les deux époux peuvent toujours se comprendre, s'éclairer et s'encourager. N'importe quelle travailleuse sera toujours meilleure compagne de travailleur que celle qui ne travaille point. On devine cependant combien il est souhaitable que les travaux respectifs de l'homme et de la femme appartiennent à des genres voisins, ou qui ne soient pas, du moins, séparés par des divergences profondes, ou par des différences de classe sociale.

12° Il y a plus. J'estime que le travail de la femme ne laissera pas que de raffermir le sentiment du foyer, de créer mieux l'âme intime et douce de la maison. On émet constamment une crainte inverse. Mais ouvrons les yeux, puis réfléchissons. La femme qui a passé la journée à s'occuper exclusivement de son intérieur sent le besoin de la vie sociale ; elle a été maîtresse chez elle ; elle est restée seule ou avec ses enfants ; elle n'a pas fatigué ses forces, usé ses nerfs. Le mari rentre, il a passé la journée à l'extérieur, à s'occuper exclusivement d'affaires, il sent le besoin de la vie familiale ; il a été en proie aux chefs, aux collègues, aux concurrents ; il est fatigué physiquement et nerveusement. Que se passe-t-il? La femme veut agir, elle veut vivre ; elle « prend à partie » le mari; elle combat, elle triomphe ; — sortie mondaine, ou querelle d'oreiller. Et ce n'est qu'après quelques minutes ou quelques heures que renaît l'âme paisible de la maison. Cela s'entend. La femme a besoin de fatiguer ses forces, d'user ses nerfs. La femme satisfait aux dépens de son mari son besoin de vie sociale. Il est déraisonnable de prétendre réunir dans un même sentiment un homme qui a été privé tout le jour de vie familiale, une femme qui a été privée de vie sociale, celui-ci qui veut rentrer, celle-là qui veut sortir ; celui-ci qui veut se taire, celle-là qui veut parler, celui-ci qui vient de la besogne et du bruit, celle-là qui sort du calme et du silence. La femme qui travaille goûte davantage et tout de suite les joies de l'intérieur ; il n'est rien de tel que d'être dehors pour vouloir rentrer ; il n'est que l'atelier pour faire aimer la maison. Les deux époux, étant sortis ensemble de la vie sociale, rentreront ensemble dans la vie familiale. Et l'âme commune de la maison apparaîtra dès le seuil.

13° Une considération importante frappera beaucoup d'esprits. Elle est si évidente que je puis me borner à l'indiquer : Le travail de la femme, ce n'est pas seulement la subsistance de la femme assurée, mais encore celle de l'enfant. Le salaire de la femme, c'est le budget de la maternité. Le travail de la femme, ce peut être une gestation de plus : c'est la force de porter, de nourrir et d'élever l'enfant ; c'est une autre

forme de la fécondité... « Armer la femme, dit Léopold Lacour, c'est défendre le pain de l'enfant. »

14° Enfin, en dehors de ce que gagneront particulièrement la femme, l'homme et l'enfant, il est encore quelqu'un qui doit profiter, d'une façon générale, du travail de la femme : ce quelqu'un, c'est tout le monde. Avilir, gêner, entraver, déformer le travail de la productrice, c'est atteindre le consommateur. On ne sait ce que pourront, ce qu'auraient pu produire le libre travail, le libre génie de la femme. A songer que l'immense trésor des connaissances et des inventions humaines est presque uniquement le produit d'une moitié de l'humanité, on se désole de cette irréparable perte : tout ce qu'eût pu conquérir une autre moitié d'humanité! L'humanité ne peut mesurer la spoliation dont elle a été la victime, en même temps que la coupable. Stuart Mill notait déjà avec simplicité et précision : « L'injustice qui frappe les femmes frappe aussi ceux qui pourraient profiter du service de ces femmes » (1). La servitude des femmes gêne le développement du bien-être humain autant que les servitudes, péages, corvées, interdictions de l'Ancien Régime. La liberté de chacun importe à tous; le génie de la femme importe au bonheur humain.—Ajoutons : Le travail de la femme, luttant en égal avec le travail de l'homme, lui eût servi : la concurrence, tant qu'elle ne dépasse pas ses saines limites, est une collaboration ; le rival indépendant, par l'émulation qu'il provoque, est plus utile qu'au serviteur; il ne faut pas confondre les services et la servitude. On ne sait ce que l'homme, sous cette influence particulière, eût pu inventer et produire. Le consommateur a perdu ce que la production masculine eût pu gagner.—Troisièmement, l'homme et la femme eussent pu, non pas seulement par l'influence indirecte de la concurrence, mais encore par une collaboration directe, inventer et produire. On ne sait quelle eût pu se révéler l'étreinte des sexes dans le travail, quelle eût pu être la fécondité des deux labeurs conjugués. L'humanité n'a pas su organiser cette collaboration libre, égalitaire et féconde, et a été privée de ce qu'elle en eût reçu... Mais l'humanité a l'avenir.

TROISIÈME PARTIE

Réponse aux principales objections.

10° Il faut répondre aux principales objections. On oppose toujours les mêmes arguments aux émancipateurs de la femme. On a toujours opposé les mêmes arguments aux émancipateurs des asservis : Les raisons qu'on invoque pour maintenir la servitude, pour repousser la liberté de la femme, ont été invoquées déjà pour maintenir la servitude, pour repousser la liberté du peuple.

(1) *L'Assujettissement des femmes*, p. 124.

On peut reconnaître cinq objections capitales :

1° Le travail de la femme enlève la femme à sa fonction naturelle et morale, qui est d'abord d'être épouse. La femme est faite pour être mariée. La femme qui pourra subsister indépendante ne se mariera plus. La femme qui sera retenue par son travail loin du foyer ne sera plus épousée. La femme ne voudra plus se marier. La femme ne pourra plus se marier.

Les réponses sont évidentes et nombreuses :

Il est piquant de constater en premier lieu que les défenseurs les plus inquiets du mariage sont en même temps ses plus hardis détracteurs. Il est étrange qu'on redoute que le mariage ne soit plus choisi, dès qu'il ne sera plus imposé. Il est difficile de dire plus crûment cette vérité ou ce mensonge : qu'on ne se marie point par plaisir, — puisqu'au mariage sans doute, à en croire nos adversaires, on préférera le travail...

Il faut noter encore qu'aujourd'hui même on ne s'embarrasse pas de savoir si certains travaux que font de nombreuses femmes, ou encore certaines professions que d'autres femmes ont embrassées ne font pas obstacle à leur mariage. Les esprits conservateurs qui s'effraient du travail des femmes comme d'un péril pour le mariage, n'ont jamais songé à condamner les vœux religieux qui imposent pourtant le travail et interdisent le mariage, et ont toujours trouvé naturel que leur servante, pour les servir, restât fille, et contribuât, dans la faible mesure de ses forces, à mettre en péril le mariage. Ce ne sera sans doute pas aux temps modernes qu'on pourra reprocher d'exalter la virginité et de détourner de l'union conjugale.

Il suffira sans doute de rappeler qu'un vieil instinct pousse les les sexes à l'union, et qu'un vieux souci de solennité, de certitude, de « respectabilité », de légalité, conduit l'homme et la femme vivant en société au mariage, — pour rassurer les amis du mariage, ennemis du travail des femmes. La femme voudra encore se marier. L'homme, chez qui le sentiment de la famille est moins développé peut-être parce qu'il fut jusqu'ici moins exclusif, s'est, semble-t-il, quoi qu'il travaillât et pût subsister indépendant, assez volontiers marié jusqu'ici, en trouvant dans le mariage, non le bénéfice d'être nourri, vêtu et logé, d'ordinaire par sa femme, mais la charge de nourrir celle-ci, la loger et la vêtir. Le passé de l'homme, qui présente la conciliation du travail et du mariage, paraît sur ce point assez bien répondre de l'avenir de la femme.

Allons plus loin : On peut estimer fort évident que le travail de la femme non seulement permettra, mais facilitera son mariage. La femme pourra mieux se marier. N'est-il pas éclatant que la majorité des hommes aura plus de goût pour une femme qui rapporte que pour une femme qui coûte? On a toujours manifesté quelque inclination pour l'acquisition d'une grosse dot. Le salaire de la femme, c'est une

nouvelle dot qui s'ajoute à l'ancienne, ou qui s'y substitue, et qui, à tout prendre, subit moins d'aléas. Epouser un talent vaut bien épouser un capital. On n'a guère vu de fille refusée à cause de sa dot. On verra peu de femmes refusées sous prétexte qu'elles ont une profession ou un métier, un talent ou un fonds de commerce. Cette femme moins coûteuse, en outre, sera une femme moins dépensière. S'il est un type d'hommes et de femmes qui prodiguent ce qu'ils ont gagné, il est un type plus répandu de femmes et d'hommes qui ne prodiguent que ce qu'ils n'ont point gagné, et à qui l'effort enseigne l'économie. Cette femme qui acquerra les vertus du travail perdra les vices de l'oisiveté. Le travail, c'est le temps matériellement occupé; le travail, c'est l'âme moralement fortifiée : Plus d'un mari peut-être trouvera, dans ce mérite de sa femme, de quoi se féliciter lui-même. Et qu'il est étrange que nos moralistes songent ainsi à écarter de la famille bourgeoise et riche la femme qui travaille! Ne sont-ils pas les premiers à dire au commerçant, au cultivateur, à l'ouvrier : Prenez pour femme une travailleuse?

2° Le travail de la femme enlève la femme à sa fonction naturelle et morale, qui est ensuite d'être mère. La femme est faite pour avoir des enfants. La femme qui travaillera n'aura ni le désir ni le loisir d'avoir des enfants. La femme ne voudra plus être mère. La femme ne pourra plus être mère.

Les réponses sont ici encore évidentes, encore nombreuses :

Il demeure curieux de considérer qu'ici encore les adorateurs les plus fervents de la maternité semblent en même temps ses plus sévères juges. Est-il vrai que la maternité soit si peu recherchée, et qu'on ne la subisse que comme une fatalité très ancienne dont on voudrait toujours pouvoir secouer le joug? Etre mère, est-ce donc le dernier des métiers, de telle sorte qu'il faille, pour assurer le recrutement dans un tel service, fermer toutes les autres carrières? Stuart Mill s'est arrêté avec surprise devant cet argument surprenant, et, découvrant la pensée cachée qui l'inspire, avec indignation a répondu : « Je voudrais voir quelqu'un avouer hautement cette théorie et venir nous dire : « Il est nécessaire que les femmes se marient et fassent des enfants. Elles n'en feraient rien si elles n'étaient forcées. Donc il faut les forcer .» On verrait alors le nœud de la question. Ce langage aurait une ressemblance frappante avec celui des défenseurs de l'esclavage dans la Caroline du Sud et la Louisiane : « Il est nécessaire, disaient-ils, de cultiver le sucre et le coton. L'homme blanc ne le peut pas, les nègres ne le veulent pas au prix que nous prétendons leur donner. Ergo, il faut les contraindre! » (1). La maternité serait-elle un esclavage? On en verrait, sans doute, la preuve certaine, si l'émancipation des femmes

(1) *L'Assujettissement des femmes*, p. 66.

devenait la grève des mères... Le féminisme est sur ce point sans peur comme sans reproche. Quel reproche doit donc se faire la morale officielle, pour avouer une telle peur!...

Il faut remarquer encore qu'aujourd'hui même on ne s'attarde pas à se demander si certaines professions ou certains métiers n'empêchent pas, d'une manière plus ou moins complète, la femme qui les a choisis d'avoir des enfants. La religieuse prend contre toute possibilité de maternité d'extrêmes précautions, prononce de solennels vœux, s'abrite derrière des pierres ou mène une vie très observée. La servante, si elle a quelque facilité d'avoir des enfants, n'a guère la facilité d'en élever. On sait que la classe des servantes de ville ou de campagne est celle où l'infanticide est le plus répandu. Les moralistes officiels n'ont pas condamné de telles professions, de tels métiers, et ont volontiers sacrifié la maternité quand en échange ils recevaient — ou croyaient recevoir — d'utiles services. Ils ne pourront se plaindre de voir concilier, dans la libre et régulière organisation du travail, la maternité et le travail.

Ce sera assez sans doute de faire souvenir qu'un vieil instinct pousse les sexes à l'enfantement, et notamment la femme à la maternité. J'admire cette outrecuidance de législateur ou de moraliste qui veut se substituer à la fois à la raison de l'individu et à l'instinct de l'espèce. La maternité est un dialogue entre l'individu et l'espèce, entre la raison et l'instinct, entre l'esprit et le cœur, entre la prudence de la pensée et la prodigalité de la vie. J'admire l'audace de la société qui dans ses desseins et ses lois vient séquestrer la maternité. Ayez des enfants, et livrez votre corps, votre cœur, votre destinée dans la servitude du mariage, pour accomplir l'œuvre maternelle. N'ayez plus d'enfants, et livrez vos fils à la guerre, à la misère, à la famine, dans la servitude de la patrie, pour abolir votre œuvre maternelle... Non, non. La maternité appartient à la femme. Ses entrailles ne sont à personne. Aura-t-elle des enfants? Il ne vous est pas permis d'interroger. Celle-ci voudra, celle-là ne voudra pas être mère. C'est affaire de méditation et de destin. Mais une sève inépuisable monte des sources de la vie. Un atavisme formidable, un avenir insondé pèsent sur la fragile hésitation d'un instant. La femme voudra encore être mère.

La femme pourra encore être mère. Etre mère, c'est enfanter; être mère, c'est élever. — La femme pourra encore enfanter. Si partisans qu'ils puissent être de la multiplication des enfants, nos contradicteurs devront avouer que les grossesses représentent une faible partie de la vie de la femme. Au total, les semaines où le travail devra être suspendu à cause des accouchements demeureront en petit nombre. L'homme est éloigné du travail trois années, au moment même où il vient d'entrer dans une carrière, de se créer une position. Il est brus-

quement enlevé, plusieurs fois, pendant vingt-huit jours, — le temps pour la femme de se reposer selon les règles de l'art. Il ne faut pas oublier, enfin, que la femme a, en fait, toujours travaillé, et on doit savoir aussi qu'elle a toujours enfanté. Une expérience assez longue peut rassurer les inquiétudes. M. J. Novicow rappelle, avec quelque ironie : « Les femmes travaillent, et cela depuis la plus haute antibuité ; ce qui n'empêche pas la population du globe de s'accroître de près de 15 millions tous les ans » (1). La femme qui a le moins d'enfants, c'est la femme riche, qui ne travaille point. Bien plus, on peut affirmer que l'accouchement sera socialement plus facile dans l'avenir pour la femme qui travaille qu'il ne l'était dans le passé. La période de repos qui doit accompagner l'accouchement sera mieux garantie. Ce pouvait être une faveur; ce sera un droit. La notion moderne du « congé », des « vacances », tend d'ailleurs à être reconnue comme un droit pour quiconque travaille — en dehors du repos du dimanche, vieux droit consacré, à la place des nombreux jours de fête chômés, vieil usage aboli. Le congé normal pour accouchement sera accepté bien plus aisément encore. L'entretien de la femme pendant le chômage qui accompagne l'accouchement était assuré tant bien que mal par le salaire du mois ou par les secours de la bienfaisance. Il le sera mieux par le salaire même de la femme touché encore pendant cette période et par le mutuellisme et l'assurance. La grossesse vaut l'invalidité, la maladie ou la vieillesse. Le secours que reçoit le mauvais accident doit être donné à l'« heureux accident ». Le travail sera si peu l'ennemi de l'enfantement qu'il y aura dans l'atelier une caisse de la maternité. Le mutuellisme de la fécondité est beau : C'est le parrainage des travailleurs. L'assurance proprement dite, aussi, a son rôle : Comme l'assurance sur la vie, l'assurance sur la naissance. Dans les dons généreux du travail, dans les créations de la science, croyez qu'il y aura la part de l'enfant... — Après avoir pu enfanter encore, la femme pourra encore élever l'enfant. Il faut se souvenir, d'abord, que la femme a, en fait, toujours travaillé, et qu'elle a pourtant, bien ou mal, élevé l'enfant. Mais poussant plus loin, il faut affirmer, de suite, qu'il sera plus facile, dans l'avenir, pour la femme qui travaille, d'élever son enfant, qu'il ne l'était dans le passé. Une foule de concours, dans le domaine des idées et dans le domaine des faits, viennent aider la mère à élever l'enfant; ici la science, là la société. Hygiène, médecine, pédagogie apportent l'aide spirituelle. L'aide matérielle est plus évidente encore : L'école occupe l'enfant un certain nombre d'heures par jour. On organise, on organisera partout la garde, la surveillance des enfants que l'école n'occupe pas encore. On va de la crèche où l'enfant dort à la simple salle

(1) *Revue féministe*, p. 487.

surveillée où l'enfant joue. La durée du travail tend à diminuer : Sans parler même de la journée de huit heures, la journée de neuf ou dix heures, au lieu de la journée de onze ou douze heures, c'est, par jour, deux heures de maternité de plus. L'organisation régulière du travail, c'est-à-dire sa généralisation pour tous et sa spécialisation pour chacun, facilite, assure la maternité comme toutes les autres fonctions sociales... Après la démonstration par les causes, veut-on la preuve par les résultats ? La mortalité infantile diminue sans cesse.

3° Le travail de la femme enlève la femme à la fonction naturelle et morale, qui est enfin d'être ménagère. La femme est faite pour la vie d'intérieur. L'occupation de la femme, c'est le service domestique. C'est une fonction particulière, que la loi distingue du travail : Le travailleur s'engage « à temps, ou pour une entreprise déterminée » (1), et reçoit un salaire fixé. La femme s'engage sans durée, promet une « obéissance » (2) sans limite, et le mari lui fournit « tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état » (3).

La réponse doit distinguer dans l'objection et refuter deux erreurs :

On ne saurait, d'abord, ni en droit ni en fait, admettre que la fonction domestique de la femme ne soit pas un travail. En droit, il faut reconnaître que la fonction domestique de la femme est — petit ou grand, élevé ou vulgaire — un travail. La loi, qui met la femme hors de la situation normale des travailleurs, est monstrueuse. Il est monstrueux de transformer le normal et libre contrat de travail en une promesse d'obéissance ; c'est une survivance de l'antique servitude ; obéir et être nourri sont, nous l'avons dit, les caractères de l'esclavage. En fait, la fonction domestique de la femme est, de toute évidence, — petit ou grand, vulgaire ou élevé — un travail. La meilleure preuve en est que la suppléante de la « ménagère », la « femme de ménage », pour remplir les mêmes fonctions domestiques, touche un salaire. Sous la dénégation hypocrite de la loi l'affirmation éclatante du fait montre que la fonction domestique de la femme constitue bien un travail.

Ceci dit, il suffit, ensuite, de répondre simplement :

La femme a été faite pour la vie d'intérieur, quand ses fonctions l'y appelaient ; la vie normale de la femme était la vie domestique, quand l'industrie était domestique ; la femme était ménagère, quand le travail était ménager. Elle doit demeurer ce qu'elle était, partout où son travail est demeuré ce qu'il était.

La femme n'est plus faite pour la seule vie d'intérieur, depuis que ses fonctions ne se réunissent plus pour l'y appeler ; la vie normale de la femme n'est plus la vie domestique, puisque l'industrie n'est plus

(1) Art. 1780 du Code civil.
(2) Art. 213.
(3) Art. 214.

domestique; la femme n'est plus nécessairement ménagère, puisque le travail n'est plus ménager. Elle ne doit plus demeurer ce qu'elle était, partout où son travail n'est plus demeuré ce qu'il était.

Le travail de la femme était familial. Il était en outre multiple et divers, et principalement agricole. Presque tout ce qui constitue la vie matérielle et spirituelle, presque tout ce qui touche au vêtement, au logement, au chauffage, au blanchissage, à la nourriture, à l'instruction, parfois même à la religion et à la justice, se faisait autrefois dans nos pays, se fait encore aujourd'hui dans d'autres pays, à la maison, au château ou à la ferme. Le travail était domestique. Les industries étaient mêlées. Le « chez soi », bâtiments et terres, était vaste, et tenait lieu du monde. La femme travaillait, comme l'homme, dans la maison ou autour de la maison.

Le travail de la femme est social. Il est en outre spécialisé et professionnel, et principalement industriel. Presque tout ce qui constitue la vie matérielle et spirituelle, presque tout ce qui touche au vêtement, au logement, au chauffage, au blanchissage, à la nourriture, à l'instruction, à la religion, à la justice, se fait aujourd'hui, dans nos pays. hors de la maison, hors de la ferme, hors du château, hors surtout de la maison de ville. Le travail est extériorisé. Les industries sont spécialisées. Le « chez soi » est petit; le vaste monde en tient presque lieu. Qu'a fait l'homme? Il a suivi son travail. Il a quitté la maison. Et son travail est social, professionnel, et, de plus en plus, jusqu'à nouvel ordre, industriel. Que doit faire la femme? Elle doit suivre son travail. Elle doit quitter la maison, dans la mesure où son travail a quitté la maison. Et son travail doit être principalement social, professionnel, et, de plus en plus, jusqu'à nouvel ordre, industriel. Le monde accomplit le travail de la femme, lui fournit le vêtement, le logement, le chauffage, le blanchissage, la cuisine jusqu'à la cuisson, l'instruction, la religion, la justice. La femme doit au monde son travail. La femme, au lieu d'être la ménagère de sa maison, doit être une fonctionnaire du monde. Elle sera ouvrière, ou blanchisseuse, ou cuisinière, ou institutrice, ou prêtresse (1), ou juge. Pour la femme, comme pour l'homme, la maison est devenue la cité.

On le voit, le travail de la femme est, en vérité, un fait, comme il est un droit. Le travail est la fonction naturelle et morale de la femme, comme de l'homme. Le travail de la femme n'est pas plus nécessairement domestique que social. Il a été domestique. Il est social. La présente forme est nouvelle, la loi du travail en elle-même est vieille comme le passé et jeune comme l'avenir. L'évolution générale de

(1) On sait le rôle des prêtresses dans le monde ancien. On sait qu'il y a aujourd'hui des femmes ministres du culte protestant, en Amérique notamment.

l'humanité impose aujourd'hui la forme sociale, professionnelle et industrielle. Qu'y peuvent les critiques légitimes, les plaintes sincères et les indignations ignorantes? Améliorer les conditions actuelles du travail? A coup sûr. Hâter, s'il se peut, l'éclosion d'une forme nouvelle de l'organisation du travail, participant des bienfaits du régime familial et des bienfaits du régime social, par le transport de la force à domicile, par exemple? Sans doute. Mais tenter d'abolir le travail de la femme, sous prétexte que la forme qu'il revêt présente des inconvénients? Ce serait folie. Louis Frank a montré, chiffres en main, qu'en Europe un tiers des travailleurs était constitué par les femmes, par des femmes qui font un travail proprement dit, en dehors des occupations ménagères. Jusqu'à une extraordinaire révolution dans la production économique, retirer au travail un tiers des travailleurs, y songe-t-on! Le temps du travail domestique a été filé au rouet de la femme avec le dernier écheveau de laine. Prétend-on que la femme demeure assise auprès du rouet vide, où le travail ne chante plus?

4° Le travail de la femme fera le malheur de la femme: La femme sera épuisée par la concurrence accrue, ne pourra gagner un salaire rémunérateur et subsister indépendante. La femme a besoin de protection. La femme est faible.

Précisons cela.

Le travail de la femme fera le malheur de la femme. — On ne devine point comment la femme pourrait être plus malheureuse qu'elle ne l'a été. Nous l'avons vu : Les femmes ont été obligées de se réfugier dans la servitude du mariage ou dans la servitude de la prostitution. Cependant l'immense majorité des femmes, en fait, travaillait, — courageusement, douloureusement. Mais le travail de la femme était professionnellement et socialement déprécié : les femmes étaient parquées dans un petit nombre de professions manuelles où leurs efforts s'écrasaient, où leurs facultés intellectuelles s'atrophiaien elles ne touchaient qu'un « salaire d'appoint »... Il y a quelque ironie à prétendre que le travail de la femme devra être l'origine du malheur de la femme.

La femme a besoin de protection. — Il y a quelque hypocrisie à prétendre que la femme a été protégée. Cette protection, nous venons de la juger, en fait, en rappelant ses résultats. Nous pouvons la juger, en droit, en rappelant ses principes : Le principe que la femme recevait la protection du mari, sous la forme de « tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie », impliquait que le mari fût toujours en état de subvenir à l'entretien de sa femme, et surtout que la femme fût toujours mariée. L'application sincère du principe de protection de la femme par le mari eût été la constitution d'une caisse d'Etat organisant le crédit au profit des citoyens mariés, et d'une vaste agence matrimoniale, d'un ministère du mariage au profit des jeunes filles et des veuves. La loi préféra l'hypocrisie au ri-

dicule. La transaction qui permit aux femmes l'exercice de certaines professions en leur interdisant l'accès de certaines autres, impliquait, comme juste compensation, si elle eût été loyale, que certaines des professions permises aux femmes leur fussent réservées, et que les hommes en fussent exclus. M. Charles Secrétan a écrit fort justement (1) : « La loi prête au soupçon d'hypocrisie, quand, prétendant servir l'intérêt de la femme, en lui interdisant certains métiers, elle ne songe point à lui réserver ceux auxquels elle est propre. » On ne peut retirer certains avantages qu'en en fournissant l'équivalent; on ne peut enlever certains droits qu'en donnant certaines garanties; une exclusion doit avoir pour contre-poids un monopole. Il est clair, d'ailleurs, qu'il eût été aussi difficile de désigner les professions et métiers qu'on eût réservés aux femmes, qu'il est difficile de justifier la liste des professions et métiers d'où les femmes sont exclues. « Il n'y a pas de métier qui, par sa nature, soit exclusivement masculin ou exclusivement féminin », dit avec raison Mme Clémence Royer (2). La loi ou les mœurs, qui interdisaient aux femmes certaines professions, se gardèrent bien de leur en réserver certaines autres... Que conclure de l'examen des principes de la « protection » qu'a subie la femme, comme de l'examen de ses résultats? Il faut conclure que cette protection a constitué un des plus beaux mensonges sociaux qui puissent être, et un des plus grands crimes qui aient été. Le mot de « protection » eût d'ailleurs suffi à nous inquiéter légitimement. C'est un des mots les plus mal famés de la langue; c'est un mauvais lieu; c'est un mot qui cache des crimes : La protection en droit civil, comme le protectorat en droit international, c'est, le plus souvent, l'hypocrisie du despotisme.

La femme est faible. — La femme a été protégée, dit-on, parce qu'elle est faible. Il vaudrait mieux dire : La femme a été asservie, parce qu'elle n'est pas faible, et afin qu'elle le soit. La femme n'a pas été protégée... On a pu l'apprécier. La femme est-elle faible ?... On va pouvoir l'apprécier : Il semble que dans l'opinion que l'homme se fait de la femme il entre de ce mépris que volontiers le vainqueur porte au vaincu : volontiers le vainqueur oublie la mêlée, pour ne se souvenir que de la victoire; sa victoire est si manifeste qu'il ne lui semble point qu'elle ait jamais pu être douteuse. Regardons un instant sur ce point le passé, le présent, l'avenir, d'un œil plus impartial et plus sûr. L'infériorité que nous avons pu, à tout prendre, attribuer jusqu'ici au sexe féminin est-elle caractéristique de la nature de la femme ou de la nature de la servitude? Jusqu'à quel degré la légèreté, la coquetterie, la luxure, la superstition, l'ignorance, le mensonge, sont-ils liés à la destinée de la femme? Jusqu'à quel degré le passé de

(1) Le droit de famille, dans *Mon utopie*, p. 229.
(2) Cité par Jules Bois, *L'Eve nouvelle*, p. 229.

la femme n'a-t-il pas été lié à la légèreté, à la coquetterie, à la luxure, à la superstition, à l'ignorance, au mensonge ? Le passé, qu'on veuille bien y prendre garde, est une énigme comme l'avenir ; le passé renferme mille destins qui sont encore à venir. Et comme le présent de la femme nous révèle un déploiement magnifique de forces inconnues, et fait présager la levée superbe d'une moitié du genre humain! La femme est aujourd'hui une étudiante ; l'étudiante qui incarne la femme, est une héroïne d'ardeur, de patience, de dévouement et de labeur. L'ordre social présent, et, sans doute, l'ordre social futur sont, spontanément, propices à la femme: La faiblesse musculaire de la femme, où certains voulaient voir le symbole et le témoignage d'une faiblesse générale et éternelle — si relative d'ailleurs, (que de femmes portent de lourds fardeaux !) et si souvent compensée par une force nerveuse étonnante (que de femmes trouvent dans leurs nerfs à la fois l'élan et l'endurance !)—perd dans les conditions actuelles de la vie, sa signification et sa portée. L'ordre social enchaîne la force. L'avenir de la femme est deux fois grand : Il est ici pressenti, et là indicible. Au total, on peut le prouver et on ne peut pas le rêver. Prêtre et consolatrice, médecin et infirmière, journaliste étant curieuse, placeuse étant adroite, psychologue étant habituée à dépendre des autres, et destinée encore à exceller dans tel métier pour tel mérite que je ne démêle point, ou pour telle faculté qu'elle n'a pas encore, la femme sera tout ce que nous ne pouvons point deviner, et tout ce qu'elle ne sait point qu'elle sera. Comme à l'observation, les aptitudes, en effet, se dissimulent à la conscience... Passé, présent, avenir ne se réunissent point pour prouver la faiblesse de la femme, et semblent plutôt prouver sa force. Mais la meilleure preuve vient de la loi et de l'homme même : L'homme eût-il enlevé à la femme ses droits normaux d'humanité s'il eût vraiment craint sa faiblesse ? La loi n'a-t-elle pas laissé tous ses droits à l'homme faible, à l'homme plus faible que mainte femme ? Si les droits étaient accordés en raison inverse de la faiblesse, que d'hommes en seraient privés, que de femmes en recueilleraient le bénéfice ! Et n'est-ce pas aux faibles qu'il conviendrait surtout d'assurer l'usage de leurs droits ? Le droit est particulièrement sacré, qui n'est pas aidé de la force. Interdire à la femme le travail ouvert à tous les hommes, forts ou faibles, sous le prétexte que la femme est faible, est une iniquité qui s'élève au crime. Jugeons mieux la clairvoyance et atténuons le crime de l'homme : Il n'a pas prémédité la spoliation d'une faiblesse. Il a voulu, pour garder le pouvoir, désarmer une force...

Le travail de la femme, nous dit-on, fera son malheur. La femme est faible. La femme a besoin de protection. Répondons : La protection de la femme est dans le droit, sa force est dans le travail, et son bonheur dans la liberté.

5° Le travail de la femme fera le malheur de l'homme : L'homme sera épuisé par la concurrence accrue. L'offre de travail étant plus abondante, les salaires seront plus bas.

Après la protection de la femme, c'est la protection de l'homme.

Il faut examiner ce fait de l'accroissement de la concurrence, le juger en droit, le définir dans ses caractères, l'apprécier dans ses conséquences.

Examinons ce fait de l'accroissement de la concurrence: Il est indéniable. Il est bien plus limité que nos contradicteurs ne l'imaginent. Déjà, en réalité, presque toutes les femmes travaillent; le travail des femmes est une révolution dans la théorie, ce n'est pas une révolution dans la pratique. Pourtant la liberté d'accès de toutes les professions pour les femmes déterminera sans nul doute une évasion des travailleuses hors des métiers où elles sont aujourd'hui parquées et où elles s'écrasent, vers les professions plus lucratives, plus sûres et plus tranquilles, jusque-là réservées aux hommes. Les femmes apporteront à l'exercice de ces professions une science technique, une habileté professionnelle égales à celles de l'homme, des connaissances générales plus développées qu'aujourd'hui, une énergie morale enfin cultivée, et un élan d'autant plus vif qu'il aura été refoulé pendant plus de siècles. Le fait de l'accroissement de la concurrence est donc limité, mais réel.

Comment, en droit, juger ce fait? Il est légitime. Il est le produit de justes et libres volontés. Le droit des femmes de travailler est sacré comme le droit des hommes. Prétendre éviter une concurrence qui vous gêne, en lui déniant simplement le droit d'être, marque un cynisme incroyable. C'est inventer, pour en charger les femmes, un crime de lèse-majesté masculine. L'homme dit : « A défaut de privilège individuel, je veux un privilège sexuel. Je me contenterai d'un monopole pour mes pareils et pour moi. » Escamoter la moitié des concurrents est une opération trop ingénieuse pour ne pas devenir naïve. Une telle habileté se remarque. Un pareil succès fait trop de bruit. On y met un terme.

Définissons, d'ailleurs, les principaux caractères nouveaux de cette concurrence :

Cette libre admission des femmes dans les diverses fonctions sociales, augmentant le nombre des concurrents, augmente aussi le nombre des fonctions. Ce mal produit aussi un bien. Cette justice guérit les blessures qu'elle fait. La femme prend des places, et ouvre des carrières. Toute l'organisation de la liberté féminine implique la création de besoins nouveaux, de fonctions nouvelles. La femme sera-t-elle seule à recueillir les bénéfices de cet avènement du libre monde féminin, nous dirions volontiers de la « civilisation féminine »? Non, l'homme en prendra sa part. Il y a maintenant deux créateurs sociaux, et qui

s'entr'aident. Remarquons-le : Un fait s'impose, indépendamment de toute préoccupation d'établir dans quelle mesure chacun des deux sexes aura contribué à le faire naître ou contribuera à son développement : Un grand nombre de fonctions vont se constituer, un grand nombre de carrières vont s'ouvrir. Ce n'est pas en vain que l'individualisme, la démocratie, la philanthropie, la science auront conçu ou ébauché un monde nouveau. Fonctions privées ou fonctions publiques, mais fonctions nouvelles et fonctions rétribuées. Nous pouvons en indiquer, sinon la nomenclature exacte, du moins l'objet certain; nous pouvons préciser, sinon les « positions », du moins le domaine où elles sont comprises. Cela est aisé : Prophétiser, c'est voir; voir le germe, c'est prophétiser la moisson. Qu'on y réfléchisse : Qu'est-ce que les associations libres, sinon des essais d'organisation sociale ? Les « associations » désintéressées sont destinées à devenir les « sociétés », qui se proposent des partages de bénéfices, ou la Société. Le philanthrope nous avertit de la venue du fonctionnaire ou du commerçant; des sacrifices de l'inventeur naissent l'administration ou les affaires. Il y a toute une éclosion nécessaire de carrières sociologiques, démocratiques et humanistes : Paix et droit international, coopération, féminisme, mutuellisme, crédit, etc., formeront un vaste réseau d'institutions organisées, un tissu de fonctions féconde et régulièrement alimentées.

Cette libre admission des femmes dans les diverses fonctions sociales, augmentant le nombre des concurrents et le nombre des fonctions, augmentera aussi le nombre des salariés . Et si je gagne moins? dit l'homme. Et si tu dois gagner pour moins de monde? lui répond-on. Libérer la femme du « salaire d'appoint », c'est libérer l'homme du « salaire de famille ». L'homme n'a plus à nourrir sa mère, ou sa sœur, ou sa femme. Cette femme qui travaille est la sienne. Cette concurrente est une collaboratrice. Deux salaires normaux valent mieux qu'un douteux « salaire de famille » et un réel « salaire d'appoint ». Le travail de la femme, c'est le dégrèvement de l'homme.

Apprécions enfin dans ses conséquences cet accroissement de la concurrence par suite du libre travail de la femme.

L'homme trouvera dans son alliance avec la femme plus de profit qu'aujourd'hui. Aujourd'hui le salaire que l'homme apporte pour le commun entretien du ménage, est, toutes choses égales d'ailleurs, supérieur à celui de la femme; demain le salaire de la femme égalera le salaire de l'homme. L'homme se mariera plus volontiers : Il fera, en se mariant, une meilleure affaire.

Mais voici le dernier mot : La concurrence normale de la femme fera-t-elle baisser le salaire de l'homme?... Je n'hésite pas à dire non. Elle le fera monter. A travers les hésitations, parmi les reculs et les tâtonnements, cette loi, qui s'impose à l'esprit, s'imposera aux faits : Le

travail normal de la femme relèvera le salaire de l'homme. Oui, ce qui avilit le salaire de l'homme, c'est la concurrence du salaire anormal de la femme. Le tort que la concurrence de la femme aujourd'hui cause à l'homme condamne non pas le travail de la femme, mais l'exploitation de la femme. On confond le mal avec le remède. Juste sanction de l'iniquité ! La paria famélique affame le privilégié. La victime victime qui la sacrifie. Il y a une contagion de la misère comme une contagion de la maladie. Il n'y a pas de bonheur égoïste. Emancipez, et vous serez libre ! Elevez le travail et vous élèverez le salaire ! Donnez et vous recevrez !

11. Concluons : L'ère du travail libre, et librement associé, ou organisé, doit succéder pour la femme à l'ère du travail servile. Ni travail féminin déclassé, ni travail masculin privilégié. La femme doit pouvoir subsister indépendante par le travail, par le travail solidaire aussi : seuls les êtres libres sont solidaires ; la liberté de tous importe à la liberté de chacun ; le maître et l'esclave sont solidaires, étant la tyrannie et la révolte. La protection pour l'obéissance ou l'oisiveté devient la fraternité du travail. L'homme et la femme sont les compagnons du travail. La femme est citoyenne de la cité du travail.

(*Applaudissements.*)

LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES DE LA RÉGLEMENTATION, PAR L'ÉTAT, DU TRAVAIL DES FEMMES

Rapport de **Miss Constance E. PLUMPTRE**, de Londres (1).

La grande affirmation du dix-neuvième siècle est celle de la loi de l'évolution, constatant que tout organisme se développe et se perfectionne graduellement. Le gland se transforme en chêne, l'enfant devient un sage. Les circonstances extérieures favorables suffisent pour développer l'arbre ; à l'enfant il faut, en outre, le libre exercice de ses facultés. Et la distinction principale entre la mère éclairée et la mère non éclairée, c'est que la dernière entoure l'enfant de mille précautions,

(1) Voir page 347.

tandis que l'autre le laisse aller librement au-devant des expériences utiles.

Les animaux ont cet instinct. Jamais ils ne s'occupent de leurs petits, déjà émancipés; on dirait qu'ils savent que les facultés se développent à mesure de leur emploi.

La plupart des arguments classiques, apportés pour prouver l'infériorité intellectuelle des femmes, sont basés, selon moi, sur la méconnaissance des différences fondamentales qui existent entre l'éducation des hommes et celle des femmes, et des obstacles absurdes contre lesquels les femmes de la moyenne et de la haute bourgeoisie ont à lutter.

L'infériorité prétendue des femmes n'est pas due à la nature, mais à l'éducation.

Considérez la classe agricole; c'est la femme qui, ici, l'emporte presque toujours en intelligence. C'est naturel. L'homme, en général, est voué aux travaux manuels; le travail de la femme, au contraire, consiste à distribuer sagement les ressources de la maison; c'est un travail intelligent dans lequel l'amour maternel, la terreur d'un mari brutal, la rendent ingénieuse.

Dans la bourgeoisie, l'homme est généralement supérieur à la femme, et c'est encore naturel; le mari travaille de la tête, il gagne gros; la femme disposant de grandes ressources, n'a plus besoin de s'ingénier pour joindre les deux bouts : ménage, enfants sont confiés à des mercenaires; pourquoi exercerait-elle ses capacités intellectuelles? aussi ses capacités vont-elles s'atrophiant. Fréquentez la société de la riche bourgeoisie, et vous rencontrerez un vide, une frivolité incroyables.

Il en est autrement des femmes de notre monde diplomatique. Nos grands hommes d'État, lord Beaconsfield, lord Salisbury, ont reconnu combien ils devaient au tact, à la discrétion de leurs femmes.

Dans le gouvernement des Etats, les femmes ont certainement donné des preuves incontestables d'une capacité extraordinaire.

Stuart Mill, dans son ouvrage connu sur « l'Assujettissement des femmes », dit : « Lorsque, dans l'Inde, un Etat est prospère, bien administré, c'est, dans trois cas sur quatre, un Etat gouverné par une femme. Ces femmes qui ne peuvent pas être reines, deviennent souvent régentes, et lorsqu'on considère qu'elles n'ont jamais pu conférer librement avec d'autres hommes que ceux de leur famille, qu'elles n'ont pu s'instruire sur la politique dans aucun livre, leur gouvernement trahit des capacités tout à fait exceptionnelles. »

Ce n'est donc pas la nature, ce sont les circonstances qui font que la femme des classes moyennes est de beaucoup inférieure à l'homme de ces mêmes classes.

Mais, pour être tout à fait juste, il faut constater que les circons-

tances peuvent rendre l'homme tout aussi frivole que la femme. Tel est le cas des officiers retraités dans les stations de bains à la mode.

On aurait pourtant tort de prétendre que toutes les femmes ayant des loisirs, en font un usage peu éclairé. Le loisir qui n'est pas mal employé, devient une bénédiction. Mais voici que la désastreuse intervention de l'Etat veut empêcher les êtres supérieurs d'améliorer leur situation et les ravaler au niveau de leurs inférieurs.

Mais n'est-ce pas une entreprise stupide que de vouloir défendre à une femme vigoureuse de 25 ans, certain travail qu'une petite femme délicate de 50 ans, sans doute, ne pourrait pas faire ?

N'est-il pas évident que lorsqu'un travail est au-dessus des forces d'une femme, il ne lui sera jamais confié à la longue; dans l'état actuel du marché industriel, il y a plus de travail que de bras, et on peut être sûr que l'ouvrière inhabile ou trop faible ne sera pas occupée.

Prenons l'exemple extrême du travail des femmes dans les usines. Evidemment, il n'y a pas de métier moins fait pour une femme que celui de mineur. Mais servons-nous de cette incompatibilité pour tenir les femmes à l'écart. Et si, par extraordinaire, une femme veut travailler là, elle ne le fait évidemment que pour échapper à des maux pires, la faim et la mendicité. Mais de quel droit voulez-vous défendre le travail des usines à une femme robuste, de force supérieure ?

On voudrait aussi imposer aux femmes accouchées un repos forcé de cinq semaines. Or la question n'est pas de savoir s'il est désirable que la mère reste auprès de son enfant. Elle se pose de la façon suivante : Pendant ce repos forcé de la mère, la famille aura-t-elle de quoi vivre ? Sinon, laissez la femme travailler; au cas où sa santé lui interdirait le travail, soyez sûr qu'elle n'ira pas à l'usine. De même lorsqu'elle ne pourra pas se faire remplacer par un enfant plus âgé.

L'intervention de l'État dans ce domaine est pernicieuse. La femme, la société ont tout intérêt à ce que le travail de la femme reste libre. L'Etat devrait réfléchir avant de s'arroger le droit de gêner le travail fait dans de bonnes conditions.

Car, si la théorie évolutionniste est juste, l'intervention de l'Etat empêchant les femmes d'employer leurs capacités et de les accroître librement, produira un effet funeste sur le développement de la race.

Ce qu'il nous faut, ce sont des mères supérieures; que l'Etat ne nous empêche pas de les avoir.

(*Applaudissements.*)

LES FEMMES ET L'INDUSTRIE EN ANGLETERRE

Rapport de Mrs A. H. BRIGHT, de Liverpool (1).

Avant le treizième siècle, les classes ouvrières étaient littéralement en esclavage. Sous la domination anglo-saxonne, les serfs étaient la propriété absolue de leurs maîtres, soumis, sans distinction de sexes, aux plus cruels traitements, sous le moindre prétexte, ou même sans prétexte.

La conquête normande, bienfaisante à tant d'égards, ne fit rien d'abord pour diminuer les charges des pauvres gens, ou pour étendre leur liberté. — Mal nourri, mal vêtu, attaché d'une manière inaliénable au sol natal, par la loi qui défendait aux travailleurs de quitter, sans l'assentiment de leur seigneur, la terre qu'ils cultivaient, entravé par des lois qui réglementaient pour les deux sexes également la nourriture, les habits, les salaires, jusqu'aux mariages et aux questions de famille, l'ouvrier était sans force pour résister à l'oppression, et d'ailleurs sans aide à invoquer, même si la force de résistance eût existé.

Mais, avec les progrès de la civilisation, une nouvelle puissance apparaît, puissance qui devait affranchir le paysan en minant le pouvoir de l'aristocratie : c'est le commerce. Les premiers marchands, hommes de courage et d'entreprise, obligés par les circonstances à courir le double risque de mésaventures dans leurs voyages et de spoliation chez eux, du fait des seigneurs, avaient graduellement conquis l'influence et le pouvoir. Les besoins croissants de la masse amenaient une demande supérieure à ce que pouvait fournir l'industrie locale. L'importation augmentait rapidement. Les ouvriers et ouvrières se constituaient en « guilds », associations à la fois religieuses et pratiques ; les villes industrielles surgissaient partout en Angleterre. En dépit des menaces et des châtiments, les paysans, en grand nombre, affluaient vers ces villes, et, même pour ceux qui ne pouvaient s'y réfugier, il y avait une lueur d'espoir dans la nuit, la vague possibilité d'un sort plus heureux pour l'avenir.

Le levain de la liberté fermentait et soulevait déjà toutes les classes de la société.

Dans les anciennes « guilds », remarquables exemples d'un travail

(1) Voir page 348.

digne et bien ordonné, aucune distinction de sexe n'était faite ; « les « frères et sœurs » signaient leurs règlements, bénéficiaient de leurs privilèges et se conformaient à leurs statuts. Plus tard, lorsque le développement des industries diverses rendit la spécialisation nécessaire et que les « craft guilds » (corporations) se formèrent, on y remarqua d'abord la même absence de distinction entre les sexes ; mais, dès le début du quinzième siècle, il y eut des dissentiments touchant le travail des femmes, rétribué par des salaires abaissés. Avant cette époque, les statuts réglementant le travail de la communauté étaient appliqués indifféremment aux hommes et aux femmes, mais, depuis, le désaccord n'a pas cessé.

En 1461, nous voyons faire défense aux tisserands de Bristol d'employer aux métiers, leurs femmes, leurs filles ou leurs servantes, « de crainte de priver de travail les gens du roi qui le serviront sans doute dans ses guerres ».

L'apogée de la prospérité du moyen âge fut certainement atteint au commencement du quatorzième siècle, c'est-à-dire avant que la tyrannie des « craft guilds » eût entraîné leur chute, ou que la limitation du travail des femmes eût détruit le loyal *compagnonnage* — cette bienfaisante solidarité qui avait jusqu'alors caractérisé les relations des deux sexes, dans le monde industriel. Les corporations furent abolies en fait en 1547 : depuis longtemps elles avaient cessé d'être utiles à l'ouvrier, et n'étaient plus qu'une entrave pour lui, le contraignant parfois à abandonner sa ville natale et à s'établir au loin pour échapper à leur ingérence.

Les restrictions parfois dépassaient le but visé par leurs auteurs ; tel ouvrier qui reprochait à la corporation l'étroitesse de son règlement touchant son propre labeur, avait peut-être applaudi à l'exclusion des femmes de certains métiers.

L'histoire industrielle de l'Angleterre, depuis l'abolition des corporations jusqu'au développement complet des *Trade-Unions*, présente une série d'assez sombres tableaux. Les « Compagnies » succèdent aux « guilds », les patentes et les monopoles deviennent, entre les mains des Stuarts, un moyen commode de se procurer de l'argent. Les pauvres sont pressurés, et le pouvoir retombe presque entièrement aux mains des propriétaires fonciers.

Cependant, les industries à domicile disparaissent. Les machines ayant amené une énorme production d'articles manufacturés, le travail se fait dans des ateliers ou des fabriques, d'où de graves inconvénients. Pour pallier à ces maux, la loi de « Morals and Health » (Morale et hygiène) est votée en 1802.

En 1834, en conséquence de la pitoyable condition des enfants dans les ateliers, révélée par une enquête spéciale, on vote une

loi bien nécessaire pour limiter les heures de travail des enfants. Mais c'est en 1867 seulement que la tendance actuelle de la législation se manifeste; les femmes adultes sont alors légalement assimilées aux enfants et aux jeunes filles — et cette classification restreint définitivement leurs salaires.

Les lois de 1878 et 1895 marquent la même tendance, quoiqu'une Commission d'enquête eût prononcé qu'il y avait, parmi les ouvrières, peu d'infirmités causées par l'excès de travail. Malheureusement on ne peut douter que les hommes ne soient favorables à ces limitations du travail des femmes, et ne se persuadent que leur exclusion permettra l'emploi d'un grand nombre d'hommes, oubliant cette constatation de Miss Collet : « Plus on emploie de femmes et de jeunes filles, plus on emploie aussi d'hommes et de jeunes garçons. »

Ils déclarent, et nous partageons leur opinion, que la réglementation du travail doit être à l'avantage du salaire; mais ce mot de salaire ne s'applique, dans leur esprit, qu'au sexe masculin, et non plus aux « frères et sœurs » du quatorzième siècle. Comme la population féminine de l'Angleterre dépasse de beaucoup la population mâle, il est évident qu'une forte proportion des salariés sera composée de femmes. Si elles veulent vivre honnêtement et manger le pain de la liberté, il leur faut rivaliser avec leurs frères sur le marché du travail, et cette compétition se fait actuellement pour elles dans des conditions essentiellement défavorables.

La législation actuelle nuit aux femmes à un triple point de vue. D'abord, elle interdit ou limite strictement les heures supplémentaires; en second lieu, elle rend très difficile d'emporter du travail au logis; enfin, elle prohibe ou restreint leur emploi dans les métiers dits *dangereux*.

Un des résultats de la clause sur les heures supplémentaires a été de diminuer le nombre des femmes employées dans certains métiers, tels que le blanchiment et la teinturerie — et de les exclure, en fait, des imprimeries des journaux, où le travail doit forcément être fait la nuit.

Une autre conséquence, presque aussi désastreuse, est de diminuer la capacité de gain des femmes dans les métiers où les heures supplémentaires sont très payées.

Il est bon de faire remarquer ici que, dans bien des cas, ce sont les patrons qui redoutent les heures supplémentaires, à cause de la dépense, et non les employés qui apprécient grandement l'élévation des salaires qu'elles entraînent.

La possibilité de quelque travail à emporter au logis représentait souvent un supplément notable au gain accoutumé et une amélioration matérielle quant à la nourriture et au vêtement. On sait qu'un grand nombre d'ouvrières étaient opposées à des restrictions légales sur ce

point ; néanmoins, une loi rédigée par des hommes, discutée par des hommes, votée par des hommes, limite d'une manière absolue la quantité de travail que l'ouvrière peut emporter chez elle.

Enfin, pour ce qui est des métiers dangereux, nos législateurs ont fait certainement une erreur en concentrant leurs efforts sur l'exclusion des femmes de ces métiers souvent bien rémunérés, et représentant parfois le seul travail possible dans leur région. Il eût fallu, à la lumière de la science moderne, substituer des procédés inoffensifs à ceux actuellement en usage, insister sur quelques précautions d'hygiène de la part du patron, donner quelques notions pratiques à l'employé, afin de réduire ces risques à un minimum. La moyenne des cyclistes et des sportsmen en courent de plus sérieux.

Le résultat de cette législation a été, non seulement d'exclure entièrement les femmes de diverses branches de travail, mais d'amener un abaissement général du taux des salaires, excepté dans les industries textiles, où une puissante Trade-Union, composée d'hommes et de femmes, a pu les maintenir. Le seul travail pour lequel les salaires soient en progression constante, c'est le service domestique, qui échappe jusqu'à présent à la réglementation.

Burke (*Letters to Bristol Merchants*), exprimant cette idée que l'activité commerciale est un champ où chacun doit pouvoir s'exercer librement, sans être entravé par la jalousie de ses semblables, ajoute : « Dieu a donné la terre aux enfants des hommes. Il leur a donné assurément l'abondance pour tous, non pas une maigre, mais une large portion pour chacun. Le Créateur a gravé profondément dans notre nature et déclaré, dans sa Parole, que l'homme gagnerait son pain par son travail ; je suis persuadé qu'il y a une véritable impiété à dire le contraire pour le profit d'un homme ou d'une classe d'hommes. Personne n'a le droit d'empêcher le travail ou d'accaparer le pain. »

Il existe en ce moment en Allemagne un mouvement, qui a rencontré des approbateurs en Angleterre ou aux Etats-Unis, pour exclure des fabriques toutes les femmes mariées. Jamais projet ne fut plus injuste ; la femme mariée est souvent chargée de gagner, avec son propre pain, celui de ses enfants. Les agitateurs, qui voudraient l'exclure des fabriques, ne suggèrent d'ailleurs pour elle aucune compensation. Si la femme mariée est exclue, l'ouvrière célibataire a des raisons de trembler aussi ; il ne serait pas difficile, sous un prétexte plausible de santé ou de confort, de réduire tellement les heures légales de son travail, qu'elle deviendrait une non-utilité absolue pour son patron.

Nous admirons cependant la dignité du repos, ses bienfaits physiques et moraux, mais nous ne saurions voir l'avantage de ces loisirs forcés qui se traduisent par une baisse du salaire et une diminution de la maigre pitance, et nous condamnons absolument le système funeste

qui donne à l'homme, marié ou célibataire, la plus large part de travail et de gain, et réduit arbitrairement le gain de la femme adulte, bien qu'elle soit dans des cas fréquents le seul soutien de la famille.

Nous prétendons, au nom de la justice, que le champ du labeur doit être ouvert ou limité *également* pour les deux sexes. Nous croyons que cette reconnaissance publique du droit de la femme à vivre et à travailler sur un pied d'égalité avec son compagnon, aurait une influence bienfaisante, non seulement sur sa propre situation économique, mais aussi sur la communauté dans son ensemble, en effaçant cette impression d'infériorité qui résulte de sa position légale sur le marché du travail, et en lui substituant le sentiment de la solidarité et de la cordiale entente avec ses compagnons de labeur, dans la grande armée des travailleurs.

(*Applaudissements.*)

LES FEMMES ET L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Rapport de **Mrs Margaret E. MAC-DONALD**, de Londres (1),

Membre du Conseil industriel des femmes, de la Ligue des Syndicats professionnels des femmes, de la Ligue nationale des femmes ouvrières, du Parti indépendant du travail.

« L'homme honnête et sérieux doit se tenir ferme et travailler.
La femme aussi, sans cela elle tombe.
A l'instant, bien au-dessous de la dignité de l'homme.
Car elle accepte la servitude. Les hommes libres travaillent librement ;
Quiconque craint Dieu, n'ose point demeurer en repos. »

E. B. Browning.

« Nous avons vu qu'une profonde différence dans le tempérament se montre en marquant des différences entre les hommes et les femmes, que ces différences soient physiques ou mentales. L'examen exclusivement politique de la question a été en grande partie et en conséquence subordonné au « laissez faire » économique : de cela on a pu conclure naturellement, que tout se trouverait arrangé aussitôt que les femmes seraient assez entraînées dans la lutte industrielle et active pour le gain du pain quotidien. »

Jedders et Thomson.

(1) Voir page 348.

« Puisque aucune loi ne peut, d'une façon réelle et décisive, être établie que sur le droit (toute loi injuste entraînant comme conséquence finale son abrogation), le pouvoir qui fait la loi ne peut devenir un pouvoir qui la soutienne qu'autant qu'il est royal en « faisant le bien »; en ceci, du moins, qu'il gouverne et ne néglige pas; qu'il règle et ne dérange pas les choses qui lui sont subordonnées. »

RUSKIN.

∴

La révolution industrielle a changé le caractère du travail des femmes, plus que celui du travail des hommes. Si elle a fait sortir les hommes des petits ateliers isolés pour les engager dans la grande industrie confédérée, elle a fait sortir les femmes du foyer domestique pour les pousser à l'atelier. Autrefois, presque toutes les femmes avaient leur temps pris par la préparation des habits et de la nourriture nécessaires pour leur ménage, et les diverses opérations qui s'y rapportaient avaient lieu sous leur propre toit. Comme la femme forte des *Proverbes*, elles filaient la laine et le lin et travaillaient de leurs mains diligentes; leurs doigts prenaient le fuseau et la quenouille. Mais aujourd'hui on envoie la laine et le lin dans de grandes fabriques pour les faire filer; dans d'autres fabriques pour qu'ils deviennent étoffe et dans des manufactures pour qu'ils se transforment en vêtements. Le blanchissage et le nettoyage de tout genre se font de moins en moins à la maison. Il en est de même pour la nourriture. Très rares sont maintenant les endroits de la campagne où l'on cuit le pain chez soi; la fabrication du beurre et du fromage devient une industrie centralisée, et chaque année une part de plus en plus grande de nos viandes, de nos fruits et de nos légumes est mise en conserves et séchée pour la table, dans les fabriques, au lieu de l'être à la cuisine. Ainsi la femme ou la fille a beaucoup moins à faire dans la maison qu'autrefois; ceci ne signifie pas qu'elle reste oisive. Elle doit encore travailler pour vivre, seulement ce travail est d'un autre genre. Elle a suivi, sur une grande échelle, ses anciennes occupations de la maison aux fabriques et aux ateliers, où elles ont lieu maintenant : au lieu de travailler au fuseau, elle travaille au métier; au lieu de mettre son propre fruit en conserve, elle remplit des pots de confitures au mille pour quelque gros fabricant.

La nouvelle organisation industrielle a rendu également beaucoup de femmes disponibles pour des travaux d'autres sortes, et l'on en trouve qui gagnent leur vie comme employées, gardes d'hôpitaux, institutrices, etc.

D'après les relevés du recensement, le nombre des femmes et des jeunes filles inscrites comme ayant un métier était, pour l'Angleterre et dans le pays de Galles, de 340,5, pour 1000 en 1881; et de 344,2

en 1891; cela fait une augmentation qui approche de 4 pour 1000. Le nombre d'hommes inscrits comme ayant un métier est marqué par une diminution de 1 pour 1000 (1).

Il est certain que le progrès de l'organisation industrielle s'est énormément accru du fait même de la richesse qu'il a produite; il est plus douteux que ce progrès ait jusqu'ici beaucoup augmenté notre bonheur. Le gros de la fortune, et le pouvoir en même temps, ont passé dans les mains de quelques-uns, et la masse du peuple a perdu le contrôle de ses propres conditions de travail; au lieu de travailler pour leur propre compte ou pour le compte de maîtres connus d'eux personnellement, les ouvriers peinent pour des capitalistes et des actionnaires qu'ils n'ont jamais vus et ne verront jamais. Les machines menacent de changer en machines ceux mêmes qui les font mouvoir.

Et ce n'est pas là le seul inconvénient du changement survenu dans la situation des femmes. Lorsque la femme et la fille gardaient les moutons, aidaient à les tondre, filaient la laine, tissaient les étoffes et confectionnaient les habits, elles avaient économiquement une indépendance qui les préservait d'un état d'esclavage absolu. Mais aujourd'hui, où le foyer n'est plus l'atelier domestique, où c'est le mari, le père qui est devenu le gagne-pain, la femme et la fille dépendent toutes deux de la générosité de celui qui gagne les sous dont elles peuvent disposer.

Le progrès industriel a sagement agi, en éloignant le métier et la quenouille du logis familial, mais la conscience et le bon sens national n'ont pas encore reconnu que l'ouvrage qui demande la presence de quantité de femmes au foyer domestique est aussi précieux pour la nation et aussi digne d'un salaire regulier et indépendant, que le travail fait par le mari seul à la fabrique ou à l'établi. Tant que ceci ne sera pas reconnu, la situation de la femme d'intérieur, sans salaire, pourra être infiniment plus mauvaise que ce qu'on appelle communément l'esclavage du salaire.

IDÉAL ET RÉALITÉ.

L'idéal serait que toute femme non incapable physiquement ou intellectuellement prenne sa juste part de l'activité comme du repos du monde. Elle peut se trouver dans des circonstances telles que ses devoirs domestiques priment les autres; alors on devrait considérer qu'en les remplissant elle « paie sa part » autant que n'importe quel travailleur du dehors, homme ou femme. Son mari a-t-il un salaire? l'argent qu'il reçoit pour son travail devrait être à elle autant qu'à lui.

(1) Miss Clara Collet, *Rapport sur la statistique du travail des femmes et jeunes filles*, 1894.

car son travail à elle est aussi essentiel que le sien pour l'entretien du ménage. N'a-t-elle personne pour lui fournir de l'argent, et ses mains sont-elles liées pourtant aux devoirs domestiques ; est-ce par exemple une veuve avec de petits enfants, une femme avec un mari malade, une fille avec une mère infirme ? il est tout à fait injuste que cette double charge lui incombe : gagner un salaire et vaquer aux soins du ménage. Nous croyons que le temps viendra où les femmes placées dans une pareille situation pourront, sans rien encourir de la honte attachée au système présent d'assistance publique, être payées par l'Etat en retour des soins donnés à des membres incapables de la communauté. Il est très nécessaire que les femmes dépourvues de tâches domestiques absorbant tout leur temps, trouvent libre accès au travail du dehors; sinon, en effet, elles dépendent économiquement des hommes, et l'on ne pourra jamais nourrir un haut idéal de vie familiale tant que les femmes seront poussées au marché du mariage par la simple nécessité d'avoir quelqu'un pour les nourrir et les vêtir.

La condition réelle des femmes diffère beaucoup de cet idéal. Il y a une lutte aveugle entre les femmes qui rivalisent et cherchent à se nuire entre elles, et qui luttent contre les hommes et cherchent à leur nuire, les unes pour un salaire qui leur assurera de l'argent de poche, les autres pour un salaire qui les laissera mourir de faim. Et les conditions mauvaises du travail résultent naturellement de cette lutte désordonnée. Les femmes passent quatorze ou seize heures acharnées à une besogne pénible comme le repassage; elles cousent tout le jour et une bonne partie de la nuit pour un gain de 0 fr. 10 l'heure ; de jeunes mères détruisent la santé de leurs bébés en travaillant au milieu de vernis empoisonnés; les demoiselles de magasin se préparent des années de souffrances et de maladies futures en restant de longues heures debout derrière le comptoir. Les hommes qui gagnent leur vie sont obligés d'exercer une vigilance incessante, de peur que la femme ne s'introduise dans une industrie bien organisée et ne la rabaisse, par l'infériorité du salaire et le manque d'esprit de corps industriel, à un niveau inique.

Même les plus heureuses, dans notre armée de travailleuses, sont bien au-dessous de cet idéal de vie familiale qui serait tout à fait possible avec une organisation convenable de nos pouvoirs et de notre savoir actuels.

En tant que socialistes, nous déclarons qu'il faut s'acharner après cet idéal jusqu'à ce qu'il soit atteint, et nous devons examiner les étapes pratiques qui nous y mèneront le plus vite.

LE SERVICE RENDU PAR LES FEMMES A L'ÉTAT.

Mais d'abord, notons bien ce point : le travail que l'Etat, la société,

requiert de ses membres ne se fait pas tout à la fabrique. Il ne faut pas à la société seulement du calicot ou du coton, mais des hommes et des femmes; non seulement des machines qui fonctionnent vite et facilement, mais des foyers domestiques. La femme révoltée d'être assujettie à l'homme d'une façon immorale et dégradante, pour son argent de poche, pour le prix d'un fiacre, ou ses dépenses de ménage, oublie volontiers qu'on fait son service et qu'on acquiert sa liberté n'importe où. Cette erreur est surtout celle de la femme de la classe moyenne; lorsqu'elle veut se mêler au mouvement féministe, elle le fait reculer d'un demi-siècle. Elle oublie l'expérience du travailleur. Elle oublie que les économistes ont caractérisé le travail salarié des fabriques du nom d' « esclavage du salaire ». Elle oublie que son mari auprès duquel elle voudrait se voir dans la manufacture, n'est si souvent un rude maître que parce qu'il a lui-même un maître dur. Elle juge, selon cette idée très démodée et complètement discréditée, que la liberté de gagner un salaire donne la pleine mesure de la liberté dont peuvent jouir hommes et femmes. Cette idée n'est pas seulement surannée, elle est à courte vue.

Les richesses de l'Etat ne consistent pas seulement en marchandises, mais en chair et sang d'hommes, en caractères d'hommes et en idéal humain; et si la femme peut être mieux employée à produire des qualités humaines, elle ne doit être ni honteuse ni déçue qu'on engage exclusivement les hommes dans la production des quantités économiques. Dans tous les cas, l'idée que l'unique service dont les femmes puissent s'acquitter pour être en droit de réclamer un revenu indépendant est le service dans les fabriques, ou dans les métiers, est une idée fausse. Nous ne devons pas, pour assurer la liberté aux femmes, limiter leurs services à l'Etat. Les socialistes ont pour principe établi que tout travail doit avoir sa récompense, et nous cherchons plutôt à rehausser qu'à rabaisser ou amoindrir l'œuvre dont les femmes sont capables, surtout lorsqu'elles travaillent au foyer à l'amélioration des qualités humaines de la nation.

Mais tout ceci rappelé, il reste encore à résoudre les problèmes soulevés par le salariat des femmes. En effet, une place plus large doit être faite à la femme dans l'industrie, et elle seule doit décider librement si elle choisira le foyer ou la fabrique.

LES FEMMES DES TRADE-UNIONS.

Les problèmes relatifs au salaire des femmes sont encore plus compliqués que les problèmes du salaire des hommes. Si nous regardons les femmes essayer d'améliorer leur condition par leur propre effort, nous voyons qu'elles sont bien plus difficiles à organiser et à grouper que les hommes. La jeune fille prévoit le mariage et ne considère son

travail à la fabrique que comme une corvée temporaire; la femme sait travailler, a le souci du mari et des enfants, et il est probable que la veuve se trouve encore plus désespérément surchargée de soucis domestiques; seule la vieille fille, plus décidée, a d'habitude quelque responsabilité. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que des femmes « dont le travail ne finit jamais » ou dont les pensées dominantes se tournent ailleurs, mettent beaucoup d'énergie dans des groupements extérieurs ou dans l'agitation. Autant le travail du dehors est accidentel dans la vie d'une femme, tandis qu'il forme le résumé de la vie d'un homme, autant cet homme se porte précisément à des associations volontaires et à des réclamations au patron que ne fait point la femme.

Le nombre total des femmes et jeunes filles, relevé dans le dernier rapport des Inspecteurs de fabriques (1898) est de 1.508.406. Ce nombre comprend seulement les ouvrières des fabriques et des ateliers, et laisse en dehors les nombreuses séries des industries domestiques, des magasins, du service des maisons, etc. Parmi toutes celles-là, 116.016 sont dans les Unions ouvrières, déduction faite des ouvrières de l'industrie textile, qui sont 9.546. Si excellent que puisse être le travail accompli par ces 100.000 femmes ou à peu près, ce n'est qu'une goutte d'eau dans un puits. Ces Unions ne montrent aucune tendance régulière à augmenter de nombre; en fait, depuis la fondation de la *Grande Union des ouvrières modistes* et autres associations retentissantes qui, en 1832, chiffraient leurs membres féminins par dizaines de mille, les femmes associées ont fait le désespoir des organisateurs, à cause de leur façon capricieuse de s'unir par centaine et par mille lorsqu'il y a quelque grève ou quelque excitation particulière et de rejeter toute participation et toute aide aussitôt que le travail reprend son cours ordinaire. Pour cela les Unions ouvrières de femmes sont toujours comparativement rares et inefficaces, et l'association n'a jamais pu faire pour les femmes ce qu'elle a fait pour les hommes. Que peut-on faire alors? Nous voulons la liberté économique pour les femmes; nous voulons aussi qu'un haut idéal de vie soit dressé. Nous ne pouvons faire qu'une chose : nous adresser à l'État.

ERSPONSABILITÉ DE L'ÉTAT.

La vieille idée que l'Etat n'est rien de plus qu'un gendarme, fait place à l'idée morale qu'il est l'expression tangible de la conscience sociale, et qu'une partie de son devoir consiste à entretenir un haut idéal de vie chez les particuliers. A l'égard des femmes qui travaillent, il peut agir effectivement de trois façons: par l'éducation, en leur enseignant à faire du bon travail; par la législation, en les protégeant lorsqu'elles travaillent, et en se faisant lui-même le modèle des

patrons. L'Etat constitué patron est naturellement l'idéal de tout socialiste. Mais en ce moment, les branches de l'industrie où la communauté contrôle son propre travail, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entrepreneurs, sont rares. Quant à l'éducation technique — dans son sens le plus large — nous pourrons peut-être nous en occuper dans une brochure ultérieure. Pour le moment, nous nous bornerons à la question de la réforme législative.

La première loi limitant la journée des femmes date de 1844 (en 1842 on avait exclu les femmes du travail souterrain des mines). Ce fut le résultat des longues années d'agitation provoquée par lord Shaftesbury, alors lord Ashley, de Richard Oastler et d'autres hommes dévoués, soutenus par l'enthousiasme des artisans et combattus par les fabricants que conduisaient John Bright et Richard Cobden. Depuis lors, on a graduellement étendu le principe, et nous avons de nombreux règlements au sujet de l'assainissement, de l'aération, de la protection contre les machines, des appareils de sauvetage, des heures de travail et même des salaires (dans les lois *Lois du trafic-Truck acts*). Le principe d'une telle législation est presque universellement admis maintenant.

L'individualisme extrême qui conclut à la liberté du travailleur et permet au patron de lui imposer n'importe quelles conditions de labeur, a disparu dans la pratique. Il proteste encore doucement contre la législation « maternelle », mais la force de la logique et des circonstances le domine. Seul le patron peu scrupuleux combat les règlements récents et cherche à supprimer le degré minimum de confort que la loi lui ordonne d'accorder à ses ouvriers.

Mais l'opposition aux lois ouvrières concernant plus particulièrement les femmes est encore active et bruyante; elle peut encore, ou dans tous les cas elle pouvait à l'époque de la dernière loi manufacturière, en 1895, empêcher d'aboutir les mesures réclamées par les travailleurs eux-mêmes et par l'opinion éclairée du pays.

LOIS PARTICULIÈRES POUR LES FEMMES.

Parmi les lois maintenant en vigueur, presque toutes les lois sanitaires s'appliquent également à tous les adultes, mais quelques-unes des dispositions relatives aux manipulations dangereuses, etc., et la plupart de celles qui limitent le nombre d'heures se rapportent à la femme seulement. La journée des hommes n'est limitée que dans certains cas particuliers, par exemple les veilleurs aux signaux ; les hommes s'agitent pour obtenir des restrictions légales en maints travaux. La journée des femmes est limitée dans toutes les industries réglementées. Les femmes sont exclues du travail souterrain des mines et de celui du plomb de céruse.

C'est ici que nous arrivons à la législation relative à un sexe seul, et comme on l'a quelquefois beaucoup attaquée, nous devons en faire un examen attentif et voir le fondement de ces lois et leurs effets.

LEUR RAISON D'ÊTRE.

Elles ont simplement pour raison d'être que l'homme et la femme étant différents ont aussi des besoins différents. Prenez un fait banal en apparence. Une femme porte des cheveux longs et des vêtements autres que ceux des hommes ; ses cheveux et ses habits peuvent plus facilement s'accrocher et gêner ses mouvements (1) ; c'est pourquoi il est défendu aux patrons d'employer des femmes pour le nettoyage de certaines machines. De même une femme est différente physiquement; la position verticale continue, par exemple, lui est beaucoup plus nuisible qu'à l'homme (2), aussi la dernière mesure protectrice a-t-elle été une loi qui prévoit des sièges pour les demoiselles de magasins.

Dans le chapitre des différences physiques, les fonctions de la femme comme mère sont de beaucoup les plus importantes. Dans le temps qui précède et qui suit la naissance de l'enfant, tout ce que fait la mère a un effet immédiat, non seulement sur elle, mais aussi sur lui. Certaines catégories de travaux, même rudes, ne lui font pas de mal, mais l'ouvrage épuisant et toute tâche qui implique un effort lui nuisent, et certaines manipulations chimiques pour lesquelles on emploie des femmes, montrent une terrible liste d'existences de bébés sacrifiées ou endommagées d'une façon irrémédiable.

Il y a place ici pour un examen beaucoup plus attentif d'où résulteront des restrictions nouvelles, là où la nécessité en sera démontrée. Dans tous les cas, il n'est bon ni pour la mère ni pour l'enfant qu'elle le quitte pour s'en aller tout de suite travailler, et la loi anglaise a fixé une limite de quatre semaines de repos après l'accouchement (3). A cet égard, si loin que la communauté puisse aller contre la liberté reconnue de la travailleuse, elle a pour devoir et pour intérêt certains de protéger en elle la santé de la génération qui s'élève.

Il faut aussi tenir compte de la différence économique, déjà indiquée, entre hommes et femmes qui provient du rôle différent que

(1) Sur les accidents mortels dus aux cheveux et aux vêtements, voir le Rapport des Inspecteurs de fabriques, 1883, p. 9.

(2) Voir l'exposé du Dr Service sur les maladies dues à une station droite prolongée, chez la demoiselle de magasin. — Commission royale du travail, Rapport sur le travail des femmes, 1893, p. 318.

(3) En Allemagne, Autriche et Norvège, la défense peut aller jusqu'à six semaines ; en Norvège et en Suisse il peut être défendu aux femmes enceintes de travailler à certains métiers pernicieux.

joue dans leur vie le travail du dehors. Ce fait fournit deux raisons en faveur d'une législation spéciale : la première, c'est qu'il empêche les femmes, ainsi que nous l'avons démontré, de défendre leurs propres intérêts aussi énergiquement que les hommes, et par suite elles ont un besoin plus immédiat d'être secourues par la loi. Réunis ou pris individuellement, les hommes sont beaucoup plus prêts que les femmes à lutter pour obtenir des conditions favorables, et souvent ils ont acquis, par eux-mêmes, bien des avantages que la femme n'obtient que par la loi.

Le manque d'organisation pour la grande masse des femmes, et leurs idées anarchiques sur le travail découlent des raisons esquissées plus haut. L'ouvrage du dehors n'est pas celui qui prime dans leur vie, aussi, la plupart d'entre elles ne s'inquiètent-elles nullement de s'y perfectionner et d'améliorer les conditions où elles le trouvent.

Un exemple frappant de ce que les femmes peuvent endurer comparativement aux hommes, nous est fourni par l'extrait suivant du Rapport des Inspecteurs de fabrique, 1898. Parlant de la substitution des hommes aux femmes dans la préparation du plomb de céruse, depuis la loi de juin 1808 qui les en exclut, on cite en exemple un lieu où 10 hommes reçoivent maintenant 9 fr. 35 (7 s.6 d.) par jour pour un travail qu'on payait avant 3 fr. 10 (2 s. 6 d.) à 13 femmes, et une autre grande fabrique où le Directeur se plaint d'être obligé d'employer autant d'hommes qu'il employait de femmes avant, sans résultats meilleurs et avec un salaire double. Miss Anderson, principal Inspecteur-femme, ajoute : « Les effets de ce travail dangereux étant immédiatement visibles sur la santé des hommes et atteignant à un tel point que nulle paye ne saurait les compenser, l'espoir naît que cette augmentation indirecte du prix du travail hâtera le développement de nouvelles méthodes industrielles, tendant à diminuer ou écarter le danger de ces travaux. » Jusqu'à l'intervention de la loi, en 1898, les femmes consentaient à travailler pour un misérable salaire, à des conditions auxquelles nul être humain ne devrait travailler; conditions qu' « aucun salaire ne pourrait compenser », pensèrent apparemment les hommes. Aussitôt que les hommes y furent employés, leurs plaintes hâtèrent la découverte d'un procédé mécanique, rendant ce travail facultatif.

Il est juste de reconnaître que là où la loi a donné aux femmes une certaine somme de loisir et un certain degré de confort, elles deviennent assez énergiques et assez indépendantes pour réclamer d'autres améliorations. Nous avons vu que parmi les 156.000 femmes associées, plus de 106.000 appartiennent aux industries les plus minutieusement réglementées, et si nous voulons connaître les ouvrières pressurées avec le plus de succès par leurs patrons, nous les trouvons dans les industries placées le plus en dehors du domaine de la

loi, employées de magasins, ouvrières à la tâche et ainsi de suite. Ainsi, en tenant compte du niveau des conditions du travail, les restrictions spéciales tendent plutôt à rendre les femmes égales qu'inférieures aux hommes.

En second lieu, si la situation économique spéciale de la femme exige plus particulièrement pour elle que pour les hommes la protection de l'Etat, c'est que ses devoirs domestiques ne sont pas seulement son affaire personnelle et qu'ils concernent la communauté. L'Etat est intéressé, non seulement à ce qu'elle ait des enfants bien portants, mais aussi à ce qu'elle ait le loisir de pourvoir à leurs besoins et à ceux des autres membres de la famille; aussi est-il particulièrement nécessaire que sa journée ne soit pas trop longue, ni son travail trop accablant. On a donc écarté plus facilement au sujet des femmes, qu'au sujet des hommes, l'opposition à la limitation de la journée des adultes, et quoique nous voulions des règlements pour tous également, il serait déraisonnable de priver d'un bienfait le sexe qui en a le plus besoin, parce que l'autre n'en jouit pas encore.

RÉSULTATS DE LA LÉGISLATION SPÉCIALE.

Mais il ne faut pas considérer seulement les besoins qui appellent une réforme légale, il faut aussi envisager les résultats derniers des remèdes employés de peur qu'ils n'agissent d'une façon imprévue. Il se pourrait que la réglementation du travail des femmes aboutisse à le déprécier aux yeux des patrons, et par suite à priver les femmes de leurs emplois ou à faire baisser leurs salaires.

CES LOIS ONT-ELLES DIMINUÉ LE NOMBRE DES EMPLOIS?

Les lois qui restreignent spécialement la journée des femmes étant en vigueur, depuis plus de cinquante ans, nous pouvons en appeler à l'expérience acquise. Durant cette période, le nombre des femmes travaillant au dehors s'est énormément accru en proportion de l'accroissement de la population féminine. Dans les manufactures seules, il s'est élevé de 463.600 en 1841 à 1.447.500 en 1891. C'est-à-dire qu'il a plus que triplé. La population féminine s'est élevée en même temps de 13.670.432 à 19.496.638, ce qui fait encore une augmentation bien moins que doublée. Nombre de métiers nouveaux se sont ouverts aux femmes; à cause de cela, et par suite des changements des conditions du travail, toutes les professions, même les plus étendues, n'ont pas participé à l'augmentation. Parmi celles-là, les deux qui ont le plus baissé dans les dix dernières années (les chiffres étant tirés des recensements de 1881 et de 1891) sont les deux le plus absolument

dépourvues de règlement, le service domestique et l'agriculture (1). Dans les industries textiles les plus soigneusement réglementées de toutes, le nombre des femmes diminue considérablement en ce moment, mais, la diminution des hommes y est encore plus rapide, ce qui prouve une décroissance générale du chiffre des travailleurs. Il n'y a là, évidemment, pour les femmes aucune diminution de besogne résultant de leur législation particulière ; c'est le contraire absolument qui a lieu, autant que les chiffres ont de poids sur ce point. Il peut, et il doit y avoir eu réellement des exceptions individuelles, car on n'apporte jamais de perfectionnements dans la forme de l'industrie sans nuire à quelques-uns; cependant ceux qui recherchent ces exceptions semblent eux-mêmes trouver étonnamment difficile de produire des cas précis. Mais le point essentiel consiste en ce que la masse des travailleuses prospère même si quelques personnes en souffrent.

Quant à savoir si les femmes n'auraient pas été employées en plus grand nombre, dans certains métiers, au cas où il n'y aurait pas eu de restrictions spéciales, des preuves exactes ne peuvent être obtenues ni d'un côté ni de l'autre. On cite souvent le métier de compositeur d'imprimerie comme celui où la loi s'est montrée préjudiciable, mais là nous voyons ceci : tandis qu'en 1867, époque où a été promulguée la loi interdisant aux femmes le travail de nuit dans l'imprimerie, presque aucune maison n'employait de compositeurs femmes; maintenant il y en a beaucoup qui le font (2). Nulle part on ne prend des femmes pour composer les journaux du matin; et ceci a été attribué à leur incapacité pour le travail de nuit, mais nous voyons qu'on ne les emploie pas davantage pour les journaux du soir, qui s'impriment dans le jour, on ne les emploie que dans des petits journaux hebdomadaires de province; patrons et ouvriers à la fois expliquent cela par le fait que le travail d'imprimerie est trop hâtif et trop tendu pour leur convenir.

LES SALAIRES ONT-IL BAISSÉ?

Quant à la question des salaires, bien que ceux des femmes soient aujourd'hui déplorablement bas, ils se sont cependant élevés dans l'ensemble depuis le temps des premières lois manufacturières. Ici encore il est impossible de savoir clairement s'il y aurait eu hausse

(1) Le chiffre des domestiques est descendu de 1.231 à 1.209, celui des travailleuses agricoles et des domestiques de ferme, de 10 ans et au-dessus, est descendu de 40 à 21 pour 10.000.

(2) *Journal économique*, juin 1899. — *Les femmes compositeurs et les lois manufacturières*, par Miss L. B. Bradby et Miss A. Black. Ceux qui en ont fait la recherche donnent, comme nombre approximatif de femmes compositeurs avant 1867, 22, et aujourd'hui 300.

ou baisse dans le cas de non-réglementation. Cependant, à l'appui de notre thèse, il y a un fait très important et très significatif : nous voulons parler des salaires les plus atrocement bas; ceux des industries domestiques où les heures sont absolument illimitées, la paye moyenne y est de 0 fr. 10 ou 0 fr. 20 l'heure (1); au contraire, les salaires les plus élevés et dont l'augmentation a été constante durant les cinquante dernières années, se trouvent dans les fabriques textiles très réglementées (2) et dans la reliure, métier soumis aussi aux règlements.

Mais l'argument qui consiste à dire que les restrictions légales apportées au travail des femmes, maintiennent l'abaissement de leurs salaires, ne tient plus du tout devant ce fait que là où hommes et femmes travaillent aux mêmes conditions, sans dispositions spéciales de la loi, le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes. La citation suivante provient d'un rapport sur le travail et le salaire dans les Etats-Unis, pays où les lois réglant la journée des femmes, sont rares et clairsemées: « En reprenant les chiffres du total, dans la table qui précède immédiatement, nous voyons que sur 781 exemples d'hommes et de femmes travaillant au même emploi, avec la même capacité, il y en a 595 où les hommes sont payés davantage, c'est-à-dire 76,2 0/0; 129, c'est-à-dire, 16,5 0/0, où ce sont les femmes qui sont le mieux payées, tandis qu'il y en a 57, c'est-à-dire 7,3 0/0, où ils reçoivent le même argent pour le même travail. Dans les 595 cas où les hommes sont mieux payés, leur paie est supérieure de 32,3 0/0 à celle des femmes, tandis que celle des femmes n'est supérieure à la leur que de 10,4 0/0 dans les 129 cas où elles ont le salaire le plus élevé (3).

(1) On peut recueillir des exemples innombrables dans les rapports faits sur le travail domestique par le Conseil industriel des femmes de Londres, le Conseil de Glasgow pour les métiers de femmes, le Comité de la Chambre des Lords, pour le surmenage, etc., etc. Sur 389 cas examinés par le Conseil industriel des femmes, il y en avait 240 où les femmes gagnaient moins de 1 fr. 75 par jour.

(2) Le salaire des femmes, dans les industries textiles de Dundee et Belfast s'est beaucoup plus élevé (en proportion) que celui des hommes, dans ces mêmes métiers. Rapport de Miss Clara Collet sur les changements dans le travail des femmes et jeunes filles. 1re partie, p. 65.

(3) On rapporta aux Inspecteurs le cas d'un atelier où les jeunes filles étaient employées à faire des ceintures, et où on leur donnait illégalement de l'ouvrage à emporter au logis, après leur travail à la fabrique; les paquets à emporter grossissaient de plus en plus, et les jeunes filles qui rapportaient cet ouvrage devaient se faire aider par leur père ou leur mère et veiller quelquefois avec eux jusqu'à 2 heures du matin. En même temps, le prix du travail baissait continuellement. Après plusieurs visites, l'Inspecteur fit en sorte d'empêcher tout travail à faire à la maison, après la journée de la fabrique. Le tarif du salaire augmenta en conséquence, et les jeunes filles découvrirent bientôt qu'elles gagnaient non seulement un salaire égal, mais réellement un salaire plus élevé qu'au temps où elles devaient veiller, elles et leurs amies, la moitié de la nuit.

Pour serrer la chose de plus près, nous voyons même dans quelques-uns des métiers textiles où les femmes se livrent exactement au même travail que les hommes et où elles font le même nombre d'heures, le gain moyen de la femme être inférieur à celui de l'homme de 15 à 30 0/0 (1). Hommes et femmes employés à la fabrication des cigares à Londres, travaillent également pendant 9 h. 1/2, et les heures supplémentaires leur sont inconnues; or, les tarifs pour les femmes de l'Union sont inférieurs de 20 0/0 aux tarifs des hommes à travail égal; leur salaire de la semaine, par l'effet de leur irrégularité, montre une différence encore plus marquée. En fait, l'absence de limitation d'heures est la chose même dont le patron avide ou irréfléchi se sert pour extorquer à ses ouvrières, un travail plus grand à salaire égal (2), ou pour laisser le travail se désorganiser de telle sorte que les femmes perdent des heures à ne rien faire et compensent cela par des heures supplémentaires. Un surmenage de cette sorte a, pour effet certain, d'abaisser le salaire en épuisant les ouvrières et en les rendant incapables de faire leur travail : alors elles le font mal et se contentent d'une paie moindre ou bien elles tombent malades et perdent ainsi leur place.

La vraie raison pour laquelle la diminution des heures, n'implique pas dans certaines limites de diminution du travail ou du salaire pour les hommes ou les femmes, c'est qu'un temps convenable de repos et de récréation est la garantie d'un travail meilleur. Il est loisible à tel patron de permettre le surmenage de ses ouvriers, et ensuite leur renvoi, pour prendre de nouveaux venus qui ne lui coûtent rien; mais le calcul est mauvais même pour lui, et nous n'avons pas besoin de signaler le dommage qu'il fait à l'atelier et à la communauté.

L'OPPOSITION CROQUEMITAINE.

Il semble donc que les mauvais effets d'une législation spéciale ne soient pas prouvés, tandis qu'on en voit partout les bons effets; en vérité, tout ce qu'on dit du tort que les ouvrières font aux travail-

(1) Sur 31 fonctionnaires, hommes et femmes, 2 pensent que les lois ont tendu à renvoyer les femmes. Il faudrait noter, toutefois, que l'un des deux se trouvait dans un métier où les femmes s'accroissent plus rapidement que les hommes, et les autres dans un métier pour lequel on a reçu témoignage d'autres fonctionnaires de l'Union et de patrons de la même ville dans un sens tout à fait contraire.

(2) 11e Rapport annuel de la Commission du travail, Washington, 1895-96, p. 29, 30.

(3) Voir le 5e Rapport annuel de la statistique du travail (Bureau du Commerce, 1897-98, p. 123, 124 et seq.).

leurs semble naître dans l'esprit de quelques dames bien connues de certains cercles politiques et soi-disant philanthropiques, mais non dans le monde des travailleurs. Allez demander aux patrons, s'ils emploieraient davantage les femmes et s'ils les paieraient mieux au cas où leurs heures de travail ne seraient pas restreintes, ils vous diront qu'une telle idée n'est jamais entrée dans leurs calculs, et les patrons consciencieux ajouteront souvent qu'ils accueillent favorablement la limitation légale parce qu'elle leur permet de résister à des concurrents peu scrupuleux et de renvoyer les clients déraisonnables qui apportent en grande hâte, dans l'après-midi, de l'ouvrage à finir pour le lendemain matin.

Allez présenter ces théories aux Unions ouvrières, on rira de vous avec mépris et l'on vous dira que c'est une réglementation plus grande et non moindre qu'on recherche.

Des questionnaires spéciaux ayant été envoyés à la ronde avant de publier cette brochure aux secrétaires des Associations où se trouvent des membres féminins, il s'est produit un grand accord d'opinion, sur ce point : à savoir que la réglementation ne prive nullement la femme des emplois qu'elle peut occuper. On trouve incessamment répétées dans les réponses des assertions comme celles-ci : « Non. La réduction de la journée de travail donne des places à plus d'ouvrières. La diminution des heures a donné plus de prix au travail des femmes, parce qu'elles le font mieux, étant moins fatiguées et moins épuisées. »

Les dames, fougueuses adversaires des hommes, voient là une noire et profonde conspiration de ceux-ci contre les femmes, pour les priver d'emplois. Il est malheureux, pour cette théorie, qu'hommes et femmes associés soient du même avis, et que la *Guilde coopérative* des femmes et autres sociétés ouvrières féminines les appuient.

Les intérêts de l'homme et de la femme ne se contrarient pas plus dans le monde du travail qu'autre part, et les hommes savent qu'il est dans l'intérêt des deux sexes, d'élever autant que possible le niveau du travail. Ce n'est pas aux femmes qu'ils font la guerre, c'est au travail peu payé, qu'il soit d'hommes ou de femmes, et c'est précisément afin d'empêcher la femme d'abaisser ce niveau qu'ils applaudissent à la réglementation légale des conditions du travail.

LA VÉRITÉ SUR LES FEMMES QUI TRAVAILLENT.

Si ce n'est pas de la législation spéciale que provient l'infériorité de la femme en tant que salariée, comme nous l'avons montré, d'où provient-elle? Et d'abord, ne nous laissons pas égarer par une simple comparaison du salaire des femmes et de celui des hommes. La vérité, c'est que, dans la grande majorité des cas, les femmes ne font pas le même travail que les hommes, quoi qu'il en semble au premier abord.

D'habitude, elles travaillent aux parties les plus faciles, les moins délicates et les plus automatiques, et lors même qu'elles sont employées aux mêmes machines, les hommes donnent souvent un travail supplémentaire, comme de soulever les poids lourds (par exemple les formes dans les presses d'imprimerie), et surtout d'arranger les machines lorsqu'elles se détraquent.

Prenez par exemple l'industrie de la dentelle à Nottingham. Il y a une grande différence entre les lourdes machines pour tel ou tel modèle qui demandent une grande avance de capitaux et qui sont manœuvrées par des hommes travaillant en double équipe, d'une part, et d'autre part, les machines Plauen légères et moins chères, et les machines automatiques pour l'imitation de la dentelle torchon que les femmes manœuvrent exclusivement, des hommes étant adjoints pour les réparations nécessaires. Dans une maison où hommes et femmes sont employés aux machines à broder, avec salaire égal pour le travail aux pièces, les hommes gagnent plus que les femmes à l'heure. On emploie quelquefois des hommes pour le dévidage en bobine du fil de laiton, mais ce sont des infirmes ou des hommes vieillis, bien aises d'avoir un travail et une paie de femme. On les emploie quelquefois de nuit ainsi que les jeunes gens aux machines des femmes (1).

Mais la différence entre le genre de travail fait par les femmes et celui qui est fait par les hommes n'atteint aucunement la différence de leur salaire. Les femmes sont partout mal payées, relativement aux hommes, et nous avons même vu quelques industries où elles sont moins payées que les hommes pour faire exactement le même travail. Lorsqu'elles se substituent aux hommes dans quelque branche particulière de l'industrie, cela tient quelquefois à la délicatesse et à la précision plus grande de leur touche, mais plus souvent encore à ce fait que le travail ayant été allégé par quelque nouvelle machine, le patron peut immédiatement prendre des femmes pour un salaire inférieur de moitié de celui des hommes (2).

(1) Il y a un autre cas réel — ce n'est qu'un cas entre cent — celui d'une jeune fille de dix-huit ans, qui, dans l'été extrêmement chaud de 1899, resta à repasser de 8 heures du matin à 10 heures du soir (ce sont les heures légales pour le blanchissage depuis 1895); sa mère la ramena chez elle défaillante et incapable toute une semaine de reprendre son travail.

(2) La section 44 de la loi sur les fabriques et les ateliers, donne une permission spéciale pour l'emploi de jeunes gens de seize ans, dans les manufactures de dentelles, la nuit, mais le *bill des fabriques* présenté au Parlement abroge cette réserve.

Sur l'affluence du travail à bon marché des femmes dans les industries des chaussures et dans celles des tailleurs, causée par l'introduction des nouvelles machines et la division plus grande du travail, voir *La Vie et le Travail du Peuple à Londres*, vol. 3, par Charles Booth.

Puisque nous n'avons pu trouver la cause de l'infériorité du salaire dans la législation spéciale, nous devons le chercher ailleurs et retourner au vieil argument: les femmes sont mal payées et traitées durement, parce qu'elles n'ont pas un assez haut idéal de travail et de confort. Indépendamment de toute incapacité physique, leur idéal de travail, dans l'ensemble, est inférieur à celui des hommes. Tant que durera le mariage, les femmes seront nombreuses à ne pas estimer qu'il vaille la peine de se préparer pour quelque autre vocation, et elles seront toujours sujettes à quitter leur ouvrage, au moment même où elles sont en train de bien s'y mettre. Ce n'est pas la limitation des heures de travail qui nuit au patron, c'est la limitation des années où il est probable que la femme travaillera, lorsque son apprentissage aura coûté au patron du temps et des soins. Très rares sont les patrons qui offrent délibérément un salaire moindre à la femme, à cause de sa résignation tranquille à l'injustice, mais tous le font inconsciemment. Il est d'usage que la femme soit moins payée, et cet usage est tel, parce que la femme l'a accepté. Elle a donné au patron le loisir de croire qu'elle n'a qu'elle-même à soutenir, et que du pain avec du beurre et du thé lui suffisent, tandis que l'homme doit manger des beefsteaks et entretenir une famille. Celles de son sexe qui désirent travailler simplement pour de l'argent de poche augmentent le mal; tant qu'on n'aura pas obtenu que les travailleuses réclament avec persistance « un salaire qui fasse vivre » et des conditions de travail convenables, nous resterons aussi loin que jamais de notre idéal. Il n'était pas possible que ces différences de niveau entre le travail et le salaire des hommes et des femmes fussent anéanties par la prolongation de la journée des femmes et le travail de nuit. Il peut être à souhaiter que les hommes aussi soient réglementés, mais cela ne fera rien aux femmes, tandis qu'en écartant leurs règlements à elles, on renverserait les barrières principales qui empêchent une oppression générale. Le mal fondamental dont souffre le travail des femmes tient, comme nous avons essayé de l'indiquer, au caractère irrégulier et instable de ce travail. Or, les règlements tendent à le régulariser, et par suite à le rendre plus actif.

La vraie liberté pour la femme n'est pas de gagner n'importe quel salaire, à n'importe quelles conditions, c'est la liberté d'avoir une vie qui en vaut la peine, et de développer pleinement ses facultés; mais elle ne peut le faire tant qu'elle est en réalité esclave du caprice du patron et souffre-douleur d'une concurrence illimitée. Toute loi restreignant le pouvoir qu'a le patron de demander à la femme plus qu'il n'est juste, est un pas vers la pleine liberté industrielle et l'indépendance économique. L'effet d'une telle loi n'est pas seulement de régler les conditions auxquelles elle se rapporte, mais aussi d'enseigner à la femme en tant que travailleuse, la dignité personnelle et la confiance en soi. Le

salaire ne semble pas devoir être haussé directement, parce que la journée a été limitée ou qu'on a donné aux femmes la commodité de s'asseoir, et pourtant il l'est indirectement, car le niveau des conditions du travail se trouvant élevé sur un point, l'est partout; ce n'est pas par accident, mais par relation directe de cause à effet que ces règlements accompagnent les bons salariés et *vice versa*.

POSSIBILITÉS FUTURES.

Nous n'avons point encore atteint le but : obtenir de meilleures lois ouvrières pour les hommes et les femmes; travailler à leur amélioration future est l'un des nombreux points pratiques auxquels les socialistes doivent travailler. Le secours des membres féminins du parti indépendant dans le travail serait particulièrement appréciable en cette matière; il y en a beaucoup qui connaissent, d'une façon particulière, les conditions actuelles et les maux à guérir. Nous ne pouvons pas entamer ici une discussion sur les possibilités futures, nous indiquons seulement que les métiers placés en dehors des règlements, tels que les industries domestiques et d'autres qui ne sont que très partiellement réglementés, comme le blanchissage, sont ceux qui appellent spécialement l'attention.

Il ne peut y avoir en cette matière de raisonnement *à priori*. Chaque cas doit être examiné et jugé selon ses qualités et ses circonstances particulières. Bien qu'il soit très désirable d'étendre la limitation des heures aux métiers qui lui échappent maintenant, la même forme de limitation ne conviendrait pas à toutes les industries. On peut trouver, par exemple, quelques-uns des cas les plus probants d'une journée trop longue chez les saleurs de poisson. Lorsqu'il y a une grande prise, les femmes travaillent quelquefois pendant deux ou trois jours, prenant leurs repas aux hangars et dérobant quelques heures seulement pour dormir. Les plus décidés partisans eux-mêmes de la diminution de la journée ne proposent pas cependant d'introduire la journée de 10 heures 1/2 dans les hangars à saler et à sécher. On ne peut régler les allures du poisson dans la mer, comme on réglemente la mesure des mètres de calicot sur le métier; il faut faire la part des occasions, quand les filets amènent de bonnes prises. Mais on peut beaucoup améliorer les conditions sanitaires de ces hangars à saler; l'une des meilleures dispositions de la loi du Gouvernement, généralement rétrograde pourtant, pour cette session (1900), est le contrôle de ces hangars et du travail qui s'y fait, remis aux Inspecteurs de fabrique.

Quoi que nous fassions, notre recherche doit être de faire concorder le niveau de la réglementation avec les possibilités actuelles, et de l'élever de plus en plus, à mesure que nous avançons; et non pas de

dépasser le but et de faire des lois tellement en avance sur l'opinion publique ou tellement supérieures, en portée, aux préparatifs que nous faisons pour les mettre en vigueur, qu'elles restent lettre morte.

Nous croyons qu'il est possible de se rapprocher davantage de l'idéal du travail féminin que nous nous sommes proposé; nous croyons que les lois particulières aux femmes ont beaucoup amélioré jusqu'ici les conditions industrielles, c'est pourquoi nous plaidons pour leur développement futur. Nous saluons en même temps ce fait que l'Etat de plus en plus prend le travailleur homme sous sa protection; nous croyons, en effet, que seule la coopération des hommes et des femmes, égaux bien que différents, travaillant ensemble comme des membres de la communauté, peut réaliser la fraternité idéale.

(*Applaudissements.*)

LES INSPECTRICES DES FABRIQUES

EN ALLEMAGNE

Rapport de Mlle **Alice SALOMON**, de Berlin.

Il est certain que les lois visant la protection des ouvriers et des ouvrières, ne seront vraiment mises en pratique, dans l'intérêt des femmes, que si des femmes également sont chargées de les exécuter. En France, pays qui depuis des années possède des Inspectrices du travail, il serait superflu de développer encore ce point de vue.

Je me bornerai donc à dire que depuis des années, les femmes allemandes demandent à leur tour la nomination d'*Inspectrices des fabriques*. Ainsi, en novembre 1894, la « Fédération des Sociétés féministes » invita les gouvernements des Etats fédérés : « à créer en la personne d'Inspectrices des fabriques des fonctionnaires capables de comprendre la nature même de la femme, plus aptes aussi, de par leur sexe, à tenir compte de certaines particularités physiques et morales des femmes, but que l'inspecteur le plus éclairé ne saurait guère atteindre.

« C'est là une réforme qui est restée négligée jusqu'ici, avec la meilleure volonté du monde, bien que la santé et la vie, ainsi que la moralité non seulement de l'ouvrière, mais encore des générations futures, en dépendent. »

Il y a vingt-cinq ans, la Société pour la politique sociale avait déjà réclamé cette réforme.

Depuis, la conviction qu'il s'agissait là d'une réclamation justifiée, ne s'est répandue que peu à peu en Allemagne. Néanmoins aujourd'hui, toutes les ouvrières, groupées en syndicats, l'appuient, et elle a trouvé des adhérents dans les divers partis politiques.

Dans d'autres pays civilisés, France, Angleterre, Australie, Etats-Unis, l'inspection des fabriques, par des femmes, est un fait accompli qui fait partie intégrante de la législation protectrice des ouvrières. En Allemagne, les Gouvernements des divers Etats, aujourd'hui même, n'ont pas encore dépassé l'ère des hésitations et des tâtonnements. Jusqu'en 1898, l'application des dispositions de lois, destinées à protéger l'ouvrière *en tant que mère*, était également confiée à des hommes ; à cette époque, le nombre des femmes, occupées dans des fabriques et dans des établissements soumis à l'inspection du travail, était de 764.548, nombre qui justifiait complètement la demande de tenir compte des intérêts féminins.

On fit alors la concession de donner aux 301 Inspecteurs et Surveillants des fabriques de l'empire allemand 4 collègues *femmes*, dont 2 en Bavière et 2 dans le grand-duché de Hesse.

Les rapports sur l'activité de ces employées étant satisfaisants, d'autres Etats fédérés ont également décidé la nomination d'*Inspectrices adjointes* (Inspections assistentinnen) et là où les nominations, à l'heure actuelle, ne sont pas encore faites, on les a du moins décidées en principe.

On peut donc dire que des essais dans cette direction seront certainement faits en Wurtemberg, dans le grand-duché de Bade, dans le duché de Saxe-Altenbourg, dans la principauté de Reuss, etc. En dernier lieu, la Prusse, cédant à un désir toujours croissant partagé par toutes les couches de la population, a nommé, le 1er avril 1900, 2 Inspectrices adjointes pour exercer dans 2 villes du royaume, la surveillance sur les établissements industriels occupant des femmes.

Réjouissons-nous de ce succès, dû aux efforts intelligents de femmes appartenant à tous les partis. Mais n'oublions pas que, après tout, les femmes allemandes n'ont obtenu que de maigres concessions, que des situations subalternes, tandis que d'autres pays ont mis leurs Inspectrices de fabrique sur un pied d'égalité avec les Inspecteurs.

Il faut regretter avant tout qu'on n'ait pas encore fixé, en Allemagne, les conditions que la future Inspectrice des fabriques doit remplir au point de vue professionnel, qu'on n'ait pas créé un examen spécial pour les candidates à cet emploi. Plusieurs sociétés féministes allemandes avaient déjà, il y a quelques années, établi des cours pour la préparation d'Inspectrices de fabriques. Ces cours avaient pour but de fournir, au moment opportun, un nombre suffisant de personnalités capables de remplir l'emploi en question. Or, les femmes ayant suivi ces cours

n'ont été choisies que très rarement; en général, on a choisi des candidates ayant travaillé comme employées de bureaux ou comme directrices dans une fabrique. Le traitement annuel varie de 2.000 à 2.400 marks.

Il est indispensable, dans l'intérêt des femmes allemandes, qu'on se hâte de fixer, au point de vue de la préparation et de la capacité professionnelles, les conditions à remplir par les candidates, car il est évident que les essais, faits par les Gouvernements dans le domaine de l'inspection du travail *par les femmes*, ne pourront aboutir qu'à la condition que ces femmes disposent de toutes les connaissances et de toutes les qualités nécessaires pour se maintenir avec succès dans des situations souvent difficiles, résultant de leur position intermédiaire entre le patron et l'ouvrier. Il s'agit essentiellement de bien recruter pour les femmes cette nouvelle profession qui leur est ouverte.

Il faut, en outre, regretter que la sphère d'activité des Inspectrices adjointes soit beaucoup plus limitée qu'il ne le faudrait dans l'intérêt même des classes travailleuses. Malheureusement, les lois protectrices du travail ne s'étendent pas encore à l'industrie domestique. Nous considérons comme une des tâches principales des Inspectrices, d'obtenir que les lois et le contrôle de leur exécution soient appliqués à cette forme moderne la plus triste de l'industrie, qui actuellement dévore la santé et la vie de milliers d'ouvrières.

Il faudra que l'Allemagne se décide à procéder sur une plus vaste échelle, à la nomination de véritables Inspectrices des fabriques, appliquant la loi avec autorité; qu'elle renonce à les introduire timidement dans des emplois subalternes d'Inspectrices adjointes; qu'elle choisisse des femmes solidement préparées, et qu'elle leur accorde une sphère d'activité beaucoup moins circonscrite, pour que l'Inspectrice puisse efficacement contribuer à améliorer la situation de l'ouvrière industrielle. Ce n'est qu'alors que l'Inspectrice pourra, non seulement appliquer partout la lettre et l'esprit de la législation protectrice ouvrière, mais encore contribuer au développement de cette législation, et donner, dans ses rapports, un tableau complet de la situation sociale des femmes dans les vastes agglomérations, rapports qui deviendront une source inépuisable de renseignements pour l'opinion publique.

Alors, chaque femme qui, en dépit de vieux préjugés, quittera les vieilles ornières pour entrer dans la profession, nouvellement ouverte, d'Inspectrice des fabriques, contribuera à servir les intérêts de la communauté tout entière, faire de l'inspection des fabriques une partie intégrante de la protection ouvrière, et une réalité de cette phrase sonore mais malheureusement souvent creuse : « la protection de la famille et de la femme ».

(*Applaudissements.*)

LA FEMME DANS SES RAPPORTS AVEC

LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONS

Rapport du Dr W. T. HARRIS

Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, nous avons été témoins de nombreuses tranformations sociales. Les classes de la société qu'on supposait définitivement établies dans la première partie du siècle, ont subi des révolutions, en plusieurs cas tout à fait radicales. Il est facile de faire ressortir la cause fondamentale de ces changements et de prédire la persistance de son influence pendant le siècle prochain; cela a été fait si souvent que le sujet est devenu banal et pour ainsi dire usé. La science des choses de la Nature fait connaître cette Nature à la société humaine, et lui permet d'inventer des machines qui économisent le travail et rendent l'homme maître des forces naturelles. Ce résultat accroît la puissance productrice, affranchit de travaux pénibles une classe nombreuse de gens et augmente les salaires du prolétariat.

De plus, l'accroissement de la puissance productrice entraîne en même temps des exigences nouvelles de la part des classes inférieures et moyennes de la société, exigences d'ordre politique aussi bien que d'ordre industriel. Le peuple pense être en état de gagner de quoi se nourrir, s'habiller et s'abriter plus largement et mieux. Puis, il exige plus de considération de la part du Gouvernement ; en fait, il réclame une part de l'autorité gouvernementale et le droit de suffrage. Cette dernière réclamation est accélérée par le développement considérable des moyens de communication, non seulement pour le transit des marchandises et le prompt transport des voyageurs, mais aussi pour le journal du matin, et les communications urgentes avec toutes les parties de la terre, par le télégraphe et le téléphone. Le résultat net des progrès de communication tend à donner à chaque membre de la société la connaissance des événements importants qui se passent dans le monde, ce jour. Il s'ensuit une éducation constante par le spectacle des événements du monde entier, non plus des événements locaux, des actes des nations, non plus des incidents mesquins du village natal; toutes choses qui tendent à précipiter les réclamations du peuple pour obtenir une place dans le Gouvernement, grâce à l'urne électorale. Et par là aussi, l'individu est renseigné sur la direction de l'opinion publique dans sa ville ou dans sa commune, dans sa Ré-

publique ou dans son Etat, et dans sa nation. Chaque citoyen se rend compte de l'opinion publique des nations étrangères et apprend à peser les motifs sur lesquels se fonde cette opinion.

Lorsqu'on étudie le changement de la situation industrielle, politique ou intellectuelle de la femme, ces réflexions à propos des grands courants du dix-neuvième siècle, pris en particulier ou en général, s'ajoutent pour l'expliquer ou le justifier.

D'autre part, contre ces arguments généraux, on a appelé l'attention sur les rapports qui existent entre les professions, les vocations et les caractères empreints par la Nature dans la structure physique et le tempérament de l'individu. Et cela ouvre immédiatement le vaste champ des recherches sur les conflits de la nécessité et de la liberté : sur l'influence de la race, l'impossibilité ou la possibilité de la vaincre, et dans quelle mesure; la limite entre la maturité et l'âge où l'esprit se forme encore; certaines influences résultant du sexe féminin; sans parler des modifications qu'entraînent, sur tous ces points, le climat et la nourriture. La tendance générale des conclusions fondées sur ces circonstances fatales, est complètement hostile à celles qui se fondent sur le spectacle des conquêtes de la Nature, que nous offre le dix-neuvième siècle.

Mon but, dans cette étude sommaire de la question, est de rapprocher ces deux points de vue opposés, dans leur rapport avec le sexe féminin, d'en faire l'examen critique, et de rechercher, si possible, ce qui en reste, après que toutes les exagérations auront été remises au point.

Au commencement de ce siècle, Gœthe, le plus pénétrant des observateurs de son temps, appela l'attention sur les différences d'aptitudes des sexes, suivant les particularités physiques et les besoins de la société. De son temps, la division du travail et la spécialisation des emplois avaient atteint le plus haut degré.

C'était alors l'époque de la première invention des machines économisant le travail. L'évidence avait montré que la production s'accroissait en proportion de la division et de la subdivision du travail, et qu'on ne pouvait atteindre le maximum de l'habileté qu'en concentrant les efforts de chaque travailleur sur une tâche très spécialisée. Les fileurs de coton de Manchester, les rémouleurs de couteaux de Sheffield, les horlogers de Suisse, les tisserands de Flandre, l'habileté et le goût artistique des industriels dans les villes de France, et tous les faits semblables, firent voir à Gœthe la nécessité générale d'apprendre aux hommes à devenir habiles dans leurs différentes spécialités, et de les accoutumer à travailler en compagnie. Par contre, la femme, comme centre de la famille, devrait précisément recevoir pour son travail quotidien, une éducation opposée. On devrait l'élever de telle

sorte qu'elle eût l'esprit souple et prompt à passer d'une occupation à une autre. Diviser en éléments multiples le travail du ménage, et les ramener tous à des métiers, comme on le fait aujourd'hui, semblait alors chose impossible. Diversité et souplesse, tels sont respectivement les caractères du travail et de la travailleuse dans la famille : occupée à telle heure à préparer le dîner et à laver les plats ; ensuite à faire le lit et à balayer les chambres ; ensuite à nettoyer et à raccommoder les habits ; ensuite à tricoter ou à tisser; ensuite à veiller à chaque instant, pendant toute la journée, aux mille besoins des enfants. Les occupations domestiques n'admettent pas la division du travail, quoiqu'elles soient multiples, et que le besoin d'une telle division se fasse sentir. La femme préparée à la vie de famille a donc besoin d'une éducation qui lui donne la souplesse de l'esprit, tandis que l'homme a besoin d'une discipline qui lui permette de se concentrer sur une seule chose. C'est pourquoi Gœthe dit :

« Les hommes devraient porter un uniforme depuis leur enfance, car ils doivent s'accoutumer à agir en commun, à se confondre avec leurs égaux, à obéir en masse et à travailler sur une large échelle. Toute espèce d'uniforme engendre des habitudes militaires de pensée, et une attitude droite et dégagée. Quoi qu'on fasse, tous les garçons sont nés soldats.

« Mais les femmes devraient porter les vêtements les plus variés, chacune suivant son genre propre et ses propres goûts, pour que chacune puisse apprendre à sentir ce qui lui sied et s'harmonise avec elle — et aussi pour une raison plus profonde — parce qu'il lui est prescrit de rester seule toute sa vie et de travailler seule. Même la femme au cerveau le plus vide se trouve dans le même cas. Chacune d'elles exclut toutes les autres. Il est dans sa nature d'agir ainsi. Et cela, parce qu'on exige de chacune d'elles, l'œuvre du sexe tout entier. »

Dans cette dernière phrase, Gœthe exprime de la manière la plus explicite, les vues pénétrantes que je lui attribuais plus haut. Il continue et établit la différence qui existe entre le travail de l'homme et le travail de la femme, marquant par là son entière compréhension de l'esprit de la civilisation où il vivait, civilisation qui, moins de cinquante ans après sa mort, commença à montrer des signes avant-coureurs d'une civilisation nouvelle.

Si je paraphrasais ses paroles, je pourrais dire : Lorsque le travail peut être divisé de telle sorte que beaucoup de gens puissent travailler en commun à la fabrication d'un simple objet manufacturé, l'individu peut se borner à une activité particulière et uniforme, à un métier, ou même à une partie restreinte d'un métier. Mais si, d'autre part, le champ du travail est varié et renferme une collection de spécialités accidentelles ou contingentes, on ne peut plus dès lors se servir de machines; le travail doit être dirigé par la volonté arbi-

traire de l'individu, et chaque personne doit être capable de tout faire, et quoi que ce soit. C'est ce qui arrive dans le cercle de la famille et chacun doit y être prêt à accomplir n'importe lequel des mille travaux de détail. Gœthe conclut : « Qu'il faudrait peu de mots pour résumer toute la tâche de l'éducation, si les gens avaient des oreilles pour entendre ! Élevez les garçons à être des serviteurs, et les jeunes filles à être des mères, et tout sera comme il doit être. » Pour interpréter ces paroles de Gœthe, il faut se rappeler ce qu'il dit dans sor *Wilhelm Meister :* « Servir est nécessaire dans toutes les situations de la vie, et se limiter à une occupation spéciale est chose désirable. » Car tout ce que fait l'individu sans culture est un métier ou une occupation servile; mais, pour l'individu quelque peu cultivé, tout ce qu'il fait est un art qui a sa beauté; et l'individu d'une culture supérieure, quoi qu'il fasse, y voit une identité avec toute chose accomplie dans l'ordre. Car c'est le rôle de l'éducation supérieure, de nous donner la vision des rapports entre toute espèce d'effort humain et l'œuvre totale de la civilisation. *Être des serviteurs*, cela veut dire se soumettre et se limiter à des occupations spécialement déterminées. *Être des mères*, cela veut dire cultiver cette prévoyante sagacité et cette richesse de ressources qu'exige constamment l'interminable succession quotidienne des devoirs de la famille.

Si nous considérons un moment le caractère historique de l'époque que Gœthe a étudiée si consciencieusement, nous ne trouvons pas que ce soit le type éternel de l'humanité. Je me rappelle très bien ma surprise lorsque, pour la première fois, je vins à m'apercevoir que l'ensemble des conditions durables, qui m'avait semblé d'abord s'adapter à n'importe quel temps, se trouvait presque inapplicable à un état social qui avait précédé l'époque de la production industrielle. Je fais allusion à la condition des métiers et des occupations, à l'époque où l'homme vivait en tribus. Car, chose étrange à dire, sur des points importants, ces conditions sont diamétralement opposées à celles de la civilisation industrielle. A l'état sauvage, la forme du gouvernement par tribus domine, et le centre d'un État ou de la juridiction de la tribu se trouve à plus d'un jour de marche d'une frontière hostile. Les hommes de la tribu sont obligés de consacrer tous leurs efforts à la défense de leur peuplade, et il ne leur reste plus d'énergie pour la production industrielle. La tribu se trouve en face d'une puissance ennemie dont les mouvements sont incertains et indéterminés, et ses hommes doivent être constamment sur le qui-vive. Dans de telles conditions, on ne peut réaliser cette absorption dans une spécialité, qui est nécessaire pour atteindre une grande habileté dans l'industrie. Les hommes, guettant constamment les ennemis, consument leur force nerveuse et deviennent totalement incapables des tâches précises on

quotidiennes et des devoirs réguliers. Ils sont obligés de s'en décharger sur les femmes. C'est pourquoi les femmes de la tribu ont non seulement à remplir les devoirs de la famille, mais encore à pourvoir à la nourriture, aux vêtements et à l'habitation — sphère de la production industrielle.

Il y a dans a société trois ordres d'activité, à savoir : faire vivre la famille — réaliser les combinaisons industrielles grâce auxquelles les arts et métiers nous fournissent la nourriture, le vêtement et l'habitation — et, en troisième lieu, remplir la fonction gouvernementale et politique qui défend l'État contre ses ennemis et assure au dedans l'ordre et la paix. Dans la première phase de la production industrielle que Gœthe a étudiée, la femme se limite aux devoirs de la famille, et l'homme se charge des deux autres sphères : celles de la production industrielle et de l'ordre politique.

A l'état sauvage, l'homme s'attribue seulement les fonctions guerrières et politiques, et la femme est obligée d'assumer le fardeau les deux autres sphères d'activité, la famille et la production industrielle. Il existe naturellement des exceptions plus ou moins importantes qu'il faut mentionner et se rappeler, quand on use de ces définitions générales. Par exemple, certaines occupations de l'homme vivant en tribus, comme la chasse et la pêche, sont en quelque sorte un entraînement pour la guerre; telles, dans la mer, la pêche de la baleine, du veau marin, du phoque, ou, sur terre, la chasse aux bêtes sauvages, dangereuses pour la vie humaine ou utiles à l'alimentation. Ces occupations participent de la nature des efforts intermittents et dépendent du caprice et de l'arbitraire. Elles impliquent le risque de la vie, et n'appartiennent pas à la classe du travail industriel régulier qui se développe dans les meilleures conditions. Elles participent davantage de la nature des exercices militaires et des manœuvres, et contribuent à préparer les hommes à la guerre.

Tout ceci montre avec évidence que les facultés nécessaires à l'homme, celles qu'il cultive, c'est la promptitude et la souplesse d'esprit, bien plus que la persévérance. L'homme développe sa souplesse d'esprit sous la forme d'efforts astucieux, subits et intermittents. Dans la société primitive, les femmes aidées par les enfants et les vieillards, accomplissent, comme je l'ai déjà dit, le travail de la famille et de la société civile.

Tous les observateurs qui se sont occupés d'anthropologie ont remarqué que l'homme vivant en tribus ne s'applique pas volontiers à la production industrielle et qu'il déteste par-dessus tout un travail suivi. Il est capable de faire des efforts surhumains pendant un court espace de temps, mais il a besoin que de longues périodes de repos s'interposent entre ces violents efforts. C'est pourquoi si Gœthe avait fondé ses observations uniquement sur la vie des tribus, ses conclu-

sions auraient pu être très différentes de celles qu'il a exposées dans ses *Affinités électives* et son *Wilhelm Meister*. La principale affaire des hommes de la tribu, c'est de recueillir leurs forces pendant de longues périodes d'inertie relative, et de dépenser la totalité de ces forces accumulées en quelque nécessité pressante, soit la chasse, soit la guerre avec l'étranger. D'autre part, les occupations de la femme, dans la vie sauvage, embrassent une plus large sphère que celles de la femme dans une civilisation industrielle; mais, en réalité, elles ne sont pas plus nombreuses, vu que les devoirs intérieurs de la famille sont simplifiés par omission, et que l'art de se procurer la nourriture et de la préparer est réduit à sa plus simple expression.

Dans tout ceci, nous ne découvrons rien qui ne soit pas entièrement compatible avec la constitution physique de l'homme ou de la femme, bien que ce soit la contre-partie de notre prétendu principe de distribution du travail, selon le sexe. Ce résultat dûment constaté pour la première époque du développement social de l'humanité, considérons maintenant l'époque récente qui appartient à la seconde et à la troisième période de la civilisation fondée sur la production industrielle.

Tandis que, dans une civilisation industrielle dont le trait le plus saillant est la division du travail, la persévérance et la souplesse d'esprit paraissent être des caractères qui appartiennent en propre aux tâches respectives de l'homme et de la femme, cependant il arrivera que l'effet naturel du principe impliqué opérera un changement graduel dans l'organisation de la société industrielle. Il s'ensuivra un travail d'élimination progressive de ces distinctions, dans la mesure où elles s'appliquent aux occupations des deux sexes. C'est ce que montreront les considérations suivantes :

La division du travail continue à s'accentuer jusqu'à ce que la spécialisation de l'industrie soit telle que chaque travailleur devienne autant que possible un simple bras, accomplissant une opération mécanique, et n'ayant besoin pour l'accomplir que d'un minimum d'intelligence directrice. Cette simplicité de mécanisme du travail suggère immédiatement l'utilisation des forces naturelles du vent et de l'eau, ainsi que l'emploi des machines les plus simples et les plus élémentaires, pour économiser l'énergie humaine. Quand le travail d'un individu n'exige qu'un simple mouvement de la main, une machine peut prendre sa place. Il s'ensuit un accroissement considérable de la puissance de production : « Un cerveau », comme force directrice, accomplissant bien plus, grâce à ces machines élémentaires, qu'autrefois un grand nombre de bras humains tout seuls. Notons aussi ce fait remarquable que la force directrice exige de la promptitude et de la souplesse, plutôt que de la simple persévérance, et si ces vices, qualités sont des caractéristiques de l'esprit de la femme, celle-ci devrait réussir

plus que l'homme dans le champ du machinisme. Il faut s'y attendre de plus en plus, quand les machines deviendront plus complexes et exigeront moins de force physique pour les diriger.

Aussi longtemps que les machines exigeront une force physique considérable pour être appliquées aux matières premières, l'homme aura incontestablement l'avantage. Mais il y a une seconde phase dans le développement du machinisme, à savoir l'application de la machine à la direction de la machine. Cette seconde période implique donc la combinaison des simples machines, faites pour les travaux grossiers, en une seule qui accomplira une œuvre complexe. Pensez un instant à la machine qui coupe en morceaux un rouleau de fils de laiton, transforme ces morceaux en épingles aux têtes et aux pointes parfaites, et finalement prépare le tout pour la vente, en rangeant régulièrement les épingles sur une longue feuille de papier, qu'elle plie en dimensions convenables. Chaque opération dans ce travail compliqué était autrefois l'ouvrage entier d'une seule machine. La complexité de celle-ci exige, en proportion directe, des facultés supplémentaires de promptitude et de souplesse. Un esprit lent, dont le trait distinctif est seulement la persévérance, est incapable de diriger une machine compliquée. Avec les machines inventées tout d'abord, on n'arrivait qu'à faire les plus lourds des travaux matériels. On avait encore besoin d'un grand nombre de bras pour faire fonctionner la machine et s'assurer ses produits. Les progrès ultérieurs des inventions développèrent le machinisme et éliminèrent les manœuvres qui restaient encore. Le résultat de ce travail progressif, c'est, pour l'individu, l'émancipation constante des occupations purement manuelles, et une incessante transformation des vocations, depuis celles qui d'abord exigeaient une grande adresse manuelle et un long apprentissage de la main, jusqu'à celles qui, maintenant, exigent de la souplesse intellectuelle et une durée d'apprentissage minime.

De nos jours, le développement de la production industrielle, par des machines qui économisent le travail, a fait de tels progrès, que nous reconnaissons tous l'avantage qu'une légère culture scolaire donne à l'ouvrier sur son compagnon illettré. Car il fait preuve précisément des facultés indispensables de promptitude et de souplesse; et le travailleur illettré, dont l'habileté manuelle a coûté plusieurs années d'apprentissage et de nombreuses années de travail journalier, ne le vaut pas. Une machine récemment inventée accomplit le travail qui autrefois était fait à la main, à un prix si minime pour la société, que la machine humaine, en compétition avec la machine de bois et de fer, ne peut pas gagner sa nourriture et ses vêtements. Il s'ensuit que, pour les enfants élevés dans nos écoles élémentaires et primaires, il est facile de remettre au point leur éducation professionnelle, toutes les fois qu'une nouvelle invention le rend nécessaire. De plus, les

jeunes filles, dans cette lutte, trouvent pour elles-mêmes de nouvelles occupations multiples, avantageusement rétribuées, leur promptitude et leur souplesse d'esprit étant exigées pour la direction de la machine.

Cette transformation de la nature du travail, qui invite la femme à entrer dans la carrière de la production industrielle, côte à côte avec l'homme, se rattache à une autre transformation dans les devoirs féminins qui concernent le travail intérieur de la famille. Car, l'une après l'autre, toutes les occupations du ménage susceptibles de généralisation, c'est-à-dire susceptibles d'être réduites à quelques simples opérations faites par des machines, sont enlevées à la maison, et confiées à la fabrique. Le filage et le tissage sont désormais exclus du foyer; la fabrication des tissus en vêtements se fait au magasin. De même, le travail de préparation de la plupart des choses de l'alimentation, en particulier les opérations préliminaires de cette préparation, sont accomplies par des machines, et dans des établissements de vente en gros. Ces procédés sont employés de façon constante, partout où la vie urbaine s'est substituée à la ferme isolée et au hameau. D'après la statistique, la diminution des heures de travail est un effet continu de l'accroissement des forces de production, aidées par les machines.

Le total de la production annuelle des Etats-Unis en 1800 est estimé à moins de dix « cents » (cinquante centimes) par jour pour chaque homme, femme et enfant. Grâce à l'introduction de la vapeur, pendant les cinquante années suivantes, la production atteignit 30 « cents » (1 fr. 50) par jour, pour chaque habitant; et grâce aux multiples applications de toute espèce de la force motrice, l'augmentation, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, a été telle que la production s'est élevée presque jusqu'à 55 « cents » (2 fr. 75) par jour. Cette augmentation représente le bien-être, l'aisance et même le luxe, pour la partie supérieure de la population, et, pour la partie inférieure, de quoi manger, se vêtir, et s'abriter en quantité suffisante.

L'enseignement qui ressort de cette transformation opérée dans la force productrice, est facile à saisir. C'est, pour chaque homme, chaque femme, chaque enfant, dans la communauté, une invitation pressante à s'élever à un usage supérieur de la force directrice et à participer aux fonctions matérielles du peuple entier.

Avec le progrès de la force directrice et la nécessité de demander à l'éducation élémentaire et supérieure la préparation aux métiers et professions, toutes les classes et toutes les conditions de la société sont obligées d'aller à l'école. Les femmes, aussi bien que les hommes, sentent le besoin de cette préparation, et tous profitent volontiers des occasions qui s'offrent à eux. Pour chaque individu, le travail quotidien arrive à comprendre un effort intellectuel toujours plus élevé. Chacun considère de plus en plus les événements du monde entier, avec leurs chocs et leurs solutions, tout en étant engagé dans sa lutte indivi-

duelle avec les problèmes et les travaux de son propre cercle. Grâce à son journal, il s'intéresse maintenant aux mouvements nationaux de la Chine et de l'Afrique du Sud, aussi bien qu'à son propre métier. Ces vastes complications exigent une éducation plus large et plus complète. On sait fort bien que les chocs qui viennent heurter l'illettré suffisent pour le priver de la vie, en l'accablant de désespoir et d'angoisses morales, tandis qu'ils n'ont point d'effet ou très peu sur l'individu qui a reçu une éducation plus haute. Sous une forme abstraite, l'éducation supérieure résout les différentes combinaisons et les luttes des forces de la nature, ainsi que celles des forces spirituelles; elle prépare ainsi d'avance l'individu à faire face aux difficultés, sans défaillance et sans épuisement nerveux.

Les progrès de l'individualisme, dans toutes les classes de la société, chez le sexe féminin aussi bien que chez le sexe masculin, entraînent des exigences nouvelles dans toutes les sphères directrices, et non pas seulement dans la sphère industrielle et familiale, mais aussi dans l'ordre politique lui-même. On peut indiquer très brièvement le sens de ce mouvement dans la conclusion de ce discours. Le monde de la production industrielle qui est fondée sur la concurrence, fournit un stimulant salutaire aux individus de la communauté qui sont capables de recevoir une éducation élémentaire et supérieure. Pour une autre classe d'esprits qui ne peuvent pas subir l'influence de l'éducation, la concurrence est dangereuse et nuisible, et la communauté doit veiller sur eux, comme sur les autres « infirmes » de la société — non seulement sur les infirmes de la prospérité, mais sur les infirmes intellectuels et les infirmes moraux. Pour conduire les individus qui appartiennent à ces catégories, il faut les cultiver moralement, c'est-à-dire user de la méthode que la mère emploie avec son enfant, plutôt que du principe de la société politique, c'est-à-dire du principe de justice.

L'homme a une tendance à appliquer le principe de justice, non seulement dans ses rapports avec les personnes entièrement développées, mais avec les enfants et les infirmes sociaux, qui ne sont pas doués d'une responsabilité tout à fait normale. Dans ce cas particulier, les caractères du sexe féminin peuvent être considérés comme constants et non susceptibles de diminuer sous l'action des causes examinées dans ces pages. La femme a pour traits distinctifs la grâce et la bonté, je dirais même la tendresse, que développent en elle les soins incessants donnés à la faiblesse de l'enfance. Si l'enfant était considéré comme responsable de ses actes, et si on lui appliquait le principe de la pure justice, il périrait. Mais les principes d'éducation, qui compensent pour l'enfant l'impuissance où il est de veiller sur lui-même, ne conviennent pas à l'homme dans la pleine maturité de sa

force. Là, c'est la justice qui le sert le mieux; elle l'excite à donner le meilleur de son effort. Ainsi justice et grâce, ou bonté, sont les deux forces caractéristiques du sexe, mais élevées jusqu'à une forme épurée et éternelle, et l'admission de la femme dans toutes les sphères d'influence sociale permettrait de compléter par l'éducation l'œuvre où le principe de justice n'a pas été trouvé suffisant pour développer pleinement certaines classes de la société. Non seulement l'enfant a besoin de culture morale, mais la classe criminelle adulte et la classe pauvre adulte en ont besoin tout autant que du principe de justice. La justice veille à la réaction de l'acte sur l'agent, mais l'éducation ignore l'acte de l'individu, considère l'idéal de perfection qu'il peut atteindre et cherche, en employant la douceur dans ses moyens de correction, à former le caractère et à le soutenir, en créant autour de lui un milieu artificiel, et en l'adaptant aux besoins de l'individu qui n'a pas atteint son développement normal. Le gouvernement politique, formé par un libre idéal social masculin, réalise la justice d'une manière presque parfaite, mais, en ce qui concerne l'éducation, il est très imparfait. Quand il entreprend la charité, il affaiblit souvent les gens qu'il voudrait aider, et les rend moins capables de se soutenir eux-mêmes.

Ceux auxquels le contact des infirmes de la société a donné une grande expérience, ont acquis la conviction que la culture morale devrait tempérer la justice dans l'application des lois, partout où il s'agit des infirmes sociaux, non seulement des infirmes moraux, qui deviennent des criminels, des infirmes intellectuels, qui deviennent fous ou faibles d'esprit, mais aussi des infirmes de la prospérité, qui sont assez imprévoyants dans l'emploi de leurs fonds pour plonger leurs enfants dans les souffrances physiques, la perte de la dignité et de pernicieuses habitudes d'existence. Tandis que le magistrat considère seulement l'acte extérieur du criminel, l'éducateur étudie la genèse des classes vicieuses, et recherche les moyens de les redresser. Ceux qui s'intéressent à la science sociale ont acquis la conviction que c'est gaspiller l'énergie et faire tort à l'humanité, que de permettre l'existence de conditions qui engendrent le crime et, d'autre part, de pourvoir simplement à la punition du criminel. La justice purement abstraite est un Sisyphe qui ne roule son fardeau jusqu'au sommet que pour le voir de nouveau au pied de la colline. Mais comme la tendresse de la mère nourrit dans l'âme de l'enfant une volonté forte et responsable, et l'amour du bien pour le bien, ainsi cet élément féminin ajouté à l'État le mettra à même de pourvoir aux besoins de cette immense population qui remplit les bas-fonds de nos villes, et en menace constamment la vie et la propriété.

Le plus grand danger de l'adoption progressive du gouvernement autonome local, c'est celui qui naît de l'affranchissement des infirmes

sociaux. Ils n'ont pas besoin du scrutin ni du droit de vote, mais ils ont besoin de culture morale dans les écoles et d'éducation progressive dans l'industrie et l'usage de la propriété. L'influence active de la femme, sa participation aux affaires politiques hâteront sûrement la réalisation d'un gouvernement qui adoptera le principe d'éducation à la place du principe de justice abstraite dans ses rapports avec les infirmes sociaux. Dans un gouvernement municipal, la prévention du mal est tout aussi nécessaire que sa punition. Les conseils et l'aide de la femme y sont désirés depuis longtemps. Le mouvement actuel en faveur de l'éducation supérieure féminine fera beaucoup pour hâter cet heureux résultat.

Les nécessités d un gouvernement local autonome imposent à notre attention l'importance de veiller aux plus basses classes de la société. Un gouvernement des classes moyennes déplaît aux classes supérieures. On ne peut y remédier qu'en élevant les couches inférieures. Dans une république, chaque citoyen est le gardien de son frère. Le principe républicain exige en même temps que l'exercice de la justice, la culture morale de l'individu. Et c'est pour cette raison fondamentale que nous devrions rechercher la collaboration la plus étendue de la femme, non seulement dans la sphère de l'industrie, mais encore dans celle de la politique.

Sans doute, on commettra bien des erreurs, en essayant de découvrir les meilleures voies et les meilleurs moyens à employer pour cette transformation sociale. S'attendre à ce que les femmes exerceront sur la société leur influence bienfaisante, en adoptant les méthodes des hommes, c'est une grave erreur. La femme, dans la littérature, non seulement comme écrivain, mais surtout comme lectrice, a accompli une réforme radicale. Le cynisme et la rudesse ont en grande partie disparu de la littérature et de l'art. De même il arrivera que la femme, en prenant sa part du gouvernement, contribuera à éliminer les rigueurs des lois et une grande partie de la corruption politique qui règne à l'heure présente. Mais des expériences hâtives et brutales en cette direction accroîtront vraisemblablement la corruption politique, et rendront les infirmes sociaux encore moins capables de veiller sur eux-mêmes.

Malgré tous les mécomptes que l'on peut prévoir, nous sommes sûrs que le sens de l'avenir de la femme, c'est l'acquisition progressive de sa part d'influence dans la division du travail et le contrôle politique. Les progrès de la science, la conquête des forces naturelles, grâce aux inventions, la perfection croissante des machines, qui éliminent pour l'agent humain la nécessité de la force physique, et, pardessus tout, l'heureux développement des études féminines d'enseignement supérieur, font de la réalisation de l'idéal de la femme une simple question de temps. (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX,
ASSISTÉE DE Mme MARIA MARTIN.

ORDRE DU JOUR. — 2e Question : *Raisons économiques de l'avilissement du salaire de la femme.*

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mesdames, Messieurs, je vous demande pardon d'avoir retardé si longtemps l'ouverture de la séance; nous attendions M. Chailley-Bert. Comme l'heure avance, nous commencerons sans lui, tout en regrettant son absence.

Mme Maria Martin, si compétente dans les questions de travail, voudra bien me remplacer aujourd'hui.

Mme Maria Martin. — La parole est à Mme Avril de Sainte-Croix.

Mme Avril de Sainte-Croix :

Mesdames, Messieurs,

Je suis au regret de vous lire un travail boiteux, conçu pour n'être que le complément d'un autre rapport qui devait vous être présenté par M. Chailley-Bert, dont vous connaissez la compétence, et qui s'était réservé certains points, et non des moindres, de la question.

Au dernier moment notre éminent collègue, retenu ailleurs par des affaires urgentes, nous annonce qu'il ne peut tenir sa promesse. Nous le regrettons doublement ; d'abord parce

que c'eût été une bonne fortune pour vous et pour nous, d'entendre sur ces questions l'opinion d'un homme aussi renseigné que l'est le Secrétaire général de l'*Union Coloniale française;* ensuite parce que notre travail, présenté seul et sans son complément nécessaire, est forcément un rapport partiel et partial, ne donnant que quelques raisons de l'avilissement des salaires féminins, semblant ignorer les autres, et qui risquerait de paraître injuste présenté sans cette précaution oratoire.

M. Chailley-Bert m'avait demandé de partager avec lui, pour le côté économique et moral, la question de l'avilissement du salaire de la femme. Il s'était réservé plusieurs points tels que : la non-estimation du travail domestique de la femme; sa situation dans la société, etc. J'avais choisi, pour ma part, de traiter de l'influence néfaste des institutions pénitentiaires, couvents et Œuvres de philanthropie, sur l'avilissement des salaires féminins, laissant les autres, très nombreux, aux éloquents rapporteurs que vous allez entendre. Il m'a semblé tout particulièrement intéressant de faire ressortir, dans ce milieu composé de femmes, qui, pleines de bonnes intentions et de dévouement, s'occupent surtout de philanthropie, les dangers des Œuvres soi-disant de charité.

Toute chose dans la vie a son bon et son mauvais côté; ce dernier, surtout, s'accentue avec le temps. La charité, il est bien entendu que je veux parler ici non de la charité dans sa conception élevée, mais bien de la charité dans l'acception ordinaire que nous donnons à ce mot; n'a pas échappé à la loi commune.

Comme un maillot qui trop longtemps comprime les mouvements de l'enfant, elle a habitué les faibles, les débiles de volonté, à ne pas faire usage de leurs membres, à s'en remettre à une assistance chaque jour plus insuffisante, au lieu de chercher en eux-mêmes les moyens de sortir, en provoquant des réformes, de la misérable condition qui leur était faite.

Aussi, parmi les raisons qui ont contribué à l'avilissement du salaire féminin, j'estime que les Œuvres philanthropiques, assistance par le travail, maisons de refuge, orphelinats, ouvroirs et couvents, ces derniers surtout, qui se sont, — dans un but louable sans doute, mais l'enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions? — multipliés, ne tenant compte que de la question charité, sans se préoccuper de la question travail et

de sa rétribution équitable, ont été un des facteurs les plus importants de l'intolérable situation faite à la femme.

Non seulement ces Œuvres, créées en faveur des déshérités, ont, en établissant une concurrence néfaste et contre laquelle l'ouvrière seule et désarmée ne pouvait lutter, fait baisser le prix des salaires; mais elles ont encore, en spécialisant l'ouvrière, mis cette dernière à la merci de celui qui l'occupe.

Pour ces Œuvres, la rétribution du travail n'a pas été la question primordiale; leurs caisses, alimentées par la charité, n'ont envisagé les salaires que comme une chose secondaire; elles ont accepté des commandes à vil prix, elles ont même, alors qu'elles avaient, en y mettant du leur, augmenté le prix payé à leurs protégées, fait, par cela même, tomber les prix donnés ailleurs par les grands magasins, les entrepreneurs en gros.

Il y a plus; souvent à l'irréflexion s'est joint encore l'esprit de lucre. Dans les orphelinats et couvents, une quantité de jeunes filles, enfants du peuple, sans famille ni protecteurs, qui, plus que tout autre, auraient besoin d'être instruites, fortement armées pour la lutte, sont astreintes du matin au soir à des travaux de couture, sans rétribution autre que la maigre pitance qui leur est accordée. Plus de 47.000 jeunes filles sont, à l'heure actuelle, exploitées de la sorte par un seul ordre religieux et fournissent un travail gratuit qui permet à ces maisons de soumissionner à des prix tels, que l'ouvrière à l'aiguille ne trouve plus au dehors de travail rémunérateur.

A cet inconvénient s'en joint un autre; lorsque ces institutions prennent les enfants, elles s'engagent à les instruire, à leur apprendre à lire, à écrire, à les nourrir et à les doter lorsque, jeunes filles, elles sortiront de la maison, et surtout à leur apprendre un métier qui leur permettra de vivre plus tard.

Or, que leur fait-on faire? Pendant dix ans, on les astreint à un travail machinal; on néglige de les instruire et on les nourrit mal; on va plus loin. Il y a parfois des bibliothèques dans ces maisons. et lorsque le dimanche les petites filles qui ne veulent pas désapprendre ce qu'elles savaient, demandent un livre, il leur est réclamé dix centimes de location par volume pour le « rachat des petits Chinois » ! Ces maisons, même lorsqu'il s'agit de couture, ne donnent aucune éducation

professionnelle à leurs élèves. Les jeunes filles en sortent inaptes à faire quoi que ce soit. Pendant des années, on les a spécialisées, elles ont fait les unes des surjets, les autres des ourlets ou des boutonnières, et aucune d'elles n'est capable de couper ou de confectionner un article de lingerie. Combien d'entre ces malheureuses, retrouvées à Saint-Lazare, se déclarent dans l'impossibilité de faire la chemise la plus simple! Ces pauvres filles sont, à vingt ans, des candidates toutes trouvées pour les prisons, les maisons de refuge, et, il faut bien l'avouer, les maisons de tolérance. Une fois hors du milieu dans lequel elles ont été élevées, ces malheureuses sont brisées par l'engrenage social. Une de mes amies, à même de faire à cet égard une enquête très sérieuse, a constaté que, sur cent filles inscrites, soixante-douze sortaient des couvents et des orphelinats tenus par des religieuses. Il me semble que ce chiffre est suffisamment éloquent.

Mme Oster. — La supérieure d'un couvent me disait : « Je ne comprends pas comment les deux tiers de nos enfants tournent mal ! »

Mme Avril de Sainte-Croix. — La raison en est bien simple. Les jeunes filles qui ont, durant des années, fait des besognes machinales dans des conditions d'hygiène déplorables, sont au moment de leur sortie tellement anémiées moralement et physiquement, qu'elles n'ont plus ni résistance ni volonté ; ce sont des névrosées prêtes pour toutes les déchéances.

Mme Oster. — Elles ne connaissent rien de la vie.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Il y a des jeunes filles dans ces couvents, qui se lèvent à 4 heures en été, et 5 heures en hiver, auxquelles on donne, le matin, un morceau de pain de 150 grammes, qui doit aller jusqu'au lendemain à déjeuner, un plat de légumes deux fois par semaine ; le dimanche et le jeudi, elles ont de la viande, viande dont je ne veux pas apprécier la qualité; et le soir, de la salade de pommes de terre, *avec vinaigre à discrétion*, comme l'expliquait une religieuse.

Maintenant, à côté des couvents et Œuvres de philanthropie, les prisons et les maisons de correction font également bais-

ser les salaires féminins. On rencontre là les mêmes défauts, les mêmes lacunes, que dans les Œuvres de philanthropie.

Lorsqu'il s'agit d'œuvres privées, il n'est de remède à cet état de choses, que dans l'éducation sociale de la femme. Cela est tellement vrai que, nous le constatons avec joie, beaucoup de celles qui vivaient indifférentes à ces graves questions, reconnaissent aujourd'hui leur erreur, s'efforcent de la réparer, et, mues par une conception nouvelle, supérieure, de leur responsabilité, remplacent la philanthropie par la solidarité.

En ce qui concerne les prisons, c'est affaire de l'Administration. Il y a quatre ans déjà, lors du *Congrès féministe*, et, l'année dernière, à Londres, au *Congrès contre la réglementation de la prostitution*, je vous demande pardon de me citer, je disais déjà : « Il faut que, dans les prisons, l'ouvrage des prisonnières ne soit plus envisagé comme une chose obligatoire et faisant partie de la peine ; le travail ne doit jamais être une punition, et devrait toujours être rétribué d'une façon équitable. »

Cette réforme répond à un sentiment de justice absolue.

Le travail, où qu'il soit accompli, doit être payé, non pas d'une façon dérisoire comme il l'est actuellement dans les prisons, mais *au prix de séries*, réclamé par les ouvrières et fixé par les syndicats. Les prisonnières ne devraient jamais être astreintes à plus de 8 ou 10 heures de travail, 8 heures pour celles qui veulent assister aux heures de classe, et 10 heures pour les autres. De plus, il faudrait que leur salaire leur soit payé chaque semaine intégralement. Avec une partie de cet argent, elles rembourseraient l'Administration des frais de leur entretien et avec le surplus elles pourraient se créer un petit pécule pour le jour de leur sortie. Par ce moyen, l'Etat serait dégrevé d'une dépense énorme, tandis que les prisonnières auraient la possibilité d'augmenter leur bien-être, et d'envisager avec plus de sécurité le moment de leur libération. La conséquence de cette réforme serait qu'elles travailleraient mieux, se démoraliseraient moins, et cesseraient d'être une concurrence pour les ouvrières du dehors.

En outre, il faudrait créer, dans toutes les prisons, des écoles professionnelles, où les détenues pourraient apprendre un métier si elles n'en ont pas, ou se perfectionner dans celui qu'elles connaissent déjà.

Une directrice d'Œuvres d'assistance, que nous sommes heureux de voir parmi nous aujourd'hui, et dont les préoccupations vont au delà de celles ordinaires aux femmes qui s'occupent de ces questions, Mme Oster, me disait que, parmi les ouvrières occupées dans son ouvroir se trouvaient des femmes qui, après seize ans de détention à Clermont, étaient incapables de trouver du travail, parce que, pendant ces seize années, elles n'avaient fait absolument qu'ajuster des cols de chemises.

La peine, je le répète, doit se borner à la seule détention, et le rôle de l'Etat devant être celui d'un éducateur et non d'un garde-chiourme, il faut que les prisonnières soient, à leur sortie, non seulement en état de gagner leur vie, mais encore, mieux armées pour la vie tant au point de vue moral que matériel.

Ces quelques réformes obtenues, on n'aura certes pas encore atteint l'idéal; mais en attendant de plus grandes et plus générales réparations, on aura du moins protégé l'ouvrière, et rendu plus de dignité à la prisonnière, en lui facilitant son indépendance économique.

(*Vifs applaudissements.*)

Mme Maria Martin. — Mesdames et Messieurs, vos applaudissements sont la plus belle récompense que vous ayez pu donner à la conférencière; je n'ai pas besoin d'ajouter un seul mot.

Je donne la parole à Mlle Camille Bélilon, pour la lecture de son rapport.

Mlle Camille Bélilon. — Rapport :

Des raisons de l'avilissement du salaire féminin.

(Lire page 450.)

Mlle Stéphanie Bouvard, Secrétaire générale du Syndicat des ouvrières fleuristes et plumassières. — Si les ouvrières touchent un salaire inférieur à celui des ouvriers, les institutrices et les inspectrices du travail reçoivent un traitement plus minime que les instituteurs et les inspecteurs.

Mlle Bélilon. — La raison est toujours la même, sur toute la ligne.

Mme Maria Martin. — Nous remercions Mlle Bélilon de son

très intéressant rapport sur la question du *droit au travail.* Vous savez que notre Congrès donne à chacun la liberté d'exprimer son opinion, mais je tiens à faire observer, dès maintenant, que le Bureau n'est pas solidaire de tous les rapports qui sont lus en séance.

Mme Yon Lampérière nous fera le plaisir de nous expliquer ses idées sur le droit au travail.

Mme Yon Lampérière. — Mme Avril de Sainte-Croix disait une chose excellente à tous égards : il faut remplacer le mot charité par le mot solidarité. Je puis demander, par conséquent, qu'on fasse encore quelque chose de plus, c'est qu'on ne remplace pas seulement un mot par un autre mot, mais la chose qu'est la charité par une autre chose qui est la solidarité. La solidarité est un fait positif, et non un sentiment, elle n'existera dans la société que lorsqu'on aura organisé cette société en conséquence, et pour l'organiser il faut s'entendre ; tout le monde parle de solidarité, mais sans l'étudier ; ce manque d'étude fait que chacun tire de son côté, et qu'on n'arrive pas à établir de solidarité véritable. Nous pensons qu'il est nécessaire d'étudier avec vous les moyens de l'établir entre les femmes, et de préserver ainsi certaines d'entre elles de ces luttes dont, si éloquemment, Mme Avril de Sainte-Croix vient de nous entretenir.

Depuis hier, j'ai entendu dénoncer le mal qu'est le travail de la femme, et dire en même temps une chose que je me permettrai de qualifier d'inexacte, c'est que les femmes éprouvent le besoin de sortir de leur foyer, pour se donner un but. Je crois qu'une femme qui comprend, dans toute la force du terme, ce que c'est que d'élever un enfant, de faire de cet enfant, qui arrive avec des hérédités parfois malheureuses, insuffisantes toujours, un être de progrès — un être qui né faible, devienne fort, un être qui né avec des atavismes défavorables, devienne un être dévoué et bon — je crois que cette femme trouvera là son but le plus attirant. Il y a là une œuvre d'une telle élévation, d'une telle grandeur, qu'il n'est pas possible que cette femme instruite, pouvant rester chez elle, en sorte volontairement pour chercher une gloire relative ; la gloire la plus belle qu'une femme puisse sincèrement rechercher, est d'avoir les enfants les plus beaux, de la mentalité la plus forte. Cornélie

disait : « Voici mes bijoux et ma parure », — en montrant ses enfants... nous, nous dirons : Voilà mon œuvre.

(*Applaudissements.*)

Ce n'est que faute d'instruction d'une part, et de pouvoir éclairé de l'autre, que la femme cherche à se faire une situation indépendante, qui est du reste contraire à son indépendance même. La femme, là, ne dépend plus d'un homme, mais de tous les hommes, de toutes les femmes, de tout le monde ; elle rencontre chaque jour les douleurs et les difficultés de la lutte directe. Si la femme instruite de sa tâche de femme est préservée, comme elle doit l'être normalement, si elle a des ressources suffisantes pour s'occuper de sa famille, j'entends de son mari, de ses enfants, de ses frères, de ses sœurs, etc., cette femme ne cherchera pas, permettez-moi de le croire, à sortir de son foyer, ou bien ce sera un cas anormal.

Cependant, s'il y a des femmes sans enfants, il y a aussi des enfants sans mère ; eh bien, du côté des enfants sans mère comme du côté des mères sans enfants, il faut qu'on puisse se rencontrer ; il y a là une organisation nécessaire, et cette organisation, c'est le travail *normal* de la femme dans la société. Il faut avoir le courage de le dire, le travail de la femme, en concurrence avec l'homme ou dans une profession qui l'absorbe aux dépens de sa famille, est une chose qui ne devrait pas être, une anomalie — et comme telle, donne des résultats détestables, car il est impossible qu'une chose qui est rationnellement mauvaise puisse rendre socialement de réels services. Le travail des femmes est combattu par des causes naturelles, et par des causes économiques qui le mettent en infériorité en face de la concurrence parfaitement légitime des hommes. Les hommes ont une famille à soutenir, quelquefois cinq ou six personnes à faire vivre ; ils cherchent à y arriver par leur travail, et c'est à eux, normalement, que devrait revenir tout moyen de créer des ressources pour la vie commune. Il faut reconnaître d'ailleurs que les hommes ne sont pas non plus des anges de vertu, et beaucoup gardent leur salaire pour eux. C'est ce qui oblige les femmes à s'en créer un qui leur soit personnel ; le problème est donc, pour respecter la liberté de tous, d'arriver à donner aux femmes des ressources suffisantes même au cas où le mari, le père font défaut, sans pour cela les faire sortir de leur tâche familiale et sociale.

Comment arriver à instruire les femmes qui doivent rester chez elles, comment les y maintenir en leur assurant les moyens de vivre ? Des hommes tout à fait remarquables ont étudié la question avec quelques amies et moi, dans un sens qui n'est pas celui du féminisme, et il en est résulté une méthode de travail bien arrêtée ; il est bien entendu que nous cherchons à donner à la femme le moyen de rester chez elle. C'est notre point de départ. Si vous le voulez bien, je vous parlerai de cette question plus au long demain, quand on traitera du travail de la femme au foyer domestique.

Mme Maria Martin. — Mme Lampérière vient de nous dire d'excellentes choses, nous l'en remercions.

Mme Yon Lampérière. — Il nous faut chercher comment organiser le travail pour la femme, et par quels moyens la mettre d'accord avec l'homme ; car en agissant par des courants différents, on ne crée que la lutte et la stérilité.

Mme Maria Martin. — Le Bureau et un grand nombre de Congressistes sont pénétrés de l'idée que la femme doit elle-même diriger sa carrière.

Mme Yon Lampérière. — Le Congrès a à se prononcer sur ces deux questions.

Mme Maria Martin. — Je crois qu'il vaudrait mieux laisser ces questions.

Mme Yon Lampérière. — C'est un point intéressant, il faudra aller jusqu'au fond de la question et savoir quelle solution on veut lui donner.

Mme Maria Martin. — Il y a encore plusieurs rapports qui n'ont pas été lus. Je vais faire donner lecture de celui de Mme Mac Donald, qui est un des chefs du parti socialiste féminin en Angleterre.

FEMMES ET OUVRIÈRES

Rapport de Mrs **Margaret E. MAC DONALD**, de Londres,

Membre du Conseil industriel des Femmes, de la *Ligue des Syndicats professionnels des femmes,* de la *Ligue nationale des Femmes ouvrières,* du *Parti indépendant du travail.*

J'ai entrepris, à la demande flatteuse de votre Comité, d'étudier les rapports entre le mouvement industriel et le mouvement général, tenté en faveur de l'amélioration de la condition des femmes.

Le dernier recensement (de 1891) ayant fait constater que sur 5 habitants du sexe féminin âgés de dix ans et plus, 3 sont engagés dans un travail payé et que la majorité de 170 travailleuses fait du travail manuel, il est évident que les questions industrielles sont d'une importance capitale lorsqu'il s'agit du sort de la femme.

Toutefois, jusqu'ici, on ne leur a pas accordé l'attention à laquelle elles avaient droit, de la part des réformateurs sociaux.

Ceci vient sans doute de la transformation profonde que l'organisation moderne du travail et le capitalisme ont fait subir à la condition de la femme. En faisant quitter le foyer à la femme, en la faisant entrer à l'usine, les patrons obtenaient un travail qui leur coûtait peu et leur rapportait de gros bénéfices.

Les ouvrières elles-mêmes ont été trop écrasées par la misère et le dur labeur, pour réclamer. En même temps, les femmes des classes moyennes, qui ont fait tant de bien en revendiquant l'égalité des droits et des responsabilités de l'homme et de la femme, ont eu le tort de se borner à des réclamations de droit public et de droit civil, et de ne pas tenir compte de l'importance grandissante des questions économiques. Les ministres, les philanthropes, et le grand nombre des femmes qui se consacrent à la propagande pour la tempérance, n'ont pas non plus suffisamment compris qu'il faut d'abord élever le niveau économique des gens dont on désire élever le niveau moral. Car les injustices industrielles produisent tout naturellement la misère et le crime.

Aujourd'hui les ouvrières comprennent qu'elles ne peuvent plus se résigner aux salaires dérisoires, aux longues journées, aux détestables conditions de travail qu'elles ont humblement acceptées jusqu'ici.

En même temps les réformateurs des classes supérieures apprennent que tous leurs efforts sont de simples palliatifs et qu'ils sont obligés, si le succès doit couronner leur œuvre, d'aller au fond des choses et de se préoccuper d'améliorer le sort des trois cinquièmes des femmes, leurs sœurs, travaillant pour vivre.

Dans la plupart des industries, les conditions sont excessivement mauvaises.

La majorité des femmes salariées se trouve au service domestique. Le recensement de 1891 établit que plus d'un quart, c'est-à-dire 27,4 *0/0* de toutes les jeunes femmes, entre quinze et vingt-cinq ans, de la Grande-Bretagne, fait le *métier de servante.*

Mais elles détestent à tel point l'exploitation et l'esclavage dont elles sont l'objet, que d'année en année le nombre des servantes décroît. Elles préfèrent tout autre genre d'occupation, même moins payé. Et les maîtresses de maison trouvent de plus en plus qu'elles doivent ou réformer leurs ménages, ou se passer de domestiques.

Les couturières et les modistes sont, après les servantes, les femmes salariées les plus nombreuses. Dans leurs professions, le surmenage dans des ateliers surchauffés alterne avec des loisirs forcés, entraînant la faim.

Les diverses industries occupent de nombreuses femmes. Beaucoup sont employées dans les blanchisseries, dans le commerce, et un nombre plus restreint dans du travail en plein air, tel que la salaison des poissons, la cueillette des fruits, et un nombre constamment en décroissance dans l'agriculture.

Nous ne pouvons donner ici de détails sur les diverses professions. Quant à la situation générale, elle est, malheureusement, très facile à résumer. On sait que les conditions de travail des hommes laissent encore à désirer. Quant aux conditions de travail des femmes, elles sont, en général, bien pires.

Leur salaire varie entre un minimum de 7, 8 shillings par semaine (dans les professions les moins relevées) et 25 à 30 shillings par semaine, gagnés par les meilleures ouvrières textiles. La moyenne est sensiblement plus rapprochée du minimum.

Quant aux heures de travail, elles ont été réduites pour certaines industries, exercées dans les fabriques; mais dans les professions non réglementées, le service domestique, la vente dans les magasins, les industries à domicile, la journée de travail atteint 14 à 16 heures et le salaire est dérisoirement petit.

Les conditions sanitaires sont réglées par la loi, dans les usines et les ateliers, mais là même elles sont souvent mauvaises (absence de ventilation, de canalisation, etc.), et causent des maladies aux ouvriers.

Certaines occupations malsaines et certains accidents de machines

entraînent aussi le sacrifice de vies humaines, et le détriment causé ainsi aux parents agit sur les jeunes générations, sur la vie de famille, dont la prospérité dépend de la bonne santé de nos ouvrières et ouvriers.

Mais, par une ironie du sort, c'est justement son rôle de femme et de mère qui retient l'ouvrière à un niveau industriel inférieur à celui de l'homme.

Le travail professionnel des femmes n'est qu'un accident temporaire de leur existence; elles considèrent inutile d'acquérir des connaissances spéciales dont elles ne se serviront que pendant quelques années. Il leur importe peu d'obtenir les salaires les plus élevés et les conditions de travail les meilleures possible.

Il en résulte ceci : nous disposons de millions d'ouvrières, comparativement peu aptes à un travail vraiment professionnel, qui acceptent n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions, et qui non seulement se font la pire des concurrences entre elles, mais contribuent à faire baisser le salaire même de l'ouvrier.

L'amélioration des conditions de travail et l'élévation du niveau de l'existence de l'ouvrière sont indispensables, si la vie nationale doit prospérer dans la Grande-Bretagne.

Le *Congrès International des Œuvres et Institutions féminines* reconnaîtra certainèment que, grâce à la grande solidarité humaine, ce qui profite à une nation, profite aussi à l'autre et à l'humanité entière.

En Grande-Bretagne, certains symptômes annoncent que l'intérêt pour la situation de l'ouvrière est sérieusement éveillé.

Pendant les cinq ou six dernières années, dans diverses parties du royaume, des sociétés ayant pour but d'étudier la condition et les besoins de l'ouvrière ont été fondées. On a tenté d'agir sur elles et pour elles par l'éducation, par la législation, par l'initiative privée et publique.

Je citerai, parmi ces Sociétés, le *Conseil Industriel des Femmes de Londres* (12, Buckingham str.) et les Conseils analogues de Glasgow, Manchester et Liverpool, le *Comité pour la législation industrielle* (33, Bruton str., Londres W.) et le *Comité industriel de l'Union nationale des Femmes ouvrières*, ayant des groupes dans plusieurs villes.

Les autorités publiques sont lentes à comprendre leurs devoirs vis-à-vis des femmes. Le Gouvernement a un rédacteur femme au département du travail du Conseil du Commerce, Miss Clara Collet, dont les fonctions spéciales consistent à dresser des statistiques, à donner des informations sur le travail des femmes.

Le Ministère de l'Intérieur dispose de sept Inspectrices des fabriques, et bien que ce nombre soit très petit en comparaison du nombre des ouvrières employées dans les fabriques et les magasins (1 1/2 mil.

liard), il vaut toujours mieux en avoir peu que n'en pas avoir du tout, comme c'était le cas, il y a cinq ans.

Sept arrondissements de Londres et plusieurs villes de province ont récemment nommé des Inspectrices sanitaires, chargées de visiter les ateliers et magasins employant un personnel féminin.

L'enseignement professionnel des femmes est bien plus négligé en Grande-Bretagne que dans certains pays du continent, mais les autorités scolaires essaient de leur mieux de faire des progrès dans cette voie, et l'on peut espérer que l'opinion publique finira par admettre qu'une femme a besoin aussi d'apprendre un travail qui n'est pas le premier venu.

Notre Parlement reconnaît, par l'extension graduelle de sa législation protectrice, que la situation économique de la femme étant d'emblée moins favorable que celle de l'homme, une législation qui la protège peut, à certains égards, rétablir mieux l'équilibre pour elle que l'absence de protection.

Mais ce qui inspire le plus d'espoir, c'est l'activité et l'intérêt des ouvrières elles-mêmes. Elles ne prennent — sauf dans les branches les plus élevées de l'industrie textile — qu'une part minime dans le mouvement syndical; mais elles s'intéressent au mouvement coopératif, et font très bien de leur *Ligue coopérative* un des moyens d'éducation les plus efficaces.

La politique, autrefois tout à fait en dehors de l'horizon des ouvrières, commence à intéresser un certain nombre d'entre elles, et les organisations politiques des ouvrières les plus avancées, les socialistes, font sentir leur influence, malgré l'absence, chez elles, du suffrage.

Jusqu'au moment où les ouvrières revendiqueront elles-mêmes leurs droits, aucune amélioration profonde et durable ne pourra être atteinte.

Mais comme, d'autre part, toutes les classes sont responsables des mauvaises conditions actuelles du travail et sont intéressées à leur changement, nous sommes heureuses de constater que les femmes des classes moyennes et supérieures reconnaissent ce fait, et commencent, d'accord avec les ouvrières, à entreprendre la réforme de notre système industriel, établi sur une terre si injuste.

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mme Mac Donald, qui n'est pas de notre avis, en ce qui concerne la liberté du travail, elle nous l'a dit, non seulement dans le rapport que vous venez d'entendre mais encore dans celui d'hier, constate un fait qui doit se reproduire à peu près dans tous les pays. Elle

dit que l'Angleterre possède des millions d'ouvrières qui, comparativement aux hommes, sont moins aptes à remplir un travail réellement professionnel; elles acceptent, en général, n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions, et se font par là entre elles une déplorable concurrence, qui est de nature à faire baisser également le salaire des hommes et celui des femmes. Mme Mac Donald prétend que les femmes se préoccupent très peu d'acquérir des connaissances spéciales, parce que, pour elles, le travail n'est qu'un « accident temporaire » dans leur existence.

Il est certain que le besoin d'élever le niveau de l'éducation professionnelle des femmes se fait de plus en plus sentir. Si les femmes veulent obtenir des salaires proportionnés à ceux des hommes, il faut qu'elles soient en état de fournir un travail aussi bien fait que celui des hommes et dans les mêmes conditions de régularité et de promptitude.

Cette nécessité de développer chez les femmes les connaissances techniques et pratiques des industries auxquelles elles s'adressent est bien mieux compris aux Etats-Unis, ainsi que M. W. T. Harris, Directeur du département du travail, à Washington, le constate dans le remarquable rapport que nous avons entendu hier.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je prierai Mesdames Furth, Bozanquet, Camilla Theimer et Johanne Meyer de nous donner tour à tour lecture de leurs rapports.

Mme H. Furth (Francfort-sur-le-Mein). — Rapport sur :

Les Salaires des femmes et des hommes dans l'industrie allemande.

(Lire page 454.)

Mme Bozanquet (Angleterre). — Rapport sur :

Quelques observations sur l'indépendance économique des femmes ouvrières.

(Lire page 459.)

Mlle Camilla Theimer (Autriche). — Rapport sur :

La Condition des ouvrières en Autriche.

(Lire page 465.)

Mme Johanne Meyer (Copenhague). — Rapport sur :

Le Rôle de la femme dans le mouvement ouvrier en Danemark.

(Lire page 468.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions vivement les auteurs des différents rapports que nous venons d'entendre.

Mme Maria Martin. — Vous avez applaudi tout à l'heure l'intéressant rapport de Mme Avril de Sainte-Croix ; je crois que la Section est absolument de son avis, mais nous n'avons pas voté sur ses conclusions, les voici :

« Le Congrès émet le vœu :

« 1° Que les femmes qui s'occupent des Œuvres de Bienfaisance, d'Assistance par le travail, de Relèvement, se préoccupent davantage de la question sociale et des responsabilités qu'elle comporte, et s'efforcent, non seulement de secourir l'ouvrière, mais surtout d'aider à son affranchissement économique en luttant contre l'avilissement des salaires — et qu'elles élèvent les enfants qui leur sont confiés, dans les mêmes principes.

« 2° Que les travaux des prisonnières et femmes hospitalisées dans les établissements de l'Etat soient rétribués aux prix de série des syndicats; que leur salaire soit payé chaque semaine; qu'une portion de cet argent serve à rembourser l'Administration des frais de leur entretien; que le reste soit employé à leur constituer un pécule, pour le jour de leur libération. »

Je mets aux voix le 1er article du vœu.

(Adopté.)

Sur le 2e article, avez-vous des observations à faire?

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous demandons que les mêmes conclusions soient adoptées pour les ouvroirs et les maisons religieuses.

Mlle Stéphanie Bouvard. — C'est la suppression des travaux commerciaux, dans les ouvroirs et dans les prisons, que nous devons demander.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous demandons simplement la même disposition pour les ouvroirs et les maisons religieuses que pour les prisons; nous ne pouvons ni ne devons interdire le travail, mais réclamer seulement qu'il soit soumis à la loi générale.

Si vous laissez faire de l'ouvrage dans les couvents, on y fera travailler de malheureuses enfants pendant 10 et 15 heures par jour.

Mme Louise Debor. — Je demande que le salaire des détenues leur soit payé intégralement.

Mme Pégard. — Payer aux détenues leur salaire intégral me paraît impossible : il y a là une question budgétaire ; il faut que le travail des prisonnières indemnise, en partie, l'Etat des frais de leur entretien; c'est du reste ce que demande Mme Avril de Sainte-Croix.

M. Fuster. — Je souhaiterais de tout mon cœur que la femme eût un salaire « complet » dans les prisons, mais si vous émettez ce vœu, vous aurez de la peine à le faire passer. Une observation, qui n'est pas du tout une critique de principe : au point de vue légal, vous aurez du mal à triompher. Quelle est la sanction à nos observations relatives au travail par l'intermédiaire d'entrepreneurs, que ces entrepreneurs soient des congrégations religieuses ou des prisons? C'est la grève. Or vous ne pouvez assimiler, au point de vue du contrat de travail et de son corollaire, la situation de la prisonnière à celle d'une ouvrière libre.

Lorsqu'il s'est agi d'appliquer la loi de 1898 sur les accidents du travail à ces deux catégories, on a recherché quelle était la situation dans les différents pays, et le Comité consultatif des accidents du travail a déclaré que les ateliers d'Assistance par le travail étaient des ateliers dont les ouvrières pouvaient être considérées comme ayant passé un contrat de travail, tacite ou exprès, et que s'il survenait un accident, ce dernier devait être couvert par la loi de 1898.

Ce ne peut être le cas pour les prisonnières; elles ne peuvent être assimilées, au regard de la loi, à des ouvrières libres, pouvant faire librement grève.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Croyez-vous que les Inspecteurs et les Inspectrices de l'Etat ne pourraient arriver à faire appliquer la loi dans les ateliers de l'Etat?

M. Fuster. — On pourrait peut-être agir de ce côté.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Croyez-vous que les Inspecteurs et les Inspectrices qui vont dans les grands ateliers ont moins de difficultés à remplir leur mandat qu'ils n'en auraient dans les prisons? Il leur sera plus facile d'agir vis-à-vis de l'administrateur que vis-à-vis de patrons libres.

M. Mamy, Directeur de l'Association des Industriels de France contre les accidents du travail. — Il faudrait obtenir que l'Etat ne traitât pas avec les entrepreneurs.

Mme Avril de Sainte-Croix. — On pourrait émettre le vœu :

« Que dans les prisons et dans les établissements privés, tout travail soit surveillé par les Inspecteurs du travail. »

Une Congressiste. — Les Inspecteurs devraient imposer un prix de vente unique dans les prisons, les établissements privés et les couvents.

Mme Pégard. — Les Inspecteurs ne peuvent imposer un prix de vente uniforme; car ils ne peuvent imposer un taux de salaire dans les établissements privés, couvents et autres. En ce qui concerne la vente, chaque entrepreneur doit rester libre de traiter avec le client au prix qui lui convient, c'est au client à accepter ou à refuser. De leur côté, les ouvriers peuvent, en se syndiquant, exiger que les entrepreneurs leur payent le prix de série des syndicats, mais ni la loi, ni les règlements administratifs ne peuvent l'imposer — c'est aux ouvriers à se défendre, ils ont un moyen légal, la grève — il ne faut pas oublier que la liberté est le droit de tous et il faut que tous puissent l'exercer.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mais il s'agit ici non d'ouvrières libres de discuter le prix de leur travail; mais de détenues, et nous n'avons pas à nous préoccuper de la situation de l'entrepreneur vis-à-vis du client.

Mme Pégard. — Evidemment, mais quelques-unes de ces dames demandent que les Inspecteurs imposent un prix de vente unique dans les prisons, les établissements privés, couvents et autres : or, est-il possible d'assimiler les maisons privées aux prisons et d'imposer à toutes un salaire uniforme ? — Que deviendrait alors le principe qui veut que chacun soit maître chez soi et ait le droit d'exercer librement son commerce, droit qu'il a acquis par le paiement de sa patente ? Les établissements privés paient patente, ce sont des commerçants.

Je ne crois donc pas que les ouvroirs, qui ont un caractère privé, puissent être compris dans cette législation.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Si cela n'est pas possible, nous demandons du moins que ces maisons soient visitées par des Inspecteurs. Si nous voulons la liberté pour la femme, nous réclamons la protection pour l'enfance.

Mme Vincent. — Elles sont visitées.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Non, elles ne le sont pas réellement.

Mlle S. Bouvard. — Mais le travail des prisons et des couvents, par l'infériorité de son prix, tue le travail de l'ouvrière libre. Il faudrait défendre celle-ci, très souvent chargée de famille et qui ne peut lutter dans ces conditions.

M. Fuster. — Vous ne pouvez pas, — ou alors c'est la révolution sociale — vous ne pouvez pas, dans l'état actuel de la législation, obtenir que les Inspecteurs du travail viennent imposer à des établissements privés quelconques, des conditions de salaire.

M. Mamy. — On pourrait étudier la question suivante : il y a eu, l'année dernière, le décret du 10 août, de M. Millerand, concernant les établissements pénitentiaires, qui impose la journée de 10 heures au lieu de 12 heures, et un salaire minimum ; on est arrivé à le faire passer sous forme de décret, et le Conseil d'État s'est incliné — on avait considéré jusqu'à présent qu'il fallait une loi. Il faut donc procéder de même, et

demander au Gouvernement que, par décret, il impose aux entrepreneurs des travaux des prisons, les mêmes conditions de vente. Voilà une formule légale.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu nous éclairer; ce que vous venez de dire est la confirmation de ce que nous demandions.

Voix diverses. — C'est autre chose.

Mlle S. Bouvard. — Un Inspecteur divisionnaire m'a assuré que dans les couvents on ne devait pas, en principe, faire travailler les jeunes filles plus de trois heures par jour. Et qu'aucun travail qui n'est pas destiné à la communauté elle-même ne doit être fait; par exemple, le travail des Grands magasins est défendu dans les couvents; si un Inspecteur voit une enfant faire une chemise élégante, ou un mouchoir brodé qui lui parait trop beau... (*Protestations et mouvements divers.*) Je fais partie du Conseil départemental, et un Inspecteur du travail m'a dit : Le travail est défendu du moment qu'il n'est pas destiné à la communauté elle-même; seulement il y a toujours des passe-droits, on fait travailler les enfants en cachette, et on passe ainsi au travers de la loi.

(*Protestations.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Ce que Mlle Bouvard dit est très intéressant, mais cela sort de la question, nous parlons des salaires.

Il n'y aurait plus de question de salaire, si la loi était appliquée, puisque les enfants n'ont pas le droit de travailler à des travaux rétribués.

Mme Pégard. — Permettez-moi de vous faire observer, Mademoiselle Bouvard, que les couvents travaillent pour les Grands magasins — c'est de notoriété publique — et la défense dont vous parlez ne peut exister; car il ne serait pas admissible que les inspecteurs du travail et les fonctionnaires judiciaires et autres, puissent laisser les couvents et les orphelinats vendre aussi ostensiblement le produit du travail de leurs enfants, s'il existait une loi le leur interdisant.

M. Fuster. — Je crois que les renseignements fournis à Mlle Bouvard ne sont pas exacts sous cette forme. Admettez que nous fassions une association en commandite, une congrégation humanitaire quelconque, nous ferons des chemises que nous vendrons aux Grands magasins, sans qu'on nous en empêche.

Mlle S. Bouvard. — Vous ne pouvez faire travailler les enfants qu'on vous confie; une école professionnelle, par exemple...

Voix diverses. — C'est une autre question.

M. Mamy. — La loi de novembre 1892 remplaçant la loi de 1874, permet aux Inspecteurs et aux Inspectrices d'exercer leur action dans les ouvroirs, comme dans les ateliers, quels qu'ils soient; mais cela n'a pas pour effet de faire tomber la réglementation du travail qui a été édictée, et cette réglementation s'applique, d'une part à l'âge auquel les enfants peuvent commencer à travailler, d'autre part à la durée des heures de travail ; les conditions de salaires ne sont fixées en aucune façon par la loi et ne peuvent être fixées par elle.

Mme Pégard. — Imposer un prix de salaire et un prix de vente, à quelque établissement que ce soit, serait attenter à la liberté et le régime républicain a pour base la liberté, ne l'oublions pas ; vouloir sans cesse réglementer, imposer, etc., est absolument contraire à la conception politique et sociale qui nous régit. — Les facteurs de toute transaction commerciale sont d'ordre divers, et ils varient sous l'influence de considérations économiques qui diffèrent selon les contrées et les milieux : dans certaines régions, les matières premières étant sur place reviennent à meilleur marché que dans d'autres, où elles exigent un transport coûteux; quant à la main-d'œuvre, elle est en rapport avec la cherté plus ou moins grande des vivres, etc., etc... Les salaires s'établissent d'après le prix de vente possible et *vice versa* ; on ne peut donc imposer dans un grand pays comme la France un prix de vente unique, pas plus qu'on ne peut imposer un salaire unique. Le commerce vit de l'offre et de la demande ; il est bien difficile de toucher à la liberté des transactions commerciales.

Mme Maria Martin. — Je crois que nous devons arrêter la discussion et la renvoyer à cet après-midi.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous pourrions peut-être entendre encore M. Mamy.

M. Mamy. — J'ai presque terminé ; mon observation s'appliquait à ce fait, que s'il est possible de faire observer, dans les ouvroirs aussi bien que dans les ateliers, toutes les conditions relatives à la durée du travail, l'Inspecteur ne peut intervenir pour la fixation des salaires ; c'est le sens du second vœu dont vous avez donné lecture.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Cela répond à l'objection faite précédemment ; l'ouvrier n'a qu'un recours, la grève, et elle est inapplicable ici ; c'est ce que les différents orateurs qui ont pris part à la discussion viennent de nous faire comprendre ; je reconnais qu'ils auraient raison si nous avions demandé autre chose que le prix de série appliqué dans des institutions surveillées par l'Administration.

Mme Pégard. — C'est très vrai, mais la discussion a quelque peu dévié, il a été question d'établir un prix de vente unique et d'interdire aux couvents de travailler pour les Grands magasins.

Mlle Camille Bélilon. — Mme Avril de Sainte-Croix demande que le salaire soit le même partout, dans les établissements de l'Etat, et qu'on fasse ce qu'il faut pour que cette mesure ait force de loi. C'est une question de forme et de procédé, mais Mme Avril de Sainte-Croix n'a jamais voulu poser qu'une question de principe.

Mme Louise Debor. — Il y aurait mieux à faire, selon moi : ce serait de supprimer le travail dans les prisons, parce qu'on trouvera toujours le moyen de donner du travail aux prisonnières aux dépens des honnêtes femmes.

Je suis d'avis d'adopter un vœu qui demande la suppression du travail dans les prisons.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Cela est impossible ; sans le travail les prisonnières s'ennuieraient, se démoraliseraient, et deviendraient incapables de se remettre à l'ouvrage à leur sortie de prison.

Mlle Camille Bélilon. — On pourrait les faire travailler, mais pas à un travail industriel.

Mlle S. Bouvard. — Le Congrès devrait envisager aussi la situation déplorable des enfants, des jeunes filles, dans les orphelinats des couvents, au point de vue de la santé, du travail excessif qui leur est imposé...

Une Congressiste. — Nous pouvons témoigner de notre sympathie pour la situation de ces jeunes filles.

Mme Avril de Sainte-Croix. — C'est du principe qu'il s'agit. Comme nous émettons le vœu, tout d'abord, que les femmes qui s'occupent d'établissements religieux, s'intéressent davantage à la situation économique de l'ouvrière, nous n'avons pas besoin de reprendre ce vœu.

Si vous voulez bien, Monsieur Fuster, prendre la peine de rédiger un vœu additionnel.

M. Fuster. — Vous pouvez profiter de la sympathie actuelle du Ministre du Commerce pour demander un décret semblable à celui du 10 août 1899 et émettre, par exemple, le vœu suivant :

« Que le Gouvernement applique aux entreprises de travaux dans les établissements pénitentiaires, les dispositions du décret du 10 août 1899 relatives aux conditions du travail. Le Gouvernement est invité à prendre des dispositions pour assimiler, autant que possible, par l'intervention des syndicats, les prisonnières aux ouvrières libres. »

Et vous pourriez encore ajouter :

« Accessoirement, le Congrès émet le vœu que les Inspecteurs du travail soient invités à agir de toute leur influence sur les ouvroirs et autres établissements charitables de travail, pour qu'ils fassent appliquer les lois existantes. »

Mlle S. Bouvard. — Les ouvroirs, actuellement, n'ont pas le droit de faire travailler.

M. Fuster. — Et comme le vœu voté tout à l'heure implique que les personnes qui s'occupent de philanthropie, pensent aux ouvroirs et aux établissements de ce genre...

Mme Maria Martin. — Nous allons voter séparément sur les trois parties de ce vœu, dont je vous soumets la rédaction définitive.

VŒU DE Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les femmes qui s'occupent des œuvres de bienfaisance, d'assistance par le travail, de relèvement, se préoccupent davantage de la question sociale, et des responsabilités qu'elle comporte; qu'elles s'efforcent, non seulement de secourir l'ouvrière, mais surtout d'aider à son affranchissement économique, en luttant contre l'abaissement des salaires, et qu'elles élèvent les enfants qui leur sont confiés dans les mêmes principes.

(Adopté.)

2° Que les travaux des prisonnières et femmes hospitalisées, dans les établissements de l'Etat, soient rétribués aux prix de série des syndicats — que leur salaire soit payé chaque semaine — qu'une partie de cet argent serve à rembourser l'Administration des frais de leur entretien, et que le reste soit employé à leur constituer un pécule pour le jour de leur libération.

(Adopté.)

3° Que le Gouvernement, en ce qui concerne les salaires, applique aux entreprises de travaux, dans les établissements pénitentiaires, des dispositions analogues à celles du décret du 10 août 1899, relatif aux conditions du travail dans les travaux publics.

(Adopté.)

La séance est levée à midi 15.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN

DES RAISONS
DE L'AVILISSEMENT DU SALAIRE FÉMININ

Rapport de Mlle Camille BÉLILON (1).

On ne saurait trop prémunir les personnes honnêtes contre les assertions inexactes de certains ennemis des femmes, relativement à la modicité du salaire féminin.

Il est d'autant plus important d'éclairer les esprits à ce sujet que ces assertions, en s'accréditant, constituent un danger formidable pour la travailleuse dont le sort ne saurait s'améliorer tant que, faute de connaître la cause du mal, la société laissera subsister cette cause et même la fortifiera ; tel un médecin ayant fait une erreur de diagnostic et prescrivant à son malade un traitement contre-indiqué.

Mais il suffira de réfléchir un instant pour se convaincre de l'inanité des raisons données à ce sujet. Voici l'une de ces raisons :

La femme produit moins que l'homme.

Il faut que ceux qui apportent cette affirmation soient bien sûrs de s'adresser à des personnes n'ayant jamais été à même de voir les choses de près. Non seulement il n'en est pas ainsi, mais c'est le contraire qui existe et, pour s'en convaincre, le public n'a qu'à observer les employés de chemins de fer. Il nous dira s'il attend plus longtemps son billet ou sa monnaie lorsque c'est une femme qui est chargée de les lui remettre. Il faut là tout à la fois la dextérité du mouvement et la rapidité de la pensée. Dans l'un et l'autre cas, la femme se montre-t-elle inférieure ? Nullement. Cependant une employée est payée moins cher qu'un employé. Donc, il faut chercher une autre raison à cette inégalité de rétribution.

Dans l'industrie, il en est de même et cela se comprend. Il s'agit,

(1) Voir page 432.

là aussi, de la promptitude du mouvement et de la pensée. Aux expositions, il a été constaté que, dans la typographie, la femme est supérieure à l'homme dans l'art de lever la lettre avec rapidité. Cependant le compositeur est payé plus cher que la compositrice. Ainsi la femme fournit plus de travail et reçoit moins d'argent. Donc, là encore, il y a erreur. (Nous voulons bien dire erreur.)

Autre raison donnée et qui a la même valeur : « *Le travail est moins bien fait par les femmes que par les hommes.* Vraiment! lorsque l'on voit les merveilles industrielles exécutées par des femmes, on se demande quelles sont les personnes les plus ingénues, de celles qui pensent qu'on croira à leurs assertions ou de celles qui peuvent y croire.

A ce sujet, nous pourrions citer des faits qui démolissent absolument cet argument, mais cela nous mènerait trop loin.

Nous rappellerons seulement, encore une fois, les employées des Compagnies de chemins de fer. Est-ce donc que leur besogne est mal faite qu'elles sont payées moins que leurs confrères masculins? Nous ferons aussi cette remarque : des confectionneurs de vêtements d'hommes donnent de l'ouvrage à domicile à des personnes des deux sexes. Pour le même article, un homme reçoit 6 francs, une femme 4 francs. Il est des ouvrières, et nous en connaissons, qui envoient leur mari chercher et reporter leur ouvrage. Le même vêtement est ainsi payé 6 francs au lieu de 4, le patron croyant avoir affaire à un homme. Vous le voyez, on ne considère que le sexe du travailleur et non la valeur du travail.

Continuons à énumérer les prétendues causes de l'insuffisance du salaire de la femme.

Le travail des femmes mariées, celui des prostituées tend à faire baisser les salaires féminins. C'est ce qu'on appelle le travail d'appoint.

Est-ce qu'il n'y a pas là interversion des raisons avec leurs conséquences? Est-ce qu'on ne prendrait pas l'effet pour la cause et la cause pour l'effet? Est-ce que, au contraire, la femme ne recherche pas l'homme, légalement ou non, pour apporter l'appoint nécessaire à un salaire insuffisant?

C'est véritablement une plaisanterie de nous dire que c'est l'ouvrière qui fixe le prix du travail et non l'employeur.

Pourquoi, dira-t-on, toutes ces raisons qui n'en sont pas ? Mais parce que l'on veut conclure ainsi : et qu'en effet, l'on a conclu ainsi :

Les réels ennemis de l'ouvrière ne sont pas les hommes qui insistent toujours pour qu'elles aient un plus haut salaire, mais ce sont les travailleuses « amateurs ».

Il s'agit, comme on le voit, de décharger l'homme d'une accusation, hélas ! trop justifiée.

Oh ! il est vrai que, depuis quelque temps ,quelque temps seule-

ment !) des hommes ennemis des femmes demandent pour elles un plus haut salaire. — Comment cela se fait-il, direz-vous, ce n'est pas logique ! — Pardon ! A ce sujet, laissons parler deux personnes très dévouées aux intérêts ouvriers *masculins!* Elles ne sauraient être suspectes ! et elles sont chargées de nous renseigner, bien entendu, sans le vouloir !

La première, une dame, écrivit naïvement les lignes suivantes :

« Les ouvriers, ne pouvant empêcher les patrons d'employer des femmes, engagèrent alors les ouvrières à se joindre à eux dans leur révolte contre les employeurs, et à réclamer un salaire plus élevé, cela afin qu'elles ne leur fassent pas concurrence. »

Vous le voyez, les hommes réclament pour les femmes qu'ils n'ont pu faire renvoyer, cela dans leur intérêt propre. C'est faute de mieux! On fait ce que l'on peut!

L'autre, un homme, une notabilité du Syndicat des typographes, dit à ses congénères en pleine séance : « Nous avons toujours repoussé les femmes de notre Syndicat. Nous avons eu tort. Attirons-les, au contraire. Elles seront forcées de demander avec nous : A travail égal, salaire égal. Ne pouvant veiller, puisque la loi le leur interdit, elles seront remerciées par les patrons. »

Vous constatez, n'est-ce pas, que ce ne sont point les hommes qui sont les ennemis des femmes ! Ils demandent, en effet, qu'elles aient un plus haut salaire !

Au *Congrès corporatif de Béziers*, qui a eu lieu en avril dernier, il a été voté que tout travail autre que celui de son ménage devait être interdit à la femme, mais que la réalisation de ce vœu pouvant se faire attendre (il faut l'espérer!), il convenait de demander, pour tout travail analogue, l'égalité de salaire pour les deux sexes.

A la *Manufacture des tabacs*, un certain nombre de femmes sont employées à la distribution de l'ouvrage, au grand mécontentement des hommes qui occupent un poste du même genre. L'un d'eux disait à l'une d'elles : « Demandez donc un salaire égal au nôtre. » Elle lui répondit textuellement : « Je vous vois venir! nous nous en garderons bien! car vous avez pour but de nous faire évincer. » Oui, voilà pourquoi l'ouvrier demande pour l'homme et la femme l'égalité de salaire, et pourquoi la femme n'ose réclamer cette égalité.

Il est stupéfiant d'entendre blâmer les femmes de travailler à bas prix, alors que c'est l'homme qui l'y contraint.

Car la véritable raison qui fait que la travailleuse ne peut se faire rétribuer raisonnablement, c'est ce système de reléguer la femme, de lui interdire non seulement les fonctions publiques, les carrières libérales, les hauts emplois, mais les métiers lucratifs. Par suite de cet état de choses, voici ce qui arrive : lorsqu'on offre à un homme 4 francs pour une journée de travail, il pense aussitôt aux nombreux métiers, à

toutes les professions qu'il lui est donné d'exercer, à toutes les places qu'il peut occuper et qui lui rapporteraient 5, 6, 7 francs par jour et au-dessus. Naturellement, il refuse avec dédain. La femme, lorsqu'on lui fait une offre pareille, réfléchit, elle aussi, aux métiers, aux places qu'il lui est permis d'exercer ou de remplir et, forcément, fait une remarque tout opposée : ces professions, ces places, ne lui procureraient que 2 ou 3 francs par jour. Tout aussi naturellement et logiquement que l'homme, elle prend une décision différente de la sienne, elle accepte avec empressement.

Non, il n'est pas vrai que la femme accepte librement un salaire minime: non, il n'est pas vrai qu'elle s'acquitte mal de la besogne, soit manuelle, soit intellectuelle, dont elle est chargée. Si son travail est moins rétribué que celui de l'homme, c'est, comme nous venons de le dire, parce que celui-ci a accaparé tout ce qui est avantageux. Ce n'est pas sa prétendue incapacité, mais bien les agissements léonins de l'homme qui font qu'elle se trouve encore très heureuse quand elle peut trouver de l'occupation.

Quant aux patrons, ils considèrent la main-d'œuvre comme une marchandise, et de même que tout autre, ils la paient aussi peu cher que possible suivant l'usage général. Ils profitent de la situation, voilà tout.

Et cette situation, qui l'a créée? l'homme. Qui l'a aggravée? l'homme encore. Vous le savez, par suite d'une loi d'ostracisme, dite loi protectrice, la femme ne peut plus travailler que durant le jour et pendant un certain nombre d'heures seulement, de sorte que, moins que jamais, elle peut se permettre d'être exigeante. Ce n'est pas, en effet, lorsqu'on apporte des difficultés à son employeur, lequel peut vous remplacer par un individu qui ne lui causera point de désagrément, qu'il est possible de faire augmenter le prix de son travail. Vous n'ignorez pas que (entre des milliers de patrons) le propriétaire de l'imprimerie où se fait le *Journal des Femmes* de notre amie Maria Martin, a dû remplacer toutes ses compositrices par des compositeurs, ne pouvant faire veiller ses ouvrières lorsque l'ouvrage pressait. Dans ces conditions, il faut que les femmes s'estiment heureuses quand leur patron veut bien les garder, non seulement sans augmenter leur salaire, mais même sans le leur diminuer. De plus, il faut faire entrer en ligne de compte cette conséquence inévitable : celles qui ont perdu leur travail par suite de cette loi sont venues grossir le nombre des solliciteuses, dans les métiers que les femmes ont conservés. Là, naturellement, les salaires ont encore baissé.

Pourquoi les hommes ont-ils voulu cette loi? demandent les personnes naïves. Mais tout le monde est d'accord pour déclarer que l'homme est égoïste! Comment alors les lois faites par lui ne seraient-elles pas antiféministes?

Mais ce qui est le plus regrettable, le plus monstueux, c'est d'en-

tendre des femmes appuyer les dires de ces hommes, qui accusent si injustement, si odieusement la travailleuse d'être l'artisan de sa propre misère. Ces femmes ont leurs raisons pour parler ainsi, mais tout le monde ne connaît pas ces raisons et les gens simplistes se laissent circonvenir.

On nous dira peut-être : « Vous indiquez la cause du mal, mais vous ne proposez point de remède. » Non, nous nous bornons à justifier la travailleuse des calomnies dont elle est l'objet et à établir les responsabilités. Quant au remède, nous le connaissons, mais nous ne le proposerons pas, ne voulant point nous écarter du programme. Nous nous contenterons de dire que tant qu'elle subira *une seule* inégalité devant la loi vis-à-vis de l'homme, la femme devra subir l'inégalité des salaires.

(*Applaudissements.*)

LES SALAIRES DES FEMMES ET DES HOMMES

DANS L'INDUSTRIE ALLEMANDE

Rapport de Mme H. FURTH, de Francfort-sur-le-Mein (1).

Dans tout le domaine du travail salarié, la femme est moins payée que l'homme, même lorsque son travail est absolument égal, grâce à des circonstances spéciales : habileté professionnelle, sentiment du devoir plus développé, supérieur à celui de l'homme.

Cette évaluation différente d'un travail équivalent est d'autant plus grave que le rôle de la femme, dans l'industrie, n'a plus un caractère passager, mais tend au contraire à s'accroître et à s'affirmer.

L'appel des femmes au travail industriel a des raisons économiques : l'emploi des machines a entraîné une grande révolution technique ; la production sans cesse accrue des fabriques a rendu inutile la production domestique. Le salaire du chef de la famille ne suffisant plus pour payer la dépense, en argent, de la communauté, les autres membres de la famille, femme et enfants, doivent contribuer au maintien du bien-être général. Et cela dans une mesure toujours croissante, car la femme et l'enfant, travaillant à vil prix, ont fait à tel point baisser le salaire de l'homme, que le prétendu remède s'est transformé en une source d'abus, d'exploitations et de souffrances.

(1) Voir page 440.

L'entrée des femmes dans l'armée des travailleurs industriels a encore une autre raison. Le désir de s'occuper, de créer, est si profondément enraciné dans la nature humaine que la femme, voyant que la maison n'absorbait plus ses énergies, devait nécessairement chercher un champ nouveau à son activité. Elle est ainsi arrivée à apprécier les avantages d'une situation économique indépendante. Et nous sommes convaincus qu'à moins d'être indispensable à la maison pour y remplir des devoirs sacrés, la femme, même aisée, ne renoncera plus à ce travail qui donne un but à sa vie et la rend l'égale de l'homme.

Des raisons secondaires ont également contribué à pousser de nombreuses femmes dans le domaine industriel. L'essor industriel pris par l'Allemagne vers 1895 a, pour ainsi dire, drainé toutes les forces disponibles des travailleurs. En 1882, l'Allemagne avait 1.126.976 (34 0/0) ouvrières industrielles; en 1895, leur nombre était de 1 million 521.133. (Nous ne faisons pas figurer dans ce nombre les femmes ne demandant que des salaires d'appoint au travail industriel.) Ce chiffre s'est sensiblement accru depuis. En 1895, 664.115 ouvrières étaient soumises à l'inspection du travail; en 1896, elles étaient 699.579 ; en 1898, la Prusse seule comptait 353.629 ouvrières de fabriques, leur nombre avait donc augmenté de 16.125 (4,77 0/0) dans le laps d'une année.

Mais tandis que les salaires des hommes profitaient de la grande prospérité industrielle, ceux des femmes mettaient une extraordinaire lenteur à les suivre. Le salaire de la femme, que son travail soit égal à celui de l'homme ou non, ne représente en général que la moitié ou le tiers seulement du salaire de l'homme.

Les fabriques d'allumettes, qui occupent 61,9 0/0 d'ouvrières, paient aux hommes une moyenne de 2 marks 05; aux femmes, 1 mark 21 par jour (1).

Voici les salaires des manœuvriers des deux sexes, dans les principales villes de la Prusse (2) :

	Hommes.		Femmes.	
	1884	1892	1884	1892
Berlin.....	2 M. 40	2 M. 70	1 M. 50	1 M. 50
Altona.....	2 » 50	3 »	1 » »	2 »
Brême.....	1 » 60	2 »	1 » »	1 » 10
Francfort..	2 » 40	2 » 50	1 » 70	1 » 80
Stettin.....	2 » »	2 » 25	1 » »	1 »

Ajoutons que les salaires effectifs sont, pour la plupart, un peu plus élevés que les tarifs fixés plus haut, pour servir de base à l'assurance

(1) Voir Rapport des inspecteurs du travail en Prusse, p. 1897.
(2) Hirschbag, *Situation sociale des classes ouvrières*.

ouvrière. Notons aussi que le chiffre du salaire n'a de valeur que lorsqu'il est complété par d'autres chiffres, indiquant la durée du travail, le prix des loyers, des vivres, etc. (1). Ainsi les ouvrières textiles et les cigarières gagnent peu, mais elles ne travaillent pas non plus toute la journée. Afin d'attirer davantage dans ces établissements les femmes ayant un ménage, on les paie à forfait, ce qui leur permet d'aller et de venir comme il leur plaît.

L'Inspection du travail de la Hesse a publié, pour 1890, un tableau comparé très intéressant dressé par les syndicats de Darmstadt, prouvant que les imprimeurs gagnaient 18 à 28 marks par semaine, les ouvrières faisant le même travail et les mêmes journées 6 à 12 marks seulement; les 3 lithographes hommes, 12 à 40 marks par semaine; les femmes, 5 à 11 marks.

Ajoutons que cette dernière différence s'explique ainsi :

Les salaires élevés ne sont gagnés que par des ouvriers de premier ordre, de vrais artistes. Or, les femmes, dans les lithographies, ne sont guère que des auxiliaires. Nous trouvons la même situation dans l'imprimerie. Toutefois, insistons sur le fait que, si leur travail est moins relevé, il n'en est pas moins fatigant, et que le petit nombre des « typotes » est loin d'obtenir pour travail égal, salaire égal. On leur donne 1 à 15 marks par semaine, la moitié du salaire des « typos ».

Dans les ateliers faisant la fonte des lettres, l'ouvrier gagne 17 à 27 marks par semaine, l'ouvrière 5 à 11 marks. Or, il n'y a pas de métier plus nuisible aux femmes que le maniement du plomb et des métaux de même nature.

Dans les fabriques de passementerie, l'ouvrier gagne 15 à 25 marks par semaine, l'ouvrière 4 à 12, et les Inspecteurs des fabriques nous apprennent que, le soir, la plupart des ouvrières emportent du travail à la maison. La durée du travail à l'atelier est la même pour les deux sexes. L'ouvrière, travaillant encore à la maison et chargée de soins ménagers, évidemment se surmène et arrive à cet état d'énervement chronique, signalé maintes fois avec regret par l'excellent Inspecteur des fabriques de Bade, M. Vorrishofer, mais que de moins clairvoyants considèrent comme l'indice de l'infériorité féminine.

Nous empruntons à la *Gleichhut* de 1899-1900 les chiffres suivants : dans une fabrique de pinceaux, les ouvrières gagnent 0 m. 50 à 0 m. 70 par jour, au maximum. Une fabrique de papiers de luxe à Berlin paie des salaires *mensuels* de 15 marks aux ouvrières, au-dessous de 16 ans ; de 27 à 36 marks aux ouvrières plus âgées, c'est-à-dire des salaires quotidiens de 0 m. 50 à 1 mark.

Les peintres sur porcelaine comptent parmi les ouvriers indus-

(1) Hirschbag et Leipert, *La situation des ouvriers à Stuttgard.*

triels les mieux payés, 30 à 40 marks par semaine, avec une moyenne de 20 marks. Les ouvrières, au contraire, n'obtiennent que 6 à 8 marks par semaine. Même, et c'est caractéristique, les tarifs à forfait sont moins avantageux pour les femmes; dans l'industrie textile de la Saxe, on ne donne aux ouvrières que les deux tiers du salaire des ouvriers. Dans la peinture sur porcelaine, la broderie d'art, diverses branches de la confection, les emplois de commerce, la femme de la bourgeoisie, travaillant pour des salaires d'appoint, est la concurrente de l'ouvrière.

La différence entre les salaires des ouvriers des deux sexes est moins marquée dans l'industrie textile, la fabrication des cigares et la confection des vêtements de femmes, c'est-à-dire partout où l'ouvrière prédomine. N'en concluons pas que les salaires soient plus forts dans ces industries. Au contraire, la prédominance des femmes a seulement servi à avilir les salaires de l'homme.

Ainsi le mineur de la Prusse rhénane et de la Westphalie, qui ignore la concurrence féminine, gagne plus que le mineur de la Silésie travaillant avec sa femme. Prononcer le mot d' « ouvrière confectionneuse », c'est évoquer le tableau de la plus noire misère. Les huit syndicats de l'industrie textile (1) restent avec la moyenne de leurs salaires en deçà de la moyenne de tous les ouvriers, astreints à l'assurance obligatoire. A un salaire *annuel* de 554 marks correspondent les salaires quotidiens.

La pire misère économique de la femme est représentée par le travail des femmes mariées et l'industrie domestique.

Les confectionneuses qui travaillent chez elles gagnent des salaires moyens de 6 marks 83 par semaine, en travaillant dix-huit heures par jour.

Le tissage à domicile, en Silésie et en Saxe, rapporte souvent 4 à 8 marks par semaine, gagnés par quatorze à seize heures de travail quotidien de la famille tout entière. Ces chiffres sont empruntés à l'enquête dirigée par M. von Berlepsch, ancien Ministre du Commerce en Prusse. La *Gleichhut* de 1898 cite encore les « salaires de famine » des tisserands de la Silésie, gagnant, hommes et femmes, des salaires variant de 3 et 4 à 8 et 9 marks par semaine. Dans le tissage de bas de Gelenau, dans l'Erzgebirge, l'ouvrier le plus appliqué ne gagne que 0 m. 70 par jour; dans la fabrique de dentelles de tulle de Plauen, on paye 3 à 4 marks par semaine; en Bavière, les brodeuses de rideaux gagnent 0 m. 50, 0 m. 70, 0 m. 80 à 1 m. 20 par jour; dans les blanchisseries, un salaire de 0 m, 10 par heure.

Ce travail se fait dans des conditions tellement antihygiéniques, qu'on est amené à se poser la question, à savoir s'il ne faudra pas entièrement défendre le travail industriel à domicile, ou ceci étant

(1) Voir *Dictionnaire illustré de la Femme*, article « Ouvrière textile ».

impossible, quelles mesures il y aurait à prendre pour en corriger les défauts les plus saillants. Les partisans de l'industrie domestique font valoir que ce genre de travail permet à la mère de rester à la maison, de concilier les travaux du ménage et le travail professionnel, qu'il fournit des salaires aux femmes ne pouvant quitter le foyer et permet l'emploi modéré du travail de l'enfant.

Les adversaires de l'industrie domestique considèrent ces prétendus avantages comme autant d'abus. Ils déplorent l'éparpillement et l'isolement des ouvrières à domicile, qui interdit l'organisation syndicale. Ils déplorent l'absence de toute responsabilité du patron vis-à-vis des ouvriers à domicile, et considèrent que la mère, attelée au travail du matin au soir, tout en restant à la maison, cesse d'être une mère. La liberté dans la disposition du travail leur paraît identique au surmenage et l'emploi de l'enfant à un travail industriel quelconque, la pire des exploitations. Quant aux ouvrières gagnant à la maison des salaires d'appoint, leur exclusion du domaine industriel leur paraît la condition essentielle pour améliorer la situation économique de l'ouvrière professionnelle. Les dangers pour la santé résultant de l'exécution des travaux industriels dans des logements privés et exigus, la transmission de maladies auxquelles est exposé le public acheteur de produits déjà contaminés à leur naissance, ne paraissent pas non plus des considérations négligeables.

Toute personne éclairée demande aujourd'hui, soit la disparition rapide de l'industrie domestique elle-même, soit la disparition de ses vices principaux par l'application qui lui serait faite de l'ensemble de la législation protectrice ouvrière : assurance obligatoire contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse, inspection du travail.

Ces revendications ont déjà été formulées par le *Congrès général des tailleurs et des couturières* (juillet 1896). Le Congrès demandait : 1° Application à l'industrie domestique des règlements industriels, de l'inspection du travail, de l'assurance obligatoire; 2° interdiction du travail de nuit et du travail du dimanche; 3° fixation d'une durée maxima du travail; 4° défense d'employer des enfants fréquentant encore l'école; 5° nomination d'inspectrices du travail pour l'industrie domestique.

L'assurance contre l'invalidité s'étend déjà aux ouvriers à domicile.

On a défini comme tel « celui qui travaille pour un seul patron, qui travaille seul et s'engage à livrer à terme fixe ». Ce cas est rare, difficile à prouver ; il s'ensuit que le patron n'encourt que peu fréquemment les risques d'avoir à payer pour les accidents ou l'invalidité dont ses ouvriers à domicile ont été les victimes. La définition précitée est donc à reviser.

Quant à l'assurance obligatoire contre la maladie, la loi autorise le Conseil fédéral à l'étendre à l'industrie domestique.

La réglementation de la journée de travail serait, dès maintenant, possible dans certaines industries domestiques.

En Wurtemberg, par exemple, on a récemment inauguré l'emploi de l'électricité pour mettre en mouvement les métiers à tisser. Si l'usage s'en étendait, on pourrait fixer une heure pour la suppression de la force motrice. Il est vrai que l'industrie textile seule en profiterait. Le contrôle serait plus difficile dans la confection et la fabrication des cigares.

Mais tant que les ouvriers et surtout les ouvrières à domicile resteront résignés, tant qu'ils accepteront n'importe quel travail à n'importe quel prix, tant que les revendications précitées, relatives à l'industrie domestique, ne seront pas devenues des réformes pratiques, l'industrie domestique restera le poids mort, empêchant tout relèvement du travailleur, en général, et tout spécialement des femmes.

(*Applaudissements.*)

QUELQUES OBSERVATIONS
SUR L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE
DES FEMMES OUVRIÈRES

Rapport de Mme Bozanquet (Angleterre) (1).

La question peut-être la plus importante qu'on doive se poser au sujet du travail de la femme, est celle de savoir si ce travail peut suffire à la soutenir, c'est-à-dire si la rémunération de quelque nature qu'elle soit ou les salaires sont suffisants pour assurer son existence, pendant toute la durée de sa vie.

Bien entendu, il y a d'autres questions à poser : le travail est-il vain? peut-il développer l'esprit? laissera-t-il du temps pour le repos, et la culture personnelle? Tous ces points ont leur importance, mais le premier est celui-ci : peut-il assurer l'existence? C'est une question qui ne se pose pas avec la même importance pour le travail des hommes ; l'homme qui ne sait pas se suffire est un être incomplet, quelque chose d'anormal ; et quoique les anciens économistes nous aient enseigné autrefois que les salaires avaient une tendance à descendre à un niveau juste suffisant pour la subsistance, jamais ils ne nous ont fait prévoir qu'ils descendraient plus bas.

Mais pour les gains de la femme, le cas se pose autrement. Elle

(1) Voir page 440.

gagne ce qu'on appelle souvent, en style familier, « des salaires d'argent de poche », qui peuvent aider à la vie ou subvenir aux fantaisies, mais qui ne représentent que le complément d'un autre fonds de ressources. Il serait curieux de chercher à découvrir s'il en a toujours été ainsi, mais dans tous les cas, cet état de choses représente assez bien la situation économique des femmes pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle; et l'un des signes les plus encourageants est la conviction grandissante que si les femmes travaillent pour un salaire, elles doivent gagner assez pour se suffire. Je suis convaincue que de cette opinion en découle naturellement une autre, celle que les femmes accroîtront ainsi leurs possibilités de gains. Les quelques observations qui suivent viennent à l'appui de cette conclusion.

Mais, d'abord, examinons ce que veut dire : une femme doit pouvoir gagner sa vie par son travail. Cela n'implique pas que toute femme doive être nécessairement une salariée. La femme mariée qui est en état de bien tenir la maison, d'avoir des enfants et de les élever, gagne bien sa vie, quoiqu'elle ne reçoive aucun salaire en argent; et une constatation remarquable est la diminution du travail salarié des femmes mariées en Angleterre. Il ne faut pas dire que le gain est suffisant, s'il ne fournit qu'aux besoins actuels. On doit considérer qu'eu égard aux chômages ou à la maladie, il y aura probablement des époques dans la vie de chaque femme, pendant lesquelles elle sera incapable de gagner (en laissant de côté la question du mariage) et le salaire suffisant sera celui qui lui permettra d'économiser en prévision de ces moments-là. Arrivée à la vieillesse, elle doit avoir quelques avances lui assurant le repos.

Je parlerai d'abord de certaines modifications significatives dans le travail des femmes, puis je parlerai de l'état actuel.

Pendant le premier quart de ce siècle, les femmes travaillaient surtout chez elles, à des métiers pouvant s'exercer à la maison. Avec ce système, l'unité travailleuse était la famille et le revenu allait tout naturellement au chef de la famille qui organisait le travail. « Avec les métiers de tisserands conduits à la main, quand les hommes et les femmes faisaient marcher le métier, il n'était pas question de diversités de salaires pour le même travail. Les femmes faisaient un travail plus léger que les « vrais ouvriers », et recevaient le même salaire qu'eux. Cependant, quoique rémunérées au même taux, pour le même ouvrage, les femmes et les filles étaient rarement propriétaires des métiers, et les pères et les maris touchaient leurs salaires selon le système des industries domestiques (1). » Dans l'industrie des filatures, qui peut être prise pour type, le travail des

(1) Rapport du *Board of Trade* sur les modifications dans le travail des femmes et des filles dans les centres industriels (1898).

femmes subit graduellement une transformation due à l'introduction des métiers mécaniques qui, offrant un travail regardé comme plus léger et plus approprié, décidèrent les femmes à sortir de leurs familles pour aller à la manufacture, où elles trouvaient un travail qui leur assurait plus d'indépendance.

Il était assez naturel que les salaires à l'usine fussent proportionnés à leurs salaires de la maison, avec un peu d'avantage, et l'on peut mesurer le progrès fait depuis, en constatant que de 1883 à 1897, les salaires des filles au-dessous de 18 ans, dans les filatures, ont augmenté d'environ 50 0/0 à Dundee et 100 0/0 à Belfast et ceux des femmes adultes d'environ 70 0/0 à Dundee et 90 0/0 à Belfast; en même temps, on voit que les salaires des femmes dans les tissages de Dundee et de Belfast sont de 50 0/0 plus élevés que ceux des tisserands hommes en 1883.

Des modifications analogues du travail des femmes se sont produites dans la plupart des industries, quoique, par occasion, la famille représente encore quelquefois une unité ouvrière. Par exemple, dans certains endroits, la famille doit comprendre pour les travaux agricoles une certaine proportion d'ouvrières qui sont payées à des taux inférieurs aux salaires des hommes. Il est probable que, dans ces cas, les femmes gagnent rarement un salaire suffisant, tout le long de l'année; d'autre part, sans l'aide des femmes, la famille avait moins de chances d'être employée. Dans d'autres métiers, comme celui de tailleur où l'on travaille à domicile, l'homme se fait souvent aider par sa femme ou ses filles : en conséquence, autant que l'on peut analyser les gains de la famille, la part revenant à la femme est inférieure au taux normal des salaires, mais son travail augmente celui de son mari.

Il ne s'ensuit pas naturellement, de la tendance progressive à placer le travail des femmes à part de celui de la famille, que cette situation donne l'indépendance économique. A moins que les femmes n'arrivent à se placer dans des industries d'art, elles continueront à ne gagner que des salaires insuffisants, auxquels il faut un appoint, à un moment donné, pour assurer l'existence. Mais lorsque leur travail se fait au dehors, et n'est pas le complément du travail pour le principal ouvrier de la famille, il arrive le plus souvent que la séparation avec la famille est complète, et que ce complément vient de sources étrangères. Mais il faut remarquer que ces conditions font ressortir d'autant plus nettement la vraie situation économique des femmes et nous indiquent la voie à suivre pour les progrès encore à faire.

Une autre cause de distinction dans le travail est le fait de la tendance grandissante qui retire les femmes de ces situations pour les ramener au foyer et à leurs enfants. Cela aussi tendrait à restreindre les industries domestiques. Quand la femme travaille hors de son chez elle régulièrement pendant de longues heures, les effets perni-

cieux en sont réels et visibles. Au lieu de partager son temps entre le travail domestique et le travail industriel, elle est forcée de choisir, et ce fait amène comme heureux résultat, au moins en Angleterre, que de plus en plus elle choisit de rester chez elle. Par malheur le mouvement est récent encore et l'on choisit souvent autrement... Quoique la tendance conduise à une diminution du travail des femmes mariées, la proportion est encore assez forte... Dans les villes où presque toutes les filles en dessous de 20 ans et la moitié des femmes entre 20 et 45 travaillent hors de la maison, nous devons nous attendre à une forte mortalité infantile, et l'expérience justifie ces craintes.

Les raisons qui font persister cette habitude du travail au dehors, pour les femmes, sont assez diverses. Quelquefois c'est la misère qui en est cause. Quand le travail des hommes est insuffisant ou irrégulier, celui des femmes devient nécessaire pour suppléer au déficit: ou encore, dans les classes inférieures, l'homme compte sur le salaire de la femme. Mais il arrive souvent aussi que la femme préfère le travail de l'usine ou de l'atelier à la monotonie du travail domestique, surtout si elle y était habituée avant son mariage; de plus, son salaire, si faible qu'il soit, lui donne le sentiment de l'indépendance plus que le travail anonyme de la mère de famille. Du reste, les esprits sans éducation ne sont pas les seuls à avoir le sentiment que le shilling gagné vaut plus que le shilling économisé.

Les maux résultant du travail des femmes mariées sont profonds et de nature à affecter toute la société. Le désordre et la gêne dans le ménage concernent surtout le mari; mais le dommage causé à la génération nouvelle est effrayant à envisager. Là-dessus il ne peut y avoir qu'une opinion. Jusqu'à quel point la situation de la femme en tant qu'ouvrière en est-elle modifiée, c'est une autre question: ici nous pouvons citer encore le rapport du *Board of Trade* : « Les efforts, au point de vue de l'industrie, du travail des femmes mariées sont différents dans le sud et le nord de l'Angleterre, la nature des travaux étant tout autre. Dans le Nord, les industries ont surtout besoin du travail féminin, mais ne peuvent se suffire en employant seulement des filles. Les femmes mariées ont été attirées par les salaires élevés que l'on obtient dans les industries textiles, surtout dans les manufactures de cotonnades. Les femmes du Nord, par conséquent, ne regardent pas le travail industriel simplement comme un gagne-pain, en attendant le mariage, elles le regardent au contraire comme étant leur véritable occupation bien plus que les travaux du ménage. Elles ne travaillent pas seulement pour un salaire moyen, mais prétendent à des avantages d'économie et à plus de bien-être dans l'existence. Toutes ces causes les encouragent à produire un travail meilleur et leur donnent de l'émulation.

« Dans le midi de l'Angleterre où il y a beaucoup moins de fabriques

importantes et où l'on emploie plus de domestiques, l'attitude des travailleuses est très différente. En règle générale, elles considèrent que le mariage les délivre de la fabrique. Et pour le niveau supérieur des travailleuses, c'est en effet ce qui arrive ; la jeune fille fait en général peu d'efforts pour devenir bonne ouvrière, et si plus tard elle se trouve obligée de se suffire à cause de la mort ou des infirmités de son mari, elle est incapable de faire plus que des besognes ordinaires. Dans les rangs inférieurs de cette même classe, il arrive souvent qu'une jeune fille continue de travailler après son mariage, soit que le mari ne gagne pas assez, soit que l'ouvrage soit irrégulier. Dans les deux cas, le résultat obtenu est peu satisfaisant, le travail de la femme mariée étant plutôt médiocre. »

Le mouvement en faveur de l'indépendance économique se remarque peut-être plus dans la classe moyenne des femmes, qui commencent à se porter vers des occupations industrielles ou professionnelles, et auxquelles on reconnaît généralement le droit à une vie indépendante. Mais parmi les ouvrières, ce même mouvement est très marqué. Les industries textiles en offrent les meilleurs exemples, mais les métiers qui procurent aux femmes un salaire satisfaisant sont actuellement assez nombreux. Ces métiers, naturellement, demandent de l'adresse et une intelligence exercée; et quand on aura reconnu le droit des filles comme des garçons à une préparation appropriée, l'indépendance économique des femmes sera assurée. Malheureusement, il faut lutter encore contre beaucoup de préjugés et d'ignorance pour atteindre cet idéal. Comme exemple, il ne serait pas mauvais de dire quelques mots sur les personnes qui n'arrivent pas encore à se suffire, et d'indiquer quelques réformes à opérer.

D'abord il y a un grand nombre de jeunes filles qui quittent à peine l'école et dont le travail ne rapporte rien ou peu de chose. Jusqu'à ce que ces enfants aient atteint leur force, il est juste qu'elles soient entretenues par leurs parents et ne fassent qu'apporter un supplément dans la famille. Par malheur, il arrive trop souvent qu'on apporte peu de prévoyance dans le choix du métier de l'enfant ou qu'on place celui-ci au sortir de l'école dans un métier ne demandant pas d'apprentissage, mais dans lequel on atteint en peu de semaines le maximum du salaire. Dans un cas pareil, il est probable que cette fille n'arrivera jamais dans la vie à obtenir l'indépendance économique. Pendant quelques années, ses parents suppléeront à l'insuffisance du salaire en la gardant à la maison, à partager la vie de famille. Elle se mariera à 17 ou 18 ans (l'ouvrière médiocre se marie presque toujours plus jeune que l'ouvrière habile), et probablement s'acquittera fort mal de ses devoirs d'épouse et de mère. Si elle en est réduite à ses propres ressources comme veuve, la loi sur les pauvres et la charité sont là, à portée, pour suppléer à l'insuffisance de

ses gains, jusqu'à ce qu'elle soit « hors d'âge pour le travail », et alors elle retombera tout à fait à la charge d'une de ces œuvres.

On peut se demander si les femmes mariées, qu'on suppose dans la situation la plus appropriée (mère de famille), gagnent vraiment leur vie, dans le sens que nous venons d'indiquer. La femme qui gaspille les gains de son mari, la mère qui laisse mourir ses enfants ou les laisse grandir dans la misère physiologique et morale, sont au même niveau que l'ouvrière malhabile, et, comme elle, se trouveront dépourvues dans leur vieillesse. Tandis que si elle s'est acquittée avec courage et succès de ses devoirs, il est rare que le mari et les enfants ne reconnaissent pas leur dette et ne la soutiennent pas jusqu'à la fin de ses jours.

On dit souvent que le meilleur emploi pour une femme est le service de domestique qui procure un entretien certain et un gain assuré. Quand on voit la difficulté toujours croissante qu'on éprouve à se procurer des domestiques, on est forcé d'examiner la question de plus près. D'abord, on doit remarquer qu'il y a une grande différence entre un service et un autre, et que c'est seulement dans les classes relativement élevées de la domesticité que le salaire peut être suffisant pour assurer les périodes de chômage, pour cause de maladies ou de vieillesse. Dans les classes inférieures, les conditions sont dures et les gages minimes. Et dans les grandes villes, il est bien difficile à une jeune fille de trouver l'apprentissage qui la mettra à même de remplir les conditions d'un service bien fait... La fille de service dans une auberge ou un petit restaurant est peut-être la servante qui travaille le plus et dans les plus mauvaises conditions. Cette servante, habituée aux manières plus ou moins grossières de ses patrons, n'a guère d'avenir devant elle. Aussitôt qu'elle est en âge de gagner un salaire plus élevé, elle est remplacée par une toute jeune fille. La nature de ses débuts lui fait du tort auprès des maîtresses qui cherchent des servantes posées; d'ailleurs les habitudes d'ordre et de régularité d'une maison bourgeoise effraient un peu la jeune fille elle-même. Il arrive donc que ces jeunes filles quittent assez tôt leur travail et se trouvent alors généralement moins bien partagées encore que l'ouvrière de fabrique.

Ce que j'ai essayé de démontrer est ceci : que le progrès vers l'indépendance économique des femmes s'accentue d'une façon marquée, et que l'apprentissage sérieux est une condition de progrès.

La nécessité de l'assistance, pour les ouvrières insuffisamment habiles, doit être regardée comme un fait anormal et qui doit disparaître; il faut préparer les jeunes filles, par un sérieux apprentissage, à bien faire leur travail, que ce soit comme ouvrières ou comme épouses et mères.

(*Applaudissements.*)

LA CONDITION DES OUVRIÈRES EN AUTRICHE

Rapport de Mlle **Camilla THEIMER**, de Vienne (1).

La législation ouvrière en Autriche à l'égard de la femme peut être considérée comme assez favorable, étant toutefois bien entendu qu'il ne s'agit que de la loi écrite, et non de son application.

Dès qu'il faut mettre la pratique en accord avec la loi, les choses changent immédiatement d'aspect. D'après le § 94 de la législation ouvrière datée de 1859, défense formelle est faite aux patrons d'employer dans leurs usines des femmes relevant de couches, avant qu'il se soit écoulé quatre semaines depuis leur délivrance. D'après le § 96 *b* de la même loi, tout travail de nuit régulier est interdit aux femmes dans les usines, hormis pour le nettoyage des plumes pour lits, la fabrication de turbans, de pointes servant à la construction des machines, de papier et d'étoffes mi-soie, de sucre et de conserves risquant de se gâter en cas de remise du travail, le filage de la soie et des rétailles de soie, le filage de fil, laine, coton et lin, ainsi que l'apprêt d'étoffes de tous genres, si toutefois la durée du travail concédée par la loi, c'est-à-dire un maximum de onze heures, n'est pas dépassée. Il est interdit de même aux patrons d'employer la nuit dans leurs usines des ouvrières travaillant le jour, ainsi que des ouvrières qui ne seraient pas régulièrement à leur service, ou ne feraient pas partie de leur personnel habituel.

Le salaire des ouvrières en Autriche peut être divisé en trois catégories différentes. L'ouvrière de travail moyen gagne, par semaine, approximativement, de 9 à 11 francs. Le salaire de l'ouvrière habile atteint le chiffre de 11 à 13 francs. Quant aux salaires de 17 à 22 francs par semaine, ils ne sont payés qu'à l'*aristocratie* des ouvrières (si toutefois ils ne sont pas le produit d'efforts spéciaux pendant la saison). Plus encore que par leurs salaires insuffisants, les ouvrières autrichiennes souffrent de ce que les règlements très stricts de la loi, par rapport aux locaux où elles travaillent, par rapport à l'hygiène, ne sont que très rarement mis à exécution. Malgré les prescriptions formelles de la loi, les salles de travail sont très souvent mal aérées, manquent de lumière, sont glaciales en hiver et étouffantes pendant la saison estivale. Il arrive même quelquefois à de malheureuses

(1) Voir page 440.

ouvrières d'être obligées de travailler dans les caves ou les greniers. Ces faits déplorables ne sont pas à la charge des propriétaires des grandes usines — il faut leur rendre cette justice — mais à celle des intermédiaires entre les patrons et les ouvriers. Dans les grandes usines, les ouvrières n'ont généralement pas à se plaindre de ces maux.

Les deux points qui, jusqu'à présent, se sont le plus opposés à une modification efficace de la triste condition du prolétariat féminin en Autriche, sont le manque absolu d'organisation (à peine 10 0/0 des ouvrières autrichiennes sont organisées) et le petit nombre des fonctionnaires chargés de faire respecter les prescriptions de la loi. Le nombre des Inspecteurs de fabriques est absolument insuffisant en Autriche. Il est si restreint que les Inspecteurs se voient la plupart du temps dans l'impossibilité de faire leur devoir, même avec la meilleure volonté du monde. Ils sont journellement joués, bernés par les patrons des petites usines et les intermédiaires qui se moquent d'eux et qui quelquefois même ont organisé tout un système pour les empêcher de remplir leur tâche de surveillance.

L'enquête féminine ouvrière qui a eu lieu à Vienne en 1895, a démontré que dans certaines industries : les plumes, les fleurs artificielles, l'imprimerie, le fait de faire travailler des ouvrières jusqu'à 15 heures sans relâche n'offrait rien d'extraordinaire; de même que trois cents ouvrières entassées dans une salle à peine assez vaste pour en contenir au plus cent à la fois n'était pas un spectacle rare.

Il en est de même avec le système d'apprentissage, introduit en Autriche. Au lieu d'apprendre son métier à fond, l'apprentie est tenue de faire les courses de la maison et de subvenir aux soins du ménage de la patronne. C'est une triste mais indiscutable vérité, que le reproche d'abuser des apprenties doit être adressé d'abord aux patronnes, et parmi elles principalement aux couturières et aux modistes. Il a été constaté que des apprenties couturières, lors de leur déclaration comme ouvrières, en quittant les ateliers de la patronne, ne savaient pas tailler convenablement une robe, encore bien moins dessiner des modèles. Pendant leur séjour dans l'atelier, la patronne s'était servie d'elles comme domestiques, au lieu de les initier, comme c'était son devoir, aux secrets de son métier. L'absence d'une agence de travail organisée complique douloureusement l'existence précaire de l'ouvrière autrichienne. L'ouvrière cherchant du travail va s'enquérir aux portes des fabriques s'il s'y trouve par hasard une place libre pour elle, sinon elle est obligée d'avoir recours au journal féminin ouvrier, *Die Arbeiterinnenzeitung*, revue ministérielle publiant gratuitement les places vacantes. Il est facile de s'imaginer ce que ces moyens compliqués de se procurer un gagne-pain peuvent signifier, en cas de nécessité, pour une uvrière vivant au jour le jour.

Le salaire de l'ouvrière n'atteint pas généralement, en Autriche, tout à fait les deux tiers du salaire accordé à l'ouvrier pour le même travail. L'offre toujours croissante du travail féminin a naturellement aussi fait baisser les prix du travail masculin. Il en est résulté, vis-à-vis de l'ouvrière, une vive méfiance de l'ouvrier; elle se traduit assez souvent par des propos désobligeants de la part de l'ouvrier pour sa compagne, voire même par des actes de brutalité dégénérant en violence. Ceci peut être surtout remarqué dans la maçonnerie, où les ouvriers forcent les faibles femmes à s'atteler à de lourdes charrettes remplies de briques, tandis qu'eux marchent les bras croisés à leur côté, au lieu de les aider en poussant la charrette par derrière.

J'ai mentionné, dans le début de mon rapport, que la législation ouvrière chez nous interdisait aux patrons d'employer, dans leurs usines, des femmes relevant de couches avant que quatre semaines se fussent écoulées depuis leur délivrance. Aucun fait ne démontre peut-être plus clairement que celui-ci la façon dont les lois industrielles sont éludées en Autriche : lors de l'enquête ouvrière dont j'ai parlé tout à l'heure, il fut découvert que dans une de nos principales briqueteries régnait l'usage d'employer des femmes comme maçons, huit jours après leur accouchement, et de leur faire traîner de lourds fardeaux dans cet état de faiblesse physique. Le « redeeming point », comme disent les Anglais, de ce lugubre tableau consiste dans le fait que les plaintes des ouvrières, relativement à des délits de morale commis par les patrons à leur égard, sont fort rares. Les cas de séduction d'ouvrières par leurs supérieurs ne sont pas l'habitude chez nous, comme dans beaucoup d'autres pays. L'Inspecteur prend généralement le parti des ouvriers des deux sexes, dans les différends d'opinion entre patrons et employés. Depuis quelques années un nouveau parti politique, *die social politische Partei*, parti tenant le milieu entre le parti libéral et le parti socialiste et qui concentre presque toute l'intelligence de la capitale austro-hongroise, a pris à cœur d'améliorer la condition précaire du prolétariat féminin. C'est grâce à lui, et à quelques femmes énergiques, dévouées à la cause des ouvrières, Mmes Stelesinger et Rhirt entre autres, qu'a eu lieu l'enquête féminine d'il y a cinq ans.

Des efforts ont été tentés en vue d'organiser les ouvrières des diverses branches et de fonder des syndicats. On n'a pas encore complètement réussi, mais le premier pas a été fait dans la voie du progrès. Espérons que d'ici quelques années, l'opinion publique aura porté remède au moins aux injustices les plus cruelles du sort de nos sœurs, moins fortunées que nous.

(*Applaudissements.*

LE ROLE DE LA FEMME
DANS LE MOUVEMENT OUVRIER EN DANEMARK

Rapport de Mme **JOHANNE MEYER**, de Copenhague (1).

Pour comprendre la situation des ouvrières danoises, il faut savoir que dès son début le mouvement ouvrier a été lié au socialisme.

En Danemark, il ne se trouve pas d'organisation ouvrière, pas de lutte pour l'augmentation du salaire des ouvriers, que le socialisme n'en soit la base. En Danemark, ce sont des ouvriers intelligents, partisans des doctrines de Karl Marx et de Lasalle, qui ont formé le parti ouvrier danois.

En Danemark, comme en d'autres pays, on connaît l'organisation des corps de métiers, mais avant 1870 les prolétaires, les ouvriers et les artisans n'avaient pas de syndicats pour défendre leurs droits vis-à-vis de leurs patrons, et cependant le Danemark avait le pas sur les autres pays de l'Europe.

Depuis 1848, un grand mouvement politique s'est développé dans la nation danoise ; il était, à l'origine, surtout composé de paysans et d'habitants de la campagne. Les hommes avaient obtenu le suffrage universel, le droit de suffrage politique qui n'est pas lié à la prestation de l'impôt, comme il l'est ordinairement en d'autres Etats. Chaque Danois est électeur s'il est reconnu honnête et s'il est indépendant.

Ce droit de suffrage a eu une grande influence éducative sur les habitants des campagnes, sur les paysans danois. On a fondé, presque dans tous les coins de la campagne, des écoles populaires, où se fait une propagande active, par des brochures périodiques, des lectures et des conférences. Les plus illustres professeurs ne refusèrent pas de faire des conférences devant les paysans.

A l'exception de quelques individus, la population de la capitale n'avait pas encore suivi ce mouvement politique.

Mais, comme les ouvriers de Copenhague se recrutent principalement parmi les gens de la campagne, il est naturel que l'ouvrier qui a su apprécier le suffrage politique comme pauvre paysan à la campagne, y tient aussi comme habitant de la capitale. Le paysan danois a donc apporté à Copenhague les intérêts et les lumières politiques, en même temps que les idées socialistes s'y emparaient des ouvriers.

(1) Voir page 441.

Les doctrines de Karl Marx et son appel : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », trouvaient, par conséquent, des ouvriers intelligents et déjà éclairés en politique. Aussi le mouvement socialiste du Danemark se fait-il plus silencieusement et plus tranquillement que dans aucun autre pays. L'ouvrier danois possède le sang-froid, la patience et le tact qu'il faut pour être propagateur des idées nouvelles.

Les ouvriers ont formé un grand nombre de syndicats et, à force de sacrifices, l'ouvrier danois a obtenu un bon résultat. Il n'en a pas été de même des femmes : elles n'avaient pas eu d'éducation politique; pour elles la question socialiste n'avait pas de valeur, elles n'avaient pas compris leur propre situation. Les machines ayant arraché de leurs mains le travail qu'elles avaient à la maison, elles ont cherché du travail éperdument et, par leur minorité politique et sociale, elles sont devenues facilement la proie des patrons égoïstes. En beaucoup de cas, elles étaient les concurrentes de l'homme et, si les féministes ne les avaient pas aidées et soutenues, c'en aurait été fait d'elles.

L'*Association des femmes du Danemark* a été créée en 1870, à la suite du mouvement provoqué en Angleterre par Stuart Mill. Mais, cette fois, les ouvrières danoises n'en ont pas été touchées du tout.

Dès son début, le mouvement a été intellectuel; on a lutté ardemment pour le droit des femmes à être admises dans les établissements d'enseignement supérieur et à l'Académie des beaux-arts. Les femmes ont été admises; c'est alors qu'on a formé les premières Associations de femmes et fondé des écoles de commerce, de dessin, etc.; on a établi des cabinets de lecture et des sociétés littéraires pour les femmes. Les premiers journaux de femmes ont paru, mais le mouvement est resté dans le monde aisé. Les femmes se sont faites institutrices, médecins, artistes, etc., mais les femmes prolétaires sont restées en dehors du mouvement.

Depuis ces dix dernières années, beaucoup d'ouvrières sont entrées dans les fabriques et, en 1885, la première grève de femmes a éclaté. C'étaient les *tisseuses* qui, sans organisation, sont descendues dans la rue. Cette première grève de femmes a éclaté en dehors de l'influence des hommes. Quant aux ouvriers, qui avaient depuis longtemps leurs syndicats, ils ne savaient que faire, et se sont adressés aux dames féministes pour obtenir leur appui en faveur des pauvres tisseuses. La *Société des femmes du Progrès* (Kvindœlig Fremskridtsfwening), cette Alliance que j'ai l'honneur de représenter au Congrès, a réussi à réunir les tisseuses et à terminer la grève par un arbitrage.

A partir de ce moment, la cause des femmes a été non seulement une question intellectuelle, mais aussi une question économique.

Depuis, les femmes féministes ont toujours aidé leurs sœurs pauvres dans l'organisation des syndicats de toutes les branches du travail.

Elles les ont aidées dans leurs réunions et les conférencières féministes ont tenu de nombreuses séances pour faire leur éducation politique et sociale.

Les petits journaux de femmes n'ont jamais été bien vus des ouvriers, parce qu'ils prennent en quelque sorte une position à part. Les ouvriers ont leur propre journal, *Social Demokraten*, un grand journal qui n'en supporte aucun autre à côté de lui dans l'intérieur du parti, surtout pas un journal de femmes. Les socialistes disent : « Il n'y a pas de cause des femmes : quand le socialisme aura vaincu, les femmes auront leur droit. » Les ouvrières sont donc continuellement dans une double lutte, au dehors avec leurs patrons et au dedans avec les travailleurs de leur parti et de leur propre alliance. Pendant les grèves, les ouvriers soutiennent les ouvrières fraternellement et en bons collègues, mais dans la vie quotidienne il y a une lutte continuelle et silencieuse entre les sexes.

Pourtant, il faut dire à l'honneur du sexe masculin danois que dans les dernières Assemblées nationales, il a beaucoup travaillé en faveur du suffrage communal des femmes. La proposition du suffrage municipal a été présentée par la gauche à l'Assemblée nationale. Vingt réunions de femmes s'étaient adressées aux députés pour les intéresser à la question du suffrage des femmes. Tous les démocrates de n'importe quel parti sont d'accord sur ce point; seul le parti du Gouvernement est encore incertain, mais ce n'est qu'une question de temps. Presque tout le monde est d'avis que les femmes doivent avoir voix aux Conseils municipaux, qui discutent et décident des questions d'instruction, de charité publique, etc. En outre, le suffrage municipal oblige à la prestation d'un impôt assez considérable, de sorte que ce ne seraient que les femmes des familles aisées qui deviendraient électrices. Il en est autrement du suffrage politique.

Cependant, cet hiver, douze réunions de femmes ont envoyé à l'Assemblée nationale une adresse concernant le suffrage. L'adresse a été présentée par le Président du parti socialiste. C'était un grand pas de fait dans la voie du succès, car bien que la motion n'ait pas été mise en discussion, elle a pourtant été traitée comme une affaire sérieuse, impossible à passer sous silence.

A présent, les ouvrières de toutes les branches d'industries ont formé des organisations; elles font de jour en jour des progrès et acquièrent plus d'importance aux yeux des populations.

(*Applaudissements.*)

SÉANCE DU JEUDI 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX.

ORDRE DU JOUR. — 3e Question : *Des moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique.*

La séance est ouverte à 9 heures 1/2.

Mme Avril de Sainte-Croix. — La parole est à Mme Yon Lampérière.

Mme Yon Lampérière. — Ce que je demande aux membres de la Section de constater, en principe, c'est que le travail professionnel de la femme est un mal, un mal nécessaire dans le présent, mais un mal qu'il faut combattre, et pour y arriver, il faut nous rallier toutes à l'étude qui se fait d'autre part afin de trouver à la femme des moyens d'existence moins pénibles, et qui cependant lui créent des devoirs sociaux très étendus et très élevés. Si vous êtes de cet avis, je vous demande de nommer immédiatement une délégation de cinq membres, qui entrera en rapport avec les autres travailleurs étudiant la question. Je vous garantis, quant à moi, que la *Société d'Etudes féminines*, d'une part, et la *Ligue de l'Enseignement*, de l'autre, vous donneront leur appui le plus chaleureux, ainsi que le *Musée social*. Il faut chercher ensemble, voir ensemble quelles sont les nécessités du moment et les convenances de l'avenir.

Mme Paule Vigneron. — Je suis d'accord avec Mme Lampérière sur ce fait que c'est le manque d'organisation du travail qui a créé le mal social dont souffre actuellement la femme.

Nous regardons le travail comme une condition de dignité morale pour la femme, dans la famille et dans la société. Ce n'est pas le principe du travail qui doit être mis en cause, mais la façon dont il s'exerce.

Mme Yon Lampérière. — Le travail de la femme dans la famille et dans la société, je le demande et nous le demandons toutes. Je parle, d'une façon tout à fait générale, du travail professionnel en concurrence avec l'homme, ou absorbant la femme aux dépens de sa tâche familiale.

Mme Paule Vigneron. — C'est bien aussi du travail professionnel que j'entends parler.

Mme Yon Lampérière. — Le travail familial et le travail social de la femme étant une chose extrêmement importante et désirable, c'est précisément à ce travail familial ou social que nous attachons la rémunération. Ce que nous appelons l'assurance, et qu'on appellerait aujourd'hui « un traitement ».

Mlle Camille Bélilon. — Les femmes alors ne pourront pas choisir leur profession.

Mme Paule Vigneron. — Que Mme Lampérière nous dise entièrement ce qu'elle veut.

Mme Yon Lampérière. — Mlle Bélilon dit que la femme ne sera pas libre de choisir sa profession, mais la femme n'a pas été libre de choisir son sexe. (*Rires.*) Précisément, il y a une répartition naturelle des charges, par le seul fait de la naissance dans certaines conditions. L'homme a la tâche de subvenir aux besoins de la famille, la tâche extérieure, et la femme a celle d'assurer la prospérité de la famille et le développement des enfants. Cette tâche est loin d'être uniforme ; elle comporte une grande variété d'occupations, dans lesquelles les goûts différents auraient de quoi s'exercer.

Mme Paule Vigneron. — Il me semble que le désaccord entre Mme Lampérière et moi porte sur ce point. Mme Lampérière pense que la femme doit s'occuper seulement des travaux d'en

tretien ; nous croyons qu'elle doit s'occuper également de travaux de production. Je dirai à Mme Lampérière que, dans tous les pays, sauf ceux d'Orient, la femme a toujours été productrice ; nous revendiquons les droits et devoirs que nous avions dans le passé.

Autrefois, la femme exerçait des industries de production : l'agriculture, la filature, le tissage, la dentelle, la boulangerie, etc... La femme subvenait entièrement par son travail à la nourriture et à l'habillement de la famille ; elle produisait même, par la culture, un certain nombre des matières premières, le lin, le chanvre, les légumes ; en sorte que, lorsqu'elle faisait une chemise à son mari ou à ses enfants, elle avait planté le chanvre, tissé et cousu l'étoffe; tout ceci était bien un travail de production.

Aujourd'hui, par suite des progrès de l'industrie, nous sommes dans un moment de transition, nous nous trouvons en présence de la plus grande révolution économique que le monde ait jamais vue, rien n'est organisé, et les industries de production que la femme exerçait autrefois au foyer lui ayant été enlevées par les machines, il faut qu'elle achète ce qu'autrefois elle produisait. La femme doit reprendre à l'usine ces industries qui reviendront plus tard au foyer, je le crois ; mais nous n'en sommes pas encore là. Comment donnerez-vous de l'argent à la femme pour acheter cette chemise qu'elle faisait, ou encore les légumes qu'elle avait plantés ? Je parle ici seulement du travail de production de la femme, et je le défends.

Ce qui amène une certaine confusion dans cette question, c'est qu'on confond le principe du travail, qui est éternel dans tous les pays non polygames, et le salariat qui est une chose nouvelle et, espérons-le, transitoire.

Dans notre société actuelle, c'est le désordre absolu; on a pu détruire, mais on n'a pas eu le temps de reconstituer : il faudra peut-être des siècles pour remettre en ordre tout ce qu'on a bouleversé.

A l'heure présente, il n'y a que trois moyens pour une femme de vivre : avoir une dot, travailler, ou se faire entretenir.

Nous ne croyons pas que la femme entretenue soit un idéal, ni moral, ni social, même entretenue par son mari.

Mme Yon Lampérière. — La femme qui s'occupe de sa famille et, en dehors de sa famille, de la famille des autres, a des droits imprescriptibles à une protection matérielle, et n'est pas « entretenue » au sens odieux où ce mot est pris ici.

Mme Paule Vigneron. — La femme exerçait autrefois toutes les industries de production, sans nuire à ses devoirs du foyer. Les femmes avaient 12 et 15 enfants, elles trouvaient le temps et la santé de remplir leurs devoirs maternels et de travailler, d'apporter un élément de richesse, très personnel et très important, au ménage.

Mme Maria Martin. — Je demande à dire un mot. On disait tout à l'heure que la femme n'était pas libre de choisir son sexe. Or, je connais et nous connaissons tous un grand nombre de femmes qui ne sont pas mères, et des mères qui ne savent pas du tout élever leurs enfants. C'est une chose regrettable; vous me direz qu'avec l'éducation, la femme devient une bonne éducatrice, mais il y a beaucoup de femmes qui n'ont pas le goût d'élever les enfants, et qui laissent la plupart du temps ce soin aux bonnes; il y en a d'autres qui sont très faibles, aiment leurs enfants très tendrement, les gâtent et n'en font pas des citoyens ou des citoyennes. Je dis que tout le monde n'a pas le goût d'élever les enfants, cela n'est pas donné à tout le monde, croyez-moi, j'en puis parler en connaissance de cause. J'ai vu des vieilles filles qui élevaient admirablement des enfants, et j'ai vu des mères qui ne savaient pas le faire.

Je demande que le soin d'élever les enfants soit laissé à celles qui en ont le goût.

Mme Louise Debor. — Si j'ai bien compris, Mme Lampérière désire fonder une Société ou un Comité qui favorisera dans l'avenir le travail de la femme au foyer domestique, de manière à éviter ou même à supprimer totalement le travail de la femme au dehors. Si cette Société arrive à ses fins, nous aurons supprimé par là toute espèce de débouchés, la femme sera forcée de rester au foyer, et elle n'aura plus le droit de choisir, parce que nous arriverons à lui interdire toute autre carrière.

Mme Yon Lampérière. — Je vois que vous n'avez pas entendu mes explications précédentes : il s'agit d'assurer à la femme la sécurité nécessaire pour qu'elle puisse remplir son rôle dans la famille *et dans la société;* il y a dans cet ordre de faits une multitude de tâches diverses, réparties en trois grandes séries : maternité, économie familiale et sociale, esthétique.

Mme Louise Debor. — Il y a des tempéraments féminins qui ne s'en contenteront pas. Ce sera la protection forcée de la femme, dans un sens qu'elle réprouve absolument. Il n'y a pas une femme, il y a des femmes, et par conséquent une quantité énorme de tempéraments différents ; et, parmi les femmes, beaucoup préféreront une carrière au dehors. Par le fait que vous serez arrivée à vos fins, le travail extérieur sera interdit à toutes les femmes, et nous aurons ainsi des professions prohibées, tandis que nous ne forçons pas les hommes à choisir leur carrière.

Une Congressiste. — Même en admettant que le mariage soit facilité et que la dot soit abolie, il y a encore des femmes qui ne voudront pas du mariage.

Mme Yon Lampérière. — C'est prévu, et c'est justement pour assurer dans ce cas leur sécurité, qu'on leur offre une tâche sociale comme femmes, et une assurance, ou un traitement en conséquence.

Mme Paule Vigneron. — Sur quelles bases, Madame Lampérière, organisez-vous l'assurance? Est-ce l'État qui sera obligé de fournir une pension à chaque femme venant au monde?

Mme Yon Lampérière. — Je ne suis pas une utopiste et n'ai pas de goût pour la mystification. Je vous demande simplement de venir travailler avec nous dans le sens que j'indique ; je ne vous apporte pas une parole d'Evangile, un dogme tout prêt, je vous dis purement et simplement : Nous avons besoin de travailler tous ensemble, d'éviter les dualismes, et je vous propose de chercher une solution normale, rationnelle, à la

question du travail de la femme. Mais nous ne nous faisons pas d'illusion; c'est à la fois une étude sérieuse et une campagne d'éducation à entreprendre; nous ne donnons aucune affirmation, nous indiquons une méthode et nous vous invitons à chercher avec nous; ce n'est pas en dix minutes, dans une séance de Congrès, que nous arriverons à la solution.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Il me semble que nous avons à décider seulement d'une question de principe, sans entrer dans les détails.

Mme Yon Lampérière. — Mme Paule Vigneron a indiqué la position de la question. Nous considérons, nous, qu'il est de l'intérêt social et de l'intérêt de la femme de travailler en organisatrice et non en productrice. C'est ce que je disais hier. J'ai demandé au Congrès de se prononcer sur cette question : considérez-vous le travail de la femme comme un mal ou comme un droit? Nous sommes un certain nombre qui désirons qu'un tel Congrès, au commencement du vingtième siècle, donne son opinion sur ce principe même.

Voici un travail de M. Alfred Chabot que lui-même devait discuter; en son absence, je vous demande la permission de vous le lire tout entier, même si certaines dispositions vous en semblent choquantes; l'ensemble se tient, et il ne faut pas en distraire un morceau plutôt qu'un autre.

Note présentée par M. Alfred Chabot.

I

Toute disposition légale ou d'initiative privée qui encourage le travail des femmes en concurrence avec les hommes est nuisible à l'intérêt des femmes et à l'intérêt social.

Toute lutte pour l'existence étant contraire au rôle de la femme (démontré par les faits biologiques), doit lui être évitée.

Le mari ou le père doit pourvoir aux besoins de la famille; en cas d'empêchement, des moyens de subsistance proportionnés à son effort habituel doivent être assurés aux siens par la solidarité organisée.

La loi qui autorise les femmes à disposer de leur salaire sans autorisation du mari doit être remplacée par une loi autorisant la femme à

recevoir directement, en cas de besoin, une part du salaire du mari calculée sur la moitié, s'il n'y a pas d'enfants, avec une part en plus pour le premier enfant et une progression à établir pour les suivants.

Toute femme quittant volontairement ou par décision de justice prise contre elle, le domicile conjugal, doit être déchue de ce droit.

Le Congrès, considérant que le travail professionnel de la femme en concurrence avec l'homme, est une nécessité présente due à une insuffisante organisation sociale, mais contraire aux lois biologiques et par conséquent à l'intérêt de la femme comme à l'intérêt social,

Emet le vœu qu'une entente générale s'établisse pour chercher immédiatement et avec ensemble les mesures nécessaires :

1° Pour rendre moins douloureux ce mal social pendant qu'il faut le subir ;

2° Pour assurer à la femme, par la solidarité dûment organisée, la préservation nécessaire pour qu'elle puisse remplir son rôle social dans la famille et dans la société.

En conséquence, qu'une délégation de cinq membres soit formée immédiatement pour prendre part aux recherches commencées dans ce sens, avec mission d'apporter un rapport au prochain Congrès.

II

Femmes isolées. — Les efforts réformateurs doivent tendre à créer une assurance pour subvenir aux besoins des femmes isolées qui remplissent un rôle social, soit dans la famille, soit dans la société.

Des emplois spéciaux doivent leur être proposés, entre autres le soin des malades et des enfants, l'éducation, l'organisation et l'administration des coopératives de consommation, le développement esthétique de la vie familiale et sociale.

La part d'assurances qui leur doit être fournie est proportionnée aux services qu'elles rendent dans l'un ou l'autre de ces emplois (forme sociale du traitement).

La caisse d'assurances doit être alimentée :

1° Par une contribution générale, avec dégression pour les ménages en raison de leur nombre d'enfants;

2° Par le produit des fonctions confiées aux femmes isolées valides (analogie avec les fonctions des lycées et collèges) ;

3° Par une part de réserves nominatives constituées par des parents prévoyants.

III

La femme ainsi préservée, attachée à la culture, à l'élévation de la

race, doit recevoir les honneurs publics. Elle doit avoir une place d'honneur, trouver toutes les déférences, partout où elle va, parce qu'elle assure une plus grande utilité des efforts des hommes et parce qu'elle représente une force de vie qui est supérieure à la force musculaire.

Ceci sort précisément d'un milieu que je peux appeler par son nom : le milieu socialiste, où l'on s'organise en syndicats et en coopératives. On a commencé par considérer que la situation de la femme n'est pas seule misérable, que celle de l'homme l'est aussi, et qu'il ne faut pas séparer l'une de l'autre pour cette bonne raison qu'en rendant la femme au foyer, on ferait cesser bien des misères ; les ouvriers le désirent eux-mêmes et cherchent les moyens de garder leur femme à leur famille.

C'est assez naturel. Ils ont pensé alors à cette organisation syndicale coopérative, mutualiste coopérative, et à l'assurance dont ils cherchent eux-mêmes à se ménager les bienfaits, dans leur travail. Ils désirent, par le même système, organiser quelque chose qui leur permette de préserver leur femme sans qu'elle soit obligée de mener la vie qu'on a dépeinte, cette vie qui est un travail en partie double, le matin à l'atelier, l'après-midi au travail, sans compter la mise au monde des enfants ; ce surmenage rend la femme anémique par excès de travail ; par elle la famille entière est atteinte, et c'est une chose absolument contraire à l'intérêt social que la moitié, sinon les deux tiers, de la population soit anémique.

« Des emplois spéciaux doivent leur être proposés, entre autres le soin des malades et des enfants, l'éducation, l'organisation et l'administration des coopératives de consommation, le développement esthétique de la vie familiale et sociale, etc. La part d'assurances qui leur doit être fournie est proportionnée aux services qu'elles rendent dans l'un ou l'autre de ces emplois. »

C'est une analogie avec le fonctionnement des lycées et des collèges, où la famille paie une rétribution à l'État et où l'État paie les professeurs, les garantit contre tous les risques, leur assure une retraite ; qu'il y ait beaucoup ou peu d'élèves, qu'il y ait ou non des difficultés, les professeurs reçoivent toujours le même traitement ; c'est du socialisme effectif, ce qu'on peut appeler une application de l'assurance sous toutes ses formes, et c'est un exemple de ce qu'on pourrait généraliser au profit de la femme qui se consacrerait à son rôle naturel, familial et social.

« La caisse d'assurances doit être alimentée :

« 1° Par une contribution générale, avec dégression pour les ménages, en raison de leur nombre d'enfants ;

« 2° Par le produit des fonctions confiées aux femmes isolées et valides ;

« 3° Par des réserves nominatives constituées par des parents prévoyants.

« La femme ainsi préservée, attachée à la culture, à l'élévation de la race doit recevoir les honneurs publics. Elle doit avoir une place d'honneur, trouver toutes les déférences partout où elle va, parce qu'elle assure une plus grande utilité des efforts des hommes et représente une force de vie qui est supérieure à la force musculaire. »

Voilà ce que M. Alfred Chabot aurait développé lui-même s'il s'était trouvé ici, ce qu'il ne demande qu'à expliquer lorsque l'occasion lui en sera donnée.

Je crois que la question devrait être posée, examinée, et qu'on pourrait arriver à une entente, à l'unité dans les efforts, pour la préservation de la femme.

Dans tous les cas, pour éviter toute équivoque, pour que tous sachent bien à quoi s'en tenir, il nous a paru nécessaire de poser la question à un Congrès de femmes, réuni en cette année mémorable :

Considère-t-on le travail de la femme en concurrence avec l'homme, comme un mal social qu'il faut subir provisoirement, mais qu'on arrivera ensuite à remplacer, par une préservation intelligente et solidaire — ou bien veut-on considérer ce travail comme un droit à défendre et que la femme défendra, tandis que les hommes défendront le leur. Veut-on continuer le dualisme ?

La nature a fait l'homme et la femme pour se compléter l'un par l'autre.

Dans ce moment-ci, le féminisme crée le dualisme entre ces deux éléments naturels, tandis qu'il faut arriver à l'union, agir dans le sens de l'unité. Je crois que le mal social le plus terrible actuellement, c'est l'antagonisme entre l'intérêt des hommes et l'intérêt des femmes ; il ne devrait pas y avoir antagonisme.

La femme dit, avec justesse, qu'elle ne peut vivre isolée. Comment pouvons-nous vivre alors ? Les hommes sont prêts à répondre : Parfaitement, le travail de la femme est un mal actuellement inévitable, nous allons chercher tous les palliatifs, tous les moyens de réparer au mieux ce mal, et d'organiser ensuite, d'une façon normale, le travail de la femme, de façon

à lui assurer toutes les sécurités dont elle a besoin pour agir librement comme femme.

Voilà la question, telle qu'elle se pose. Alors, ce que je crois utile de faire, c'est de l'étudier nettement, afin que l'on sache où l'on va; il faut savoir où nous marchons et ce que nous voulons faire. Tel était le but de M. Chabot dans la communication que je résume autant que je peux, mais je crois qu'il vaudrait mieux qu'il la défendit lui-même ; car le texte que je vous ai lu est tout simplement un exposé de principes, destiné à servir de thème pour un débat, à nous faire savoir à tous si nous devons marcher tous ensemble dans l'union et la solidarité organisée, ou bien séparément, en attendant que du choc des idées jaillisse la lumière.

Mme Avril de Sainte-Croix. — De ce que vous nous avez dit, il résulte que la femme ne peut pas se livrer à toutes les professions; qu'elle doit être subordonnée à son sexe, parce qu'elle ne l'a pas choisi. Il en est de même de l'homme; les uns comme les autres nous n'avons pas choisi notre sexe, et nous devons être également libres de choisir le travail qui nous convient.

Mme Yon Lampérière. — Je répondrai : Etant donné précisément que la nature a fait des êtres séparés, dans une solidarité nécessaire; c'est dans le but évident qu'ils se différencient tous les deux et gardent leur tâche respective, pour l'échange des services dans la société, comme dans la famille; étudions cette question ensemble, cherchons ensemble et ne nous séparons pas.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je mets aux voix le vœu de Mme Lampérière.

« Le Congrès considérant que le travail professionnel de la femme en concurrence avec l'homme, est une nécessité présente due à une insuffisante organisation sociale, mais contraire aux lois biologiques et par conséquent à l'intérêt de la femme comme à l'intérêt social,

Emet le vœu qu'une entente générale s'établisse pour chercher immédiatement et avec ensemble les mesures nécessaires :

1° Pour rendre moins douloureux ce mal social pendant qu'il faut le subir;

2° Pour assurer à la femme, par la solidarité dûment organisée, la préservation nécessaire pour qu'elle puisse remplir son rôle social dans la famille et dans la société.

En conséquence qu'une délégation de cinq membres soit formée immédiatement pour prendre part aux recherches commencées dans ce sens, avec mission d'apporter un rapport au prochain Congrès.

Le vœu de Mme Lampérière n'est pas adopté.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mme Paule Vigneron a la parole.

DES MOYENS DE FAVORISER
LE TRAVAIL DE LA FEMME AU FOYER DOMESTIQUE

Rapport de **Mme Paule VIGNERON.**

1° Faut-il tenter de soutenir et d'organiser les professions féminines qui s'exercent au foyer?

2° Quelles méthodes conviendrait-il de suivre et quels remèdes proposer?

I

Avant tout, nous devons maintenir, comme principe, le droit de la femme au travail, non seulement d'entretien et de distribution, mais de production, principe d'ailleurs qui n'avait jamais été discuté avant les dernières années de ce siècle.

Ceci établi, nous croyons utile de soutenir le travail au foyer, sans combattre le travail à l'usine, indispensable à notre époque, au moins comme transition.

Les effets déplorables du travail à domicile tel qu'il se pratique aujourd'hui, tiennent au manque absolu d'organisation, à un défaut de méthode et d'orientation, et non au principe même du travail familial.

Malgré l'avis contraire des écoles collectivistes, nous croyons que le travail de la femme au foyer peut être organisé de façon conforme au progrès social, moral et industriel :

En principe, il se concilie mieux que le travail au dehors avec le devoir maternel et familial, et à salaire égal et même un peu moindre, il a la préférence de la plupart des travailleuses.

Il favorise mieux l'initiative personnelle, l'indépendance et la dignité de la vie, et par conséquent, est essentiellement démocratique.

L'évolution industrielle paraît tendre, dans un avenir plus ou moins proche, à distribuer la force à domicile et à ramener dans la famille les métiers qu'elle en avait arrachés au début.

Le progrès du machinisme semble en voie de multiplier les services différents d'une même machine, au lieu de les simplifier et de les spécialiser comme il y a vingt ans. Ce perfectionnement permet d'entrevoir le temps où la famille se groupera autour de la machine, comme elle se groupait jadis dans le champ, et se constituera, non seulement dans ses trois termes élémentaires, le père, la mère et les enfants, mais dans sa forme plus complète, la tribu (1).

Il faut donc tendre à harmoniser la profession et la famille, au lieu de se servir de la profession pour désagréger la famille.

II

1° *Causes de la baisse des salaires dans les travaux au foyer.* Les unes sont irrémédiables; les autres sont remédiables.

Les principales causes de baisse sont :

Le machinisme.

Le mauvais choix des professions.

Le manque d'apprentissage ou l'apprentissage insuffisant.

La concurrence des « non-classées » et des femmes pour qui le travail n'est qu'un appoint.

La concurrence des prisons, des orphelinats et des ouvroirs laïques ou religieux.

L'isolement et le manque d'entente des travailleuses.

Le sweating-system appliqué par les intermédiaires.

2° *Remèdes.*

Pour organiser le travail au foyer, il faut avant tout changer absolument le point de vue auquel on se place; cesser de rattacher le travail à domicile à un état industriel et social disparu; renoncer à maintenir par des moyens factices les métiers que le progrès industriel a détruits, et comprendre enfin que des palliatifs ne sont pas des remèdes.

On doit orienter résolument vers l'avenir les professions à domicile et les organiser de façon conforme à la société présente et future.

a) D'abord, créer le foyer. Par conséquent, établir des logements populaires sains, clairs, commodes, indépendants.

(1) Ou la *famille-souche.*

Constituer légalement le Bien de famille tel qu'il existe déjà dans les pays anglo-saxons.

b) Renoncer au travail machinal de l'aiguille, où l'ouvrière lutte en vain contre la machine, et faire comprendre aux ouvrières qu'on ne gagne pas beaucoup plus sa vie aujourd'hui avec une aiguille qu'avec un fuseau.

Laisser la couture aux femmes sans profession bien déterminée, qui seront toujours trop nombreuses, et à celles pour qui le travail n'est qu'un appoint. Former des ouvrières habiles, des créatrices, des artistes et des mécaniciennes plutôt que des *mains*, car la main ne comptera plus.

Qu'on ne craigne pas d'ailleurs de trop intellectualiser le travail manuel. Un des maux de notre époque qui a tout divisé est d'avoir séparé l'intelligence de l'exécution : d'un côté les intellectuels, de l'autre les travailleurs. Mettons l'intelligence dans le travail; « incarnons » l'esprit dans la matière pour élever la matière; c'est la méthode chrétienne et le progrès humain.

3° *L'apprentissage* est indispensable dans les professions où le goût et l'intelligence dominent. Il faut donc l'organiser et obtenir, soit de l'Etat, soit de l'initiative privée, des écoles féminines d'arts et métiers, qui formeront d'abord des professeurs, car c'est par en haut qu'il faut organiser l'enseignement professionnel ; il descendra ensuite dans les écoles primaires et dans les ateliers.

On créera aussi des bourses d'apprentissage moyennant des subventions de communes, de Syndicats ouvriers et patronaux et de Sociétés de secours mutuels.

Quel que soit le métier choisi, l'apprentissage doit mettre la travailleuse en état de l'exercer *avec perfection*. Le fini seul a une valeur. Il faut à tout prix sortir du travail mal fait et mal payé.

En habituant la jeune ouvrière à chercher la perfection, non seulement on lui donnera un gagne-pain assuré, car les ouvrières d'élite ne chôment jamais ; mais on formera en même temps sa volonté à l'effort, on lui imprimera le goût du *bien*, on *l'élèvera* dans toute l'acception du terme.

4° *Supprimer le travail lucratif des enfants au-dessous de seize ans*, pour assurer l'apprentissage et en même temps parer à la concurrence, il faudra sans doute y arriver. Que des fillettes fassent le ménage, entretiennent les vêtements, achètent les provisions, apprennent un métier, mais qu'on ne les oblige pas à travailler onze heures par jour pour subvenir à leur entretien. Un apprentissage bien donné exerce l'intelligence en faisant connaître à l'enfant les diverses parties d'un métier ; mais quelle intelligence peut avoir une fillette qui, depuis l'âge de douze ans, ne fait pas autre chose que piquer des devants de chemises ou festonner des boutonnières ?

Les ouvroirs et les orphelinats laïques ou religieux doivent être considérés comme des charges sociales, comme des œuvres alimentées par la charité ou par l'impôt, et qui ne sauraient en aucun cas se suffire à elles-mêmes. En obligeant les enfants pauvres à travailler pour vivre, la société mange son blé en herbe; elle peuple d'avance les hôpitaux et elle fait baisser les salaires des adultes. Aucun éleveur de chevaux ne soignerait ses pouliches comme les pays civilisés traitent la jeunesse des classes laborieuses.

Quant aux ouvroirs qui emploient des jeunes filles en âge de travailler, il faudra un jour ou l'autre qu'ils arrivent à s'entendre pour ne pas accepter de travail au-dessous d'un prix équitable, et pour fixer un salaire suffisant. Je crois que plusieurs projets en ce sens sont à l'étude. Il est à désirer qu'ils aboutissent.

On doit désirer aussi que l'Etat renonce à jeter sur le marché le travail des prisons. Pourquoi n'emploierait-il pas uniquement ces travaux à l'entretien des établissements d'utilité publique, des lycées, des hôpitaux, des orphelinats, des vestiaires, des équipements militaires, etc. ?

5° L'*association* sera certainement le remède le plus efficace à la baisse des salaires. C'est par les Syndicats que les prix pourront être établis ; par les Coopératives de production, qu'on arrivera peu à peu à supprimer les intermédiaires.

Mais pour que syndicats et coopératives arrivent à se constituer comme des institutions sociales et non comme des œuvres de propagande politique, il faut, et c'est toujours la conclusion à laquelle on arrive, un personnel d'élite recruté dans la classe ouvrière.

La tâche sociale de la classe qui s'appelle aujourd'hui dirigeante, est de faire éclore cette élite, d'apprendre aux travailleuses à s'aider elles-mêmes, et non de viser à une tutelle permanente à laquelle ses fonctions sociales ne lui donnent aucun droit, et qui pourrait être regardée parfois comme une sorte d'assurance intéressée, plutôt que comme une marque de dévouement.

Visons à remplacer par des institutions se suffisant à elles-mêmes, comme personnel et comme ressources, les œuvres d'assistance que le désordre actuel nécessite.

CONCLUSIONS

1° Rendre le foyer habitable et assuré, par la création de logements populaires et la constitution légale du Bien de Famille ;

2° Engager les jeunes filles à s'orienter vers les métiers manuels où le goût et l'intelligence dominent, de préférence au travail de l'aiguille et à tout travail purement manuel;

3° Organiser l'apprentissage par la création d'écoles féminines d'arts et métiers et la création de bourses d'apprentissage ;

4° Considérer comme un mal social le travail lucratif *des enfants au-dessous de seize ans ; étudier les moyens de le réduire et d'arriver peu à peu à le supprimer.*

Supprimer la vente des travaux exécutés dans les prisons ;

5° Favoriser le développement des Syndicats professionnels et des Coopératives de production. Soustraire ces associations à l'influence des politiciens et des financiers ;

6° Viser à former une classe dirigeante populaire, une aristocratie ouvrière de haute valeur professionnelle et morale, qui administrera les associations et prendra en mains les intérêts des travailleuses.

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous allons mettreaux voix les vœux qu'on vient de vous proposer ; je crois que tous auront l'approbation de l'Assemblée et nous pourrons les voter ensemble.

(Adoptés à l'unanimité.)

M. de Morsier. — Je voudrais faire une simple observation, à propos du rapport de Mme Paule Vigneron. Elle a parlé du travail industriel en famille, je suis parfaitement de son avis, elle a touché à un point très important, celui de la transmission, au foyer domestique, de la force électrique, que la science permet de réaliser aujourd'hui. Cette distribution de la force est déjà réalisée dans de nombreux pays. Au lieu d'aller à l'usine pour faire tel ou tel travail, les ouvriers restent chez eux. Le travail de la femme en famille est donc ainsi en accord avec le développement scientifique moderne. Mais Mme Vigneron a été sévère pour l'usine ; si l'usine est écrasante pour la femme, la faute n'en est pas à l'usine, mais au patron quand il veut faire de l'usine un instrument d'exploitation. Une usine peut être parfaitement établie dans de bonnes conditions hygiéniques. S'il y a des femmes qui restent dans leur ménage parce qu'elles veulent élever leurs enfants, il en est d'autres qui n'ont pas d'enfants et qui, par conséquent, vont à l'usine.

Il y aura toujours des usines. Si les patrons s'en servaient d'une façon intelligente, sans en abuser, elles seraient un instrument de travail extrêmement intéressant et parfaitement conforme au respect du droit individuel et aux nécessités de la société; mais aujourd'hui les usines sont presque toutes organisées comme un instrument d'écrasement, soit pour les heures de travail, soit pour l'hygiène.

Il est navrant de voir les patrons se courber comme ils le font devant les Inspecteurs du travail, sans faire d'eux-mêmes les réformes les plus élémentaires dans l'aération, l'organisation des salles, les heures de travail, la nécessité de mettre à la disposition des ouvrières des locaux pour s'habiller et se préparer à travailler.

Donc, d'un côté, le travail mécanique par le métier est possible, et de l'autre, il ne faut pas oublier l'amélioration du travail dans l'usine, par la réforme des conditions de ce travail.

Mme Paule Vigneron. — Je suis de l'avis de M. de Morsier. Je ne proteste pas contre le travail de l'usine, mais contre les conditions dans lesquelles il s'exerce. Cependant, je crois le travail en famille plus conforme aux conditions scientifiques de l'avenir, et je pense que nous sommes tous d'accord ici pour demander des améliorations dans l'organisation du travail.

Mlle S. Bouvard. — Le travail de la femme chez elle serait un obstacle à son affranchissement ; au lieu d'aller dans les réunions, s'amender et s'instruire, la femme resterait chez elle; tandis que, dans les ateliers, elle se trouverait gagnée par l'idée, l'exemple se perpétuerait, et c'est ainsi que nous arriverions à l'affranchissement de la femme.

Une Congressiste. — Je crois que l'opinion que vient d'émettre Mme Paule Vigneron ne nuit absolument en rien à cette idée.

Mlle S. Bouvard. — Si nous facilitions le travail de la femme chez elle, nous perdrions ainsi un moyen d'affranchissement. Je l'ai jugé par moi-même, ayant été obligée de travailler chez moi : j'avoue que je m'y ennuyais franchement.

Mme Avril de Sainte-Croix. — La parole est à Mme Maria Martin qui veut bien nous donner lecture du rapport de Mme Mackenzie.

LES INDUSTRIES DOMESTIQUES EN ANGLETERRE

Rapport présenté par Mme MACKENZIE (Angleterre).

On comprend, en général, par industries domestiques, les industries exercées à domicile, par opposition à celles exercées dans le fabriques, le travail salarié fait par la femme, qui n'a plus besoin d'abandonner ménage et enfants. Cela sonne très bien et éveille le tableau souriant d'une maison proprette, de mains habiles, d'un petit pécule, amassé pour les mauvais jours.

Malheureusement, la réalité, dans la plupart des cas, est très différente. Les catégories les moins élevées de l'industrie domestique sont souvent le dernier refuge des meurt-de-faim, et, même lorsqu'elles permettent aux travailleurs d'obtenir un certain gain, c'est le plus souvent aux dépens de la propreté et du confort du « home ».

Néanmoins, les deux faits que l'industrie domestique a, sans conteste, un côté idéal, et qu'elle fournit des moyens de subsistance aux travailleurs les plus déshérités, sont des raisons plus que suffisantes pour son maintien.

Le nombre des industries domestiques, occupant les classes travailleuses, est grand et très varié. Il comprend toute espèce de travaux à l'aiguille, du plus grossier au plus délicat ; la confection la plus ordinaire ; la fabrication des bottines et des souliers, celle des gants, des ombrelles et parapluies, des sacs, des clous, des chaînes ; l'arrachage des poils ; la fabrication de la dentelle, la broderie, la confection du linge de corps le plus fin pour femmes et enfants, la couture la plus élaborée, etc.

Les conditions de travail sont tout aussi variées. Il arrive qu'une partie du produit sorte de la fabrique, qu'une autre se passe à domicile, comme par exemple la mise au point des différents produits et dans la confection et la lingerie pour hommes, le travail des boutonnières.

Une main habile peut y gagner jusqu'à 5 francs par jour. Le slop-work cependant, la confection des chemises d'hommes les plus grossières, est payé d'une façon dérisoire; il est fait par des non-professionnelles et compte parmi les industries qui subissent le sweating system.

Des villes entières et des villages du Northamptonshire et du Leicestershire s'occupent de la fabrication des chaussures, la famille tout entière travaillant dans l'atelier domestique. Quand la chaussure se fait à la fabrique, la partie supérieure des chaussures est terminée par les femmes, à domicile. Elles gagnent souvent à ce travail plus de 20 francs par semaine.

Dans le Nottingham et le Derbyshire, bien que la plus grande partie de la mercerie provienne des fabriques, un certain nombre de métiers à bras subsistent encore dans les cottages et fournissent le moyen de vivre aux travailleurs. Beaucoup de tapissiers, à Londres et à la campagne, travaillent à domicile et gagnent convenablement leur vie.

Au contraire, les allumettiers, les arracheurs de poil et autres travailleurs de la dernière catégorie n'arrivent souvent qu'à un salaire de 5 francs par semaine. Leur manque d'enseignement professionnel explique ces grandes différences de salaire. Cependant les ouvriers professionnels eux-mêmes connaissent des temps d'épreuve. Beaucoup d'industries sont des « industries de saison », amenant à un moment donné le surmenage, pour retomber ensuite dans le chômage, ou, comme un ouvrier le résumait : « On s'esquinte en été, on crève en hiver. »

Une autre catégorie de travailleurs à domicile ne demande à l'industrie qu'un salaire d'appoint : ainsi les gantières. J'ai vu, en traversant un jour d'été quelques villages du Hertfordshire, des groupes de femmes causant ensemble, tout en cousant diligemment des gants. Dans un petit endroit du Bedfordshire, j'ai vu, dans une autre occasion, tresser la paille par toutes les femmes et tous les enfants ayant l'âge nécessaire.

Cette industrie domestique, malheureusement, s'en va. On importe aujourd'hui de la Chine et du Japon la paille déjà tressée, et l'industrie des villages se borne dès maintenant à coudre des chapeaux. Bien que le gain obtenu ne fût pas gros, il était le supplément apprécié du gain ordinaire de la semaine, et le travail ne dérangeait d'aucune façon les travaux du ménage.

On peut dire la même chose d'autres industries domestiques ne devant donner qu'un salaire d'appoint aux travailleuses. Il y a cinquante ans, une allumettière pouvait gagner 19 francs par semaine. Aujourd'hui, le salaire a baissé, et bien qu'à Londres certaines industries domestiques soient encore bien payées, la plupart, d'après le *Rapport de la Commission Royale du travail* (1894), sont basées sur la pire exploitation (sweating).

La situation est meilleure en province. « Les fabriques sont également désagréables à fréquenter à Londres et à Bristol ; le travail à domicile à Londres est pire que le travail à la fabrique, mais à Bristol il est, en général, meilleur. » A Luton, l'état de l'industrie à domicile — on se livre à la fabrication des chapeaux de paille — est satisfaisant.

La majorité des travailleurs à domicile, cela va de soi, sont des femmes. Dans cette étude, nous parlerons d'elles exclusivement. Ce sont des femmes mariées, des veuves ou des femmes abandonnées. Les jeunes filles préfèrent de beaucoup la fabrique et la vie avec les camarades, ou entrent au service domestique dans les maisons bourgeoises.

Mais pour les autres, l'industrie domestique est tout indiquée.

La femme de l'artisan aisé se consacre aux industries domestiques les plus relevées. Et de récentes recherches ont prouvé qu'elle est loin de faire, comme on le lui a reproché, baisser les prix. Pourquoi elle, qui a de quoi vivre, travaillerait-elle pour des salaires de famine ?

Ce sont les « meurt-de-faim » qui acceptent ces salaires, celles qui n'ont pas appris de métier, celles qui sont trop âgées pour en apprendre encore un, et elles triment des heures interminables, dans des taudis remplis d'une atmosphère irrespirable, chargée de poussière et de poils, au milieu de tas de boîtes d'allumettes ou de grossières chemises (0 fr. 50 pour 36 boutonnières).

Ceux qui les voient ainsi, demandent qu'on interdise le travail à domicile et qu'on envoie ces malheureuses à la fabrique, pour y travailler pendant un nombre d'heures fixe.

Mais ils ne nous expliquent pas comment exécuter cette réforme. Car ce sont celles qui, pour des raisons impérieuses, ne *peuvent* pas quitter la maison, qui font le travail à domicile. Que deviendront-elles? Doivent-elles périr comme de l'ivraie qu'on jette ou entrer dans les Asiles de l'assistance publique? Un philanthrope, un chrétien ne saurait parler ainsi.

Il n'y a pas, en effet, de panacée pour ce mal. Mais tout le monde peut contribuer à y remédier. Que les propriétaires construisent des logements plus spacieux, que l'inspecteur sanitaire surveille les drainages, que le patron repousse l'entrepreneur et paie directement à l'ouvrier un salaire convenable.

Avant tout, il faut enseigner aux jeunes filles les soins du ménage et l'économie domestique.

Malheureusement, les syndicats ont également déclaré la guerre à l'industrie domestique, et leur point de vue est le plus borné possible. Dans l'industrie domestique, ils persécutent le travail de la femme, auquel ils sont opposés lorsque, selon eux, ce travail empiète sur le leur. C'est cet exclusivisme qui les empêche d'embrasser toute l'étendue de la question, qui les rend hargneux et les fait recourir à une législation mesquine et chicanière.

Les philanthropes et les syndicats réclament également l'application du *règlement industriel* à l'industrie domestique, surtout en ce qui a trait à la durée du travail.

La Commission du travail a essayé en vain de leur faire comprendre « qu'il vaut mieux que les femmes travaillent et gagnent de

quoi vivre, au lieu de mourir de faim », et que « les difficultés qui s'opposent au contrôle du travail domestique sont insurmontables ; que l'application enfin du règlement industriel aux industries domestiques constituerait une sérieuse atteinte à la liberté individuelle, et que les femmes, n'étant pas des mineures, doivent savoir combien de temps elles peuvent travailler ».

Les adversaires de l'industrie domestique ne sont pas près de se rendre.

Pour cette raison, je désire signaler les bienfaits de l'industrie domestique dans certaines parties, autrefois pauvres et dépeuplées, de l'Ecosse et de l'Irlande, et terminer en disant que des lois qui découragent le travail, sont en contradiction avec la vraie morale et ne peuvent donner que de mauvais résultats.

(*Applaudissements.*)

Une Congressiste. — Nous ne pouvons qu'approuver la conclusion de Mme Mackenzie.

Notre Section a voté mardi dernier le principe de la liberté du travail et, en vertu de ce principe, elle ne saurait admettre aucune réglementation du travail, pas plus à l'intérieur du foyer qu'à l'usine.

Comment du reste imposer à la femme une durée de travail dans son ménage ? l'impossibilité en saute aux yeux, sans qu'il soit besoin pour la démontrer de plus amples explications.

Mme Avril de Sainte-Croix. — M. Grossetête-Thierry a la parole pour nous donner lecture de son rapport.

M. Grossetête-Thierry. — Mesdames, j'ai divisé le rapport que je vais vous lire en deux parties, afin de mieux faire ressortir *la nature du travail imposé à la femme dans l'atelier*, travail qui est d'attente ou banal, et ne donne aucun résultat moral — et, au contraire, *l'aide qu'on doit à la femme pour la ramener au foyer domestique*, dont le maintien est le point fondamental de toute société bien organisée et bien équilibrée.

Ma conclusion est de chercher à fédérer les Œuvres féminines, sans les centraliser.

LE TRAVAIL DE LA FEMME

A L'USINE ET AU FOYER DOMESTIQUE

Rapport de M. GROSSETÊTE-THIERRY.

Lorsqu'on étudie la masse indigente dans son ensemble, on acquiert rapidement la conviction que l'épreuve du travail est celle que le mendiant professionnel redoute le plus. C'est sur cette répulsion, que l'initiative privée a basé son action pour démasquer l'imposture et venir en aide à l'infortune réelle. Elle a dans ce but créé des locaux où l'homme, accueilli pendant quelques heures, et parfois pendant plusieurs jours, est soumis à un travail d'attente. Soustrait, du moins momentanément, aux dangers de l'inaction, il peut, si cette période d'assistance est d'une certaine durée, reprendre des habitudes d'ordre et de régularité qui lui facilitent sa rentrée dans le courant social.

L'*Assistance par le travail* semble donc être dans certains milieux une panacée universelle, qui porte en soi le germe de toutes les réhabilitations ; il en serait ainsi, si l'on pouvait procurer une occupation rémunératrice et durable à tous ceux qui tombent dans la misère par suite de chômage, de maladie ou d'imprévoyance.

Or, l'expérience nous apprend que l'ouvrier appartenant à une corporation quelconque, n'a que très rarement recours à ce moyen d'assistance. Les chômages et les grèves n'augmentent pas la population de l'atelier, qui reçoit par contre des déclassés de tous les degrés de l'échelle sociale, des vieillards, des infirmes, des hommes qui ont dépassé l'âge où l'on trouve encore un emploi ; l'atelier pour eux est le dernier refuge, ils ne s'y rendent que lorsqu'ils ont épuisé toutes les ressources qu'une imagination souvent maladive met à leur service.

Quelle occupation intéressante et rémunératrice peut-on donner à cette masse d'individus d'origines si différentes ? Quelles démarches peut-on faire pour leur venir efficacement en aide ? Que deviendront-ils au sortir de l'atelier ? Ce sont autant de questions dont la solution est rendue impossible par l'espèce de fascination que la grande ville exerce sur tous les esprits et qui accumule dans ses murs des masses de désœuvrés, dont la concurrence diminue le taux des salaires et réduit à l'inaction, dans la force de l'âge, ces hommes nés dans le milieu parisien.

Or, entrés à l'atelier, ces hommes font des margottins et, sauf les

cas très rares où on leur trouve un emploi, on les congédie lorsqu'ils ont travaillé leur « bon ». L'atelier leur reste cependant ouvert et ils peuvent s'y présenter plusieurs fois dans la même année sans en être exclus, car le principe rationnel de cette assistance est d'offrir aux découragés un refuge contre les tentations mauvaises. Cette heure se présente si souvent pour la plupart d'entre eux, que l'atelier, la rue, et enfin le Dépôt, deviennent leurs refuges successifs.

Peut-on réagir contre cette sorte de fatalité qui conduit ces hommes à la mendicité professionnelle, en augmentant la durée de leur séjour à l'atelier ? L'Assistance par le travail doit être essentiellement temporaire; pratiquée sur une large échelle, comme dans les sociétés qui n'hospitalisent pas leurs assistés, on arriverait, en n'assignant pas un terme à la durée du séjour, à transformer l'atelier en un lieu où le travail ne serait plus qu'une véritable fiction.

Il existe des sociétés qui pratiquent l'hospitalisation, limitent le nombre de leurs assistés et qui, ne pouvant étendre leur influence que sur un nombre restreint d'individus, leur procurent non seulement un travail d'attente qui les intéresse, mais souvent une occupation durable. Il est naturel que, connaissant les difficultés presque insurmontables d'une telle entreprise, on n'opère que sur des têtes choisies; de là cette sévérité qu'on observe dans les œuvres de cette nature, sévérité qui est un complément nécessaire de l'esprit de sacrifice personnel qui les distingue des autres œuvres.

Il ressort de ce qui précède, qu'en ce qui concerne les hommes, l'Assistance par le travail, œuvre qui, *à priori*, semble être très simple, puisqu'il s'agit d'occuper des individus qui viennent volontairement se soumettre à un travail d'attente, constitue, pour ceux qui veulent la mettre en pratique, un problème dont la solution est presque irréalisable.

Que devient cette question lorsqu'elle a trait à la femme? Elle prend un caractère plus élevé, plus délicat et plus touchant.

L'atelier se transforme en ouvroir, le travail banal de la confection du margottin ou de l'écorçage d'arachides devient une tâche qui exige de celle à laquelle elle est confiée, non seulement un sentiment de responsabilité personnelle, mais des aptitudes spéciales. Ce n'est pas une occupation limitée à une série d'heures de présence dans un local déterminé, mais un travail qui ne doit porter aucune entrave à l'accomplissement des devoirs d'épouse ou de mère de famille. Ce n'est pas non plus cette assistance rigoureuse imposée à l'homme qui a été imprévoyant ou coupable, mais un devoir social envers celle dont la mission est de veiller au maintien du foyer domestique.

L'ouvroir doit donc être en principe une institution absolument libérale, ne touchant en rien aux mille détails de la vie familiale, se gardant

de spécialiser ses coopératrices et cherchant les moyens de leur procurer un travail rémunérateur. Il a pour mission de réagir contre l'avilissement des salaires, en coordonnant les efforts bien souvent généreux mais confus de toutes les œuvres de même nature, qui, réunies en une vaste association, pourraient lutter avec avantage contre le mercantilisme qui fait de si nombreuses victimes. Il doit se faire le champion de certaines revendications, très justifiées par la durée exagérée ou la nature du travail imposé dans certains milieux à des jeunes filles, ou dans les établissements commerciaux, aux ouvrières adultes.

Dans l'ouvroir, la question philanthropie ne doit pas primer celle du travail ; car la femme qui s'impose un surcroît d'occupation dont la rémunération constitue une augmentation de bien-être pour les siens, doit posséder toute sa liberté d'action et ne pas être astreinte à des démarches qui quelquefois font naître chez elle un sentiment d'infériorité.

La couture est assurément le seul travail considérable que la femme puisse être appelée à faire chez elle, en dehors de son ménage ; c'est donc celui qui doit être surtout pris en considération au point de vue de sa nature et du salaire qui peut lui être attribué. Or, que remarque-t-on la plupart du temps dans les milieux où l'on se livre à ce travail? une spécialisation de l'ouvrière doublée d'une mise en concurrence, dans le but de diminuer le prix de façon.

La spécialisation a pour effet de rendre celle qui en est la victime, incapable de mettre en pratique l'une des règles fondamentales de l'économie domestique, la confection et l'entretien d'une foule d'objets d'un usage journalier. Cette incapacité pourrait être moins grave, si les résultats obtenus par la spécialisation étaient satisfaisants ; mais il est loin d'en être ainsi, car bien souvent l'ouvrière passe des heures entières courbée sur un ouvrage qu'elle a reçu de seconde ou de troisième main. L'entreprise joue un grand rôle dans la confection et lorsque les maisons de commerce mettent en adjudication des lots importants de marchandise à confectionner, c'est l'ouvrière à domicile, c'est-à-dire la mère de famille, qui subit tous les rabais.

Le but de ces femmes est d'augmenter par leur travail le salaire de leur mari, ou de se créer un petit pécule en dehors de leurs occupations habituelles ; elles ne l'atteignent le plus souvent qu'en sacrifiant leurs forces et leur santé.

A ces questions d'ordre intérieur, viennent se joindre toute une série de faits qui exigent une connaissance intime de la vie ouvrière. Que fait-on dans nos grandes villes au point de vue de l'hygiène dans l'alimentation des quartiers populeux ? Soumet-on les denrées de première nécessité à des analyses journalières ? les municipalités créent-elles des marchés en quantité suffisante pour déterminer une concurrence favorable aux milieux peu fortunés? Comment sont observées les règles de l'hy-

giène dans ces cités, véritables casernes ouvrières, où l'air et la lumière sont mesurés à leurs occupants avec une parcimonie extrême?

Peut-être croirez-vous que ces questions sont étrangères à celle qui nous occupe, mais l'expérience démontre que là où elles ont été résolues, même partiellement, non seulement elles ont eu une grande influence sur la santé de l'ouvrier, mais, grâce à l'économie, au bien-être et à la satisfaction qui en résultent, elles sont considérées comme l'un des plus sûrs moyens de faciliter le travail de la femme et de provoquer le séjour de l'homme au foyer domestique.

En résumé, les œuvres d'initiative privée se sont multipliées au gré d'inspirations individuelles, sans communication entre elles, de sorte que leurs ressources sont imparfaitement utilisées; il faut donc arriver à une fédération des institutions féminines si nombreuses aujourd'hui. Que l'ouvroir devienne pour la jeune fille une sorte d'école professionnelle, où, en dehors des travaux à l'aiguille, elle puisera les principes de l'économie domestique. Que la femme mariée y trouve une tâche à remplir chez elle, contre une rémunération normale.

Le Comité directeur de cette fédération s'efforcera de lutter contre le système de l'entreprise si défavorable à l'ouvrière, contre l'avilissement des salaires qui provient en partie de la concurrence que fait l'étranger au travail national, contre la spécialisation si nuisible au développement physique et moral de la jeune fille. Son rôle pourra s'étendre aux questions d'alimentation, de logement et d'hygiène, qui intéressent la classe ouvrière et qui sont intimement liées à celles qui ont pour but de favoriser le travail de la femme.

De concert avec les pouvoirs publics, il provoquera des enquêtes sur les conditions de la femme dans les centres industriels, sur le taux des salaires, sur les moyens d'éducation pratique ou professionnelle de la jeune fille, à créer pour la classe ouvrière.

Si nous tournons nos regards vers la Suisse, l'Allemagne, les Etats-Unis, nous voyons que ces questions sont partout à l'ordre du jour et que quelques-unes d'entre elles ont été réalisées. Suivons donc cet exemple et développons chez nous l'esprit d'association, qui seul peut nous permettre d'atteindre ce but.

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions vivement M. Grossetête-Thierry de son très intéressant rapport. Vos applaudissements prouvent, mieux que je ne saurais le faire, combien nous partageons son opinion.

Une Congressiste. — M. Grossetête-Thierry a raison d'attirer notre attention sur ce point : à savoir que les œuvres d'initiative privée n'ayant aucun rapport entre elles, leurs ressources ne produisent pas tous les résultats qu'elles pourraient, qu'elles devraient produire, s'il y avait un lien qui les unisse toutes, dans un but d'aide mutuelle.

Ces efforts, par leur association, produiraient une force d'une tout autre puissance que les forces divergentes de tous ces efforts isolés.

Mme Avril de Sainte-Croix. — L'ordre du jour est épuisé ; vous me permettrez cependant de vous soumettre, avant de nous séparer, une protestation que m'a remise Mlle Bélilon, contre les conclusions un peu incomplètes qui ont été données hier après midi, en séance plénière, par notre rapporteur, Mlle Schirmacher.

Cette note est ainsi conçue :

« Les conclusions de mon rapport sur les causes de l'avilissement du salaire féminin n'ont point été données exactement par Mlle Schirmacher, ce qui est regrettable.

« Je demande que cet oubli soit réparé.

« Je ne me suis pas bornée à réfuter les raisons supposées, j'ai exposé la vraie qui est l'exclusion systématique des femmes, non seulement des fonctions publiques, des carrières libérales, des hauts emplois, mais des métiers lucratifs, ce qui les force à prendre ce qu'on veut bien leur laisser.

« Cette situation a encore été aggravée par une loi d'ostracisme, dite de protection, qui ôte à la femme la liberté du travail, et ne l'enlève point à l'homme — de sorte que les patrons, ayant des difficultés lorsqu'ils emploient des femmes, ne consentent à les garder, quand ils les gardent, qu'à la condition que leur salaire sera très inférieur à celui de l'homme. Les agissements léonins de celui-ci étant la véritable cause de la modicité du salaire féminin, le remède est tout indiqué.

« Nous ne formulons pas un vœu, ne voulant pas nous écarter du programme, mais nous disons : Tant qu'elle subira une *seule* inégalité vis-à-vis de l'homme, la femme devra subir l'inégalité des salaires.

« Je demande instamment que ces conclusions soient lues en séance plénière. »

Ce que dit Mlle Bélilon est très juste, et nous regrettons que

Mlle Schirmacher, dont le rapport a été fait dans un très court espace de temps, l'ait omis.

La note de Mlle Bélilon sera insérée dans les « Actes du Congrès », à la suite du rapport de Mlle Schirmacher à la séance plénière du mercredi (1).

La séance est levée à 11 heures 1/2.

(1) Voir 1er volume, séance du mercredi, 4e section.

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme AVRIL DE SANITE-CROIX, ASSISTÉE DE Mme VINCENT

ORDRE DU JOUR. — 4e Question : *Sociétés coopératives de production.*

La séance est ouverte à 9 heures 1/2.

Mme Vincent. — M. de Morsier s'est chargé de nous présenter les travaux des Syndicats.

M. de Morsier. — L'ordre du jour appelle la question des syndicats ouvriers. Nous avons ici :

Mme Müller, Présidente du Syndicat des typographes ;

Mlle Malvina Lévy, Secrétaire générale du Syndicat des sténographes et sténo-dactylographes ;

Mlle Stéphanie Bouvard, Secrétaire générale du Syndicat des fleuristes et plumassières ;

Mlle Jousselin, Présidente du Syndicat des ouvrières à l'aiguille.

Je leur demanderai de vouloir bien nous lire les rapports qu'elles ont déposés sur le bureau du Congrès.

Nous sommes très heureux de leur présence parmi nous, et très désireux de les entendre ; elles apporteront certainementà nos discussions tout l'appoint de leur expérience personnelle.

(*Applaudissements.*)

Mme Vincent. — Je prie Mme Müller de vouloir bien commencer par le sien, la lecture des rapports des Syndicats.

LE TRAVAIL DES OUVRIÈRES TYPOGRAPHES

Rapport de Mme MULLER,
Présidente du Syndicat des femmes typographes de Paris.

Le nombre des femmes typographes a diminué et on ne fait plus d'apprenties nulle part. Il y a malheureusement dans ce métier une rivalité déclarée entre les hommes et les femmes.

Le salaire des femmes n'est pas égal à celui des hommes; et puisque ceux-ci ont refusé aux femmes d'entrer dans leurs Syndicats, elles ont dû garder leurs prix inférieurs.

La campagne de la *Fronde* ainsi que l'organisation de son atelier ont eu une influence excellente sur les revendications des ouvrières. A la *Fronde*, l'ouvrière gagne 8 francs par jour pour 8 heures de travail, de 6 heures du soir à 2 heures du matin.

Il est difficile de dire ce qu'il adviendra, comme résultat, du jugement rendu contre la *Fronde*, concernant le travail des femmes pour la composition du journal, d'après la nouvelle loi. L'ouvrière typographe se trouve donc dans une position instable et incertaine. Si la loi est mise en vigueur, il ne nous reste qu'un seul remède : la révolte.

Cette loi semble avoir été obtenue sous l'impulsion des Syndicats masculins.

Il semble qu'il y ait peu à attendre de la solidarité des Syndicats masculins qui ont un parti pris décidé contre les femmes.

Dans Paris, l'ouvrière typographe gagne 5 à 6 francs aux pièces.

M. Charaire, imprimeur à Sceaux, a déclaré être plus satisfait du travail des femmes que de celui des hommes. Cependant il les paie moitié moins.

Les ouvriers syndiqués, comme chez Chaix, ne veulent pas de femmes — à salaire égal, ils les ont absolument refusées.

C'est donc une lutte réelle entre les Syndicats masculins et nous, lutte regrettable, mais qu'il est nécessaire de signaler.

Je termine en disant que les femmes typographes réclament une réglementation du travail égale à celle des hommes, sans différence entre le travail de jour ou de nuit.

(*Applaudissements.*)

Mlle S. Bouvard. — J'ai remarqué que parmi tous les créateurs d'œuvres féminines auxquels vous prodiguez vos éloges.

un nom est omis ; c'est celui de Mme Marguerite Durand qui cependant, toujours avec modestie, a créé et facilité plusieurs Syndicats féminins par tous les moyens en son pouvoir. C'est pourquoi je suis chargée d'apporter ici les remerciements des Syndicats qui lui doivent leur existence, et je revendique sa part de vos éloges. (*Applaudissements.*)

J'ai assisté plusieurs fois aux séances de l'après-midi et j'ai vu que ces dames recherchaient ardemment le rapprochement des classes. Je crois qu'il n'y a qu'un seul moyen d'y arriver, c'est que ces dames veuillent bien former un Comité d'action dont les membres devront exiger, dans les magasins de leurs fournisseurs, que les ouvrières, les ouvriers et employés soient syndiqués. De cette façon les employeurs, au lieu d'éloigner leurs employés des Syndicats, seraient forcés de les encourager. Je crois que ce serait le seul moyen d'obtenir ce rapprochement si désirable, parce qu'une fois ces Syndicats formés et nos Chambres professionnelles constituées, nous pourrons faire l'éducation des masses. Par la corporation, nous apprendrons à mieux nous connaître, à mieux nous juger, à mieux nous unir et à mieux nous entendre.

(*Applaudissements.*)

LE SYNDICAT DES FEMMES STÉNOGRAPHES

ET STÉNO-DACTYLOGRAPHES

Rapport de Mlle Malvina LÉVY, Secrétaire générale.

Jeune encore, notre Syndicat, constitué à la *Fronde* en décembre dernier, n'a pas droit à une grande place parmi les organisations féminines; mais si le plan conçu peut être réalisé, nous pourrons estimer qu'en dehors de la question corporative, celle du féminisme aura fait, dans notre milieu, un grand pas.

Jeunes filles instruites, diplômées pour la plupart, notre état intellectuel nous permet de mieux concevoir les vues humanitaires et aussi de les exécuter.

Si le principe de solidarité forme la base de toutes les organisations syndicales, ce principe, pour être mis en pratique, doit germer dans

tous les cœurs. Le cœur de la femme est un terrain tout préparé pour le développer, puisqu'il est plus tendre et plus sensible que celui de l'homme. La femme instruite y est *à priori* doublement accessible, parce qu'elle agit d'après une raison éclairée par une intelligence développée.

Notre premier devoir est, il est vrai, de penser à notre *moi*, puisque le moi a été le premier personnage de tous les temps et du nôtre plus que de tous les autres. Mais nous devons aussi penser aux autres, et c'est ce qu'on oublie trop souvent.

Dans ce siècle où l'égoïsme est de tous les défauts celui qui cause les plus grandes plaies de la société moderne, nous devons lutter avec une ardeur infatigable contre ce fléau. J'estime donc que le premier de nos devoirs est de constituer un faisceau de tous les égoïsmes pour mieux étouffer l'hydre et pour faire rayonner un peu d'amour sur le prochain.

Grand problème, dira-t-on. Oui, mais bien simple à réaliser avec des cœurs de femmes prêts à s'embraser au contact de quelques prosélytes ardentes.

Faut-il pour cela l'être convaincu qui prêche l'amour du prochain? Non, il se rendrait importun. Les paroles, dans cet ordre d'idées, font souvent plus de mal que de bien; on les interprète différemment et, comme on recherche le petit côté des choses, on les croit dictées par l'ambition ou la vanité. La basse jalousie s'arme contre elles pour en dénaturer le sens et faire tomber, par des paroles aussi, l'édifice bâti sur le sable.

Ce qu'il faut, c'est de l'action.

Jules Simon nous dit : « Une force qui n'agit pas se détruit. » L'homme doit choisir le but de son activité dans le sens de l'ordre du mouvement universel, c'est-à-dire le bien. Tout ce qu'il fait et ce qu'il essaie de faire dans cet ordre lui profite. C'est ce qui élève parfois les vaincus si fort au-dessus de leurs vainqueurs, parce qu'il y a de l'être dans l'action juste, comme il y a du néant dans l'action injuste. L'homme peut centupler sa force par une direction meilleure, sa grandeur est dans ses mains.

Dès la constitution de notre Syndicat, j'ai cherché les éléments capables de servir les ambitions personnelles. J'ai multiplié les démarches pour procurer, au plus tôt, des emplois à nos syndiquées. Ce petit succès a fait venir à nous toutes les désœuvrées à la recherche de situations. Alors je leur ai demandé comment faire surgir des emplois en si grand nombre.

— Vous venez parmi nous pour *avoir* quelque chose? — Oui, Mademoiselle, un emploi. On m'a dit que vous en procuriez très vite. — Et savez-vous comment j'arrive à les procurer si vite? — Non, Made-

moiselle. — Ils ne viennent pas seuls. Il faut les chercher et si vous voulez trouver celui qui doit vous convenir, c'est en y travaillant avec nous que vous y arriverez. Si vous voulez jouir de notre œuvre, il faut y travailler avec ardeur et sans relâche. Oubliez-vous un peu, pensez aux autres et pendant ce temps d'autres penseront à vous.

— Mais comment faire, Mademoiselle? Je ne demande pas mieux.

— Comment? Puisque vous recherchez un emploi, il vous est arrivé d'en trouver qui ne pouvaient vous convenir. Les uns exigeaient des capacités que vous n'avez pas, d'autres étaient trop éloignés de votre domicile. Ici, on demandait la connaissance de telle langue, là de telle autre. Vous n'avez pu en profiter, alors que d'autres de vos camarades trouvent justement ce qui pourrait vous convenir et réciproquement.

Rappelez-vous que vous ne ferez rien de vraiment sérieux si vous ne pensez qu'à vous. Dès qu'un renseignement ayant trait à notre corporation vous parvient, usez de tous les moyens pour nous le donner. En agissant ainsi, vous rendrez de grands services à la collectivité, services dont chacune profitera individuellement, et vous ressentirez tous les bienfaits matériels et moraux que procure cette façon d'agir.

Ces paroles simples arment de courage. Toutes deviennent zélées et c'est à qui se fera un plaisir d'apporter une pierre au petit édifice que nous élevons.

Nous avons lieu de nous féliciter de nos débuts, car, en contribuant au bien-être matériel de nos camarades, nous ouvrons les intelligences et les cœurs à la connaissance et à la pratique de tous les devoirs d'un être libre et conscient.

Avant d'entrer en lutte contre le patronat, qui méprise chaque jour davantage le travail de la femme, nous estimons qu'il est nécessaire de perfectionner nos syndiquées de façon à les rendre capables de faire un travail que l'on ne pourra taxer d'inférieur à celui de l'homme. Nous faisons, dans ce but, quatre cours par semaine.

Nous faisons aussi une éducation neuve à la jeune fille appelée à travailler dans un bureau. Nous lui donnons des conseils pratiques de choses vues et vécues, et nous la préparons à devenir tellement noble dans ses actes et son raisonnement que les patrons devront reconnaître un jour leurs torts vis-à-vis de nous, torts motivés par l'habitude que l'homme a de considérer la femme comme un être inférieur, d'une valeur négligeable.

Nous recherchons aussi des voies nouvelles pour utiliser l'art de la sténographie. Nous engageons fort nos jeunes filles à pousser l'étude des langues étrangères et nous voudrions surtout les voir voyager.

En un mot, nous voulons perfectionner la femme, tant au point de vue corporatif qu'au point de vue intellectuel et moral, de façon qu'elle devienne la femme forte, consciente, noble et digne de l'avenir.

(*Applaudissements.*)

HISTORIQUE DU SYNDICAT

DES OUVRIÈRES FLEURISTES, PLUMASSIÈRES ET BRANCHES SIMILAIRES

Rapport de Mlle Stéphanie BOUVARD, Secrétaire générale.

En mars 1896, quelques ouvriers fleuristes s'émurent des abus dont leurs camarades de la corporation étaient les victimes dans certaines maisons de fabrication de fleurs et plumes, et signalèrent ces abus par la voie de la presse. Une polémique s'engagea entre patrons et ouvrières. A la suite de cette polémique, les ouvriers de la Chambre syndicale de l'industrie florale réunirent quelques ouvrières et les engagèrent à se grouper : c'est ainsi que le Syndicat des fleuristes plumassières fut constitué.

Notre Syndicat a pour but l'amélioration du sort de l'ouvrière par l'augmentation des salaires, par la création d'une caisse de secours pour les cas de maladies et de morte-saison, par la création de cours professionnels et d'ateliers coopératifs.

Ce Syndicat a végété pendant deux ans faute de propagande, car les moyens dont il pouvait disposer étaient trop restreints et sa petite caisse, dont les ouvriers de la corporation avaient fourni les premiers fonds avec une solidarité au-dessus de tout éloge, avait servi à couvrir les premiers frais.

Enfin, grâce au dévouement désintéressé des personnes qui le dirigeaient, ce jeune Syndicat prit son essor et créa un cours de fleurs afin de perfectionner les jeunes ouvrières dont l'apprentissage est souvent négligé en raison de l'intérêt qu'ont les patrons à faire produire à l'apprentie le plus et le plus tôt possible. Les entrepreneuses surtout forment des ouvrières qui souvent sont incapables de faire une fleur entière à la fin de leur apprentissage : c'est pourquoi elles portent préjudice à notre corporation, en acceptant le travail à un prix inférieur et en formant de mauvaises ouvrières.

Quand toute la corporation, qui se compose de 18.000 fleuristes environ et de 4.000 plumassières (plutôt plus que moins), sera groupée, il sera plus facile de mettre les intéressées en garde contre cette manière de faire. Les ouvrières fleuristes sont presque toutes aux pièces, elles gagnent en moyenne 2 francs par jour, dans la petite fleur, et 4 francs, dans la grosse. Mais leur journée est souvent prolongée pendant une partie de la nuit, quand il y a de l'ouvrage.

Notre Secrétaire fait partie des membres de la Commission consultative, où pour la première fois les femmes ont obtenu leur entrée; la Secrétaire-adjointe est parmi les membres de la Commission départementale du travail des femmes et des enfants dans l'industrie où, pour la première fois, les ouvrières ont conquis leur place, et malgré nos moyens précaires, on ne fait jamais appel en vain à notre solidarité.

Notre Syndicat est jeune, mais en action syndicale, il rivalise fièrement avec les plus anciens.

L'idée d'une Association coopérative germait depuis longtemps dans mon esprit, elle fut mise à exécution à la suite d'un déjeuner de famille où une petite collecte fut faite sans destination définie. Je pris l'initiative de faire appel à la solidarité de nos camarades d'infortune et notre première liste fut insérée dans la *Fronde*, dont la Directrice, Mme Marguerite Durand, voulant être notre porte-bonheur, s'inscrivit en tête, pour la somme de 100 francs.

Depuis, petit à petit, malgré les nombreux appels des grévistes de toutes les corporations, les sommes réunies parmi les Syndicats forment un total de 500 francs.

L'ouvrière n'est pas exigeante; elle ne demande qu'à gagner sa vie en travaillant — et pouvoir, comme la fourmi, mettre de côté à la bonne saison de quoi se garantir plus tard contre la misère.

SITUATION ACTUELLE DES OUVRIÈRES FLEURISTES ET PLUMASSIÈRES.

L'ouvrière fleuriste a eu cette année une saison déplorable !

Même pas six mois de travail! et le peu qu'elle a fait était mal rétribué. Elle perd patience et prétend que cet état ne saurait continuer.

La cause principale de cette situation critique est la concurrence que nous font les travaux des couvents. On confie aux religieuses des orphelines, pour le soin desquelles elles sont rétribuées faiblement peut-être (mais elles sont faiblement nourries aussi) et elles les font travailler du matin au soir, sans trêve ni repos, à une tâche fixe; et c'est ainsi que, dans toutes les professions, elles livrent à nos industriels des travaux à un prix si minime que nous ne saurions les imiter, même en mangeant notre pain sec, car il faut tout d'abord songer à notre loyer.

Le travail fait dans les couvents est considérable; c'est par voitures que nous voyons journellement emporter les matières premières de chez les industriels du quartier du Sentier. Nous n'avons encore pu connaître combien la fleur est payée dans les couvents, mais nous ne nous imaginons pas qu'elle soit mieux favorisée que les autres profes-

sions et, pour vous donner un exemple, la maison Choteau, rue des Jeûneurs, paie la façon d'une chemise d'homme entièrement finie, et bien faite, la somme de 0 fr. 40 à 0 fr. 50; la façon d'une chemise de femme, 0 fr. 20 et 0 fr. 30 et il faut presque une journée de travail. Comparez et jugez, Mesdames, si la concurrence est possible et si quelqu'un a le droit de blâmer l'ouvrière, *quand elle demande la suppression des travaux dans les couvents, les ouvroirs, les orphelinats et les prisons;* enfin partout où la vie est assurée afin *qu'on prie et expie ou grandisse en paix*, pour laisser le travail aux femmes qui ont revendiqué et conservé leurs droits de mère, de sœur, d'épouse et de soutien filial; pour gagner enfin leur pain, sans avoir besoin de chercher par intérêt une liaison qui leur pèse et les avilisse. Plusieurs années de vie commune à l'atelier m'ont fait prendre la résolution de me sacrifier entièrement aux intérêts de ces pauvres déshéritées. Car croyez bien, Mesdames, que souvent des pauvres enfants tombent parce qu'elles ont passé des journées sans pain; c'est pourquoi, je répète, Mesdames, vous qui avez été favorisées, qui avez eu toujours au delà du nécessaire, vous ne sauriez comprendre leurs aspirations, leurs besoins, leur côté faible ou sensible, pour les relever avantageusement comme confiance ou comme morale; mais vous pourriez faire beaucoup, puisque vous voulez bien vous intéresser à elles, en alimentant leur caisse de secours ou de retraite. Je suis certaine que ce serait une grande satisfaction si elles savaient que les classes, jusqu'à présent nommées dirigeantes, veulent bien leur accorder la confiance en les approuvant dans leurs revendications.

Je vous prie de m'excuser, Mesdames, si je dis les choses comme je les sens; vous aviez parlé d'un questionnaire à établir. Afin d'éviter la perte d'un temps précieux, je viens vous soumettre ce que je crois à peu près digne d'intérêt, et je suis toute à votre disposition pour les autres questions que vous voudrez me poser.

Revendications des ouvrières.

Nos revendications sont nombreuses, mais il en est qui sont tellement simples, qu'en y réfléchissant, on est étonné que ce ne soit pas depuis longtemps chose faite, tellement l'urgence s'en impose.

Nous demandons :

1° *A travail égal, salaire égal.*

2° *Notre rang dans les Administrations, comme employées de l'Etat et de la ville.*

3° Que la femme puisse disposer de son salaire, acheter, engager et vendre ce qui lui appartient, sans l'autorisation du mari; qu'elle puisse se défendre en justice et qu'elle ait le droit de citer.

4° Que les logements soient taxés comme prix et comme dimensions.

5° Que les propriétaires soient mis dans l'obligation de vernir les murs des chambres à coucher ou de détruire efficacement les insectes voraces qui font le désespoir des ménagères, leur font perdre un temps précieux, empêchent le repos et propagent les maladies contagieuses.

6° L'éducation intégrale dans les écoles communales.

Je ne dis pas instruction, je dis éducation, ce qui manque encore de nos jours. C'est-à-dire inculquer et surtout donner aux enfants, l'exemple de l'humanité, de la tolérance, de la fraternité, du dévouement, du courage, de la douceur, de la protection du fort pour le faible, tout ce qui est noble, grand, et généreux. En un mot, tout ce qui est susceptible de former le cœur et l'esprit et de faire le bonheur de ses semblables.

7° La suppression des travaux commerciaux dans les couvents, les orphelinats, les prisons et les ouvroirs qui sont préjudiciables à l'ouvrière.

8° Enfin que les inspectrices et les inspecteurs soient choisis dans la corporation dont ils ont la surveillance, après avoir passé par toutes les phases, depuis l'apprentissage forcé jusqu'à complète expérience qui ne saurait s'acquérir en moins d'une durée de cinq ou six ans.

Voici quels sont nos *desiderata* et nous croyons fermement que, si toutes les femmes, sans distinction de classes, s'intéressent aux revendications de l'ouvrière et l'aident à triompher, celle-ci bientôt jouira du repos et du bien-être acquis uniquement par son travail. Là commencera le premier apaisement des passions dans la société; l'ouvrière n'aura plus alors les mêmes raisons pour envier et jalouser le calme, le repos et l'indépendance des classes plus fortunées; elle donnera à ses enfants, le premier exemple du contentement et de la paix dans la famille, ce qui ne peut manquer de porter ses fruits dans la société tout entière et d'aider au progrès social que nous désirons toutes.

Quant à ce que vous demandez sur la liberté ou la protection du travail, mon opinion est que la réglementation du travail est une bonne chose pour préserver la santé des ouvrières, même malgré elles, parce que le surmenage laisse des traces tôt ou tard. Mais je crois aussi que les divers intérêts pourraient être conciliés ainsi : les industriels qui se croiraient obligés de faire veiller leurs ouvrières pour sauvegarder leurs intérêts devraient occuper deux équipes dont l'une, celle de nuit, travaillerait un tiers moins longtemps, avec le même salaire, que l'équipe de jour. Si l'équipe de jour doit travailler onze heures, l'équipe de nuit travaillerait 7 heures ou 7 heures 1/2, avec la même rétribution, ce qui, à mon point de vue, compenserait la fatigue des veillées.

J'arrive aux coopératives.

Je crois qu'une coopérative ne saurait obtenir de bons résultats qu'en émanant des Syndicats. En effet, dans les Syndicats, nous apprenons à nous connaître ; nous apprenons nos droits, les lois, la gérance et enfin, par la suite, une tolérance mutuelle qui est indispensable dans la coopérative, où l'accord doit régner avant tout. Nous nous habituons au contact de tous les caractères et de toutes les opinions, pourvu que nous marchions au même but, qui est d'arriver à améliorer le sort de l'ouvrière, afin qu'elle puisse vivre honorablement de son travail.

(*Applaudissements.*)

LES OUVRIÈRES A L'AIGUILLE

Rapport de Mlle JOUSSELIN,
Présidente du Syndicat des Ouvrières à l'aiguille.

Pour les ouvrières de cette profession, les salaires sont au plus de 4 fr. 50 par jour, au moins de 2 fr. 50 à 1 fr. 50.

Dans les grandes maisons, les petites mains gagnent 2 fr. 50, et en confection, 1 fr. 50, mais il faut compter 3 mois d'hiver et de morte saison.

Souvent, actuellement par exemple, quand le travail donne, la journée est de 17 heures.

Il est donc indispensable que les femmes se groupent en Syndicats : l'ouvrière doit comprendre tout ce que les Syndicats peuvent donner — et s'éduquer pour y entrer — car pendant le chômage, il n'y a souvent pas de choix entre l'hôpital et la prostitution. Le Syndicat existe depuis 1892 et compte 300 membres.

Malheureusement l'ouvrière syndiquée n'est pas sympathique, elle éloigne le travail ; on la considère comme une personne bizarre, on n'en veut pas dans les ateliers.

On se figure qu'elle fait partie d'une association louche, à tendances d'espionnage ou de politique.

C'est donc une *infériorité* d'être syndiquée ; alors l'ouvrière se sépare du Syndicat ou s'en éloigne systématiquement *pour mieux trouver du travail*, parce que les patrons n'aiment pas la syndiquée.

L'Assistance par le travail et les travaux des couvents constituent une concurrence désolante dans ce métier, il est superflu de le démontrer. (*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous partageons absolument l'opinion qui vient d'être émise par Mlle Bouvard, bien que quelques points, tel le 5e paragraphe de son vœu, ne rentrent pas dans la question.

M. Fuster. — A propos de la constitution d'Associations féminines, je rappelle que le *Musée Social*, 5, rue Las-Cases, tient sa bibliothèque, son personnel et ses moyens d'action et de renseignements à la disposition de tous.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions M. Fuster de sa bienveillante communication à l'égard des Syndicats professionnels. Nous espérons que toutes les Associations féminines profiteront de la gracieuse hospitalité que veut bien leur offrir le Musée Social.

A la suite des très intéressants rapports que vous venez d'entendre, la 4e Section propose à l'Assemblée plénière le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que toutes les femmes, à quelque classe qu'elles appartiennent, s'unissent pour aider l'ouvrière à sortir de la situation cruelle qui lui est faite, et qu'elles aident, par tous les moyens, au développement des Syndicats et à la fondation des coopératives de production.

(Adopté.)

Une Congressiste. — La 4e Section devrait déléguer un de ses membres dans la 1re pour s'entendre au sujet des Œuvres philanthropiques, dont plusieurs créent un réel danger pour l'ouvrière, dont elles avilissent le salaire et à laquelle elles font la plupart du temps une concurrence déplorable.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je répondrai à votre désir en vous annonçant que Mme Oster, de la 1re Section, est ici pour nous lire son rapport.

J'invite Mme Oster à nous en donner connaissance. Elle dit n'avoir jamais parlé en public et réclame votre indulgence; nous lui sommes d'autant plus reconnaissantes de vouloir bien débuter ici et sommes sûres de n'avoir à lui donner que notre approbation.

L'OUVROIR DU CERCLE AMICITIA

SON BUT ET SES RÉSULTATS

Rapport de Mme OSTER.

Jusqu'ici la direction de l'Ouvroir n'a pas présenté de rapport, jugeant les résultats obtenus au-dessous de ses désirs.

Mais il nous semble que l'heure est venue de montrer ce que nous avons fait, d'exposer nos idées et d'indiquer le but de nos efforts présents.

Par là, nous intéresserons peut-être un plus grand nombre de personnes à notre travail, nous augmenterons nos chances de succès et nous hâterons la réalisation de nos rêves.

L'Ouvroir a commencé à fonctionner en mai 1898, dans le beau local que le Cercle Amicitia nous loue 1.000 francs par an et nous avions en caisse pour tout fonds de roulement, la somme de 560 francs, don de quelques amis.

Notre première idée était de procurer, sans intermédiaire, aux ouvrières le travail des Grands magasins ; mais bientôt nous nous sommes rendu compte que la rémunération de ce travail, alors même qu'on supprimait l'intermédiaire, était le plus souvent insuffisante pour assurer le pain de l'ouvrière.

Nous nous trouvions dans une impasse d'où nous n'aurions pu sortir qu'en faisant un grand appel à la charité publique; mais en admettant que notre appel eût été entendu, nous n'aurions pas encore réussi à améliorer sensiblement le sort de celles qui venaient à nous. De plus, ce travail, par cela même qu'il était mal payé, n'attirait à nous que des ouvrières peu capables, et il faut avoir suivi cette lutte, jour par jour, depuis tantôt trois ans, pour en mesurer l'effort.

Nous avons fait des taies d'oreillers à 0 fr. 50 la douzaine, d'autres à deux sous ! pièce, des chemises entièrement cousues et piquées à la main à six sous ! J'en citerais bien d'autres !

Et à quoi arrivions-nous ainsi ? A faire gagner quelques sous à ces malheureuses femmes, et encore en spécialisant la besogne. Une de nos plus courageuses ouvrières a fait dans sa journée, sous nos yeux, 360 boutonnières pour douze sous.

Pourquoi tant de peine pour un si pauvre résultat ? Parce que ce misérable produit du travail confié par les Grands magasins ne s'obtient qu'au prix de beaucoup de difficultés et de beaucoup de fatigues.

Supposez qu'après de réels efforts ou grâce à des recommandations, l'ouvrière ait obtenu l'ouvrage des Grands magasins; c'est à un jour, à une heure donnée de la semaine que l'ouvrage est distribué; la semaine suivante, dans les mêmes conditions, il faut le rapporter, si tout est fini, et ce n'est que la troisième semaine que l'ouvrière peut toucher le prix de son travail lorsqu'on ne le lui rend pas pour le refaire. Soit trois courses pour gagner 3 fr. 60, prix de la façon des douze chemises qu'on lui a confiées. Et cinq courses, s'il y a des retouches à faire.

Voulant connaître à fond la question, nous avons été nous-mêmes chercher le travail, prier, plaider, pour obtenir au moins une forte commande livrable à longue échéance, ce qui eût allégé la fatigue, diminué la peine et les frais.

Malgré de très bienveillantes influences, nous n'avons rien obtenu. C'est alors que nous avons fait appel à nos amies pour obtenir des commandes directes; nous avons fabriqué les choses les plus simples, des torchons, des serviettes, des draps; nous avons cherché à employer de bonnes étoffes, à répondre à tous les désirs; nous avons raccommodé, rapiécé, nous efforçant d'occuper toutes les mains. On a été touché de notre bon vouloir; les premiers clients sont revenus, ils en ont amené d'autres, les ouvrières ont fait leur part de propagande; de semaine en semaine, les commandes ont augmenté. Aujourd'hui, nous faisons layettes et trousseaux et les meilleures ouvrières ne craignent plus de nous apporter leur concours. Il a fallu autant d'indulgence que de persévérance pour continuer la lutte. Mais la foi transporte les montagnes : nous avions la foi, et nous sentions qu'il y avait là œuvre de justice à faire à l'égard de tant de pauvres femmes, si misérablement rétribuées.

Peu à peu, jour par jour, nous avons gagné du terrain.

Parties du principe que nous ne voulions pas faire la charité, nous n'avons pas haussé les salaires offerts par les Grands magasins.

Il y a là une grave question qu'il n'est pas l'heure de soulever. Nous nous trouvions, d'autre part, en face de cette difficulté que lorsque nos femmes travaillaient pendant quelques jours au travail de commande, elles en arrivaient à refuser ensuite le travail des magasins.

La lutte dans ce cercle vicieux a été rude et souvent nous avons vu notre courageuse directrice veiller bien tard dans la nuit pour préparer et faciliter la besogne du lendemain ou pour réparer les fautes de la veille.

Chacun y a mis du sien, et les ouvrières se sentant aimées, soutenues, revenaient toujours aux heures les plus difficiles, car, si modeste qu'il fût, elles étaient sûres de trouver dans notre bon Ouvroir, si bien éclairé, si spacieux, un travail immédiatement payé.

Combien de femmes sont venues ourler quelques torchons pour gagner le souper du soir, le lait d'un bébé, les souliers du gamin qui devait aller à l'école !

Souvent elles emportaient le travail pour le terminer chez elles, tout en surveillant la marmite ou les enfants. Tout ce que nous avons rencontré de modeste courage, de calme souffrance, nous ne le dirons pas.

Nous en étions là, vers la fin de l'année dernière, quand un ami qui s'intéressait à nos efforts nous signala à l'administration de l'Institut Pasteur.

La fourniture du linge de l'hôpital, c'était le travail assuré pour l'hiver, c'était, pour l'ouvrière, un gain proportionné au travail; c'était pour nous la marche de notre atelier assurée, mais aussi une grosse et laborieuse entreprise.

On dit que la fortune sourit à ceux qui osent : nous avons osé beaucoup.

La pauvre veuve qu'on payait 0 fr. 60 pour faire 360 boutonnières a gagné souvent 4 francs par jour en faisant les marques du linge de l'hôpital : « Ah ! disait-elle, je ne sais d'où vient cet *I. P. H.*, mais que cet ouvrage soit béni; pour la première fois depuis bien des années, j'ai payé mon terme d'avance. »

Celle-là c'est l'ouvrière de la première heure; ancienne institutrice, elle tient à certains jours une petite comptabilité, puis elle vient compléter ses journées chez nous, sûre d'y trouver le feu qu'elle n'a pas toujours chez elle.

Une ancienne actrice, grâce au même travail, commence à se mettre à flot; son rêve est d'avoir sa chambre pour sortir des misérables garnis !

Lorsqu'elle est venue chez nous, elle travaillait en amateur, elle ne gagnait pas toujours de quoi dîner, mais ce milieu *propre, décent, gai*, la séduisait, la retenait. Elle s'est acharnée, est devenue habile, brode, fait des jours et gagne sa vie.

Et maintenant nous ne sommes plus une Œuvre de charité ou d'assistance : nous devenons des commerçants, tout prêts à jeter les bases d'une coopération, d'où sortira, nous l'espérons, une véritable Association des ouvrières de l'aiguille.

Comment avons-nous vécu jusqu'ici ? Nous avancions l'argent pour solder les factures, pour payer les ouvrières, nous remboursant quand cela était possible.

Grâce à la belle commande de l'hôpital de l'Institut Pasteur, nous voici à flot; d'autres commandes importantes ont suivi — pour plus de 2.000 francs en janvier — bientôt notre budget s'équilibrera, nous couvrirons nos frais généraux et nous pourrons faire figurer en tête de notre fonds de roulement, comme *réel actif*, l'avoir du début et le précieux don spontané d'une amie émue en écoutant le récit des 360 boutonnières.

Nous avons déjà de petits dépôts dans quatre quartiers de Paris; ce

sont des amies qui se chargent de distribuer le travail, et de le vérifier avant de nous le rendre, évitant ainsi aux femmes de leur voisinage les longues courses et les pertes de temps.

Lorsque nous aurons gagné notre fonds de roulement, nous élargirons notre cercle d'activité, nous créerons de nouveaux centres, plus larges, plus nombreux dans chaque arrondissement de Paris.

Et nous rêvons un jour, qu'il nous est déjà permis d'entrevoir, où nous aurons un beau magasin : *Aux Ouvrières*, dans lequel celles-ci feront *elles-mêmes* concurrence aux Grands magasins, car elles toucheront leur part de bénéfice au bout de l'année.

Ceci c'est l'avenir.

C'est l'espoir qui nous soutient; nous croyons fermement au triomphe de notre idée; nous savons que nous avons encore devant nous bien des heures difficiles, mais nous nous répétons à nous-mêmes notre devise de la première heure :

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Permettez-moi de remercier Mme Oster pour son si intéressant rapport; elle nous a prouvé qu'une partie des femmes qui sont en ce moment-ci à la 1re Section, sont de cœur avec nous; nous nous en réjouissons et nous les en félicitons. Plusieurs membres de la Section demandent qu'une pétition soit adressée à la 1re Section pour remplacer le mot de philanthropie par celui de solidarité.

Que ceux qui sont de cet avis lèvent la main.

(Adopté.)

Mme Paule Vigneron. — Je voudrais présenter une simple observation. En ce qui me concerne, je demanderais la séparation très nette des Œuvres d'assistance et des Œuvres d'organisation professionnelle et sociale.

Mme Oster. — Il faudrait avoir l'avis, non seulement des Œuvres philanthropiques, sur l'abaissement du salaire de la femme, abaissement qui provient de leur fait, mais aussi l'avis du Ministère de l'Intérieur; il y a, à la 1re Section, Mme l'Inspectrice générale des services pénitentiaires au Ministère de l'Intérieur, qui nous donnera son avis, bon à connaître : autrement nous resterons dans le platonisme.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je ferai remarquer à Mme Oster qu'hier, en séance plénière, où se trouvaient tous les membres de la 1re Section, nous avons discuté les vœux émis ici, et qui avaient trait justement au travail des prisonnières. Tous ont été ratifiés.

Une Congressiste. — Vous avez été combattues par les Œuvres d'assistance, au point de vue de l'administration pénitentiaire.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Oui, M. Ferdinand Dreyfus a combattu nos vœux en bloc, mais il les a acceptés partiellement. D'ailleurs la 1re Section a fait un pas dans le sens que nous désirons, puisque Mme Oster est venue ici nous lire un rapport qui conclut en faveur des idées émises.

Une Congressiste. — Mme Oster est une exception dans les Œuvres d'assistance.

Mme Avril de Sainte-Croix. — L'assemblée juge-t-elle nécessaire d'envoyer une délégation à la 1re Section? Je mets la proposition aux voix ; la Section en décidera.

Mme Paule Vigneron. — Pourquoi ne formulerions-nous pas un vœu que nous pourrions adopter ici, et ensuite à la séance plénière du Congrès, pour que les Œuvres d'assistance et les Œuvres d'organisation du travail soient nettement distinguées?

Mme Avril de Sainte-Croix. — Voulez-vous nous rédiger le vœu?

Il faut tenir compte des efforts qui ont été faits. C'est déjà beaucoup que nous ayons obtenu de Mme Oster qu'elle retire son rapport de la 1re Section pour le lire ici. Je crois qu'il serait bon de souligner le chemin fait de part et d'autre. La Présidente de la Section de philanthropie, Mme Henri Mallet, n'a peut-être pas toutes nos idées, mais il ne faut pas trop exiger.

Mme Teutsh. — Il faudrait, pour que l'entente se fît, que la 1re Section émit le même vœu.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Voici le vœu tel que vient de

le rédiger Mme Paule Vigneron, et je crois que c'est la rédaction que vous désirez :

Le Congrès, considérant que les Œuvres d'assistance et les Œuvres d'organisation sont distinctes en principe, et poursuivent des buts différents, émet le vœu :

Que ces Œuvres, en leurs attributions respectives, ne se fassent pas la concurrence déplorable dont l'ouvrière seule ressent les effets néfastes.

(Adopté.)

Nous soumettrons ce vœu à la 1re Section, et lui demanderons de le voter. Je crois que tout le monde est d'accord. Nous remercions Mme Paule Vigneron du concours aimable qu'elle a bien voulu nous prêter.

Mme Avril de Sainte-Croix. — La parole est à Mme Vincent.

L'UNION COOPÉRATIVE

DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DE L'HABILLEMENT

Rapport de **Mme VINCENT**,
Présidente du Groupe *L'Egalité*.

C'est au nom de l'Union Coopérative de production des Ouvriers et Ouvrières de l'habillement, que j'ai l'honneur de présenter ce rapport au Congrès.

En dehors des Syndicats mixtes des ouvriers des tabacs et des allumettiers où les femmes sont en très grande majorité, il y a peu d'ouvrières adhérentes dans les Syndicats professionnels et un nombre encore plus restreint dans les Sociétés coopératives de production.

L'Union Coopérative de production des Ouvriers et des Ouvrières de l'habillement a été fondée en novembre 1899. Le capital est de 2.400 fr. divisé en 24 parts de 100 fr. Deux femmes sont au nombre des sociétaires.

Les ouvriers et les ouvrières de l'habillement, en se groupant, ont pour but de lutter contre l'avilissement des salaires; ils ont compris

que les Associations coopératives sont le seul moyen efficace pour lutter contre l'exploitation dont ils sont victimes.

En 1848, une femme remarquable, Jeanne Derouin, disciple de Saint-Simon et de Charles Fourier, avait, d'après les principes mêmes de Fourier, organisé les premières Associations ouvrières de femmes, lingères, couturières, corsetières; plus tard, elle conçut le projet de relier par une Union, toutes les Associations. Ce projet était sur le point d'aboutir, lorsque Jeanne Derouin et ses amis, Pauline Rolland et Delbrück, furent arrêtés, passèrent en jugement en 1850, et furent condamnés.

Depuis cette époque, les femmes n'ont pas été si indifférentes qu'on pourrait le croire, au principe de l'association; divers essais ont été faits, sans donner de bons résultats. La dernière tentative fut, en mars 1898, la création de l'*Avenir des Travailleuses*, Association de couturières, malheureusement organisée par des politiciennes. Celles-ci n'apportèrent pas à l'Association, l'intérêt que comporte la coopération; au bout de quelques mois la Société sombra.

Les ouvriers tailleurs et les ouvrières, travaillant ensemble, peuvent produire, dans des conditions égales, aux bonnes maisons de tailleurs et livrer aux clients des vêtements irréprochables, comme coupe et façon, à des prix modérés, tout en allouant des prix de façon rémunérateurs.

Les ouvriers tailleurs qui travaillent à Paris, viennent de la province et de l'étranger, Belges, Allemands, Autrichiens; depuis quelques années, les coupeurs employés dans les maisons de Londres, se présentent et se placent comme premiers coupeurs, lorsque en réalité ils n'ont jamais coupé que des pièces de confection dans les magasins de la Cité.

Le travail dans les maisons anglaises est inférieur comme coupe, les façons sont moins soignées, les vêtements se déforment et n'ont jamais le cachet donné par les bonnes maisons françaises.

Les tailleurs se divisent en plusieurs catégories, suivant le travail qu'ils font.

L'ouvrier tailleur, appelé pompier, travaille à l'atelier chez le patron; il fait les retouches ou poignards; son salaire varie de 55 à 80 centimes l'heure; pendant huit mois de l'année, la moyenne du travail est de 11 heures par jour.

Pendant les quatre mois de morte-saison, il gagne 10, 12 et 16 francs par semaine, il arrive rarement à faire 20 ou 24 francs.

L'ouvrier apiéceur fait les pièces, habits, redingotes, jaquettes; ils travaille chez lui, avec sa femme, une ou plusieurs ouvrières, et de jeunes ouvriers, désignés dans la partie sous le nom de « bœufs ».

L'apiéceur reçoit du patron tailleur la « buche », ou paquet qui contient le drap et les doublures taillées pour faire les pièces. Les apié-

ceurs travaillent pour plusieurs maisons, afin d'alimenter de travail les ouvriers qu'ils emploient chez eux.

L'apiéceur ne doit pas être éloigné du centre de Paris, où se trouvent les maisons pour lesquelles il travaille ; il habite Batignolles, Montmartre et les quartiers adjacents. Le loyer est pour lui une grosse dépense, il ne peut dépasser une location de 300 à 400 francs par an et pour ce prix, le local, composé de deux ou trois pièces, est insuffisant. Les ouvriers et les ouvrières travaillent dans une pièce où l'air et l'espace font complètement défaut; de plus le fourneau à gaz, allumé toute la journée, ainsi que l'odeur des pièces mouillées et repassées rendent les ateliers plus malsains les uns que les autres.

L'apiéceur prend son travail dans les grandes maisons du boulevard, ou des quartiers de l'Opéra et de la Bourse.

Les redingotes sont payées de façon 18 à 25 francs, les pardessus de 14 à 24 francs, les vestons et jaquettes de 12 à 22 francs. L'apiéceur règle la pièce, la prépare, et donne le coup de fer ; les coutures sont faites par les jeunes ouvriers, les ouvrières font les boutonnières, les rabattements : elles gagnent de 45 à 50 cent. l'heure.

Dans les semaines de presse, les ouvrières passent les nuits et travaillent le dimanche, contrairement aux prescriptions de la loi; elles se rattrapent, par ce surmenage forcé, des longs mois de morte-saison.

Chez l'ouvrier culottier, l'ouvrière travaille aux pièces, la mécanicienne gagne de 4 à 5 francs par jour. Le travail assidu de la machine est funeste aux femmes, par les ravages qu'il exerce dans l'organisme féminin.

Chaque pièce remise par le patron à l'ouvrier tailleur, demande pour être terminée un minimum de quatre courses; ces courses sont faites par les jeunes ouvrières, le contact entre les coupeurs et les ouvrières est déplorable.

Un organe de la corporation des tailleurs a signalé des faits honteux, qui se passent actuellement dans certaines maisons; nous supposons les patrons étrangers à ces pratiques exercées par des hommes envers les jeunes ouvrières.

Nous pouvons dire, sans crainte d'être démentie, que les mauvaises mœurs ont été introduites et mises en pratique dans la corporation, par les coupeurs anglais, qui profitent de leur situation pour débaucher les femmes et les jeunes ouvrières qui apportent le travail ; ils font luire à leurs yeux la remise d'une quantité plus grande de travail et d'une meilleure rémunération; les patrons ferment les yeux sur cette honteuse prostitution, qui s'exerce sur les femmes et les ouvrières, dont ils sont moralement responsables.

Les coupeurs ont amené les apiéceurs et les culottiers à leur faire une remise qui varie de 1 à 2 francs suivant la pièce et 25 centimes

pour un pantalon. Nous citons la réponse faite par un patron culottier : « Si je donne 25 centimes de boni au coupeur par pantalon, je le diminue à l'ouvrière », de sorte que la pauvre ouvrière est toujours exploitée.

Les grandes maisons de Paris ont pris l'habitude d'avoir un entrepreneur, pour établir les séries; souvent cet exploiteur n'est pas même tailleur.

Les salaires, dans cette partie de la confection, sont dérisoires; les ouvriers et surtout les ouvrières sont exploitées par les entrepreneurs cosmopolites.

Cette année, à partir du 1er avril, les ouvriers tailleurs qui travaillent chez les patrons, ont obtenu une augmentation de 5 centimes par heure. La maison Masclet a toujours payé ses ouvriers 5 centimes de plus par heure.

Dans ce rapport, que nous avons restreint afin de nous occuper plus spécialement des ouvriers et des ouvrières qui travaillent pour les maisons de tailleurs à clientèle, nous avons laissé de côté le travail qui comprend la confection faite par des maisons spéciales où les ouvriers sont durement exploités : c'est le « sweating » en grand : le prix des façons est dérisoire; les dérangements nombreux, et les mortes-saisons plus longues.

Résumé.

Considérant que l'association et la coopération sont, pour les ouvriers et ouvrières, le moyen le plus sûr de lutter contre l'avilissement des salaires, et l'exploitation dont ils sont victimes,

Considérant que le travail aux pièces, fait en dehors de l'atelier, permet le marchandage; que les ouvriers et les ouvrières sont amenés par le bas prix de façon à produire rapidement, au grand détriment de la bonne exécution,

Considérant que pour s'unir et rendre les associations fructueuses, des connaissances spéciales sont nécessaires, qu'il est indispensable d'avoir une entente des moyens commerciaux,

Considérant qu'il est impossible aux ouvriers tailleurs, apiéceurs et culottiers qui travaillent chez eux, de faire des apprentis, et de perfectionner les jeunes ouvriers qu'ils emploient, à cause des prix réduits alloués aux façonniers,

Considérant que la profession de tailleur est une des plus malsaines pour les ouvriers; que les ateliers dans les sous-sols aggravent encore les dangers résultant de la profession; qu'un grand nombre d'ouvriers perdent la vue par le gaz allumé toute la journée,

Que le manque d'air et le voisinage des water-closets font des ateliers installés dans les sous-sols des réduits malsains et dangereux pour la santé des ouvriers et ouvrières;

Nous demandons :

La suppression totale des ateliers situés dans les sous-sols.

Qu'un enseignement spécial, concernant les principes de l'association et de la coopération, soit donné aux adultes.

Qu'il soit créé un service comprenant des Inspecteurs et Inspectrices d'hygiène pour visiter les ateliers, et veiller à toutes les prescriptions sanitaires de l'hygiène.

Que le travail de nuit soit interdit, et que les Inspecteurs veillent à l'application de la loi.

Nous prions le Congrès d'émettre un vœu favorable sur ces conclusions.

(*Applaudissements.*)

C'est au nom de l'*Association Coopérative des Ouvriers et Ouvrières tailleurs*, dont j'ai l'honneur d'être la déléguée, que je vous présente le rapport dont vous venez d'entendre la lecture.

Ainsi que vous avez pu le remarquer, les ateliers des tailleurs en boutique sont toujours dans les sous-sols. Ces ateliers, par leur insalubrité, occasionnent de nombreuses maladies aux ouvriers et ouvrières.

Dans l'atelier, le gaz est allumé toute la journée, soit pour éclairer, soit pour chauffer les fers ; les vasistas destinés à donner du jour et de l'air, frappent sur la tête de l'ouvrier tailleur, assis sur la table. L'atelier est toujours insuffisant pour le nombre d'ouvriers qui y sont installés, la chaleur y est si grande qu'on doit laisser les portes ouvertes, les ouvriers et ouvrières travaillent toute la journée dans les courants d'air. Les water-closets, contigus à l'atelier, contribuent, par leur odeur, à rendre la pièce plus malsaine encore.

Lorsqu'il se présente des Inspecteurs et des Inspectrices chez les tailleurs et les couturières, l'Inspectrice qui devrait voir si l'atelier est suffisant pour contenir le nombre d'ouvrières qui y sont enfermées, et s'il n'en contient pas davantage, l'Inspectrice se contente, sans vérifier par elle-même, d'entrer dans le cabinet du patron : « Combien avez-vous d'ouvrières ? Êtes-vous satisfait ? etc. »

Les ouvriers et les ouvrières, et c'est en leur nom que je dépose ces conclusions, m'ont dit : « Jamais l'Inspectrice ne nous interroge à part, et si le patron est là, nous ne pouvons répondre et dire que l'atelier est plus ou moins malsain. » C'est l'Inspecteur lui-même ou l'Inspectrice qui doivent savoir si

dans un local de tant de mètres, il n'y a pas plus d'ouvriers qu'il n'en faut; et il arrive que dans bien des maisons de Paris, pour un atelier qui devrait contenir dix à quinze personnes, il y en ait trente. Comment voulez-vous que dans de pareilles conditions hygiéniques, l'ouvrière se porte bien?

Mlle S. Bouvard. — Si les Inspectrices faisaient leur devoir, bien des abus seraient réformés. Mais il est difficile de contenter les patrons et les ouvriers. C'est pourquoi les Syndicats demandent que les Inspecteurs ou Inspectrices soient des ouvriers et des ouvrières.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous avons à voter sur le vœu proposé par Mme Vincent:

Le Congrès demande :

La suppression totale des ateliers situés dans les sous-sols.

Qu'un enseignement spécial, concernant les principes de l'association et de la coopération, soit donné aux adultes.

Qu'il soit créé un service comprenant des Inspecteurs et Inspectrices d'hygiène pour visiter les ateliers, et veiller à toutes les prescriptions sanitaires de l'hygiène.

Que le travail de nuit soit interdit, et que les Inspecteurs veillent à l'application de la loi.

(Adopté.)

Mme Vincent. — La parole est à Mlle Korn.

Mlle Korn. — Rapport sur :

L'Association fraternelle des Dames employées de la Caisse d'épargne postale.

(Lire page 543.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mlle Korn de son intéressant rapport. De si belles institutions méritent d'être mieux connues.

Mme Chaponnière-Chaix, Déléguée de l'Union des Femmes de Genève. — Rapport sur :

L'Atelier de lingerie de l'Union des Femmes de Genève.

(Lire page 548.)

Mme Vincent. — Nous avons à entendre un travail de Mlle J. Freudenberg.

Mlle J. Freudenberg. — Rapport sur :

Les Sommelières de Munich.

(Lire page 551.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions vivement Mme Chaponnière-Chaix. L'Œuvre dont elle nous a entretenus est des plus utiles. Il nous semble que des institutions similaires existent à Paris.

Mme Vincent. — J'ai un rapport à lire, et je demande à Mme la Présidente de me donner la parole.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous serons très heureux de vous entendre. Ce que vous avez à dire est toujours intéressant.

LE TRAVAIL DES BONNES

Rapport de Mme VINCENT, Présidente du Groupe *L'Egalité.*

Des lois concernant le travail des femmes, des filles mineures et des enfants, après avoir été discutées et votées, sont appliquées. La limitation des heures de travail a été fixée, après de longs débats, à onze heures par jour, en spécifiant, pour les femmes et les enfants, un repos d'une heure et un total qui ne peut dépasser soixante heures par semaine, maximum que nous regardons comme trop élevé.

Cette dernière loi, dans un but que nous voulons croire louable, prolonge d'une heure la durée légale du travail des femmes et des mineures.

Il existe une classe de travailleuses, véritables parias qui semblent hors la loi, et dont nul ne prend souci : nous voulons appeler l'attention sur la situation des femmes et des filles appelées « bonnes à tout faire », et qui sont logées et nourries par les maîtres qui les emploient.

Les domestiques occupées aux travaux de ménage se divisent en plusieurs catégories : cuisinières, femmes de chambre, lingères, bonnes

d'enfants ; les gages varient suivant l'importance des maisons où elles sont employées.

Nous nous occuperons particulièrement des domestiques qui gagnent de 15 à 25 francs par mois; lorsqu'une femme en service atteint des gages plus élevés, elle est apte à défendre ses intérêts. Les connaissances plus étendues du travail font en quelque sorte de ces femmes des spécialistes, soit comme cuisinières, femmes de chambre ou femmes de charge; leurs gages s'élèvent de 60 à 80 francs par mois, suivant l'importance des places.

Presque toutes ces femmes ont sous leurs ordres des filles de cuisine, dont l'occupation consiste à faire le travail et le rangement de la cuisine; la cuisinière chargée des achats s'occupe seule de la cuisine.

Le travail des bonnes n'est soumis à aucune surveillance. Pour la première fois, en 1897, au Congrès international de Bruxelles, nous avons touché, sans succès d'ailleurs, la question du travail des bonnes à tout faire. Notre exposé ne figure même pas dans le compte rendu du Congrès.

Cette première campagne ne fut cependant pas inutile, car elle suscita une vive polémique dans la Presse. Nous avons depuis continué l'enquête commencée, et, en présence des difficultés sans cesse croissantes qui s'élèvent entre les maîtres et maîtresses et les serviteurs et servantes, nous pensons que les conditions du travail domestique doivent être mises à l'ordre du jour, dans les sociétés qui traitent des questions sociales; qu'il est de toute urgence d'introduire ces questions dans tous les Congrès où sont discutés les intérêts des travailleurs, des ouvriers et ouvrières.

C'est un dur calvaire que celui de la pauvre bonne. Venue de loin, avec un maigre bagage, sans ressources, sans parents, sans amis, elle tombe chez un placeur. Le peu d'argent qu'elle a apporté de son village, c'est lui qui l'aura, il ne la casera que quand elle sera à bout de ressources.

Le trafic des places est honteux; il y a là tout un commerce qui équivaut presque à la traite des blanches. Il y a des places fictives et des places où l'on ne reste jamais. Ce sont les plus productives pour le placeur, chaque placement lui rapportant un gain assez rémunérateur.

Notre enquête, aujourd'hui très documentée, nous permet d'affirmer que la durée du travail des bonnes n'est jamais inférieure à quinze ou dix-huit heures par jour.

Levée à 6 heures du matin, le travail de la bonne consiste à préparer les feux en hiver et le premier déjeuner, thé, café ou chocolat ; à faire les chaussures, à brosser les habits et les robes, à servir le petit déjeuner, à lever, habiller et conduire les enfants aux classes. Elle doit en même temps faire les commissions les plus pressées, monter de la cave le bois, le charbon, le vin, faire la salle à manger, frotter, ranger,

épousseter ; seule ou avec sa maîtresse, elle va au marché pour les provisions de la journée ; en rentrant, il faut préparer et surveiller la cuisson des viandes et légumes, mettre le couvert, et vers midi servir le déjeuner. Dans ce laps de temps, elle a dû trouver une heure pour commencer les chambres, qu'elle termine après le déjeuner.

La bonne doit préparer le café, desservir la table, ranger la salle à manger, faire la vaisselle, les couteaux, l'argenterie, nettoyer et passer à la mine le poêle-cuisinière ; vers 4 heures, retourner chercher les enfants, préparer le dîner, recommencer la vaisselle, tout le travail du matin, et, sur une table toujours encombrée, manger à la hâte et souvent froid.

La cuisine doit être nettoyée, lavée, tout remis en place, lorsque la bonne a terminé sa besogne.

Dans le travail journalier qui constitue le travail ménager de l'intérieur, nous ne comptons pas les jours du nettoyage, qui se fait au moins une fois par semaine : faire les vitres, les glaces, cirer et frotter les meubles, essuyer les bibelots qui encombrent les tables et les étagères, nettoyer les cuivres, brosser et battre les tapis et les rideaux ; dans beaucoup de maisons, cirer et frotter les parquets et les boiseries de l'appartement, travail si dangereux pour les femmes.

La bonne doit faire les savonnages des menus objets, linge des enfants, bas, chaussettes, flanelles, tabliers et linge de couleur ; sécher et repasser ; faire quelques travaux de couture, repriser, vérifier le linge de cuisine, les habits des enfants, et l'entretien urgent des vêtements. Tout ce travail de la journée a nécessité au moins 10 ou 12 fois la descente et la montée des étages ; en calculant à raison de 18 à 20 marches par étage, au quatrième, nous trouvons l'escalade de 12 à 1.500 marches. Et la bonne est presque toujours chargée de paniers ou de paquets plus ou moins lourds.

Il n'est jamais moins de 10 à 11 heures du soir — et s'il y a des invités, souvent minuit — lorsque le travail est terminé et que la bonne peut enfin monter à sa chambre du sixième se raccommoder, si elle en a le courage.

Pour veiller à l'entretien de ses vêtements, il lui faudrait prendre sur ses nuits, et comment le faire ? Lorsque cette fatigante journée de seize heures de travail est écoulée, elle aspire au repos.

Il faut bien considérer que ce travail si fatigant est fait chaque jour par des jeunes filles de seize à vingt-cinq ans. Quel est l'homme qui voudrait fournir une pareille journée de travail, nous le demandons de bonne foi à tous ?

Il y a à Paris 104.400 bonnes qui arrivent de toutes les provinces de la France, du Nord, de la Bretagne, de la Touraine, de la Bourgogne, du Béarn, de la Picardie. Le Midi envoie aussi beaucoup de filles servir à Paris. L'isolement de ces malheureuses servantes est parfois bien

pénible : dépaysées dans les grandes villes, elles ne comprennent rien au travail qu'on exige d'elles; habituées presque toutes aux travaux des champs, elles sont incapables de se mouvoir dans les petites cuisines parisiennes où le jour, le soleil et l'air font si souvent défaut; leurs places sont des écoles : si la fille est intelligente et guidée par une maîtresse habile et patiente, elle peut être façonnée, mais combien peu !

Presque toujours le travail est mal fait, la cuisine est détestable, la maison mal tenue, sans ordre, sans propreté. La servante têtue, maladroite, ne veut rien écouter; le rôti est brûlé, le ragoût noyé dans la sauce; la maîtresse gronde, se plaint, accumule tous les griefs contre la pauvre fille ignorante, mais les reproches ne remédient pas au mal.

Les domestiques sont ahuris sous une avalanche d'exigences, ils n'ont jamais le droit de récriminer; leur devoir, lorsqu'on les gronde, est de « se taire sans murmurer ».

C'est là un des malheurs de la domesticité.

Si patiente, si bienveillante que soit une maîtresse de maison, on ne peut exiger qu'elle conserve chez elle une servante négligente, malpropre. Les malheureuses, chassées de place en place, s'aigrissent et deviennent de nouvelles recrues pour le vice.

Les statistiques montrent que le nombre des enfants naturels augmente dans des proportions très grandes, la mortalité sévit surtout sur les enfants des bonnes, envoyés en nourrice dans des conditions déplorables.

Les chiffres disent suffisamment combien il y a de filles séduites et de pauvres abandonnées, appartenant à la classe des domestiques. Quelques-unes, plus courageuses, prennent leur métier en horreur, et préfèrent le travail de l'atelier ou de l'usine.

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, écrivait, il y a plus d'un siècle : « Les servantes de Paris sont accoutumées à faire leurs paquets, passant de maisons en maisons, baptisant du nom de *baraques* toutes celles dont la cuisine est maigre et surveillée de trop près. »

Il existe à Paris 224 Bureaux de placement pour les domestiques; les pauvres filles y sont durement exploitées, ces Bureaux prélèvent par an deux millions sur les chercheurs de places.

Le placeur prélève sur le salaire le tiers du mois, plus un droit d'inscription variant de 2 à 5 francs et 0 fr. 25 par jour, pour droit de résidence.

La création des Bureaux de placement municipaux gratuits dans les mairies, remonte à quelques années; c'est une œuvre humanitaire et morale.

Les Bureaux ont déjà placé 117.712 domestiques, auxquelles les agences eussent demandé en moyenne 10 francs. C'est donc une somme

de 1.177.120 francs enlevée aux Agences et laissée dans la poche des bonnes.

La domestique sans place peut afficher sa demande, sans timbre d'affichage, dans le cadre de la mairie : ses pièces sont examinées, elle reçoit un ticket qui correspond à un registre où sont inscrits ses certificats, gages, probité, la durée de ses places.

Malheureusement, beaucoup de bonnes ignorent ce mode de placement, et d'autres lui attribuent un faux air d'Assistance publique.

Les placeurs font valoir que les bureaux gratuits sont mal renseignés, qu'on ne peut y rester, et que les maîtres préfèrent de beaucoup avoir affaire aux Agences et aux Bureaux de placement.

D'après la statistique du *Bulletin Municipal officiel* du 16 janvier 1900, pour le troisième trimestre de l'année 1899, concernant les Bureaux municipaux de placement gratuits, ces Bureaux ont enregistré 4.403 demandes faites par les bonnes : 3.323 ont été placées. Les demandes faites par les cuisinières ont été de 374 : 241 ont été placées ; 1.869 femmes de ménage se sont fait inscrire aux Bureaux municipaux : 1.067 ont trouvé du travail.

Dans le troisième arrondissement, nous relevons 485 demandes faites par des bonnes : 370 ont trouvé des places. Dans le sixième arrondissement, 699 demandes, 340 places. Dans le dix-septième arrondissement, 383 demandes, 340 places.

L'industrie des placeurs était prospère dès le quatorzième siècle, le roi Jean le Bon la comprit dans sa réglementation sur la police des Arts et Métiers, qui fixait le taux des honoraires que le placeur, ou plutôt la placeuse — car le métier était principalement exercé par les femmes — pourrait prélever sur les gages.

« Les recommanderesses, y était-il dit, qui ont accoutumé de louer, ou commander servantes, chambrières, nourrices, auront pour commander ou louer une chambrière 18 deniers, une nourrice 2 sols, et qui plus prendra, on l'amendera de 2 sols (1). »

Henri III faisait défense aux domestiques de quitter leurs maîtres pour s'engager chez d'autres sans leur consentement, et à toutes personnes de recevoir des domestiques sortant d'une maison, qu'elles ne se fussent enquises de la cause de leur sortie, ou qu'elles n'en eussent un certificat écrit, sous peine de 300 livres d'amende.

Les religieuses de l'hôpital Sainte-Catherine et de Sainte-Opportune, au cours d'une enquête faite en 1688 par ordonnance royale, produisaient des titres authentiques prouvant que « leur maison a été « établie dès le onzième siècle pour retirer les pauvres femmes ou filles « qui n'ont aucune retraite ou cherchent condition ».

C'étaient là des intermédiaires entre l'offre et la demande purement

(1) Ordonnance du 30 janvier 1350.

charitables, qui travaillaient pour l'honneur et point pour le profit.

Au *Congrès international de Londres*, en 1899, il n'a guère été émis d'idées pratiques sur la domesticité en général. Parmi les femmes qui ont pris la parole sur cette question, aucune n'a eu le courage d'approfondir la gravité du mal, afin d'y apporter un remède ou, tout au moins, de chercher les moyens pratiques d'améliorer la situation, qui s'aggrave de plus en plus.

Miss Francis Loew écrit dans le *Nineteenth Century* : « Les domestiques détestent et méprisent les travaux de ménage, non pas parce que leurs pères, leurs frères les considèrent comme au-dessous d'eux, mais parce que les femmes plus instruites les détestent et les méprisent et le montrent, par leurs écrits, leurs paroles et leurs actes, et tant que durera la séparation entre maîtresses et domestiques, le problème restera sans solution. »

Comment, en effet, attendre de domestiques qu'ils accomplissent avec plaisir, avec assiduité, une tâche que la maîtresse de maison considère comme dégradante, ou bonne tout au plus pour des êtres inférieurs? Souvent l'incapacité de la maîtresse de maison, qui ne sait ni guider, ni commander, ni suppléer au besoin ses serviteurs, est une des causes du peu de dévouement de ces derniers.

Dans certains pays, aux Etats-Unis, il est impossible de trouver des servantes, jamais une jeune fille n'entrera dans une maison particulière pour y être domestique. Ces emplois ne sont acceptés que par des Irlandaises, toutes fraîches débarquées d'Europe. D'un bout à l'autre de l'Amérique, les domestiques font défaut. Il n'y a pas un seul domestique d'hôtel qui consente à cirer les chaussures des voyageurs; cette besogne est laissée aux Nègres et aux Chinois, qui commencent à n'en plus vouloir.

Dans peu de temps les machines remplaceront les bras humains : machines à laver et essuyer la vaisselle, à cirer et brosser les chaussures, à balayer et battre les tapis; des calorifères communs chaufferont toute la ville; des cuisines et restaurants fourniront à domicile la nourriture de la famille, quand cette famille n'habitera pas les hôtels.

Voilà, d'après les Américains, les conditions des grandes civilisations de l'avenir, et surtout de l'émancipation des femmes. Les habitudes familiales du continent nous portent à croire que nous ne verrons pas de sitôt réaliser, dans la vieille Europe, l'idéal du Nouveau Monde.

Dans tous les pays, la question de la domesticité tient une grande place. Des Sociétés se sont fondées pour établir des asiles, des refuges et maisons hospitalières où les jeunes servantes arrivant de leur pays peuvent trouver un asile sûr, tranquille, peu onéreux, et les maîtresses de maison, un personnel dressé, au moins honnête.

La *Société d'utilité publique des femmes suisses*, dans sa séance du

20 septembre 1899, a mis à l'étude une question très pratique et qui peut s'appliquer dans tous les pays : « Comment remédier à la pénurie et à l'incapacité des domestiques ? »

Après avoir constaté des faits et débattu la question sous toutes ses formes, la Société « prend en mains la question des domestiques et s'efforcera de trouver une solution utile aux ménagères et aux domestiques; elle patronnera les bureaux de placement et de renseignements, et veillera à ce qu'ils soient de toute confiance ». Elle délivrera des diplômes et récompenses aux domestiques qui auront servi un certain nombre d'années dans la même famille; enfin, d'une manière générale, les membres de la Société s'engagent à faire leur possible pour relever la condition des servantes, tellement déconsidérée que les jeunes filles hésitent à se placer.

Il existe également en Suisse, depuis quelques années, une Société de dames qui décernent aux domestiques dont les maisons sont les mieux tenues, des primes en argent variant de 200 à 600 francs. Ces sommes proviennent de cotisations faites entre elles par les maîtresses de maison. Les récompenses se donnent tous les ans. Les domestiques font leur possible pour gagner ces récompenses, et les maîtresses se louent de cette initiative, dont le bénéfice se traduit par la durée du service de leurs domestiques et le bon état de leurs maisons. C'est un moyen très pratique de stimuler le zèle et le dévouement des serviteurs.

En Danemark, il existe une Société de femmes charitables qui accorde aux servantes des primes en argent. La Société possède un capital de 350.000 francs.

L'*Alliance* en faveur des servantes récompense les domestiques fidèles et assiste les malades; elle a une caisse de secours, et s'étend sur 80 circonscriptions. La Société se charge des placements et engagements et de tous les différends qui peuvent surgir entre maîtres et serviteurs.

A Copenhague, les servantes de cette ville viennent d'adresser à la Municipalité, une requête dans laquelle elles demandent :

A ne pas travailler la nuit;

A avoir toujours une nourriture saine;

A avoir une chambre à part;

A fréquenter les écoles du soir.

Les servantes de Copenhague espèrent que la Municipalité prendra leur demande en considération.

Le travail des bonnes en Hollande est très défini, elles ont une après-midi par semaine pour sortir, et un dimanche par quinzaine, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Quant à la nourriture, tout est réglé : tant de kilos de pain, de pommes de terre par semaine, ainsi qu'une certaine quantité de viande et de thé, par jour.

Dans un grand nombre de maisons, il est donné aux bonnes deux

robes de percale par an, ainsi que des bonnets. Il leur est alloué 25 florins par an pour le blanchissage.

Le soir, après leur travail, elles peuvent suivre des cours de cuisine et de ménage. Les maîtresses ont tout intérêt à engager leurs servantes à se rendre à ces cours, auxquels elles-mêmes peuvent assister.

La propreté, en Hollande, est proverbiale, les maisons sont tenues dans un ordre parfait, qui fait honneur aux servantes hollandaises. Elles sont bien logées et le service est doux.

Pendant l'*Exposition des Arts de la Femme*, à la Haye, il a été tenu un *Congrès de servantes*; elles se sont groupées pour débattre leurs intérêts. Une d'elles, après avoir pris la parole, a demandé : qu'il soit donné aux servantes le nom d' « employées de ménage », qu'un journal soit créé pour s'occuper de la situation des domestiques et relever la valeur morale de cette nombreuse classe de femmes dont le salaire est si minime.

En Allemagne, les classes bourgeoises commencent à se préoccuper de la grave question du service, en raison des tendances que manifestent une partie des domestiques. Les domestiques allemands auxquels on impose une besogne considérable, font mine de se révolter. Plusieurs réunions, assez tumultueuses, et où la note socialiste s'est fortement accusée, ont eu lieu pendant les vacances.

On a proposé de s'organiser et on a demandé l'abrogation du Code de domesticité, vieux d'un siècle, et qui ne s'accorde plus avec nos idées modernes.

Les domestiques réclament la suppression du livret où les maîtres consignent leurs observations et les motifs du renvoi. Ce livret est souvent la cause d'abus.

La question du logement des domestiques attire aussi l'attention; beaucoup de servantes sont reléguées dans d'étroites soupentes et ne sont pas traitées avec le respect de la dignité humaine, à laquelle une femme a particulièrement droit.

Le nouveau Code civil a apporté quelques modifications utiles.

A partir de janvier 1900, les logements des domestiques doivent être mieux organisés; les chambres affectées à des domestiques de sexe différent devront être absolument séparées, et les maîtres devront soigner les domestiques qui tomberont malades pendant leur service, et leur payer intégralement leurs gages.

Dans notre rapport nous avons évité de soulever toutes questions irritantes; nous aurions pu citer des faits soigneusement vérifiés, la façon dont certaines maîtresses de maison traitent leurs domestiques, et surtout les jeunes bonnes; nous avons eu le regret de constater que souvent les femmes étaient sans pitié pour les malheureuses filles qui les servent.

J'ai entendu souvent cette exclamation : « Comment pouvez-vous vous intéresser à ces filles, des créatures dont on ne peut rien tirer de bon ! »

C'est aux domestiques et aux maîtres eux-mêmes qu'incombe le soin d'accomplir ces réformes ; les maîtres possèdent les moyens d'autorité morale, l'influence naturelle que procurent l'instruction, l'éducation, la supériorité des conditions ; ils ont le devoir social d'employer ces avantages au bien-être de leurs domestiques. Le domestique, de son côté, comprendra que le maître, lui aussi, a ses soucis, qu'il a une vie souvent pénible ; le maître verra dans ses serviteurs des gens qui l'aident et le dispensent de besognes fatigantes et ennuyeuses, et l'on arrivera ainsi à ce rapprochement des classes, qui est le vrai socialisme.

Comme conclusion de notre rapport, nous soumettons au Congrès les résolutions suivantes, sur lesquelles nous vous prions d'émettre un vote favorable :

1° Qu'il soit créé dans toutes les communes de France des Bureaux de placement gratuits, dont le siège sera à la Mairie ;

2° Qu'il soit délivré gratuitement, par les Municipalités, à chaque ouvrière ou domestique, un carnet d'identité contenant le texte de la loi sur le travail, et l'indication que les Bureaux de placement gratuits se trouvent dans les Mairies ;

3° Qu'il soit indiqué, sur le même carnet, que les adresses des asiles et refuges pour les femmes et les jeunes filles se trouvent dans les Mairies et Commissariats de police ;

4° Que tout employeur soit tenu d'affecter une chambre ou cabinet suffisamment aéré, pour le coucher de chaque domestique ou employé ;

5° Que les Commissions de travail et d'hygiène soient appelées à s'occuper de la question du travail des bonnes et domestiques ;

6° Qu'une loi et des règlements, d'accord avec les Syndicats, fixent les heures de travail et de repos et les jours de sortie ; que les Inspecteurs et Inspectrices du travail soient chargés de surveiller l'application de ces règlements, ainsi qu'ils le font pour les ouvrières ;

7° Que les Conseils des Prud'hommes soient compétents pour juger tous les différends entre les maîtres, maîtresses et serviteurs, la jurisprudence des Justices de Paix étant trop longue, trop compliquée et trop coûteuse ;

8° Qu'il soit créé des cours d'enseignement ménager, et qu'on étudie les moyens de les rendre accessibles à toutes les domestiques et employées de maisons ; que des récompenses pécuniaires soient décernées aux élèves ;

9° Afin de relever la condition sociale des femmes employées aux

travaux de la maison, nous proposons que les domestiques soient, à l'avenir, désignées sous le nom d' « ouvrières ménagères ».

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je crois exprimer le désir de l'assemblée en remerciant Mme Vincent de son rapport si documenté. Je soumets ses vœux à la discussion et au vote.

« 1° Qu'il soit créé dans toutes les communes de France des Bureaux de placement gratuits, dont le siège sera à la Mairie. »

Mlle S. Bouvard. — On pourrait peut-être ajouter : à la Mairie et à la Bourse du Travail.

Mme Johanne Meyer. — Avant de passer au vote, je demanderai que les votes soient proposés à l'assemblée dans des termes aussi généraux que possible. Nous sommes ici beaucoup d'étrangères, et nous désirons, dans tous les pays, améliorer le sort de la femme, et pas seulement en France ; sans cela, nous serions obligées, nous étrangères, de nous abstenir.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Votre remarque est des plus judicieuses.

(Adopté, avec l'addition demandée par Mlle Bouvard.)

« 2° Qu'il soit délivré gratuitement, par les Municipalités, à chaque ouvrière ou domestique, un carnet d'identité contenant le texte de la loi sur le travail, avec l'indication que les Bureaux de placement gratuits se trouvent à la Mairie ou à la Bourse du Travail. »

(Adopté.)

Mme Johanne Meyer. — Il est bien entendu que ce n'est pas un livret comme celui qui a cours en Allemagne, qui est un véritable livret de police.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Naturellement.

« 3° Qu'il soit indiqué sur le même carnet que les adresses des asiles et refuges pour les femmes et les jeunes filles, se trouvent dans les Mairies, Commissariats de police et Bourse du Travail. »

Mlle S. Bouvard. — Je demanderai également que dans ce carnet, on mette l'adresse et le nom des Syndicats.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Alors, nous mettrons : « ... se trouvent dans les Mairies, Commissariats de police, Bourse du Travail et Syndicat de la profession. »

(Adopté.)

Mme Chaponnière-Chaix. — Pardon, Madame, il est bien entendu que ce sont des femmes qui sont chargées de placer le personnel féminin.

Mme Vincent. — Nous ne pouvons pas nous occuper de cela pour le moment, car l'organisation existe dans les Mairies, et il ne faut pas créer d'incidents.

Mme Maria Martin. — Ce bureau fonctionne dans les Mairies de Paris. Il y a un office où vous pouvez demander des bonnes : nulle part, il n'y a de femmes. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on en mit, mais c'est une autre question.

Mme Louise Debor. — Je crois que cela compliquerait beaucoup la question, et qu'on ne peut pas désorganiser ni changer l'administration.

Mme Vincent :

« 4° Que tout employeur soit tenu d'affecter une chambre ou un cabinet, suffisamment aéré, pour le coucher de chaque domestique ou employée. »

Mlle Camille Vidart. — Il est absolument impossible d'obtenir une sanction de ce vœu. C'est une question de réglementation hygiénique des maisons et qui ne concerne pas notre discussion. L'employeur lui-même subit trop souvent les conditions antihygiéniques qui lui sont imposées par les propriétaires et les architectes. C'est un vœu qui restera à l'état de lettre morte.

Mme Vincent. — Pourquoi ? Nous posons le principe.

Mlle Camille Vidart. — Ce serait alors à renvoyer à la Commission de surveillance des logements insalubres. Elle

visite aussi bien les chambres des domestiques que celles des maîtres.

Mme Vincent. — Jamais!

Mme Louise Debor. — C'est qu'elle ne le veut pas alors. Il n'y aurait qu'à attirer l'attention de la *Commission des logements insalubres*, de façon qu'elle fasse appliquer les règlements existants. Si le Congrès ne peut admettre qu'un vœu, du moins le législateur pourrait-il donner une sanction pratique à ce vœu, en édictant une loi nouvelle, aux termes de laquelle l'employeur et le patron seraient obligés de donner, à la chambre dans laquelle ils mettent leurs domestiques, certaines dimensions. La Commission des logements insalubres serait appelée à surveiller l'exécution de cette loi.

Mme Vincent. — Il y a une question très importante, c'est que dans beaucoup de maisons, les bonnes n'ont pas du tout de chambre. Elles couchent où elles peuvent, dans la cuisine, dans l'antichambre; elles n'ont pas même un endroit pour se laver. Quand même le Congrès n'admettrait pas le vœu, nous devons poser en principe que les domestiques auront un endroit où elles pourront accomplir les actes les plus élémentaires de l'hygiène, ce qu'elles sont réduites dans beaucoup de maisons à ne pas faire.

M. de Morsier. — Si nous discutons sur des questions de mètres cubes, nous n'en sortirons plus. Je déclare me ranger à la proposition de Mme Louise Debor, à savoir que le Congrès émette un vœu engageant la Commission des logements insalubres à porter son attention sur la question des chambres de domestiques. Si cette Commission fonctionnait régulièrement, les chambres de domestiques ne seraient pas dans l'état où elles sont. Il ne faut pas demander toujours de nouvelles lois quand celles qui existent ne sont pas appliquées.

Mme Vincent. — La corporation des charcutiers et des bouchers, par exemple, s'est préoccupée de cette question du logement des employées. M. de Morsier dit que les gens qui ont chez eux des employées, bonnes ou domestiques, doivent

avoir un local pour loger ces personnes, indépendamment de l'appartement même dans lequel elles travaillent. L'employée a le droit d'être chez elle.

M. Lucien Le Foyer. — Je comprends fort bien l'observation faite tout à l'heure par M. de Morsier, consistant à dire qu'il existe déjà une Commission des logements insalubres chargée de la surveillance, mais je suis amené à examiner comment les choses se passent en réalité. En fait, la Commission des logements insalubres fonctionne, en ce qui concerne les logements, dans les quartiers excentriques et populeux. On voit tous les jours des propriétaires qui sont mis en demeure de procéder à des installations nouvelles. J'ai assisté à des audiences correctionnelles, où des propriétaires, cités à la requête du ministère public, étaient condamnés à une amende pour n'avoir pas tenu compte des injonctions de la Commission des logements insalubres. En ce qui concerne les quartiers riches, au contraire, où se trouvent des appartements bien installés, la Commission des logements insalubres n'a pas l'idée d'intervenir pour visiter les logements des domestiques. Or, c'est précisément dans ces maisons, où l'on paye 3.000 et 4.000 fr. de loyer, que les domestiques sont relégués au sixième étage. La Commission n'intervient pas pour voir si les locataires assurent, au sixième étage, à leurs bonnes, un logement suffisant. Je crois qu'il faut prier la Commission de s'en occuper plus particulièrement, soit par une loi nouvelle, soit en édictant des pénalités contre les contrevenants. Il serait nécessaire de chercher une formule.

Mme Vincent. — Je puis vous citer certaines corporations, comme les charcutiers, les épiciers, les bouchers, où, faute de place, on met un lit pour les employés dans le premier coin venu. La bonne couche où elle peut, et le lendemain, en se levant, elle n'a pas même le temps de se débarbouiller. Je ne demande même pas une chambre, car je prends en considération l'exiguïté des locaux parisiens, mais un simple cabinet suffisamment aéré, que les bonnes domestiques aient au moins un endroit pour leur toilette. Quand même le Congrès n'admettrait pas notre vœu, je crois qu'il appartient à toutes les femmes de faire ressortir tout ce qu'il y a de pénible à ce

qu'une femme n'ait pas même un endroit où elle soit chez elle. Je pense que tous les membres de la Section adopteront le vœu, parce qu'il est humain.

Une Congressiste. — A Paris, si les domestiques sont horriblement logés, ce n'est pas la faute de ceux qui les emploient, mais le fait de la construction des logements. On pourrait attirer là-dessus l'attention des Pouvoirs publics.

Mme Vincent. — Il y a deux ou trois ans, j'étais partisan de laisser les bonnes dans l'appartement, et j'ai même fait une campagne là-dessus; mais j'ai réfléchi depuis qu'on pouvait toujours faire améliorer la chambre par la Commission des logements insalubres, quoiqu'elle intervienne bien rarement, tandis qu'en obligeant à loger les bonnes dans l'appartement, celles-ci n'auront jamais de local à elles. Lorsqu'une femme a travaillé chez l'employeur dix, douze et quelquefois quinze heures, et que le soir arrive, il faut qu'elle ait au moins un réduit pour lire ou pour écrire une lettre, qu'elle ne soit pas sous les yeux de tout le monde. Je crois qu'il y a là une question d'hygiène et de dignité humaine.

Mme Chaponnière-Chaix. — Je ne sais pas dans quelles conditions se donnent ici les autorisations de bâtir, mais je lis quelquefois, à Genève, dans les journaux commerciaux ou autres : L'autorisation de bâtir est accordée à tel ou tel architecte, sur la présentation des plans. — S'il y a quelque chose d'analogue en France, ne pourrait-on pas attirer l'attention de la Commission, afin qu'elle n'accorde l'autorisation de bâtir, qu'après avoir pris connaissance des plans et constaté qu'ils offrent toute garantie.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Voulez-vous, Madame Vincent, que le Bureau propose ce vœu qui ralliera toutes les opinions?

« Que le Congrès attire l'attention des Pouvoirs publics sur les logements des domestiques et demande que les lois sur l'hygiène y soient strictement appliquées. »

Mme Vincent. — Non, je maintiens absolument le texte de mon vœu. Je propose à l'assemblée de le rejeter ou de l'adopter.

M. de Morsier. — Est-ce que Mme Vincent n'émet pas le vœu qu'il y ait un service d'Inspecteurs? Eh bien, nous aurons une sanction au moyen de la surveillance des Inspecteurs et Inspectrices.

Mme Vincent. — C'est dans une autre partie du vœu.

Un Congressiste. — Le Conseil départemental s'occupe spécialement de la question.

Mme Chaponnière-Chaix. — Je veux seulement dire ceci : c'est le patron qui doit être rendu responsable du logement de ses domestiques. Très souvent des patrons prennent des domestiques, quand ils n'ont pas la place de les loger; il ne faut pas prendre trop de domestiques, quand on n'en a pas la place; et au moins, faut-il leur donner un petit cabinet.

Mme Vincent. — C'est ce que je demande.

Mme Chaponnière-Chaix. — Je crois que nous sommes toutes d'accord sur le sens et la portée du vœu de Mme Vincent, mais j'estime qu'il serait préférable de ne pas émettre un vœu qui restera lettre morte dans la pratique. Il est presque impossible de faire sanctionner un vœu pareil. Dans la ville de Genève où j'habite, c'est chez les petits bourgeois que les domestiques sont les plus malheureux. La bonne est vraiment la bonne « à tout faire »; il n'y a pas de place suffisante dans les logements, et on ne peut pas forcer les familles à en louer qui soient trop chers. S'il faut exiger que chaque père de famille donne à ses domestiques une chambre spéciale, avec le nombre de mètres cubes d'air suffisant, cela va très loin.

Une Congressiste. — Nous sommes ici des gens prétendant être libres et ayant le respect de l'humanité. Voilà pourquoi j'appuie ce vœu, qui doit être accepté par le Congrès; c'est une question de dignité, et, si on ne l'applique pas, c'est regrettable pour la société.

Mlle S. Bouvard. — Je m'engage à porter la question moi-même vendredi prochain dans la Section départementale et je

suis sûre que les Inspecteurs du travail qui seront là m'approuveront.

Une Congressiste. — Nous comptons sur vous pour présenter la question.

Mme Vincent. — Je relis le vœu :

4° Que tout employeur soit tenu d'affecter une chambre ou un cabinet, suffisamment aéré, pour le coucher de chaque domestique ou employée.

(Adopté.)

Mme Vincent :

« 5° Que les Commissions du travail et de l'hygiène soient appelées à s'occuper de la question du travail des domestiques. »

Une Congressiste. — Il faut ajouter « Commission départementale du travail ».

Mme Vincent :

« 5° Que la Commission d'hygiène et la Commission départementale du travail soient appelées à s'occuper de la question du travail des domestiques. »

(Adopté.)

En Allemagne, il y a des dispositions qui ont été prises dans le même sens. Cette question des domestiques est agitée partout.

« 6° Qu'une loi ou des règlements fixent les heures de travail des bonnes, les heures de repos et les jours de sortie ; que les Inspecteurs et Inspectrices du travail soient chargés de surveiller l'application des règlements, ainsi qu'on le fait pour les ouvrières. »

M. de Morsier. — Je proteste d'une façon formelle : il faut demander la discussion sur le vœu, avant de le mettre aux voix.

Mme Vincent. — Nous avons déjà discuté.

Une Congressiste. — Je crois qu'il vaudrait mieux laisser

cette question aux Syndicats professionnels des domestiques qui en décideraient. Dans la pratique, il est difficile de déterminer les heures de travail et les jours de sortie, qui dépendent d'une quantité de choses difficiles à définir. Dans une famille, une bonne pourra sortir tel jour et à telle heure; dans une autre, les mêmes heures de sortie seraient bien difficiles, à cause des enfants ou pour toute autre raison.

Mme Paule Vigneron. — Je crois qu'il est extrêmement difficile de déterminer la quantité de travail des bonnes. Si une bonne est occupée à frotter et à cirer, elle fait un travail très dur et très difficile ; au contraire, si elle est dans sa cuisine, à regarder ce qui se passe, ce n'est pas fatigant. Il y a des bonnes à tout faire qui sont absolument surmenées, et dans d'autres maisons, elles ont bien moins à faire. Comment voulez-vous établir, avec des différences si grandes, un règlement absolument fixe et légal ?

M. Lucien Le Foyer. — Il y a une part incontestable de vérité dans ce que vient de dire Mme Vigneron ; mais il y a deux parties dans le vote ; on demande d'abord qu'une loi intervienne pour fixer les jours de sortie des bonnes. A cet égard, je crois possible d'arriver à un résultat, et de faire constater si une bonne a droit à deux jours de sortie, par exemple, mais en ce qui concerne la délimitation du travail des bonnes, je crains fort qu'on n'arrive pas à la déterminer bien exactement. Une bonne, en travaillant dix heures à un travail facile, sera beaucoup moins fatiguée qu'une autre qui aurait travaillé moins longtemps, mais à un travail beaucoup plus pénible.

Un Congressiste. — Il est impossible de protéger les femmes sans qu'une loi intervienne.

Mme Vincent. — Admettrons-nous que les bonnes ne sont pas des ouvrières? On a fait des lois pour les ouvrières, et c'est absolument juste, mais pour les bonnes on ne s'est jamais occupé de leur travail. Comme le dit Mme Vigneron, il n'est pas facile de délimiter le travail ; cependant, en Angleterre, en Suisse, en Hollande et en Allemagne, on s'est occupé de cette question, des règlements sont appliqués. Il n'est pas difficile à

une maîtresse de maison, même la plus chargée d'enfants, d'accorder deux jours de sortie par mois, et l'on peut arriver sur ce point à une entente avec les bonnes. Je crois que nous, Congrès féministe, nous devons nous occuper de cette question; jusqu'ici on ne l'a jamais fait. Il y a des maîtresses de maison qui ne font pas surveiller leurs domestiques et des maisons où celles-ci sont très heureuses; mais il y en a d'autres... j'ai fait moi-même une petite enquête, où j'ai vu qu'elles ne travaillaient pas moins de dix-huit heures par jour. Croyez-vous qu'un homme voudrait accepter une pareille durée de travail?

Je n'ai pas agité la question de nourriture, mais il y a des faits honteux pour bien des maîtresses de maison. J'ai laissé ceci de côté, mais j'insiste pour qu'on appelle l'attention sur la situation malheureuse des bonnes.

M. Lucien Le Foyer. — Il y a des choses très différentes dans le vœu qu'on nous propose, d'abord que l'employeur accorde un jour ou deux de sortie par mois, ce qui est parfaitement possible, et ensuite qu'on limite les heures de travail, ce qui serait désirable en principe, je crois, mais inapplicable en réalité.

Mme Vincent. — Pas si inapplicable que cela. Lorsque nous avons commencé notre campagne, on nous a dit que tout était inapplicable; et cependant, les résultats que nous avons obtenus ont prouvé qu'on pouvait le faire. Il faut d'abord étudier la question et ensuite appeler l'attention du public; on obtiendra des résultats plus ou moins appréciables et, certainement, la condition des bonnes en sera améliorée, ce qui est déjà quelque chose.

Qu'on ne vienne pas nous dire : le Congrès va se déjuger, parce qu'on a voté autrement dans une autre séance. Ici, nous n'avons pas à nous occuper des autres séances. Nous vous présentons un Rapport, c'est aux membres de la Section qui en ont écouté la lecture, à l'approuver ou à le rejeter.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je suis absolument convaincue que la question de réglementation des heures de travail est inapplicable ici. Nous admirons tous les grandes idées défendues par Mme Vincent, mais il est très difficile qu'une même

personne présente des vœux et dirige la discussion. Fatalement, il s'y glisse un peu de partialité ; il en est toujours ainsi. Je regrette infiniment de faire cette remarque, mais je voudrais que Mme Vincent permit davantage de s'expliquer aux personnes qui ne sont pas absolument de son opinion.

Mme Vincent. — Je n'admets pas l'observation de Mme Avril de Sainte-Croix ; j'ai le droit, comme tous les membres, de développer les arguments en faveur du Rapport que je présente au Congrès.

La discussion que nous avons eue, prouve que j'ai laissé la liberté la plus complète à toutes les personnes ici présentes pour exprimer leur opinion.

Mme Paule Vigneron. — On est bien obligé d'accorder qu'il y a dans le vœu proposé une part d'aléatoire et d'imprévu, car il est bien difficile d'appliquer une sanction pour tous les cas.

Mme Chaponnière-Chaix. — Une mère de famille peut avoir un enfant malade pendant la nuit, est-ce parce que sa domestique aura eu douze heures de travail dans la journée, qu'elle ne pourra pas l'appeler?

M. de Morsier. — On peut présenter le vœu à l'assemblée, qui le rejettera ou l'adoptera, mais il est permis de faire remarquer qu'adopter ce vœu, c'est se déjuger, puisque nous avons voté en faveur du principe de la liberté du travail.

Mme Avril de Sainte-Croix. — L'assemblée a le droit de se déjuger, mais il faut lui montrer la voie dans laquelle elle s'engage.

Mme Paule Vigneron. — Les bonnes ne sont pas des mineures.

Mme Vincent. — Ce ne serait pas une raison, mais il y a des bonnes qui sont des mineures.

Mme L. Debor. — Que l'assemblée se prononce d'abord sur le nombre des jours de sortie, et ensuite sur la limitation des heures de travail. Sur cette dernière question, je n'insisterai

pas, c'est l'affaire des Syndicats professionnels. Les personnes qui emploient des syndiquées acceptent par cela même les statuts du Syndicat et, s'il y a une contestation, les statuts font foi, devant le juge.

Mme Vincent. — Très bien, seulement il faudrait formuler une proposition. Nous sommes partisans de l'intervention de la loi, toutes les fois qu'elle est nécessaire. Si la réglementation professionnelle était organisée, elle serait peut-être suffisante.

M. de Morsier. — Je ne vois pas comment les Syndicats de domestiques pourront intervenir dans la question. Je le comprendrais des Syndicats d'ouvriers mécaniciens par exemple, pour leurs membres dans les ateliers ou les usines, ils peuvent avoir des moyens d'action ; mais je ne vois pas bien un Syndicat de bonnes d'enfants intervenant pour amener la grève de toutes les autres. Je crois que plusieurs des idées de Mme Vincent peuvent s'appliquer, mais je ne crois pas possible de légiférer sur des Syndicats de bonnes d'enfants et de cuisinières.

Mme Vincent. — Il peut y avoir des Syndicats de bonnes d'enfants et de cuisinières organisant le travail de telle et telle façon, limitant les heures, la quantité de travail, etc. Les patrons employant ces bonnes et ces cuisinières pourront avoir connaissance des statuts et, s'il s'élève une contestation et qu'on la porte en justice, les statuts du Syndicat auront force de loi.

M. de Morsier. — Comment saura-t-on, quand on engagera une domestique, si elle est syndiquée ou non?

Mme Vincent. — On s'informera, cela rentre absolument dans l'ordre des Syndicats, et je n'y vois pas d'inconvénient. Evidemment là où les Syndicats existent, nous pourrons nous en rapporter à eux.

Mme Paule Vigneron. — La conséquence du vœu serait d'encourager la formation des Syndicats.

Mme Johanne Meyer. — Ne pourriez-vous pas, dans le vœu, mettre comme en Allemagne : « les Autorités locales » ?

Mme Vincent. — « L'Autorité locale et les Syndicats ».

Mlle S. Bouvard. — Qu'on ajoute : « les Syndicats ».

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous allons mettre le vœu aux voix, en insérant ce qu'ont dit Mme Vigneron et Mlle Bouvard.

Mme Vincent :

6° Qu'une loi et des règlements, d'accord avec les Syndicats, fixent les heures de travail et de repos et les jours de sortie ; que les Inspecteurs et Inspectrices du travail soient chargés de l'application des règlements, ainsi qu'ils le font pour les ouvrières.

Mme Paule Vigneron. — Je demanderai le nombre de jours de repos.

Mme Vincent. — Légalement, aujourd'hui, la coutume est à Paris de donner une après-midi, et même quelquefois deux, tous les quinze jours. Il y a des bonnes qui ne sortent pas trois fois par an, et qui n'éprouvent pas le besoin de sortir, elles n'auraient qu'à le demander. La coutume, à Paris, est de deux après-midi par mois.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous sommes un Congrès international et nous n'avons pas à faire intervenir les coutumes de Paris.

(Adopté à une faible majorité.)

Mme Vincent. — Nous passons au vœu suivant :

« 7° Que les Conseils de Prud'hommes soient compétents pour juger tous les différends entre maîtres, maîtresses et serviteurs, la jurisprudence des Justices de Paix étant trop longue, trop compliquée et trop coûteuse. »

Du reste, ceci ne fait que sanctionner ce que nous réclamons depuis tant d'années dans les Syndicats ouvriers, c'est-à-dire la juridiction du Conseil de Prud'hommes pour tous les em-

ployés et employeurs ; nous ne faisons que suivre la tradition.

Mme Paule Vigneron. — Les Conseils de Prud'hommes sont composés moitié de patrons, moitié d'ouvriers. Je ne vois pas bien les patrons et les ouvriers au courant des usages en matière d'engagements de bonnes et de domestiques.

Une Congressiste. — Les Conseils de Prud'hommes ne sont pas du tout préparés, en effet, à résoudre cette question ; ce sont des choses qui leur sont étrangères.

Mme Paule Vigneron. — Il y a une différence entre le patronat industriel et les patrons, simples bourgeois, qui emploient des domestiques. Vous n'arriverez pas à composer les Conseils de Prud'hommes avec des bourgeois.

Un Congressiste. — Il y a actuellement cinq catégories de justiciables du Conseil de Prud'hommes, composé des patrons et des ouvriers de l'industrie. Que tous les employés sollicitent leur admission au Conseil de Prud'hommes. Si les employés, hommes ou femmes — les domestiques — arrivaient à bénéficier de la juridiction des Prud'hommes, on pourrait créer une section spéciale pour eux.

Mme Vincent. — C'est absolument juste, qu'une sixième catégorie soit créée, Monsieur a absolument raison. J'ai étudié la question ; qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Un patron, un bourgeois renvoie sa bonne après une contestation quelconque, il ne veut pas la payer, la bonne est obligée de s'en aller et, pour être payée, de le citer au Juge de Paix. D'abord, lettre de conciliation, 90 centimes : le patron ne se présente pas ; il faut qu'elle assigne, l'assignation coûte de 6 à 8 francs, suivant la distance ; qu'elle prenne un jugement, et la malheureuse bonne n'a souvent pas d'argent ; au Conseil de Prud'hommes, cela ira beaucoup plus vite.

M. Lucien Le Foyer. — Cette organisation existe déjà à Genève, où elle fonctionne d'une façon satisfaisante, nous a dit une Dame qui représente la Suisse.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Alors nous ajoutons : « et que pour cela les Conseils de Prud'hommes forment une sixième et nouvelle catégorie ».

Mme Vincent. — Qu'on ne dise pas que les Conseils de Prud'hommes peuvent être incompétents, si on considère le fonctionnement actuel de la justice des Prud'hommes. J'ai un ami, cordonnier, qui est Président du Conseil des tissus. Il est donc appelé à juger des questions de corsets et de chapeaux. (*Rires.*) Les Conseils de Prud'hommes seront beaucoup plus compétents pour juger les différends entre patrons et bonnes. Du reste, nous espérons arriver à l'électorat et à l'éligibilité des femmes aux Conseils de Prud'hommes.

(L'article 7e est adopté.)

« 8e Qu'il soit créé des cours d'enseignement ménager et qu'on étudie les moyens de les rendre accessibles à toutes les domestiques et employées de maisons, que des récompenses pécuniaires soient décernées aux élèves. »

(Adopté.)

« 9e Afin de relever la condition sociale des femmes employées aux travaux de la maison, nous proposons que les domestiques soient à l'avenir désignées sous le nom d' « ouvrières ménagères ».

(Adopté.)

Une Congressiste. — Je ne sais pas trop si cette dénomination portera dans l'usage courant.

Mme Vincent. — Nous allons mettre aux voix l'ensemble du vœu.

VŒU DE Mme VINCENT :

1° Qu'il soit créé dans toutes les communes de France, des Bureaux de placement gratuits, dont le siège sera à la Mairie et à la Bourse du Travail.

2° Qu'il soit délivré gratuitement, par les Municipalités, à chaque ouvrière ou domestique, un carnet d'identité contenant

le texte de la loi sur le travail, avec l'indication que les Bureaux de placement gratuits se trouvent à la Mairie et à la Bourse du Travail.

3° Qu'il soit indiqué sur le même carnet que les adresses des asiles et refuges, pour les femmes et les jeunes filles, se trouvent dans les Mairies, Commissariats de police, Bourse du Travail et Syndicat de la profession.

4° Que tout employeur soit tenu d'affecter une chambre ou un cabinet, suffisamment aéré, pour le coucher de chaque domestique ou employée.

5° Que la Commission d'hygiène et la Commission départementale du travail soient appelées à s'occuper de la question du travail des domestiques.

6° Qu'une loi et des règlements, d'accord avec les Syndicats, fixent les heures de travail et de repos et les jours de sortie ; que les Inspecteurs et Inspectrices du travail soient chargés de l'application des règlements, ainsi qu'ils le font pour les ouvrières.

7° Que les Conseils de Prud'hommes soient compétents pour juger tous les différends entre les maîtres, maîtresses et serviteurs, la jurisprudence des Justices de Paix étant trop longue, trop compliquée et trop coûteuse.

8° Qu'il soit créé des cours d'enseignement ménager et qu'on étudie les moyens de les rendre accessibles à toutes les domestiques et employées de maisons, que des récompenses pécuniaires soient décernées aux élèves.

9° Afin de relever la condition sociale des femmes employées aux travaux de la maison, nous proposons que les domestiques soient à l'avenir désignées sous le nom d' « ouvrières ménagères ».

(Adopté.)

La séance est levée à midi 20.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

L'ASSOCIATION FRATERNELLE

DES DAMES EMPLOYÉES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

rue Saint-Romain, Paris.

Rapport de Mlle KORN, Présidente (1).

Pendant l'hiver 1890, quelques dames employées de la Caisse d'épargne postale, sur l'initiative de l'une d'elles, Mlle de Fréminville, cherchèrent le moyen de supprimer l'usage des quêtes répétées qui étaient faites parmi le personnel, lorsqu'une collègue venait à perdre un des membres de sa famille ou se trouvait aux prises avec des difficultés matérielles, bien souvent provoquées par la maladie.

La cotisation mensuelle fut fixée à 0 fr. 50, un droit d'entrée d'un franc fut exigé, et le 13 juin 1891, l'*Association fraternelle des Dames employées de la Caisse d'épargne postale* était autorisée à fonctionner, par M. le Préfet de police.

L'administrateur, les chefs de service, à titre de membres honoraires, encouragèrent l'Œuvre par leurs conseils et par leurs cotisations après quelques hésitations, bien naturelles dans un personnel féminin de 400 dames, 175 membres participants furent inscrits et le 1er janvier 1892, l'avoir en caisse était de 758 fr. 70, après que ces six mois d'exercice avaient permis de donner 417 fr. de secours.

A ce moment, l'on offrait par lettre aux intéressées l'indemnité qui leur était allouée dans les cas prévus par les statuts; ce mode de procéder souleva des difficultés, donna une mauvaise interprétation du but de l'Association et il y eut quelques défections. La femme n'aime pas volontiers révéler sa détresse, surtout ses embarras financiers;

(1) Voir page 518.

elle craint les indiscrétions, son imagination la porte à croire qu'on ferait une enquête, si elle acceptait.

Le Conseil décida alors que toute indemnité serait envoyée d'office à la sociétaire qui se trouverait atteinte par un des cas prévus par les statuts.

Aucune demande ne serait faite par l'intéressée ; son indemnité lui serait remise à elle-même, par mandat ou de la main à la main, par un des membres du Bureau et jamais par aucune autre personne amie ou parente.

Ce principe posé, cette manière de faire mise en pratique et accomplie avec la plus entière discrétion par les cinq membres du Bureau, l'ère des difficultés était passée, l'Association marchait de l'avant, elle eut la confiance et la sympathie du personnel. Le nombre des adhérentes augmenta d'année en année et atteignit à un moment le chiffre de 380: aujourd'hui, par suite de la réduction du personnel, des morts et des mutations, il ne s'élève plus qu'à 317.

En donnant 130 fr. pour une sociétaire décédée ; un secours de 60 fr. aux membres participants, au moment du décès de leur père, mère, mari, enfant ; une indemnité de 1 fr. par jour à toute sociétaire, après 60 jours consécutifs de maladie ; 1 fr. pendant 180 jours à toute sociétaire ayant son traitement supprimé par l'Administration, et enfin une indemnité de 30 fr. à toute sociétaire donnant le jour à un enfant, l'Association a pu distribuer, du 13 juin 1891 au 1er janvier dernier, une somme de 14.954 fr., c'est-à-dire près de 15.000 fr. en 9 ans.

Ces chiffres sont éloquents, ils prouvent ce que peut faire une petite Société de secours mutuels, au sein d'un groupe de femmes qui exercent les mêmes fonctions, ont les mêmes intérêts.

Voilà les résultats financiers obtenus, grâce à l'Association, mais là ne se bornent pas seulement les bienfaits que l'on peut attendre d'une institution de ce genre. L'Association, ainsi comprise, entre femmes se coudoyant et travaillant tous les jours ensemble, permit à celles qui en eurent la gestion, d'atteindre les isolées, les tristes, les découragées. De ces confidences entendues, de ces angoisses douloureuses comprises, de ces besoins entrevus, naquirent d'autres œuvres qui surgirent de cette Fraternelle, sans être pourtant embrigadées dans ses statuts.

Voici en quelques mots l'historique de ces bourgeons de la *Fraternelle :*

En 1895, une jeune employée, vivant seule avec sa mère qu'elle soutient avec son faible traitement, 1.300 fr., après un rude hiver, tombe malade, épuisée par les privations, par le travail; le médecin ordonne la campagne dès les premiers jours du printemps. Où ira-t-elle? elle n'a pas de famille hors Paris; peut-elle descendre dans un hôtel quel-

conque? ses ressources ne le lui permettent pas; peut-elle entrer dans une maison de convalescence et laisser sa mère seule au foyer ? oh non! la séparation serait impossible, elles ont tant souffert ensemble qu'elles ne peuvent pas se faire du bien l'une sans l'autre.

Il s'agissait d'avoir quelque chambre aux environs de Paris, quelques ustensiles de ménage, et les sociétaires pourraient modestement se nourrir et vivifier leur organisme affaibli au soleil et à l'ombre des grands bois.

Actuellement, cette chambre est à Jouy-en-Josas et, tous les ans, elle est occupée par des sociétaires et des membres de leurs familles.

Cette modeste chambre répondait à de réels besoins, mais elle fut bientôt reconnue insuffisante.

Mme Jules Siegfried, qui donna une des premières une vive impulsion au développement de la Société, par ses conseils et par sa générosité, émue et étonnée des résultats obtenus par la petite chambre, eut l'inspiration d'en raconter l'origine et l'utilité à une femme, à une mère dont le cœur venait d'être brisé dans ses affections les plus chères. Mme Arthur Pernollet, voulant chercher une atténuation, un adoucissement à son chagrin, résolut de fonder à Saint-Prix, près de sa propriété, une maison pour y recevoir les femmes, les jeunes filles dont la santé nécessite un séjour à la campagne.

Le 12 juin 1897, la Maison Blanche était ouverte à *Saint-Prix*, Mme Pernollet en payait l'installation complète et la nourriture pour 10 personnes employées ou autres y faisant avec leur mère ou leurs enfants des séjours variant de quinze jours à un mois tous les ans, du 1er juillet au 1er octobre, et, *depuis cette époque, 147 personnes y ont été reçues.*

La direction en a été confiée à la Présidente de la Fraternelle.

Après une année d'expériences, la nécessité d'avoir une maison spéciale pour les enfants, se fit sentir; plusieurs employées ne savaient que faire de leurs enfants.

L'année dernière, Mme Jules Siegfried constatant tout le bien moral et physique qui résultait de ces haltes de quinze jours faites à la Maison Blanche, par des personnes travaillant et peinant toute une année, résolut de fonder une autre maison où des ouvrières, des employées de magasin, des femmes seules, pourraient bénéficier des mêmes avantages. Elle loua et meubla à ses frais un « home » délicieux, sur les hauteurs de Jouy-en-Josas ; elle le dénomma : *la Maison Rose*. La nourriture fut payée par l'Œuvre des colonies de vacances; l'année dernière, 69 femmes ou jeunes filles s'y réconfortèrent.

Les membres du Bureau de l'Association, encouragés par les résultats obtenus par ces différentes maisons, voulurent installer une Œuvre similaire au bord de la mer, mais alimentée par ses propres ressources et sans recourir à de nouveaux bienfaiteurs.

Voici ce qui fut combiné et fonctionne, depuis l'année dernière, sur la plage d'Onival (Somme).

Deux villas, maisons coopératives, dont le mobilier deviendra la propriété de l'Association au bout de 7 ans, ont été ouvertes l'an dernier.

Voici le système employé :

Outre la modicité du prix, il y a un autre avantage à apprécier dans ce système, c'est celui, pour l'employée qui n'a que quelques jours de congé, de faire sa location par jour de présence et non pour une période d'un mois comme c'est l'usage.

Grâce à ces diverses Œuvres, les faibles, les convalescentes peuvent se réconforter, reprendre au grand air les forces nécessaires pour réparer les désordres produits par les souffrances physiques et morales de la vie. Mais il fallait aussi songer à d'autres infortunes, aux malades alitées. Que devient une femme malade, seule dans sa chambre ? Outre l'isolement moral rendu plus amer par la souffrance, elle souffrira de l'absence de soins intelligents et dévoués ; si la maladie est grave, il ne lui reste qu'une ressource : aller à l'hôpital. Ce mot l'effraie, peut-être bien à tort, mais il l'effraie ; elle a été habituée dans des jours passés à une atmosphère plus douce, moins réaliste, à certains égards. Après bien des démarches, deux maisons s'ouvrirent aux malades de la Caisse : l'hôpital Saint-François, petite maison de famille où les malades sont admirablement soignées et traitées par la fondatrice de l'Œuvre, Mme Lemaire qui, dans ce dévouement de toutes les heures, trouve aussi une consolation à de grandes douleurs.

Pour la chirurgie, les sociétaires sont soignées dans la maison du Docteur Aubeau, avec un tact et une délicatesse hautement appréciés par le personnel féminin.

Hélas ! la maladie n'est pas la seule source de bien des soucis pour la femme qui ne vit que de son travail ; si la maladie lui cause bien des larmes, il y a d'autres angoisses qui lui étreignent le cœur. C'est l'impossibilité d'avoir les moyens d'enrayer le mal chez les êtres qui lui sont chers. M. Léon Gody, actuellement Directeur de la Caisse d'épargne, frappé et peiné de voir, parmi son personnel, tant d'infortunes causées par des embarras momentanés d'argent, eut l'excellente pensée d'essayer d'établir un *prêt gratuit*, administré par les deux Surveillantes principales, Mmes Seraine et Coussol, et par la Présidente de la Fraternelle.

A cet effet, il prêta le premier une somme de 1.000 fr., à la condition formelle qu'aucun intérêt ne lui serait servi. Bientôt cette somme fut reconnue insuffisante. Mme Siegfried consentit alors à un prêt identique de 2.000 fr., M. de Laboulaye prêta 1.000 fr., quelques dons fu-

rent réunis : le prêt gratuit pouvait marcher avec son capital de 4.250 francs.

Cela se passait le 1er avril 1897.

Depuis cette époque jusqu'à maintenant *32.329 fr. de prêts ont été consentis.*

32.329 fr., s'imagine-t-on tout ce que cette somme a pu éviter de difficultés, d'humiliations, à celles qui en ont profité ! Pour l'une, c'était la facilité d'aider un des siens, sans troubler la paix de son foyer ; pour l'autre, c'était la possibilité d'éviter des poursuites, des oppositions, par suite du non-paiement d'un engagement pris par un mari imprévoyant ; pour d'autres enfin, c'était le moyen d'acheter tout ce qui était nécessaire aux soins d'un être bien-aimé ; c'était la possibilité de donner, au fils, un trousseau convenable sans être forcée de révéler à d'autres la gêne momentanée.

Au premier abord, on pouvait croire que la marche d'une telle institution serait ardue, pénible, que les rentrées ne seraient pas régulières, que des femmes auraient toujours un prétexte ou un autre pour réclamer un sursis. Détrompez-vous ; il y a bien eu au commencement quelques tentatives de ce genre, faites par quelques rares intéressées, mais, en appliquant avec fermeté le règlement, c'est-à-dire le remboursement par dixième de la somme prêtée, deux mois après le prêt consenti, en ne laissant place à aucun passe-droit, à aucun favoritisme, en en faisant une question d'honneur, le prêt gratuit peut et doit marcher avec de tels principes. Son institution a rendu et rend des services inappréciables ; son fondateur trouve, tous les jours, des motifs de se louer d'avoir eu cette initiative et le personnel de la Caisse, qui en bénéficie, lui en garde une très grande reconnaissance.

Il est bien évident que, sans groupement, sans association, le personnel de la Caisse d'épargne postale ne jouirait pas aujourd'hui de tous ces avantages et n'aurait pas rencontré de si hautes sympathies.

Sympathies et influences qui sont venues au secours, pendant ces quelques années, de bien des infortunes non prévues par les statuts d'une Société de secours mutuels.

Combien de sociétaires ont eu recours aux conseils juridiques de M. Mazeau, Premier Président de la Cour de Cassation, un ami de la première heure, qui, deux fois, a présidé avec tant d'autorité les fêtes données dans le hall de la Caisse ! Combien d'autres ont trouvé auprès de Mmes Siegfried, Pernollet, Dussaud, Oster, un conseil, une recommandation, un secours !

Personne n'ignore combien les jalousies, les petites rivalités, les dénigrements sont faciles dans un nombreux personnel féminin ; comment atténuer ce morbide état d'âme ?

Mais en s'associant les unes aux autres dans une même pensée

d'amour et d'union, en pénétrant plus avant, toujours avec tact et discrétion, dans les souffrances les unes des autres, on comprend mieux certaines sécheresses de cœur, certaines bizarreries de caractère. On devient alors plus indulgente, les angles disparaissent, et un rayon d'amour et d'aide mutuels vient, par l'association, unir toutes ces femmes si disparates, semble-t-il, mais pourtant sœurs par le cœur et les aspirations.

Il serait à souhaiter que toutes les femmes employées, en grand nombre, dans une même Administration, comprissent mieux quels services un faisceau d'efforts mutuels dirigés vers un but commun, peut rendre à tous et à chacun.

(*Applaudissements.*)

L'ATELIER DE LINGERIE

DE L'UNION DES FEMMES DE GENÈVE

Rapport de Mme CHAPONNIÈRE-CHAIX (1).

En vous faisant le très court historique de la création de cet Atelier et en vous parlant des principes qui sont à la base de son organisation, je désire simplement, Mesdames et Messieurs, attirer votre attention sur un très modeste essai qui en est presque à ses débuts, et ne peut point encore se flatter d'avoir dépassé la période des tâtonnements et des expériences, lorsque tous ne sont pas toujours couronnés de succès. Ce qui semblerait peut-être une raison majeure de garder le silence aujourd'hui, m'a semblé au contraire une raison de parler. Ne sommes-nous pas ici pour mettre en commun nos expériences, pour chercher ensemble la solution des grands problèmes que soulèvent toutes les questions se rapportant au gagne-pain de la femme et au salaire féminin?

A l'époque de nos difficultés douanières avec la France, c'est-à-dire il y a cinq ou six ans, un certain nombre de chemisiers de notre ville, alléguant qu'il ne leur était pas possible de trouver à Genève, pour leur genre de travail, des ouvrières capables, en nombre suffisant, avaient adressé une pétition au Bureau des douanes fédérales, en vue d'obtenir l'application du tarif dit de *perfectionnement* pour faire exécuter leurs commandes dans les couvents de la zone. Ils désiraient pouvoir y envoyer, comme par le passé, l'étoffe brute et les fournitures pour

(1) Voir page 518.

la confection des trousseaux, sans avoir à payer de droits pour l'entrée en Suisse de ces articles de lingerie terminés.

Informé de cette démarche et comprenant combien nos ouvrières de l'aiguille à Genève se trouveraient lésées par un arrangement destiné à transporter hors de nos frontières un travail régulier, si ce n'est suffisamment rémunérateur, notre Comité s'adressa au Bureau des douanes fédérales, en le priant de suspendre toute décision jusqu'à ce qu'il fût absolument prouvé que le travail en question était impossible à obtenir sur place dans les conditions voulues de célérité, d'exactitude et de bonne facture. Il nous fut répondu de la manière la plus courtoise qu'il serait fait selon nos désirs.

L'enquête que nous entreprîmes alors démontra la nécessité de la création d'un atelier de lingerie considérable dans notre ville, et cela dans le plus bref délai.

Tandis que nous mettions à l'étude la création de cet atelier, nous apprîmes qu'un philanthrope bien connu de notre ville, M. le pasteur Rocheich, avait mis à l'étude de son côté la création d'un atelier coopératif de confection pour dames ; il nous sembla que si les deux choses pouvaient être réunies sous le même toit, il serait possible de réaliser quelques économies, au point de vue des frais généraux, et de centraliser mieux les efforts. Nous fîmes donc une démarche auprès de M. le pasteur Rocheich, lequel se montra tout disposé à entrer dans nos vues et à joindre un atelier de lingerie, à l'atelier de confection déjà projeté. Le double atelier s'ouvrit le 1er janvier 1895, sous la direction d'un Comité de dames. L'Union des Femmes ne prit aucune part officielle à la direction de l'atelier, mais plusieurs des membres de la Société furent appelés à faire partie du nouveau Comité.

Les débuts de l'entreprise furent difficiles et de fait, malgré les plus grands efforts, les choses ne marchèrent jamais entièrement selon les désirs des fondateurs. Il devint évident, au bout d'un certain temps, que la réunion des deux ateliers présentait des obstacles de diverse nature, qu'il était fort difficile de surmonter. Après avoir lutté pendant quelques années, le Comité des ateliers décida de remettre en d'autres mains l'œuvre entreprise par lui. Il s'adressa à cet effet au Comité de l'Union des Femmes pour lequel la question qui se posait était grosse de responsabilités, car il ne s'agissait de rien moins pour lui que d'entrer d'une façon pratique dans le domaine industriel, auquel notre Union était restée étrangère jusqu'ici; mais c'était aussi pour nous le moyen de mettre en application quelques-uns de nos principes.

Nous décidâmes, après une enquête approfondie, d'accepter le mandat qui nous était offert, au moins en ce qui concernait l'*Atelier de*

lingerie, dont nous-mêmes avions provoqué la création, et dont l'utilité nous semblait tout aussi démontrée qu'à l'origine.

De nouveaux statuts furent élaborés pour l'Atelier, — non plus sur la base coopérative pour laquelle l'ouvrière, dans notre pays, ne semble point suffisamment préparée — mais sur la base de la participation aux bénéfices; un petit capital d'initiative et de roulement fut constitué par quelques amis et un Comité de direction fut nommé. Ce Comité, composé en partie de membres de notre Union, en partie de personnes étrangères à notre Société, mais dont le concours nous semblait particulièrement désirable à cause de leur expérience professionnelle, entra en fonctions le 1er décembre 1898, sous la présidence de Mme Alexandre van Berchem. Il se trouva dès l'abord en présence, non d'une succession à prendre seulement, mais d'une complète organisation à opérer, une maison de blanc de notre ville ayant, durant la période des transactions, fait à la directrice de l'Atelier des offres assez avantageuses pour la décider à nous quitter, emmenant à sa suite la plus grande partie des ouvrières. Il nous restait donc le local... et l'enseigne. C'était bien quelque chose, si l'on en croit le bon La Fontaine : « L'enseigne, dit-il, fait l'achalandise », mais ce n'était pas encore beaucoup.

La première année de la nouvelle direction a donné des résultats encourageants à bien des égards; l'ouvrage n'a point manqué, tant pour les particuliers que pour les magasins; mais il a fallu former des ouvrières nouvelles, se convaincre du fait que mainte jeune fille ou jeune femme qui vient s'annoncer comme fine lingère, connaissant à fond son métier, aurait bien souvent besoin d'en apprendre les premiers rudiments. Bref, comme tant d'autres, il nous a fallu faire nos expériences et nos écoles et payer l'apprentissage. En sorte que, quoique pendant cette première année notre chiffre d'affaires ait dépassé 11.000 francs et que nous ayons pu donner pour plus de 4.000 francs de travail, il ne nous a pas été possible de couvrir entièrement nos frais; disons tout de suite que la seconde année s'annonce meilleure.

Nos ouvrières, à l'exception des mécaniciennes et de la première ouvrière, sont payées aux pièces, pour leur travail. Les tarifs étant établis sur des bases plutôt larges, il dépend en grande partie d'elles-mêmes de faire de bonnes semaines. Les moins habiles — celles que je serais tentée d'appeler des apprenties du deuxième degré — gagnent généralement de 8 à 9 francs par semaine, puis de 10 à 12; les autres, les ouvrières, vont de 12 à 18 fr. 50; le chiffre de 19 francs n'a pas été dépassé. Les apprenties de première année ne commencent généralement à gagner que vers la fin de cette première année; jusque-là, elles ne sont payées que si elles sont chargées du balayage des ateliers; en ce cas, elles reçoivent 5 francs par mois. Cette légère rétri-

bution a l'avantage de leur faire accepter avec un véritable plaisir une besogne qui, partout ailleurs, est considérée comme très ennuyeuse.

Un mot encore sur nos locaux et sur nos heures de travail, et j'aurai terminé ce court exposé.

Il nous a semblé que nos économies ne devaient point porter sur la question du local; nous nous sommes en conséquence installées largement et nos ouvrières ne manquent ni d'air, ni de lumière. Quant à la durée du travail, elle représente environ 10 heures : de 7 heures à midi et de 2 heures à 7 heures en été; de 8 heures à midi et de 1 heure 1/2 à 7 heures 1/2 en hiver; jamais on ne veille, quelle que soit la presse. L'après-midi est coupée par une tasse de thé. Nous avons eu la joie, jusqu'à présent, de voir nos ouvrières s'attacher à leur atelier et, lorsqu'il leur est arrivé de le quitter, demander à y rentrer au bout de quelques jours ou de quelques semaines.

(*Applaudissements.*)

LES SOMMELIÈRES DE MUNICH

Rapport présenté par Mlle J. FREUDENBERG, Présidente de la Société pour la Culture Intellectuelle de la Femme, à Munich (1).

Non seulement à Munich, mais dans toute la Bavière, surtout dans les montagnes, ce sont des femmes qui servent dans les restaurants, car la Haute Bavière, bien qu'elle soit très visitée par les touristes, est encore restée un pays assez primitif.

Le garçon ne remplace la sommelière que dans des endroits à la mode, particulièrement fréquentés par les Allemands du Nord.

A Munich, la sommelière tient encore la place prépondérante.

D'après les dernières statistiques (1895), Munich comptait 2.766 sommelières et 930 garçons dans les restaurants et hôtels.

Le métier de sommelière est très recherché, d'abord parce qu'il ne demande presque pas d'apprentissage et puis parce que la jeunesse de la sommelière, loin d'être un obstacle, est une recommandation auprès du patron et des clients. Les sommelières plus âgées disent avoir de la difficulté à trouver des places. Ces sommelières représen-

(1) Voir page 519.

tent le type munichois par excellence, tel qu'il a été fixé par la littérature et surtout par la peinture. Ce sont de fortes filles, robustes et saines, gaies de caractère, d'une mise propre mais simple, très habiles à faire leur service et sachant se faire respecter par le client, car elles ont la repartie vive et même, au besoin, la main leste. Ce type franc et agréable tend malheureusement à disparaître.

La sommelière qui débute dans une grande brasserie, y entre comme « porteuse » d'eau et de bière. Elle est âgée de 14 ans, et vient de terminer les cours de l'école primaire.

Ne recevant pas de pourboires, elle obtient un salaire fixe, qui lui est payé soit par le patron, soit par la sommelière dont elle est l'aide. La sommelière apprécie le concours de sa « porteuse », car de cette façon ses absences de la salle sont moins fréquentes et elle peut davantage « soigner le client ».

Les porteuses doivent encore suivre les cours de l'école primaire supérieure, mais elles y sont tout à fait molles, étant exténuées de fatigue. En temps de carnaval, il leur arrive d'être sur pied de 6 heures du matin à minuit. Leur dépérissement physique et intellectuel a déterminé le Gouvernement à interdire l'emploi comme porteuses des jeunes filles au-dessous de 16 ans.

Les sommelières qui débutent dans une petite brasserie ou une brasserie moyenne, sont mieux placées que les porteuses. La brasserie munichoise typique se compose d'un jardin et d'un local couvert. Ces brasseries sont situées aux confins de la ville, en plein air; les clients, qui sont de petits bourgeois avec leurs familles, des promeneurs obligés de rentrer en ville, ne s'attardent point; le service, dans ces brasseries, est donc moins long et se fait dans des conditions hygiéniques meilleures qu'au centre de la ville, où les clients restent jusque fort avant dans la nuit attablés devant leurs chopes.

Le service n'est pourtant pas facile. Les jours de fête surtout et les dimanches, à l'occasion de grandes réunions publiques, qui, à Munich, se terminent toujours dans une brasserie, les sommelières ne savent où donner de la tête. Elles courent sans cesse sur le gravier du jardin qui leur meurtrit les pieds, elles portent, on ne sait comment, cinq à six choses et plusieurs assiettes chargées de mets, elles doivent retenir toutes les commandes et en faire le compte exact avec la cuisinière à l'office, avec le client au jardin. Si, à la fin de sa journée, les pourboires de 5 et de 10 pf. qu'on lui donne, font une somme assez ronde, on peut dire qu'elle ne l'a pas volée.

C'est dans ces brasseries moyennes et dans les petites brasseries que l'ancien type patriarcal survit encore dans les patrons, le personnel et les clients.

Mais Munich est de plus en plus envahi par les Allemands du Nord et les touristes. Les Allemands du Nord surtout, habitués à passer

toute la soirée à la brasserie, imposent au patron munichois la nécessité de ne fermer son local que vers minuit, et les sommelières, qui tombent de fatigue, sont obligées de rester à causer avec les étudiants, les jeunes artistes et les écrivains qui, n'ayant pas de chez eux, — ils sont pour la plupart célibataires, — trouvent inutile que d'autres aillent dormir tant qu'eux ne sont pas fatigués.

Les Allemands du Nord et les touristes étrangers étant, en matière de plaisirs, plus exigeants que le Munichois, ont aussi fait naître les immenses brasseries qu'on appelle les « Palais de la Bière » et les cafés et restaurants très élégants, où la sommelière fait de la toilette, et devient une « dame ».

Les patrons, dans certains de ces établissements, demandent aux sommelières une tenue coûteuse; il y en a un qui a prescrit des robes blanches à son personnel. Si à ce changement l'esthétique a gagné, la moralité y a certainement perdu. Ce n'est pas, soyons-en sûrs, le patron qui, avec le salaire de la sommelière, paie la robe blanche...

On peut dire que la sommelière munichoise, dans quelque genre d'établissement que ce soit, a une moyenne de 15 à 16 heures, un maximum de 19 à 20 heures de service par jour.

Habite-t-elle la maison du patron, elle peut du moins profiter pour se reposer des courts moments où le client lui laisse un peu de répit. Habite-t-elle en ville, elle ne profite pas de cet avantage et, son service fini, elle doit encore faire une course plus ou moins longue avant d'être rendue chez elle.

Mais la plupart préfèrent habiter en dehors de la maison patronale, car les logements qu'on met à leur disposition sont, dans bien des cas, aussi mauvais que l'est souvent la nourriture qu'on leur offre.

Beaucoup de sommelières ne reçoivent point de salaire fixe, et ne peuvent même pas garder dans leur entier les pourboires de leur journée. Elles sont, en outre, mises à l'amende dès qu'elles cassent un plat, une cruche, etc.

Elles se trouvent aussi sous la dépendance des placeuses qui les exploitent à qui mieux mieux, en demandant de fortes commissions, 10 à 50 marks pour chaque placement. Des sommelières, afin d'avoir la préférence sur une collègue, vont jusqu'à offrir des gratifications aux placeuses et sont ainsi les premières à léser leurs propres intérêts.

Le surmenage, le manque de vacances, font que les sommelières sont souvent atteintes dans leur santé. Elles souffrent surtout d'anémie, de phtisie, de maladies d'estomac, de varices, etc. La caisse de secours de la corporation comptait, en 1895, parmi les malades 23 0/0 des hommes, 76 0/0 des femmes.

Le surmenage, l'impossibilité d'avoir du temps de libre, a été

jusqu'ici la raison principale pour empêcher le groupement syndical des sommelières munichoises. Il est presque impossible de réunir une assemblée nombreuse de sommelières. Il n'y a que les sans-place qui soient libres de venir.

Néanmoins, nous avons réussi, il y a six mois, à créer une association de sommelières munichoises, ayant pour but de grouper et d'examiner les plaintes des membres de la corporation, d'en faire part au public et d'obtenir l'appui de la loi, en cas d'abus.

Mais nous nous sommes certainement vouées à une tâche des plus difficiles. Les sommelières — comme les artistes dramatiques, par exemple, — n'ont guère d'esprit de solidarité. Cela s'explique. Les unes et les autres ne réussissent que par leurs qualités personnelles. La sommelière doit « plaire », sinon c'est l'échec complet, et nous avons pu constater un vif antagonisme entre les jeunes et jolies sommelières et celles plus âgées ou moins favorisées par la nature.

Les sommelières munichoises devraient pourtant, plus que les sommelières des autres villes allemandes, être accessibles à des considérations de solidarité, car elles ont, pour ainsi dire, un patrimoine commun à défendre. Ce patrimoine est la bonne réputation de la sommelière de Munich, réputation qu'elle s'était faite à force d'honnêteté et de travail, réputation qui la mettait tout en haut de l'échelle sociale de la corporation.

La sommelière munichoise, ancien type, n'avait rien de la malheureuse fille de brasserie qu'on trouve dans les brasseries de femmes, en France et à l'étranger. En entrant au service, elle entendait rester honnête fille et se marier plus tard avec un brave garçon.

Cette bonne réputation, nous l'avons indiqué plus haut, est aujourd'hui tant soit peu entamée. Nous trouvons qu'il vaut la peine de la rétablir, et nous ferons notre possible pour faciliter cette tâche aux sommelières munichoises, qui ont bien voulu accepter la main que nous leur avons tendue de grand cœur.

(*Applaudissements.*)

SÉANCE DU SAMEDI 23 JUIN

PRÉSIDENCE DE Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX, ASSISTÉE DE M. LE BARON DE LA BOUILLERIE,

Président de la Section de l'Enseignement de la Société des Agriculteurs de France.

ORDRE DU JOUR. — 5e Question : *Utilité de développer l'enseignement agricole pour les femmes. Moyens pratiques. Ecoles d'agriculture et d'horticulture. Fermes-écoles. Ecoles de demi-temps.*

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 du matin.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je suis chargée, Mesdames, Messieurs, de vous transmettre l'invitation de Mme Jules Siegfried, pour le lundi 25 juin, à 4 heures de l'après-midi, au chalet Azaïs (Ile du Bois de Boulogne).

Mme Siegfried, qui depuis le jour même de la constitution du Comité provisoire du *Congrès des Œuvres et Institutions féminines* a montré un tel dévouement, un intérêt si grand pour les causes que nous avons défendues ici, tenait à voir réunies encore une fois, avant leur départ, non plus en séance officielle, mais bien en réunion amicale, les membres du Congrès. Pour cela elle a songé, afin de nous distraire des préoccupations si sérieuses de cette semaine, à nous convier dans ce nid de verdure. Elle espère que nos amis de l'étranger comme ceux de province et de Paris pourront, malgré les nombreuses choses qui les sollicitent dans l'enceinte de l'Exposition, répondre à son invitation.

Mlle Pritchard a la parole pour la lecture de son rapport.

LES ÉCOLES D'AGRICULTURE

Rapport de Mlle PRITCHARD.

Je n'ai aucun titre pour vous parler, Mesdames, si ce n'est celui d'agriculteur militant depuis vingt ans, d'abord en Seine-et-Oise, maintenant en Charente.

Vous vous réunissez pour chercher des améliorations. Votre programme parle d'Ecoles d'agriculture, d'horticulture, de viticulture, d'aviculture, et je me suis laissé dire qu'il s'agissait de peupler ces fameuses écoles avec les filles de nos fermiers ou de nos métayers.

Eh bien ! Mesdames, je préfère vous le dire tout de suite, je suis l'ennemie jurée de toute école pour la femme.....

La femme, avant tout, est destinée à la famille ; elle doit être, avant tout, la colonne de l'intérieur; elle n'est jamais trop dans la maison. Plus on l'y laissera jeune, plus elle sera apte, plus tard, à y tenir son rôle, à y remplir sa mission.

Pour la femme du monde, je condamne toute éducation d'école, laïque ou religieuse, pension ou couvent. Pour la paysanne, je considère l'école *obligatoire* actuelle comme le dernier et le pire des maux, pour l'enfant et pour la société... surtout pour l'agriculture.

(*Exclamations.*)

Entrons, je vous prie, dans une de nos métairies. Une femme, ni jeune, ni vieille, forte, rougeaude, la jupe retroussée, décroche de l'âtre un grand chaudron de brenée pour les cochons. Il est 6 h. 1/2, depuis 3 heures elle trime ; les vaches sont traites, les volailles pansées, déjà une culotte raccommodée, et maintenant...

« — Allons, drôlesse (1), le beurre est fait, mets les fromages égoutter sur la planche, et puis, vite à tes moutons. »

Cette drôlesse..... c'est une petite fille de cinq ans, la sixième éclose. Encore un an, sera-t-elle là pour aider sa mère ? Et cette petite en sait déjà beaucoup. Elle épluche très bien les légumes pour la soupe; elle sait lever les couveuses, mettre à boire dans un carreau pour les petits poulets avec une pierre au milieu afin qu'ils ne se noient pas; elle garde à merveille, avec le gros Libertin, sa douzaine d'ouailles dans la lande.

« — Mais, la Ménarde, où sont donc vos autres enfants ?

(1) Dans certains pays de l'Ouest, il est d'usage, dans le peuple, d'appeler familièrement les enfants « les drôles ». (N. de la R.)

Les autres... il y en a trois qui viennent de partir à l'école; une grande fille est encore au lit paressant jusqu'à l'heure de partir pour sa journée d'apprentissage; celle-ci veut être tailleuse; le fils aîné devrait seconder son père, mais, ayant obtenu son certificat d'études, il a quitté la culture pour une place dans un bureau.

Or, Mesdames, ce qui se passe chez la Ménarde se passe dans presque toutes les fermes et les métairies. La mère ne sait ni lire ni écrire, mais elle sait *admirablement* élever « veaux, vaches, cochons, couvées »; son linge, lessivé par elle, sent bon dans son armoire; elle sait compter, de tête, beaucoup mieux que vous et moi et nous mettra dedans au marché.

Vous lui désirez d'autres talents?

Moi, je voudrais qu'elle les passât à sa fille.

Mais voici qu'au nom de la liberté les parents ne sont plus libres de donner à leurs enfants l'éducation qui a été la leur, et qui fait leur santé et leur bien-être actuels.

A six ans, l'obligation journalière de l'école arrive. Et alors :

1° Au lieu d'apprendre à se servir, à servir les autres et à servir aux choses qui l'entourent, la petite paysanne doit être *nécessairement* servie. On l'habille, on la nettoie pour qu'elle soit bien propre, on lui donne à manger.

2° Toute cette journée, elle la passera *assise*, elle qui est destinée à vivre *debout;* elle la passera à l'ombre et au frais l'été, au chaud l'hiver.

3° Elle rentrera pour manger et se coucher. Notez qu'elle a été privée du repas le plus substantiel de la journée : de la soupe chaude et du salé. Pour le remplacer, on a mis dans le petit panier la bille de chocolat moderne — qui blanchira peut-être en vieillissant, mais qui ne sera peut-être aussi qu'un composé de briques pilées — nourriture à la fois convoitée et frelatée, formant, au moral comme au physique, un contraste fâcheux avec ce que j'appellerai sa sphère d'alimentation.

Donc, pas un moment pour apprendre son métier de paysanne. Si vous objectez que la classe ne commence qu'à huit heures pour finir à quatre heures, je vous répondrai que les logis campagnards sont, en général, fort loin des centres scolaires; qu'en outre, les habitudes des « récréations » de l'école font qu'avant le départ ou avant la rentrée, l'enfant joue au lieu de travailler.

Reprenons donc cette enfant à treize ans.

Si elle suit ses parents aux champs, à quelques rares exceptions près, elle ne peut supporter ni la pluie, ni le vent, ni la chaleur, ni..... la courbure de l'échine, elle n'y est pas habituée, elle ne peut plus s'y habituer. Elle n'a pas de force pour deux liards.

Allez donc commencer à la faire laver; faites-la biner des pommes

de terre pendant plusieurs heures par jour; envoyez-la chercher dans la combe, la ration d'herbe fraîche nécessaire pour une vache ; fourrez-la sous 45° de chaleur, en pleine moisson.

Elle n'est plus apte à être paysanne ! Elle n'en a plus ni le goût, ni la santé. Tous vos cubes d'air légaux, dans vos classes, ne valent pas les cubes d'air innombrables des pleins champs !

Non, Mesdames, ce n'est pas dans une école, ce n'est pas dans une classe, ce n'est pas devant un pupitre, qu'on apprend le courage et la virilité dans la lutte journalière du travail, dans la lutte contre les éléments, dans la lutte de l'homme et de la terre.

Qu'a-t-elle appris ?... Surtout la fainéantise.

— Oh ! mais justement, dites-vous, maintenant nous allons vraiment la former.

Soit. Conduisez-la dans vos écoles spéciales, apprenez-lui à se servir des instruments les plus perfectionnés de la laiterie moderne, de tous les systèmes d'incubation et d'élevage, enfin de tous les « trucs » quelconques d'exposition.

Ah çà !.... Croyez-vous que, revenue au pays, elle se trouvera en face de propriétaires, de fermiers ou de métayers, *assez fous* pour faire les dépenses d'installations auxquelles vous l'aurez habituée ? Car ces dépenses, que rapporteraient-elles ?

Ce que rapportent les fermes-modèles : de gros déficits.

D'ailleurs, en province, pas de débit pour la « quantité », qu'elle se présente sous forme de volailles, beurre, fromage ou produits similaires ; et sur les marchés des grands centres, un accroissement considérable de produits amènerait infailliblement des méventes. Nous souffrons encore de celle des porcs, nous avons celle des blés ; en voulez-vous d'autres ?

Je conclus donc à l'inutilité de ces écoles au point de vue de l'éducation de l'enfant, comme au point de vue de l'économie sociale. Et, d'ailleurs, je ne suis pas la seule à soutenir cette idée.

Voici un fragment du résumé du rapport présenté au Président de la République, par M. Méline, Ministre de l'Agriculture, en date du 25 mai 1898.

Après avoir constaté les efforts faits par le Gouvernement dans l'ordre de l'enseignement agricole ; après avoir rappelé qu'il existe actuellement :

1 Institut agronomique, 3 Ecoles nationales d'agriculture, 1 Ecole nationale des industries agricoles, 1 Ecole nationale d'horticulture, 44 Ecoles pratiques, 14 Fermes-écoles, 13 Fromageries-écoles, 2 Ecoles d'aviculture, 2 Ecoles de laiterie pour filles, 1 Magnanerie-école ; en tout 82 écoles de tous degrés ;

Après avoir dit que la loi du 16 juin 1879 a organisé l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales primaires et dans les

campagnes par l'institution de chaires d'agriculture et la création de champs de démonstration, le Ministre est obligé d'avouer que ce fonctionnement, dont le prix de revient monte à 4 millions, produit peu ou pas de résultats.

Ainsi un homme éminent, Ministre de l'agriculture, concluait bien, lui aussi, non seulement à l'inutilité, mais à l'effet nuisible d'institutions ayant pour résultat de ruiner le budget et de fournir des places à des enfants du peuple, auxquels le certificat d'études a inspiré l'horreur de la terre et qui ne veulent en profiter que pour être petits professeurs en gants de peau ou petits commis derrière un guichet.

(*Bruit; agitation.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mlle Pritchard du très intéressant rapport qu'elle vient de nous faire, et demandons à l'assemblée si elle n'a pas quelques observations à présenter.

Mlle Pritchard est absolument contraire aux écoles d'agriculture, en général ; elle estime qu'il est inutile de donner une éducation agricole aux enfants de paysans.

Une Congressiste. — Les enfants des agriculteurs viennent tous à Paris ou dans les grandes villes ; il faudrait, pour éviter cela, relever leur métier à leurs yeux, leur faire comprendre qu'il est un métier d'art, et que c'est un honneur d'être agriculteur.

Mlle Pritchard. — Les enfants peuvent apprendre avec leurs parents tout ce qu'ils doivent savoir.

Mme André Monnier. — En Suisse, l'instruction dure jusqu'à quinze ans; mais pendant la moisson, les foins, les vendanges, les enfants restent chez eux. Cela donne de très bons résultats.

Mme Maria Martin. — Les parents sont toujours heureux de voir leurs enfants remporter des prix à l'école; des récompenses sont très utiles dans nos écoles. Elles flattent l'amour-propre des parents et la vanité des enfants. Il faudrait en donner aussi pour l'agriculture et la rendre ainsi honorée et honorable. Il faudrait organiser de nombreux concours et donner de nombreuses récompenses.

Mme Paule Vigneron. — L'agriculture est un métier qui, surtout pour la femme, ne dure que huit mois de l'année. Pendant les quatre autres mois, la femme reste chez elle.

Mme Hyacinthe Bélilon. — Les filles ne viennent-elles pas à Paris parce qu'elles ne trouvent pas d'emplois à la campagne ?

Mme Paule Vigneron. — Ce qui a entraîné surtout les femmes vers la ville, c'est le travail à la machine qui, dans presque toutes les industries de femmes, a remplacé le travail à la main et a déterminé les prix de vente ; que de plus, les travaux sont presque toujours centralisés par des entrepreneuses, qui ont la mainmise sur toute l'industrie d'une région. Ainsi, dans l'Est, les Vosges et la Franche-Comté, la broderie est prise par deux ou trois grosses maisons ; autrefois, il y avait beaucoup de petites entrepreneuses qui se faisaient concurrence ; aujourd'hui, il n'y en a plus, tout est centralisé dans la même main, et l'on a établi des salaires de famine. En Bretagne, c'est la même chose : toutes ces industries que l'on peut appeler des industries agricoles, parce qu'elles étaient exercées par des femmes qui restaient chez elles à la campagne, toutes ces industries sont dans la main d'entrepreneurs qui tiennent les ouvrières en leur puissance, parce qu'ils ne leur commandent jamais d'autre travail que celui exécuté sur le dessin et les cartons qu'ils leur fournissent eux-mêmes, et qui sont envoyés de Paris avec la matière première ; par ce fait, les ouvrières ne peuvent pas se dégager des entrepreneurs.

C'est une grosse question au point de vue des travaux agricoles.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mme Paule Vigneron de ce qu'elle vient de dire ; mais elle est sortie un peu de la question et, comme elle n'était pas là au moment de la lecture du rapport, je lui dirai que Mlle Pritchard s'est déclarée absolument contraire à l'enseignement agricole, estimant qu'une femme n'a pas besoin d'être instruite pour être agriculteur.

La majorité de l'assemblée croit, au contraire, que la femme a déserté l'agriculture parce que, l'enseignement agricole ne

lui étant pas donné dans les écoles, elle envisage l'agriculture comme un métier inférieur.

Mme Paule Vigneron. — L'agriculture devient de plus en plus scientifique.

Une Congressiste. — Beaucoup *d'enfants assistés* viennent de Paris à la campagne; il faut bien des écoles pour les instruire, puisqu'ils n'ont pas de parents.

Miss Wiltram. — En Angleterre, il n'y a pas d'école d'agriculture proprement dite pour les classes pauvres, mais il existe, dans les écoles primaires, un enseignement agricole.

On considère, en Angleterre, qu'il est très important que les classes supérieures s'occupent des questions agricoles ; nous avons actuellement en Angleterre beaucoup de dames qui s'intéressent à l'agriculture, à l'horticulture, et qui remplissent des emplois importants dans le commerce.

On a même jugé utile que, dans le monde entier, les femmes de bonne éducation qui s'intéressent à ces questions soient liées entre elles. A la suite du Congrès tenu l'année dernière à Londres, il s'est formé une Union de femmes qui s'occupent d'horticulture et d'agriculture; cette Union a pour but de protéger leurs intérêts et de propager la connaissance des progrès faits dans les autres pays, et de se renseigner mutuellement.

Mme Mauriceau. — Il n'y a malheureusement pas en France d'écoles d'agriculture pour les femmes; depuis dix ans, nous le demandons dans tous les Congrès.

Il existe deux écoles de laiterie, l'Ecole de Coëtlogon subventionnée par le Ministère de l'Agriculture, et l'Ecole de Kerliver. Les autres établissements sont dus à l'initiative privée. Ces écoles sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins actuels.

Si l'enseignement agricole avait une place plus large dans les écoles primaires de villages, les jeunes filles y prendraient goût, ne déserteraient pas les campagnes pour se placer dans les villes; elles feraient de bonnes cultivatrices et fermières. Il faut créer en France des écoles d'agriculture pour les femmes, dans lesquelles, en sortant de l'école primaire, les jeunes filles recevraient un enseignement complet et pratique.

La création de ces écoles est demandée par un certain nombre de départements. Dans les campagnes, on sent la nécessité d'un enseignement agricole pour les femmes.

Le Conseil municipal d'Epernay vient de créer, dans le département de la Marne, des cours de greffage spécialement destinés aux femmes. Ces cours ont lieu deux fois par semaine. Les professeurs montrent sur place, à leurs élèves, la manière de tailler et de diriger la vigne.

Dans les Charentes et quelques autres départements, des cours spéciaux existent pour les jeunes gens et les jeunes filles. Le nombre des élèves est très grand, et les cours sont suivis avec une grande exactitude par les femmes.

Mlle Pritchard nous a dit que M. Méline était contraire à l'éducation agricole des femmes ; or, c'est lui-même qui a proposé l'admission des femmes dans les écoles d'agriculture, c'est son projet qui a été déposé ; il est à l'étude en ce moment et va être prochainement discuté. M. Méline, qui s'est constamment occupé de l'agriculture, a donné son appui à l'enseignement agricole des femmes. S'il était bien professé, toutes les femmes y prendraient part. L'Ecole de laiterie de Coëtlogon a été fondée, il y a quelques années, et a formé déjà 191 élèves. Ces élèves se sont réparties en France et à l'étranger ; elles sont professeurs dans des écoles de laiterie et s'occupent spécialement de tout ce qui concerne l'intérieur d'une ferme. Il est regrettable que l'Ecole de Coëtlogon ne puisse contenir plus d'élèves qu'il n'y en a, car les demandes sont fort nombreuses.

Ces renseignements m'ont été fournis par la Directrice de l'école.

Mme Grandmottet. — J'appuie ce que vient de dire Mme Mauriceau au sujet du greffage ; les femmes sont très employées au greffage, en Bourgogne.

Mais il est un travail fait par des femmes et qui est peu connu, c'est celui de la conservation du raisin pour l'hiver ; les vignerons se feraient là un revenu très avantageux, car il y a des moyens de conservation qui ne sont pas très connus, mais qui existent. C'est un travail bon pour les femmes, parce qu'il ne les oblige pas à sortir du logis, ce à quoi nous devons tendre.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous avons attendu pendant longtemps M. le baron de la Bouillerie, Président de la Section de l'Enseignement de la Société des Agriculteurs de France, pour lui demander de présider cette séance. Il vient d'arriver.

Nous serions heureux, Monsieur, de vous voir accepter la présidence.

M. le baron de la Bouillerie, prenant place au Bureau. — Je vous suis reconnaissant de l'honneur que vous me faites, en m'appelant au Bureau.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Mme Mauriceau veut-elle nous donner lecture de son rapport?

LES ÉCOLES D'AGRICULTURE POUR LES FEMMES

Rapport de Mme MAURICEAU.

Le métier d'agriculteur n'est plus, aujourd'hui, ce qu'il était autrefois. La concurrence que se font les producteurs de tous les pays, les découvertes agronomiques, la transformation de l'outillage agricole, les machines à vapeur, l'amélioration des méthodes de culture, exigent des connaissances scientifiques, et font du métier de cultivateur une science de plus en plus difficile, et pour laquelle il faut une instruction technique très étendue.

De nombreuses écoles d'agriculture ont été créées en France; mais, si l'on a développé l'instruction des fils de cultivateurs, en ce qui concerne les connaissances indispensables, on a fait peu de chose en faveur des jeunes filles de la campagne.

Nos écoles de village ne répondent pas aux exigences de la société moderne, ce qu'on y enseigne est insuffisant.

L'éducation donnée dans les villes amène souvent les jeunes filles à dédaigner le travail des champs, pour lequel elles ont déjà presque une répulsion instinctive.

Mathieu de Dombasle attribuait, en grande partie, l'abandon de la vie rurale à l'éducation que reçoivent les jeunes filles dans le familles de cultivateurs propriétaires.

Ce que disait Mathieu de Dombasle, il y a plus de soixante ans, est encore d'actualité aujourd'hui; il n'a été créé aucun établissement

spécial, en vue de l'instruction agricole à donner aux femmes, et de leur faire comprendre combien la mission du cultivateur est grande et attachante.

Chaque année le Ministère de l'Instruction publique, pour encourager les instituteurs et les institutrices primaires, qui ont donné dans le courant de l'année avec le plus de zèle et de succès l'enseignement agricole théorique et pratique, décerne des récompenses, consistant en médailles, mentions honorables et primes en argent de 200 à 300 francs. Malgré l'énergie et la bonne volonté des maîtres et maîtresses, cet enseignement est certainement insuffisant.

Ce qu'il faudrait en France, où notre sol est si riche et si fécond, ce serait la création d'établissements spéciaux, où les jeunes filles pourraient recevoir, à leur sortie de l'école primaire, l'enseignement agricole complet et pratique, qui leur serait si nécessaire pour épouser un fermier.

Le programme de ces établissements comprendrait l'enseignement de l'agriculture, de l'horticulture, l'étude des terrains, des engrais, l'élevage des bestiaux et des volailles, l'étude des plantes, de leurs propriétés, la préparation des beurres, des fromages, la conservation du lait, des fruits, la fabrication du pain, des aliments, un peu de médecine vétérinaire, d'hygiène; en résumé, tout ce qui concerne l'économie domestique.

De toutes les écoles pratiques et de toutes les fermes-écoles existantes, une cinquantaine environ, disséminées un peu partout sur tous les points du territoire de la République française, deux seulement sont des écoles de filles : l'Ecole de laiterie de Coëtlogon, dans le Finistère, et l'Ecole de laiterie de Kerliver, en Ille-et-Vilaine.

De plus, l'Ecole d'aviculture de Gambais admet les femmes à suivre les cours donnés aux hommes.

L'Ecole d'Anctoville, près de Caen, est due à la générosité de la marquise d'Escayrac de Lauture, fille d'un médecin de Napoléon III, qui légua à la commune d'Anctoville, une fortune de trois millions destinée à la fondation et à l'entretien d'un orphelinat laïque; la marquise léguait à la même commune une propriété splendide, sur laquelle est actuellement construite l'école.

La donatrice avait tout prévu, tout réglé pour que l'orphelinat fût une institution modèle ; 70 orphelines des départements de la Manche, de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Inférieure y reçoivent gratuitement, avec l'instruction primaire, une éducation agricole complète, de telle façon qu'elles puissent devenir d'excellentes fermières bien préparées au travail de la terre.

L'Ecole pratique de laiterie de Coëtlogon a été créée sur la demande de la Chambre de Commerce de Rennes, avec le concours et

les subventions du Ministère de l'Agriculture, du département d'Ille-et-Vilaine, et de la ville de Rennes. Tous ont uni leurs efforts pour mettre à la disposition des cultivateurs un enseignement pratique, qui soit pour les jeunes filles ce qu'est celui d'une ferme-école d'agriculture pour les jeunes gens.

L'Ecole a pour but d'initier les élèves à la pratique raisonnée des manipulations du lait, à la fabrication du beurre et des fromages, aux soins à donner à la basse-cour, aux vaches laitières, au jardin potager, au rucher.

L'enseignement, qui, dans chaque branche, est donné par des professeurs spéciaux, acquiert une importance d'autant plus grande que l'industrie laitière doit se développer de plus en plus en Bretagne, à mesure que la vente des céréales y devient moins productive.

Depuis la fondation de l'Ecole, en juillet 1886, il a été reçu 191 jeunes filles, dont 16 de pays étrangers : Russie, Angleterre, Belgique, Norvège, Amérique, Pologne; 91 sont retournées dans leurs métairies, mettre en pratique l'enseignement reçu à l'Ecole, 79 ont été placées par l'Ecole chez des industriels, 15 sont directrices d'écoles de laiterie, 2 sont professeurs de technologie du lait.

C'est à l'Ecole de laiterie de Coëtlogon que furent envoyées, de Belgique, les premières apprenties destinées à rapporter dans leur pays les bonnes méthodes de traitement rationnel du lait. Au retour de ces jeunes filles, des écoles de laiterie furent créées en Belgique, à Soumaye et à Wevelghem, pour former des maîtresses de laiterie destinées à être envoyées dans les écoles temporaires qu'on se proposait de créer dans les diverses régions du pays.

Cette organisation a rapidement progressé ; 125 cours temporaires ont été ouverts dans différentes localités belges.

Ces cours durent trois mois; il a été délivré, depuis la création, 1.275 certificats de capacité. Les jeunes filles conduisent les laiteries avec toutes les connaissances pratiques nécessaires.

Le succès remporté dans cette voie a été un puissant encouragement pour la création d'un enseignement agricole complet, à l'usage des jeunes filles.

Au mois de mai 1897, une école spéciale d'agriculture pour jeunes filles a été ouverte à Haverlée (province de Brabant). Cette école comprend deux sections, dont l'une est destinée à préparer les jeunes filles à l'enseignement de la laiterie, l'autre à former des fermières capables. Dans cette dernière section, la durée des cours est d'une année. C'est ainsi que les progrès s'enchaînent; la Belgique a donné, dans cette organisation, un exemple d'une haute portée scientifique et économique.

On signale, en Finlande, la création de Sociétés agricoles destinées à donner aux femmes l'enseignement de l'agriculture et de la laiterie.

Il existait déjà, dans ce pays, huit Sociétés féminines de laiterie, ainsi que vingt écoles de laiterie pour les jeunes filles. En outre, il a été institué des postes ambulants de professeurs femmes, pour instruire les habitants des localités éloignées.

Ces Sociétés de laiterie ont organisé une grande partie de l'exportation du beurre de la Finlande, dans les pays baltiques, dans l'Allemagne du Nord et en Angleterre, et fait disparaître presque complètement les intermédiaires.

En Russie, le Ministère de l'Agriculture, depuis longtemps déjà, fait faire, chaque été, des cours d'agriculture dans les écoles primaires; les femmes sont admises à ces cours. Il est question de fonder une école supérieure d'agriculture pour les femmes.

Un riche industriel de Moscou a légué à cette ville une somme de plus de 650.000 francs, afin de fonder une école ou ferme modèle d'agriculture, où ne seront admises que les jeunes filles de la province de Moscou.

L'Allemagne nous dépasse aussi dans l'enseignement agricole et horticole pour les femmes. Il existe plusieurs écoles d'agriculture ; la première fut fondée en 1892 à Fridau, près Berlin, et comprenait sept élèves, dont une est devenue professeur dans une école analogue en Russie, à Riga.

Bâle, Fribourg, Constance possèdent des écoles féminines d'agriculture ; les élèves y sont nombreuses et l'enseignement très étendu. Des fermes, attenantes aux écoles, permettent de compléter pratiquement l'instruction théorique des élèves.

Depuis quelques années, il s'est fondé en Angleterre des écoles et collèges agricoles pour les femmes. A l'occasion du *Congrès féministe international de Londres*, l'année dernière, nous avons visité Swanley College; il nous a été donné, sur l'organisation et les résultats obtenus dans l'école, des renseignements qui montrent comme quoi l'instruction agricole tient une grande place chez nos voisins.

Le Collège de Both Road, récemment fondé par la comtesse de Warwick, est destiné à donner aux jeunes filles l'instruction agricole, afin de leur permettre d'exercer ce métier, aussi bien en Angleterre qu'aux colonies.

En Amérique, l'organisation du Collège agricole de Carnell, dans l'Etat de New-York, est à peu près celle des nombreux établissements spéciaux que l'on trouve aux Etats-Unis. Une loi fédérale de 1862 a doté ces établissements, par la concession à chacun d'eux de 12.000 hectares de terres. Les revenus croissants ont été augmentés, depuis 1890, d'une dotation annuelle de 75.000 francs. En ajoutant à cela les dons et legs faits par des particuliers, et qui sont de plus en plus nombreux, on se fera une idée des ressources, parfois énormes, dont jouissent ces établissements.

La durée des études à Carnell est de trois à quatre ans, selon que les élèves veulent acquérir le diplôme de bachelier, ou celui de docteur ès-sciences agricoles.

Les matières enseignées se rapportent à l'agriculture, à la zootechnie, à l'art vétérinaire, à la physique, à la chimie agricoles, à l'entomologie, à l'hygiène, aux mathématiques, à la mécanique agricole, au maniement des instruments, à l'horticulture, à la fabrication des beurres et fromages, à la comptabilité agricole, enfin aux langues et à la littérature étrangères.

Laboratoires, collections, bibliothèques, fermes, basses-cours, jardins, ateliers, tout se trouve réuni pour faciliter le travail des jeunes élèves. Le collège est ouvert aussi bien aux jeunes filles qu'aux jeunes gens. Ces deux catégories d'élèves suivent parfois les mêmes cours et prennent part aux mêmes travaux.

Le nombre des étudiantes est considérable. Les jeunes Américaines font les plus louables efforts pour égaler leurs rivaux, et quelquefois les surpasser.

Certains élèves sont admis à ne suivre qu'une partie des cours; ils appartiennent à des familles de cultivateurs, qui ne peuvent supporter des frais d'études prolongées.

Des cours d'hiver, techniques et pratiques, destinés à donner aux élèves une instruction sommaire, en ce qui touche la préparation du lait, la nourriture du bétail, les soins à lui donner, la conduite des appareils de laiterie et des machines à vapeur, ont été organisés depuis peu de temps.

Presque toutes les grandes Universités américaines possèdent des chaires d'agriculture, où les cours sont suivis avec une grande assiduité par les jeunes filles.

Indépendamment des cours, les professeurs se livrent à des travaux de recherches, intéressant plus spécialement les intérêts agricoles de la région où ils sont établis.

Le compte rendu des travaux est publié dans des rapports annuels, répandus par milliers. Des crédits spéciaux sont ouverts à ce sujet. Il n'est pas de recueil français, ayant quelque autorité ou intérêt, qui, n'ait sa place dans la bibliothèque de ces collèges. Tous nos ouvrages sont connus, toutes nos expériences commentées et étudiées. Les travaux publiés en Allemagne, en Angleterre, se trouvent également à la disposition des élèves et des maîtres.

Il y a des centaines de Sociétés agricoles qui organisent des Expositions, des Concours, et adressent aux agriculteurs des bulletins spéciaux et des avis dont ils peuvent profiter. La presse agricole rend des services signalés. Contrairement à ce qui se passe en France, on lit, aux Etats-Unis, les journaux agricoles et le nombre de leur tirage est énorme.

Le *Congrès de Washington* a voté, en 1898, un crédit de 10.000 dollars (50.000 fr.) pour instituer, au département de l'agriculture, une section d'économie domestique. Miss Emmy Sickles avait été consultée sur cette question par la Commission du Sénat. Elle a été désignée pour faire le Cours supérieur aux jeunes filles.

M. Paul Serre, attaché au Consulat français à San-Francisco, a donné connaissance d'un don inattendu de 125.000 francs de rentes, pour un enseignement agricole d'un nouveau genre. Conformément à la volonté du généreux donateur, des professeurs ambulants vont relancer les cultivateurs dans leurs domaines, et leur enseigner les progrès à faire dans l'agriculture : c'est l'enseignement obligatoire et gratuit.

Pour ce qui concerne notre pays, l'Assemblée Nationale de 1791 institua en France les premières chaires d'agriculture; en 1830, furent ouvertes les Ecoles spéciales de Grignon et de Grand-Juan; la République de 1848 devait faire plus encore : elle institua des fermes-écoles dans les départements et des écoles régionales dans certaines zones de culture, elle organisa l'enseignement agricole dans les écoles de tous degrés, elle couronna son œuvre par la fondation d'une Ecole supérieure, l'*Institut National Agronomique*, destiné à l'étude des sciences dans leurs rapports avec l'agriculture.

Malheureusement, le coup d'État entraîna, avec l'Empire, la suppression de l'Institut National Agronomique, comme bien d'autres créations dues aux idées généreuses et rénovatrices des républicains de 1848. En 1875, la tâche fut reprise et poursuivie avec vigueur.

Aujourd'hui, il importe de répandre et d'exciter l'amour de la terre. Pour y arriver, on ne saurait trop développer l'enseignement agricole; mais ce n'est point assez de créer des écoles professionnelles; tous les enfants ne pourront y entrer, tandis qu'ils passent tous par l'école primaire; il faut donc modifier les programmes de l'école primaire rurale, et exiger que l'enseignement des notions d'économie domestique et d'agriculture y ait une place plus large, au détriment de matières d'un intérêt moins grand.

Il faut enseigner et faire comprendre aux jeunes filles des campagnes, que la vie en plein air constitue l'existence la plus heureuse, que le travail de la terre est noble et fortifiant : alors elles resteront au village et l'on arrêtera ainsi du même coup, dans une certaine mesure, la dépopulation des campagnes. Les jeunes gens trouvant à côté d'eux des femmes éprises de la vie champêtre, ayant toutes les qualités pour faire de bonnes fermières, s'attacheront davantage au village natal.

Aujourd'hui, grâce à la multiplicité, à l'augmentation et à la facilité des moyens de circulation et de communication, la vie à la cam-

pagne sera de moins en moins l'existence isolée qui effrayait bien des jeunes filles autrefois. Les livres, les bibliothèques, les journaux, les fréquentations, les réunions, les distractions qui attiraient irrésistiblement dans les villes, se trouvent de plus en plus à la portée des cultivateurs.

Il n'est pas jusqu'à la police des campagnes, à l'amélioration des routes sur lesquelles circulent trains, tramways, automobiles, qui n'entrent pour beaucoup dans la transformation de la vie à la campagne, et ne la rapprochent de plus en plus de la vie urbaine.

Le Secrétaire général du Syndicat agricole du Calvados fait la remarque que ce ne sont plus les hommes qui émigrent vers la ville, mais aussi les jeunes filles de toutes les conditions; il ajoute qu'une grosse part de responsabilité retombe sur les parents, qui donnent à leurs enfants une éducation qui les pousse à l'éloignement pour les choses de la campagne.

Malheureusement, cette plainte n'est pas nouvelle, elle existe depuis des siècles. La perspective d'un gain plus élevé, pour un moindre travail, fait déserter les villages et abandonner la vie rurale; nous ne savons pas comprendre ce qu'est réellement l'industrie agricole et l'immense portée de son développement; on ne s'y intéresse guère, et il semble qu'on déroge quand on devient agriculteur.

De tous côtés, au Parlement, au Sénat, au Conseil supérieur de l'Agriculture, existent des projets de réformes et d'améliorations; mais dans ces projets, il n'est nullement question des femmes, rien n'y est prévu pour développer l'enseignement agricole, si nécessaire dans nos campagnes.

Il n'existe que deux établissements sérieux, Coëtlogon et Kerliver, spécialement destinés aux jeunes filles. A Darnetal, une école maraîchère a été fondée par l'abbé Poitevin : les jeunes filles envoyées par l'Assistance publique labourent, ensemencent et cultivent les terrains. Le refuge de Notre-Dame d'Anglet, près Biarritz, est une vaste ferme cultivée par des femmes. L'exploitation est très prospère et donne tous les ans les plus heureux résultats au point de vue matériel, et l'heureuse influence de la terre se fait sentir sur le développement moral des jeunes filles occupées dans ces deux établissements.

Ces écoles sont insuffisantes, car la femme a une mission importante à remplir dans une exploitation agricole ; c'est à elle qu'incombent la direction et la surveillance de la ferme, il faut qu'elle soit initiée de bonne heure à l'aide qu'elle peut apporter dans la famille.

Tout ce qui tient à la condition des femmes, à l'éducation qu'elles devraient recevoir, aux carrières qui pourraient leur être ouvertes, est devenu à cette heure d'un intérêt puissant; ce n'est pas seulement une question de justice et d'humanité, c'est une question sociale. Si la

femme n'est point préparée à devenir la compagne utile et dévouée de l'homme, elle restera un obstacle à la marche en avant du progrès.

La Société *L'Egalité* a pris l'initiative de réclamer, dans les Congrès qui se sont tenus en 1889, 1892 et 1896 :

La création d'Ecoles d'agriculture pour les femmes.

Ecoles pratiques de laiterie pour la fabrication des beurres et fromages.

Ecoles d'aviculture pour l'élevage de la volaille.

Ecoles de jardinage, sur le modèle de celle qui existe à Versailles pour les hommes.

Ecoles de greffage, comme les écoles créées dans plusieurs départements, notamment dans la Charente où les cours sont suivis par plus de 100 élèves hommes.

Création d'Ecoles et de Cours pratiques pour la taille et la conduite des arbres fruitiers, de la vigne et de tout ce qui se rattache à l'arboriculture et à l'horticulture.

Admission des femmes dans toutes les Ecoles agricoles de l'Etat, des départements et des communes.

Admission des femmes aux Ecoles vétérinaires.

Comme sur aucune de ces demandes nous n'avons obtenu la moindre satisfaction, au nom de l'intérêt des femmes, dans l'intérêt des hommes et dans l'intérêt général, nous demandons au Congrès de vouloir bien émettre un vote qui confirme et renouvelle nos vœux et réclamations. (*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Mme Mauriceau de son très intéressant rapport. Cependant, avant de voter sur les vœux qu'elle propose, nous allons entendre le rapport de Mlle Bucheron, qui traite de la même question et émet des vœux presque identiques. Comme vous êtes obligée, Madame Mauriceau, d'aller dans une autre Section, voulez-vous nous laisser vos vœux, et au cas où vous ne seriez pas là lorsqu'on les votera, nous permettez-vous de les résumer en un seul ?

Mme Mauriceau. — Je demande que l'on insiste sur l'admission des femmes dans toutes les écoles.

Mme Grandmottet. — Les hommes trouvent difficilement à se marier à la campagne ; si les jeunes filles recevaient une meilleure éducation agricole, les hommes trouveraient plus facilement à s'établir et n'afflueraient pas vers les villes.

Depuis quelques années, en Bourgogne, les femmes sont occupées à l'égrenage des grappes sur place, c'est pour elles un travail lucratif et qui prend de l'extension tous les ans.

Mme André Monnier donne lecture du rapport de Mlle Bucheron.

Mlle Simonne Bucheron. — Rapport sur :

L'Instruction agricole.

(Lire page 577.)

Mme Paule Vigneron. — Il semble que les écoles primaires d'agriculture devraient donner un enseignement régional ; dans une région, on insisterait sur la laiterie, dans une autre, sur la viticulture, etc. ; sans exclure cependant les connaissances agricoles en général.

Il serait intéressant aussi de rattacher aux écoles secondaires, un cours d'agriculture pour les jeunes filles plus instruites, et que pourraient suivre les filles des propriétaires. On déplore que les filles de fermiers ou de cultivateurs abandonnent la campagne, mais l'exemple leur en est donné par les hautes classes. Les femmes de propriétaires ne s'occupent plus de la culture; elles viennent à la campagne, pour se reposer pendant l'été et pour recevoir leurs invités, au moment des chasses. Si les femmes de propriétaires donnaient elles-mêmes l'exemple, elles retiendraient les jeunes filles autour d'elles et pourraient leur donner de bons conseils.

Mme Lajoye. — Je demande la parole pour la question « hygiène » que, Mesdames, vous avez mise de côté dans le programme. Vous vous êtes peut-être trompées, car elle est excessivement utile pour les fermières. Les femmes de fermiers ne s'occupent pas seulement de toutes les questions qui intéressent les femmes d'une manière générale, elles s'occupent aussi des ouvrières, font la cuisine et le ménage. Or, souvent nous entendons nos ouvriers se plaindre amèrement que la cuisine ne soit pas bien faite, ou que la fermière ne soit pas propre, ou qu'elle ne fasse pas le ménage, ou qu'elle le fasse trop tard. Très souvent même ces griefs nous amènent de petites grèves.

Mme André Monnier. — Je ne considère pas ces questions comme secondaires, mais elles ne rentrent pas dans notre programme.

Mlle Pritchard. — Je suis de l'avis de Mme Vigneron. Si dans mon rapport j'ai condamné les écoles, je ne les ai condamnées que pour la femme du peuple, car je voudrais des écoles pour les femmes de propriétaires qui sont destinées à commander aux autres. La femme du monde qui dirige, donnerait ensuite des leçons à ses subordonnées et leur apprendrait parfaitement ce qu'elles ont besoin de savoir.

Mme Paule Vigneron. — Les deux écoles ne seraient pas de trop.

Mme Lajoye. — La question agricole m'occupe passionnément, et je trouve qu'il faudrait avoir deux écoles, l'une pour les ouvrières, l'autre pour les femmes du monde. L'agriculture se fait maintenant d'une façon scientifique, et nous n'avons pas chez nous la possibilité d'apprendre ce qu'il nous faudrait savoir. En Belgique, où l'on est plus avancé sur cette question, des écoles ont été créées pour les filles du peuple et d'autres vont l'être pour les femmes du monde, dans les grands centres agricoles.

Mlle Pritchard. — Je vous l'ai dit, je suis agriculteur, et puis vous affirmer que c'est bien à la campagne qu'on apprend la façon de faire pousser le blé ; c'est là que je l'ai apprise, sans aller dans aucune école.

Mlle S. Bouvard. — J'entends demander des écoles différentes pour les ouvrières et pour les femmes du monde ; ne serait-il pas mieux de mélanger tout le monde ensemble ? Il y aurait ainsi plus de fraternité et de solidarité. D'ailleurs, l'avenir appartient à toutes les classes.

Mlle Pritchard. — Le régiment est l'école des militaires, et Saint-Cyr, l'école des officiers.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je crois que Mlle Bouvard a

fait une objection qui devait être soulevée ici. Il est impossible de faire des écoles spéciales aux femmes du monde; les écoles sont pour qui y va, et qui veut les fréquenter.

Mme Paule Vigneron. — Je demande qu'une section agricole soit créée dans les écoles primaires et dans les écoles secondaires.

Mme André Monnier donne lecture du rapport de M. Guillochon.

M. Guillochon, Professeur d'horticulture à l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis, Directeur du Jardin d'essai de Tunis. — Rapport sur :

L'enseignement agricole et horticole pour les femmes.

(Lire page 585.)

Mme Florence Deleu, Régente de l'Ecole Normale de l'Etat, pour les institutrices, à Bruges. — Rapport sur :

L'Enseignement ménager agricole.

(Lire page 591.)

Mme Madeline Agar. — Rapport sur :

L'Enseignement de l'horticulture dans les écoles en Angleterre.

(Lire page 599.)

Mme Fournet-Kaindler. — Il faudrait aller au secours de la culture moyenne. Ce sont les femmes propriétaires qui doivent recevoir l'enseignement agricole scientifique.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous demandons que des cours d'agriculture soient institués dans les lycées, les écoles secondaires et les écoles primaires.

Mme Fournet-Kaindler. — Les jeunes filles désertent la campagne parce que, dans la ville, à quelques kilomètres de leur village, elles gagnent le double de ce qu'elles gagneraient dans la ferme; or, il y a certaines pratiques agricoles qui font produire à la terre quatre fois plus ; il faudrait apprendre aux jeunes

filles, tout en économisant leur fatigue et leur temps, ce qu'il faudrait faire pour que la terre rapportât davantage.

Mrs Alec Tweedie, Présidente de la Section agricole du Conseil International des Femmes. — Rapport sur :

L'Agriculture et les femmes en Grande-Bretagne.

(Lire page 601.)

Mme Paule Vigneron. — Je ne sais pas si l'établissement agricole fondé par la comtesse Zamoïska, en Pologne, a été signalé ici. C'est un établissement des plus complets, où l'enseignement agricole est donné de façon théorique et pratique.

Mme Lénine, Membre de la Société d'encouragement à l'agriculture pour la Russie, donne lecture du rapport de Mme Wogoff, Présidente de la Société.

Mme Wogoff. — Rapport sur :

L'Economie rurale en Russie.

(Lire page 606.)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous vous remercions, Madame Lénine, pour la lecture du rapport de Mme Wogoff.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, et nous allons passer au vote des conclusions proposées.

Je crois qu'il est inutile d'émettre une quantité de vœux; lorsqu'on en émet beaucoup, on y attache moins d'importance. Un seul vœu résumant nos désirs serait préférable, je soumets donc à l'Assemblée la rédaction suivante :

Le Congrès, envisageant que l'instruction agricole et horticole est nécessaire pour les femmes, aussi bien que pour les hommes, réclame, tant au point de vue des transformations scientifiques que pour relever aux yeux des femmes de la campagne la profession d'agriculteur :

1° La fondation, dans toutes les régions, d'Ecoles d'agriculture pour les femmes,

2° Et l'introduction dans les écoles primaires et secondaires, de Cours d'agriculture, cours dont les Ecoles normales devront désormais tenir compte.

Mme Paule Vigneron. — Ne pourrait-on pas demander quelque chose d'un peu plus net, au point de vue des Ecoles normales? L'enseignement agricole est-il mentionné dans les programmes?

M. de la Bouillerie. — Il est mentionné, mais je crois qu'il est peu donné.

Mme Fournet-Kaindler. — On ne peut donner un enseignement agricole bien net, car les différentes questions sont encore à l'étude partout.

M. de la Bouillerie. — Il y aurait un mot à changer dans la rédaction du vœu. Les cours existent dans les écoles, d'après les règlements et la législation ; en demandant l'introduction de cours dans les écoles, vous demanderiez une chose qui existe déjà; il faudrait exiger simplement l'application des programmes, en ce qui concerne l'enseignement agricole dans les écoles.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Le mot « désormais », pour les Ecoles normales, implique qu'on n'a pas suffisamment tenu compte de cet enseignement jusqu'ici.

Mme Fournet-Kaindler. — Une institutrice qui aura suivi un cours d'agriculture,ne pourra pas appliquer ses connaissances, dans les différents pays où elle ira, parce que la culture change selon les pays, les terrains et les climats.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Il nous est impossible d'entrer dans ces détails ; chaque institutrice ne peut recevoir une éducation spéciale pour la province ou la ferme dans laquelle elle enseignera.

Il faut donner aux institutrices, qui sont appelées à être déplacées, des notions sur l'agriculture en général ; plus tard, elles pourront augmenter leur instruction à cet égard, selon les besoins des localités où elles se trouveront.

Mme Fournet-Kaindler. — Pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, les femmes sont appelées à posséder la terre,

de plus en plus. Si elles n'ont pas les connaissances nécessaires, elles ne pourront pas faire autour d'elles tout le bien dont elles seraient capables.

Mme Avril de Sainte-Croix. — Je vous le répète, nous ne pouvons entrer dans tous ces détails.

Je mets aux voix le vœu dont je viens de vous donner lecture.

(Adopté.)

M. de la Bouillerie. — Mesdames, je ne m'attendais pas à l'honneur qui m'a été fait d'être appelé à votre Bureau ; je tenais simplement à vous apporter la sympathie, extrêmement vive, d'une des grandes Sociétés d'agriculture qui existent, et à vous dire combien nous suivons avec intérêt le mouvement qui se manifeste, du côté des femmes, vers l'agriculture.

L'attention des femmes, jusqu'ici, n'avait pas été attirée suffisamment sur cette question agricole, si importante et si grave, pour la résolution de laquelle votre aide nous est indispensable, Mesdames. La femme apporte au foyer, non seulement le charme de la vie, mais encore l'aide indispensable. En agriculture, nous avons besoin de son concours et de son dévouement. Nous comptons sur elle. J'espère que vos efforts feront avancer la question et hâteront le moment où la ville cessera d'être le point de mire unique, le mirage irrésistible.

Je vous remercie de l'accueil si sympathique que vous avez bien voulu me faire, et vous assure que la Société des Agriculteurs de France suit avec le plus grand intérêt et la plus grande confiance les travaux de votre Congrès, particulièrement ceux relatifs à l'agriculture.

(*Applaudissements.*)

Mme Avril de Sainte-Croix. — Nous remercions Monsieur le Président de la Société des Agriculteurs de France, et nous lui demandons de vouloir bien prendre la parole, cette après-midi, en séance plénière.

La séance est levée à midi.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A LA SÉANCE DU SAMEDI 23 JUIN

L'INSTRUCTION AGRICOLE

Rapport de Mlle Simonne BUCHERON (1).

La meilleure des écoles pour former une bonne fermière est, sans contredit, la ferme des parents, *si la mère est elle-même une fermière capable et une ménagère entendue*. Ce cas est malheureusement très rare, surtout chez les petits cultivateurs, si nombreux aujourd'hui. L'incurie extraordinaire de nos paysannes, même propriétaires et jouissant d'une certaine aisance, montre l'impérieuse nécessité pour leurs filles d'une instruction agricole et ménagère autre que celle qu'elles peuvent acquérir au foyer paternel.

Comment donc leur donner cette instruction ?

Il est évident, que pour enseigner les soins à donner au bétail, son élevage, son engraissement, l'aviculture, la fabrication moderne du beurre, la tenue d'une laiterie modèle, la comptabilité de la grande culture, etc., les fermes-écoles sont indispensables et peuvent seules réaliser une instruction agricole *complète*. Mais les fermes-écoles sont trop rares pour que le grand nombre des jeunes filles de nos campagnes puisse profiter des avantages qu'elles offrent. Il est donc de première utilité que l'école primaire donne aux fillettes de nos populations rurales, au moins l'instruction agricole la plus essentielle.

Déterminer en quoi consiste cette partie la plus essentielle et ébaucher le plan de son enseignement, tel est l'objet du présent rapport.

Qui oserait nier que l'hygiène soit la plus indispensable des sciences, puisqu'elle a pour but la conservation de la santé et par conséquent de la vie ?

Cependant l'hygiène n'occupe pas, dans les programmes officiels d'enseignement, la place qui devrait lui revenir.

(1) Voir page 571.

Chaque année, la France perd *plusieurs douzaines* de conscrits noyés par congestion, parce que les malheureux ignoraient le danger des bains pendant la digestion.

Chaque année, la France perd *plusieurs douzaines* de cultivateurs et d'ouvriers, asphyxiés dans des cuves ou des fosses, pour ne pas y avoir descendu au préalable une bougie allumée qui leur indiquât, par son extinction, que l'air y était irrespirable. Ces malheurs sont de ceux *qui ne devraient pas arriver* parce qu'ils ne dépendent pas de la fatalité, mais bien de l'ignorance.

Un catéchisme de l'hygiène, résumant avec précision et clarté les principes les plus indispensables à observer, devrait être enseigné dans toutes les écoles rurales.

Mais si cet enseignement nous paraît nécessaire pour les écoles de garçons, il nous paraît plus utile encore pour les écoles de filles, car les principes d'hygiène enseignés aux hommes ne leur servent le plus souvent qu'individuellement, tandis que la femme tient en main non seulement son hygiène propre, mais aussi celle de ses enfants et de son foyer, c'est-à-dire de *toute la famille*. Nous prétendons aussi que l'enseignement de l'hygiène est plus nécessaire dans les écoles rurales que dans les écoles des villes.

En effet, les ruraux sont plus ignorants de l'hygiène que les citadins, d'abord parce qu'ils sont plus en dehors du courant de la civilisation et moins promptement favorisés par les progrès et découvertes que la science moderne diffuse sans cesse dans le domaine pratique ; ensuite parce qu'ils ne profitent pas, comme les habitants des grandes villes, des mesures d'hygiène générale prises par leurs municipalités, telles que : fourniture de l'eau potable, canalisation des égouts, enlèvement des ordures ménagères, entretien de la propreté et de la salubrité des voies publiques, etc.

Dans les plus petits domaines ruraux, au contraire, toutes ces questions doivent être résolues par leurs propriétaires.

Appelés par conséquent dans cet ordre de choses à faire montre d'une bien plus grande initiative privée que les citadins, les habitants des campagnes se trouvent, justement par leur ignorance de l'hygiène, moins aptes à en appliquer les principes.

N'y a-t-il pas là une anomalie qu'il est urgent de faire disparaître, en répandant le plus possible la connaissance des grandes lois de l'hygiène dans nos écoles rurales ?

Il a été beaucoup écrit sur l'hygiène en ces dernières années, mais tous les ouvrages parus nous semblent trop savants et trop compliqués pour atteindre le but voulu, qui est de rendre cette science *familière* aux enfants à ce point qu'il leur devienne *naturel* de se conformer à ses exigences.

A notre avis, ce cours devrait se diviser en trois parties :

1° L'hygiène des personnes : propreté, vêtements, alimentation, habitudes.

2° L'hygiène de l'habitation.

3° L'hygiène du bétail.

Chacun de ces chapitres constaterait les usages antihygiéniques de la *région* où l'on enseigne, et dresserait le tableau des bons principes qui leur sont opposés.

Nous résumons ici, en un relevé sommaire, les constatations faites de quelques usages défectueux, tant dans notre commune de Thoury-Ferrottes que dans les communes avoisinantes du canton de Lorrez-le-Bocage (arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne), c'est-à-dire à moins de 100 kilomètres de Paris et pendant les dernières années du dix-neuvième siècle.

I. Hygiène des personnes. — Propreté. — La propreté des habitants de notre région est ce qu'elle est en moyenne dans toutes les campagnes de France, c'est-à-dire qu'elle laisse fortement à désirer. L'eau est parcimonieusement employée. Dans bien des maisons, il n'existe pas un ustensile de toilette, ni cuvette, ni broc, et toute la famille se lave successivement dans le même seau qui sert à puiser l'eau potable.

Beaucoup d'enfants sont envoyés à l'école après avoir été seulement mouchés et plus ou moins peignés.

Même en été, les lotions à l'eau froide, appliquées vivement sur tout le corps avec un torchon rude, usage si salutaire aux enfants, sont totalement inconnues.

Vêtements. — Au point de vue du vêtement, nous n'avons constaté qu'un usage défectueux, qui est une tendance à couvrir beaucoup trop la tête des enfants de fichus et de capuchons de laine, même en été.

Alimentation. — *Eau potable.* — Quand on est pénétré, comme le sont de nos jours les habitants des villes, de l'importance qu'il y a à ne consommer que de l'eau véritablement pure, on est stupéfait de l'indifférence absolue des ruraux à cet égard. Il y a des communes entières dans lesquelles il est impossible de se procurer de l'eau qu'on puisse affirmer non contaminée.

Leurs habitants consomment, soit l'eau des mares, eau stagnante et croupie, soit de l'eau de rivière, à laquelle les lavoirs et l'abreuvage des bestiaux, sans parler de tout ce qu'on y jette, enlèvent toute salubrité, soit enfin l'eau des puits, généralement trop peu profonds et toujours à ciel ouvert. Nous avons vu retirer d'un des puits dont s'abreuvait tout un quartier du village, une poule et un chat morts.

Pendant la période de sécheresse de juillet-août 1899, les habitants d'une des communes voisines de la nôtre n'ont plus eu pour se

désaltérer, pendant une quinzaine de jours, que l'eau de mares infectes; très peu d'entre eux ont jugé nécessaire de se procurer de l'eau plus propre dans les villages environnants.

Il serait à souhaiter qu'une propagande active fût faite pour vulgariser l'usage des puits tubulaires en fer de 9 à 10 mètres de profondeur surmontés d'une pompe qui, puisant l'eau sous un lit filtrant de marne ou de sable de cette épaisseur, la débite absolument indemne de toute infiltration.

Alcoolisme. — Il est notoire que l'alcool exerce ses ravages dans notre arrondissement et qu'un enseignement antialcoolique y est des plus utiles.

L'école des garçons de notre commune possède un tableau démontrant les effets déplorables de l'alcoolisme sur l'organisme humain; le même enseignement ne serait pas inutile dans les écoles de filles, la femme pouvant souvent, par son influence, empêcher l'homme de boire, quand elle est bien persuadée des dangers de la boisson.

Nourriture. — Au point de vue de la nourriture, nos remarques ont principalement porté sur la cuisson presque toujours insuffisante des légumes, l'abus des crudités et des repas froids, même en hiver, la mauvaise qualité des soupes des ménagères, le fait qu'on ne tire pas de la pomme de terre les services alimentaires qu'elle pourrait rendre, enfin l'inaptitude complète des femmes à préparer les conserves les plus faciles à faire : choucroute, haricots verts et laitues au sel, oseille au bain-marie, etc.

Trop souvent les enfants munis de leur déjeuner à consommer à l'école, n'ont pour le repas de midi qu'une pomme et du pain, régime absolument défectueux, pour l'hiver surtout.

Nous avons vu une jeune mère qui, allaitant son enfant, se nourrissait de salade et de pommes vertes. Inutile d'ajouter que le pauvre bébé était sur le point de passer de vie à trépas, et ne fut sauvé que par le changement d'alimentation de la mère.

II. Hygiène de l'habitation. — On rencontre trop souvent ici des habitations au niveau du sol et même en contre-bas, habitations naturellement plus humides et par conséquent moins saines.

En revanche, nous observons avec satisfaction que même les bâtiments isolés que n'atteint pas la réglementation des toits de chaume sont tous couverts de tuiles comme ceux du village.

Mais il est un usage des plus salubres et des plus bienfaisants absolument ignoré ici et qui est cependant familier à des peuples tout à fait différents d'origine, de mœurs et d'habitat, tels que les Flamands et les Arabes.

Nous voulons parler du blanchiment à la chaux si répandu dans les Flandres, où il est renouvelé presque tous les ans au moment de

Pâques, et dans tous les pays musulmans où il est renouvelé annuellement aussi à l'époque du Rhamadan.

Chez nous, hélas ! la demeure ne connaît cette étincelante blancheur que l'année de sa construction et ne la revoit souvent pas de toute l'existence de son propriétaire.

Ceci est à déplorer, non seulement comme défaut de propreté, mais surtout comme défaut de salubrité. On sait en effet que la chaux vive est un microbicide des plus puissants.

La même négligence se retrouve d'ailleurs dans l'entretien de la peinture des boiseries, qui n'est jamais renouvelée.

Aussi, bien des intérieurs, même assez soignés sous d'autres rapports, ont-ils des murs, des portes et des châssis de fenêtres d'une couleur sombre et enfumée variant du brun au noir.

Le rôle si important de l'air n'est pas compris comme il le devrait. L'aération quotidienne des logis et le renouvellement de l'air dans les pièces où l'on a été nombreux ne sont pas pratiqués, tandis qu'on laissera s'établir des courants pernicieux par les jointures des portes et des fenêtres.

La propreté des intérieurs n'est pas plus brillante que celle des personnes. Le carrelage n'est pas lavé chaque jour, comme dans les Flandres, et ce n'est pas chez nous que l'on voit les habitants d'une maison avoir deux paires de sabots, l'une pour le dehors et l'autre pour le dedans, comme chez les fermiers du Nord.

Les tables de bois blanc, qui servant aux repas devraient être nettes, ne sont presque jamais lavées, alors qu'il est si facile de leur conserver une extrême blancheur en les récurant après chaque repas avec de l'eau, du sable et une brosse de chiendent. Un usage détestable, très répandu dans nos campagnes, est celui des lits de plume, trop chauds et non susceptibles d'être nettoyés, d'où il résulte qu'ils sont souvent d'une malpropreté repoussante. Les matelas de balle d'avoine pour les bébés, de fougère ou de zostère pour les enfants et de laine pour les grandes personnes, sont cependant beaucoup plus sains, et les trois premiers, moins coûteux encore que les lits de plume.

III. Hygiène du bétail. — Dans notre région, très peu d'étables et d'écuries sont pavées. Le purin s'infiltre donc directement dans le sol de ces bâtiments, tandis que le surplus coule librement à travers les cours et les routes et y forme des mares.

Cette déplorable négligence a trois résultats également fâcheux :

1° Au point de vue purement agricole, la perte des purins comme engrais crée pour chaque cultivateur un déficit appréciable. Pour la France entière, ce déficit, d'après le calcul de nos agronomes, se chiffre annuellement par 2 milliards de francs, en y comprenant, il est vrai, la non-utilisation du purin des villes.

2° L'infiltration du purin dans le sol contamine les eaux des puits, et pourrit le sol des écuries et des étables.

3° La stagnation des mares de purin infecte l'atmosphère et peut, en été surtout, nuire sensiblement à la santé publique.

Le manque d'aération est très fréquent et *voulu* dans les étables et écuries, contrairement aux connaissances modernes de l'utilité du renouvellement de l'air.

Si les litières du gros bétail ne sont pas suffisamment changées, cet inconvénient est beaucoup plus sensible encore dans les clapiers, car la plupart des maladies endémiques qui les ravagent proviennent de la malpropreté.

Et cependant l'élevage des lapins est un des plus faciles, quand on désinfecte régulièrement les clapiers et qu'on les entretient toujours propres.

Le blanchiment à la chaux n'est pas plus employé pour les écuries et étables que pour les maisons.

Il serait cependant bon de l'employer annuellement, et indispensable de l'appliquer après les cas de maladies contagieuses, en ayant soin de se servir de la chaux vive, plus efficace.

Les vaches ne sont pas étrillées quotidiennement chez beaucoup de cultivateurs et très peu de fermières leur lavent le pis avant chaque traite, ce qui est une mesure de propreté élémentaire.

Notons qu'au point de vue de la nourriture, les bestiaux sont plutôt bien soignés dans le pays.

La ration des bêtes bovines est généralement composée d'un mélange bien compris de fourrage de bonne qualité (luzerne et sainfoin), et en hiver de betteraves légèrement fermentées, mêlées de son et de balle d'avoine.

Les pommes de terre si favorables, crues, à la lactation et, cuites, à l'engraissement, ne sont pas données aux bêtes parce qu'on ne cultive pas dans le pays les espèces à grand rendement qui fournissent ce tubercule à si bas prix.

Une disposition commune à presque tous les paysans, est d'appeler le vétérinaire souvent trop tard dans les cas graves, après avoir essayé des remèdes de bonnes femmes qui empirent fréquemment l'état de l'animal.

ÉBAUCHE D'UN PLAN D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE FILLES.

En fait d'enseignement agricole proprement dit, voici comment nous le comprenons pour l'école primaire de filles.

A notre avis, il devrait se composer de deux cours : l'un, théorique, donnerait par des lectures, des dictées et des rédactions, sous une

forme claire et simple, tous les articles essentiels du manuel d'une bonne fermière. L'autre, exclusivement pratique, serait donné dans le jardin de l'école, où l'on apprendrait aux fillettes la culture des légumes rustiques les plus appropriés à améliorer l'ordinaire de la ferme.

A titre d'exemple pour le cours théorique, nous donnons ici deux petites dictées qui n'ont d'autre but que de démontrer la simplicité avec laquelle nous pensons que ces sujets doivent être traités.

Dictée I : *Les vieux foins.* — Le vieux foin est dangereux pour le bétail qui le consomme. Il offre souvent des moisissures qui causent de graves maladies.

Il est toujours poussiéreux, ce qui fait tousser les animaux.

Cependant, les années où le fourrage est rare, le cultivateur est désireux d'utiliser son vieux foin.

Comment fera-t-il pour le donner à ses bestiaux sans risques ?

Réponse à apprendre par cœur : Au moment d'être donné au bétail, le vieux foin doit d'abord être bien secoué à l'air pour être débarrassé des poussières.

Il doit être trempé ensuite dans un seau d'eau salée, puis séché à l'air.

L'eau salée détruit les moisissures et donne bon goût au vieux foin, qui devient par ce moyen à la fois sain et agréable aux animaux.

Dictée II : *Le lavage du beurre.* — La mauvaise qualité du beurre fabriqué par les petits cultivateurs, tient souvent à ce qu'il est livré par eux presque tel qu'il sort de la baratte ou après un lavage superficiel, et toujours sans avoir été travaillé.

Recette à apprendre par cœur : Il est indispensable, au sortir de la baratte, de *laver* le beurre en observant les deux principes suivants :

1° Employer pour ce lavage de l'eau très pure et bien froide.

2° Changer l'eau autant de fois qu'il est nécessaire pour qu'elle ne devienne *plus du tout* laiteuse après qu'on y a trituré le beurre.

Le beurre ainsi lavé n'a pas le goût rance du beurre de nos campagnes et se conserve trois fois plus longtemps, bien entendu si la crème était fraîche.

CULTURE MARAICHÈRE PRATIQUE.

Les écoles rurales sont presque toujours pourvues d'un jardin. Si celui-ci est trop petit ou trop mal exposé, il sera facile d'obtenir que la commune loue pour l'école un terrain aussi voisin que possible et d'environ 5 ares, ce qui ne grèverait le budget communal que de 5 à 6 francs par an.

Sur ces 5 ares, deux environ seront absorbés par les allées, auxquelles il faut donner une largeur d'un mètre, ce qui est indispensable pour un jardin maraîcher destiné à une école.

Une plate-bande sera ménagée sur le pourtour et réservée pour les semis et repiquages.

On donnera aux planches une largeur d'un mètre.

Leur longueur sera déterminée par la forme du jardin. Mais, la largeur étant d'un mètre, il sera toujours facile de calculer exactement les doses d'engrais à épandre sur chaque planche.

L'emploi des engrais chimiques est en effet tout indiqué pour ces jardins, l'école ne disposant pas de fumier.

Pour la culture maraîchère, on emploie ces engrais dans la proportion de :

10 kilos à l'are, soit 100 gr. au mètre carré pour le superphosphate (1);

5 kilos à l'are, soit 50 gr. au mètre carré, pour le chlorure de potassium;

5 kilos à l'are, soit 50 gr. au mètre carré, pour le nitrate de soude (2).

Les deux premiers de ces engrais seront épandus au moment du bêchage du printemps, afin d'être bien mêlés à la terre. Le nitrate sera épandu en couverture.

Si l'on emploie comme engrais potassique la raïnite au lieu du chlorure de potassium, on pourra l'épandre à la même dose que le superphosphate, et toujours en même temps que ce dernier engrais, avant le labour du printemps.

Ces indications très simples seront vite apprises par les institutrices, qui les rendront peu à peu familières aux enfants.

L'achat des outils nécessaires à un jardin scolaire ne dépasse pas une trentaine de francs pour 2 arrosoirs, 2 bêches, 2 râteaux, 2 binettes, 1 cordeau et 1 plantoir.

L'achat annuel des graines pour le jardin susdit est de 8 fr. Cette somme sera facile à recueillir par une cotisation fort minime de chaque élève.

Seules, les fillettes de dix à treize ans peuvent suivre avec fruit le cours maraîcher et s'acquitter adroitement des travaux auxquels on consacrera une partie du jeudi et de temps à autre une heure, après la fermeture de l'école.

Les bêchages ne peuvent être exécutés que par les enfants de douze à treize ans et avec des bêches proportionnées à leur taille.

(1) Les doses d'engrais chimiques indiquées sont celles que l'on emploie en vue d'une culture extra-intensive, c'est-à-dire des doses maxima.

Si une raison d'économie obligeait à restreindre l'emploi des engrais chimiques, on obtiendrait encore des résultats *très satisfaisants* avec des dose exactement de moitié moindres que celles indiquées.

Il est toujours très avantageux d'épandre le nitrate de soude en deux ou trois fois, à quinze jours d'intervalle plutôt qu'en une seule fois.

Le soin du matériel, son rangement, son inventaire après chaque séance de travail, doivent être confiés à une monitrice ou à une des grandes élèves les mieux notées.

Le résumé des travaux, clairement exposé avec les dates, fera chaque fois l'objet d'une rédaction, dans un cahier spécial dont l'ensemble résumera l'enseignement maraîcher donné dans le jardin.

Enfin, de nos jours, le nombre des traités de culture potagère mettant cet art à la portée de tous est tellement considérable, que les institutrices n'auront que l'embarras du choix pour se procurer un guide leur permettant de diriger le travail des enfants.

Elles auront naturellement soin de n'entreprendre que la culture des légumes qui ne demandent ni couches, ni cloches, ni châssis, et de choisir surtout les espèces les plus rustiques et du rendement le plus abondant, afin de répandre l'usage des légumes les plus profitables.

Les produits du jardin scolaire seront partagés, par moitié, entre l'institutrice et les meilleures élèves du cours de culture maraîchère.

Ce petit rapport est mal proportionné à l'importance de la question qu'il traite, mais il faut tenir compte que nous n'avons pas eu d'autre prétention que celle d'*esquisser* l'ensemble des moyens par lesquels il nous semble que l'école primaire peut combattre l'ignorance et la routine de nos populations, en matière d'*hygiène rurale* et de *procédés agricoles conformes aux progrès modernes*.

Que notre plan soit approuvé ou qu'on lui en substitue un autre, peu importe ; l'essentiel, c'est que l'enseignement officiel s'occupe sans retard d'une question d'une importance aussi capitale et qui a été complètement négligée jusqu'ici.

(*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET HORTICOLE

POUR LES FEMMES

Rapport de **M. GUILLOCHON**,

Professeur d'horticulture à l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis, Directeur du Jardin d'essai (1).

Il me souvient, il y a bientôt seize ans maintenant, que débutant dans ce métier de l'horticulture, métier fait tout de satisfactions pour

(1) Voir page 573.

qui sait admirer la Nature et se passionne à en sonder les lois, il me souvient, dis-je, que quelques esprits, en avance sur leur siècle, disait-on, parlaient de « colonisation culturale » et faisaient, oh ! combien timidement encore, des conférences dont la péroraison pouvait se résumer ainsi : « Notre sol français est épuisé, cultivé depuis trop longtemps, la terre ne rapporte plus; il faut que les jeunes s'expatrient, qu'ils aillent cultiver dans les colonies ; là, ils trouveront des terres vierges, etc., etc. »

Depuis cette époque, la question a fait de rapides progrès. Aujourd'hui le fait est acquis, l'idée est lancée, les colonies françaises ont droit de cité; encore quelques années, et certaines rapporteront à la métropole, les autres ne coûteront plus rien.

Eh bien, la question féminine nous paraît être actuellement dans la même phase ; des établissements d'instruction réservés au sexe féminin sont créés, d'autres sont en voie de création, afin de donner à la femme, en lui procurant un métier, des droits à l'égal de l'homme, droits que l'on cherche à lui disputer encore.

Les esprits rétrogrades qui contestent encore à la femme le droit d'exercer une profession qui, jusque-là, avait été le privilège de l'homme, s'appuient souvent, il faut bien le reconnaître, sur des fautes commises par celles-là mêmes qui veulent et demandent l'émancipation féminine. Car derrière ce mot « émancipation », l'on veut trop souvent faire de la femme l'égale de l'homme, sans qu'elle ait fait d'études au préalable, ou plutôt sans études suivies, d'où, de la part de certaines, une pédanterie de demi-savantes, pénible à constater pour ceux qui ne sont pas réfractaires à cette évolution.

Aussi, félicitons-nous sans réserve aucune Mesdames les membres de la Commission du *Congrès international des Œuvres et Institutions féminines* de 1900, pour la sagesse et l'esprit pratique qui ont présidé à l'élaboration des questions qui composent le programme.

C'est pourquoi nous nous permettons d'apporter notre pierre à l'édifice, par l'envoi de ce mémoire, relatif à la cinquième des questions qui seront traitées par la 4e Section, tout en regrettant beaucoup de ne pouvoir assister aux séances du Congrès, malgré tout le désir que nous aurions éprouvé à prendre part aux intéressantes discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu.

***

LA FEMME PEUT-ELLE ÊTRE EMPLOYÉE POUR LA CULTURE ?

A cette question l'on ne peut répondre que par l'affirmative. En agriculture, comme en horticulture, la femme peut prendre part à des travaux de toutes sortes, en tenant compte de ses forces, de ses ca-

pacités, et de ses connaissances techniques, si elle a été instruite dans ce but, au préalable, dans un établissement spécial.

En agriculture, sa place sera surtout à l'entretien de la basse-cour, à la fromagerie, à la laiterie, à l'étable, pour la traite des vaches et la distribution du lait. Aux champs, à l'époque de la moisson, pour l'attachage des bottes, pour le fanage, la présence de la femme est nécessaire ; dans les pays vignobles, pour la cueillette du raisin, à l'époque de la vendange, elle devient indispensable.

Enfin, mieux que l'homme absorbé par les durs travaux, la femme tiendra la comptabilité, calculera les prix de revient, les prix de vente, et se rendra compte plus exactement de ce que rapporte ou devrait rapporter l'exploitation.

En horticulture, la femme peut plus encore, les travaux étant, pour la plupart, plus en rapport avec ses forces. Ce sont: les repiquages les rempotages, la taille des arbres fruitiers, leur conduite, la préparation des légumes, soit en vue de la consommation sur place, soit en vue de la vente sur les marchés ; dans les serres, le lavage des plantes; puis enfin, la cueillette des fleurs, la confection des corbeilles de table, des bouquets, travaux pour lesquels elle pourra prodiguer son bon goût inné et universellement reconnu.

Par ce qui précède, l'on peut constater, et reconnaître alors, que la femme peut devenir le précieux auxiliaire de l'agriculteur ou de l'horticulteur. Mais cette rapide énumération des travaux qui peuvent être exécutés par les femmes, n'éclairerait pas la question d'un jour bien nouveau, si nous nous arrêtions là. N'est-ce pas ce que font déjà la plupart des femmes mariées à nos cultivateurs français ?

Ce à quoi, dans ce but, nous attachons plus d'importance, c'est à la préparation par une instruction professionnelle spéciale, propre à développer chez la jeune fille ces qualités d'ordre, d'économie, d'observation, qui en feront ensuite la collaboratrice de l'agriculteur ou de l'horticulteur d'une façon plus intime en qualité de femme, ou comme employée seulement, directrice de travaux, chef de culture, contremaîtresse, ou simplement ouvrière.

Nous pensons qu'en matière de culture, la femme ne peut pas se substituer à l'homme, en prenant part aux mêmes travaux, dont la plupart sont au-dessus de ses forces physiques. Son rôle peut être, surtout, d'aider de ses conseils, de ses idées, en exécutant les travaux cités plus haut, le cultivateur qui trouvera en elle, une main-d'œuvre plus délicate que celle employée généralement.

Mais pour cela, il faut que, jeune fille, elle ait reçu une instruction technique, dans un établissement où elle aura appris à faire les travaux qu'elle sera appelée à diriger plus tard; d'où la nécessité de créer, comme cela a été fait à Swanley, en Angleterre, des écoles pratiques d'agriculture ou d'horticulture, à l'instar de celle qui vient

d'être créée à Harvilles (Seine-et-Oise), sur l'initiative de Mlle J. Fresnois. C'est de ce sujet que nous allons nous occuper maintenant.

***

DE LA CRÉATION D'ÉCOLES PRATIQUES D'HORTICULTURE ET D'AGRICULTURE.

Qui dit école, dit établissement où sont enseignées et représentées toutes les branches qui, dans leur ensemble, forment un métier.

La valeur d'une école ne pouvant être reconnue que par les situations qu'occupent, à un moment donné, les élèves qui en sortent, il ne faudrait pas croire qu'il suffit de créer des écoles pour résoudre la question de l'emploi de la femme en agriculture ou en horticulture. Ce sera seulement après plusieurs années de vraie pratique que l'élève pourra, alors, occuper une situation qui lui fera honneur, ainsi qu'à l'établissement où elle aura fait ses études.

Dans une école professionnelle spéciale, l'on apprend de tout ; de fait l'on n'approfondit rien ; et il faut bien se pénétrer de ceci, c'est que l'on sait beaucoup de choses, mais en fait l'on ne sait rien.

Le grand avantage qu'aura l'élève sortie d'une école, c'est que le jour où elle se spécialisera dans une branche quelconque de son métier, elle le fera en connaissance de cause, et résoudra mieux que tout autre les questions — ceci spécialement en culture — que la Nature lui posera à chaque instant.

En résumé, ne point se décourager devant les premiers échecs qui ne manquent jamais pendant les premières années de création, et en face desquels souvent, une œuvre pleine de vitalité, périclite et disparaît à la suite d'un manque de confiance et d'énergie de la part de ceux qui étaient tout désignés pour la soutenir et lui assurer une certaine pérennité.

Afin d'écarter autant que possible ces échecs, nous pensons que l'école d'agriculture ou d'horticulture doit être établie, tant au point de vue hygiénique que pratique, conformément aux derniers perfectionnements de la science et de l'industrie, afin que les élèves s'y plaisent et prennent goût au métier pour lequel elles sont désignées, mais sans luxe pourtant, afin de ne pas les habituer à un milieu qu'elles ne retrouveraient plus jamais ensuite dans les exploitations privées.

Dortoirs spacieux, sains, aérés, chaque élève ayant sa chambre, de grandeur suffisante pour y laisser place à un lit, une armoire, une commode, une table de toilette ; car il est prudent de ne pas oublier que l'on aura affaire à des jeunes filles d'un certain âge déjà, et qu'il ne faut pas, par un milieu trop sévère, leur enlever les qualités natives qui sont le charme de notre race.

Instruction théorique. — L'instruction théorique dans une école soit d'agriculture, soit d'horticulture, devra se composer de cours faits par des Professeurs spéciaux, praticiens eux-mêmes autant que possible, qui apporteront là, en outre de leur instruction, les observations personnelles qu'ils auront acquises par la pratique, dans la branche de leur enseignement.

Agriculture. — Les cours pourront être divisés ainsi :

1° Cours d'Agriculture. — Soins à donner aux animaux à l'étable. — Du pâturage. — De la lactation. — Soins à donner à la vache en état de lactation. — De la durée normale de la lactation. — Moyens de la prolonger. — Remèdes à appliquer en cas d'accident ou de maladie, avant l'arrivée du vétérinaire.

Travaux des champs. — Semailles. — Moisson. — Fourrages.

Comptabilité agricole. — Tous les détails que doit comporter une comptabilité bien tenue.

2° Cours de Laiterie.

De la traite des vaches. — De la conservation du lait. — Sa transformation en beurre. — A quoi tient la bonne qualité du beurre.

Fabrication des fromages. — Fromage au lait de vache ; — au lait de chèvre, etc.

De la construction de la laiterie. — Utilité d'une laiterie aérée, vaste, éclairée. — De la propreté qui doit régner dans la laiterie.

3° Cours d'Hygiène.

De la construction pratique de la maison d'habitation. — Propreté de la maison d'habitation et de ses dépendances. — Des locaux qui la composent. — Organisation intérieure. — Premiers soins à donner en cas d'accident ou de blessure. — Hygiène de la femme.

Horticulture. — Les cours pourront être divisés ainsi :

1° Cours d'Horticulture.

Culture des plantes de serre d'après leur nature même. — Culture des plantes de plein air d'après leur nature même. — Des principaux modes de multiplication. — Semis. — Bouturages. — Marcottages. — Greffages. — Repiquages. — Rempotages. — Etude des principaux types des familles cultivées.—Récolte des graines.—Nettoyage et triage des graines. — Ensachage des graines. — De la conservation des graines

2° Cours d'Arboriculture fruitière.

De la taille d'hiver. — De la taille d'été. — Conduite des arbres fruitiers. — Floraison. — Fructification. — Etude des meilleures variétés. — Etude des espèces d'arbres fruitiers. — Pommiers. — Poiriers. — Pêchers. — Pruniers. — Abricotiers. — Cerisiers. — Amandiers. — De la conservation des fruits. — Du fruitier. — Sa construction. — De la disposition des fruits dans le fruitier, etc.

3° Cours de Floriculture.

Culture des plantes pour leurs fleurs. — De la cueillette des fleurs. —

Leur conservation. — Etude et énumération des principales espèces cultivées pour la fleur coupée. — Formation des massifs. — Des corbeilles; — des plates-bandes; — leur plantation.

4° Cours de Fleuristerie.

De l'utilité des fleurs. — Leur emploi. — Montage des fleurs. — Composition des corbeilles de table, des surtouts, des poufs, des bouquets de mariées, des bouquets de corsage, des bouquets de chevelure. — Des fleurs à employer de préférence pour chacune de ces compositions.

De la décoration des appartements pour les bals, les soirées, les dîners. — Décoration temporaire de gala. — Décoration à demeure.

Instruction pratique. — Tous ces cours, pour être entièrement profitables, devront être suivis d'applications pratiques, sous la conduite de Chefs de pratique ou des Professeurs eux-mêmes, et pour cela, bien entendu, il faudra que l'école en fournisse les éléments, agricoles ou horticoles suivant le cas.

Or, annexée à l'école d'agriculture une ferme, d'où le titre plus universellement répandu de ferme-école. A l'école d'horticulture, un jardin fleuriste, un jardin potager, des serres, etc., etc.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'organisation d'un établissement de ce genre; ce qui serait trop long, et n'apprendrait rien sur cette question de la main-d'œuvre féminine, en culture agricole ou horticole. Il n'y aurait qu'à copier ce qui existe déjà dans le même ordre d'idées pour le sexe masculin.

Pourtant nous nous arrêterons à faire ressortir qu'il est indispensable que les élèves travaillent, et prennent part à tous les travaux que nous avons énumérés en commençant ce mémoire. Le travail que l'on fait soi-même et souvent, est le seul profitable, car l'on en saisit mieux les détails, ce qui permet de le faire mieux exécuter plus tard.

L'on voudra bien remarquer que nous avons écarté, dans l'énumération des matières à enseigner, les travaux inexécutables pour la femme, à laquelle on ne peut demander des travaux de force. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, et nous tenons à le répéter, la femme ne peut pas se substituer à l'homme, son organisation physique ne le lui permet pas, mais elle peut lui être d'un grand secours dans la direction d'une exploitation agricole ou horticole.

***

CONCLUSION.

Faire de la femme une cultivatrice adroite, instruite théoriquement et pratiquement des travaux qu'elle a ou aura à faire exécuter, ce

qui lui permettra de mieux s'y intéresser que toute autre n'ayant pas reçu une instruction semblable, et en faire ainsi la collaboratrice du cultivateur.

Mais, Mesdames, nous vous le demandons au nom de la renommée universelle dont jouit la femme française, ne faites pas d'elle, par un bagage de connaissances au-dessus de ses forces morales et de sa condition, une déclassée, comme il y en a déjà malheureusement trop.

Par une instruction bien graduée, par des conseils judicieusement donnés, adroitement présentés, montrez-lui, jeune fille, son vrai rôle qui est celui de devenir une bonne mère de famille et une épouse aimée qui doit soutenir au moment des défaillances, encourager, et aider de ses connaissances, celui qu'elle aura choisi comme compagnon de son existence. Faites des femmes instruites, mais ne faites pas des femmes savantes. (*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE

Rapport de Mme Florence DELEU, Régente de l'Ecole normale de l'Etat pour les institutrices, à Bruges (1).

I. — ÉDUCATION PEU PRATIQUE DONNÉE AUX JEUNES FILLES.

La jeune fille ne reçoit pas actuellement l'éducation qui la prépare au rôle social qu'elle aura à remplir plus tard. On en fait, dans le peuple, une déclassée, en haut, un objet de luxe, un ornement coûteux et peu lucratif.

La plupart des femmes ne sont pas en ville, comme à la campagne, préparées à diriger le ménage, ni à faire l'éducation de leurs enfants. D'autre part, il n'y en a qu'un petit nombre qui soient en état de gagner leur vie par leur travail. A quoi faut-il attribuer cet état de choses?

II. — CAUSES.

1. *Education défectueuse.* — A l'éducation défectueuse que reçoivent les enfants à la maison paternelle et à l'école, à l'instruction insuffisante qu'on leur donne, à l'organisation de l'enseignement, au programme des études, à la préparation du personnel enseignant. En

(1) Voir page 573.

général, on tient trop peu de compte des besoins de la vie, en un mot, on ne forme pas l'enfant pour la vie. Les notions de *sciences naturelles*, par exemple, qui doivent former la *base* des connaissances pratiques, sont trop négligées. Le *cours d'agriculture* est celui qui convient le mieux, même aux jeunes filles de la ville, comme cours d'application des sciences naturelles. Le jeune enfant de la ville raffole des animaux, des plantes, etc., l'artiste, le peintre, le poète recherchent les choses de la nature; le malade, le riche vont à la campagne; l'homme est le roi de la création, il doit connaître quelque chose de son royaume.

D'autre part, la plupart des parents ne comprenant pas assez leurs devoirs ne cherchent pas à donner à leurs filles, aussi bien qu'à leurs fils, une position qui leur permette de pourvoir plus tard à leurs besoins. Et à ce sujet, je tiens à communiquer le vœu qu'exprima Mrs Fenwick Miller au *Congrès international des femmes* tenu à Londres en juin-juillet 1899: « Toutes les jeunes filles devraient apprendre une profession; elles devraient même en continuer l'exercice après leur mariage, sous peine de perdre par l'inaction des talents dont l'acquisition a coûté tant de peine et d'argent. Malgré tout ce que les hommes peuvent penser, une femme habituée à un travail régulier, à la vigilance, à la prévoyance, est cent fois mieux préparée à devenir une bonne épouse et une bonne mère, que celle qui a passé sa jeunesse au milieu des plaisirs futiles et des satisfactions de la vanité. »

2. *Manque d'écoles pratiques, d'écoles professionnelles.* — Certains parents plus sages, plus prévoyants, qui voudraient donner à leurs filles une éducation plus pratique et leur faire apprendre une profession, se trouvent le plus souvent dans l'impossibilité de le faire, n'ayant pas à leur portée des établissements où l'enseignement est donné d'après leurs vues.

III. — PROGRÈS RÉALISÉS, NOTAMMENT EN BELGIQUE.

Il faut le dire cependant, depuis quelques années de grands progrès ont été réalisés dans cette voie et, dans plusieurs pays de l'Ancien et du Nouveau Continent, on se préoccupe beaucoup de faire des jeunes filles, des femmes de ménage capables de gagner honorablement leur vie. Cette tendance se manifeste notamment en Belgique, par l'organisation sérieuse donnée depuis quelque temps à l'enseignement, dans les écoles primaires et moyennes de filles et dans les écoles normales d'institutrices, des travaux à l'aiguille, de l'hygiène et par l'addition au programme de l'économie domestique et des travaux du ménage. En outre, il y a des classes et des écoles ménagères dans le but d'enseigner théoriquement et pratiquement aux jeunes

filles à exercer intelligemment leurs fonctions de femmes de ménage et de mères de famille.

Il existe également un enseignement professionnel bien organisé, comprenant des écoles, des cours professionnels et des ateliers d'apprentissage. Toutes ces institutions ont pour but de préparer la jeune fille à des professions féminines déterminées. Comme on ne les trouve généralement que dans les villes, elles ne sont qu'exceptionnellement fréquentées par les jeunes filles de la campagne.

IV. — ÉDUCATION PEU RATIONNELLE DONNÉE AUX JEUNES FERMIÈRES.

Pendant bien longtemps, on s'est fort peu soucié des femmes fermières. Il y a des années que la plupart des Gouvernements s'efforcent par tous les moyens possibles d'améliorer l'agriculture: ils organisent pour les garçons un enseignement professionnel agricole et ils ne songent pas que les futures fermières, elles aussi, doivent être initiées aux travaux de la ferme qui les concernent spécialement.

C'est ce qui a fait dire à un agronome français, M. Joigneaux, dans son remarquable traité *Conseils à la jeune fermière :*

« Pour nos garçons, il y a des écoles d'agriculture et aussi des maîtres qui vont dans le canton, dans la commune, jusque chez eux, enseigner des choses utiles. Pour toi, fille de cultivateur, il n'y a ni écoles, ni maîtres comme il en faudrait. On s'efforce de souder le jeune homme au sol, on s'efforce d'en détacher la jeune fille; ce qu'on élève d'une main, on le détruit de l'autre. On veut des cultivateurs qui pensent et raisonnent; on ne sait pas leur donner des compagnes dignes d'eux et capables de les seconder.

« Si nous envoyons nos filles à l'école du village, elles nous reviennent sachant un peu lire, écrire, compter, coudre et marquer. C'est quelque chose, il est vrai, mais ce n'est point là l'étoffe d'une ménagère accomplie. Si nous les envoyons à la ville, c'est bien pis : nous donnons une paysanne, on nous rend une demoiselle, on nous rend une coquette qui ne rêve plus que parure, maître de danse, maître de musique et mari bourgeois. Nous voulions une fermière modeste et intelligente, on nous rend une jeune fille présomptueuse et ennemie de la ferme. »

Cette situation, qui est loin d'être exagérée, existe encore dans bien des pays; elle existait également en Belgique, il y a une dizaine d'années.

Ce fut M. Proost, actuellement Directeur général au Ministère de l'Agriculture, qui donna l'idée d'organiser en Belgique un enseignement agricole féminin. Déjà en 1881, en qualité de Secrétaire de la Société Centrale d'Agriculture, il appela l'attention des membres sur

les écoles d'agriculture pour filles qui existaient déjà à cette époque en Allemagne, en Autriche, en Danemark, en Suisse, etc., et proposa de fonder en Belgique de semblables institutions : « La Belgique sera-t-elle la dernière, dit-il, à suivre cet excellent exemple, ou bien sommes-nous condamnés à voir encore le fermier envoyer ses filles dans des pensionnats, où elles apprennent à mépriser le métier de leur père pour devenir des *demoiselles*, qui ne sont que trop souvent plus tard des êtres déclassés dans la société ? »

V. — OCCUPATIONS DE LA FERMIÈRE.

Chacun sait que pour réussir dans l'exploitation d'une ferme, il faut des connaissances multiples, des aptitudes spéciales. Or, le fermier seul ne suffit pas pour diriger, pour mener à bonne fin, tous les travaux de la ferme. Il faut le concours de la femme. Outre l'éducation des enfants et les soins du ménage, elle a dans ses attributions la direction et la surveillance de l'étable, l'hygiène et l'alimentation du bétail, la traite des vaches et la laiterie. Elle s'occupera en outre de la porcherie, du poulailler et du rucher; elle prendra à sa charge le potager et le verger, et elle tâchera de cultiver quelques plantes d'agrément, ce qui lui permettra d'orner son habitation et de la rendre agréable à sa famille. Pendant les longues soirées d'hiver, elle s'occupera avec ses enfants de la sélection des semences ; elle tiendra avec son mari la comptabilité de la ferme, etc. D'après les circonstances, elle exécutera elle-même certains travaux ou elle en chargera d'autres personnes, sous sa surveillance.

La tâche de la fermière est certainement bien lourde; elle pourra la rendre plus facile en réglant ses occupations avec ordre et compétence. Pour être à la hauteur de ses devoirs, il lui faut une préparation spéciale : où la recevra-t-elle ?

VI. — PRÉPARATION DE LA FERMIÈRE.

a) *A l'école primaire.* — Le petit cultivateur envoie sa fille à l'école du village; elle ne va pas plus loin. L'école primaire a donc pour mission de la préparer à ses devoirs futurs. Cela est fort possible : on y attachera beaucoup d'importance à l'étude de la nature et, parmi les sciences naturelles, on choisira celles qui ont directement trait à l'agriculture; d'autre part, on pourrait donner à tout l'enseignement une direction pratique; par exemple, on choisira de préférence des exercices de calcul, de langue (dictées, lectures, rédactions, etc.), qui s'appliquent aux choses de la ferme.

Si nous consultons le programme des écoles primaires en Belgique,

nous y trouvons des points qui ont trait à l'enseignement agricole : notions d'horticulture, soins à donner aux poules, etc., mais ces notions sont très incomplètes.

b) A l'école d'adultes. — Après avoir terminé leurs études primaires, il faudrait que les jeunes filles de la campagne aient l'occasion de continuer à s'instruire dans des classes d'adultes, qui se feraient de préférence le dimanche. Afin d'étendre leurs connaissances par la lecture, on pourrait mettre à leur disposition une bibliothèque où elles trouveraient des livres à leur portée, des revues agricoles périodiques, etc. Pour les obliger à tirer profit de leurs lectures, on leur imposerait un questionnaire, dont elles devraient chercher et écrire les réponses qui seraient ensuite corrigées en commun, en classe, etc.

Personnel enseignant. — Il est inutile de dire que pour donner cet enseignement avec fruit, il est nécessaire d'avoir un personnel qui ait reçu une préparation spéciale.

C'est ce qui se fait en Belgique, où l'on trouve inscrit au programme des Écoles normales d'institutrices, l'horticulture, des notions sur l'élevage des animaux domestiques (vaches laitières, poules, etc.).

c) Ecoles moyennes; pensionnats. — En Belgique, le Gouvernement prescrit un programme spécial à suivre dans les sections agricoles annexées aux écoles moyennes de garçons, mais il n'est pas question d'enseignement agricole dans les écoles moyennes de filles. Il faudrait organiser des cours d'agriculture, dans les écoles moyennes établies dans les communes rurales, et dans les pensionnats fréquentés par les jeunes fermières.

d) Ecoles spéciales ménagères pour filles. — Il existe depuis longtemps, dans plusieurs pays de l'Europe, des écoles spéciales d'agriculture pour filles. Depuis une dizaine d'années, plusieurs écoles ménagères agricoles ont été créées en Belgique. Ces institutions, annexées le plus souvent à l'un ou l'autre pensionnat, sont subventionnées par le Gouvernement, mais à condition de suivre le programme qui leur est imposé et de se soumettre à l'Inspection de l'agriculture. Il y a actuellement une quinzaine d'écoles ménagères agricoles en Belgique, parmi lesquelles il y en a une qui ne dépend d'aucun autre établissement, et qui est installée dans une petite ferme fort bien aménagée et outillée; c'est une véritable *ferme-école*, parfaitement organisée et qui fonctionne admirablement.

Le *programme* des écoles ménagères agricoles comprend les matières suivantes : Religion et morale, arithmétique, rédaction, éléments d'histoire naturelle et de zootechnie, laiterie, économie

domestique, économie sociale, éléments de pédagogie et d'hygiène, notions de droit usuel, notions de commerce et de comptabilité (comptabilité du ménage et de la ferme).

Manuels à l'usage des élèves. — Afin de s'assurer que le programme sera exécuté d'après les vues de l'auteur, le Gouvernement a chargé des spécialistes de rédiger sous sa direction des manuels en rapport avec les différentes branches du programme, pour lesquelles il n'existe pas encore d'ouvrages recommandables. Plusieurs de ces ouvrages ont déjà vu le jour, les autres paraîtront très prochainement.

e) Ecoles de laiterie. — Cours de laiterie. — Les écoles de laiterie furent organisées avant les écoles ménagères agricoles; en même temps des cours volants, des conférences sur la laiterie furent institués.

1° *Ecoles de laiterie.*

Au début, les écoles de laiterie s'adressaient exclusivement aux filles; actuellement, il en existe plusieurs pour les garçons.

Les écoles de laiterie ont une durée de trois mois.

La création d'une école temporaire de laiterie se fait à la demande des Comices agricoles, avec le concours pécuniaire de l'État, de la province, de la commune et du Comice agricole de la région.

La fréquentation des cours est gratuite.

Le nombre maximum des admissions ne peut dépasser douze élèves, ni être inférieur à dix. Toutes les élèves sont externes et rentrent chez leurs parents chaque soir.

L'enseignement est théorique et pratique.

Le programme d'enseignement comprend les matières suivantes :

Cours théorique et pratique de laiterie et de fromagerie.

Cours de zootechnie.

Cours d'agriculture pastorale.

Dans les écoles de laiterie, comme dans les écoles ménagères agricoles, on suit le système du « *half-time* » (demi-temps), c'est-à-dire qu'une demi-journée est consacrée aux cours théoriques, l'autre moitié de la journée aux cours pratiques.

2° *Les conférences ou cours volants.*

Ces cours comprennent six à quinze conférences consécutives, données dans une même localité.

Les sujets traités dans ces conférences sont : Avantages des laiteries coopératives, alimentation du bétail, hygiène des étables, composition du lait, différents systèmes d'écrémage, de barattage, de délaitage, de malaxage, etc.

Ces conférences furent organisées dans un grand nombre de villages; en six ans, depuis 1891 jusqu'en 1896, il fut donné 1.650 con-

férences, dans 292 localités différentes. Ces conférences obtinrent beaucoup de succès et produisirent de fort bons résultats.

Depuis 1891, il a été ouvert 150 cours d'une durée de trois mois, à l'occasion desquels il a été délivré plus de 1.600 certificats de capacité. Il a été institué en outre une trentaine de cours réguliers de 30 jours. Ces institutions, les conférences et les écoles volantes, se complètent logiquement : en effet, les conférenciers, allant de village en village, font connaître les nouveaux procédés de laiterie; les écoles volantess venant après eux, mettent en action les préceptes que les conférencier, ont exposés et font voir par l'exemple l'excellence de cet enseignement. Aussi ces deux modes de propagande furent-ils féconds en heureux résultats : depuis 1890, plus de 6.000 écrémeuses à bras fonctionnent dans le pays et environ 250 laiteries coopératives y ont été fondées.

En présence des brillants résultats obtenus par l'enseignement de la laiterie, que ne peut-on attendre des écoles ménagères agricoles? Les jeunes filles formées dans ces utiles institutions, deviendront des ménagères accomplies, des femmes modèles, qui, par suite de l'influence qu'elles pourront exercer sur leur mari, sur leurs enfants et sur le personnel de la ferme, contribueront à augmenter le bien-être dans la demeure du cultivateur, à y faire régner le bonheur; elles feront aimer le foyer, la vie des champs; elles empêcheront la désertion de la campagne au profit de la ville; en un mot, elles contribueront au relèvement de l'agriculture; elles porteront indirectement remède à la crise agricole qui a causé la ruine de tant de cultivateurs.

f) Ecoles d'horticulture. — Parmi les industries qui conviennent aux femmes, il en est une dont on s'est beaucoup occupé au *Congrès international des femmes*, cité plus haut. Je veux nommer l'*horticulture*.

Les travaux qui se rapportent à l'horticulture étant d'une exécution facile, ils peuvent être accomplis tout aussi bien par la femme que par l'homme. La femme mariée peut s'en occuper sans quitter le logis, sans négliger son ménage, ses enfants ; ceux-ci pourraient de bonne heure l'aider dans ses occupations. Il existe en Angleterre des écoles d'horticulture pour filles qui fonctionnent parfaitement.

En Belgique, l'enseignement horticole est donné exclusivement aux garçons. Toutefois, à l'école d'horticulture de garçons de Gand, un cours spécial de fleuristerie est organisé pour les filles.

Il est probable qu'une école d'horticulture pour filles sera prochainement organisée dans notre petit pays, où l'horticulture est si fort en honneur.

g) Institutions complémentaires. — 1° *Ligue de l'Education familiale.* — Pour stimuler le zèle des jeunes fermières, pour les tenir au courant du progrès, on devrait instituer des Unions, des Ligues, etc., qui s'occupent des intérêts de l'agriculture. Telle est la *Ligue de*

l'Education familiale qui existe en Belgique depuis quelques mois. Cette Société cherche à vulgariser par tous les moyens possibles : cours, conférences, bibliothèques, bulletins mensuels, expositions, concours, examens, etc., les notions d'agronomie, de zootechnie, de laiterie, d'horticulture, d'aviculture, d'apiculture, de floriculture, etc., inscrites dans son programme, spécialement pour les dames habitant la campagne.

2° *Union internationale féminine d'agriculture et d'horticulture.* — Une autre Société agricole a son siège à Londres.

C'est l'Union internationale féminine d'agriculture et d'horticulture, qui compte des adhérentes dans différentes contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Cette Association publie un bulletin trimestriel pour ses membres.

3° *Agricultural Association for women.* — Il existe encore en Angleterre une autre Société d'agriculture pour femmes : « Agricultural Association for women », qui a également sa revue mensuelle.

***

CONCLUSIONS.

1° Des notions d'agriculture devraient être enseignées dans les ecoles primaires rurales de filles.

2° On devrait organiser dans les communes rurales, des écoles d'adultes ou écoles de dimanche, afin de permettre aux jeunes filles qui n'ont pas l'occasion de fréquenter des écoles spéciales, de continuer leurs études agricoles. Une bibliothèque devrait être à leur disposition.

3° Des sections agricoles devraient être annexées aux écoles moyennes et aux pensionnats fréquentés par les jeunes fermières.

4° On devrait instituer, dans tous les pays, des écoles d'agriculture pour filles, écoles ménagères agricoles, écoles de laiterie, écoles d'horticulture, etc.

5° Leurs études terminées, les jeunes fermières devraient faire partie d'une Ligue ou Union agricole qui aurait son journal, sa bibliothèque, son cercle de conférences et d'autres moyens d'action de nature à instruire les membres de la Société, à les tenir au courant du progrès, à stimuler leur zèle, à encourager leurs efforts pour bien faire.

(*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT DE L'HORTICULTURE

DANS LES ÉCOLES EN ANGLETERRE

Rapport de Mme **Madeline AGAR** (Angleterre) (1).

Mesdames, Messieurs,

Peut-être y a-t-il parmi vous des personnes qui s'intéressent à l'horticulture, pure et simple. En ce cas il faut qu'on leur fasse des excuses, parce que l'auteur de ce rapport ne s'occupe pas seulement de la culture des fleurs et des fruits. En effet, elle ne travaille pas de ses mains, et n'est qu'un amateur enthousiaste.

Il est nécessaire de donner ici quelques éclaircissements. Wycombe Abbey est une école pour les jeunes filles. Elle est située dans High Wycombe, Buckinghamshire (Angleterre). L'école est semblable aux écoles publiques de garçons, avec les modifications nécessaires pour les jeunes filles. Il y a plus de deux cents élèves, toutes pensionnaires.

La Directrice de cette école reconnaît que six heures de travail intellectuel par jour sont suffisantes, si l'on fait attention aux explications ; pourtant les élèves plus jeunes, notamment celles de quatorze ans, en font encore moins. Les jeux et la gymnastique prennent presque trois heures, et le reste de la journée est consacré à des ouvrages d'aiguille, de menuiserie et de jardinage. Je suis à la tête de ce dernier département.

Chacune de celles qui apprennent l'horticulture a un terrain à elle, d'environ cent pieds de côté, soit dix mètres carrés. Ces jardins sont variés de forme et de grandeur ; les jeunes filles peuvent cultiver ce qu'elles aiment, mais en se soumettant à mon approbation, et j'ai rarement besoin de la leur refuser.

Ces petits terrains sont entourés de bois goudronné, abaissé au niveau du sol, bien que le sentier étroit qui les environne soit encore plus bas; comme bordure à ces jardins, il y a souvent une rocaille faite de roches, de briques ou de grandes racines, sur laquelle croissent des fougères et des plantes qui viennent parmi les pierres. Au printemps, cette rocaille est jolie, grâce aux aconits, arabis, safrans et autres bulbes précoces qui se montrent dans le beau tapis vert. L'arrosage est un grand amusement pour les enfants.

(1) Voir page 573.

Au printemps, les bulbes sont mis en terre, et l'on s'occupe de semer les graines et de tailler les rosiers. Nous élevons nos plantes annuelles demi-rustiques sous châssis, et quelques élèves ont des châssis particuliers qu'elles ont fabriqués elles-mêmes dans l'atelier. Parmi les bulbes on sème les « annuelles » ordinaires, car il faut qu'on tire le plus grand avantage de ces terrains qui, en été, sont resplendissants de fleurs qu'on peut cueillir. Les fleurs pour bouquets font le bonheur de chaque jardinière, car chacune a une tablette qui lui appartient et sur laquelle elle met ses fleurs. Les élèves apprennent à arranger les bouquets avec goût et, comme elles choisissent elles-mêmes les fleurs pour les planter, d'une année à l'autre leurs choix varient, grâce à l'émulation qui règne entre elles.

Une fois l'an, nous avons une Exposition d'horticulture. Elle aura lieu cette année pendant ce trimestre. L'an dernier, il y avait plus de trois cents espèces de fleurs exposées et les classes pour les roses et les pois de senteur eurent un très grand succès. On donne des prix pour les variétés de différentes plantes : résédas, pensées, pour les plantes annuelles, et pour l'arrangement des bouquets et des corbeilles. On ne donne aucun avis aux élèves pendant la semaine qui précède le jour de l'Exposition et l'on ne répond à aucune demande, afin que les exposantes ne se fient qu'à elles-mêmes. Il est de rigueur qu'aucune plante ne puisse être exposée si elle n'a pas été au moins depuis deux mois chez l'exposante, aussi faut-il s'occuper du jardin trois mois d'avance.

En automne, tout le monde bêche la terre, et engraisse son jardin. Les élèves apprennent que le succès dépend de la manière dont cette opération est exécutée. Souvent nous faisons des feux de joie, mais nous en gardons bien soigneusement les cendres.

Le temps pluvieux ou la gelée met fin au travail du jardin. Alors nous nous replions sur l'intérieur et nous faisons une leçon à la maison sur les travaux de la saison; une autre fois nous prenons quelques fleurs et les considérons au point de vue de la botanique simplement. Nous les comparons avec les membres indigènes de la même famille, et nous prenons note de leur culture. Pour les chrysanthèmes, les tulipes et autres fleurs de fleuriste, nous considérons leur espèce cultivée.

Ces leçons nous ont rendu de grands services pour la taille des arbres, les greffes et les écussons, les semences, ainsi que pour les autres opérations d'horticulture. Après cette leçon sur la taille, l'élève intelligente et docile n'a besoin que d'être surveillée une fois et elle s'en tire facilement après. Je suis bien loin de vouloir placer la théorie avant la pratique, mais je trouve que, quand on a quelques connaissances préalables, cela aide beaucoup à la pratique future.

Vous voyez par là qu'à Wycombe Abbey on apprend l'horticulture aux jeunes filles, autant que les autres branches de l'enseignement. Elle

a sa place sur la liste journalière des leçons. Si le temps est beau, nos élèves travaillent au jardin; sinon elles apportent leur cahier et leur crayon et la leçon a lieu en classe. Toute la matinée je m'occupe ainsi des jeunes filles, et quelquefois même il se fait encore des leçons dans l'après-midi.

La fonction de professeur d'horticulture convient à quelqu'un qui aime les enfants et le jardinage, et je pense qu'avec le temps, il y aura plusieurs postes semblables, que les femmes pourront occuper.

(*Applaudissements.*)

L'AGRICULTURE ET LES FEMMES

EN GRANDE-BRETAGNE (1)

Rapport de Mrs ALEC TWEEDIE,

Présidente de la Section agricole du Conseil Internationa des Femmes (2).

Compulser un si vaste sujet en quelques lignes serait une tentative impossible. Je me contenterai donc de donner ici un résumé bref et général de l'énorme pas qui a été franchi dans l'agriculture, en Angleterre; fait d'autant plus digne de remarque qu'il y a dix ans seulement, aucune femme n'eût songé à l'agriculture comme profession. Et maintenant, des centaines de femmes suivent des cours spéciaux d'agriculture, non avec l'idée de faire fortune, mais de tirer un modeste revenu des connaissances acquises. Parmi les femmes qui ont réussi, nous comptons des fermières, des éleveurs de volailles et d'abeilles, des agriculteurs. D'autres, suivant en cela l'exemple de la Reine Victoria, ne reculent pas devant l'élevage plus sérieux : bétail, poneys de Shetland, chevaux arabes, porcs, etc.

Un champ infini de travail s'ouvre devant nous, si nous jetons les yeux sur le tableau des denrées importées dans la Grande-Bretagne en 1899 :

Beurre.....	17.314.516 livres sterling.
Fromages.....	5.515.901 livres.
Œufs.....	5.044.392 livres.
Volailles..	785.294 livres.
Miel.....	270.124 livres.

(1) Voir page 574.
(2) Auteur de *Through Finland in carts*, *A Girl's Ride to Iceland*, etc.

Toutefois notre pays produit avec succès une grande quantité de beurre, surtout en Irlande, où le système des crèmeries a été adopté. Plusieurs centaines de crèmeries y sont en pleine activité.

Les Conseils d'arrondissement de la Grande-Bretagne, dans le but de propager l'éducation technique, envoient dans les campagnes des femmes qui ont mission d'y enseigner gratuitement la meilleure manière, la plus nouvelle de faire le beurre. Il y a des concours auxquels prennent part les femmes : beaucoup remportent des prix.

Cependant, en dépit de sa réussite dans la fabrication du beurre, il a été maintes fois prouvé que la fermière qui demeure à proximité d'une ville ou d'une ligne de chemin de fer, a plus d'avantage à vendre le lait à la ville qu'à en faire du beurre ; car la fabrication du beurre n'est avantageuse qu'en grande quantité, et cela n'est possible que dans les crèmeries. Nous possédons plusieurs crèmeries qui réussissent à souhait, et nous voudrions en voir établir davantage. Ce genre d'industrie convient surtout aux femmes, comme nous le prouve le Danemark, qui les y emploie en majorité.

La fabrication du fromage est aussi très lucrative et occupe beaucoup de femmes : et, apparemment, la plupart des fromages étrangers sont des produits anglais.

On ne suffit pas à satisfaire aux demandes d'œufs frais pendant les mois d'hiver. Ceux-ci coûtent souvent à Londres cinq sous en décembre, et quelquefois même six sous, bien qu'au printemps le prix en soit modéré.

Il existe dans les grands centres des dépôts qui envoient des collecteurs trois fois par semaine pour acheter tous les œufs qu'ils peuvent trouver.

La femme du laboureur, avec sa demi-douzaine de poules, a un profit plus assuré que celle qui fait le commerce des œufs sur une grande échelle. Ceci vient sans doute de ce que la première prend soin elle-même de la volaille qu'elle nourrit avec les restes des repas, tandis que l'autre a des frais de toute sorte. Cependant beaucoup de celles-ci se font un joli revenu.

L'engraissement de la volaille de table est une affaire très importante. Certains éleveurs se servent de l'incubation, d'autres font couver les œufs par des poules couveuses. On croit généralement que Dorkings et Buff Apingtons est la meilleure espèce pour l'engraissement.

Ici encore l'approvisionnement ne suffit pas aux demandes, et les prix sont invariablement très élevés.

La *Natural Poultry Organization*, dont le siège est à Hanover Square, rend de grands services, en encourageant et en développant la production de la volaille et des œufs.

Il en est consommé en Angleterre pour 13.000.000 livres sterling par an, dont 2.000.000 fournis par l'Irlande.

Il est aussi des femmes qui font l'élevage des faisans avec succès; pourquoi, du reste, n'y réussiraient-elles pas aussi bien que les hommes?

La fabrication du miel sur une petite échelle est, pour les femmes, une des branches les plus avantageuses de l'agriculture. Le prix du miel varie de 6 pence à 1 shilling le rayon d'une livre, selon la quantité et la qualité fournies.

Les femmes sont admises aux concours pour les examens de l'Association Britannique.

C'est au *Swanley College* que se font les meilleures études pour l'élevage des abeilles. Des cours sont faits partout dans la campagne sur ce sujet, tandis qu'à *Reading College*, qui possède un rucher, ont lieu des cours pour les éleveurs d'abeilles. En Irlande, il n'y a pas de collège, mais les Comités administratifs envoient dans les campagnes des hommes compétents, qui aident les éleveurs de leurs conseils.

Je dirai un mot de l'éducation agricole.

La *Royal Agricultural Society* fut fondée en 1838, et depuis, nos progrès ont été très grands. Nous avons, dans toute la Grande-Bretagne, des écoles où l'on enseigne tout ce qui concerne la laiterie, et où les femmes peuvent suivre les cours au même titre que les hommes. En Écosse et à l'Université de Durham, l'agriculture est une des branches de l'enseignement où l'on peut obtenir des diplômes.

A l'Université de l'*Extension College* de Reading, on enseigne spécialement tout ce qui est du ressort de la laiterie, et la Comtesse de Warwick a fondé un « home » pour les étudiantes.

Voici les différentes branches de l'enseignement qui y est donné :

1. L'Agriculture ; 2. La Chimie ; 3. La Biologie ; 4. La Géologie ; 5. La Physiologie et l'Hygiène ; 6. L'Art de l'Ingénieur ; 7. Les Mathématiques.

Je ne puis passer sous silence la Banque coopérative qui fonctionne en Irlande avec grand succès. Elle offre une bonne chance de réussite à la femme de tête et de travail qui s'y connaît en affaires. Ce système nous vient de l'Allemagne, où il a été institué en 1849 par Herr Raiffeisen.

Le but de cette *Cooperative Credit Association* est de faire des prêts d'argent à ses membres, au taux modéré de 3 ou 5 pour 100. Toute demande d'emprunt est examinée ainsi que la valeur des garanties offertes, et le plus grand soin est pris pour que les sommes empruntées ne servent à aucun autre usage que celui auquel elles sont destinées. Il n'y a pas de postes rétribués, et les gros dividendes, *ainsi que le partage des profits*, sont interdits.

Les membres de la banque locale sont astreints à se fournir les uns aux autres, et à l'intérêt le plus bas, les fonds nécessaires à chacun, et tous les profits doivent être employés à former un fonds de réserve. La

durée de l'emprunt peut être d'un an à dix ans. La banque est illimitée, et son système est de se protéger soi-même en s'occupant des membres qui ont contracté un emprunt.

Voici quelques exemples qui en diront plus que mes paroles sur les avantages offerts. Un pauvre Irlandais avait emprunté deux livres dix shillings, destinés à payer son voyage en Angleterre et celui de son fils, où ils se rendaient pour y faire la moisson. Or, à Noël, les deux hommes revenaient en Irlande ayant en poche vingt-huit livres sterling.

Une autre fois, c'est un emprunt de cinq livres qui permet l'achat de deux porcs et de sept moutons. Ces animaux ont rapporté douze livres.

De tels exemples pourraient être cités à l'infini.

Les femmes, comme les hommes, sont appelées à bénéficier de ce système d'emprunt qui fonctionne dans trois mille districts d'Allemagne. En Irlande, la première banque fut fondée en 1895, et actuellement on n'en compte pas moins de 64. C'est à M. Robert Yerburgh, Membre du Parlement, que l'Angleterre doit la première banque coopérative ; elle commença à fonctionner en 1893, et aujourd'hui 97 banques sont en activité, avec autant de succès qu'en Allemagne et en Irlande.

Au *Conseil International des Femmes*, qui se tint à Londres au mois de juillet dernier, à la Section agricole, que j'avais l'honneur de présider, lecture fut donnée de documents d'un grand intérêt pratique.

Ces dames nous dirent leurs succès dans toutes les branches. Mais n'oublions pas que ces vaillantes étaient entrées dans l'arène armées d'une volonté ferme de vaincre tous les obstacles et d'en triompher. Il en est de l'agriculture comme de toute autre profession : pour réussir, il faut posséder à fond son sujet, être au courant des affaires, s'entendre à l'administration, et ne négliger aucun devoir pour *raison de migraine*. Avant tout, il faut exercer une surveillance incessante et générale, même sur l'emballage de la marchandise, détail important qui est trop souvent négligé. En un mot, on doit se donner entièrement à son travail, et ne pas perdre un instant de vue, que si toute réussite est un échelon gravi de l'échelle du succès, tout échec en représente deux de descendus.

Certes, la femme agriculteur rencontre des obstacles, et de toute nature ; quel travail sérieux n'apporte pas son contingent de peines? mais elle peut vaincre, comme cela a été prouvé maintes fois en Grande-Bretagne. Et, tant qu'on importera d'énormes quantités d'aliments pour nourrir notre île trop peuplée, il y aura du travail pour les femmes en Grande-Bretagne.

La Section agricole de Londres, l'année dernière, donna naissance à une Union Internationale, connue sous le nom d'*Union d'Agriculture et d'Horticulture pour les Femmes*, et affiliée à l'*Union Nationale des Femmes ouvrières*.

Le but de l'Union est :

1° De former un lien entre les femmes de tous les pays, qui sont engagées, directement ou indirectement, comme professionnelles ou comme amateurs dans :

a) Le fermage, la laiterie, l'élevage de la volaille, l'élevage des abeilles ;

b) La culture des fleurs et des fruits ;

c) L'exploitation des terrains, des forêts, et l'administration des domaines.

2° De faire circuler des informations utiles, et de comparer les méthodes des pays et des régions.

3° De donner des conseils quant au moyen de disposer des produits. et d'indiquer les emplois à obtenir. Les membres peuvent se consulter les unes les autres ; par exemple une personne, désireuse de s'établir au Canada, peut écrire à un des Membres qui y est établi, et obtenir ainsi des informations de premier ordre.

4° D'essayer d'assurer un paiement suffisant aux femmes employées dans une des branches indiquées ; enfin de maintenir très haut l'étendard du travail.

Les personnes désireuses de faire partie de l'Union, en qualité de Membres, doivent envoyer leur nom au Secrétaire de la Société en spécifiant la branche qu'elles ont choisie, et en ajoutant les noms et adresses de deux personnes qui devront répondre de leurs capacités, etc.

Le prix de la souscription, pour les Membres, est de : deux shillings d'admission, et deux shillings et demi par an. Toutes les personnes, amateurs et autres, qui s'intéressent à l'Union deviennent Membres honoraires, et payent cinq shillings par an. Tout donateur de la somme de cinq livres est élu Membre à vie. Les souscriptions sont exigibles dès le 1er janvier.

La qualité de Membre confère le droit de s'adresser au Comité exécutif pour en obtenir des conseils ; de recevoir les rapports publiés périodiquement ; de demander des renseignements pour l'écoulement des produits, ainsi que l'aide du Comité pour trouver un emploi.

Les circulaires distribuées par l'Union contiennent les listes des Membres, elles font aussi mention des postes obtenus par ses femmes, et renferment des articles faits par des Membres de di flérent pays, des correspondances et des comptes rendus du Secrétaire, et des études sur différents sujets d'un intérêt général et ressortissant au programme de l'Union.

Les personnes qui n'ont pas l'intention de faire partie de l'Union, mais qui sont désireuses de correspondre avec le Secrétaire ou le Comite exécutif, doivent payer un shilling.

Le Conseil se réunit deux fois l'an, et le Conseil exécutif, à sa volonté. Celui-ci est réélu chaque année. L'élection des nouveaux Membres, présentés dans les formes prescrites par les statuts, ne peut avoir lieu qu'en séance du Conseil.

Une Assemblée générale annuelle a lieu à Londres en mai ou en juin.

Comme cette Union est internationale, nous espérons que nos sœurs de France voudront bien se joindre à nous, et que des femmes de plusieurs nationalités différentes pourront s'entr'aider dans le double travail de l'Agriculture et de l'Horticulture.

(*Applaudissements.*)

L'ÉCONOMIE RURALE EN RUSSIE

Rapport de Mme WOGOFF,

Présidente de la Société d'encouragement à l'agriculture (Russie) (1).

L'économie rurale exige une connaissance professionnelle. Elle est indispensable à la femme russe pour maintes causes. D'abord, le Code des lois russes n'établit point de distinction entre les deux sexes et leur assigne, à l'un comme à l'autre, tous les droits de propriété. La femme peut avoir un bien immobilier, le régir et l'administrer avec une liberté absolue, le gouverner à sa guise sans rendre compte à personne de ses actions. Nous voyons beaucoup de domaines appartenant aux femmes, qu'elles gouvernent toutes seules, sans l'aide d'un intendant quelconque. Autrefois, dans un ménage rural, une instruction professionnelle n'était pas indispensable; maintenant, les circonstances sont changées. L'évolution des lois économiques, les exigences du marché universel, le salaire croissant des ouvriers, tout réclame l'adoption de systèmes plus compliqués, dans le ménage rural. Pour soutenir la concurrence étrangère, il faut posséder des connaissances techniques et scientifiques. Donc l'économie rurale, comme toute autre spécialité, exige une préparation méthodique. Par conséquent, elle est indispensable aux femmes qui ont un bien à gouverner.

En Russie, le mouvement féministe marche à grands pas. La femme aspire à l'indépendance et à l'égalité. Pour atteindre ce but, elle doit posséder tous les savoirs qui pourraient assurer son indépendance et son

(1) Voir page 574.

bien-être matériel. Petit à petit, avec beaucoup de patience et de fermeté, elle a su se créer une foule de situations dans le domaine du travail. Depuis une vingtaine d'années, elle a étendu son action dans des voies différentes. Comme un ruisseau changé en torrent par les eaux printanières, de même l'activité féminine, bornée autrefois à l'intimité du foyer domestique, se dégage tout à coup et cherche des horizons nouveaux. Nous voyons des femmes qui s'occupent de professions très diverses : littérature, beaux-arts, science, industrie, pédagogie, télégraphie, emplois de bureaux, de comptoirs, etc., etc., partout nous assistons à l'invasion féminine dans le travail, en outre des métiers qui ont été de tout temps leur apanage exclusif. Et cependant toutes ces spécialités ne sauraient satisfaire toutes celles qui désirent travailler. Les conditions économiques deviennent plus compliquées, la vie plus rude, la concurrence plus difficile, l'offre ne répond pas à la demande et plus d'une femme perd inutilement son temps, sa santé, ses forces, dans les recherches infructueuses d'un gagne-pain quelconque...

Telles sont trop souvent les conditions déplorables de la femme qui travaille dans les grandes villes et dans les capitales. En province, les circonstances sont autres. Dans les bourgs et les villages éloignés des centres industriels, il y a trop peu de personnes intelligentes et laborieuses qui puissent remplir certaines fonctions. Plusieurs métiers restent délaissés, surtout ceux qui procèdent de l'économie rurale. Nous signalons le fait sans en rechercher les causes qu'il serait trop long d'examiner dans ce rapport ; et nous répétons encore une fois que plus l'instruction rurale se développera, plus s'augmentera le nombre des professions pour les femmes. Celles-ci trouveront plus facilement leur gagne-pain, soit comme intendantes d'un petit domaine confié à leurs soins, soit comme spécialistes de métiers tels que : laiterie, fromagerie, horticulture, jardinage, oisellerie, apiculture, industrie sericicole, etc... elles augmenteront par là leur bien-être personnel, tout en diminuant la concurrence des grandes villes. De plus, elles conserveront leur santé, et donneront naissance à une génération plus valide, qui ne sera pas épuisée par la misère des capitales où les enfants pâtissent dépourvus d'air frais et des conditions sanitaires de la vie aux champs. Travaillant à la campagne, la femme répandra son influence éclairée sur la populace qui végète dans l'ignorance, et augmentera sans doute ainsi les richesses économiques de tout le pays. En exerçant les fonctions d'institutrice rurale, elle ne se bornera pas à enseigner la lecture et l'écriture, mais elle vivra dans une intimité plus douce avec ses élèves, comprendra leurs intérêts et pourra toujours leur donner un avis salutaire quand elles seront embarrassées par quelque difficulté de leur vie rustique.

L'instruction agricole est indispensable à la femme. Elle doit en posséder toutes les connaissances techniques et scientifiques. Ces con-

naissances ne sauraient être données que dans les établissements spéciaux ayant un cours moyen et un cours supérieur. Il faudrait aussi fonder des écoles pour apprendre aux villageoises à remplir leurs devoirs d'une manière satisfaisante, car tout leur bien-être et celui de leur entourage en dépend. La vie rustique entre dans une phase nouvelle. Les conditions patriarcales n'existent plus. Autrefois deux générations vivaient sous un même toit, travaillant à la même besogne, sous les yeux des vieillards dont l'expérience suppléait à l'instruction. Maintenant les jeunes ménages tendent à se séparer des parents afin de vivre à leur gré. N'ayant pas les connaissances techniques nécessaires, dépourvus des conseils dictés par la sagesse des vieux, ils finissent trop souvent par se ruiner de fond en comble, d'autant plus que l'usine, remplaçant le travail manuel, exige un grand perfectionnement de produits qu'ils ne sont pas à même de donner sans instruction professionnelle. L'école seule peut remédier à ce mal en préparant des ménagères sobres, expérimentées, persévérantes, qui connaîtront bien leurs métiers agricoles.

Tel est le programme des écoles d'économie domestique et ménagère, comprenant des notions sur les différentes branches que cette science embrasse et quelques conseils sur l'hygiène, les premiers secours à donner en cas de maladies ou d'accidents, et aussi sur les soins à donner aux enfants.

Actuellement il n'y a en Russie que trois Institutions d'économie domestique rurale. Toutes les trois sont des établissements privés ayant un cours élémentaire. La première a été fondée dans le gouvernement de Kieff aux frais de Mme Marintza-Grinewa, sur sa terre de Zazoulino, en 1888. Cette Institution reçoit annuellement une subvention du Gouvernement de 3.000 roubles, et en plus la pension payée par les élèves.

La seconde école a été fondée dans le gouvernement de Kowno en 1889, par Mme la Baronne Boudberg, dans sa terre de Ponemoune. L'Etablissement est à la charge de Mme Boudberg, sauf une subvention de 2.000 roubles versée par le Gouvernement et l'argent payé par les élèves.

La troisième, dite Préobrajensky, se trouve dans le gouvernement de Tchernigoff. Elle vit aux frais de son fondateur M. Nepluefl, reçoit un subside de 2.000 roubles du Gouvernement et donne une instruction gratuite.

En 1871, un spécialiste renommé, M. Wereschtaguine, a fondé une école pour enseigner tout ce qui a trait à la laiterie. Son établissement a existé 28 ans. Les élèves des deux sexes y ont reçu une instruction professionnelle (laiterie et fromagerie) excellente. Cette école était, à l'époque, d'une grande utilité et il est fort regrettable qu'elle n'existe plus.

La Finlande est connue pour son commerce de laiterie. Elle a beaucoup d'écoles où les femmes reçoivent un enseignement plus pratique que théorique.

La Russie est une immense contrée qui a plus de 80 millions d'agriculteurs dont la moitié sont des femmes. Pour ce chiffre énorme, le nombre des Ecoles agricoles représente une goutte d'eau dans un océan. De nouvelles et nombreuses écoles doivent être fondées, il y a urgence, vu le nombre toujours croissant de femmes qui désirent se vouer à cette profession.

Il y a 30 ans environ, trois jeunes filles se sont adressées à l'Académie agricole de Moscou, désirant suivre les cours avec les étudiants, mais leur prière n'a pas été exaucée. Plusieurs personnes se sont adressées depuis, plus d'une fois, au Ministère de l'Agriculture et ont sollicité la fondation d'établissements pour les femmes. L'un des premiers champions de cette cause a été M. Stebout, professeur distingué, propriétaire éclairé, qui depuis 1889 propageait ces idées par tous les moyens possibles. Il voulut familiariser la société avec son plan, à l'aide d'une propagande dans les journaux, de conférences publiques, de discours prononcés aux Congrès agricoles. Sérieusement convaincu qu'une pareille réforme serait un bien pour sa patrie, M. Stebout a su gagner de nombreuses sympathies à la même cause.

En 1897, un projet d'*Institut agricole pour les femmes* a été exposé au Ministre de l'Agriculture par un groupe d'individus particulièrement intéressés à sa réussite. (Il y avait parmi eux plusieurs professeurs.) Ce rapport a été accueilli avec bienveillance, mais l'Institut n'a pas été créé faute d'argent. L'année suivante, un livre spécial a été édité par le Ministère de l'Agriculture. Il renfermait tous les matériaux concernant la question soulevée.

Au mois d'avril 1899, une Société particulière a été fondée dans le but de coopérer à l'éducation des femmes, en créant des établissements ayant un cours d'enseignement agricole, faisant des conférences, des comptes rendus, des discours. Parmi les fondateurs, beaucoup collaborèrent au projet d'un Institut agricole pour les femmes. Le président de la Société, élu à l'unanimité, fut le professeur Stebout qui avait tant travaillé à la « noble cause ».

Cette Société, après une année d'existence, peut déjà signaler des résultats assez importants, obtenus grâce à la sympathie rencontrée dans toutes les sphères, à commencer par celle de Mme la Princesse d'Oldenbourg qui en est la Présidente d'honneur. Dès que la presse a fait connaître l'organisation de la Société, nous avons reçu de différents endroits de Russie des marques d'intérêt et des vœux sincères pour la réussite de nos projets. Les femmes surtout ont exprimé les souhaits les plus chaleureux, la reconnaissance la plus profonde, car elles entrevoient la possibilité de recevoir l'enseignement qui leur était

refusé jusqu'à présent et qui leur est cependant si nécessaire dans les différents cas de la vie quotidienne.

Grâce à l'initiative de M. Stebout, une section féminine a été constituée au *Congrès des représentants de l'Instruction agricole*. Nous pouvons nous en féliciter, car nos vœux commencent à se réaliser. Les statuts de notre Société nous autorisent à poursuivre des organisations « filiales » sur différents points de la Russie. Il y en a déjà à Moscou, à Kharkoff, à Kiew et à Saratoff.

Au mois de mars de l'année présente, le Ministère de l'Agriculture s'est adressé à plusieurs personnes compétentes en la question agricole; des dames furent invitées à cette conférence. On y a délibéré sur la question de l'éducation rurale pour les femmes, et prononcé définitivement sur la nécessité des Institutions supérieures, secondaires et primaires, ayant un programme spécial, scientifique et professionnel, en outre des écoles déjà existantes.

Enfin, au mois de mai, notre Société a institué un cours spécial qui sera fait à l'Académie agricole de Moscou, pendant cinq mois consécutifs. Dans le programme d'enseignement entrent l'histoire naturelle, l'agriculture, l'élevage du bétail, l'économie rurale, avec la pratique des divers métiers de l'économie domestique au village. On paie, pour tout l'enseignement, 25 roubles. Quant aux autres dépenses, les pensionnaires reçoivent le logement, la nourriture, etc., pour 25 roubles par mois.

Cent dix-huit personnes ont exprimé le désir de suivre ces cours, mais cinquante seulement ont pu être admises, vu le manque de place. Ces cours ne sont encore qu'à leur début, mais l'activité de notre Société ne se bornera pas à cet essai. C'est le premier anneau d'une chaîne d'institutions analogues qui ne peuvent être fondées maintenant, faute de temps et d'argent, mais qui le seront plus tard. Nous avons voulu répondre au plus vite aux vœux des femmes qui réclamaient un enseignement agricole. Nous avons reçu des marques de sympathie du Ministère de l'Agriculture qui nous a secondés par une subvention de 3.000 roubles; de plus, le directeur et les professeurs de l'Académie agricole nous ont donné leur appui. De sorte que ces cours, malgré leur organisation temporaire, se trouvent dans des circonstances particulièrement favorables; l'enseignement est confié à un personnel composé des meilleurs professeurs; les laboratoires, les musées, les fermes modèles, tout leur est donné et mis à leur disposition.

Nous ne renonçons cependant point à notre projet principal. Nous espérons pouvoir bientôt organiser une Institution spéciale, avec un cours permanent, dans un établissement créé expressément dans ce but, et possédant tous les bâtiments nécessaires.

Nous avons le droit d'espérer que la société russe viendra à notre secours. Dans le cours de cette année deux offrandes importantes nous

sont parvenues : 10.000 roubles de Mme Baranovsky et un bien territorial, légué par M. Perloff pour construire, non loin de Moscou, un Institut agricole pour les femmes. Le Gouvernement sans doute nous viendra aussi en aide et, grâce à des dons individuels, nos vœux seront réalisés : l'instruction agricole des femmes sera à jamais établie solidement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les pays étrangers, nous verrons que partout l'instruction supérieure de l'économie rurale pour les femmes, est dans la première phase de son existence.

En Allemagne, il y a beaucoup d'écoles ayant un cours d'économie domestique. Il y en a d'autres où l'on apprend à diriger une laiterie. Leur nombre s'accroît, vu leur utilité pratique, mais tous ces établissements appartiennent à l'instruction élémentaire. Il n'y a que fort peu d'établissements supérieurs tels que : l'Ecole d'horticulture, à Friedrichsgau près de Berlin, fondée par M. le docteur Kaestner, et l'Ecole agricole organisée près de Maarbourg, pour rendre possible l'application des connaissances acquises par les femmes. Parlons encore des cours organisés dans le but de préparer des institutrices pour les écoles villageoises.

En Belgique, les écoles qui ont un cours d'économie domestique sont en grande vogue. Il y a aussi des Institutions ayant des cours moyens, organisees auprès des couvents. Il y en a huit, ce qui est un nombre suffisant pour une contrée aussi petite que la Belgique. Actuellement M. Rambo, Inspecteur de l'instruction technique a Bruxelles, est en train d'organiser des cours pour la préparation d'institutrices professeurs d'économie domestique. Les écoles mobiles et les cours concernant la laiterie sont d'une grande utilité pratique, mais il n'y a point d'Institutions pour le cours supérieur.

Il en est de même en Autriche où il y a un grand nombre d'écoles enseignant les métiers qui peuvent s'exercer à la campagne, et où les Ecoles d'économie domestique peuvent être citées comme des institutions modèles.

En France, il n'y a que trois établissements de ce genre : deux en Bretagne, qui s'occupent presque exclusivement de la laiterie et de la fromagerie, et un d'aviculture et d'oisellerie à Gambais. Elles appartiennent toutes les trois aux écoles pratiques, créees par la loi du 30 juin 1875.

Parmi les autres pays de l'Europe, ou pourrait citer la Roumélie, pour son Institution agricole qui appartient au type des établissements d'enseignement secondaire, fondee d'après les écoles allemandes et sur le modèle de l'Etablissement de Rodolfstyem.

En Amérique, il n'y a pas d'établissements agricoles spéciaux aux femmes, parce qu'elles ont le droit de suivre tous les cours avec les étudiants. Dans leurs collèges, il y a un assez grand nombre de

femmes qui ont, par conséquent, la possibilité de satisfaire leur désir d'instruction.

De tout ce qui a été dit nous pouvons tirer la conclusion suivante : la connaissance de l'économie rurale est indispensable à la femme. C'est une vérité incontestable, reconnue dans tous les pays. Pour atteindre ce but, chaque contrée a des établissements appropriés aux exigences du jour, car de toutes les professions exercées par les femmes, celles qui se rattachent à l'agriculture, en un mot, la profession agricole est celle qui répond le mieux à leurs facultés.

En terminant cet aperçu, qu'il me soit permis d'exprimer un souhait. Je serais heureuse si mon compte rendu avait pu éveiller quelque intérêt. Je le serais doublement, s'il pouvait gagner quelques nouveaux adeptes à notre cause.

J'envoie mes sympathies chaleureuses à tous les membres du *Congrès des Œuvres et Institutions féminines* réunis à Paris, et mes regrets les plus sincères de ne pouvoir être parmi eux pour les leur exprimer personnellement.

(*Applaudissements.*)

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE ANALYTIQUE

Pages

Agriculture :

Pritchard (**Mlle**). — Ecoles d'Agriculture 556

Mauriceau (**Mme**). — Ecoles d'Agriculture pour les femmes 563

Bucheron (**Mlle Simonne.**) — Instruction agricole. 571 - 577

Guillochon (**M.**). — Enseignement horticole et agricole pour les femmes. . . . . 573 - 585

Deleu (**Mme Florence**). — Enseignement ménager agricole . . . . . 573 - 591

Agar (**Mme Madeline**). — Enseignement de l'horticulture en Angleterre. . . . . 573 - 599

Discussion. . . . . de 555 à 576

Vœu adopté 574

Tweedie (**Mrs Alec**). — L'Agriculture et les femmes en Grande-Bretagne . . . . . 574 - 601

Wogoff (**Mme**). — Economie rurale en Russie. . . 574 - 606

Associations féminines :

Wynford-Philipps (**Mrs**). — Institut féminin à Londres. 317

Vœu adopté. 322

Meyer (**Mme Johanne**). — Rôle de la femme dans le mouvement ouvrier en Danemark (Sociétés féministes) . . . . . 441 - 468

Pages

Coéducation :

Gaufrès (**M.**). — Coéducation des deux sexes. 39

Crédit (Associations coopératives de) :

Tweedie (**Mrs Alec**). — Voir Rapport 603

Domestiques :

Vincent (**Mme**). — Travail des bonnes. 519

Discussion . . . . . de 519 à 542

Vœu adopté. 541

Éducation des garçons (Rôle de la femme dans l') :

Wagner (**M. le Pasteur Ch.**). — L'éducation des garçons. 191

Godard (**M.**). — Rôle de la femme dans l'éducation des garçons 203

Renooz (**Mme C.**). — Rôle de la femme dans l'éducation des garçons 207

Schlumberger (**Mme Marguerite de**). — La femme dans l'éducation des garçons. 211

Vœux adoptés. . . . . 207 - 211 - 222

Éducation morale :

Abbadie d'Arrast (Rapport présenté par **Mme d'**). — Education morale du soldat 322

Éducation des sourds-muets :

Mauriceau (**Mme**). — Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes de la Ville de Paris . 104 - 159

Éducation pratique :

Ricardon (**M.**). — Avenir de l'Instruction féminine. . 140

Poilpot (**Mme J.**). — Orphelinat des Arts 154

Pages

Hierta-Retzius (Mme). — Ouvroirs pour enfants en Suède. . . . . 158 - 176

Féry (Mlle). — Ecole des mères 223

Voir plus loin Enseignement ménager.

Discussion . . . . . de 104 à 158

Vœux adoptés. . . 115 - 130 - 131 - 139 - 140 - 146 - 153 - 157

Enseignement (Inspection de l') :

Kergomard (Mme). — La femme dans l'inspection des écoles. 276

Vœu adopté . . . . . 282 - 283

Enseignement identique de l'homme et de la femme :

Dietz (M.). — Education identique de l'homme et de la femme 16

Ducreux (Mlle).—Les femmes et l'enseignement supérieur en Russie. . . . . 33 - 55

Netchaëff et Tarnowsky (Mmes). — Cours supérieurs pour femmes en Russie. . . . . 38 - 73

Schramchenko (M.). — Gymnases de demoiselles de Moscou. . . . . 38 - 88

Stein (Mme **von**). — Gymnase classique de jeunes filles à Moscou . . . . . 39 - 91

Stoïounine (Mme **Marie**). — Gymnases de jeunes filles à Saint-Pétersbourg. . . . . 39 - 13

Gaufrès (M.).— Coéducation des deux sexes. 39

Edwards-Pilliet (Mme le Dr). — Vœu relatif au Baccalauréat 299

Discussion. . . . . de 15 à 54

Vœux adoptés. . . . . 37 - 53 - 300

Enseignement ménager :

Driessens (M.). — Education pratique complémentaire. 104

Pages

Paringaux (**Mme**). — Education pratique de la femme. 116

Kenenburgh (**M. B. de**). — Union Française des Mères de famille. 134

Deleu (**Mme Florence**). — Education pratique complémentaire. 147

Lévy (**Mme Léon**). — Œuvre de moralisation et d'enseignement pratique . . . . . 158 - 167

Vidart (**Mlle Camille**). — Société d'utilité publique des Femmes suisses . . . . . 158 - 173

Discussion . . . . . de 104 à 158

Vœux adoptés . . . . . 115 - 130 - 139 - 140 - 153

Enseignement populaire :

M. B. (**Mme**). — Université populaire de Montpellier . . 99

Hierta-Retzius (**Mme**). — Ouvroirs pour enfants en Suède. . . . . 158 - 176

Dementieff (**Mlle A.**). — Œuvre de l'Instruction populaire en Russie . . . . . 282 - 289

Bignon (**Mlle**). — Association philotechnique de Paris . 300

Garrido de R. Mounelo (**Mme Fanny**). — Instruction de la femme en Espagne 307

Schwartz (**Mme Marie**). — Enseignement des jeunes filles en Autriche. 314

Enseignement professionnel :

Maurioeau (**Mme**). — Institut départemental des sourds-muets et des sourdes-muettes de la Ville de Paris. . . . . 104 - 159

Paringaux (**Mme**). — Education pratique de la femme . 116

Poilpot (**Mme J.**). — Orphelinat des Arts. 154

Hierta-Retzius (**Mme**). — Ouvroirs pour enfants en Suède . . . . . 158 - 176

Discussion . . . . . de 116 à 133

Vœu adopté. 130

Pages

Graphologie :

Salberg (**Mme R. de**). — Application de la graphologie à l'éducation 252
Vœu adopté. 265

Industrie :

Bright (**Mrs A. H.**). — Les femmes et l'industrie en Angleterre . . . . . 348 - 392
Mac-Donald (**Mrs Margaret E.**). — Les femmes et l'évolution industrielle. . . . . 348 - 396
Harris (**M. le Dr W. T.**). — La femme dans ses rapports avec les métiers et les professions . . . . 348 - 416
Mackenzie (**Mme**). — Industries domestiques en Angleterre 487

Inspection du travail :

Salomon (**Mlle Alice**). — Inspectrices du travail en Allemagne. . . . . 348 - 413

Mutualité :

Mamy (**M. Henri**). — La femme dans la Mutualité. . 151
Vigneron (**Mme Paule**). — Les femmes dans les Sociétés de Secours mutuels . . . . . 189 - 224
Pagès (**M. René**). — Œuvre de la Dotation de la Jeunesse de France 189
Vœu adopté. 189

Ouvrières (Voir Table des matières) :

Séance du mardi. — Sur la liberté du travail. 331
Vœu adopté. 348
Séance du mercredi. — Sur l'avilissement du salaire de la femme 427
Vœu adopté. 449
Séance du jeudi. — Sur le travail au foyer domestique. 471
Vœu adopté. 484

Pages

Séance du vendredi. — Sur les syndicats ouvriers . . 497

Vœux adoptés. . . . . 507 - 513 - 518 - 541

Professorat :

Baërtschi (**Mlle**). — Préparation pratique au professorat. 230

Parent (**Mlle Hortense**). — Fondations scolaires : Pédagogie musicale 239

Marion (**Mme Henri**). — Préparation pratique au professorat . . . . . 247 - 284

Danielsson (**Mlle A.**). — Préparation pratique au professorat en Suède. 247

Salberg (**Mme R. de**). — Application de la graphologie à l'éducation. 252

Foncin (**M. Pierre**). — Place de la femme dans l'enseignement. 266

Dementieff (**Mlle A.**). — Œuvre de l'instruction populaire en Russie. . . . . 282 - 289

Discussion. . . . . 229 à 283

Vœux adoptés . . . 239 - 246 - 252 - 265 - 274 - 275 - 283

Salaires :

Avril de Sainte-Croix. (**Mme**). — Raisons économiques de l'avilissement du salaire de la femme. 427

Bélilon (**Mlle Camille**). — Raisons de l'avilissement du salaire féminin . . . . . 432 - 450

Mac-Donald (**Mrs Margaret E.**) — Femmes et ouvrières 436

Fürth (**Mme H.**). — Salaires des femmes et des hommes dans l'industrie allemande. . . . . 440 - 454

Bozanquet (**Mme**). — Observations sur l'indépendance économique des femmes ouvrières. . . . . 440 - 459

Theimer (**Mlle Camilla**). — Conditions des ouvrières en Autriche. . . . . 440 - 465

Pages

Discussion. . . . . de 427 à 449

Vœu adopté. 449

Syndicats :

Müller (**Mme**). — Ouvrières typographes. 498

Lévy (**Mlle Malvina**). — Sténographes et Sténo-Dactylographes. 499

Bouvard (**Mlle Stéphanie**). — Ouvrières fleuristes, plumassières et branches similaires. 502

Jousselin (**Mlle**). — Ouvrières à l'aiguille 506

Vincent (**Mme**). — Union coopérative des ouvriers et ouvrières de l'habillement. 513

Freudenberg (**Mlle J.**). — Sommelières de Munich. 519 - 551

Vœu adopté . . . . . 507 - 513 - 518

Travail (Associations):

Oster (**Mme**). — Ouvroir du Cercle Amicitia. 508

Vincent (**Mme**). — Union coopérative des ouvriers et ouvrières de l'habillement 513

Korn (**Mlle**). — Association fraternelle des Dames employées de la Caisse d'épargne postale . . . . . 518 - 543

Chaponnière-Chaix (**Mme**). — Atelier de lingerie de l'Union des Femmes de Genève . . . . . 518 - 548

Travail au foyer domestique :

Chabot (**M. Alfred**). — Note sur le travail de la femme en concurrence avec celui de l'homme. . . 476

Vigneron (**Mme Paule**). — Moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique. 481

Mackenzie (**Mme**). — Industries domestiques en Angleterre. 487

Grossetête-Thierry (**M.**). — Travail de la femme à l'usine et au foyer domestique. 491

Pages

Discussion. . . . . de 471 à 495

Vœu adopté 484

Travail (Liberté du) :

Martin (**Mme Maria**). — Liberté du travail 333

Cornelissen Rupertus (**Mme**). — Liberté du travail de la femme . . . . . 339 - 349

Frédéric Passy (**M.**). — Discours. 339

Rapport. 355

Le Foyer (**M. Lucien**). — Liberté du travail de la femme. . . . . 346 - 364

Plumptre (**Miss Constance**). — Conséquences désastreuses de la réglementation par l'Etat du travail des femmes . . . . . 347 - 389

Bright (**Mrs A. H.**). — Les femmes et l'industrie en Angleterre . . . . . 348 - 392

Discussion . . . . . de 331 à 348

Vœu adopté 348

Travail (Protection du) :

Fürth (**Mme H.**). — Ouvrières allemandes : leur protection, leur liberté, leur organisation . . . . . 346 - 359

Mac-Donald (**Mrs Margaret E.**). — Les femmes et l'évolution industrielle . . . . . 348 - 396

Salomon (**Mlle Alice**). — Inspectrices du travail en Allemagne 348

Vœux adoptés :

Pages : 37, 53, 103, 115, 130, 131, 139, 140, 146, 153, 157, 189, 207, 211, 222, 239, 246, 252, 265, 274, 275, 282, 283, 300, 322, 348, 449, 484, 507, 513, 518, 541, 574.

TABLE DES ORATEURS

Abbadie d'Arrast (**Mme d'**). — 322.

Addams (**Miss**). — 53.

Agar (**Mme Madeline**). — 573, 599.

Avril de Sainte-Croix (**Mme**). — 331, 333, 339, 346, 347, 348, 427, 430, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447, 448, 449, 471, 476, 480, 481, 485, 487, 490, 494, 495, 506, 507, 511, 512, 513, 518, 519, 528, 529, 532, 536, 537, 539, 541, 555, 559, 560, 563, 570, 572, 573, 574, 575, 576.

Baërtschi (**Mlle**). — 230, 237, 238, 247.

Bélilon (**Mlle Camille**). — 432, 447, 448, 450, 472.

Bélilon (**Mme Hyacinthe**). — 560.

Bernier (**Mme**). — 110, 111, 112, 113, 115, 116, 128, 129.

Bézobrazow (**Mme de**). — 130, 131, 283.

Bignon (**Mlle**). — 21, 34, 272, 275, 300.

Bouillerie (**M. le baron de la**). — 563, 575, 576.

Bouvard (**Mlle Stéphanie**). — 432, 441, 444, 445, 446, 448, 449, 486, 498, 502, 518, 528, 533, 539, 572.

Bozanquet (**Mme**). — 440, 459.

Bright (**Mrs A. H.**). — 348, 392.

Brunhes (**Mme Jean**). — 20, 21, 26.

Bucheron (**Mlle Simonne**). — 571, 577.

Chabot (**M. Alfred**). — 476.

Chaponnière-Chaix (**Mme**). — 518, 529, 532, 533, 537, 548.

Coignet (**Mme C.**). — 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 37, 229.

Cornelissen Rupertus (Mme). — 339, 349.

Danielsson (Mlle **A.**). — 247, 251.

Debor (Mme **Louise**). — 26, 29, 33, 34, 36, 50, 54, 442, 447, 474, 475, 529, 530, 537.

Debray (Mme). — 112, 113.

Deleu (Mme **Florence**). — 147, 573, 591.

Dementieff (Mlle **A.**). — 282, 289.

Dietz (**M.**). — 16, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37.

Ditaron (Mlle). — 30.

Driessens (**M. Ch.**). — 104, 113, 114, 115.

Ducreux (Mlle). — 38, 55.

Edwards-Pilliet (Mme **le** D^r^). — 273, 274, 299.

Féry (Mlle). — 223, 274.

Foncin (**M. Pierre**). — 266, 272, 274, 275.

Fournet-Kaindler (Mme). — 573, 575.

Frédéric Passy (**M.**). — 339, 344, 355.

Freudenberg (Mlle **J.**). — 519, 551.

Fürth (Mme **H.**). — 346, 359, 440, 454.

Fuster (**M. Edouard**). — 442, 443, 444, 446, 448, 449, 507.

Garrido de R. Mounelo (Mme **Fanny**). — 307.

Gaufrès (**M.**). — 39.

Godard (**M.**). — 203.

Grandmottet (Mme). — 562, 570.

Grossetête-Thierry (**M.**). — 490, 491.

Guillochon (**M.**). — 573, 585.

Harris (Dr **W. T.**). — 348, 416.

Hierta-Retzius (Mme). — 158, 176.

Hubert (Mlle). — 31, 238, 239.

Jousselin (Mlle). — 506.

Kauffmann (Mme). — 36.

Kenenburgh (**M. de**). — 113, 127, 134, 139.

Kergomard (**Mme**). — 15, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 99, 103, 104, 111, 112, 113, 115, 116, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 139, 140, 147, 153, 157, 181, 188, 189, 191, 202, 207, 211, 222, 223, 229, 237, 238, 239, 246, 247, 251, 264, 265, 266, 272, 273, 274, 275, 276, 282.

Korn (**Mlle**). — 518, 543.

Kulmer (**Mlle**). — 128.

Lajoye (**Mme**). — 571, 572.

Le Foyer (**M. Lucien**). — 346, 347, 364, 530, 535, 536, 540.

Lénine (**Mme**). — 574.

Lévy (**Mme Léon**). — 158, 167.

Lévy (**Mlle Malvina**). — 499.

Mac-Donald (**Mrs Margaret E.**). — 348, 396, 436.

Mackenzie (**Mme**). — 487.

Madreque (**Mme**). — 50.

Mamy (**M. Henri**). — 181, 188, 443, 444, 446, 447.

Marchicot (**Mme**). — 22.

Marion (**Mme Henri**). — 35, 50, 51, 129, 157, 158, 238, 247, 284, 299, 300, 323, 326.

Martin (**Mme Maria**). — 333, 427, 432, 435, 441, 447, 449, 474, 529, 559.

Mauriceau (**Mme**). — 104, 159, 561, 563, 570.

Meyer (**Mme Johanne**). — 441, 468, 528, 539.

Monnier (**Mme André**). — 559, 571, 572, 573.

Morsier (**M. Auguste de**). — 485, 497, 530, 533, 534, 537, 538.

Müller (**Mme**). — 498.

Netchaëff (**Mme**). — 38, 73.

Oster (**Mme**). — 430, 508, 511.

Pagès (**M. René**). — 189, 190.

Parent (**Mlle Hortense**). — 239.

Paringaux (**M**^{me}). — 22, 24, 25, 28, 32, 33, 51, 112, 114, 116, 127.

Pégard (**M**^{me}). — 442, 443, 444, 445, 446, 447.

Plumptre (**Miss Constance**). — 347, 389.

Pognon (**M**^{me} **Maria**). — 344, 347.

Poilpot (**M**^{me} **J.**). — 154.

Pritchard (**M**^{lle}). — 556, 559, 572.

Renooz (**M**^{me}). — 207.

Ricardou (**M.**). — 140.

Salberg (**M**^{me} **R. de**). — 252, 265.

Salomon (**M**^{lle} **Alice**). — 348, 413.

Schlumberger (**M**^{me} **Marguerite de**). — 211.

Schramchenko (**M.**). — 38, 88.

Schwartz (**M**^{me} **Marie**). — 314.

Strécaloff (**M**^{lle}). — 54.

Stein (**M**^{me} **von**). — 39, 91.

Stoïounine (**M**^{me} **Marie**). — 39, 93.

Tarnowsky (**M**^{me}). — 38, 73.

Teutsh (**M**^{me}). — 512.

Theimer (**M**^{lle} **Camilla**). — 128, 131, 132, 133, 140, 465.

Tweedie (**M**^{rs} **Alec**). — 574, 601.

Vidart (**M**^{lle} **Camille**). — 158, 173, 529.

Vigneron (**M**^{me} **Paule**. — 189, 224, 471, 472, 474, 475, 481, 486, 511, 512, 535, 537, 538, 539, 540, 560, 561, 571, 572, 573, 574, 575.

Vincent (**M**^{me}). — 444, 497, 513, 518, 519, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541.

Wagner (**M. le Pasteur**). — 191.

Wiltram (**Miss**). — 561.

Wogoff (**M**^{me}). — 574, 606.

Wynford-Philipps (**M**^{rs}). — 317, 322.

Yon-Lampérière (**M**^{me}). — 433, 435, 471, 472, 474, 475, 476, 480.

TABLE DES MATIÈRES

Programme du Congrès 6

TROISIÈME SECTION

ÉDUCATION INDIVIDUELLE — ÉDUCATION SOCIALE
PÉDAGOGIE.

Programme des travaux de la 3e Section. 13

SÉANCE DU MARDI 19 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 1re Question : *De l'éducation identique de l'homme et de la femme. Ses avantages, ses inconvénients.* . 15

Rapports :

ducation identique de l'homme et de la femme. 16
M. DIETZ.

Les femmes et l'enseignement supérieur en Russie, rapport reporté en fin de séance, voir page 55 (1). 38
Mlle DUCREUX.

(1) N. de la R. — *Dans chaque Section, tous les rapports qui, lus ou résumés en séance, n'ont fait l'objet d'aucune discussion et n'ont pas été suivis d'un vœu, sont reportés à la fin de la séance à laquelle ils ont été présentés.*

Pages

Cours supérieurs pour femmes en Russie, v. p. 73 38
Mmes NETCHAÈFF et TARNOWSKY.

Gymnases de demoiselles de Moscou, v. p. 88 38
M. SCHRAMCHENKO.

Un gymnase classique de jeunes filles à Moscou, v. p. 91. . . . 39
Mme VON STEIN.

Gymnases de jeunes filles à Saint-Pétersbourg, v. p. 93. 39
Mme MARIE STOÏOUNINE.

Coéducation des deux sexes. 39
M. GAUFRÈS.

Discussion . . . . . de 15 à 54

Vœux adoptés 37, 53

Rapports reportés en fin de séance 55

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 2e Question : *De l'Éducation pratique complémentaire*. 99

Rapports :

Université populaire de Montpellier 99
Mme M. B.

Institut départemental des sourds-muets et des sourdes-muettes de la Ville de Paris, v. p. 159 104
Mme MAURICEAU.

Éducation pratique complémentaire. 104
M. CH. DRIESSENS.

Education pratique de la femme 116
Mme PARINGAUX.

Union Française des mères de famille. 134
M. B. DE KENENBURGH.

Avenir de l'instruction féminine 140
M. RICARDOU.

Education pratique complémentaire. 147
Mme FLORENCE DELEU.

Orphelinat des Arts 154
Mme J. POILPOT.

Pages

Œuvre de moralisation et d'enseignement pratique pour la jeunesse des milieux ouvriers, v. p. 167 158
Mme Léon Lévy.

Société d'Utilité publique des Femmes suisses, v. p. 173. 158
Mlle Camille Vidart.

Ouvroirs pour enfants en Suède, v. p. 176 158
Mme Hierta-Retzius.

Discussion . . . . . de 99 à 158

Vœux adoptés. . . p. 103, 115, 130, 131, 139, 140, 146, 153, 157

Rapports reportés en fin de séance. 159

SÉANCE DU JEUDI 21 JUIN

Ordre du jour. — 3e Question : *Du rôle des Patronages et des Associations mutuelles dans l'éducation des femmes.* 4e Question : *Du rôle de la femme dans l'éducation des garçons* 181

Rapports :

3e Question.

La femme dans la Mutualité 181
M. Henri Mamy.

Les femmes dans les Sociétés de Secours mutuels, v. p. 224 . . 189
Mme Paule Vigneron.

Œuvre de la Dotation de la Jeunesse de France 189
M. René Pagès.

Discussion. . . . . de 181 à 190

Vœu adopté. 189

4e Question.

Éducation des garçons. 191
M. le Pasteur Wagner.

Rôle de la femme dans l'éducation des garçons. 203
M. Godard.

Rôle de la femme dans l'éducation des garçons 207
Mme Renooz.

Pages

La femme dans l'éducation des garçons. 211
Mme Marguerite de Schlumberger.

Ecole des mères 223
Mlle Féry.

Discussion. . . . . de 191 à 223

Vœu adopté 207, 211, 222

Rapports reportés en fin de séance 224

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

Ordre du jour. — 5e Question : *De la préparation pratique au professorat.*
6e Question : *De la place de la femme dans l'enseignement, l'inspection et l'administration des établissements scolaires à tous les degrés.* 229

Rapports :

5e Question.

Préparation pratique au professorat. 230
Mlle Baertschi.

Fondations scolaires. 239
Mlle Hortense Parent.

Préparation pratique au professorat, v. p. 284 247
Mme Henri Marion.

Préparation pratique au professorat en Suède 247
Mlle A. Danielsson.

Application de la graphologie à l'éducation 252
Mme R. de Salberg.

Discussion. . . . . de 229 à 265
Vœux adoptés. 239, 246, 252, 265

6e Question.

Place de la femme dans l'enseignement 266
M. Pierre Foncin.

La femme dans l'inspection des écoles 276
Mme Kergomard.

Rôle de la femme dans l'œuvre de l'instruction populaire en Russie; son rôle dans les écoles primaires de Saint-Pétersbourg, v. p. 289 282
Mlle A. Dementieff.

Discussion. . . . . de 229 à 283

Vœux adoptés 274, 275, 282, 283

Rapports reportés en fin de séance 284

SÉANCE DU SAMEDI 23 JUIN

Ordre du jour. — *Rapports divers présentés hors programme.* 299

Proposition de vœu relative au baccalauréat. 299
Mme le Dr Edwards-Pilliet.

Rapports :

Association Philotechnique. Ce qu'elle fait pour les femmes, ce que les femmes font pour elle. 300
Mlle Bignon.

Instruction de la femme en Espagne 307
Mme Fanny Garrido de R. Mounelo.

Enseignement des jeunes filles en Autriche. 314
Mme Marie Schwartz.

Institut féminin, à Londres. 317
Mrs Wynford-Philipps.

Education morale du soldat . . . . . .
Présenté par Mme d'Abbadie d'Arrast.

Vœux adoptés 300, 322

QUATRIÈME SECTION

TRAVAIL

Pages

Programme des travaux de la 4e Section. 329

SÉANCE DU MARDI 19 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 1re Question : *Liberté du travail de la femme*. 331

Allocution de Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX. 331

Rapports :

Liberté du travail 333
Mme MARIA MARTIN.

Liberté du travail de la femme, v. p. 349. 339
Mme CORNELISSEN RUPERTUS.

Discours de M. FRÉDÉRIC PASSY. 339

Liberté du travail de la femme, v. p. 355 339
M. FRÉDÉRIC PASSY.

Les Ouvrières allemandes; leur protection, leur liberté, leur organisation, v. p. 359 346
Mme H. FÜRTH.

Liberté du travail de la femme, v. p. 364. 346
M. LUCIEN LE FOYER.

Conséquences désastreuses de la réglementation, par l'Etat, du travail des femmes, v. p. 389. 347
MISS CONSTANCE PLUMPTRE.

Les femmes et l'industrie en Angleterre, v. p. 392. 348
Mrs A. H. BRIGHT.

Les femmes et l'évolution industrielle, p. 396. 348
Mrs MARGARET E. MAC-DONALD.

Inspectrices du travail en Allemagne, v. p. 413. 348
Mlle ALICE SALOMON.

La femme dans ses rapports avec les métiers et les professions, v. p. 416. 348
Dr W. T. HARRIS.

Pages

Discussion . . . . . de 331 à 348

Vœu adopté. 348

Rapports reportés en fin de séance 349

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 2e Question : *Raisons économiques de l'avilissement du salaire de la femme* 427

Discours de Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX 427

Rapports :

Raisons de l'avilissement du salaire féminin, v. p. 450. 432
Mlle CAMILLE BÉLILON.

Femmes et ouvrières. 436
Mrs MARGARET E. MAC-DONALD.

Salaires des femmes et des hommes dans l'industrie allemande, v. p. 454 440
Mme H. FÜRTH.

Quelques observations sur l'indépendance économique des femmes ouvrières, v. p. 459. 440
Mme BOZANQUET.

Condition des ouvrières en Autriche, v. p. 465. 440
Mlle CAMILLA THEIMER.

Rôle de la femme dans le mouvement ouvrier en Danemark, v. p. 468 441
Mme JOHANNE MEYER.

Discussion . . . . . de 427 à 449

Vœu adopté. 449

Rapports reportés en fin de séance. 450

SÉANCE DU JEUDI 21 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 3e Question : *Des moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique*. 471

Rapports :

Note sur le travail de la femme en concurrence avec celui de l'homme. 47
M. ALFRED CHABOT.

Moyens de favoriser le travail de la femme au foyer domestique. 481
Mme PAULE VIGNERON.

Industries domestiques en Angleterre. 487
Mme MACKENZIE.

Travail de la femme à l'usine et au foyer domestique 491
M. GROSSETÊTE-THIERRY.

Discussion. . . . . de 471 à 495

Rectification au procès-verbal, demandée par Mlle CAMILLE BÉLILON. 495

Vœu adopté 484

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 4e Question : *Sociétés coopératives de production*. 497

Rapports :

Syndicat des Ouvrières typographes. 498
Mme MÜLLER.

Syndicat des Femmes sténographes et sténo-dactylographes. . . 499
Mlle MALVINA LÉVY.

Syndicat des Ouvrières fleuristes, plumassières et branches similaires 502
Mlle STÉPHANIE BOUVARD.

Syndicat des Ouvrières à l'aiguille 506
Mlle JOUSSELIN.

Ouvroir du Cercle Amicitia ; son but et ses résultats 508
Mme OSTER.

Pages

Union coopérative des ouvriers et ouvrières de l'habillement . . 513
Mme VINCENT.

Association fraternelle des Dames employées de la Caisse d'épargne postale, v. p. 543. 518
Mlle KORN.

Atelier de lingerie de l'Union des Femmes de Genève, v. p. 548 518
Mme CHAPONNIÈRE-CHAIX.

Sommelières de Munich, v. p. 551 519
Mlle J. FREUDENBERG.

Travail des bonnes. 519
Mme VINCENT.

Discussion . . . . . de 497 à 542

Vœux adoptés. 507, 513, 518, 541

Rapports reportés en fin de séance 543

SÉANCE DU SAMEDI 23 JUIN

ORDRE DU JOUR. — 5e Question : *Utilité de développer l'enseignement agricole pour les femmes. Moyens pratiques. Ecoles d'Agriculture et d'Horticulture. Fermes-écoles. Ecoles de demi-temps*. 555

Rapports :

Ecoles d'Agriculture. 556
Mlle PRITCHARD.

Ecoles d'Agriculture pour les femmes. 563
Mme MAURICEAU.

Instruction agricole, v. p. 577 571
Mlle SIMONNE BUCHERON.

Enseignement agricole et horticole pour les femmes, v. p. 585 . 573
M. GUILLOCHON.

Enseignement ménager agricole, v. p. 591. 573
Mme FLORENCE DELEU.

Enseignement de l'Horticulture dans les écoles en Angleterre, v. p. 599 573
Mme MADELINE AGAR.

L'Agriculture et les femmes en Grande-Bretagne, v. p. 601 . . . 574
Mrs ALEC TWEEDIE.

Pages

Economie rurale en Russie, v. p. 606 574
Mme Wogoff.

Discussion. . . . . de 555 à 576

Vœu adopté. 574

Rapports reportés en fin de séance. 577

Table analytique 613

Table des orateurs. 621

IN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

480-02. — Paris, imprimerie Charles Blot, rue Bleue, 7.

ERRATA

Pages 37, 26e ligne, au lieu de *concours*, lire : *cours*.

» 38, 11e ligne, au lieu de *applaudissements*, lire : *adopté*.

» 282, 12e ligne, au lieu de *sont inspectées*, lire : *seront inspectées*.

2501
15

3 2044 014 662 555